



**SEMINAIRES
DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT**

L'INCIDENCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

SOUS LA DIRECTION DE
REGINALD APPELYARD

OCDE



OECD

PARIS 1989

**SEMINAIRES
DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT**

L'INCIDENCE
DES MIGRATIONS
INTERNATIONALES
SUR LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT

SOUS LA DIRECTION DE
REGINALD APPELYARD

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Le Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été créé par décision du Conseil de l'OCDE, en date du 23 octobre 1962.

Il a pour objet de rassembler les connaissances et données d'expériences disponibles dans les pays Membres, tant en matière de développement économique qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques générales ; d'adapter ces connaissances et ces données d'expériences aux besoins concrets des pays et régions en voie de développement et de les mettre à la disposition des pays intéressés, par des moyens appropriés.

Le Centre occupe, au sein de l'OCDE, une situation particulière et autonome qui lui assure son indépendance scientifique dans l'exécution de ses tâches. Il bénéficie pleinement, néanmoins, de l'expérience et des connaissances déjà acquises par l'OCDE dans le domaine du développement.

Also available in English under the title:

THE IMPACT OF
INTERNATIONAL MIGRATION
ON DEVELOPING COUNTRIES

© OCDE, 1989

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :
M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Cet ouvrage est publié au nom des trois institutions sous l'égide desquelles a été organisée à Paris, en février 1987, une conférence sur "Migrations et développement", à savoir :

CENTRE DE DEVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

COMITE INTERNATIONAL DE COOPERATION DANS LES RECHERCHES
NATIONALES EN DEMOGRAPHIE

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS

Également disponibles

« Études du Centre de Développement »

DEUX CRISES : L'AMÉRIQUE LATINE ET L'ASIE 1929-38 ET 1973-83, par Angus Maddison (1985)

(41 85 03 2) ISBN 92-64-22771-7 144 pages

FF70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

LA DETTE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : LE PROBLÈME BUDGÉTAIRE ET LA QUESTION DU TRANSFERT, par Helmut Reisen et Axel Van Trotsenbur (1988)

(41 88 01 2) ISBN 92-64-23053-X 212 pages

FF120.00 £14.00 US\$26.40 DM52.00

« Séminaires du Centre de Développement »

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LA CRISE DES ANNÉES 80, sous la direction de Louis Emmerij (1987)

(41 87 03 2) ISBN 92-64-22992-2 200 pages

FF110.00 £11.00 US\$23.00 DM47.00

Prix de vente au public dans la librairie du Siège de l'OCDE.

*LE CATALOGUE DES PUBLICATIONS de l'OCDE et ses suppléments seront envoyés gratuitement sur demande adressée soit au Service des Publications de l'OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16,
soit au distributeur des publications de l'OCDE dans votre pays.*

TABLE DES MATIERES

Remerciements	8
Préface	9
Introduction	11

Partie I

THEORIE, PROBLEMES DE MESURE ET POLITIQUES

Chapitre 1	Les migrations internationales et les pays en développement par Reginald Appleyard	21
Chapitre 2	Typologies et réversibilité migratoire par H. Domenach et M. Picouet	43
Chapitre 3	Les causes des migrations internationales par N. Federici	53
Chapitre 4	Problèmes de mesure par Chantal Blayo	71
Chapitre 5	L'intervention de l'Etat et le marché international du travail : Examen des politiques a l'égard de l'émigration de travailleurs dans le monde arabe par I.J. Seccombe et R.I. Lawless	77

Partie II

TYPES DE MIGRATIONS

A. TEMPORAIRES

Chapitre 6	Migrations internationales de main-d'oeuvre en provenance des pays de la CESAP par J.W. Huguet	105
Chapitre 7	L'incidence de l'émigration temporaire et des envois de fonds des travailleurs émigrés sur l'habitat rural et urbain : Résultats d'une étude sur la Jordanie par I.J. Seccombe et A.M. Findlay	125

B. CLANDESTINES

Chapitre 8	Les migrations clandestines : Un problème d'actualité dans les pays en développement par Reinhard Lohrmann	147
------------	---	-----

C. PROFESSIONNELS ITINERANTS

Chapitre 9	Immigration et émigration de longue durée : Contribution apportée au monde en développement (avec référence particulière aux mouvements de population entre l'Australie, l'Asie et la région du Pacifique) par Charles A. Price	163
Chapitre 10	Les migrations internationales de personnel de haut niveau : Analyse théorique et incidences sur le développement par John Salt et Allan Findlay	181

D. MIGRATION PERMANENTE

Chapitre 11	La fuite des cerveaux et les pays en développement par D. Chongo Mundende	209
Chapitre 12	La question de "la fuite des cerveaux" dans les enceintes internationales par J. d'Oliveira e Sousa	225
Chapitre 13	Les politiques d'immigration des pays développés et la "fuite des cerveaux" des pays en développement par Chen Chin Long	243

E. REFUGIES

Chapitre 14	Les conséquences des mouvements de réfugiés sur les pays d'accueil en Afrique par A. Adepoju	251
Chapitre 15	Incidence de la présence des réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique : Le cas des femmes et des cadres par Shanyisa Anota Khasiani	269
Chapitre 16	La politique australienne à l'égard des réfugiés et les pays en développement : Evolution de la politique de l'Australie vis-à-vis des réfugiés, 1945-1985 par D. Cox	285

F. RETOUR

Chapitre 17	Modèles de rôles et vies parallèles : Les migrantes mexicaines de retour au pays par A. Perez-Itriago et S. Guendelman	307
Chapitre 18	Profession et condition sociale dans l'idéologie du retour des migrants caraïbes par E.M. Thomas-Hope et R.D. Nutter	329
Chapitre 19	Les personnes en situation irrégulière dans l'immigration colombienne au Venezuela par A. Pellegrino	345
Chapitre 20	Politiques d'incitation au retour et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine par J. Condé	371

Partie III

APERCUS GENERAUX ET VUE D'ENSEMBLE

Chapitre 21	Certaines conséquences de l'émigration en provenance du Tiers-Monde vers le Canada par Anthony H. Richmond, Lawrence Lam, Fernando Mata et Lloyd Wong	385
Chapitre 22	Aperçu des perspectives économiques par Charles W. Stahl	413
Chapitre 23	Aperçu des problèmes d'ordre sociologique traités par Maurice D. Van Arsdol, Jr.	445
Les auteurs		456

Remerciements

Ce projet n'aurait pu être mené à bien sans le concours indéfectible de nombreux membres du personnel du CICRED, du CIM et du Centre de Développement de l'OCDE. Je remercie tout particulièrement Christine Johnson de l'OCDE, qui a si impeccablement exécuté la frappe définitive ; l'université d'Australie occidentale, qui a assuré le travail courant d'administration et de secrétariat, et plus spécialement Caroline Baird, Jane Cozens et Sue Larcombe du Département d'économie de l'Université. La première réunion s'est tenue à Perth en 1980 grâce à la généreuse contribution financière de Bill Highes de Westwools et de George Schaffer de la société Calsil Ltd. La bourse dont j'ai bénéficié à l'Institut néerlandais de hautes études en sciences humaines et en sciences sociales m'a permis de procéder à la mise au point rédactionnelle définitive du volume.

R.A. Mars 1988

PREFACE

Le présent volume réunit 23 contributions consacrées à un projet entrepris sous les auspices conjoints des trois organisations internationales sous-signées, le Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED), le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) et le Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). La coordination générale a été assurée par M. Reginald Appleyard, professeur à l'Université d'Australie occidentale, à Nedlands (Australie).

Les résultats présentés ici sont le fruit de trois réunions de recherche internationales. La première s'est tenue à Perth (Australie) en 1980, en application de la décision prise en 1977 par le Conseil exécutif du CICRED de choisir les migrations internationales comme thème de l'un des quatre grands projets de recherche en commun visant à renforcer la collaboration entre les centres de recherche démographique du monde entier. Les participants ont souligné l'importance croissante du rôle des migrations internationales dans les pays en développement tout en constatant que la recherche faisait nettement défaut dans ce domaine. Ils sont donc convenus que "L'impact des migrations internationales sur les pays en développement" devait faire l'objet d'un projet de recherche international. Quatre thèmes de recherche prioritaires ont été retenus : l'immigration clandestine, le personnel temporaire hautement qualifié, les travailleurs temporaires, le retour dans le pays d'origine.

La deuxième réunion s'est tenue en 1984 au siège du CIM à Genève. Il s'agissait alors de faire le point des recherches effectuées par les centres démographiques et les organisations internationales participant au projet et de trouver la meilleure façon d'intégrer ces résultats à une publication. La réunion s'est achevée par l'adoption d'un plan de recherche détaillé proposé par le coordonnateur du projet. C'est ce plan que l'on retrouve presque tel quel dans la table des matières du présent volume, à l'exception des quelques éléments nouveaux ajoutés au programme de recherche initialement approuvé à Perth, touchant notamment des questions théoriques, la typologie, les problèmes de mesure, les politiques, les migrations définitives et les réfugiés. Les actes de la réunion et les résumés des rapports de recherche qui y ont été présentés ont été publiés par le CIM en 1985 sous forme de brochure.

Au début de 1987, le projet a fait l'objet d'une troisième réunion qui s'est tenue au Centre de Développement de l'OCDE à Paris. Elle a porté sur les contributions résultant des recherches des instituts et organisations participants et abouti à la formulation de recommandations aux auteurs sur la présentation définitive de leur manuscrit.

Les trois institutions responsables sont satisfaites que , grâce aux efforts conjugués du CICRED, de ses centres démographiques affiliés, du CIM et du Centre de Développement de l'OCDE, cette synthèse de recherches sur l'incidence des migrations sur les pays en développement ait été menée à bien. Des spécialistes des pays en développement comme des pays développés représentant des disciplines scientifiques diverses ont contribué au projet. Nous espérons que ses résultats susciteront d'autres recherches sur les migrations internationales dans les pays en développement. Nous souhaitons aussi que les responsables des gouvernements et des organisations internationales gardent à l'esprit les nombreux aspects de ce phénomène et tous les effets qu'il a sur les pays en développement, qui font l'objet du présent volume.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à ce travail par leurs recherches. Nous sommes naturellement particulièrement reconnaissants à M. Reginald Appleyard, coordonnateur du projet, des efforts que pendant près de dix ans il n'a pas ménagés pour mener à bonne fin ce projet international et interdisciplinaire.

M. Louis Emmerij
Président du Centre de Développement de l'OCDE

M. Jean Bourgeois-Pichat
Président du Comité international
de coopération dans les recherches nationales
en démographie (CICRED), Paris

M. James L. Carlin
Directeur général du Comité intergouvernemental
pour les migrations (CIM), Genève

Mars 1988

INTRODUCTION

par

Reginald Appleyard

A la première réunion qui s'est tenue à Perth en 1980 sur le projet du CICRED sur les migrations internationales, les participants ont reconnu que les effets du phénomène sur les pays en développement n'étaient pas faciles à appréhender surtout parce qu'on n'avait pas assez d'informations sur les stocks et les flux et pas de typologie satisfaisante des émigrations. On ne pouvait guère espérer améliorer rapidement ou facilement la qualité des données, qui dépendait essentiellement des gouvernements, mais il n'y avait pas de raison que les participants ne puissent pas eux-mêmes établir une typologie appropriée. L'essentiel des débats a donc porté sur la mise en place d'une structure qui aiderait à expliquer l'incidence de types précis des migrations internationales sur les pays en développement.

Une enquête menée avant la réunion de Perth auprès de 320 centres de recherche démographique affiliés au CICRED a aussi fait apparaître l'insuffisance des recherches, ainsi que de l'intérêt général, suscités par les migrations internationales, alors qu'un rapport des Nations Unies avait révélé en 1975 que les gouvernements étaient davantage intéressés par les tendances significatives de l'émigration et de l'immigration que par celles de la fécondité et de l'accroissement de la population (Tabbarah, 1978). Sur les 150 centres qui ont répondu au questionnaire du CICRED, 55 seulement ont signalé avoir effectué des recherches ou publié des documents sur les migrations internationales. En outre, la plupart de ces travaux n'avaient pas été réalisés dans des centres démographiques proprement dit, mais plutôt dans des universités qui disposaient plus facilement des ressources et du personnel nécessaires à ses recherches pluridisciplinaires.

Ayant élaboré ce qu'ils estimaient être une typologie appropriée pour évaluer les effets des migrations sur les pays en développement, les participants à la réunion de Perth sont ensuite convenus qu'il fallait aussi tout mettre en oeuvre pour encourager des recherches concrètes sur la main-d'oeuvre clandestine, les travailleurs sous contrat, le personnel temporaire hautement qualifié et les migrations de retour. Les participants ont l'un après l'autre soutenu que ces types de migration semblaient déterminer dans une large mesure les processus de changement socio-économique. Ils ont donc proposé une liste de questions qui a été ensuite envoyée aux centres affiliés au CICRED pour connaître leurs réactions et observations. Les réponses ont été extrêmement positives : 42 centres se sont déclarés intéressés par des recherches sur les thèmes proposés, ou disposés à en entreprendre eux-mêmes.

En octobre 1982, chaque centre a été informé de l'intérêt porté aux recherches par les autres centres et prié de se mettre en contact avec ceux qui travaillaient sur les mêmes questions ou dans des domaines connexes. En juin 1984, le CICRED et le CIM ont réuni conjointement à Genève des chercheurs et des représentants de quelques institutions spécialisées des Nations Unies pour examiner les progrès réalisés et les plans envisagés pour la publication des résultats. La dernière réunion s'est tenue en 1987 au Centre de Développement de l'OCDE à Paris pour remise et analyse des documents produits et dont le présent volume est le recueil.

Dans son résumé des débats de la réunion de Genève en 1984, Tabah a déclaré qu'on avait dûment rappelé aux participants la complexité des tenants et des aboutissants des migrations internationales par rapport aux autres branches de la démographie. En outre, la distinction entre pays d'origine et pays d'accueil, qui depuis des décennies est utilisée comme classification de base par les spécialistes des migrations, ne suffisait manifestement plus à élucider la complexité des flux et des types de migration qui se manifestent actuellement dans les pays en développement. Comme le rapport sur la réunion de Genève conclut :

Un pays en développement peu à la fois fournir des travailleurs semi-qualifiés (sans les personnes à charge) au Moyen-Orient et des spécialistes qui s'établissent définitivement aux Etats-Unis [fuite des cerveaux] ; et accueillir des réfugiés en tant que "pays de premier asile", du personnel temporaire hautement qualifié pour aider à construire et à faire fonctionner une usine appartenant à une société multinationale, des travailleurs revenant du Moyen-Orient à l'expiration de leur contrat et des ressortissants hautement qualifiés qui avaient quitté le pays dix ans auparavant lors de la fuite des cerveaux (Appleyard, 1985).

Outre leurs conséquences démographiques tant sur les pays d'origine que sur les pays d'accueil, ces flux si divers ont en se combinant des répercussions socio-économiques du fait des envois de fonds, des transferts de compétences, de la formation de la main-d'oeuvre de remplacement, de l'éducation des enfants en l'absence du père migrant et des décisions familiales qui sont prises.

Ce sont précisément l'ampleur et la complexité de tous ces effets socio-économiques des migrations internationales sur les pays en développement qui font l'objet du présent volume. Comme on l'a déjà fait observer, les auteurs sont convenus dès le début qu'il serait plus facile de commencer par isoler et essayer de mesurer les effets respectifs de chaque type de migration. Toutefois, ils ont aussi reconnu que si la typologie qu'ils avaient mise au point permettait de déterminer les répercussions de chaque forme de migration, en mesurer l'impact global pendant une période donnée exigerait une analyse beaucoup plus poussée. L'évaluation de l'ensemble des incidences à plus long terme, surtout le rôle précis et variable des différents types de migration dans l'évolution des sociétés, posait encore plus de problèmes.

Domenach a touché l'un de ces aspects lorsqu'il se demande si la détérioration permanente des conditions nécessaires au renouvellement social et familial, due en grande partie à la fluctuation des possibilités d'emploi, explique pourquoi dans certains pays en développement les migrations ne

cessent jamais ; et pourquoi il se manifeste dans nombre d'entre eux une forte tendance au "nomadisme professionnel". Nora Federici, qui depuis des années soutient que le type et la direction des migrations internationales sont liés à l'évolution de la structure économique du pays considéré, étudiait des problèmes de même ordre lorsqu'elle a observé des modifications notables du type, de la composition et de la direction des migrations à destination et en provenance de l'Italie au cours des cent et surtout des cinquante dernières années. Si les courants migratoires ont été perturbés par les deux guerres mondiales et la montée du fascisme, après les années 50 ils ont été déterminés par la conjugaison des contraintes politiques imposées par les gouvernements des pays d'accueil et par la propre croissance économique de l'Italie qui a attiré les travailleurs de pays en développement caractérisés par des taux élevés d'accroissement démographique et de faibles taux de développement économique. En Italie, d'après l'auteur, la demande actuelle de travailleurs migrants malgré un taux de chômage élevé tient dans une large mesure à l'évolution des structures et des techniques. Pour Farrag aussi, les politiques égyptiennes en matière de migrations ont principalement été déterminées par l'évolution des besoins en matière de main-d'oeuvre et de compétences.

Si l'on peut difficilement nier que les gouvernements des pays d'accueil se servent de l'immigration pour favoriser la réalisation de leurs objectifs de croissance économique, on a eu tendance à négliger le rôle que jouent les gouvernements en contribuant à déterminer le volume et la composition de l'émigration. Cette lacune est dûment signalée par Seccombe et Lawless dans leur analyse des politiques suivies par les pays arabes en matière d'émigration de main-d'oeuvre. Soulignant que les spécialistes ont eu tendance à traiter les politiques d'émigration pratiquement comme une question marginale, ils démontrent que plusieurs pays arabes non producteurs de pétrole ont pris des mesures positives pour accroître le nombre de leurs ressortissants qui travaillent à l'étranger, surtout dans les pays arabes producteurs de pétrole de la même région. Ces objectifs ont été favorisés au début des années 80 par le Qatar et les Emirats Arabes Unis, dont les gouvernements ont considéré que l'identité arabe islamique était menacée par le fait que les deux tiers de leurs travailleurs immigrés étaient asiatiques. L'Algérie a aussi inscrit l'émigration dans sa stratégie globale de développement ; c'est devenu un "moyen capital de réduire le chômage et le sous-emploi" et les émigrants ont été sélectionnés en fonction des besoins de développement perçus du point de vue de l'Algérie, et non pas du pays d'accueil. La Jordanie a également adopté une stratégie de formation de main-d'oeuvre en vue de l'émigration, après avoir constaté le lien manifeste entre l'éducation et la satisfaction de la demande extérieure de main-d'oeuvre qualifiée.

Si les tentatives faites par les gouvernements de pays en développement d'autres régions pour maîtriser l'émigration de main-d'oeuvre ont été moins fructueuses que les exemples précités, la plupart des gouvernements contrôlent dans une certaine mesure le contenu et l'application des dispositions des contrats de travail conclus entre leurs ressortissants et les employeurs des pays d'accueil. C'est ce que fait valoir Huguet dans son étude sur la région de la CESAP. La modification récente de la structure des compétences des travailleurs migrants sous contrat a posé de nombreux problèmes aux pays d'origine. Avec l'achèvement de la "phase de construction" au Moyen-Orient, les compétences de la main-d'oeuvre asiatique ont évolué vers des professions plus qualifiées et la prestation de services. Le retour

prématuré des travailleurs du bâtiment a donc créé toute une série de difficultés imprévues lorsqu'il a fallu les réintégrer dans la population active. C'est donc à juste titre que Huguet préconise d'approfondir l'étude des conséquences socio-économiques des migrations de retour, notamment le rôle des services consultatifs dans la réinsertion et l'utilisation de l'épargne des travailleurs de retour. Seccombe et Lawless s'inquiètent aussi de ce qu'aucun pays arabe d'origine n'ait prévu de dispositif d'intervention pour faire face au retour imminent et à la réintégration de leurs milliers de travailleurs qui sont à l'étranger.

L'accroissement récent des migrations clandestines est devenu, comme le montre Lohrman, un problème préoccupant tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Ce phénomène semble se manifester plus spontanément en Afrique et en Amérique latine qu'en Asie, où les contrôles frontaliers sont plus efficaces. En Amérique latine, il constitue la principale forme de migration ; en Afrique, il est encouragé à la fois par les différences de revenu et le caractère arbitraire des frontières nationales. Il n'est dans bien des cas que le prolongement de migrations internes, même si les grandes opérations d'expulsion de groupes ethniques étrangers qui se sont produites depuis le milieu des années 60 ont mis en lumière des situations politiques explosives créées par des afflux antérieurs incontrôlés. Lohrman prévoit non seulement que la question des migrations illicites sera de plus en plus controversée dans les pays en développement, mais que les pays développés feront de plus en plus l'objet de pressions pour accueillir davantage de migrants de pays en développement. L'étude de Birindelli montre que l'entrée irrégulière en Italie de travailleurs de pays en développement s'est accrue sous l'effet du resserrement des politiques d'immigration légale. Si les marchés du travail officiel et clandestin coexistent dans l'économie italienne, c'est généralement sur le marché clandestin que se trouvent les migrants des pays en développement. Le gouvernement italien n'est d'ailleurs pas le seul à se préoccuper de l'évolution future des migrations illicites en provenance des pays en développement. Des experts participant à une récente conférence de l'OCDE sur l'Avenir des migrations ont considéré les flux illicites en provenance des pays en développement comme un problème socio-économique qui risque de devenir grave (OCDE, 1987).

Salt et Findlay soulignent l'importance du rôle que joue le personnel temporaire très spécialisé dans les pays en développement. A leur avis, l'économie mondiale moderne fonctionne grâce à la circulation de cette élite hautement qualifiée qui assure le transfert des connaissances d'un point du système à l'autre. Les grandes sociétés transnationales qui comportent des marchés du travail internes ont créé de nouveaux schémas de migrations internationales qui, s'ils sont difficiles à intégrer dans les modèles de migrations traditionnels fondés sur les écarts de revenu réel, s'insèrent tout de même assez bien dans les approches de l'évolution économique proposées par d'autres auteurs. Il faut, selon Salt et Findlay, chercher l'explication de flux particuliers dans la structure hiérarchique des sociétés transnationales. Leur analyse des activités de ces sociétés, surtout des politiques de recrutement du personnel, non seulement pose les problèmes fondamentaux concernant les facteurs qui déterminent les migrations, mais indique aussi que le marché de l'emploi de l'entreprise privilégie de plus en plus les voyages d'affaires (un "type" de migration pratiquement passé sous silence par les spécialistes) au détriment de la migration à plus long terme.

L'évaluation par Salt et Findlay de la contribution des travailleurs temporaires hautement qualifiés à l'infrastructure et au développement industriel de nombreux pays en développement est pertinemment nuancée par leur jugement sur le rôle de ce personnel temporaire en tant qu'agents d'évolution socio-économique. Plus les contrastes culturels et politiques sont marqués, observent-ils, plus ce personnel temporaire a tendance à former une communauté très à l'écart du reste de la population. Les travailleurs temporaires modernes ne représentent pas une idéologie nationale mais des sociétés "dont les intérêts économiques et politiques coïncident rarement avec ceux d'un Etat quelconque". Le caractère extrêmement réduit de leurs effectifs par rapport aux autres types de migrants donne une fausse idée de leur importance économique, sociale et politique, ce qui conduit les auteurs à conclure qu'en dépit des puissantes forces qui sont en jeu, on en connaît mal l'intensité et la direction. L'analyse par Price des effectifs et des activités du personnel temporaire australien souligne l'importance de leur contribution à l'évolution économique et sociale des pays en développement de la région du Pacifique.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les articles consacrés aux migrations définitives à destination et en provenance des pays en développement portaient essentiellement sur la fuite des cerveaux, l'un des aspects des migrations les plus controversés depuis la Seconde Guerre mondiale. Mundende estime que l'incidence nette de ce phénomène sur les pays en développement a été négative, car on a perpétuellement remis à plus tard les grands efforts de développement et continué à dépendre des expatriés. Il conteste vivement que ses effets préjudiciables aient été compensés par les fonds envoyés par les émigrés. Logan, en évaluant la fuite des cerveaux (ou "transfert inverse de technologie") à partir de l'Afrique subsaharienne, montre que l'ampleur et le type du phénomène dépendent de plusieurs variables interdépendantes : nombre d'habitants, gouvernement pro-occidental, stabilité économique et longue tradition d'enseignement supérieur dispensé en anglais. A son avis, étant donné la hausse probable des taux d'émigration au cours des prochaines décennies, les gouvernements devraient mettre au point une méthode satisfaisante pour maîtriser ces sorties. L'ampleur de la fuite des cerveaux à partir des pays en développement, ainsi que les tentatives persistantes faites par ces pays pour obtenir une compensation en retour, sont bien rendues par l'étude d'Oliveira e Sousa. Entre 1971 et 1983, on a estimé à 700 000 le nombre de scientifiques et autres spécialistes hautement qualifiés qui sont passés du Tiers-Monde aux pays capitalistes. La grande difficulté, conclut-il, est toujours de trouver des solutions appropriées, surtout pour dédommager les pays d'origine.

Deux des trois analyses sur les réfugiés mettent à juste titre l'accent sur l'Afrique, qui abrite plus de 6 millions de personnes, soit plus de la moitié des réfugiés du monde. La complexité des liens entre les facteurs politiques, écologiques et climatiques, la vulnérabilité particulière des femmes et le fait que les réfugiés d'Afrique proviennent de l'une des régions les plus pauvres du monde et cherchent asile dans des pays tout aussi pauvres de la même région, ont été explorés avec attention et compassion par Adepoju et Khasiani. Les deux auteurs se gardent de proposer des solutions simples et avancent des arguments tout aussi rationnels : Adepoju estime qu'une assistance en faveur d'un développement économique viable mettrait fin aux conditions qui provoquent des afflux de réfugiés et permettrait aux pays d'accueil de mieux les absorber, et Khasiani que le problème des réfugiés se surimpose aux autres problèmes de développement.

Comme on a déjà eu l'occasion de le signaler, les participants à la réunion de Perth de 1980 ont trouvé que les retours étaient un type de migration qui posait de nombreux problèmes nouveaux et graves aux pays en développement. Leur jugement a été corroboré par les conclusions des analyses qui constituent la dernière section du présent volume. Si Huguet a déjà préconisé d'approfondir l'étude des effets socio-économiques des retours dans les pays en développement d'Asie, et si Seccombe et Lawless ont estimé que les pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre devaient prévoir des mesures d'intervention pour faire face au retour et à la réinsertion de milliers de travailleurs qui avaient des contrats avec des pays arabes producteurs de pétrole, les articles figurant dans la section consacrée aux migrations de retour traitent de situations précises.

Par exemple, Perez-Itriago et Guendelman ont signalé des recherches sur l'intégration des travailleurs saisonniers qui font la navette entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique. Depuis quelques années, les disparités économiques et les réseaux migratoires établis déterminent des flux qui comportent de plus en plus de femmes. Etant donné la persistance des flux saisonniers les auteurs sont portés à croire que lorsque les courants migratoires sont amorcés, ils suivent leur cours propre, ce qu'elles s'emploient ensuite attentivement à démontrer dans le cadre d'une étude longitudinale consacrée à deux villages. Si les raisons qui avaient poussé les migrantes à partir étaient surtout d'ordre économique, leur raison de revenir était essentiellement le mal du pays et l'intention de construire une maison grâce à l'épargne accumulée aux Etats-Unis. La modification de l'environnement du travail a suscité des changements notables dans les relations entre les conjoints. S'ils étaient partis et revenus ensemble, le rôle de la femme se modifiait considérablement. Par exemple, le fait d'effectuer ensemble les mêmes travaux des champs (aux Etats-Unis) les rapprochait et éliminait la distance traditionnellement observée entre les sexes, mais cette relation changeait de nouveau radicalement au retour dans le village. "Plutôt que de se tourner l'un vers l'autre, ils recherchaient appui et approbation auprès de leurs semblables du même sexe". Toutefois, c'était la force des modèles de rôle que représentaient les femmes à leur retour qui amenait d'autres villageoises à considérer l'émigration comme un moyen d'échapper à la pauvreté.

L'article de Thomas-Hope et de Nutter sur les migrations de retour vers les Caraïbes souligne le rôle de l'éducation dans la stratégie à long terme de nombreux migrants. Le capital acquis et l'évolution professionnelle assurée par l'émigration amélioraient certainement les situations personnelles, mais suffisaient rarement à relever le statut social. Il fallait pour cela suivre une éducation à l'étranger. Les auteurs signalent le cas d'enfants emmenés par leurs parents, ou envoyés par la suite à l'étranger pour acquérir l'éducation qui leur permettra plus tard de progresser par rapport à la génération précédente. Ce genre de résultats renforce l'idée que l'émigration peut être considérée comme un moyen de bénéficier de l'éducation et par conséquent de l'ascension sociale.

Condé analyse des aspects plus vastes du phénomène du retour : les mesures prises par des gouvernements européens pour encourager les migrants à rentrer chez eux. Certains ont prévu des mesures incitatives financières séduisantes ; d'autres ont dispensé à leurs enfants un enseignement dans leur propre langue, pour leur permettre de maintenir un lien culturel avec leur pays d'origine et faciliter ainsi leur réinsertion à leur retour. Condé observe aussi que certains pays d'origine dépendent tellement des fonds

envoyés par leurs ressortissants qui travaillent à l'étranger qu'ils sont peu enclins à coopérer à des projets spéciaux de réinsertion sans compensation satisfaisante. D'autres gouvernements privilégient la création de complexes industriels dans les zones qui ont été touchées par des mouvements d'émigration à grande échelle, créant ainsi des emplois pour les personnes qui rentrent au pays.

Les questions évoquées dans la présente introduction ne sont que des exemples des nombreux problèmes aussi divers qu'importants posés par les auteurs. Leurs articles confirment tous l'ampleur et la complexité des effets déjà relevés par d'autres spécialistes, et éclairent d'un jour nouveau les liens entre les divers types de migration ainsi que l'incidence globale des migrations internationales sur les processus d'évolution socio-économique qui se manifestent dans les pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE

APPLEYARD, Regina

Rapport du coordonnateur général, CICRED et CIM,
Recherche coopérative inter-centres, la migration internationale dans le Tiers-Monde, Paris et Genève, 1985.

OCDE.

L'avenir des migrations, p. 18, Paris, OCDE, 1987.

TABBARAH, Riad.

"International Migration : Issues and Policies", Migration Today
-- version abrégée d'une communication présentée au neuvième Congrès mondial de sociologie à Uppsala (Suède) en août 1978.

Partie I

THEORIE, MESURE ET POLITIQUES

Chapitre 1

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

par

Reginald Appleyard

Les chercheurs spécialisés dans les migrations internationales s'accordent généralement à estimer non seulement que ce thème est le plus négligé des études démographiques mais aussi qu'il constitue en soi un champ entièrement nouveau de recherche étant donné l'ampleur des transformations intervenues récemment dans le volume et la direction des flux migratoires internationaux. Pour beaucoup de gens, l'expression "migrations internationales" est synonyme de l'afflux de plus de 60 millions d'Européens vers le Nouveau Monde au 19ème siècle et au début du 20ème. Et si des centaines de milliers d'immigrants continuent d'affluer chaque année dans les pays d'immigration traditionnels pour s'y installer définitivement, ils ne représentent qu'une faible partie des flux autres que non touristiques entre les pays. Les quelque 20 millions de personnes possédant un contrat de travail qui vivent hors de leur pays natal, les millions de réfugiés, les centaines de milliers de cadres temporairement expatriés et le nombre inconnu de travailleurs en situation illégale (ils sont certainement plusieurs millions dans ce cas) ont donné une importance et des dimensions nouvelles à l'étude des migrations internationales.

L'une de ces dimensions nouvelles tient au rôle central que les ressortissants des pays en développement occupent depuis peu dans ces flux migratoires. Outre qu'ils constituent la majeure partie des immigrants allant s'installer à titre permanent dans les pays d'accueil traditionnels, les nationaux des pays en développement sont aussi la composante principale des autres formes de migrations. L'incidence de ces mouvements (en particulier les envois de fonds effectués à partir de pays à monnaie forte, l'acquisition de qualifications et d'expérience par les travailleurs sous contrat) ont influencé de façon nette la croissance économique et le progrès socio-économique de maints pays en développement. D'une manière générale, ces flux sont si récents que les chercheurs n'ont pas encore eu le temps de les étudier et d'en apprécier l'impact. Les faits et les données présentés dans ce chapitre sont ainsi à la fois disparates et insuffisants eu égard à l'importance de la question.

Définitions et mesure

Pour évaluer l'impact des "migrations internationales" sur les "pays en développement", il faut d'abord préciser et expliciter ces deux notions. Les statistiques officielles sur les migrations internationales établissent habituellement une distinction fondée sur les intentions de la personne qui se déplace, selon qu'elle envisage un séjour permanent ou temporaire. Les migrants permanents légaux sont les personnes qui sont autorisées à s'installer dans un pays en raison de leurs caractéristiques ainsi que les réfugiés admis dans le cadre d'accords internationaux ou bilatéraux, y compris les personnes vivant dans des pays d'asile (par exemple, les réfugiés vietnamiens accueillis en Thaïlande où ils ont été ensuite choisis par le gouvernement américain pour une installation aux Etats-Unis). Très rares sont aujourd'hui les gouvernements qui acceptent un grand nombre d'immigrants permanents. Les principaux pays d'immigration sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les migrants temporaires légaux comprennent les travailleurs titulaires d'un contrat de travail ou les stagiaires, ainsi que les cadres de passage sont envoyés par leurs employeurs dans un autre pays ou qui y ont obtenu un contrat par leurs propres moyens. Les contrats sont la plupart du temps à durée déterminée, à l'issue de laquelle les travailleurs temporaires sont censés retourner chez eux ou négocier un nouveau contrat à durée déterminée.

Les estimations officielles relatives à ces deux catégories de migrants légaux indiquent le nombre de personnes concernées au moment où interviennent les déplacements. Toutefois, comme elles reposent sur les intentions, leur exactitude ex post est influencée par les "passages d'une catégorie à l'autre", qui se produisent lorsque les personnes changent ensuite d'avis ; par exemple, une personne venue dans l'intention de s'établir mais qui décide de rentrer dans son pays peu après son arrivée, ou encore un travailleur sous contrat qui épouse une ressortissante du pays d'accueil et bénéficie ainsi du statut de résident. Qui plus est, de nombreux pays ne publient pas les statistiques nécessaires pour évaluer avec exactitude les stocks et les flux de migrants ; d'autres pays tiennent des statistiques beaucoup plus précises des arrivées que des départs. Les immigrants permanents et temporaires doivent obtenir un permis d'entrée officiel, ce qui n'est pas le cas des touristes qui se comptent par dizaines de millions chaque année. En fait, de nombreux pays ont tendance depuis quelques années à fournir des statistiques uniquement sur les flux nets de personnes traversant leurs frontières.

Ces difficultés mises à part, les principaux problèmes rencontrés pour évaluer quantitativement les migrations internationales proviennent des flux que les gouvernements n'ont pas été en mesure de contrôler effectivement. Il s'agit des migrants clandestins -- c'est-à-dire ceux qui traversent les frontières de manière illégale ou ceux qui ont été admis pour des séjours temporaires (y compris les touristes) mais qui ne repartent pas -- ainsi que les réfugiés qui franchissent les frontières des pays voisins pour se mettre à l'abri d'oppressions politiques. Comme on le verra, non seulement ces formes de migration touchent aujourd'hui des millions de personnes tous les ans mais elles se produisent aussi de plus en plus entre pays en développement.

La définition et l'identification d'un "pays en développement" soulèvent tout autant sinon plus de problèmes, en ce qui concerne notamment le classement par rapport à des critères communément acceptés. Le PNB par habitant a été considéré pendant longtemps comme un indice approprié du stade

de développement. On s'accorde généralement à estimer que cet indice est utile pour identifier le stade relatif de développement, notamment pour les pays se situant aux deux extrémités de la liste, mais qu'il l'est beaucoup moins dans le cas des pays intermédiaires. De fait, si l'on ne prenait pas en compte d'autres indicateurs clés, la classification relative n'aurait pas grand sens, notamment pour les pays qui grâce à un rythme plus rapide de croissance économique évoluent vers le haut de la liste. Qui plus est, il n'existe aucune barrière communément acceptée, qu'un pays doit franchir pour acquérir le statut de pays développé.

Les migrations internationales et le processus de développement dans les pays en développement

Les flux migratoires ont une caractéristique bien connue : ils se transforment constamment en liaison avec l'évolution de la structure économique des pays. Les politiques pratiquées dans ce domaine par les pays tant d'émigration que d'immigration, ainsi que le volume, la direction et la composition des flux, sont dans une large mesure le reflet du stade et du rythme de développement socio-économique d'un pays (Appleyard, 1984). Même si le processus de développement est conditionné par un ensemble de variables socio-économique -- densité démographique, ressources, infrastructure, formation de capital, échanges commerciaux, stabilité politique, niveaux de qualifications, éthique professionnelle, etc. -- la politique d'immigration (et peut-être la politique d'émigration) d'un pays dépend habituellement du stade et du rythme de son développement économique. En règle générale, les gouvernements des pays se situant aux derniers rangs du classement par stade de développement limitent les entrées pour installation permanente à quelques membres de la famille des résidents ou à des personnes particulièrement qualifiées. Ils ne cherchent pas à augmenter leur population par le biais de l'émigration. D'un autre côté, ils n'empêchent pas non plus leurs cadres et travailleurs hautement qualifiés d'émigrer dans des pays se situant en haut de l'échelle du développement (c'est ce que l'on appelle l'exode des compétences). Beaucoup de pays en développement qui possèdent des ressources dont d'autres pays ont besoin (y compris des ressources abondantes en main-d'oeuvre relativement bon marché) encouragent les investisseurs étrangers à utiliser de la main-d'oeuvre locale pour exploiter les ressources ou pour mener des activités manufacturières et la construction d'éléments d'infrastructures ; ils permettent également aux investisseurs de faire venir des cadres et des travailleurs hautement qualifiés chargés de superviser les opérations. Toutefois, le séjour de ces cadres et travailleurs qualifiés est presque toujours à durée courte et déterminée.

Si, grâce à des politiques de ce genre et à d'autres, un pays parvient à accélérer son rythme de croissance jusqu'au point où il se crée une demande permanente pour des cadres et des travailleurs hautement qualifiés -- ce qui a été le cas des NPI (nouveaux pays industriels) -- le pays en question peut se trouver en position d'offrir des perspectives intéressantes qui inciteront au retour certains de ses citoyens qui avaient participé à l'exode des compétences, à un stade moins avancé de son développement. Parallèlement, il arrive qu'un gouvernement négocie avec les gouvernements de pays voisins à plus faible niveau de développement des arrangements prévoyant l'octroi de contrats de travail à court terme. Ceci peut en retour stimuler la croissance économique du pays d'émigration, grâce aux envois de fonds et, à terme, grâce au retour de travailleurs ayant acquis de nouvelles qualifications. Les pays

relativement développés de cette région fournissent des cadres de passage et accueillent des travailleurs sans qualifications qui acceptent les postes de travail "indésirables", de la même manière qu'ils faisaient appel à des cadres de passage et fournissaient des contingents de travailleurs sans qualifications à d'autres pays à l'époque où ils étaient à un stade moins avancé de développement.

La thèse soutenue ici est que les gouvernements des pays en développement utilisent les migrants -- tant permanents que temporaires -- en situation légale pour favoriser leur croissance économique. D'une manière générale, ce sont les responsables de la politique économique qui déterminent les paramètres par rapport auxquels sont arrêtés les degrés de priorité accordée aux immigrants ayant des caractéristiques ethniques données ainsi que les jugements portés sur les avantages politiques respectifs des autres accords d'émigration de travailleurs conclus. Il est également soutenu que les pays se situant aux premiers rangs des stades de développement utilisent également les migrants pour des raisons de croissance économique. Toutefois ces pays sont mieux à même d'absorber une certaine proportion d'immigrants ayant des motivations autres qu'économiques (par exemple des réfugiés). On peut noter cependant que cette thèse ne concerne pas les décisions prises individuellement par les migrants. Une bonne partie de ces types de migration s'est faite entre pays se situant à des stades divers de développement et connaissant des rythmes différents de croissance économique, au sein d'une région donnée, c'est en particulier le cas de la région de la CESAP. Les motifs économiques seront encore prédominants mais les décisions seront presque à coup sûr influencées par un ensemble complexe de forces sociales et psychologiques.

A ces migrations internationales s'effectuant dans un cadre légal se sont ajoutés, ces dernières années, des flux massifs de migrants en situation illégale. Ces flux ont certes été habituellement engendrés par des forces économiques -- différentiels importants entre pays voisins sur le plan des revenus et des débouchés -- mais leur caractéristique principale est que les gouvernements des pays d'immigration ne peuvent pas, et peut-être ne veulent pas, empêcher les entrées sur leur territoire. Ces migrations illégales peuvent prendre diverses formes : mouvements frontaliers -- par exemple entre le Mexique et les Etats-Unis -- ou personnes qui ont pénétré légalement dans le pays mais qui y sont restées après l'expiration de leur permis de séjour. Les déterminations économiques ne sont pas non plus entièrement étrangères aux migrations de réfugiés, même si les organismes internationaux tentent d'appliquer des critères stricts pour établir leurs classifications. En fait, on a beaucoup parlé récemment dans les pays d'immigration des difficultés qu'il y a à établir une distinction nette entre les réfugiés politiques et les réfugiés économiques.

Genèse des migrations permanentes modernes dans les pays en développement

Même si les migrations sont un phénomène aussi ancien que l'histoire de l'humanité, il n'en demeure pas moins que le volume, la direction et la composition des flux ont subi d'énormes transformations depuis 1945, reflétant dans une large mesure la modification des forces sociales, économiques et politiques à travers le monde entier. Les pays en développement sont ceux qui sont subis le plus fortement l'influence des migrations internationales. La fin du règne du colonialisme à peu près partout dans le monde a été le point de

départ des transformations mentionnées ci-dessus. On peut certes prétendre que la décolonisation n'a été que le point culminant d'une transformation qui s'est amorcée avec la domination européenne mais il n'en demeure pas moins vrai que l'accession à l'indépendance a marqué pour de nombreuses colonies la ligne de partage au-delà de laquelle ils sont devenus maîtres de leur destin politique, y compris de leur politique d'immigration. Immédiatement après l'indépendance, les ressortissants de l'ex-colonie ont été nombreux à rentrer chez eux ; d'autres sont restés en qualité de conseillers ou de représentants de sociétés ayant depuis longtemps des intérêts commerciaux dans le pays. Toutefois, la plupart de ces expatriés étaient des résidents temporaires. Même si le départ de nombreux expatriés a eu des conséquences négatives manifestes au moment du passage du statut colonial à celui de pays indépendants, de nombreux pays ont vu là un prix modique à payer pour l'indépendance. Par la suite, ces pays ont obtenu, de sources nombreuses et parfois au titre de programmes d'aide, des conseillers ayant les qualifications voulues, mais seulement pour la période où ils étaient nécessaires.

Beaucoup plus préoccupante que la perte des expatriés a été, pour de nombreux pays en développement, l'hémorragie de cadres autochtones qui ont commencé à émigrer à titre permanent après le milieu des années 60. A peu près à cette époque, les pays en développement -- en particulier les pays d'immigration traditionnels -- ont infléchi leurs politiques en matière d'immigration permanente en donnant la préférence aux cadres et travailleurs hautement qualifiés, quel que soit leur pays d'origine. Lorsque les Etats-Unis ont modifié en 1965 leur système de contingentement par quotas pour éliminer toutes les discriminations ethniques et ont adopté comme critères d'entrée la compétence et le parrainage par un proche parent, l'effet a été très sensible sur les sources d'émigration (CICRED, 1981). En 1971, l'Europe avait régressé au troisième rang, derrière l'Amérique latine et l'Asie, comme source d'émigration. En 1974, 45 pour cent des personnes ayant immigré aux Etats-Unis étaient originaires du continent américain et 32 pour cent d'Asie. Le Canada a lui aussi profondément modifié sa politique d'immigration. Avec la mise en oeuvre d'une politique fondée sur les besoins actuels, le pourcentage des immigrés originaires d'Europe (la source traditionnelle) est tombé à 50 pour cent de 1968 à 1973 contre 84 pour cent de 1946 à 1950, le pourcentage des personnes originaires d'Asie étant passé de 1 à 17 pour cent. L'Australie a elle aussi réagi aux forces nouvelles en donnant moins la préférence que par le passé aux Européens pour admettre un petit nombre de cadres et de travailleurs qualifiés non européens. Même si les modifications apportées à la politique australienne d'immigration n'ont pas eu sur les sources d'émigration un impact aussi grand que celui des nouvelles politiques adoptées par les Etats-Unis et le Canada, à la fin des années 60 un travailleur non européen hautement qualifié, connaissant l'anglais et ayant obtenu une offre d'emploi, était admis comme résident permanent en Australie de la même manière qu'un Européen possédant des qualifications analogues.

L'importance attachée par les gouvernements et les chercheurs aux conséquences exercées par la fuite des cerveaux sur les pays en développement se reflète dans la littérature abondante publiée à ce sujet durant les années 60 (Research Policy Program, Lund, 1967). Zahan (1977) a montré que la migration de talents aux Etats-Unis a progressé à un "rythme exponentiel" durant la fin des années 50 et que, vers 1965, "les cadres originaires de pays en développement y étaient plus nombreux que les cadres européens". C'est ainsi qu'en 1970, quelque 60 pour cent des 60 000 médecins étrangers exerçant aux Etats-Unis étaient originaires de PED. Les pays européens et le Canada ont

également accueilli un grand nombre de cadres originaires des pays en développement durant cette période. En fait, beaucoup de pays européens subissent eux aussi une fuite des cerveaux au profit des Etats-Unis et du Canada, phénomène qui cadre bien avec la thèse formulée plus haut au sujet de l'influence des circonstances économiques.

La littérature consacrée à la migration des talents met souvent l'accent sur les effets néfastes qui en découlent pour les pays en développement, en soulignant notamment que ces pertes sont relativement plus lourdes pour des pays où le niveau général de qualification est faible, et sur l'effet de freinage qui s'exerce sur la réalisation des plans de croissance économique. Des questions d'éthique se sont également posées : un pays développé doit-il ou non encourager, ou simplement admettre, des cadres originaires de pays en développement ? Ne vaudrait-il pas mieux que ceux-ci restent dans leur pays pour contribuer à son développement ? Un gouvernement a-t-il le droit d'appliquer ce genre de politique ? D'autres, notamment parmi les résidents des pays développés répliquaient qu'il n'y avait pas de fuite des cerveaux, que les PED forment de toute manière un trop grand nombre de cadres de catégories diverses que les pays développés ont la capacité d'absorber. Dans cet ordre d'idées, Pravin Visaria (1974) a fait valoir que dans les pays en développement où certains cadres nationaux sont en chômage ou sous-employés, le fait qu'ils émigrent ne saurait avoir un effet néfaste sur l'économie. Leur départ, a-t-il conclu, devrait être considéré davantage comme un phénomène d'épanchement plutôt que comme une fuite des cerveaux. Mais il a aussi fait remarquer que, dans la mesure où l'émigration est à l'avantage à la fois des migrants et des pays d'accueil, et dans la mesure aussi où le pays d'origine a financé une part appréciable du coût de la formation des migrants, il serait tout à fait justifié de prélever une taxe sur les revenus des migrants vivant dans un pays développé. Cette proposition avait été ensuite reprise et fortement soutenue par Bhagwati, mais sans grand succès ; encore que le gouvernement roumain ait annoncé le 6 novembre 1982, que, à l'avenir, tous les citoyens roumains désireux d'émigrer devraient d'abord rembourser à l'Etat (en devises fortes) le coût de leur scolarité depuis les études secondaires jusqu'aux études universitaires supérieures (Australie, 1982).

L'exode des cadres et des travailleurs hautement qualifiés originaires des pays en développement qui sont partis après le début des années 60 s'établir à l'étranger avec leur famille ne s'est pas ralenti, encore que le volume, la direction et la composition des flux aient subi des modifications après l'évolution de la situation économique dans les pays d'immigration traditionnels, surtout après ce que l'on a appelé la crise de l'OPEP en 1973. Les émigrants ayant obtenu le statut de résident ont eux aussi contribué à accroître les flux en s'offrant à prendre en charge leurs proches parents. Un fait d'une importance majeure pour les pays d'immigration traditionnels, comme pour plusieurs autres pays développés, a été l'acceptation de réfugiés ayant fui les pays d'Asie du Sud-Est après le conflit vietnamien, auxquels ont succédé des nouvelles admissions au titre de dispositions en faveur de la réunion des familles et de plans de départs programmés. L'aspect important de ces admissions d'immigrants permanents dans les pays d'accueil traditionnels réside non pas dans le nombre de personnes concernées (moins d'un million au total par an) mais dans la proportion croissante de citoyens de pays en développement. Les tableaux 1.1 à 1.3 indiquent les admissions, en chiffres absolus et relatifs, de personnes originaires des pays en développement dans les pays d'immigration traditionnels.

Tableau 1.1

IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS PAR REGION D'ORIGINE : 1960-84
(En pourcentage)

Région d'origine	Nombre (1 000)	Ensemble des pays	Asie	Amérique du Nord/ Centre	Europe	Amérique du Sud	Afrique	Océanie	Autres pays
1960	265	100.0	7.8	32.1	52.6	4.9	0.9	0.4	1.3
1961	271	100.0	6.8	38.1	47.1	5.7	0.7	0.4	1.2
1962	284	100.0	6.7	42.7	42.2	6.2	0.7	0.4	1.1
1963	306	100.0	6.7	42.4	41.1	7.5	0.9	0.4	1.1
1964	292	100.0	6.2	38.7	42.1	10.6	1.0	0.5	1.0
1965	297	100.0	5.8	42.7	38.5	10.4	1.1	0.5	0.9
1966	323	100.0	11.1	39.4	38.7	8.0	1.0	0.6	1.3
1967	362	100.0	14.8	38.7	38.5	4.6	1.2	0.6	1.6
1968	454	100.0	11.2	50.2	30.7	4.8	1.1	0.6	1.4
1969	359	100.0	18.2	36.9	33.5	6.7	1.6	0.7	2.4
1970	373	100.0	22.4	34.6	31.6	5.9	2.2	0.9	2.5
1971	370	100.0	24.9	37.8	26.1	5.6	1.8	0.8	3.1
1972	385	100.0	28.0	37.5	23.4	5.0	1.7	0.9	3.3
1973	400	100.0	28.1	38.2	23.2	5.1	1.7	0.8	3.1
1974	395	100.0	29.6	38.4	20.6	5.7	1.6	0.8	3.5
1975	386	100.0	30.8	38.0	19.2	6.0	1.7	0.9	3.5
1976	399	100.0	33.5	35.7	18.2	5.7	1.9	0.9	4.1
1977	462	100.0	30.0	40.5	15.1	7.1	2.2	0.9	4.1
1978	601	100.0	38.6	36.7	12.2	6.9	1.9	0.7	2.9
1979	460	100.0	37.1	34.2	13.2	7.7	2.8	1.0	4.0
1980	531	100.0	41.0	31.1	13.6	7.5	2.6	0.7	3.5
1981	597	100.0	40.9	35.3	11.2	6.0	2.5	0.7	3.4
1982	594	100.0	49.5	26.6	11.6	6.0	2.4	0.6	3.3
1983	560	100.0	46.7	30.1	10.5	6.4	2.7	0.6	3.0
1984	544	100.0	44.1	30.6	11.8	6.9	2.9	0.7	3.0

Source : INS (1969, 1970 : tableau 14) et INS (1980, 1981 : tableau 13).

Calculs par J.T. Fawcett, et al., "Asian Immigration to the United States: Flows and Processes", East-West Population Institute, Honolulu, 1984 (mimeo.).

Mise à jour par J.T. Fawcett, et al., "The New Immigration from Asia and the Pacific Islands", un chapitre dans Pacific Bridges, Centre of Migration Studies, Staten Island, New York, 1987.

Tableau 1.2

IMMIGRANTS ET REFUGIES ADMIS AU CANADA
(Par régions de dernière résidence permanente)
(En pourcentage)

Année	Nombre (1 000)	Asie	Amérique du Nord/ Centre	Europe	Amérique du Sud	Afrique	Australasia/ Océanie
1946-73	3 842	7	13	75	2	2	2
1974	219	23	24	41	6	5	2
1975	188	25	21	39	7	5	3
1976	149	30	22	33	7	5	2
1977	155	27	23	35	7	6	2
1978	86	28	22	35	8	5	2
1979	125	50	13	28	4	3	2
1980	135	47	14	31	4	3	2

Source : Adaptés après les calculs présentés dans Main-d'oeuvre et immigration, 1975 ; Emploi et immigration au Canada, 1973-1983 (annuellement) et Emploi et immigration au Canada, Rapport annuel au Parlement, 1975-1983.

Tableau 1.3

LIEU DE NAISSANCE DES PERSONNES ADMISES A S'INSTALLER EN AUSTRALIE
(En pourcentage)

Année s'achevant le 30 juin	Nombre (1 000)	Asie	Royaume-Uni et Irlande (République)	Autres pays européens	Moyen Orient	Océanie	Autres
1976	53	15.3	32.9	23.0	5.7	9.0	14.1
1977	71	15.1	27.1	16.9	20.0	9.5	11.5
1978	76	23.7	29.7	15.3	6.3	13.5	8.2
1979	81	30.8	20.6	14.2	4.1	18.4	12.0
1980	81	29.7	21.4	17.4	3.6	18.4	9.5
1981	111	23.7	29.2	18.4	2.9	17.8	8.0
1982	118	24.0	32.6	20.7	2.7	11.5	8.2
1983	93	28.0	29.6	21.4	2.6	8.8	9.7
1984	69	38.2	19.7	15.0	5.6	10.5	11.0
1985 (a)	78	39.6	15.8	12.7	6.6	13.7	11.5

a. Chiffres préliminaires.

Source : Department of Immigration and Ethnic Affairs, Australian Immigration Consolidated Statistics, 13, 1982 et statistiques non publiées.

Il faudrait certes mener des recherches pour déterminer la structure de ces admissions récentes par niveau de qualification mais il y a néanmoins tout lieu de croire qu'elles incluent un grand nombre de personnes sans qualification parmi les réfugiés ou les personnes qui viennent rejoindre un membre de leur famille précédemment admis lui-même comme immigrant ou comme réfugié. D'autres pays ont accueilli pour leur part de très nombreux réfugiés et immigrants originaires de leurs anciennes colonies. Par exemple, l'immigration au Royaume-Uni à partir des anciennes colonies a été facilitée durant les années 50 par la législation assez souple réglissant les migrations au sein du Commonwealth et par les liens traditionnels avec la mère patrie. Malgré la loi de 1962 du Commonwealth imposant un contrôle effectif sur le nombre et la composition des admissions, quelque 322 000 personnes nées en Inde et 140 000 autres nées au Pakistan et au Bangladesh résidaient, selon les estimations, au Royaume-Uni en 1971. Même si quelques-unes de ces personnes pouvaient être considérées comme entrant dans la catégorie des migrants imputables à la fuite des cerveaux, la plupart d'entre elles n'avaient aucune qualification. De nombreuses personnes nées dans des pays d'Afrique ou des Caraïbes membres du Commonwealth ont également immigré au Royaume-Uni durant les années 50 et 60.

Réfugiés

Bien que le nombre de réfugiés compte une proportion significative d'immigrants vers les pays occidentaux depuis les années 60, les flux de réfugiés se font principalement entre pays en développement. En Asie par exemple, on estime à quelque 7 millions le nombre des Hindous vivant au Pakistan qui sont revenus en Inde et à un nombre à peu près égal les Musulmans qui ont quitté l'Inde pour aller au Pakistan après la Partition de 1947 ; 4 millions de Coréens sont passés de la Corée du Sud à la Corée du Nord au cours des années 50 ; 60 000 Tibétains sont allés en Inde ; 100 000 Chinois ont été rapatriés d'Indonésie en Chine continentale ; plusieurs millions de réfugiés afghans ont fui au Pakistan ; et, selon les estimations, quelque 130 000 réfugiés venant de pays voisins sont encore en Thaïlande, faute d'avoir trouvé un autre asile. En Afrique, les réfugiés posent un difficile problème aux pays d'accueil. Selon Adepoju (à paraître), les réfugiés constituent un aspect essentiel et de plus en plus préoccupant des migrations internationales en Afrique, et plus particulièrement dans la Corne de l'Afrique et au Soudan (Adepoju, à paraître). Dans ce groupe, décrit comme sociologiquement hétérogène, entrent des réfugiés politiques, des combattants de la liberté et un groupe résiduel important -- personnes déplacées -- ayant des caractéristiques très différentes : femmes et enfants fuyant la guerre, les conflits et les persécutions, ou cherchant à échapper à la famine et à la sécheresse. Adepoju estime à plus de 5 millions le nombre de réfugiés vivant actuellement en Afrique, principalement au Soudan, au Zaïre, en Ethiopie, au Tchad, en Somalie et au Cameroun. Il conclut : "En 1983, un réfugié ou une personne déplacée sur deux vivant dans le monde était un Africain". En Amérique latine, les flux intra-régionaux de réfugiés n'ont pas été numériquement très importants, encore que les troubles politiques aient amené beaucoup de Paraguayens et de Chiliens à fuir en Argentine, des Nicaraguayens au Honduras et au Costa Rica, et des Salvadoriens au Honduras et au Guatemala. D'après Jorge Balan (à paraître), le système de protection des droits de l'homme est inexistant ou en tout cas insuffisant dans le cas des réfugiés, ce qui constitue un problème de plus en plus préoccupant.

Dans les pays en développement, et singulièrement en Afrique, les réfugiés se trouvent dans une situation extrêmement délicate : ayant perdu depuis longtemps la possibilité d'opter pour le retour au pays, ils sont considérés comme des résidents quasi-permanents mais généralement importuns et ils constituent une lourde charge pour des économies habituellement fragiles ne possédant pas les ressources nécessaires pour leur permettre de se réinstaller. Ce dernier problème se pose avec une acuité particulière dans les pays de la Corne de l'Afrique sujets à la sécheresse et ayant des sols fragiles. Selon le Service d'information des Etats-Unis (1983), les demandes collectives émanant de groupes sollicitant l'octroi du statut de réfugié et le droit d'installation, ainsi que les demandes individuelles d'asile, seront encore à l'horizon 2000 des aspects particulièrement délicats des politiques nationales et internationales.

Migrants ayant un contrat de travail

La migration temporaire de travailleurs entre les pays est devenue un phénomène important qui se répercute de plusieurs manières sur les conditions socio-économiques tant des pays d'émigration que des pays d'immigration. Le premier grand flux de travailleurs migrants de l'après-guerre a eu lieu depuis les pays du sud de l'Europe vers les pays du nord dont la croissance économique était freinée par le manque de main-d'oeuvre. Ce flux peut s'expliquer dans une large mesure par l'hypothèse présentée ci-dessus au sujet de l'évolution des conditions économiques : les travailleurs originaires de pays à faible niveau de revenu par habitant et à croissance économique lente ont été attirés par les possibilités d'emplois offertes par les pays à plus haut niveau de développement économique n'ayant pas suffisamment de travailleurs. La demande de main-d'oeuvre (totale et ventilée par catégories) n'est pas restée statique. En fait, les principaux problèmes qui se sont posés aux pays d'immigration dans les années 70 concernaient le statut des travailleurs émigrés de la première génération (et de leurs enfants nés dans le pays d'accueil) qui avaient choisi de ne pas rentrer chez eux à l'expiration de leur contrat. Les chercheurs spécialisés dans les migrations internationales s'accordent dans l'ensemble à estimer que l'application d'un programme réussi d'insertion des travailleurs émigrés est un objectif particulièrement difficile à atteindre. Dans le cas de l'Europe, les pays d'immigration ont eu plutôt tendance à ne vouloir admettre que des travailleurs célibataires pour éviter l'immigration familiale. Quelques pays considèrent les immigrants uniquement comme des agents économiques au mépris de leur identité sociale, culturelle et politique (Papademetriou, à paraître).

Dans une étude récente des politiques et programmes concernant les migrations internationales, le Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies (1982) a conclu que, malgré le caractère très restrictif des possibilités de migration permanente offertes, de nombreux pays préfèrent manifestement de plus en plus faire appel à des travailleurs ayant un contrat de travail temporaire pour satisfaire leurs besoins de main-d'oeuvre à court terme. Bohning (1983) estime à quelque 20 millions le chiffre mondial de travailleurs migrants au début des années 80. Reprenant une étude de la Banque mondiale, l'étude des Nations Unies remarque que les pays où il existe une demande de main-d'oeuvre achètent de plus en plus des heures de travail, c'est-à-dire qu'ils préfèrent faire les frais d'une rotation de travailleurs temporaires qui exerceront une ponction minime sur leurs dépenses sociales et dont l'intégration avec les populations

locales ne posera pas de graves problèmes (Swami 1981). Les nombreux pays d'immigration qui exercent aujourd'hui un contrôle étroit sur la durée des séjours et refusent d'admettre les membres de la famille des travailleurs migrants manifestent clairement leur volonté d'éviter le genre de difficultés que rencontrent aujourd'hui les pays du nord de l'Europe. Par exemple, un véritable dispositif pour les travailleurs étrangers a pu être appliqué par les pays pétroliers du Moyen-Orient, de manière plus ferme dans cette région que cela n'avait été possible en Europe occidentale au moment des importations de main-d'oeuvre. Durant les années 70, les pays du Moyen-Orient typiquement peu peuplés ont eu d'énormes besoins de main-d'oeuvre qu'ils ne pouvaient satisfaire avec leur propre population active. Les gouvernements des pays pétroliers ont imposé des conditions particulièrement rigoureuses en ce qui concerne la composition des flux de migrants (les personnes à charge sont rarement admises), la nature des qualifications et l'obligation de retour à l'expiration des contrats de travail.

Etant donné que les migrations de travailleurs sous contrat s'effectuent en règle générale entre pays se situant à des stades différents d'évolution économique, l'analyse des "incidences" a été principalement axée sur les pays en développement. Les avantages que les pays d'émigration sont censés en retirer sont les suivants : augmentation des faibles avoirs en devises grâce aux envois de fonds, allègement du chômage et du sous-emploi, relèvement du revenu national par habitant entraînant un accroissement des taux d'épargne et d'investissement, acquisition par les travailleurs émigrés de compétences nouvelles qu'ils pourront mettre à leur retour au service du développement industriel de leur pays d'origine (Stahl, 1982). Il est bien évident que la concrétisation de ces avantages dépend d'un ensemble complexe de variables liées les unes aux autres. L'admission de travailleurs migrants sous contrat procure aussi un certain nombre d'avantages économiques aux pays d'accueil : l'atténuation des pénuries de main-d'oeuvre dans certaines catégories d'emplois permet à ces pays de mieux exploiter leur capacité industrielle et, donc, d'en accroître la rentabilité ; l'augmentation des effectifs main-d'oeuvre disponibles peut freiner l'inflation des salaires et repousser la coûteuse adaptation à des méthodes de production à fort coefficient de capital ; les admissions annuelles peuvent être rapidement ajustées en fonction de la demande (Appleyard, 1984). Même si des doutes ont été émis quant à l'ampleur des avantages économiques retirés par les pays d'immigration, en particulier la valeur des effets multiplicateurs sur l'emploi découlant de ce genre de migration, Stahl (1982) estime pour sa part que "on peut affirmer presque à coup sûr que les avantages -- quels qu'ils soient -- retirés par les pays d'accueil dépassent de loin ceux qui reviennent aux pays exportateurs de main-d'oeuvre".

Les incidences autres qu'économiques exercées par les travailleurs migrants sur les pays d'origine sont notamment les transformations observées dans les relations et les rôles sociaux, dans les idées et concepts culturels, ainsi que dans le niveau de difficultés personnelles rencontrées par les migrants et les membres de leur famille restés au pays. Par exemple, les épouses sont parfois contraintes de vivre chez des parents plus ou moins éloignés, ce qui provoque souvent des frictions et des conflits. Des travaux de recherche réalisés à Sri Lanka à propos des incidences découlant de l'émigration des femmes mariées ont montré que les maris se trouvaient obligés de prendre la responsabilité des soins et de l'éducation des enfants. Par ailleurs, l'émigration des maris peut avoir une série de répercussions, depuis les possibilités nouvelles ouvertes aux épouses et la liberté dont elles

jouissent jusqu'aux tensions émotionnelles appelées au Pakistan le "syndrome de Dubai". Dans les zones rurales où l'agriculture est la principale activité, l'absence des maris oblige les épouses à s'insérer dans un nouveau réseau de relations sociales et économiques (CESAP-NU, 1985). Les incidences varient évidemment avec un ensemble complexe de conditions sociales, économiques et culturelles et, dans la mesure où la plupart des pays d'émigration traversent une époque de changement social rapide, on ne peut pas toujours déterminer avec certitude si la migration a été la force essentielle ou unique des changements observés.

Bien que les conséquences découlant de la migration de travailleurs sous contrat dans les pays du Moyen-Orient aient fait l'objet d'une abondante littérature, il ne faut pas perdre de vue que ce phénomène ne représente qu'une très petite partie des quelque 20 millions de personnes qui, selon les estimations, constituaient les effectifs mondiaux de travailleurs migrants au début des années 80. En Afrique centrale par exemple, des millions de travailleurs ont l'habitude de quitter les pays pauvres pour aller dans des pays voisins en meilleure posture et en Afrique orientale, ils quittent les pays surpeuplés et les moins avancés, dont les sols s'épuisent et où le chômage est élevé, pour aller dans des pays où ils trouvent des conditions et des perspectives relativement meilleures. En Afrique australe, la République sud-africaine a attiré pendant de longues années les travailleurs des pays voisins et, parce que ce pays pratique une politique très rigoureuse à l'égard de la réunion des familles, les travailleurs sont parfois amenés à effectuer de fréquents séjours dans leur pays natal au cours de leur vie professionnelle (Adepoju, à paraître). Les migrations (aussi bien légales qu'illégales) de travailleurs vont aussi en s'intensifiant dans les pays d'Amérique latine vers les Etats Unis qui ont mis au point différents systèmes juridiques pour le recrutement de la main-d'oeuvre, par exemple le programme bracero destiné à attirer des travailleurs latino-américains. En Amérique du Sud, le Venezuela et l'Argentine, et dans une moindre mesure, certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes (par exemple la République dominicaine), appliquent également différents systèmes pour les travailleurs migrants temporaires. Toutefois, ces systèmes sont beaucoup moins élaborés que le programme bracero et touchent relativement moins de personnes, à une exception importante près qui est celle des travailleurs colombiens partant au Venezuela (Balan, à paraître). Dans les pays insulaires du Pacifique, les travailleurs étrangers (et les émigrés permanents) représentent une proportion telle des populations nationales que ce phénomène est désormais considéré comme l'aspect le plus déterminant de la structure démographique de ce pays, ainsi que de l'accroissement et de la répartition de leur population active (SPC/BIT, 1982). En fait, l'auteur de l'exposé qui a ouvert les débats d'une conférence tenue à Nouméa en 1982 a fait valoir qu'il existe bien peu de régions dans le monde où l'influence des migrations sur les causes et les conséquences des tendances démographiques a été aussi décisive que dans le Pacifique.

S'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de mesurer l'impact global des migrations de travailleurs sous contrat sur la transformation socio-économique des pays d'origine, plusieurs faits précis donnent à penser que la migration est devenue une force importante. On peut citer, par exemple, l'impact des envois de fonds effectués par les travailleurs émigrés. Le tableau 1.4, qui présente des données relatives à certains pays d'Asie, montre le rôle important joué par les envois de fonds dans la balance des paiements de plusieurs pays asiatiques exportateurs de main-d'oeuvre. Quelques économistes ont fait valoir que les travailleurs émigrés auraient dû investir une

plus grande partie de leurs envois de fonds dans des activités génératrices de capitaux (Bohning, 1983), mais les réflexions contemporaines sur ce sujet mettent davantage l'accent sur l'importance à donner à d'autres questions telles que l'évaluation de l'impact du total des envois de fonds sur la croissance économique, l'orientation des dépenses sur les biens étrangers ou sur les biens produits localement, et surtout la capacité des systèmes bancaires nationaux à utiliser effectivement les fonds envoyés par les travailleurs émigrés (CESAP-NU, 1985a). Quelques pays relevant de la CESAP ont adopté des mesures tendant à inciter les travailleurs émigrés à canaliser leurs envois de fonds vers des caisses officielles pour le financement de projets ayant une forte priorité nationale. D'autres ont rémunéré par des intérêts plus élevés les dépôts bancaires des travailleurs émigrés et ont émis des obligations spéciales afin de mobiliser les envois de fonds à des fins plus productives (CESAP-NU, 1985b). Que les fonds envoyés par les travailleurs émigrés aient été utilisés ou non de la manière la plus efficace, il n'en demeure pas moins certain qu'ils ont eu un impact considérable sur les stratégies de développement de la plupart des pays. Par exemple, les quelque 2.8 milliards de dollars auxquels on estime les envois de fonds effectués en 1983 par les Pakistanais ont représenté 97 pour cent des recettes tirées par ce pays de ses exportations de marchandises et les envois de fonds de 610 millions de dollars en 1983 au Bangladesh en font la deuxième source de recettes en devises après les exportations de jute.

Faute de recherches suffisantes, il n'est pas possible de corroborer ou d'infirmer la thèse selon laquelle l'immigration a été un élément d'inflation dans les pays d'émigration. La conclusion la plus positive qui se dégage à ce sujet d'études relatives au Pakistan, à l'Inde ou au Bangladesh se fonde sur l'hypothèse qui suggère que les envois de fonds ont été en partie responsables de la forte inflation constatée dans le secteur de l'immobilier (Appleyard, à paraître). On peut se montrer un peu plus affirmatif à propos du rôle de l'émigration en tant que soupape de sécurité face à un niveau élevé de chômage. L'étude concernant le Pakistan donne à penser que le marché de l'emploi a subi une "détente" en raison du départ des immigrants, d'une part parce que ceux-ci étaient plus qualifiés et plus entreprenants que ceux qui étaient restés et, d'autre part, parce que 10 pour cent d'entre eux étaient inoccupés avant leur départ. En revanche, étant donné que les travailleurs qualifiés et entreprenants ne sont pas faciles à remplacer, leur relèvement par des travailleurs relativement peu formés et inexpérimentés peut avoir provoqué une chute de la productivité et de la production.

Les conséquences sociales des migrations de travailleurs sont à la fois nombreuses et diverses en ce qu'elles touchent tous les aspects de la vie familiale et communautaire, en même temps qu'elles varient entre les pays (et entre les régions d'un même pays) selon l'appartenance ethnique, la religion, la dimension et la structure de la famille, la couche sociale, les niveaux de qualifications et de revenus. Bien que ces conséquences aient été sélectionnées pour cette étude, elles font ressortir l'importance qu'elles ont dans certaines situations. Les recherches menées par des anthropologistes dans certaines îles du Pacifique ont montré que l'augmentation des revenus découlant des envois de fonds a élevé les niveaux de consommation, améliorant ainsi l'état sanitaire et la productivité. D'un autre côté, ces envois de fonds ont entraîné une rupture des obligations communales en même temps qu'un désintérêt pour la production agricole et les entreprises villageoises (Appleyard, à paraître). Il ressort des recherches réalisées en Amérique latine que l'émigration sélective est devenue un élément crucial de la fondation précoce d'une

Tableau 1.4

ENVOIS DE FONDS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS, IMPORTATIONS DE MARCHANDISES, AU PRODUIT NATIONAL BRUT ET A L'AIDE EXTERIEURE DE QUELQUES PAYS D'ASIE
1980-85

Pays		Envois de fonds				
		Total (en millions de dollars)	En pourcentage des exportations de marchandises	En pourcentage des importations de marchandises	En pourcentage du produit national brut	En pourcentage de l'aide extérieure
Bangladesh	1980	257	33.9	9.9	2.7	12.0
	1981	280	35.5	10.3	2.8	16.9
	1982	515	66.8	21.0	5.2	29.4
	1983	610	84.2	28.2	5.6	42.2
Inde	1980	1 600	19.3	11.5	1.3	56.7
Pakistan	1981	1 900	69.6	33.6	7.7	159.8
	1983	2 810	97.7	50.3	10.9	209.4
	1984	2 405	91.4	37.3	8.6	n.d.
	1985 (jan.-sept.)	1 800	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Philippines	1980	774	13.4	10.0	2.8	171.9
	1981	798	13.9	10.0	2.5	168.0
	1982	810	16.1	10.6	2.4	163.5
	1983	955	19.1	12.8	3.6	178.2
	1984	625	11.6	10.3	2.2	n.d.
	1985 (jan.-mai)	296	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Corée du Sud	1980	1 102	6.3	4.9	2.0	343.7
	1981	1 359	6.4	5.2	2.2	344.7
	1982	1 538	7.0	6.3	2.3	2 050.7
Sri Lanka	1980	137	12.9	7.4	4.7	19.9
	1981	229	21.0	12.0	5.2	30.7
	1982	237	23.4	13.2	5.6	47.0
	1983	294	27.7	17.0	5.8	62.9
	1984	301	20.6	15.6	5.1	n.d.
Thaïlande (du Moyen Orient)	1980	240	3.7	2.9	0.9	48.6
	1981	480	7.0	5.4	1.6	86.6
	1982	446	6.5	5.9	1.3	71.0
	1983	676	10.7	7.4	1.8	109.4
	1984 (jan.-sept.)	441	8.0	6.3	1.6	n.d.

n.d. = non disponible.

Sources : Arnold et Shah (1984), Korale (1986), Stahl (1985), Fonds monétaire international (1985), Kim (1986), Abella (1984), Asian Development Bank (1985), données non publiées de Habib Bank, Pakistan.

Reproduit de Stahl et Arnold, "Overseas Workers' Remittances in Asian Development", miméo., revu le 10 octobre 1986.

famille et des structures des relations familiales (Balan, à paraître). Au Lesotho, la migration des travailleurs vers la République sud-africaine a également exercé, sur les structures familiales et les modes de mariage, une influence profonde qui a modifié peut-être à la fois les attitudes en matière de reproduction et la croissance démographique (Adepoju, à paraître). En Inde, certains des travailleurs émigrés jouissent, à leur retour, d'un prestige qui leur permet de se marier facilement (Appleyard, à paraître).

Il est certain que l'absence prolongée d'un soutien de famille de sexe masculin complique la vie des épouses et personnes à charge restées au pays. En Amérique latine, la famille nucléaire (typique de la région) tend à s'élargir à la famille étendue, et la division du travail entre les sexes s'est trouvée profondément modifiée. L'émigration des femmes (qui assurent la plus grosse partie de la production vivrière) a bouleversé l'économie du secteur rural et entraîné une chute sensible de la production rurale. Balan critique avec force les multiples "simplifications grossières" qui ont été faites à propos des incidences de l'émigration sur les familles et il soutient qu'il faut considérer globalement l'ensemble des conséquences des absences temporaires au sein d'un ménage considéré comme un système. Adepoju a lui aussi insisté sur la complexité des répercussions de l'émigration des travailleurs dans le contexte africain. Dans les pays qui fournissent des travailleurs aux mines sud-africaines, les femmes n'ont pas seulement dû se charger de responsabilités nouvelles mais la solidarité et les liens familiaux ont perdu de leur force.

Cadres de passage

Il s'agit là en règle générale de cadres ou de travailleurs hautement qualifiés envoyés à l'étranger par leurs employeurs, ou par leurs autorités dans le cadre de programmes d'aide, pour accomplir des tâches données : un ingénieur envoyé par son gouvernement pour superviser la construction d'un réseau routier, ou un comptable "échangé" par une société liée à une autre par un accord de co-entreprise. Les statistiques disponibles sont insuffisantes pour permettre d'analyser la composition et l'ampleur de ce type de flux migratoires mais on peut néanmoins affirmer à coup sûr que les cadres de passage ont eu un impact très sensible dans quelques pays en développement en contribuant à l'amélioration du niveau des qualifications et à l'accélération du rythme de croissance économique.

Le cadre de passage n'est pas un phénomène nouveau des migrations internationales. Durant l'entre-deux-guerres, celui-ci était un ingénieur ou un comptable muté outre-mer dans un bureau, une plantation ou une mine de son employeur, habituellement pour surveiller des chantiers ou des activités de production, ou peut-être encore pour superviser la formation des travailleurs locaux. Après leur accession à l'indépendance, les ex-territoires coloniaux ont adopté de nouvelles politiques d'émigration concernant le nombre et la catégorie des cadres qu'ils étaient disposés à admettre sur leur sol en vue de favoriser la réalisation de leurs objectifs en matière de croissance économique. Aujourd'hui, les cadres expatriés sont des agents de transmission de la technologie et, bien que leurs qualifications et leur expérience servent surtout à rentabiliser au maximum les investissements faits par leurs employeurs, ils ont néanmoins contribué de manière appréciable au relèvement du niveau général de qualifications dans le pays d'accueil (Appleyard, 1984). Le progrès économique favorisé par ce type de migration se répercute

inévitablement sur la cohésion sociale dans le pays d'accueil, surtout si la migration accélère l'urbanisation et les mouvements migratoires internes, ce qui élargit le cercle des idées et des relations auxquelles les populations sont exposées. Bien que les cadres de passage n'effectuent que de brefs séjours dans les pays en développement, ils ont exercé, en tant qu'agents du progrès socio-économique, une influence profonde, et peut-être aussi puissante que celle des travailleurs migrants de retour qui ont vécu maintes expériences nouvelles dans le pays d'immigration.

Migrations illégales et clandestines

Comme on l'a déjà remarqué, les migrations illégales ont le plus de chances de se produire entre des pays où il existe de profonds écarts dans le PNB par habitant et/ou dans le rythme de croissance économique. La propension à l'émigration illégale est forte lorsqu'il s'agit de deux pays frontaliers, encore qu'un migrant initialement en situation légale parce qu'il est entré avec un visa de touriste puisse se retrouver en situation illégale s'il reste après l'expiration de son visa et prend un emploi. Les migrations illégales sont donc un phénomène qui touche davantage les ressortissants des pays en développement que ceux des pays développés. Selon un rapport récent des Nations Unies (1982), les migrations illégales sont un processus rationnel, la continuation de migrations traditionnelles qui s'opère dans le contexte des nouvelles nations ou des nouvelles frontières internationales, un substitut à un système d'accueil des travailleurs étrangers, ou un flux sanctionné ou ignoré par le pays d'accueil. Lorsque le migrant illégal doit franchir de difficiles barrières en prenant de gros risques personnels ou en s'exposant à de graves pénalités, ces motivations peuvent être tout à fait différentes et sa démarche peut échapper à toute rationalité.

C'est parce que l'homme a toujours été prêt à partir là où il pouvait gagner davantage que la population du globe "a fini par s'intégrer à un ensemble commun de valeurs", pour reprendre l'expression de Balan (à paraître). Dans les pays qui ont fait preuve d'indulgence à l'égard des travailleurs migrants en situation irrégulière à condition qu'ils ne fassent pas concurrence aux nationaux, les migrants clandestins sont devenus une partie importante des effectifs de main-d'oeuvre. L'exemple peut-être le plus connu des migrations illégales contemporaines est celui des Mexicains qui fuient les conditions économiques et les perspectives médiocres de leur pays et franchissent les frontières du pays voisin, les Etats-Unis. Les estimations des populations en situation irrégulière sont très variables, ce qui se comprend aisément. Le gouvernement des Etats-Unis a aussi pu constater combien il est difficile de procéder au rapatriement.

Les migrations illégales se produisent non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre pays en développement ayant un différentiel de revenu relativement faible. Selon Adepoju, la migration clandestine est un phénomène très répandu en Afrique. Si la République sud-africaine a restreint le nombre de travailleurs illégaux par une réglementation rigoureuse des recrutements, les passages clandestins de frontière sont une "routine" en Afrique de l'Ouest pour des raisons politiques, économiques et sociales et en Afrique de l'Est à cause des "frontières irréelles" imposées par les Européens à leurs colonies africaines. En Amérique latine, le Venezuela est devenu un gros importateur de travailleurs temporaires illégaux, dont la plupart pénètrent illégalement sur son territoire. Le principal pays

d'émigration est un pays moins développé, la Colombie, encore que la Jamaïque, la République dominicaine et d'autres pays contribuent eux aussi à ce flux (Balan, à paraître). En Asie, les flux de migrations illégales les plus importants et les plus persistants sont ceux qui se produisent entre la République populaire de Chine et Hong Kong. Entre 1976 et 1980, quelque 400 000 migrants s'étaient infiltrés de manière illégale dans la colonie mais, au moment où les conditions économiques se sont détériorées, des pressions diplomatiques ont été exercées sur la République pour qu'elle s'efforce d'endiguer ce mouvement. Toujours en Asie, les autres flux connus de migrations illégales sont ceux qui se produisent en direction des pays Membres de l'ASEAN, qui manquent de main-d'oeuvre et connaissent une forte croissance. Singapour a attiré de très nombreux travailleurs (on les estimait à 120 000 en 1981), tandis que la Malaisie compte près d'un million d'Indonésiens qui travaillent pour la plupart en milieu rural ou dans des chantiers (Appleyard, à paraître).

Les incidences des migrations illégales sur les pays d'émigration sont bien évidemment liées à l'absence de conditions convenues du type de celles qui figurent dans les contrats de travail en bonne et due forme. Par exemple, les Coréens qui signent un contrat pour aller travailler dans des pays du Moyen-Orient sont tenus de rapatrier une part importante de leurs gains par des voies officielles. Les travailleurs illégaux échappent certes à ce genre de dispositions mais, faute de protection juridique dans le pays d'immigration, ils s'exposent à être exploités (surtout au niveau de la rémunération) et à se trouver expulsés lorsque disparaissent les conditions qui avaient autorisé leur entrée illégale. Les envois de fonds effectués par les émigrés illégaux étant sans doute beaucoup moins importants que ceux effectués par les travailleurs sous contrat occupant des postes similaires, ils ont des incidences économiques différentes sur le pays d'origine ; il faut pourtant remarquer que lorsque les migrants illégaux sont nombreux, l'argent et les biens qu'ils ramènent avec eux peuvent atteindre une valeur appréciable. Les incidences non économiques sur les familles restées au pays sont bien évidemment exacerbées par les incertitudes et les risques auxquels est exposé le soutien de famille dans le pays d'accueil.

CONCLUSION

La proposition avancée ici est que les gouvernements de la plupart des pays en développement cherchent à exploiter les migrations légales pour favoriser la croissance économique. Dans le cadre des accords conclus avec des pays manquant de main-d'oeuvre, l'émigration des travailleurs sous contrat s'opère dans des conditions très rigoureuses imposées par les pays d'accueil. D'une manière générale, les pays en développement n'ont pas pu, et dans une large mesure n'ont pas voulu, empêcher l'émigration de leurs cadres et travailleurs qualifiés désirant s'installer de manière permanente dans des pays développés. Devant les pressions démographiques qui pèsent sur leurs ressources, la plupart des pays en développement ne sont pas disposés à admettre des immigrants à titre de résidents permanents, encore qu'ils acceptent facilement des cadres expatriés pour de courtes périodes. Les schémas migratoires qui sont apparus ces dernières années s'expliquent aisément par un phénomène bien connu, à savoir qu'ils sont liés à l'évolution des structures économiques propres à chaque pays.

Les incidences des migrations internationales sur les pays en développement varient selon tout un ensemble de différences sociales, économiques et culturelles. Les rentrées de devises procurées par les envois de fonds et les qualifications nouvelles acquises par les travailleurs au cours de leur séjour à l'étranger sont des avantages importants pour les pays dont les travailleurs partent à l'étranger avec un contrat. Cependant, de nombreux pays en développement sont dans l'incapacité d'exploiter véritablement les compétences acquises à l'étranger par ces travailleurs et le vide créé par le départ de travailleurs qualifiés et entreprenants a peut-être été une cause de la chute de la productivité et de la production. Parmi les incidences d'ordre social, il faut noter que les difficultés rencontrées par les épouses et les personnes à charge restées dans le pays natal altèrent manifestement les structures et relations familiales.

Une conclusion générale que l'on peut tirer de cette brève étude est qu'il faut entreprendre d'importantes recherches sur l'ampleur des migrations des pays en développement vers les pays développés comme entre pays en développement. C'est seulement à l'issue de ces travaux qu'il sera possible d'évaluer les incidences très complexes, dont quelques-unes seulement ont été abordées dans ce document. La direction et la composition des flux futurs changeront, mais l'écheveau de leurs incidences sur les pays en développement (et, par voie de conséquence, sur les pays développés) ne pourra être démêlé que par des recherches beaucoup plus poussées.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEPOJU, A. (à paraître)
Un chapitre dans International Migration Today: Trends and Prospects, Paris, UNESCO.
- APPLEYARD, R.T.
"International Migration in the ESCAP Region", un chapitre dans Third Asian and Pacific Population Conference, Selected Papers, New York, Nations Unies, 1984.
- APPLEYARD, R.T. (à paraître)
Un chapitre dans International Migration Today: Trends and Prospects, Paris, UNESCO.
- ARNOLD, F. et SHAH, N.M.
"Asian Labour Migration to the Middle East", International Migration Review, Summer, Vol. 18, No. 2, 1984.
- AUSTRALIE, Department of Foreign Affairs
Backgrounder, No. 360, Canberra, 24 novembre 1982.
- BALAN, J. (à paraître)
Un chapitre dans International Migration Today: Trends and Prospects, Paris, UNESCO.
- BOHNING, W.R.
"International Migration: Implications for Development and Policies", miméo, document préparé pour le Expert Group on Population Distribution, Migration and Development, réunion tenue à Hammamet, Tunisie, mars 1983.
- CICRED
International Migration in the Third World, première réunion, Nedlands, Australie, Paris, CICRED, 1981.
- DEMERY, L.
"Asian Labour Migration to the Middle East: An Empirical Assessment", document préparé pour la Conférence sur la Conférence sur Asian labour migration to the Middle East, Honolulu, 19-23 septembre 1983.
- ECONOMIC AND SOCIAL COMMISSION FOR ASIA AND THE PACIFIC (ESCAP)
COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)
Report of Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15th-21st October 1985, New York, Nations Unies, 1985a.

Report of the Expert Group Meeting on Remittances from International Labour Migration, miméo, Bangkok, 2-4 septembre 1985b.

- HALL, S. (à paraître)
Un chapitre dans International Migration Today: Trends and Prospects,
Paris, UNESCO.
- NATIONS UNIES, Département des Affaires économiques et sociales internationales
International Migration Policies and Programmes, Etudes démographiques,
No. 80, New York, 1982.
- NATIONS UNIES -- CESAP, 1985
Expert Group Meeting on International Migration in Asia and the
Pacific, Manila, Bangkok, novembre 1984.
- PAPADEMETRIOU, D. (à paraître)
Un chapitre dans International Migration Today: Trends and Prospects,
Paris, UNESCO.
- RESEARCH POLICY PROGRAMME
Brain Drain and Brain Gain, bibliographie sur la migration des scienti-
fiques, ingénieurs, docteurs et étudiants, Lund, Suède, 1967.
- SOUTH PACIFIC COMMISSION AND ILO/BIT
Report of Meeting, Regional Conference on Migration, Employment and
Development in the South Pacific, miméo, Nouméa, 22-26 février 1982.
- STAHL, C.W.
"International Labour Migration and International Development", docu-
ment de travail de la série, International Migration for Employment,
Genève, BIT, 1982.

"Contract Labour Migration and Economic Development with Special
Reference to Indonesia, Malaysia, the Philippines and Thailand", docu-
ment préparé pour la Conférence sur Asian Labour Migration to the
Middle East, Honolulu, 19-23 septembre 1983.
- SWAMI, G.
International Migrant Workers' Remittances: Issues and Prospects,
World Bank Staff Working Paper No. 481, 1981.
- UNITED STATES INFORMATION OFFICE
Official Text, Canberra, 20 septembre 1983.
- VISARIA, P.
"The Determinants of 'Brain Drain'". Un chapitre dans G. Tapinos, ed.,
International Migration. Actes d'un séminaire sur les recherches en
démographie sur les migrations internationales, Buenos Aires, Paris,
CICRED, 1974.
- ZAHLAN, A.B.
"The Brain Drain Controversy", International Population Conference,
Mexico, (UIESP), Vol. 2, 1977.

Chapitre 2

TYOLOGIES ET REVERSIBILITE MIGRATOIRE

par

H. Domenach et M. Picquet

INTRODUCTION

Jusqu'à une époque récente, l'analyse des migrations se réduisait aisément à la ventilation des individus selon leur lieu de naissance. En effet, les individus naissaient et mouraient le plus souvent dans un lieu unique, même si, à cause des guerres, des voyages de commerce, ou de l'apprentissage certains d'entre eux passaient du temps ailleurs. La typologie des déplacements s'en trouvait très simplifiée et les différents "types" très limités. A part quelques exceptions, toute installation nouvelle était considérée comme définitive. De nombreuses études se fondent aujourd'hui encore sur ce postulat, qui assimile la migration à "un mouvement de personnes traversant une certaine limite afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence permanente" (Population Reference Bureau, 1980). Le critère de résidence prévaut ainsi avec toutes ses implications territoriales, foncières, socio-économiques.

Bien que la mobilité humaine s'impose aujourd'hui sous des formes très différentes aussi bien dans le temps que dans l'espace utilisé (Courgeau, 1980), l'approche typologique se trouve réduite à une opposition entre le caractère définitif ou non des déplacements. De la sorte, n'est prise en compte qu'une facette de la réalité migratoire. La perception de la diversité actuelle et les moyens pour la traduire en termes quantitatifs sont évidemment très récents et font clairement apparaître les limites des possibilités offertes par les méthodes actuelles de mesure et d'analyse (Findley, 1983).

Les critères de classification

En premier lieu se pose le problème de la prise en compte de tous les types de déplacement, qui ne se traduisent pas nécessairement par un changement de résidence. Les résidences multiples constituent ainsi un fait de société, tout au moins dans les structures économiques occidentales, qu'on peut difficilement ignorer de même que les lieux d'activité multiples : professionnels, socio-familiaux (Collomb, 1985). On doit aussi se pencher sur

la référence au lieu d'origine, que la statistique assimile volontiers au lieu de naissance avec présupposition de retour ou de passage, qui s'avère plus ou moins pertinente selon les cas. En fait, il n'y a plus systématiquement adéquation entre l'environnement socio-culturel "d'origine" et le lieu choisi pour la naissance, qui peut désormais n'avoir qu'un caractère transitoire. Dans ces conditions, l'analyse des processus migratoires se doit de nuancer l'importance de ce critère originel de l'individu. Le statut (clandestin, toléré, déclaré, réfugié), le processus et la forme même de cette mobilité nouvelle présentent une variété considérable de situations plus ou moins spécifiques, qui font s'interroger sur les critères de mesures à retenir. De la migration saisonnière à la migration clandestine, en passant par celle d'accompagnement ou d'alternance, il est clair que l'appareil statistique est bien mal armé pour saisir et interpréter tous ces déplacements (Chaire Quettelet, 1985).

En second lieu se pose la question de toutes les incidences que peut engendrer le fait migratoire dans ses diverses formes : comment en effet appréhender ses répercussions sur la fécondité, les structures familiales, la morbidité, etc. ? Comment apprécier ses effets en matière d'urbanisation, d'équipements collectifs, de planification ? Si certaines analyses font des corrélations entre la migration et d'autres variables, le plus souvent on se trouve réduit à une analyse de type descriptif ou monographique, qui ne couvre pas la totalité des tendances.

Devant la diversité des situations et des formes de mobilité, élaborer une typologie universelle tient de la gageure. Des enquêtes ou études récentes : Amérique centrale (Teller, 1982), Bolivie (Blanes, 1984), Caraïbes (Domenach et Guengant, 1984), Burkina Faso (Boutillier, Quesnel, Vaugelade), Togo (Dupont, Quesnel, Vimard, 1984), Venezuela (Picouet, Pellegrino, Papiil, 1984) apportent quelques exemples de ces tendances nouvelles de la mobilité, et montrent qu'en fait, on peut opérer une classification, une "hiérarchisation", de ces multiples formes selon des critères très divers : durée et fréquence de résidence à chaque endroit, bien-être, revenu, travail, moyens de transport, distance, événements à court ou long terme, etc.

En fait, on peut établir différents typologies selon les variables dépendantes ou indépendantes qui seront choisies. Nous nous proposons ici d'aborder les diverses formes de la migration sous l'angle de leur (non) permanence relative, et plus précisément en utilisant comme critère discriminant, le caractère de réversibilité éventuelle de la migration.

Les flux irréversibles

Par définition, le déplacement définitif se fonde essentiellement sur l'utilisation d'une résidence unique. A un moment donné et pour (ou depuis) une longue durée, l'individu ou le groupe socio-familial procède à un changement de cette résidence ; selon les circonstances, cette nouvelle installation peut se faire sans référence ni recours à l'ancienne résidence qui est ainsi "abandonnée". Cet abandon peut être provoqué par des catastrophes naturelles ou imposé par une expulsion, mais être aussi parfois une rupture volontaire avec le milieu social d'origine.

Les principaux flux concernent tout d'abord des situations résultant de cataclysmes naturels, qui peuvent être violents (tremblements de terre, cyclones) ou au contraire très progressifs : (sécheresse, désertification). D'autres flux concernent des situations humaines conflictuelles : guerres nationales ou de religion, mais aussi les régimes politiques d'exclusion (Bassin Caraïbe et Amérique latine, Asie du Sud-Est, etc.) et/ou les situations de crise économique profonde.

Dans ces différents cas les gens sont contraints d'émigrer : ils migrent dans des conditions difficiles et sans choix d'une destination prédéterminée, celle-ci résultant le plus souvent de conventions politiques ou chaînes de solidarité au niveau international, ou encore passant par des filières socio-économique diverses. Du point de vue statistique, ces migrants ont l'avantage de présenter une mobilité réduite, même si le pays d'accueil ne constitue pas toujours la destination définitive. Par contre, ils sont fréquemment en situation de clandestinité -- les filières formant la voie la plus spontanée et souvent la seule accessible -- et donc non-appréhendés, ce qui oblige à des calculs d'estimation parfois délicats.

Les grandes migrations intercontinentales du 19ème siècle, puis du début de ce siècle, qui ont contribué à un peuplement rapide du continent américain, sont d'un type similaire. Aujourd'hui, des mouvements de cette ampleur ne peuvent plus avoir lieu, eu égard à la raréfaction des terres encore vierges et à la stabilité du découpage politique, qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. De même, les flux des campagnes vers les villes ont-ils revêtu ce même caractère d'irréversibilité. Dans les pays occidentaux, lors notamment de l'ère post-industrielle, des régions entières ont été abandonnées, trait qui s'observe également dans les pays peu développés jusqu'à l'heure actuelle. L'urbanisation très rapide que l'on constate dans certaines régions a entraîné le même type de phénomènes, provoquant par simple effet d'entraînement la perte de terres cultivables ancestrales et par là-même le dépeuplement progressif. Cependant, dans l'ensemble des mouvements que connaissent ces pays, les ruptures avec le milieu d'origine -- au sens large du terme -- apparaissent comme des exceptions souvent liées à des raisons politiques, religieuses, ou encore écologiques.

Les flux réversibles de longue durée

Sont de ce type, tous les mouvements de population qui participent d'un système de sauvegarde de la reproduction socio-familiale dans les régions soumises à un déséquilibre population/ressources. Ce sont des migrations de travail traditionnelles souvent organisées par le corps social lui-même, qui affecte une partie de ses ressources humaines à la migration, tandis que la partie "sédentaire" de la population entretient et cultive la région d'origine. C'est là un mode migratoire qui est souvent marqué par la culture et la religion comme par exemple les migrations en provenance du Sud maghrébin : Jerbiens, Mozabites, Ghomrassis, etc. Quelque peu différentes sont celles des insulaires en situation "infra-économique" : la plupart des petites Antilles, la Micronésie, la Polynésie ou encore celles des originaires des hauts plateaux que connaissent de nombreux pays : dans l'Arc andin et l'Asie centrale. En général, le déplacement s'effectue au moment de l'entrée dans la vie active ou après quelques années de vie professionnelle dans la région d'origine, dépendant du mode d'organisation de la société de départ. Ce sont donc plutôt des individus jeunes, qui chercheront assez rapidement à constituer une

famille, si celle-ci n'a pas été formée avant le déplacement, soit en relation avec la communauté d'origine restée sur place, soit en relation avec la communauté d'immigrés qui aura été rejointe. Dans le cas où la relation s'étend à la société d'accueil, l'affaiblissement progressif des liens avec la société d'origine, peut entraîner l'irréversibilité de la migration.

Le caractère de réversibilité de ces déplacements est, en fait, intimement lié au processus migratoire, orienté dès le départ vers l'objectif d'un retour à terme. Le maintien d'une solidarité familiale et sociale, l'investissement immobilier dans la région d'origine, le soutien financier même s'il est épisodique, sont autant de mesures, dictées par la coutume, qui organisent et rendent possible le retour éventuel du migrant qui intervient alors en fin de vie active ou lorsque celle-ci a pleinement réussi.

Un cycle familial complet marque en général la durée de l'"expatriation" -- qui peut tout à fait n'avoir qu'un caractère régional d'ailleurs -- au cours de laquelle les rapports avec la société d'origine ont été plus ou moins suivis. L'éloignement, le coût et les difficultés des transports ont limité jusqu'à une époque récente la fréquence et la périodicité des visites ; ainsi dans les Alpes par exemple, la migration n'intervenait souvent que d'une vallée à l'autre, ce qui n'en était pas moins suffisant pour tenir les individus éloignés de leur milieu d'origine, pendant plusieurs décennies parfois. Aujourd'hui, avec la monétarisation des revenus, l'introduction de conditions nouvelles telles que les congés payés, les loisirs, le tourisme, les conditions de ces rapports ont continué d'évoluer et sont plus fréquentes et périodiques. Cette réduction de la durée est, sans doute, un facteur important de l'affaiblissement de la transmission des valeurs culturelles.

Cette situation de retour concerne surtout le migrant lui-même et bien moins sa descendance. On retrouve ici cette caractéristique des déplacements "définitifs", qui veut que le système de reproduction familiale soit également déplacé, et que par voie de conséquence les générations suivantes, pleinement insérées dans la société d'accueil, tendent à pérenniser la nouvelle installation et à la rendre irréversible. Enfin, l'évolution des structures familiales dans le sens d'une moindre hiérarchisation et d'une perméabilité plus forte, détermine une moindre importance de ces flux de retour au lieu d'origine ; ce qui conduira peut-être à privilégier de plus en plus le(s) lieu(x) de résidence antérieurs comme facteurs discriminants de la réversibilité.

Les flux à réversibilité renouvelée

Dans l'état actuel des concepts et variables statistiques, on peut difficilement échapper à la notion de "résidence-base", soit un lieu à partir duquel sont effectués des déplacements de durée variable et selon une périodicité aléatoire. Cette définition stricte sensu présente deux difficultés : tout d'abord, il faut préciser le niveau à partir duquel s'applique le principe de réversibilité, c'est à dire définir la nature du lieu de départ que constitue la "résidence-base", et son identification à une ville ou un village, à une région ou un pays, à telle ou telle aire culturelle. Ensuite, il importe de définir les différentes destinations, afin d'élargir éventuellement cette notion de résidence qui pourrait alors intégrer un ou plusieurs lieux selon leur mode d'utilisation (extension de l'espace de vie quotidienne, de vie professionnelle, des loisirs).

L'observation statistique usuelle s'avère particulièrement pauvre pour saisir les nuances et les échelles de ces déplacements : le plus souvent ne sont pris en compte que les entrées et les sorties du pays considéré, en dissociant dans le meilleur des cas les motifs : affaires ou loisirs. Il serait ainsi utile de pouvoir sérier plus finement les types de migrants : la migration de travail frontalière qui affecte de nombreux pays peut ainsi revêtir des formes multiples : journalière (Suisse par exemple), saisonnière (Haïtiens lors de la coupe de la canne à Saint Dominique), conjoncturelle (Colombiens dans le bassin pétrolier de Maracaïbo au Venezuela). En fait, le principal point commun de ces différentes catégories réside dans la constance du trajet effectué ; dès lors, c'est la fréquence de renouvellement qui apparaîtrait comme le discriminant le plus adapté.

Teller (1982) donne l'une des rares illustrations quantitatives de ces différents types de déplacements à réversibilité renouvelée, à partir des enquêtes effectuées entre 1973 et 1979 dans six villages "latinos" et indiens du Guatemala. Dans ces exemples il apparaît bien que ce qui importe dans ce type de déplacements c'est d'abord le "déterminisme" socio-économique et culturel qui préside au choix du (des) lieu(x) où le migrant exerce son activité ; et ce n'est qu'ensuite que vont intervenir les composantes individuelles : financières, familiales, psychologiques etc. dont dépend la répartition des absences dans le temps.

Enfin, on peut avancer que cette réversibilité renouvelée, qui se traduit dans les faits par une succession d'absences et pour l'individu par un passage répétitif de l'état "présent" à l'état "absent" -- c'est de cette manière, que dans le peuple MOSSI (Burkina Faso), sont dénommés les travailleurs émigrés (Boutillier, Quesnel, Vaugelade, 1975) -- conduit rarement vers une migration définitive irréversible ou réversible de longue durée. Bien, qu'il n'existe pas vraiment de données spécifiques à cette question, on peut penser qu'avec les facilités introduites par le progrès technique (moyens de transport, vitesse), les fréquences de renouvellement vont en s'accroissant, sans que cela se traduise nécessairement par une variation de la durée totale passée dans chacun des lieux fréquentés.

Les flux à réversibilité sporadique

De même qu'ils furent tout au long de l'histoire liés aux oeuvres d'infrastructure et d'aménagement des territoires -- pyramides, temples, fortifications, barrages, chemin de fer -- ils couvrent aujourd'hui de grands projets de développement. Dans tous les cas, les caractéristiques bien précises sont déterminées par l'ampleur des travaux, la durée, la main-d'oeuvre qualifiée ou non qu'ils requièrent. Les flux sont organisés en fonction de la distorsion qui se crée entre la capacité du marché local du travail, souvent inadaptée, et le caractère occasionnel de la forte croissance de la demande de main-d'oeuvre. Le démantèlement de cette force de travail intervient à la fin des travaux, même s'il n'en subsiste qu'une partie sur le site lui-même.

Dans la mobilité contemporaine, de nombreux flux participent de ce type, ils diffèrent cependant des précédents sur deux points essentiels :

- 1) Ils sont tout d'abord aléatoires, c'est à dire qu'ils ne dépendent pas forcément d'une structure spécifique donnée, mais plutôt d'une situation occasionnelle, dont l'appréciation, tant par les individus que par les institutions, est déterminée par les conditions différentes des marchés du travail locaux, régionaux et internationaux, et aussi par l'intensité des flux financiers provoqués directement (politique de localisation des investissements publics comme au Venezuela par exemple), ou artificiellement (injection de liquidités monétaires par l'intermédiaire de prix subventionnés ou du gonflement des services de toute nature comme dans les pays du Golfe), ou encore tout simplement par l'urbanisation.
- 1i) Ils sont ensuite marqués par une forte instabilité : les durées pouvant être très diverses suivant les individus et également pour un même individu au cours de plusieurs déplacements. En fait, il s'agit alors de situations de choix relatif entre plusieurs opportunités, résultant souvent d'une activité individuelle polyvalente trouvant à s'exercer dans des lieux différents. Les micro-sociétés (rurales, insulaires) en fournissent de nombreux exemples, mais l'uniformisation urbaine au travers des continents nous semble amener le développement de processus migratoires similaires, en dépit des contingentements (quotas, permis de jour) que peuvent établir les gouvernements. De plus les lieux d'accueil étant choisis en fonction de l'offre de travail, de la perspective d'un meilleur gain ou de toute autre motivation financière ou professionnelle, dont les conditions sont fluctuantes.

La réversibilité de ces mouvements s'apprécie, là encore, nécessairement par rapport à une "résidence-base", qui exprime l'aspect traditionnel des flux et dénote, en général, une certaine organisation des flux avec exploitation de pôles d'accueil, recherche de nouveaux débouchés à l'émigration, de nouvelles filières. Le caractère conjoncturel de ces flux recouvre, de fait, l'adaptation de la capacité à migrer (potentiel démographique, familial, professionnel des communautés d'origine) à la capacité des marchés de l'emploi extérieurs (marchés du travail, commerciaux et financiers), avec élargissement de l'espace migratoire traditionnel. Les migrations maghrébines sont largement de ce type, par exemple la migration des Djeballas du Sud tunisien qui ont adapté leurs modes migratoires à la situation socio-économique du moment avec une extension des lieux d'accueil. Dans une certaine mesure, ces déplacements s'effectuent dans une aire d'action (culturelle, géographique ou économique) assez bien délimitée, à l'intérieur de laquelle les lieux d'accueil sont hiérarchisés suivant des critères définis par la société d'origine en fonction de ses intérêts économiques, sociaux, familiaux. La hiérarchisation des lieux et la définition même de l'"aire d'action" reste cependant évolutive. L'exemple des changements de la direction et du volume des flux de la migration colombienne à la suite de la dévaluation du bolivar vénézuélien est connu ; de même peut-on illustrer ce type de déplacement dans les échanges de population entre Puerto Rico et les Etats-Unis ou encore des migrations entre le Mexique et l'Amérique du Nord, également la migration des Philippins dans les pays du Golfe ou celle des haïtiens dans la région caraïbe. La capacité des moyens de transports modernes permet une aire d'action quelquefois très étendue, de continent à continent.

Les flux non réversibles itinérants

La référence à une "résidence-base" déterminée est une caractéristique commune des flux précédemment décrits. Le point de départ des déplacements reste le même, un ou plusieurs lieux selon l'itinéraire pré-établi, le principe étant que le "retour" s'effectue toujours vers la région d'origine ; la structure imagée de ces flux est une boucle fermée. Il en va très différemment en ce qui concerne des mouvements aléatoires successifs, où le point de départ des flux est défini par la dernière résidence antérieure, les lieux successifs de destination restant le plus souvent imprévisibles. Le retour au milieu d'origine est alors improbable, ou s'il se réalise, purement accidentel : dans ce cas la "boucle" reste ouverte.

La non-référence à une "résidence-base" révèle une rupture, consciente ou forcée, avec le milieu d'origine -- expression d'un déracinement ou d'une marginalisation familiale, sociale -- une certaine propension à suivre les opportunités qui se présentent (mobilité professionnelle). La détérioration permanente des conditions de la reproduction sociale et familiale, dûe en grande partie aux conditions fluctuantes de l'offre de travail, pourrait expliquer dans certaines sociétés des pays en développement, cette migration sans fin. On assiste ici au développement d'un nouveau nomadisme professionnel dans les sociétés développées, de survie pour nombre d'autres communautés. Au Venezuela par exemple, une partie de la migration interne s'effectue ainsi au gré des changements économiques, où des contraintes apparaissant dans les lieux d'accueil les rendent moins attractifs que d'autres (délaissement de la capitale au profit des nouvelles grandes agglomérations). En Colombie, l'interdépendance entre les flux internes et externes fait que l'aire d'action couvre la région des Caraïbes, l'Europe, l'Amérique du Nord.

Ce type de flux, que nous avons qualifié de non réversible pour illustrer le non-retour à la région d'origine et d'itinérant pour caractériser la succession des lieux de vie, concerne généralement des individus des deux sexes ou des ménages plutôt jeunes au moment de la rupture avec le milieu d'origine, d'âge moyen lorsqu'il s'agit de nomadisme professionnel ou résultant d'un phénomène de marginalisation de la société. Exception faite de ce dernier phénomène, la constitution des familles, la montée en âge des enfants, leur fixation à l'un des points de l'itinéraire tendraient au fil des années à réduire le caractère aléatoire des déplacements et à transformer leur nature, (réversibilité renouvelée aboutissant finalement à une installation quasi définitive, équivalente à une "résidence-base").

CONCLUSION

Le critère de réversibilité éventuelle de la migration souligne certaines caractéristiques nouvelles de la mobilité actuelle, en particulier tout ce qui concerne l'utilisation de plusieurs résidences, l'extension des espaces de vie et l'introduction de séquences de temps aléatoires dans les itinéraires suivis. La dichotomie utilisée jusqu'ici, entre déplacements définitifs et temporaires, apparaît ainsi par trop réductrice pour couvrir la diversité des formes de mobilité et surtout pour décrire le passage d'un type de migration à un autre suivant l'évolution des sociétés. On voit par ailleurs émerger à travers ce concept de réversibilité des modalités de déplacements

inconnus des typologies classiques. En effet, si dans une certaine mesure et pour chercher à tout prix une continuité de classification, on peut considérer que les flux irréversibles ou réversibles de longue durée recouvrent sans trop de mal ce que l'on appelle communément les flux définitifs, il en va différemment pour ce qui concerne les flux à réversibilité renouvelée ou aléatoire, qui ne se limitent pas aux seuls déplacements temporaires, mais intègrent également des déplacements permanents de type itinérant (itinéraires suivant des lieux hiérarchisés) ou sporadique (nomadisme professionnel ou de survie).

BIBLIOGRAPHIE

- BLANES, J.
"Movilidad especial en Bolivia. Reflexiones sobre su caracter temporal", Ponencia seminario Migraciones Temporarias en America Latina, Quito, CENEP-CIUDAD, PISPAL, 1984.
- BOUTILLIER, J., A. QUESNEL et J. VAUGELADE
Les migrations de travail Mossi, Ouagadougou, ORSTOM, fasc. 2, 1975.
- CHAIRE QUELELET
Migrations internes. Collecte des données et méthodes d'analyse, Département de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1985.
- COLLOMB, P.
"Pour une approche fine des liaisons entre activités, mobilités et peuplement local, application au cas du peuplement agricole", Séminaire Migration interne et développement économique régional, Montréal, 1985.
- COURGEAU, D.
Analyse quantitative des migrations humaines, Collection d'Anthropologie physique, Paris, Masson, 1980.
- DOMENACH, H. et J.P. GUENGANT.
Dossiers Antilles Guyane, Nos. 2, 7 et 8, INSEE-Sirag, 1979-1983.
- DUPONT, V.
"Dynamique des villes secondaires et processus migratoires en Afrique de l'Ouest -- Le cas de trois centres urbains en région de plantation, au Togo : Atakpamé, Kpalime, Badou", Thèse de 3ème cycle, Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1984.
- FINDLEY, Sally
"Migration Survey Methodologies: A Review of Design Issues", Papers No. 20, IUESP Liège, IUSSP, 1983.
- NATIONS UNIES
"World Population Prospects: Estimates and Projections as Assessed in 1984", Population Studies, No. 98, New York, 1986.
- PICOUET, M., A. PELLEGRINO et J. PAPAIL
"L'immigration au Venezuela", Revue Européenne des migrations internationales, No. 4, 1986.
- POPULATION REFERENCE BUREAU
New York, 1980.

QUESNEL, A. et P. VIMARD

"Migration et économie de plantation, plateau de Dades au Togo", à paraître.

TELLER, C.H.

"Impermanent and Seasonal Migration in Central America: Conceptual and Methodological Approach Utilized in its Measurement", IARUS 13th Meeting, Székesfehérvár, 1982.

Chapitre 3

LES CAUSES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

par

N. Federici

Les migrations sont aussi anciennes que l'humanité. Dans les temps préhistoriques, les nécessités de la chasse et de la cueillette ont amené l'homme à partir à la recherche de nouvelles zones plus riches en plantes comestibles et en gibier, où sa survie serait mieux assurée. Des continents entiers ont été peuplés à la suite principalement de migrations intervenues dans les temps préhistoriques, comme le démontrent des découvertes archéologiques de plus en plus nombreuses. Plus tard, à l'aube de l'histoire, les migrations de masse sont devenues un élément important de l'évolution des populations. Pendant des siècles, les mouvements migratoires ont eu les mêmes causes : la quête d'un territoire offrant un climat plus hospitalier et des terres plus fertiles, capables de donner de bonnes récoltes.

La création de grands ensembles de population a fait naître une soif d'expansion vers de nouveaux territoires, dont la conquête serait une source d'enrichissement par l'appropriation de leurs richesses naturelles et par l'exploitation des forces vives des peuples réduits à l'esclavage. Les conquêtes politico-militaires de l'antiquité et de l'époque médiévale ont ensuite engendré et favorisé de vastes mouvements de populations entre la mère patrie et les territoires conquis, et vice versa ; les motivations étaient certes différentes : départs spontanés répondant à des objectifs politico-militaires et économiques dans le premier cas, départs plus ou moins forcés dans le second.

Avec l'avènement de l'âge moderne qui a modifié les données de l'évolution politique et économique, les raisons des déplacements de populations se sont diversifiées et sont devenues plus complexes mais les causes fondamentales sont restées les mêmes. De grandes explorations géographiques ont ouvert de nouveaux horizons sur le plan économique et politique. Des continents entiers ont été découverts et les nations européennes naissantes ont vu dans la colonisation un autre moyen de s'enrichir et d'étendre leur puissance. Ainsi se sont constitués des empires coloniaux encourageant l'installation de populations sur les terres conquises. Les pionniers qui ont peuplé les nouveaux territoires avaient certainement des motivations économiques et l'esprit d'aventure qui les conduisait à faire front avec courage et enthousiasme aux

dangers de l'inconnu. Mais les premières activités de mise en culture de vastes territoires nouveaux ont entraîné des formes de migration forcée, telle que la traite d'esclaves africains conduits contre leur gré dans le nouveau monde. La domination coloniale a provoqué une forme particulière de flux migratoires entre la mère patrie et les colonies : cadres politiques, militaires et techniques, qui ne choisissaient pas toujours vraiment de partir ou qui n'avaient pas de raisons personnelles impérieuses de le faire, leur départ répondant plutôt aux objectifs d'administration de la métropole.

Après plusieurs siècles de fluctuations démographiques ponctuées par des épidémies dont le degré de gravité était variable, le 18ème siècle a marqué le début d'une période d'explosion démographique en Europe (1). Certains économistes avaient été amenés de ce fait à prédire de redoutables déséquilibres entre l'augmentation de la population et la croissance économique, quelques-uns allant jusqu'à annoncer un écart impossible à combler entre la population et les ressources. Dans son essai, Malthus soutenait la nécessité d'une restriction de la procréation (mais par des moyens assez différents de ceux qui ont été largement appliqués ensuite) pour tempérer les conséquences de ce déséquilibre (2).

L'existence d'importantes richesses dans les nouveaux territoires découverts ou explorés sur des continents faiblement peuplés et l'écart entre la croissance démographique et le développement économique qui se creusait en Europe ont fait apparaître un différentiel de pression démographique. L'expression "pression démographique", prise dans un sens statique, s'entend de la relation entre la population et les ressources économiques (le "niveau de subsistance" dans les théories économiques classiques) ; et, dans un sens dynamique, elle traduit la relation entre le rythme d'accroissement démographique et le rythme de développement économique. Lorsque la valeur numérique de ce rapport est différente dans deux territoires donnés, il existe entre eux un déséquilibre qui peut-être considéré comme la cause déterminante d'un transfert de populations depuis la zone à forte pression démographique vers celle où cette pression est moindre.

D'après cette thèse, dans le cas hypothétique d'un territoire où la pression démographique aboutit à une relation d'équilibre, il n'y aura pas de mouvements migratoires, ou les mouvements migratoires nets seront proches de zéro (3). Dans ce cas de figure, les migrations qui se produisent s'apparentent à un échange mutuel de populations et pourraient ainsi être qualifiées de "normales". Lorsque le rapport est supérieur à l'unité, il devrait se produire (et en fait il se produit généralement) une émigration nette qui tend à augmenter avec l'accroissement de la valeur numérique du rapport. Lorsque la valeur numérique du rapport est inférieure à l'unité, il devrait se produire une immigration nette allant en s'intensifiant avec la diminution de la valeur numérique du rapport. Dans ces deux cas, le mouvement migratoire prend un caractère que l'on peut qualifier de "pathologique". De toute évidence, les lieux de destination seraient ceux où la pression démographique est la moins forte dans le premier cas et, dans le second cas, les lieux d'origine seraient ceux où la pression démographique est forte. Ce genre de transferts pourrait également s'effectuer à l'intérieur des frontières d'un pays, entre des régions où les pressions démographiques s'exercent à des degrés différents (4).

Pour diverses raisons, ce schéma théorique correspond assez mal aux faits observés. Tout d'abord, lorsque l'on adopte cette théorie, il faut savoir que les transferts peuvent se produire indépendamment de la valeur

numérique de la proportion dans le pays d'origine A et dans le pays de destination B. Il suffit qu'il existe une différence entre les deux valeurs. Autrement dit, un mouvement migratoire pourra fort bien intervenir de A vers B même s'il existe un rapport supérieur à l'unité dans le pays A et dans le pays B, ou un rapport inférieur à l'unité dans les deux. Le simple fait que le rapport est plus élevé dans le pays A que dans le pays B suffit à provoquer le déplacement de populations. Deuxièmement, il ne faut pas oublier que l'incitation à émigrer dépend aussi des possibilités individuelles d'accéder à un certain niveau de revenu. Ces possibilités dépendent à leur tour, entre autres, de la répartition du revenu dans le pays de destination, comme Tapinos l'a clairement montré (5). Troisièmement, des motivations autres que purement économiques peuvent contribuer aux migrations. Nous y reviendrons plus tard. Nous souhaiterions à ce stade expliciter le mécanisme d'échange de populations entre des territoires où les pressions démographiques s'exercent à des degrés divers. L'exemple de l'Italie illustre bien la manière dont ce mécanisme fonctionne.

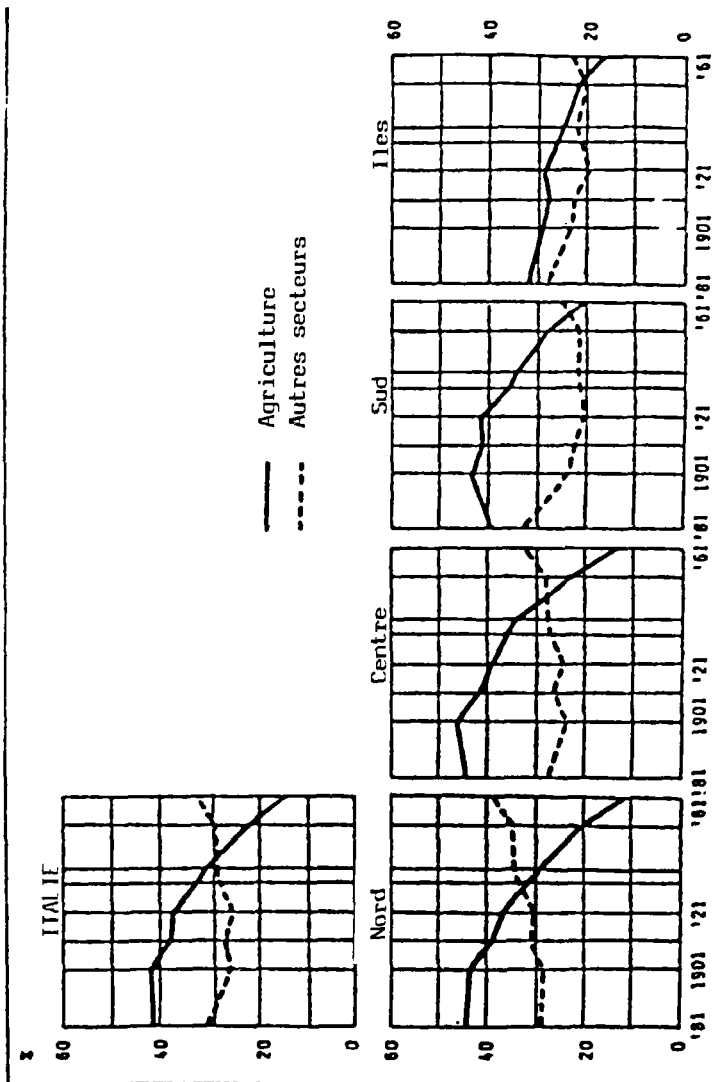
Lorsque l'Italie est devenue une nation unifiée -- beaucoup plus tard (1861) que les autres pays d'Europe -- son économie était presque exclusivement agricole. Vingt ans plus tard, selon le recensement de 1881, le secteur agricole était encore le plus important de tous dans la quasi-totalité des régions. Sur le plan national, l'agriculture occupait quelque 60 pour cent du total de la population active. Jusqu'à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, la croissance a été lente bien qu'il y ait eu un début (lent) d'industrialisation dans certaines parties de l'Italie du Nord. Dans le reste du pays, les secteurs autres que l'agriculture étaient plongés depuis longtemps dans une profonde crise économique. Le développement des activités autres que l'agriculture a commencé à s'affirmer dans les années 20 et 30 en Italie du Nord et du Centre, et seulement après 1950 dans le sud, en Sicile et en Sardaigne. Les autres secteurs ont rattrapé l'agriculture à partir de 1930 dans le nord, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale dans le centre, dans les îles aux alentours de 1951 et quelques années plus tard dans le sud de l'Italie continentale (voir la figure 3.1) (6).

L'Italie connaissait alors une période d'explosion démographique. La diminution du taux de natalité n'était intervenue que plus de dix ans plus tard et était restée très lente jusqu'en 1915 (figure 3.2).

On comprend aisément que ces circonstances aient donné naissance à un phénomène migratoire. Les départs -- envisagés au début comme temporaires -- s'effectuaient principalement vers les pays voisins parvenus à un stade d'industrialisation plus général, et en particulier la France où la pression démographique était faiblement réduite en raison de la chute de la natalité. Ce phénomène touchait essentiellement les habitants des régions de l'Italie du Nord, qui avaient des affinités culturelles et historiques avec leurs voisins français. Dans les zones du sud, que l'unification nationale avait désavantagées plutôt que favorisées (en les isolant sur les plans économique et politique), les habitants commencèrent à franchir l'océan pour aller en Amérique, vers des terres qui semblaient offrir de bonnes perspectives d'installation permanente et d'insertion sociale rapide.

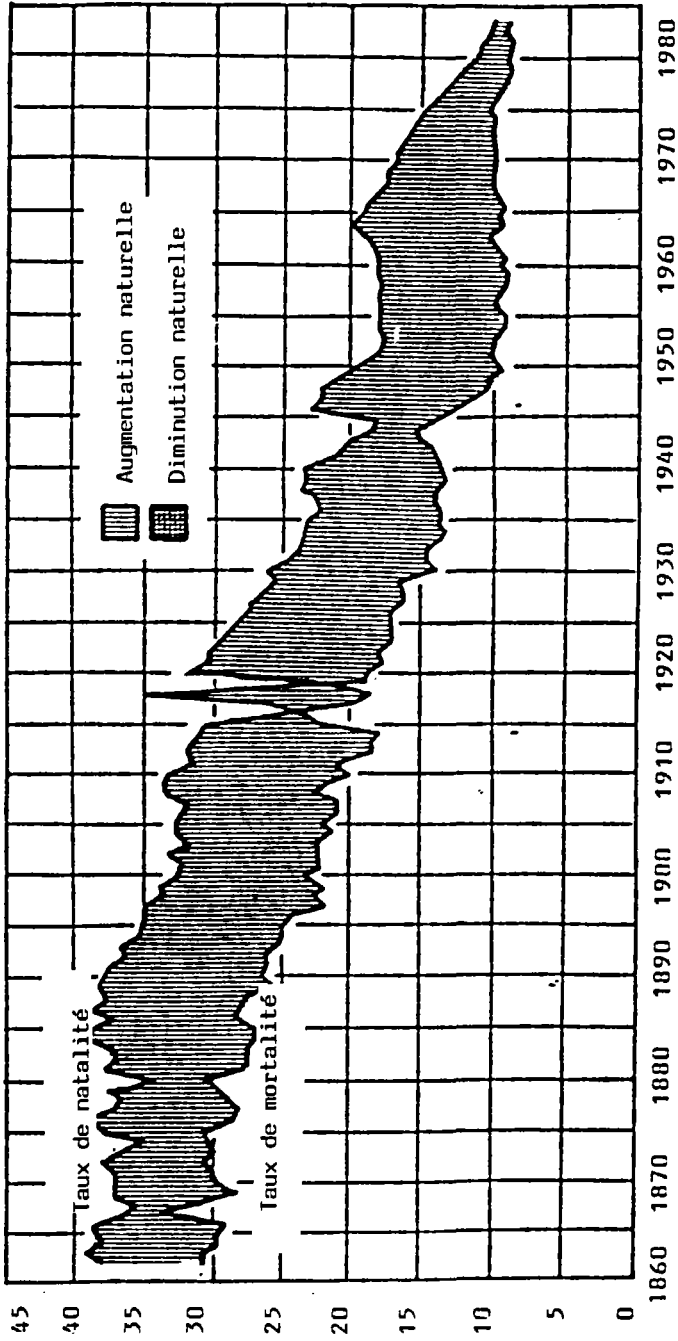
Plus de 4 millions d'Italiens émigrèrent durant le dernier quart du 19ème siècle et 5 millions du début du siècle à 1915. Au début, les premiers émigrés se dirigeaient en majorité vers d'autres pays européens (vers la France notamment) mais au tout début du 20ème siècle les migrations

FIGURE 3.1 : TAUX D'EMPLOI DANS L'AGRICULTURE ET DANS LES AUTRES SECTEURS
(Hommes et femmes)



Source: O. Vitali, *Aspetti dello sviluppo economico italiano alla luce della ricostruzione della popolazione attiva.*

FIGURE 3.2 : STATISTIQUES DE L'ETAT-CIVIL PAR TRANCHE DE 1 000 HABITANTS
ITALIE 1862-1975



Source : N. Federici, Istituzioni di Demografia.

transatlantiques prirent la même ampleur que les autres. De 100 000, le nombre annuel moyen d'expatriations augmenta pendant une quarantaine d'années pour culminer à quelque 500 000 ou 600 000 à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La Suisse et l'Allemagne devinrent des lieux de destination importants en Europe. Les migrations transatlantiques, dont l'Argentine puis peu après le Brésil furent au début les principaux lieux de destination, se concentrèrent par la suite sur les Etats-Unis. Un nombre exceptionnellement élevé d'Italiens émigrèrent au début du siècle aux Etats-Unis : ce pays accueillit plus de 3 millions d'Italiens dans le cours des quinze premières années du siècle (voir le tableau 3.1).

Plusieurs facteurs ont concouru à modifier l'ampleur et la direction de ces courants migratoires. D'une manière générale, l'émigration italienne s'est intensifiée du fait que les difficultés engendrées par l'unification nationale avaient exacerbé plus qu'elles n'avaient tempéré les déséquilibres démographique et économique entre les différentes régions de l'Italie et entre ce pays et les pays plus développés. L'orientation initiale de ce mouvement en direction de la France était certainement la conséquence du différentiel de pression démographique entre deux pays limitrophes. En France, l'expansion économique commençait à créer un besoin de main-d'oeuvre supplémentaire, et les jeunes générations de certaines zones de l'Italie du Nord avaient les pires difficultés à s'insérer sur un marché du travail frappé d'immobilisme en raison à la fois de la lenteur du processus d'industrialisation et du manque de dynamisme d'un secteur agricole resté en grande part archaïque. En fait, les groupes d'émigrants les plus nombreux venaient de la Vénétie, région presque encore entièrement agricole et caractérisée par une forte natalité. Les transferts de populations effectués à partir de deux autres régions du nord de l'Italie moins défavorisées sur le plan économique, le Piémont et la Lombardie, prirent la forme de migrations temporaires, voire saisonnières, en direction principalement de la Suisse. L'expansion économique spectaculaire de ce pays a attiré un nombre croissant de personnes venant de tous les horizons, ce qui a fini par engendrer des problèmes politiques délicats à résoudre.

Pour en revenir à la situation prévalant à la fin du 19^{ème} siècle, plusieurs pays d'Europe occidentale en plus de la France avaient amorcé leur transition démographique. Entre la fin de ce siècle et la veille de la Première Guerre mondiale, plus de 500 000 Italiens ont émigré en moyenne par an, dont 40 à 50 pour cent vers les pays d'Europe occidentale et le reste vers les Amériques, plus particulièrement vers les Etats-Unis, pays qui était encore à l'époque peu peuplé au regard de son expansion économique rapide et offrait donc d'excellentes chances d'intégration aux nouveaux venus.

Il n'est guère facile d'établir une relation quantitative entre l'intensité des courants migratoires et le différentiel de pression démographique s'exerçant dans le pays d'origine et le pays de destination. Tout d'abord, on manque des données nécessaires au calcul des variations du différentiel de pression démographique entre l'Italie et les pays de destination des émigrés italiens. Il est certes possible de reconstruire une approximation raisonnable des séries chronologiques sur l'accroissement de la population en Italie et dans les pays de destination mais il est beaucoup plus difficile de calculer des séries chronologiques parallèles et comparables sur les indicateurs d'expansion économique (7). Une deuxième difficulté tient au fait que, dans l'histoire de l'émigration italienne, certains flux internes (c'est-à-dire intra-régionaux) peuvent être considérés comme "pathologiques" et liés au différentiel de pression démographique. Ce facteur exerce un effet de

Tableau 3.1

EMIGRATION D'ITALIE (1876-1940)

Années	Pays de destination										Ensemble des pays					
	Pays européens et méditerranéens					Amériques					Total	Nombre	Moyenne annuelle	Par 1000 d'hab.		
	Belgique	France	Allemagne	Suisse	Autres pays	Total	Canada	Etats-Unis	Argentine	Brésil					Autres pays	
1876-80	184.279	36.574	66.410	123.741	411.004	13.368	43.039	18.612	57.961	132.980	543.984	108.797	3.9	24.4		
1881-85	212.501	34.634	35.161	193.436	475.732	1.059	74.398	132.660	41.857	294.973	770.705	154.141	5.3	38.3		
1886-90	151.570	51.758	36.014	214.127	453.469	5.213	170.472	258.843	173.695	655.027	1 108.496	221.699	7.4	59.1		
1891-95	134.484	76.228	60.829	273.794	545.335	2.344	206.596	155.583	329.904	737.218	1 282.553	256.511	8.3	57.5		
1896-00	124.839	154.703	128.233	334.891	742.666	3.571	397.731	211.637	250.320	809.507	1 552.173	310.435	9.3	52.2		
1901-05	271.493	280.045	269.141	403.361	1 224.040	19.654	998.352	278.511	100.103	49.592	2 770.252	554.050	16.8	55.8		
1906-10	301.123	310.909	386.577	289.319	1 287.968	45.451	1 331.099	458.086	103.258	32.576	3 236.438	651.738	19.3	60.4		
1911-15	323.117	280.906	350.977	253.477	1 217.677	71.134	1 054.701	259.957	107.422	1 525.322	2 783.039	548.612	15.3	53.6		
1916-20	339.170	4.167	75.525	59.909	478.771	12.494	512.081	55.558	18.462	606.233	1 085.006	217.001	6.9	55.9		
1921-25	659.472	7.235	51.233	143.861	861.801	20.655	225.969	322.483	48.526	36.885	654.518	1 516.319	303.264	7.9	43.2	
1926-30	29.761	431.597	4.294	58.061	614.359	11.918	162.644	210.817	27.066	34.421	446.866	1 061.225	212.245	5.3	42.1	
1931-35	5.972	175.767	3.138	64.438	67.920	317.235	2.077	66.220	50.823	7.455	14.531	140.906	458.141	91.628	2.2	30.8
1936-40	1.526	38.016	54.965	21.421	29.936	145.864	1.392	48.416	29.930	5.041	13.866	98.645	244.509	48.902	1.1	24.5

distorsion qui fausse les valeurs numériques de la relation qu'on cherche à établir (8). Troisièmement, l'intensité des mouvements migratoires dépend d'autres concours de circonstances qui, à certaines époques, peuvent jouer le premier rôle. Trois de ces facteurs méritent d'être relevés.

Tout d'abord, il y a la force de l'inertie qui fait que les candidats à l'émigration choisissent les mêmes lieux de destination quelles que soient les modifications intervenues dans ces pays. Il en est ainsi en raison des réseaux de relations qui se nouent entre le pays d'origine et les communautés d'émigrants installés dans les pays de destination et en raison aussi du fait que les informations sur les ouvertures éventuellement offertes ailleurs sont rares et parviennent au compte-gouttes. Ce facteur revêt une importance particulière lorsque l'émigration est un phénomène individuel -- ce qui a été le cas des émigrés italiens de l'époque -- au lieu d'être orchestrée par des instances gouvernementales. Deuxièmement, d'autres motivations entrent dans le choix du lieu de destination : la proximité géographique, la similitude de climat, les affinités culturelles (langue et coutumes). Quant à la décision d'émigrer, elle n'est pas toujours prise pour des raisons économiques : des facteurs idéologiques et politiques, ou sociologiques, peuvent entrer en jeu. Certains transferts de population s'apparentent à un exil volontaire, d'autres se produisent parce que les intéressés veulent goûter à des modes de vie différents qui -- à tort ou à raison -- leur apparaissent plus séduisants. Troisièmement, outre les choix personnels spontanés, il existe un certain nombre d'éléments juridiques et politiques qui freinent ou au contraire facilitent les transferts, en ce qu'ils diminuent ou augmentent les possibilités d'insertion sur le marché du travail du pays d'accueil ou la durée de séjour.

Les considérations autres qu'économiques sont nettement importantes. Les Italiens du Nord choisissent de préférence la France (en dehors des possibilités d'emploi offertes) pour des raisons de proximité géographique et pour les caractéristiques de la société française. Qui plus est, la France a eu longtemps pour politique de favoriser l'installation permanente des émigrés, au contraire de la Suisse, d'où le caractère différent de l'immigration italienne dans ce pays.

Les premières vagues d'émigrants italiens qui ont traversé l'Atlantique sont un autre exemple. Les émigrants s'étaient tout d'abord dirigés vers l'Amérique latine, plus particulièrement l'Argentine en raison des grandes affinités existant entre les sociétés des deux pays. Ce n'est que plus tard que les possibilités d'emploi offertes par les Etats-Unis ont incité un très grand nombre d'Italiens à émigrer dans ce pays, ainsi que de nombreux autres immigrants d'Autriche, de Hongrie, de Pologne, de Russie) où les premiers signes d'un ralentissement des taux de naissance étaient apparus beaucoup plus tard que dans d'autres pays européens.

Bien qu'il ne soit pas question de vérifier en termes quantitatifs la relation entre la pression démographique et les courants de l'immigration italienne vers différents pays de destination depuis l'époque de l'unification de l'Italie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, nous donnerons aux tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 des séries statistiques représentées graphiquement dans les figures 3.3 et 3.4. Les tendances d'évolution démographique et économique de ces séries confirment, à notre avis, l'hypothèse de l'existence d'une telle relation. Qui plus est, les décalages de phases dans la transition démographique des différents pays et dans leur stade de développement économique semblent, dans l'ensemble, compatibles avec cette hypothèse.

Tableau 3.2

AUGMENTATION NATURELLE PAR MILLIERS D'HABITANTS DANS CERTAINS PAYS EUROPEENS

Années	France	Allemagne	Angleterre et Pays de Galles	Belgique	Suisse	Italie
1861-65	3.7	10.8	12.6	8.9		8.8
1866-70	1.6	9.8	12.9	8.2		6.6
1871-75	0.6	10.6	13.5	9.1	6.4	6.4
1876-80	2.9	13.3	14.6	10.2	8.2	7.5
1881-85	2.5	11.2	14.1	10.2	6.2	10.7
1886-90	1.1	12.1	12.6	9.2	7.1	10.3
1891-95	0	13.1	11.9	8.9	7.9	10.6
1896-1900	1.3	15.5	11.7	10.8	10.3	10.9
1901-05	1.7	14.4	12.1	10.5	10.3	10.9
1906-10	0.7	14.1	11.4	8.9	10.0	11.5
1911-15	-1.1	8.7	9.7	6.4	8.4	11.7
1916-20	-5.5	-1.0	7.4	-0.9	4.3	-1.4
1921-25	2.1	8.9	9.1	7.2	7.0	12.4
1926-30	1.4	6.7	6.0	6.4	5.4	10.8
1931-35	0.8	5.4	3.2	4.2	4.6	9.8
1936-40	-1.2	7.6	2.2	1.9	3.6	9.4
1941-45	-1.3		3.0	-0.9	7.6	5.1
1946-50	7.9		6.3	4.5	8.2	10.5

Source : B.R. Mitchell, European Historical Statistics, 1750-1970.

Tableau 3.3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMIGRATION ITALIENNE VERS DIFFERENTS PAYS

Pays	Croissance de la production par habitant (taux de croissance annuels moyens composés, à prix constants)		Emigration d'Italiens vers différents pays (moyenne annuelle) (en milliers)	
	1870-1913	1913-50	1876-1915	1916-50
	Italie	0.8	0.7	
France	1.5	1.0	43.733	61.204
Suisse	1.2	1.5	34.187	2.057
Allemagne	1.6	0.7	31.432	2.967
Etats-Unis	2.0	1.6	106.582	36.047

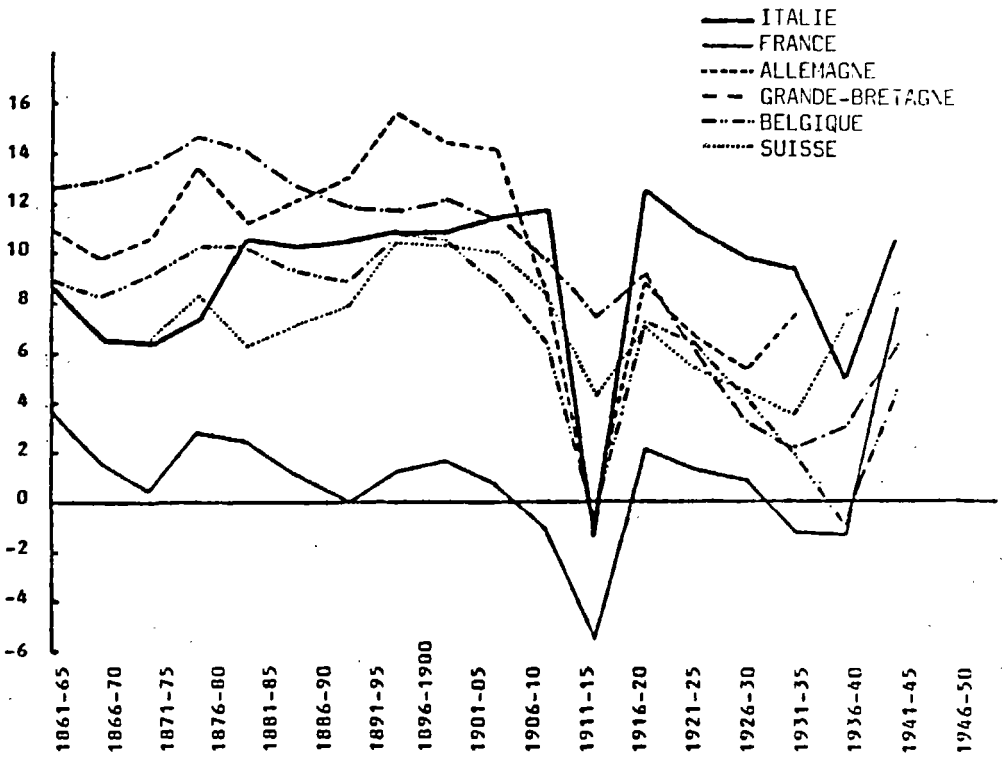
Source : A. Maddison, Phases of Capitalistic Development.

La Première Guerre mondiale, la période de l'Entre-deux-guerres (caractérisée par les fractures politiques internationales engendrées d'abord par la révolution soviétique, puis par l'instauration de régimes totalitaires -- fascisme en Italie, nazisme en Allemagne et franquisme en Espagne) et, enfin, la Seconde Guerre mondiale ont créé des distorsions dans les courants migratoires. Il a fallu attendre les années 50 pour que ces courants se reconstituent, mais sur de nouvelles bases. Les transformations économiques et -- plus important peut-être encore -- les bouleversements politiques ont laissé cependant des traces indélébiles. Les mouvements migratoires ont perdu leur spontanéité : leur direction est déterminée par des accords bilatéraux entre gouvernements ou par d'autres formes de politique en matière de migration. Les transferts de populations intervenus à la fin du 19ème siècle et dans le cours des quinze premières années du 20ème ont suscité des problèmes politiques et économiques dans les lieux de destination qui ont conduit les pays d'accueil à adopter des mesures limitant l'entrée de nouveaux immigrants (9). D'un côté, ces mesures ont provoqué des déviations dans la direction des courants et, de l'autre, elles se sont traduites par une augmentation des entrées illégales.

A l'heure actuelle, la destination des transferts de populations dépend moins de facteurs économiques que de facteurs politiques. Les données démographique et économique restent certes prépondérantes mais, dans bien des cas, on peut dire que des motivations politiques et idéologiques sont aussi importantes.

Les transformations profondes qui ont marqué les mouvements migratoires des Italiens après la fin de la seconde guerre mondiale méritent d'être relevées. De 1946 jusque dans les années 60, on constate que le nombre des expatriations est resté très important et qu'il a ensuite accusé une chute brutale (tableau 3.4). S'agissant des lieux de destination, les pays européens

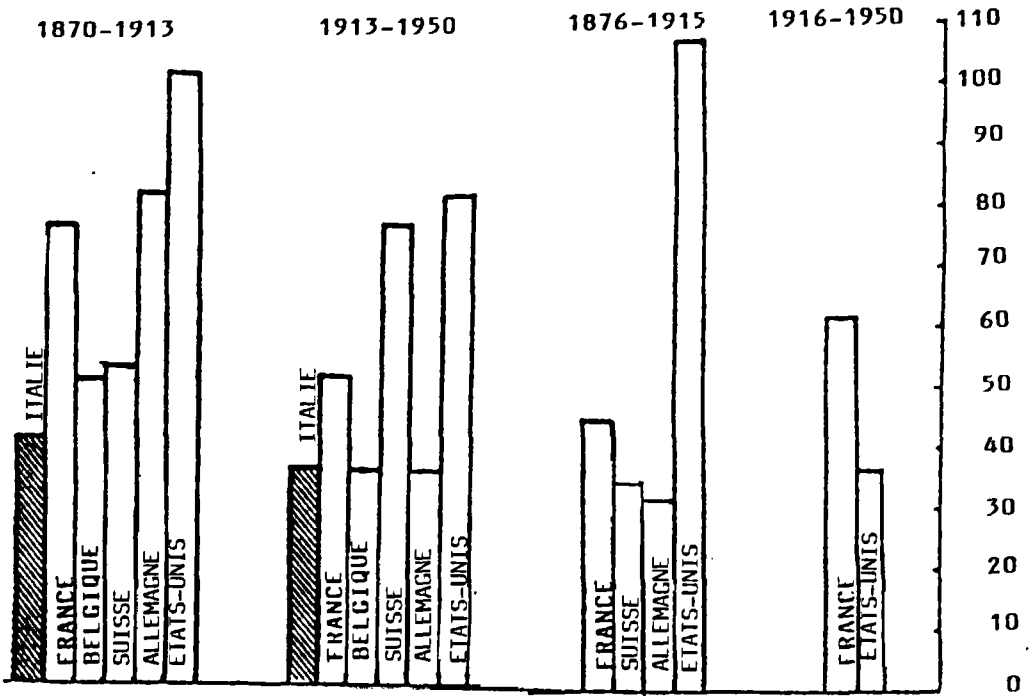
FIGURE 3.3 : AUGMENTATION NATURELLE PAR TRANCHE DE 1 000 HABITANTS
(1861-1950)



FIGURES 3.4 a + b

CROISSANCE DE LA PRODUCTION
PAR HABITANT

EMIGRATIONS DEPUIS L'ITALIE
(Moyennes annuelles en milliers)



(Allemagne et Suisse en particulier) ont progressivement dépassé les destinations hors Europe. Le recul des expatriations a été de pair avec une augmentation des retours, si bien que durant les années 70 le bilan net des mouvements migratoires a été plus ou moins en équilibre voire légèrement excédentaire (10).

L'histoire des mouvements migratoires en Italie est marquée depuis une dizaine d'années par l'apparition d'un phénomène important, l'entrée de travailleurs étrangers. Beaucoup d'entre eux, arrivés de manière clandestine, ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles, bien que leur présence se fasse sentir à certains signes (11). Ceux qui émigrent en Italie viennent de pays connaissant une explosion démographique et un faible rythme de développement économique, ce qui confirme la thèse selon laquelle une forte pression démographique a pour effet d'intensifier les migrations. Ce qui est surprenant dans ce phénomène, c'est le choix d'un pays de destination où le taux de chômage est l'un des plus élevés du monde industriel (12). Ces immigrants viennent pour la plupart de pays du bassin méditerranéen -- Afrique du Nord et Moyen-Orient -- mais aussi de terres plus lointaines comme l'Asie (Philippines, Thaïlande) ou l'Afrique (Érythrée, Cap Vert). Les arrivées clandestines, bien évidemment difficiles à chiffrer avec précision, sont néanmoins probablement très nombreuses car les étrangers peuvent pénétrer assez facilement en Italie.

Il y a a priori une incompatibilité entre le niveau élevé de chômage et le phénomène d'immigration qui prend des proportions importantes. Mais la contradiction n'est qu'apparente. En fait, le chômage en Italie est lié partiellement à un processus de transformations technologiques et structurelles qui ont bouleversé le marché du travail officiel et fait naître un marché du travail parallèle au marché officiel. Cette évolution complexe a créé des emplois mal rémunérés ou déplaisants, tout en favorisant la mise en place de certaines structures de production et de distribution "souterraines", parallèles aux structures classiques. Lorsque tel est le cas, les travailleurs étrangers acceptent des emplois rejetés par les Italiens (manoeuvres, domestiques) ou des emplois précaires sans aucun contrat ou couverture juridique.

Il existe en outre certains mouvements migratoires dus à des causes plus politiques qu'économiques. Il s'agit le plus souvent d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement et/ou d'exilés politiques qui, soit ont pris la décision de partir, soit sont des réfugiés au sens véritable du terme. Leur choix se porte souvent sur l'Italie car ce pays a des frontières plus perméables que d'autres. Il faut enfin mentionner les étrangers particulièrement "mobiles", qui ne viennent pas de manière véritablement spontanée mais qui sont plutôt envoyés par des organisations nationalistes ou des groupes politiques internationaux, parfois pour perpétrer des actes de terrorisme.

Vues dans leur ensemble, les migrations de masse sont aujourd'hui extrêmement complexes et il est très difficile d'en évaluer les diverses composantes sous l'angle qualitatif ou quantitatif (13). Les transformations qui sont allées de pair avec une évolution économique très différente d'un pays à l'autre ont également engendré une catégorie particulière de migration, celle des experts et techniciens des pays développés. Les lieux d'origine et de destination de ces courants sont diamétralement opposés à ceux des transferts de masse, et sont donc totalement étrangers à la relation évolution démographique/expansion économique qui caractérise les mouvements de masse. On pourrait dire en fait qu'ils traduisent une relation inverse. L'Italie est

Tableau 3.4

MOUVEMENTS MIGRATOIRES ITALIENS VERS L'EUROPE ET VERS DES PAYS NON-EUROPEENS

Périodes	Expatriations			Retours			Migrations nettes		
	Europe	Hors-Europe	Total	Europe	Hors-Europe	Total	Europe	Hors-Europe	Total
	1946-50	638.492	489.228	1 127.720	297.126	82.882	380.008	-341.366	-406.346
1951-55	662.956	680.058	1 343.014	359.582	158.043	517.625	-303.374	-522.015	-825.389
1956-60	1 104.160	490.232	1 594.392	644.822	161.142	805.964	-459.338	-329.090	-788.428
1961-65	1 329.445	242.025	1 571.470	961.905	85.073	1 046.978	-367.540	-156.952	-524.492
1966-70	798.766	276.758	1 075.524	749.279	72.363	821.642	-49.487	-204.395	-253.881
1971-75	503.095	134.798	637.893	519.662	111.806	631.468	+16.567	-22.992	-6.425
1976-80	332.304	111.975	444.279	379.416	110.619	490.035	+47.112	-1.356	+45.756
1981-83	209.205	63.395	272.600	205.680	63.433	269.113	-3.525	+38.000	-3.487

partie prenante à ces courants d'émigration qui, en raison de leur caractère temporaire et de la forte mobilité géographique qu'ils supposent, donnent lieu à un très grand nombre de retours. En fait, on donnerait une image plus exacte de la situation prévalant aujourd'hui en Italie en disant que ce pays se caractérise par une disparition non pas des expatriations mais des mouvements migratoires nets négatifs (14).

L'Italie présente ainsi les caractéristiques à la fois d'un pays d'immigration et d'un pays d'émigration. Elle accueille des travailleurs venus de régions surpeuplées d'Afrique et d'Asie ; ce sont pour la plupart des émigrants clandestins n'ayant aucune qualification mais souvent aussi des exilés politiques et des membres des couches moyenne et supérieure de pays relativement peu avancés en quête d'un asile ou désireux de progresser sur le plan socio-culturel. L'Italie a aussi ses émigrants temporaires, y compris des travailleurs indépendants, dont le départ est souvent associé à des investissements italiens à l'étranger et à la réalisation de projets dont les travaux sont confiés à des entreprises italiennes (publiques et privées). La diversité des mouvements migratoires italiens d'aujourd'hui est l'une des manifestations de la position nouvelle (et jusqu'à un certain point contradictoire) de l'Italie dans le contexte démographique et économique mondial.

NOTES ET REFERENCES

1. Les caractéristiques de l'évolution des peuples européens sont indiquées avec beaucoup de clarté dans un ouvrage fondamental : M. Reinhard, A. Armengaud, J.J. Dupaquier, Histoire générale de la population mondiale, Paris, Montchrestien, 1968.
2. T.R. Malthus, Essai sur le principe de population, deuxième édition, 18. Chacun sait que la première édition avait été publiée anonymement en 1798.
3. Présentée pour la première fois en 1955, cette thèse a été développée par la suite. Cf. N. Federici, Lezioni di Demografia, Rome, De Santis, 1955-56, pages 403-405 ; N. Federici, Istituzioni di Demografia, Rome, Elia, 1979, pages 591-597.
4. Cf. N. Federici, A. Golini, Les migrations entre les régions à l'intérieur des six pays, in "La population des pays du Marché commun : problèmes économiques et sociaux", IDEAD, Turcoing, 1972, reproduit dans "Genus", volume XXVIII, No 1-4, 1972.
5. Selon Tapinos, la décision d'émigrer dépend d'une condition nécessaire (même si elle n'est pas suffisante), exprimée par la relation suivante :

$$\frac{V_1}{P_1} < q < \frac{V_2}{P_2} + r$$

dans laquelle V_1 = revenu du pays d'origine, V_2 = revenu du pays de destination, P_1 = population du pays d'origine, P_2 = population du pays de destination, q = probabilité qu'a l'individu de produire un revenu donné dans le pays 1, r = probabilité d'arriver à un certain revenu dans le pays 2. Cf. G. Tapinos, L'économie des migrations internationales, Paris, Colin, 1974.

6. Les résultats de divers recensements ont été réagencés en vue de donner une image comparable de l'évolution de la population active dans différents secteurs d'activité économique. On peut en voir un exemple dans : O. Vitali, Aspetti della sviluppo economico italiano alla luce della ricostruzione della popolazione attiva, Rome, Istituto di Demografia dell'Università, 1970.
7. Certains pays ont fait des efforts dans ce sens (cf. B.R. Mitchell, European Historical Statistics 1750-1970, Macmillan Columbia University Press, 1978 ; A. Maddison, Phases of Capitalist Development, Oxford University Press, 1982) mais, pour diverses raisons, leurs résultats ne répondent pas entièrement à notre objectif.
8. A cet égard, se reporter à l'étude indiquée à la note (4).

9. C'est le cas en particulier des restrictions rigoureuses imposées par la législation américaine depuis 1920 ("Quota Act", 1921) qui a rapidement abouti à diminuer de moitié l'émigration italienne. Le nombre d'immigrants italiens aux Etats-Unis a continué de fléchir jusqu'à devenir négligeable au moment où la Seconde Guerre mondiale a éclaté.
10. La dynamique des migrations italiennes durant l'après guerre et les problèmes qui se sont posés sont décrits dans : E. Reyneri, La Catena Migratoria, Il Mulino Editeurs, Bologne, 1979 ; F. Pittau, L'altra Italia -- il pianeta emigrazione, Edizioni Messaggero, Padoue, 1986 ; F. Calvanese, Emigrazione e politica migratoria negli anni '70 : l'esperienza ed europea, La Veglia Editeurs, Salerne.
11. D'après les résultats du recensement démographique de 1981, il y avait 210 037 étrangers résidant en Italie et 109 841 étrangers en résidence temporaire. Les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur à propos du nombre de permis de résidence délivrés sont les suivantes : 383 765 au 31 décembre 1983 et 403 983 au 31 décembre 1984.
12. Selon les chiffres officiels résultant d'une enquête par échantillon effectuée par l'ISTAT sur la main-d'oeuvre, le nombre de personnes en chômage (total des demandeurs d'emploi) n'a cessé d'augmenter dans le cours des dix dernières années, de 1 230 000 en 1975 à 2 472 000 en 1985, soit un taux de chômage de 10.6 pour cent.
13. Abstraction faite des recherches portant sur des territoires bien délimités (elles sont nombreuses), nous citerons quelques études donnant des indications et une discussion sur cette question, en même temps que des données concrètes sur la présence d'étrangers en Italie : les études mentionnées dans la note (10) ; Atti della Giornata di studio su "L'immigrazione straniera in Italia", (Rome, CNR, 22 mars 1983) in "Studi Emigrazione -- Etudes migrations", CSER, Rome, septembre 1983 ; divers auteurs, La presenza straniera in Italia -- Nuovi contributi conoscitivi, in "Studi Emigrazione -- Etudes migrations", CSER, Rome, juin 1986.
14. En ce qui concerne la dimension et la composition des courants migratoires italiens les plus récents, voir : A.M. Birindelli, Il consolidarsi delle nuove caratteristiche migratorie dell'Italia, document présenté à la Journée d'étude organisée sur le thème : "Migrazioni internazionali, nuove tendenze, prospettive e problemi interpretativi", Rome.

Chapitre 4

PROBLEMES DE MESURE

par

Chantal Blayo

Le comptage des événements

Pour analyser l'impact des migrations internationales sur le développement d'un pays, il faut mesurer leur influence sur la population résidente. Les statistiques annuelles quant aux départs de ses ressortissants vers des pays plus développés et leurs retours au pays d'origine sont essentielles. On devait aussi pouvoir disposer de statistiques couvrant les arrivées d'étrangers. Malheureusement, ces chiffres sont rarement disponibles dans les pays en développement. Si l'accent doit être mis sur les données disponibles dans les pays d'accueil il est nécessaire de les obtenir pour tous les pays où les ressortissants ont migré. Ces pays devraient disposer d'un système complet d'enregistrement. Le manque de statistiques concernant les départs de beaucoup de pays pose des difficultés considérables.

Il est donc nécessaire de regarder de plus près les méthodes directes. Si, lors d'un recensement au pays de départ, on demande à chaque individu recensé s'il était présent au recensement précédent, s'il a migré au moins une fois et, dans l'affirmative, l'année de son dernier départ et celle de son dernier retour, on peut reconstituer, après corrections pour tenir compte des décès et estimation des taux d'omission aux recensements, la statistique des retours annuels au pays, à condition que les départs répétés ne soient pas trop fréquents. Cependant, on ne pourra reconstituer que la statistique des départs depuis le recensement précédent. Les départs avant cette date et non suivis d'un retour au pays d'origine ne peuvent donc pas être appréhendés (1).

C'est pourquoi des chercheurs ont proposé d'interroger, lors du recensement, les résidents sur la présence éventuelle à l'étranger de leurs frères et soeurs ou sur celle de leurs enfants. Ces méthodes ont déjà été expérimentées dans plusieurs pays (UIESP, 1981). On obtient ainsi une estimation des émigrants non revenus au pays d'origine ainsi que des données sur leurs années de départ.

Le recensement au pays d'accueil devrait prévoir des questions sur la présence éventuelle du recensé dans le pays au recensement précédent, sur sa

nationalité, sur son lieu de naissance et sur l'année de sa dernière arrivée. On disposerait, après corrections appropriées, d'une statistique des immigrants non repartis par année d'arrivée. Mais les immigrants arrivés avant le recensement précédent et repartis entre les deux derniers recensements seraient comptés globalement et les immigrants qui ont fait à la fois l'aller et le retour avant le recensement précédent ou entre les deux derniers recensements ne pourraient pas être comptabilisés. Ces données ne seront utilisables par le pays d'origine que si ce pays d'accueil est un pays de destination privilégié de sa population d'émigrants.

On peut aussi combiner des données recueillies à plusieurs sources. J. Papail, dans la communication qu'il a présentée à Genève lors de la réunion du CIM et du CICRED a expliqué comment il était possible d'estimer le solde migratoire colombien au Venezuela entre 1971 et 1981 par combinaison judicieuse de données disparates recueillies dans le pays d'accueil et concernant la population étrangère. D'une part, des données censitaires sur la population née à l'étranger sans distinction du lieu de naissance et une estimation des taux d'omission aux recensements, lui donnent l'effectif global de cette population, d'autre part des statistiques de délivrances de visas de résidents, de naturalisations, de régularisations concernant la population étrangère née à l'étranger mais ailleurs qu'en Colombie, lui permettent d'en estimer son effectif. Par différence on en déduit la population née en Colombie. Afin de tester ces résultats, la population étrangère est appréhendée par une autre méthode, en utilisant les statistiques de décès par âge, sexe et nationalité et en faisant une hypothèse sur la loi de mortalité à laquelle cette population est soumise en Colombie. De même, des données censitaires comparées combinées à des statistiques d'entrées, de naissance et de décès d'étrangers et à des statistiques de naturalisations et de pertes de nationalité permettent d'évaluer l'effectif global des départs d'un pays d'accueil entre deux recensements (F. Zamora, 1986).

La mesure des phénomènes

De même qu'on ne peut se contenter de compter les naissances et les décès pour étudier la fécondité et la mortalité, on ne peut étudier les phénomènes migratoires en ne comptant que les événements. On sait que l'opération préalable indispensable à toute analyse d'un phénomène démographique consiste à grouper les individus en cohortes ayant vécu à une même date l'événement nécessairement antérieur à celui qu'on étudie, et à mesurer le phénomène selon la durée écoulée entre l'événement initial et l'événement étudié. On devrait donc étudier le phénomène "Emigration" par génération, selon l'âge au départ ; de la même manière le phénomène "Retour au pays d'origine" devrait être appréhendé par cohorte de migrants, selon la durée de séjour à l'étranger.

Il faut donc disposer de statistiques de départs par année de naissance et de statistiques de retours par année de départ. Un comptage systématique des sorties du territoire et des entrées est nécessaire mais non suffisant. Il faut aussi qu'on enregistre à chaque migration, au minimum, l'année de naissance du migrant quand il s'agit d'une sortie et son année de départ du pays quand il s'agit d'un retour. On doit aussi disposer de la répartition annuelle de la population par âge.

Si un tel enregistrement n'existe pas, on doit recourir à l'observation rétrospective. Pour répondre à l'objectif précité, celle-ci doit inclure :

(i) les individus qui ne sont jamais partis de leur pays d'origine, (ii) ceux qui en sont partis et revenus, (iii) ceux qui sont partis et ne sont jamais revenus. Les deux premières catégories sont présentes au pays d'origine, la troisième est dispersée dans les pays d'accueil.

Un examen fondé sur un échantillon représentatif, en effectuant une enquête à la fois au pays d'origine et dans les divers pays d'émigration et couvrant les trois sous-populations serait extrêmement précieux. Cependant, les difficultés pratiques tenant à la multiplicité des lieux d'enquêtes, l'absence ou la qualité imparfaite des bases de sondage dans les pays d'accueil et les problèmes administratifs et techniques que poseraient ces opérations simultanées dans des pays différents, rendent une telle enquête très difficile à réaliser. Une solution consisterait à mener l'enquête seulement dans le pays d'origine. Elle couvrirait les deux premiers groupes mais pas le troisième. L'information sur le troisième groupe pourrait être obtenue auprès de membres de leur famille résidents au pays d'origine. Bien que le père et la mère soient sans doute mieux renseignés sur les migrants non revenus, on préférera interroger les frères et soeurs dont la proportion de survivants devrait être plus élevée.

Si l'on veut obtenir une information approfondie sur l'histoire migratoire et démographique de ces trois groupes, il ne suffit pas d'ajouter des questions supplémentaires lors de recensement. Une étude ad hoc spécialement conçue dans ce but s'avère nécessaire et permettrait alors des comparaisons entre ceux qui migrent et ceux qui ne migrent pas, ceux qui reviennent et ceux qui ne reviennent pas au pays. De plus on ébaucherait ainsi une description des effets des migrations sur la population et le développement du pays d'origine. Une telle enquête permettrait en particulier de prendre une mesure correcte de l'intensité de la migration et à partir de certaines caractéristiques (démographiques, sociologiques) des migrants (au moment de la migration, de départ ou de retour), on pourrait aussi faire l'étude de la propension différentielle à émigrer (et à revenir). On pourra, enfin, utiliser ces données, pour analyser les variations dans les comportements démographiques (fécondité, nuptialité) selon l'attitude face à la migration.

Examinons à présent les problèmes pratiques qui se posent. Le groupe (iii) compte non seulement les émigrants qui ne sont pas revenus mais aussi leurs enfants nés à l'étranger. Si un migrant non revenu n'a ni frère ni soeur résident au pays d'origine il faudra, alors, faire appel à ses parents ou à d'autres membres de sa famille. Le problème est que l'on n'obtiendra aucune information sur les personnes de ce groupe (iii) qui n'ont plus aucun proche résidant dans le pays. Toutefois, à l'aide des informations collectées au cours de l'enquête ou à partir d'autres sources de données disponibles (état civil, recensement, autres enquêtes) on établira des lois de fécondité pour obtenir les proportions de fratries d'enfant unique, des lois de migration et des lois de mortalité. La combinaison de ces probabilités permettra d'évaluer la population non représentée à l'enquête.

Un autre problème concernant ce groupe (iii) est que la plupart des individus de ce groupe ont plus d'un proche résidant dans son pays d'origine (plusieurs frères et soeurs, deux parents) et les données que l'on rassemblera sur eux seront donc redondantes. On apportera donc une correction en pondérant les renseignements obtenus sur un émigré non résident par l'inverse du nombre de personnes susceptibles de renseigner sur lui (nombre de ses frères et soeurs domiciliés au pays d'origine, nombre de ses parents). L'échantillon des

personnes résidentes sera tiré à partir d'un taux de sondage unique. Ce taux dépendra du nombre de départs et du nombre de retours supposés au cours des 30 ou 40 années qui précèdent l'enquête. Etant donné que la population sous revue doit être statistiquement significative après qu'a été opéré le nécessaire classement par cohorte de naissance ou selon d'autres caractéristiques, la taille de l'échantillon dépend du type de subdivision envisagée. D'un autre côté, plus la migration aura été un phénomène important dans la population étudiée, plus le taux de sondage pourra être faible.

Enfin, pour mener à bien l'enquête un échantillon de base sera nécessaire, recensement ou tout autre comptage récent ou mis à jour. On remplira, pour chaque résident un questionnaire blanc renseignant sur son histoire migratoire et son histoire démographique et on utilisera autant de questionnaires de couleur qu'il a de membres de sa famille dont il est porte-parole. Le questionnaire informera sur l'histoire migratoire de l'enquêté s'il a vécu au moins 6 mois à l'étranger et sur son histoire démographique, son année de naissance et son pays de naissance, et les pays de naissance de ses parents.

On recueillera éventuellement des informations supplémentaires pour faire l'étude de la migration différentielle selon certains critères démographiques et celle de la démographie différentielle selon l'attitude face à la migration (années et pays de naissance des enfants, activité professionnelle exercée aux dates des migrations, lieu de résidence au départ, au retour). Ces informations doivent toujours être collectées pour les trois groupes de population étudiés : les personnes qui n'ont jamais quitté leur pays d'origine, celles qui ont migré et sont rentrées au pays et celles qui sont parties mais ne sont pas revenues. Comme ces dernières ne peuvent être interrogées directement, et qu'on doit toujours répondre pour elles, toute rubrique trop difficile à remplir par leur porte-parole devra être écartée pour être sûr d'avoir les informations homogènes. Un des buts importants est de pouvoir caractériser une cohorte de migrants qui sont revenus dans le pays d'origine et de pouvoir la comparer avec ceux des migrants qui, dans la même cohorte, ne sont pas rentrés.

Afin de déterminer le nombre de personnes dont le résident sera le porte-parole et pondérer les réponses, le questionnaire administré aux résidents (feuille blanche) renseignera en outre sur la taille de leur fratrie, et la présence éventuelle au pays d'origine de ses frères et soeurs, leur éventuelle émigration, leur date de décès s'il y a lieu, et sur la présence au pays d'origine des autres membres de la famille si tous les enfants résident à l'étranger. On remplira, par résident, autant de feuilles de couleur que celui-ci a de frères et soeurs qui ont migré au moins une fois. Bien qu'effectuer une enquête de cette nature nous paraisse le meilleur moyen d'obtenir les données nécessaires à la mesure de l'impact des départs d'un pays et surtout à celle de l'impact des retours au pays d'origine, il faut bien voir qu'elle présente des difficultés de mise en oeuvre.

Elle nécessite une bonne base de sondage. La qualité et la compétence des enquêteurs sont primordiales ; tout repose sur leur aptitude à aider les enquêtés à mémoriser les dates des événements vécus par leurs frères et soeurs. La qualité de l'enquête dépendra autant de la capacité des enquêtés à renseigner sur leurs frères et soeurs qu'à celle des enquêteurs à favoriser cette capacité.

Bien que cette enquête laisse de côté des catégories de population qui n'ont pas de porte-parole au pays d'origine, le biais sera d'autant plus difficile à corriger. Il est important de noter que ce type d'enquêtes sera difficile à mettre en oeuvre dans les pays à fratrie de petite dimension. Si on peut surmonter ces limites, l'information recueillie de cette manière pallie l'absence d'enregistrement des entrées et des sorties d'un pays et permet de reconstituer son histoire migratoire depuis un demi-siècle, concourt à l'obtention d'une mesure correcte de la fréquence des départs et des retours et aide à comprendre les causes et conséquences des migrations de départ et de retour. Une enquête de ce type est actuellement en cours de réalisation au Portugal, conduite par le Centre d'études démographiques de l'Institut national de statistique du Portugal, avec la coopération de l'INED. Nous avons testé un questionnaire du type décrit au cours d'une enquête pilote auprès d'un échantillon de 300 logements. Les enquêteurs, très bien formés à aider les enquêtés à retrouver les dates des événements ont obtenu des réponses d'une étonnante qualité. Les refus de réponses ont été très rares.

NOTES ET REFERENCES

1. Le coût de cette procédure peut être relativement bas puisque seulement quatre questions doivent être ajoutées aux formulaires de recensement.

BIBLIOGRAPHIE

UIESP

J. Somoza, "A Proposal for Estimating the Emigrant Population by Sex and Age from Special Census Questions"; K. Hill, "A Proposal for the Use of Information on Residence of Siblings to Estimate Migration by Age"; and J. Somoza, "Indirect Estimates of Emigration: Applications of Two Procedures Using Information on Residence of Children and Siblings" in Indirect Procedures for Estimating Emigration, IUSSP Papers No. 18, 1981.

ZAMORA, F.

"Mesure du nombre de départs d'étrangers entre deux recensements : l'exemple de la France entre 1975 et 1982". Contribution présentée au Deuxième séminaire international de l'AIDELF sur les Migrations internationales, septembre 1986.

Chapitre 5

L'INTERVENTION DE L'ETAT ET LE MARCHÉ INTERNATIONAL DU TRAVAIL : EXAMEN DES POLITIQUES A L'EGARD DE L'EMIGRATION DE TRAVAILLEURS DANS LE MONDE ARABE

par

I.J. Seccombe et R.I. Lawless

INTRODUCTION

Si les politiques à l'égard de l'immigration ont fait l'objet de nombreuses études, l'examen systématique de leur contrepartie, les politiques à l'égard de l'émigration, a été sérieusement négligé malgré l'accroissement des migrations internationales dans le monde entier au cours des trente dernières années. Selon Adler (1980), cette omission résulte d'une hypothèse implicite : puisque ce sont les pays d'accueil qui détiennent effectivement le pouvoir sur le marché international du travail, il convient d'aborder la question des politiques à partir des points de vue des pays d'immigration. S'il est vrai que l'importance de l'émigration de travailleurs dépend principalement de la demande (Böhning, 1978), beaucoup de pays ont à prendre une décision importante (souvent a posteriori) en ce qui concerne l'extension du pouvoir de l'Etat. En l'occurrence, il s'agit rarement de choisir entre participer au marché international du travail et ne pas y participer, mais plutôt de déterminer quelle ampleur devrait revêtir l'intervention de l'Etat dans cette participation. Richards et Martin (1983) font valoir qu'au sein du monde arabe, les migrations motivées par la quête d'un emploi se produisent dans un contexte qui est fondamentalement un laisser-faire n'opposant pratiquement aucun obstacle. Entre 1973 et 1982, des travailleurs étrangers, venant pour une large part d'autres états arabes, ont afflué en Arabie saoudite, en Libye et dans les états arabes du Golfe, l'accroissement des recettes pétrolières ayant déclenché des investissements d'une ampleur sans précédent dans le développement de l'industrie et des infrastructures mais l'idée que ce phénomène s'est produit dans le contexte d'un total laisser-faire est toutefois par trop simplificatrice.

Dans la pratique, les pays d'émigration ont effectivement des politiques identifiables et différentes à l'égard des exportations de main-d'oeuvre. Ces politiques vont de l'interdiction pure et simple de l'émigration de travailleurs (Algérie et République démocratique populaire du Yémen, appelée

ci-après RDPY) à l'encouragement positif (Jordanie et Tunisie), en passant par le contrôle sélectif (Egypte et Syrie) et le laisser-faire (Liban, Maroc et République arabe du Yémen, appelée ci-après RAY). De fait, la plupart des pays ont mis en oeuvre toute une série de politiques diverses à travers l'histoire de leurs mouvements migratoires et des politiques différentes ont été appliquées simultanément à différents compartiments du marché du travail.

Richards et Martin (1983) admettent également qu'une attitude de laisser-faire vis-à-vis de l'émigration de main-d'oeuvre suppose une absence explicite de directives gouvernementales. C'est oublier que le laisser-faire peut passer par la suppression d'obstacles préexistants à l'émigration (comme en Egypte) et recouvre alors nécessairement une décision explicite des pouvoirs publics. Dans la littérature spécialisée relative aux migrations, on a tendance à traiter les politiques à l'égard de l'émigration pour ainsi dire sous forme d'un post-scriptum dans lequel on émet des recommandations détachées de tout contexte politique et historique, en négligeant la stratégie existante (et les contraintes qui pèsent sur elle), sa formulation et son maintien.

Bien que les politiques à l'égard de l'émigration soient souvent déterminées par des considérations de circonstance et à court terme (Höpfner et Huber, 1978), elles n'en sont pas moins influencées par la stratégie plus générale de développement adoptée par l'Etat, qu'à plus long terme elles influencent aussi elles-mêmes. Il faut donc les évaluer dans le contexte d'une stratégie de développement en évolution. Du point de vue du développement, les politiques à l'égard de l'émigration ont deux fonctions essentielles :

- 1) Sauvegarder les intérêts nationaux en matière de développement ;
- ii) Maximiser les recettes procurées par les migrations au profit de ces intérêts.

Ces deux sujets de préoccupation sont représentés dans les deux sous-groupes de politiques à l'égard de l'émigration que l'on peut qualifier, les unes de politiques de gestion, les autres de politiques structurelles.

Entendues dans un sens relativement étroit, les politiques de gestion sont celles qui concernent principalement l'organisation et le fonctionnement à court terme du processus migratoire. Elles englobent les thèmes classiques des politiques à l'égard de l'émigration, à savoir la protection du statut juridique, des droits et de la condition des ressortissants travaillant et vivant à l'étranger, ainsi qu'une intervention dans le processus de recrutement et de sélection destinée à empêcher que les individus ne soient trompés par les agents de recrutement ou à juguler l'exode de certaines compétences. A cela s'ajoute un ensemble lié de problèmes de gestion qui comprend les mesures visant à influencer le niveau, l'utilisation et la répartition des recettes constituées par les remises de travailleurs émigrés, au moyen, par exemple, de taux de change multiples, de l'ouverture de comptes en devises, d'avantages fiscaux et de possibilités d'investissement.

En revanche, les politiques structurelles sont de plus vaste portée et concernent la gamme des mesures à moyen et à long terme qu'un pays fournisseur de main-d'oeuvre peut adopter pour établir une régulation de l'émigration, de façon que celle-ci soit en harmonie avec les objectifs nationaux de développement. Ces politiques ont trait au niveau global de l'émigration, à sa composition et à ses déterminants, ainsi qu'à ses effets sur la situation

sociale et économique du pays (ou de la région) d'origine (et de retour) des travailleurs migrants. Il y a donc un chevauchement plus important entre les politiques structurelles et la stratégie générale de développement du gouvernement. A longue échéance, pareilles politiques peuvent viser à stabiliser le flux de main-d'oeuvre et les remises de travailleurs émigrés pour permettre la formulation de politiques à long terme en matière de ressources. La réalisation de ces objectifs peut impliquer la négociation d'accords bilatéraux ou multilatéraux sur la main-d'oeuvre. Le plus souvent, les politiques structurelles à l'égard de l'émigration ont pour fonction d'apporter des remèdes, en ce sens qu'elles visent à réduire les pressions que les migrations internationales de main-d'oeuvre font peser, par exemple, sur la production intérieure, la structure des investissements ou les coûts et les disponibilités de main-d'oeuvre. Les politiques de ce genre sont en grande partie, de par leur nature, des sources de progrès, par exemple lorsqu'elles s'attachent à éliminer les pénuries de qualifications grâce au développement de la formation professionnelle et à une action sur les taux d'activité. Elles peuvent comporter des mesures destinées à encourager ou à décourager l'émigration de groupes particuliers, ou hors de régions particulières.

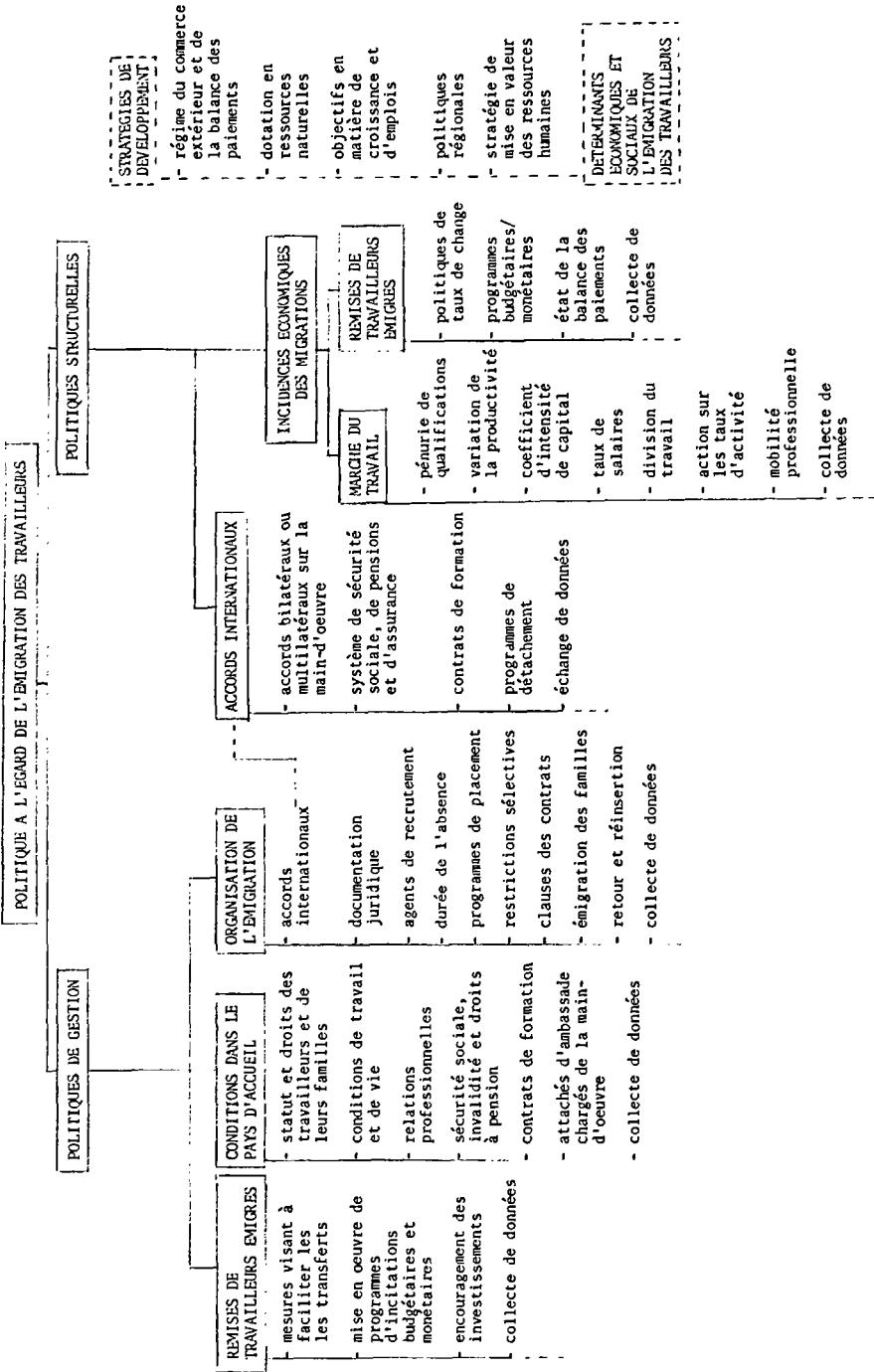
La figure 5.1 illustre les différences entre les politiques de gestion et les politiques structurelles dans le domaine de l'émigration. C'est aux politiques "structurelles" que l'on s'intéressera surtout, mais pas exclusivement, dans ce chapitre. Le principal but est de présenter un examen général des choix faits par les gouvernements des pays exportateurs de main-d'oeuvre du monde arabe et d'illustrer l'écart qui sépare la formulation de la politique de son application. La seconde partie de ce chapitre est consacrée à des études de cas détaillées présentant les politiques opposées respectivement suivies dans le domaine de l'émigration de la main-d'oeuvre par l'Algérie et la Jordanie.

De l'interdiction à l'encouragement : examen des politiques suivies dans le monde arabe à l'égard de l'émigration de la main-d'oeuvre

Trois pays du monde arabe, à savoir l'Algérie, l'Oman et la RDPY, ont, à des époques différentes et pour des raisons diverses, adopté dans le passé récent des politiques interdisant l'émigration. Sur ces trois cas, seule l'interdiction algérienne (septembre 1973) a atteint son but.

Le Yémen du Sud (RDPY) a interdit à sa population de partir travailler à l'étranger en 1973, après un long passé d'émigration, en particulier vers l'Indonésie puis vers les états voisins riches en pétrole d'Arabie saoudite et du Koweït. Le retrait des troupes britanniques d'Aden et la cessation du soutien budgétaire à la suite du transfert du pouvoir du Royaume-Uni et des sultans au Front national, en novembre 1967, conjugués à la fermeture du canal de Suez, ont précipité le déclin économique de la RDPY et l'émigration de main-d'oeuvre hors de son territoire. L'exode de diplômés de l'enseignement supérieur, de main-d'oeuvre qualifiée et de techniciens a reçu une impulsion nouvelle au début des années 70, du fait des réductions appliquées à plusieurs reprises aux traitements des salariés du secteur public après l'accession au pouvoir de l'aile gauche du Front national, en juin 1969. Des restrictions aux voyages à l'étranger des cadres techniques ou dotés d'une formation universitaire ont été instituées après de nouvelles réductions des traitements, en août 1972, et face aux pénuries croissantes de main-d'oeuvre qualifiée, le gouvernement a complètement interdit l'émigration en décembre 1973.

FIGURE 5.1
DETERMINANTS ET ASPECTS DE LA POLITIQUE A L'EGARD DE L'EMIGRATION



Bien qu'imposée pour des raisons principalement économiques, cette interdiction de l'émigration a été défendue en termes politiques comme faisant partie de la lutte révolutionnaire. Dans un discours sur l'état de la révolution prononcé en 1977, le Secrétaire général du Comité central (Abdel Fattah Isma'il) a déclaré :

On pense dans les milieux impérialistes que la révolution, au Yémen démocratique, a été hostile aux spécialistes et aux techniciens de par les orientations de son action et a de ce fait conduit ceux-ci à émigrer pour chercher du travail. Notre position est que notre révolution a toujours considéré les personnes ayant reçu une formation scientifique comme les cadres potentiels sur lesquels le peuple devra compter pour assurer la renaissance révolutionnaire et créer une vie nouvelle, à cause de l'instruction et de l'expérience qu'elles possèdent.

Contrairement aux idées impérialistes, il a été prouvé que les forces contre-révolutionnaires intérieures et étrangères avaient suivi une politique consistant à inciter de nombreux cadres techniques à quitter le pays pour travailler dans des centres industriels étrangers... dans le dessein de priver le Yémen démocratique de leurs compétences dans son processus de développement social et économique.

Les exemples de la RDPY (et de l'Algérie) contrastent avec celui du sultanat d'Oman, où l'interdiction qui frappait l'émigration a été levée dans les années 70. Durant les années 50, le conflit entre le sultanat, établi à Mascate, et l'Imamat, installé à l'intérieur du pays, s'est soldé par d'importants mouvements de réfugiés de l'intérieur vers l'Arabie saoudite. Le Sultanat ayant finalement établi son pouvoir sur l'intérieur en 1955-56, l'Imam et ses partisans s'enfuirent en Arabie saoudite. Le sultan Sa'id ibn Taymur frappa d'interdiction les voyages à l'étranger en vue d'empêcher le retour de l'Imam et de ses partisans. Tous ceux qui quittaient l'Oman sans une des autorisations rarement accordées étaient automatiquement exilés à vie et passibles d'arrestation et de détention en cas de retour (Birks et Sinclair, 1978).

Malgré cette interdiction, l'émigration d'opposants au régime du sultan continua. Dans les années 60, ces émigrés politiques furent rejoints par des ouvriers agricoles qui s'exposaient aux peines attachées à l'émigration clandestine pour trouver du travail dans l'économie pétrolière en expansion d'Abou-Dhabi et de l'Arabie saoudite. Ces mouvements comportaient des risques considérables ; le caractère clandestin de l'émigration plaçait les émigrants à la merci d'une exploitation par les agents qui organisaient le passage des frontières ainsi que par les douaniers et autres fonctionnaires qu'il fallait acheter. En juillet 1970, cependant, le sultan Sa'id ibn Taymur fut renversé à la suite d'un coup d'état soutenu par les Britanniques et fut remplacé par son fils Qabus. L'interdiction frappant les voyages à l'étranger fut levée peu de temps plus tard et tous les exilés revenant au pays furent amnistiés.

Dans la pratique, l'efficacité de semblables interdictions a été sapée par le caractère restreint de leur mise en application et par la demande considérable de main-d'oeuvre émanant d'états voisins, en l'occurrence de l'Arabie saoudite. De fait, on estime qu'entre 1975 et 1980, le nombre de Sud-Yéménites à l'étranger s'est accru à un taux plus élevé (3.5 pour cent par an) que celui des ressortissants de la RAY voisine (3.0 pour cent par an) où

aucune interdiction de ce genre ne frappait l'émigration (Birks et Sinclair, 1982). Le Président de la RDPY (Salem Robaya Ali) a clairement exprimé en novembre 1976 l'effet limité de l'interdiction au cours d'un discours dans lequel il a déploré la persistance d'un taux élevé d'émigration qui était "contraire à nos intérêts nationaux." Néanmoins, les remises des travailleurs émigrés assurent à la RDPY une importante source de recettes en devises qui dépassent régulièrement l'aide extérieure et sont comparables au niveau des recettes d'exportation. Ces envois de fonds en RDPY sont passés de seulement 33 millions de dollars en 1973 à 311 millions en 1979 et à 450 millions en 1982. La réglementation douanière applicable aux biens apportés par les travailleurs émigrés a été libéralisée en 1978 (Shirreff, 1979), ce dont on peut déduire que le gouvernement tirait parti des avantages offerts par l'émigration tout en laissant intacte sa ligne politique en maintenant l'interdiction officielle de l'émigration. La création, en mai 1985, d'une commission chargée de la protection des ressortissants du Yémen du Sud travaillant à l'étranger était une indication supplémentaire de la distance prise par le gouvernement par rapport à la position initiale.

Réglementation restrictive

Un certain nombre de pays arabes ont cherché à limiter l'émigration motivée par la quête d'un emploi, plutôt qu'à l'interdire. Par exemple, les politiques d'émigration en Egypte ont connu plusieurs phases, y compris une période d'interdiction au milieu des années 50 et une période de réglementation dans les années 60 et au début des années 70. Au milieu des années 60, certains membres du gouvernement égyptien ont prôné l'émigration en tant que solution du problème posé par l'accroissement de la population de l'Egypte ; cependant, d'autres craignaient qu'à moins que l'on maintienne les restrictions, un exode croissant des cerveaux vienne saper les principes de développement socialiste et d'autonomie. Le gouvernement a autorisé et, de fait, encouragé l'émigration (surtout vers l'Amérique du Nord et l'Australie), tandis que dans la pratique des contraintes administratives (telles que l'affectation obligatoire des titulaires de diplômes universitaires à tel ou tel poste) empêchaient le départ de ceux qui étaient le plus susceptibles de quitter le pays. Le gouvernement a énuméré un certain nombre de professions exigeant des formations universitaires et techniques dont les membres se voyaient interdire l'émigration. Entre 1962 et 1968, seuls 6 046 émigrants (et 7 067 personnes à leur charge) ont quitté l'Egypte pour s'installer à l'étranger (Dessouki, 1982).

Le gouvernement a modifié son attitude générale vis-à-vis de l'émigration après 1967. En 1969, il a créé une commission sur l'émigration et l'emploi à l'étranger qui devait encourager l'émigration temporaire, servir de voie d'accès aux possibilités d'emploi à l'étranger et négocier des accords bilatéraux avec les pays d'accueil potentiels. Du fait de la stagnation économique consécutive à la guerre israélo-arabe de 1967, un nombre croissant d'Egyptiens se sont mis à chercher du travail à l'étranger (Ayubi, 1983). Le nombre des permis de travail délivrés est passé de 5 245 en 1966 à 9 169 en 1968 ; en 1969 plus de 28 000 demandes ont été reçues. Tout en jugeant bienvenues les recettes procurées par les Egyptiens travaillant à l'étranger, le gouvernement, poussé en particulier par les ministères de la Santé et de l'Industrie, qui avaient continué à défendre une politique de restriction de la mobilité des médecins et des ingénieurs, suspendit l'autorisation d'émigrer jusqu'à plus ample examen.

Une nouvelle politique mise en application en 1970 encourageait l'émigration des travailleurs, mais elle imposait des contingents dans le cas des personnes ayant des compétences nécessaires au développement national : l'architecture, la médecine dentaire, les sciences de l'ingénieur, la pharmacie, les soins infirmiers, la médecine, les sciences vétérinaires et la statistique. Les contingents de 1970, par exemple, n'autorisaient l'émigration que de 20 pharmaciens et de 5 statisticiens. Alors que les demandes d'émigration de titulaires de diplômes de troisième cycle universitaire devaient être examinées une à une par le comité ministériel de la main-d'oeuvre, l'intérêt croissant du gouvernement pour l'émigration temporaire ressort de l'énorme augmentation des détachements de personnel dans d'autres pays arabes ; en 1973, plus de 19 400 Egyptiens travaillaient à l'étranger dans le cadre d'un détachement et, en 1975-1976, le nombre des enseignants détachés dépassait 20 000 personnes (Messiha, 1980).

L'augmentation des détachements officiels traduit l'apparition d'une politique libérale à l'égard de l'émigration, en relation avec la politique économique "d'infitah" (la porte ouverte) du président Sadate. L'article 52 de la nouvelle constitution (de 1971) faisait à la fois de l'émigration temporaire et permanente un droit constitutionnel ; nombre des restrictions qui limitaient auparavant l'émigration furent levées et les procédures bureaucratiques simplifiées. En 1973, l'émigration était considérée comme l'exportation de l'"excédent" de main-d'oeuvre, plutôt que comme "la fuite des cerveaux", et elle était devenue un objectif officiel de la politique gouvernementale. De fait, en 1975, il y avait un effectif estimatif de 447 550 travailleurs égyptiens émigrés dans la région arabe, soit quelque 24.5 pour cent du total des expatriés travaillant dans le monde arabe (Birks et Sinclair, 1980). La politique générale d'exportation de main-d'oeuvre a été combinée avec des mesures destinées à atténuer les problèmes auxquels les émigrants se trouvaient confrontés. Par exemple, une loi votée en 1971 a donné aux émigrants quittant le secteur public le droit d'être réintégrés dans leur ancien emploi dans les douze mois suivant leur émission s'ils rencontraient à l'étranger des difficultés inattendues et devaient rentrer en Egypte. Ce pays a ratifié en 1975 l'accord inter-arabe sur les mouvements de main-d'oeuvre et a ensuite négocié des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays d'accueil.

Malgré l'adoption d'une politique libérale à l'égard de l'émigration et l'existence de plusieurs organismes chargés de s'occuper des migrations d'Egyptiens, il n'y a toujours pas de politique globale dans le domaine de la planification, du suivi ou de la coordination de l'émigration de main-d'oeuvre. Les restrictions qui demeurent en fait sont maintenues sans qu'il soit dûment tenu compte des besoins réels de l'Egypte, et les émigrants potentiels sont soumis à des formalités et à des demandes de documents excessives. De plus, les dirigeants ne sont toujours pas d'accord entre eux sur les vertus d'une politique libérale à l'égard de l'émigration. Ainsi que Dessouki (1982) le fait valoir en conclusion, la "libéralisation" intervenue dans ce domaine a été principalement une décision politique en rapport avec les événements de 1971-1972, en particulier l'alliance entre l'Egypte, l'Arabie saoudite et les états du Golfe, ainsi qu'avec l'abandon, dans le cadre de la stratégie de développement, d'une économie planifiée de type socialiste pour une économie de marché plus ouverte.

Contrairement à l'Egypte, la Syrie, qui appartient aussi au camp des pays à émigration "réglementée", a maintenu sa politique restrictive malgré son manque de succès évident. Au milieu des années 70, le gouvernement syrien

s'est de plus en plus alarmé du départ de travailleurs manuels qualifiés, de techniciens et de membres de professions exigeant une formation universitaire, et il a tenté de maîtriser l'importance de l'émigration en imposant des restrictions à la délivrance de passeports et de visas à certaines catégories de citoyens. Malgré cela, le nombre de Syriens possédant des diplômes d'enseignement supérieur et des qualifications techniques qui ont quitté la Syrie sans permission officielle au cours de la période 1975-1979 est estimé à 16 000 (Dib, 1982). S'il est vrai que l'émigration de diplômés de l'enseignement supérieur et de fonctionnaires est mieux maîtrisée, celle des ouvriers qualifiés et spécialisés reste beaucoup moins sensible aux restrictions gouvernementales. Celles-ci peuvent être tournées par un expédient simple consistant à fournir aux autorités une description inexacte des qualifications et de l'expérience personnelles afin d'obtenir un passeport. Des Syriens ont également pu échapper aux restrictions en commençant par se rendre en Jordanie (où ils étaient exemptés de l'obligation de détenir des permis de séjour et de travail jusqu'à la détérioration des relations entre les deux pays après 1979) et en cherchant ensuite du travail en Arabie saoudite ou dans les états du Golfe auprès d'agents de recrutement exerçant leur activité en Jordanie. L'inquiétude inspirée à la Syrie par le niveau de l'émigration clandestine est illustrée par la promulgation, en mars 1980, d'un décret-loi amnistiant tous ceux qui avaient quitté le pays sans autorisation et leur enjoignant de regagner la Syrie dans les six mois sous peine de lourdes amendes ou d'emprisonnement en cas d'arrestation à leur retour.

Politique de laisser-faire

Un certain nombre de pays fournisseurs de main-d'oeuvre de la région ont suivi des politiques de laisser-faire impliquant des obstacles minimums ou inexistantes à l'émigration de la main-d'oeuvre. Si le Liban est classé parmi les pays à politique de laisser-faire, c'est en grande partie en raison de la passivité des pouvoirs publics. Malgré les niveaux élevés atteints par l'émigration depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'intervention du gouvernement libanais dans l'émigration a été minime. En 1983 a été créé un Conseil national des relations économiques extérieures, pour établir un lien avec les principales communautés d'émigrés libanais. La fonction première des 20 bureaux implantés à l'étranger dans ce but est toutefois de stimuler les remises de travailleurs émigrés (qui ont constitué jusqu'à 35 pour cent du PNB) et le commerce extérieur, plutôt que d'encourager ou de maîtriser l'émigration temporaire motivée par la recherche d'un emploi. Si la presse libanaise s'est fait l'écho de préoccupations considérables inspirées par l'exode de main-d'oeuvre qualifiée, en particulier depuis la guerre civile de 1975-1976 et l'invasion israélienne de 1982, aucune mesure officielle n'a été prise pour limiter ou juguler l'hémorragie. A bien des égards, cette situation reflète la stratégie économique dominante de l'Etat, axée sur la libre entreprise et l'économie de marché ; qui plus est, la véritable désintégration du régime libanais depuis le milieu des années 70 et la multiplication des secteurs à l'intérieur de l'Etat empêchent l'adoption de toute autre politique à l'égard des migrations.

La république arabe du Yémen est aussi l'un des principaux pourvoyeurs de main-d'oeuvre des états exportateurs de pétrole membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) depuis le milieu des années 70. D'après certaines estimations, plus de 20 pour cent (336 000 personnes en 1980) de la population active totale du Yémen travailleraient à l'étranger. En conséquence, les pénuries de main-d'oeuvre et de qualifications se généralisent, tandis que les

recettes au titre des remises des travailleurs émigrés constituent le poste prédominant de la balance des demandes depuis 1973-1974 ; en 1982, par exemple, ces remises ont atteint au total 4 160 milliards de rials yéménites (RlsY), et les recettes d'exportation de marchandises seulement 22 millions de RlsY. Malgré l'importance critique et les effets néfastes (Fergany, 1980) de l'émigration de main-d'oeuvre sur l'économie de la République arabe du Yémen, le volume de l'émigration de travailleurs a quasiment échappé à l'influence de l'intervention de l'Etat. Dans la pratique, le gouvernement n'a guère de marge de manoeuvre, sinon aucune. La frontière entre la RAY et l'Arabie saoudite étant longue et en grande partie mal définie, il est impossible de la contrôler efficacement pour empêcher l'émigration. De plus, la RAY demeure un état morcelé. Les tribus montagnardes du Nord, d'où provient une forte proportion des émigrants (Steffen, 1979), préservent avec efficacité leur indépendance vis-à-vis du pouvoir central. Comme dans le cas du Liban, la faiblesse du pouvoir central, conjuguée à une forte demande extérieure, a placé l'Etat dans l'incapacité de mettre en oeuvre des politiques efficaces en matière de migrations, qu'il s'agisse d'une régulation qualitative ou de l'adoption de mesures restrictives.

Parmi les pays d'Afrique du Nord exportateurs de main-d'oeuvre, le Maroc a lui aussi en grande partie adopté une attitude de laisser-faire à l'égard de l'émigration des travailleurs. Malgré leurs déclarations de politique générale manifestement favorables à une stratégie d'exportation de main-d'oeuvre, les autorités marocaines ont fait peu d'efforts, au-delà de la négociation d'accords bilatéraux concernant la main-d'oeuvre, pour encourager activement l'émigration liée à l'emploi. Au début des années 60, l'émigration était devenue fermement orientée vers les marchés européens du travail. Le Maroc a signé des accords internationaux concernant les transferts de main-d'oeuvre avec la France et l'Allemagne en 1963, et avec les Pays-Bas en 1968. Vers la fin des années 60, la politique de planification marocaine a souligné le rôle de l'émigration vers l'Europe comme solution au grave problème de sous-emploi et de chômage. Le Plan de développement du Maroc pour la période 1968-1972 visait la réalisation d'un important accroissement du nombre des Marocains travaillant à l'étranger. L'émigration était considérée comme une issue pour l'excédent de main-d'oeuvre, comme une source de revenu devant permettre de financer des investissements à l'intérieur du Maroc et comme un moyen pour les Marocains d'acquérir des qualifications d'un niveau élevé. Le Plan recommandait de réorganiser et de renforcer le Service central de l'émigration afin d'assurer la coordination des activités des différents départements ministériels dont relèvent les procédures d'émigration.

Encouragement positif

Le dernier groupe couvert par ce bref aperçu des politiques à l'égard de l'émigration de la main-d'oeuvre suivies dans le monde arabe est celui des pays qui ont activement encouragé l'émigration aux fins d'emploi. Bien qu'aucun des états arabes n'approche du genre de stratégie de migration contractuelle collective (dans le cas de laquelle les travailleurs migrants sont employés à l'étranger par une société de leur pays d'origine) pratiqué par la République de Corée (Kim, 1982) ou les Philippines (Lazo et al., 1982), plusieurs pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre ont pris des mesures positives pour accroître le nombre de leurs ressortissants travaillant à l'étranger.

A la différence de l'Algérie et du Maroc, la Tunisie n'a pas une tradition d'émigration de travailleurs vers l'Europe, bien que la libre circulation entre la Tunisie et la France ait été instituée en 1936. De fait, la Tunisie a été un pays d'immigration plutôt que d'émigration pendant la période coloniale. La décolonisation et le départ des communautés étrangères après l'accession à l'indépendance, en 1956, ont déclenché une expansion rapide de l'émigration vers l'Europe, et surtout vers la France. Tout d'abord, ni le gouvernement tunisien ni le Néo-Destour ne souhaitaient encourager l'émigration, craignant que le pays ne perde des ouvriers qualifiés et des membres des professions exigeant des diplômes universitaires. Plus tard, la gravité du problème du chômage a entraîné une attitude plus favorable à l'émigration et, en 1963, le gouvernement tunisien a signé avec la France un accord concernant la main-d'oeuvre. Cet accord, qui est resté lettre morte jusqu'en 1969, en raison de la tension qui a marqué les relations entre les deux pays à la suite de la nationalisation des biens fonciers des Européens décrétée par la Tunisie en 1964, définissait les différents types de contrat de travail ainsi que la procédure de placement de travailleurs tunisiens en France et les droits de ces travailleurs au bénéfice des dispositions de protection sociale. Face à l'insuffisance croissante de la création de postes de travail par rapport au nombre des nouvelles demandes d'emploi, le gouvernement tunisien a commencé en 1970 d'encourager activement l'émigration. Dans la presse tunisienne officielle figurait cette déclaration : "Il est nécessaire, pour le pays, de conquérir le marché international du travail. La main-d'oeuvre est considérée, par les spécialistes, comme une exportation, et doit être traitée comme telle" (Simon, 1978). En même temps, les autorités tunisiennes faisaient des efforts pour mieux maîtriser l'émigration. L'Office de la formation professionnelle et de l'emploi (OFPE), créé en 1967, rebaptisé en 1973 Office des travailleurs tunisiens à l'étranger, de l'emploi et de la formation professionnelle (OTTEFP), fut alors chargé de trouver de nouveaux débouchés à l'étranger pour la main-d'oeuvre tunisienne, de choisir les candidats et d'empêcher le départ des travailleurs qualifiés dont l'économie nationale avait besoin pour se développer. Des bureaux régionaux ont été ouverts dans tous les gouvernorats et des offices locaux dans toutes les délégations. Alors qu'en 1967, seulement 15 pour cent des départs se sont faits sous l'autorité de l'OFPE, 77 pour cent sont passés par les voies officielles en 1972.

Accords bilatéraux et multilatéraux

Outre les politiques nationales en matière d'émigration, des accords bilatéraux et multilatéraux ont également été mis en oeuvre, avec plus ou moins d'efficacité.

Dans les années 60 et au début des années 70, l'immigration de travailleurs maghrébins en Europe a été étroitement réglementée et surveillée au moyen d'une série d'accords bilatéraux sur la main-d'oeuvre. Dans le cas de la Tunisie, par exemple, l'accord signé en 1963 avec la France définissait et les procédures administratives régissant l'émigration de travailleurs tunisiens vers la France et le rôle des organisations créées pour assurer le contrôle du recrutement ainsi que de l'entrée et de l'emploi en France. En application de cet accord, une mission permanente de l'Office national français de l'immigration a été établie en Tunisie en 1969 pour recruter des travailleurs parmi les candidats inscrits dans les bureaux régionaux de l'Office tunisien de la formation professionnelle et de l'emploi, superviser les examens médicaux et organiser les transports vers la France.

Avant que les marchés du travail des pays d'Europe occidentale ne se ferment aux travailleurs d'Afrique du Nord, au milieu des années 70, seule la Tunisie avait réussi, par un effort de diversification, à faire figurer la Libye parmi les pays de destination de ses émigrants. L'accord bilatéral sur la main-d'oeuvre technique a été signé par la Tunisie et la Libye en 1971, mais l'émigration de Tunisie en Libye s'est révélée extrêmement sensible aux fluctuations des relations politiques entre les deux pays. Un accord sur la main-d'oeuvre avait été signé en 1965 entre le Maroc et la Libye, mais la révolution libyenne a brutalement mis fin, en 1969, à son application. Le caractère tendu des relations politiques entre les deux états a constitué un important obstacle au transfert de main-d'oeuvre du Maroc à la Libye jusqu'à l'amélioration spectaculaire de ces relations au début des années 80, amélioration qui a abouti à la signature de l'accord d'Oujda en août 1984. On a émis l'idée que l'un des principaux avantages de ce traité pour le Maroc serait que le nombre de travailleurs marocains admis en Libye, estimé à 14 000 en 1985, augmenterait considérablement, pour atteindre 100 000 (Parker, 1985).

Contrairement à l'Algérie richement dotée en pétrole, la Tunisie et le Maroc, dont les ressources en capital sont insuffisantes, s'efforcent, depuis la fermeture des marchés du travail d'Europe occidentale (Lawless et Seccombe, 1984), de réorienter le courant migratoire vers les émirats du Golfe riches en pétrole et l'Arabie saoudite. Le Maroc a signé en 1976 avec l'Arabie saoudite un accord prévoyant le transfert de 50 000 à 100 000 travailleurs marocains, et des programmes de coopération bilatérale ont été institués en 1982 entre la Tunisie et l'Arabie saoudite dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, de l'industrie et de la production d'électricité, ainsi que des transports et du tourisme. Depuis 1975, la Tunisie a également conclu un certain nombre d'accords de coopération technique avec le Koweït. Pour ce qui est de la région méridionale du Golfe, le Qatar a signé des accords concernant la main-d'oeuvre avec le Maroc et la Tunisie en 1981, et les EAU avec la Tunisie en 1981 et le Maroc en 1982. Au début des années 80, tant le Qatar que les EAU se sont déclarés préoccupés par le fait qu'ils étaient tributaires des marchés du travail traditionnels du sous-continent indien et de l'Asie du Sud-Est et qu'ils étaient menacés dans leur identité de pays arabo-islamiques par le fait qu'environ deux tiers de leur main-d'oeuvre immigrée étaient constitués par des Asiatiques, principalement des Indiens et des Pakistanais. En plus des accords concernant la main-d'oeuvre conclus avec la Tunisie et le Maroc, ils en ont signé d'autres avec l'Egypte, le Soudan et la Somalie. Précédemment, l'Egypte avait conclu un accord avec le Qatar, en septembre 1974, et un autre avec la Libye en avril 1971. La Jordanie, en sa double qualité d'exportateur et d'importateur de main-d'oeuvre, dispose d'accords avec l'Arabie saoudite, les EAU, la Tunisie (1982), le Maroc (1982) et l'Egypte (1985). Son voisin l'Iraq, souffrant de pénuries aiguës de main-d'oeuvre dues à la mobilisation massive de ses citoyens par la guerre avec l'Iran, a signé en novembre 1985 un accord avec l'Egypte concernant la main-d'oeuvre et a offert en septembre de la même année d'employer dans le secteur pétrolier, les transports et les communications quelque 2 460 Tunisiens expulsés de Libye.

Contrairement aux accords passés dans les années 60 entre les pays d'Afrique du Nord exportateurs de main-d'oeuvre et les pays d'Europe occidentale, les accords bilatéraux conclus dans les années 70 et au début des années 80 entre importateurs et exportateurs arabes sont restés à peu de chose près des déclarations d'intention. Rien n'autorise à penser, par exemple, que l'accord de 1976 sur la main-d'oeuvre entre le Maroc et l'Arabie saoudite ait

Jamais été appliqué. La coopération régionale dans le domaine de mouvements de main-d'oeuvre s'est également révélée très floue. L'Organisation arabe du travail a été créée en 1965 pour amener les états membres de la Ligue arabe à coopérer entre eux dans le domaine des problèmes de main-d'oeuvre. Un accord conclu en 1967 visait à faciliter les transferts de main-d'oeuvre entre pays arabes et à donner aux travailleurs arabes la priorité sur les ressortissants des autres pays dans le domaine du recrutement. Si cet accord a été ratifié par la Jordanie, l'Iraq, l'Egypte et la Syrie, il ne l'a été par aucun des principaux pays importateurs de main-d'oeuvre, à l'exception de l'Iraq, ce qui l'a rendu inopérant.

Etudes de cas sur les politiques à l'égard de l'émigration dans le monde arabe

L'Algérie, pays socialiste à économie planifiée, était le principal fournisseur arabe de main-d'oeuvre de l'Europe occidentale avant la récession du milieu des années 70. Par contre, la Jordanie, pays libéral à économie de marché, est l'une des principales sources de main-d'oeuvre expatriée pour l'Arabie saoudite et les autres états arabes exportateurs de pétrole depuis la forte expansion économique qui a suivi les hausses de prix du pétrole de 1973 et 1974. L'expérience de ces pays tend à démontrer combien il est difficile de mettre au point une réaction autonome à des processus qui sont en grande partie déterminés à l'étranger.

Algérie

Avant l'accession de l'Algérie à l'indépendance, en 1962, la politique à l'égard de l'émigration était définie par la France (puissance coloniale), en fonction des besoins du marché français du travail. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'emploi d'Algériens en France était sévèrement limité par un décret du gouverneur général obligeant tous les voyageurs à être munis d'un permis de voyager. Ces formalités strictes freinaient ainsi l'émigration de façon efficace. Les restrictions furent assouplies en 1913 et 1914 et, de la main-d'oeuvre algérienne fut recrutée directement par le gouvernement français pour travailler dans les usines de munitions, les ateliers de l'armée, les transports et les mines. Immédiatement après la fin de la Première Guerre mondiale, la plupart des travailleurs algériens furent rapatriés, mais l'expansion économique des années 20 se traduisit bientôt par un nouvel afflux considérable d'Algériens en France. Sous la pression des colons européens d'Algérie, opposés au départ vers la France de leur main-d'oeuvre bon marché, de nouvelles mesures restrictives furent adoptées, notamment, en 1924, l'obligation pour tout candidat à l'émigration d'obtenir un contrat de travail, un certificat médical et une carte d'identité. Le décret de 1924 fut remplacé en 1928 par une réglementation encore plus stricte concernant l'émigration.

Après 1936, une période d'expansion économique conduisit la communauté musulmane d'Algérie à réclamer un assouplissement des restrictions frappant l'émigration. En juillet 1936, le gouvernement français autorisa la libre circulation entre l'Algérie et la France à condition que chaque émigrant obtienne une carte d'identité. L'émigration fut suspendue pendant la Seconde Guerre mondiale, mais après la libération de la France, le gouvernement français chercha à s'approvisionner en main-d'oeuvre nécessaire au relèvement et à la reconstruction de l'économie. Malgré les tentatives faites par les autorités coloniales pour réglementer l'émigration, les Algériens obtinrent le

droit de travailler en France en vertu de la "Loi organique" de 1947, qui stipulait que les Algériens musulmans devaient être considérés comme des citoyens français.

Avant que n'éclate la guerre d'indépendance, la politique des autorités coloniales d'Algérie pour limiter l'émigration n'obtint de succès que lorsque la situation économique de la France nécessitait une réduction de l'immigration. Toutefois, l'accroissement des troubles en Algérie après 1954 amena les autorités coloniales à encourager l'émigration, politique qui leur paraissait fournir une soupape de sécurité face à la montée du sentiment nationaliste. Par contre, le ministère français de l'Intérieur voulait limiter l'émigration, considérant qu'il était plus facile en Algérie qu'en France de réprimer des activités politiques. Le résultat de cette confusion fut une politique qui ne satisfaisait ni les besoins du marché français du travail ni les exigences de la contre-révolution en Algérie (Adler, 1977).

Les accords d'Evian (1962), qui précisaient dans le détail la nature des relations entre la France et la République algérienne indépendante, prévoyaient le maintien de l'accès des Algériens au marché français du travail. Mais la liberté de circulation garantie par ces accords fut bientôt critiquée par des personnalités françaises qui estimaient qu'un nouvel afflux d'Algériens venant chercher du travail en France soumettrait la capacité d'absorption de l'économie française à des tensions. En Algérie, les forces de l'aile gauche du Front de libération nationale (FLN) dénoncèrent la politique consistant à continuer de faire front sur l'exportation de main-d'oeuvre pour résoudre les problèmes de chômage du pays. Leur porte-parole attitré, Mohamed Harbi, déclara : "la seule solution valable est la stabilisation de l'emploi dans le pays et l'arrêt immédiat de l'émigration" (Adler, 1977). Le gouvernement algérien dirigé par Ben Bella, bien que considérant qu'il serait peu réaliste de vouloir interrompre l'émigration, fut néanmoins d'accord pour maîtriser davantage l'émigration. En novembre 1962, il créa l'Office national algérien de main-d'Oeuvre (ONAMO), dont l'une des tâches était d'appliquer des critères sélectifs aux futurs émigrants et contrôler les départs.

Puis, en 1964, l'Algérie et la France signèrent l'accord Nekkache-Grandval sur l'émigration. Le nouvel accord fut presque immédiatement critiqué en Algérie non seulement parce qu'il donnait aux Français le droit de déterminer unilatéralement le nombre des travailleurs immigrés algériens, mais aussi parce que le contingent annuel d'Algériens fixé par la France aux environs de 12 000 par an fut jugé insuffisant.

Après le coup d'Etat militaire de 1965, d'importants changements intervinrent dans l'attitude du gouvernement algérien vis-à-vis de l'émigration. Le nouveau gouvernement, dirigé par Boumedienne, choisit de moderniser le pays sur la base d'un programme de haute technologie qui créa relativement peu d'emplois aux premiers stades de sa mise en oeuvre et qui ne concernait guère le secteur agricole, dans lequel environ deux tiers de la population gagnaient leurs moyens d'existence. La possibilité d'exporter l'excédent de main-d'oeuvre devint donc une soupape de sécurité vitale permettant d'atténuer les pressions sociales dues au chômage et au sous-emploi. L'accord Nekkache-Grandval représentait par conséquent un obstacle considérable à la stratégie d'industrialisation du nouveau régime. Les responsables de la planification économique voulaient pouvoir compter sur un important exode rural, pour que les ressources soient consacrées au programme d'industrialisation plutôt que détournées vers ce qu'ils considéraient comme des investissements ruraux moins

productifs. Leur objectif lors de la série suivante de négociations avec la France était donc l'institution d'un contingent pluriannuel fixe. En vertu de l'accord qui fut finalement signé en octobre 1968, 35 000 travailleurs furent autorisés à entrer en France chaque année pendant une période de trois ans. En 1971, il fut convenu, après négociation, d'un nouveau contingent de 25 000 travailleurs par an pour les deux années suivantes. En septembre 1973, quelques mois seulement avant de nouvelles négociations sur l'émigration algérienne en France, le gouvernement algérien mit fin unilatéralement à toute émigration vers la France, et annonça qu'il s'agissait là de la première étape d'un programme visant à réinsérer la communauté des travailleurs émigrés dans l'économie algérienne (Lawless et Findlay, 1982).

La politique de laisser-faire reflétée par les accords d'Evian (1962) en ce qui concerne l'émigration a été rapidement remplacée par un système de contingents fixes convenus aux termes d'une série d'accords bilatéraux signés par la France et l'Algérie en 1964, 1966 et 1971. Les Français cherchaient à limiter et réglementer davantage l'entrée des travailleurs algériens, tandis que (après 1965 et jusqu'à l'arrêt, en 1973, de toute nouvelle émigration) les Algériens désiraient organiser l'émigration conformément à leur stratégie globale de développement. La politique de développement du gouvernement Boumedienne consistait à nationaliser les intérêts économiques étrangers, à placer tous les secteurs économiques clés sous le contrôle de l'Etat et à créer un secteur industriel moderne fondé sur les hydrocarbures et l'industrie lourde. Le secteur agricole traditionnel, dont 60 pour cent de la population algérienne tirait subsistance, était négligé alors que le nombre des emplois qui devaient être créés dans le secteur moderne était faible comparé aux investissements massifs de capital en cause. En conséquence, l'émigration était considérée comme un mécanisme vital pour réduire le chômage et le sous-emploi. En 1968, les négociateurs algériens voulaient que le contingent d'Algériens admis en France soit plus élevé et garanti pour plusieurs années à l'avance. Les candidats à l'émigration étaient sélectionnés par l'ONAMO : le choix de l'âge, du niveau d'instruction et de la qualification était fait par l'Algérie conformément à ses propres besoins de développement et non par la France en fonction de ses besoins.

Ayant obtenu un accord pluri-annuel fixe plus avantageux, le gouvernement algérien fit d'autres efforts pour diversifier les régions d'où provenaient les émigrants, de façon à assurer une répartition plus égale des revenus et autres "bienfaits" de l'émigration de travailleurs. De nouveaux critères de répartition des émigrants, prenant en compte la "wilaya" d'origine, attribuait un coefficient trois à la population de la wilaya, deux au nombre de résidents déjà absents et un au nombre effectif de demandes d'émigrer. Les secteurs qui ont traditionnellement les taux d'émigration les plus élevés (c'est-à-dire les wilayas de Tizi-Ouzou, Sétif et Constantine) ne sont pas les plus peuplés, ils étaient donc défavorisés par les nouveaux critères. Cette politique de diversification régionale s'accompagnait d'une série de "programmes spéciaux" pour créer des emplois dans les régions qui enregistraient traditionnellement des taux élevés de sous-emploi, à savoir les wilayas de Tizi-Ouzou et de Sétif ainsi que certaines parties de l'Aurès. A Tizi-Ouzou, choisie pour la mise en oeuvre du premier de ces programmes spéciaux à partir de 1968, l'emploi s'est si rapidement accru, principalement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, que la wilaya a en fait refusé sa part du contingent national d'émigration en 1973.

Le gouvernement algérien fut moins heureux dans ses tentatives pour régler qualitativement le flux migratoire. A cause de la forte demande de main-d'oeuvre qualifiée du secteur moderne nouvellement créé, les autorités cherchèrent à limiter les départs de travailleurs qualifiés. D'autre part, elles voulaient que les travailleurs migrants bénéficient de programmes de formation en France et, à cette fin, il fallait que ces travailleurs soient alphabétisés. La politique mise en oeuvre fut donc de garder les travailleurs qualifiés dans le pays et d'encourager les plus instruits des travailleurs qui émigraient. Alors qu'en 1964 et 1965 les travailleurs qualifiés représentaient plus de 13 pour cent du total des départs, au début des années 70 leur proportion était tombée à seulement 2 pour cent. Malheureusement, la plupart des travailleurs non qualifiés étaient aussi analphabètes, de sorte qu'il leur serait difficile d'acquérir des qualifications à l'étranger. Les deux objectifs de l'Algérie dans ce domaine s'avérèrent donc contradictoires.

D'autres critères de sélection des candidats furent conçus pour favoriser ceux dont les besoins étaient les plus grands, afin de faire en sorte que les "avantages" de l'émigration soient aussi largement répartis que possible. Bien qu'en théorie aucun de ceux à qui l'on pouvait trouver un emploi en Algérie n'eût le droit d'émigrer, dans la pratique, des Algériens qui auraient pu trouver du travail dans leur pays ont obtenu la permission de s'expatrier. S'efforçant de durcir les procédures d'émigration, le ministre du Travail émit en janvier 1972 une circulaire priant l'ONAMO de n'accepter que les demandes émanant de chômeurs mariés ayant au moins un enfant, ou célibataires et âgés de plus de vingt-quatre ans. Les candidatures des autres personnes devaient être refusées.

L'arrêt de toute nouvelle émigration vers la France, unilatéralement décrété par l'Algérie, intervint près d'un an avant que, face à l'aggravation de la récession économique, le gouvernement français ne décide lui-même de suspendre l'immigration de nouveaux travailleurs. Adler estime que la décision algérienne était essentiellement d'ordre politique. Que l'Algérie dépende visiblement de la France dans le domaine des migrations de main-d'oeuvre était une situation que le gouvernement considérait comme gênante pour sa réputation de chef de file du mouvement des non-alignés. Selon Adler, le gouvernement algérien a mis un terme à l'émigration pour "rehausser son prestige de champion de l'anti-impérialisme et prouver que l'Algérie n'était pas la dupe du capitalisme mondial". Officiellement, toutefois, les autorités algériennes déclaraient que cette décision était rendue possible par la création d'emplois issue du plan d'industrialisation et de la réforme agraire.

Bien qu'il fût tout à fait évident que le sous-emploi intérieur se maintenait à des niveaux élevés, la Charte nationale adoptée en 1976 réaffirmait que, pour l'Algérie, le retour et la réinsertion de la communauté émigrée était l'un des objectifs majeurs de la révolution socialiste.

En effet, grâce au développement du pays, les travailleurs algériens n'auront pas besoin de s'expatrier pour trouver un emploi. Bien plus, par les différentes actions qu'elle a engagées pour transformer la société et édifier le socialisme, la Révolution crée, pour chaque Algérien, l'obligation d'apporter sur place sa contribution à l'oeuvre commune de la reconstruction nationale...Les efforts nécessaires seront accomplis pour faciliter la réinsertion de nos émigrés au sein de la communauté nationale.

Jordanie

L'émigration aux fins d'emploi est un aspect de l'économie jordanienne dont l'importance n'a cessé de s'accroître depuis le début des années 50, époque à laquelle des taux élevés de chômage et de sous-emploi se conjuguèrent à de faibles investissements dans l'équipement pour encourager un courant régulier d'émigration de main-d'oeuvre. Sous le régime du protectorat britannique (1921-1946) la main-d'oeuvre transjordanienne avait joué un rôle dans les migrations saisonnières vers la Palestine, en particulier dans les périodes de sécheresse des années 30. L'afflux massif de réfugiés dans le Royaume indépendant et territorialement élargi de Jordanie qui s'est produit pendant et immédiatement après la guerre de Palestine de 1948 conféra une échelle et une structure nouvelles aux mouvements migratoires, dans la mesure où un nombre croissant de Palestiniens (et plus tard de Jordaniens) trouvèrent du travail dans l'économie pétrolière naissante de l'Arabie saoudite et autres états du Golfe (Seccombe et Lawless, à paraître). Une grande partie de ces émigrants provenaient des sous-districts de Cisjordanie, où des motifs ouvertement politiques s'ajoutaient à l'impératif économique de l'émigration (Seccombe, 1984). Les multiples crises de 1967-1971, qui commencèrent par l'occupation israélienne de la Cisjordanie et eurent pour point culminant la guerre civile de 1970-1971, provoquèrent l'effondrement économique de tout le secteur et des sorties considérables de main-d'oeuvre. En 1972, le chômage en Jordanie était officiellement estimé à plus de 14 pour cent, et le nombre des travailleurs émigrés était passé à plus de 80 000. Avec cette tradition d'émigration aux fins d'emploi et une population active relativement qualifiée, la Jordanie était bien placée pour satisfaire la demande régionale croissante de main-d'oeuvre qui suivit les hausses de prix du pétrole de 1973 et 1974. En 1975, près de 140 000 travailleurs émigrés provenant de Jordanie étaient employés à l'étranger et, à la fin des années 70, les sorties nettes de main-d'oeuvre dépassaient presque à coup sûr 10 000 personnes par an. L'émigration de travailleurs au cours de la période d'application du Plan quinquennal pour les années 1976 à 1980 a représenté un déficit de plus de 35 pour cent par rapport au chiffre prévu pour l'accroissement de l'offre intérieure de main-d'oeuvre.

L'émigration de travailleurs hors de Jordanie avant le milieu des années 70 peut être qualifiée de réaction à une série de crises politiques et économiques. Aussi l'accroissement du taux d'émigration de la main-d'oeuvre fut-il considéré par les administrations jordanienues successives comme un moyen de réduire les excédents de main-d'oeuvre. Ce qui était à l'origine une réaction des individus aux crises politiques et économiques était devenu, au début des années 70, un principe admis de la politique économique. En incluant dans ses projections de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre pour la période devant être couverte par le Plan applicable aux années 1976 à 1980 une sortie de main-d'oeuvre estimée à 30 à 40 pour cent de l'offre de main-d'oeuvre disponible, le Conseil national de planification n'acceptait pas seulement de voir la Jordanie jouer le rôle d'un fournisseur de main-d'oeuvre mais encore se montrait disposé à planifier, superficiellement du moins, le courant d'émigration (Seccombe, 1985). Fait significatif, l'émigration de techniciens et de cadres moyens devait, selon les projections, se chiffrer à 55.6 pour cent de l'offre disponible.

Tout en maintenant une politique de libre émigration, la Jordanie s'est aussi efforcée d'accroître au maximum les avantages retirés à l'échelle nationale de l'émigration. Une caractéristique de la politique d'émigration

suivie par la Jordanie est que les gouvernements successifs se sont attachés à accroître l'offre de techniciens et de main-d'oeuvre qualifiée disponibles sur le marché aussi bien intérieur qu'international du travail. Cette priorité a été exprimée pour la première fois dans le Plan triennal de développement pour la période 1973-1975, lequel appelait à effectuer des investissements considérables dans l'enseignement professionnel afin de permettre à la Jordanie de bénéficier de l'accroissement du potentiel de rémunération de ses ressortissants travaillant à l'étranger. Les plans quinquennaux de développement pour les périodes 1976-1980 et 1981-1985 ont continué de privilégier ainsi l'enseignement professionnel et technique. Le plan pour les années 1981 à 1985 exprime explicitement le lien entre la politique éducative et la politique d'émigration :

Les moyens nécessaires à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée seront accrus dans l'enseignement professionnel et technique en fonction des besoins du processus de développement en Jordanie, ainsi que du rythme de croissance et de développement des pays arabes frères.

En l'absence de restrictions à l'émigration, cela équivaut de toute évidence à une stratégie de formation d'une main-d'oeuvre destinée à émigrer.

Les années 70 ont été marquées par un certain nombre d'innovations importantes dans le système jordanien d'enseignement et de formation professionnels. Par exemple, une plus grande place a été faite à l'enseignement professionnel dans la structure de l'enseignement ordinaire et, d'autre part, une organisation centralisée de formation (la Société de formation professionnelle) a été créée pour coordonner et promouvoir les activités de formation aux techniques de vente au sein de l'industrie. Depuis le début des années 70, la capacité d'accueil des établissements d'enseignement professionnel et leurs effectifs ont augmenté de façon remarquable. De 1973 à 1982, le nombre des élèves de l'enseignement professionnel est passé de 6 500 à 20 550, soit plus de 18 pour cent de la totalité des élèves inscrits dans le secondaire. En outre, les centres de formation aux techniques de vente du ministère de l'Education (proposant deux ans d'études professionnelles à la sortie du premier cycle de l'enseignement secondaire), qui ont commencé à s'ouvrir en 1971, comptent maintenant plus de 2 000 inscrits.

Il s'est aussi produit un accroissement spectaculaire (de 29 pour cent par an entre 1971/1972 et 1980/1981) des effectifs inscrits dans les instituts d'enseignement professionnel supérieur, en particulier dans les nouveaux instituts polytechniques, et il y a eu une floraison d'établissements privés offrant une formation supérieure conduisant à toute une série de qualifications professionnelles ; en 1973, il n'y avait que 7 "collèges communautaires" ; en 1982, le nombre de ces établissements était passé à 44, dont 20 privés. Ces instituts privés ont accueilli en 1982 plus de 18 000 étudiants sur les 28 200 inscrits dans ce type d'établissements (chiffres à comparer avec un effectif total inférieur à 3 000 en 1973).

Grâce à cet investissement massif dans l'enseignement et la formation, les travailleurs émigrés jordaniens sont d'une façon générale plus qualifiés que ceux de toute autre nationalité arabe. Par exemple, bien que le nombre absolu de Jordaniens s'expatriant en Arabie saoudite diminue depuis 1979, la part des spécialistes, techniciens et travailleurs qualifiés dans ce courant

d'émigration est passée de 15 pour cent en 1978 à 32 pour cent en 1982 ; au Koweït, la proportion correspondante est passée de 38 à 65 pour cent au cours de la même période (Seccombe, 1985).

Au milieu des années 70, les autorités jordaniennes avaient incontestablement perdu toute illusion qu'elles avaient pu se faire au sujet des avantages d'une politique positive à l'égard de l'émigration, étant donné les problèmes croissants posés par la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, la hausse des salaires et l'absurdité manifeste d'une importante immigration de main-d'oeuvre "de substitution" non jordannienne (Seccombe, à paraître). C'est une position plus stoïque sur l'émigration de la main-d'oeuvre qui a inspiré le discours prononcé par le prince héritier Hassan ibn Talal à la Conférence internationale du travail qui s'est tenue à Genève en juin 1977. Dans ce discours, le prince héritier réclamait la création d'un "Organisme international de compensation en matière de main-d'oeuvre" destiné à indemniser la Jordanie (et les autres pays exportateurs de main-d'oeuvre) des effets négatifs produits par une émigration de travailleurs de grande ampleur. Bien que d'autres personnalités jordanniennes aient réitéré cette position (voir, par exemple, Anani et Jaber, 1980), l'administration a néanmoins maintenu son attachement à une politique d'émigration positive.

Les autorités jordanniennes ont fait en 1976 et 1977 des tentatives pour mieux maîtriser l'émigration de travailleurs. Les nouvelles mesures adoptées, telles que l'interdiction faite à la presse de publier dans ses petites annonces des offres d'emploi à l'étranger, l'imposition de restrictions à la mobilité de certaines compétences industrielles et l'obligation pour les salariés du secteur public d'obtenir une autorisation préalable avant de prendre un emploi à l'étranger, ont en grande partie manqué leur but. Les restrictions sélectives, imposées principalement aux techniciens du raffinage du pétrole et à certains autres spécialistes, étaient faciles à tourner. Le gouvernement a mieux réussi à canaliser l'émigration des salariés du secteur public en mettant en oeuvre un nombre croissant de programmes de détachement, négociés principalement à l'intention des enseignants (le nombre des enseignants détachés du ministère de l'Education étant passé de 271 en 1979 à plus de 2 330 en 1983) et du personnel des services médicaux et de sécurité. Des conseillers des travailleurs ont également été nommés dans les ambassades de Jordanie au Koweït, au Qatar, en Arabie saoudite et dans les EAU, dans le dessein de faciliter l'emploi des Jordanniens expatriés et de protéger les intérêts de ceux qui travaillaient déjà à l'étranger.

La réaction de la Jordanie vis-à-vis de l'émigration de travailleurs a été conditionnée par plusieurs éléments liés entre eux. Premièrement, l'importance des remises des travailleurs émigrés pour l'économie jordannienne. De 7.4 millions de dinars jordanniens (DJ) en 1972, le volume des remises recensées est passé à plus de 330 millions en 1983, montant sensiblement supérieur à celui des exportations de produits jordanniens et représentant entre 25 et 33 pour cent des importations aussi bien que du produit national brut. Cette augmentation s'explique par la stabilité financière et politique et par le succès relatif des efforts faits par le secteur bancaire pour attirer les remises de travailleurs émigrés. Ces remises ont non seulement été plusieurs années supérieures au soutien budgétaire et à l'aide accordés par l'étranger, mais leur importance s'accroît encore à mesure qu'augmente le nombre des signataires de l'accord de Bagdad qui ne versent pas l'aide promise en raison de la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran et de la récession qui touche les pays du Golfe. Une baisse spectaculaire des recettes

de la Jordanie au titre des remises de travailleurs émigrés pourrait transformer le solde, actuellement positif, de la balance des invisibles et, de ce fait, provoquer un important déficit de la balance des paiements ainsi que des difficultés en matière de service de la dette.

Deuxièmement, si le gouvernement jordanien avait décidé de limiter l'émigration de travailleurs, pareille décision aurait pu avoir une incidence négative sur le montant du soutien budgétaire extérieur que la Jordanie reçoit des états importateurs de main-d'oeuvre riches en pétrole. Bien que cette aide soit fournie pour de multiples raisons, des rapports officiels ont, à plusieurs reprises mis en évidence une étroite relation entre l'aide reçue de l'étranger et la fourniture de main-d'oeuvre. Le plan quinquennal de développement pour 1981 à 1985 note que :

La Jordanie a des liens inextricables avec les autres pays arabes. Ces relations ont été cimentées par le rôle positif joué par la main-d'oeuvre jordanienne expérimentée dans les états arabes producteurs de pétrole d'une part, et par l'aide financière accordée par les pays arabes afin de renforcer la stabilité de la Jordanie d'autre part.

Troisièmement, bien que certains secteurs de l'économie jordanienne aient connu des pénuries de main-d'oeuvre par suite en partie de l'émigration, il est évident que l'expansion du marché intérieur du travail ne pouvait à elle seule absorber l'accroissement de la population active, vu le caractère restreint des ressources naturelles de la Jordanie. L'effondrement de l'emploi agricole, qui représente moins de 10 pour cent de la population active, constitue un trait notable de l'évolution intervenue ces dix dernières années. En outre, le niveau d'instruction des femmes allant s'élevant, il y aura probablement un accroissement du nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail. L'augmentation rapide du "produit" de l'enseignement secondaire général risque de soumettre le gouvernement à de nouvelles pressions pour qu'il développe l'emploi dans le secteur public (lequel dépasse déjà 40 pour cent de la population active) au-delà du niveau économiquement possible ou nécessaire. Une diminution du soutien budgétaire extérieur, des remises de travailleurs émigrés ou de l'émigration de main-d'oeuvre aurait de graves conséquences pour le niveau de l'emploi en général et, plus particulièrement, pour les deux principaux employeurs, à savoir la branche de la construction et le secteur public.

Quatrièmement, il serait impossible de faire appliquer et politiquement naïf d'instituer une politique restrictive à l'égard de l'émigration. La Jordanie serait sans aucun doute condamnée à empêcher les Palestiniens, qui représentent une proportion importante de la population de la province située à l'est du Jourdain, de quitter le pays. En outre, pareille politique trait à l'encontre de la philosophie économique de laisser-faire régulièrement adoptée par les gouvernements jordaniens successifs ces trente dernières années. C'est une opinion exprimée dans le rapport final (1977) de la commission ad hoc sur l'émigration de travailleurs :

Quelque défavorable que puisse devenir la situation en matière de main-d'oeuvre, nous ne devons pas recourir à des mesures policières de restriction. Pareilles mesures sont incompatibles avec le système de liberté de l'entreprise privée auquel nous adhérons.

CONCLUSION

Ce chapitre a illustré la gamme des politiques adoptées en matière d'émigration ainsi que certaines des contraintes pesant sur le choix et la mise en oeuvre de ces politiques dans les pays arabes fournisseurs de main-d'oeuvre. Les politiques à l'égard de l'émigration ne peuvent être couronnées de succès que si elles répondent aux besoins des pays d'immigration ou sont soutenues par ceux-ci. C'est ce que prouve clairement le contraste entre l'échec de l'interdiction de l'émigration de travailleurs décidée par la RDPY et le succès de celle qui a été imposée par l'Algérie et que les mesures ultérieurement prises en France ont appuyée.

Un groupe national pour lequel les politiques externes ont été le principal facteur déterminant les courants migratoires est constitué par les Palestiniens. Dépourvus d'un Etat qui leur fût propre, les Palestiniens n'ont pas été en mesure de formuler ou mettre en oeuvre des politiques nationales en matière d'émigration. La création de l'Etat d'Israël en 1948 a incité quelque 75 000 Palestiniens à quitter leur foyer et à chercher refuge dans les pays arabes voisins, phénomène qui a déclenché la première vague de migration de travailleurs cherchant à trouver un emploi dans l'économie pétrolière naissante des états du Golfe et de l'Arabie saoudite. L'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par les Israéliens en 1967 a provoqué un nouvel exode de réfugiés palestiniens et a été l'amorce d'une période de profonde stagnation économique dans les territoires occupés. En conséquence, les couches instruites de la population de Cisjordanie sont contraintes d'émigrer pour chercher un emploi dans d'autres parties du monde arabe et aux Etats-Unis, tandis que la population paysanne de la Cisjordanie et les réfugiés démunis de Gaza se sont de plus en plus intégrés au marché israélien du travail en tant que source de main-d'oeuvre non qualifiée ou spécialisée à bon marché (Graham-Brown, 1979). En 1970, seulement 12 pour cent de la population active de ces territoires travaillaient en Israël cette proportion était passée à 18 pour cent en 1983.

Le poids des facteurs externes dans la détermination de l'ampleur des migrations de main-d'oeuvre et dans celle de l'instabilité potentielle du marché international du travail a été amplement démontré par de récents événements qui se sont produits en Afrique du Nord. En août et septembre 1985, la Libye a appliqué une politique d'expulsion à des milliers de travailleurs expatriés originaires d'Egypte, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal et de la Tunisie. Ces expulsions visaient des ressortissants de pays avec lesquels la Libye n'a pas de très bonnes relations, en particulier la Tunisie. Plus de 29 000 Tunisiens ont ainsi été expulsés. Bien que cette vague d'expulsions ait été chargée de connotations politiques analogues à celles des expulsions de 1976 et 1980, elle était aussi symptomatique d'une baisse de la demande régionale de main-d'oeuvre étrangère qui a accompagné le tassement des cours mondiaux du pétrole et la diminution des dépenses d'investissement des pays arabes exportateurs de pétrole. Les taux de retour au pays d'origine au départ de ces états augmenteront probablement au cours des prochaines années. L'Arabie saoudite, principal importateur de main-d'oeuvre, a déjà annoncé son intention de réduire de 22.6 pour cent (600 000 travailleurs) l'emploi de main-d'oeuvre immigrée au cours des années 1985 à 1990. Des propositions

analogues ont été adoptées par le Koweït, où le gouvernement vise à équilibrer d'ici à l'an 2000 les composantes nationale et étrangère de la population. Pareil équilibre ne peut être atteint que par une réduction de la population active étrangère.

La baisse de la demande de main-d'oeuvre étrangère dans l'économie des pays exportateurs de pétrole place les états fournisseurs de main-d'oeuvre face à un double défi. Les remises de travailleurs émigrés, qui sont la principale source de recettes extérieures de l'Egypte, de la Jordanie et des deux Yémen, vont probablement diminuer de façon importante sous l'effet du retour d'émigrés non qualifiés et spécialisés, ce qui obligera le secteur public à réduire encore ses dépenses et ébranlera la confiance des chefs d'entreprise du secteur privé. On peut s'attendre en même temps à une augmentation spectaculaire du chômage. La probabilité d'une hausse rapide du chômage en période d'austérité économique ne peut manquer d'être un sujet d'inquiétude considérable. A ce jour toutefois, aucun des pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre n'a établi de plan de secours pour faire face au retour et à la réinsertion de sa main-d'oeuvre émigrée. Une fois de plus, la formulation et la mise en oeuvre de la politique gouvernementale dans les pays fournisseurs de main-d'oeuvre seront en retard sur la réalité des faits.

BIBLIOGRAPHIE

- ADLER, S.
International Migration and Dependence, Westmead, Farnborough, England
Saxon House, 1977.
- ADLER, S.
Swallow's Children -- Emigration and Development in Algeria, Genève,
BIT, 1980.
- ANANI, J. et T. JABER
"Jordan's Experience and Policies in the Field of Reverse Transfer of
Technology", Amman, ministère du Travail, mimeo, 1980.
- AYUBI, N.
"The Egyptian Brain Drain: A Multi-dimensional Problem", International
Journal of Middle Eastern Studies, Vol. 15, No. 4, 1983.
- BIRKS, J. et C. SINCLAIR
The Sultanate of Oman: Economic Development, the Domestic Labour
Market and International Migration, Genève, BIT, 1978.
Arab Manpower: The Crisis of Development, Londres, Croom Helm, 1980.
"The Socio-economic Determinants of Intra-regional Migration" in ECWA,
International Migration in the Arab World, Beyrouth, ECWA, 1982.
- BOHNING, R.
Elements of a Theory of International Migration and Compensation,
Genève, BIT, 1978.
- DESSOUKI, A.
"The Shift in Egypt's Migration Policy: 1952-78", Middle Eastern
Studies, Vol. 18, No. 1, 1982.
- DIB, G.
"Laws and Decrees and Their Application: Their Influence on Migration
in the Arab World -- Towards a Regional Charter", in ECWA,
International Migration in the Arab World, Beyrouth, ECWA, 1982.
- FERGANY, N.
The Affluent Years Are Over: Emigration and Development in the Yemen
Arab Republic, Genève, BIT, 1980.
- GRAHAM-BROWN, S.
"The West Bank and Gaza -- the Structural Impact of Israeli
Colonization", MERIP Reports, No. 74, 1979.

- HOPFNER, K. et M. HUBER
Regulating International Migration in the Interests of the Developing Countries: With Particular Reference to the Mediterranean Countries, Genève, BIT, 1978.
- KIM, S.
Contract Migration in the Republic of Korea, Genève, BIT, 1982.
- LAWLESS, R. et A. FINDLAY
"Algerian Emigration to France and the Franco-Algerian Accords of 1980", Orient, Vol. 23, No. 3, 1982.
- LAWLESS, R. et I. SECCOMBE
"North African Labour Migration: The Search for Alternatives", Immigrants and Minorities, Vol. 3, No. 2, 1984.
- LAZO, L. et al.
Contract Migration Policies in the Philippines, Genève, BIT, 1982.
- MESSIHA, S.
The Export of Egyptian Teachers, Le Caire, American University of Cairo, Cairo Papers in Social Sciences 3, No. 4, 1980.
- PARKER, R.
"L'accord d'Oujda -- quinze mois après", Jeune Afrique, 1297, 1985.
- RICHARDS, A. et P. MARTIN
"The Laissez-faire Approach to International Labour Migration: The Case of the Middle East", Economic Development and Cultural Change, Vol. 31, No. 3, 1983.
- SECCOMBE, I.
International Labour Migration and Skill Scarcity: The Hashemite Kingdom of Jordan, Genève, BIT, 1984.
- "Labour Emigration Policies and Economic Development in Jordan: From Unemployment to Labour Shortage" in B. Khader, ed., The Economic Development of Jordan, Louvain-la-Neuve, CERMAC, 1985.
- "Immigration Workers in an Emigrant Economy: An Examination of Replacement Migration in the Middle East", International Migration, No. 24, mars 1986.
- SECCOMBE, I. et R. LAWLESS
"Migrant Labour and the Early Oil Industry in the Arabian Gulf, 1930-50", Maghreb-Machrek, janvier 1986.
- SHIRREFF, D.
"Expatriate Remittances Open New Vistas for South Yemen", Middle East Economic Digest, Vol. 23, No. 29, 1979.
- SIMON, G.
L'espace des travailleurs tunisiens en France, Poitiers, Université de Poitiers, 1978.

STEFFEN, H.

Population Geography of the Yemen Arab Republic. The Major Findings of the Population and Housing Census of February 1975 and of Supplementary Demographic and Cartographic Surveys, Wiesbaden, Ludwig Reichert, 1979.

Partie II

TYPES DE MIGRATIONS

A. TEMPORAIRES

Chapitre 6

MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'OEUVRE EN PROVENANCE DES PAYS DE LA CESAP

par

J.W. Huguet

Les formes de migrations internationales en Asie et dans les îles du Pacifique les plus importantes de part leur ampleur sont l'émigration permanente, les migrations temporaires de main-d'oeuvre et les mouvements de réfugiés. Ces vingt dernières années, l'émigration des pays d'Asie et du Pacifique a fortement progressé du fait de l'adoption dans les principaux pays d'immigration, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis, de nouvelles voies sur l'immigration qui ont considérablement assoupli les réglementations relatives aux migrants en provenance d'Asie. En 1983, le nombre d'immigrants asiatiques aux Etats-Unis s'est établi à 264 000, ce qui représentait 47 pour cent de la totalité des immigrants. Ces dernières années, le nombre de migrants d'Asie et des îles du Pacifique vers le Canada, a atteint en moyenne 34 000 par an, et vers l'Australie, 25 000. Dans les deux cas, les migrants en provenance de ces pays ont représenté plus du tiers des mouvements migratoires vers ces pays. On observe aussi d'importants flux de migrations internationales entre la frontière qui sépare le Népal de l'Inde, et du Bangladesh vers l'état indien de l'Assam, flux importants pour les régions concernées. Les mouvements de réfugiés constituent depuis longtemps les principales sources de migrations internationales en Asie. A la fin de 1985, on recensait en Thaïlande 130 000 réfugiés et personnes déplacées originaires des états de l'Indochine. On comptait environ 1.8 million de réfugiés afghans dans la République islamique d'Iran et 2.3 millions de réfugiés afghans au Pakistan qui bénéficiaient de l'appui dû au Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Comme les migrations permanentes et les flux de réfugiés sont abordés dans d'autres sections de la présente publication, le présent chapitre se concentrera sur les migrations temporaires de main-d'oeuvre, principalement vers des destinations situées en dehors de l'Asie du Sud et de l'Est. Si l'immigration de main-d'oeuvre des pays d'Asie et du Pacifique se fait pour 80 pour cent environ vers le Moyen-Orient, on observe des mouvements importants au sein de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). On estime à environ 100 000-120 000 le nombre de Malais travaillant à Singapour. Dans le même temps, un grand nombre

d'Indonésiens vont s'installer en Malaisie pour y travailler. On ne dispose pas de chiffres officiels relatifs à ce flux, mais selon des estimations non officielles, ils représenteraient entre 300 000 et 700 000 personnes (Lean, 1984). On observe aussi des migrations importantes d'employés de maison au sein de la région, en particulier du Sri Lanka vers Singapour et des Philippines vers Hong Kong. Un grand nombre de femmes originaires des Philippines et de Thaïlande travaillent au Japon dans l'industrie du spectacle, mais leur nombre ne peut pas être estimé car la quasi-totalité d'entre elles se trouvent dans une situation irrégulière. Les flux migratoires internationaux à l'intérieur de la région du Pacifique et en provenance de cette région sont faibles, en valeur absolue, mais souvent extrêmement importants exprimés en pourcentage de la population du pays d'origine. Ces mouvements migratoires se font des îles du Pacifique vers les pays en bordure du Pacifique -- Australie, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis. Comme la mobilité circulaire et les migrations de retour sont importantes dans la région du Pacifique, il est difficile de faire la distinction entre migrations permanentes ou temporaires ou entre migrations de main-d'oeuvre ou migrations familiales.

Le présent chapitre s'appuie principalement sur les résultats d'un projet sur les politiques de migration internationale réalisé en 1984 et 1985 par la division de la population de la CESAP avec l'aide financière du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP). Ce projet a été mis sur pied par la réunion du Groupe d'experts sur les migrations internationales en Asie et dans les îles du Pacifique qui a été organisée conjointement par la CESAP et la Population Center Foundation (PCF) des Philippines à Manille en novembre 1984. Après un résumé des migrations internationales dans la région de la CESAP, la réunion a recommandé d'entreprendre sept projets de recherche à petite échelle sur la question des migrations de retour. Ces projets ont été réalisés entre le mois de janvier et le mois d'août 1985 et les rapports d'études ont servi de base aux discussions qui ont eu lieu à l'occasion d'un groupe d'étude sur les migrations internationales en Asie et dans les îles du Pacifique qui s'est réuni à Bangkok en octobre 1985.

Dimensions des migrations internationales de main-d'oeuvre

Asie

La grande majorité des travailleurs de la région de la CESAP émigre au Moyen-Orient dans le cadre de contrats de travail d'un ou deux ans et parfois trois. Bien que les lignes directrices en matière de statistiques internationales recommandent généralement d'utiliser une durée d'un an pour faire la distinction entre les migrations de courte durée et les migrations à long terme, aux fins de la présente étude, tous les mouvements migratoires de main-d'oeuvre seront considérés comme temporaires. Dans la mesure où les travailleurs émigrent munis d'un contrat, la quasi-totalité d'entre eux reviennent dans leur pays d'origine à l'expiration de leur contrat et ils s'installent très rarement dans le pays hôte.

Le tableau 6.1 illustre la rapidité avec laquelle les mouvements migratoires de main-d'oeuvre de la région de la CESAP vers le Moyen-Orient se sont développés à partir du début des années 70. Le nombre de personnes candidates chaque année à des emplois à l'étranger a doublé dans plusieurs pays en deux ans. On notera que les chiffres figurant dans le tableau 6.1 sont établis

principalement à partir de données concernant les candidats à l'émigration et que dans certains cas, ils sont incontestablement sous-estimés. Le nombre d'émigrés de la région de la CESAP travaillant au Moyen-Orient est passé à 3.5 millions de personnes en 1983, selon certaines informations qui tiennent compte de ces sous-estimations (CESAP, 1985b). Ceci comprend environ un million de travailleurs immigrés indiens et entre 1.2 et 2 millions de travailleurs pakistanais (CESAP, 1985b). Toutefois, les données relatives au Pakistan révèlent certains problèmes dans l'interprétation des chiffres sur les migrations internationales de main-d'oeuvre. D'après le tableau 6.1, de 1975 à 1981, 760 000 Pakistanais sont allés travailler à l'étranger. Dans le même temps, on estime qu'il était 800 000 en 1981. Ces chiffres manquent manifestement de cohérence même si l'on tient compte des migrations de retour. Le recensement national effectué au Pakistan en 1981 n'a pas permis de résoudre le problème, recensement ayant estimé en effet à 1.7 million le nombre total de travailleurs immigrés pakistanais dans le monde (Gilani, 1983).

On estime que le nombre de travailleurs originaires des Philippines au Moyen-Orient atteignait 500 000 en 1983. L'administration philippine chargée des emplois outre-mer (POEA) a estimé récemment que 166 884 travailleurs sur le marché du travail étaient des travailleurs réembauchés, ce qui représente près de 48 pour cent du total des travailleurs émigrés et la majorité d'entre eux était des travailleurs agricoles. Ceci montre qu'une forte proportion de travailleurs rentrés au pays sont repartis travailler à l'étranger (The Philippines, 1985).

La République de Corée, le Sri Lanka, la Thaïlande et peut-être le Bangladesh comptaient chacun approximativement 200 000 travailleurs immigrés au Moyen-Orient en 1982 ou 1983. Plus de 98 pour cent des travailleurs immigrés coréens au Moyen-Orient en 1980 étaient employés par des sociétés coréennes. Sur ce total, 10 pour cent (surtout des spécialistes et des cadres de gestion) faisaient partie des effectifs permanents de ces sociétés et 90 pour cent travaillaient dans le cadre de contrats temporaires (Seok et Yang, 1984). En 1982 et 1983 et peut-être aussi en 1984 (tableau 6.1), les 50 000 travailleurs sri lankais allés au Moyen-Orient pour y trouver des emplois représentent entre 85 et 90 pour cent de la totalité des travailleurs émigrés sri lankais. Leur nombre, tel qu'il est indiqué au tableau 6.1 est probablement sous-estimé car il s'agit du nombre de travailleurs émigrés recensés par le ministère du Travail, mais nul n'ignore que de nombreux travailleurs trouvent des emplois eux-mêmes ou par l'intermédiaire de bureaux d'embauche non agréés et de ce fait ne sont pas déclarés. L'une des caractéristiques de l'émigration de main-d'oeuvre sri lankaise est que depuis 1980, le nombre de femmes est supérieur au nombre de travailleurs masculins. Ces femmes, dans leur grande majorité travaillent comme employées de maison. Les chiffres relatifs aux travailleurs immigrés thaïlandais au Moyen-Orient qui sont indiqués au tableau 6.1 sont les chiffres fournis par le ministère du Travail et l'on pense qu'il sous-estime très nettement la réalité. La réduction de leur nombre enregistré apparemment entre 1982 et 1983 n'est pas corroborée par les données relatives aux envois de fonds des travailleurs, qui vont progresser régulièrement au moins jusqu'à la fin de 1983.

Il semble que l'émigration de main-d'oeuvre de la région de la CESAP vers le Moyen-Orient a atteint un sommet en 1983. Le nombre de travailleurs indiens candidats à des emplois à l'étranger s'est établi à 276 000 en 1981, mais il est passé à 225 000 en 1983 (tableau 6.1). L'évolution analogue mais portant sur des chiffres plus faibles, peut aussi être observée pour

Tableau 6.1

TRAVAILLEURS MIGRANTS ORIGINAIRES DE CERTAINS PAYS D'ASIE, 1975-84

Année	Travailleurs émigrés au Moyen-Orient				
	Inde	République de Corée	Philippines	Sri Lanka	Thaïlande
1975	n.d.	6 466	1 552	n.d.	984
1976	4 200	21 269	7 812	526	1 287
1977	22 900	52 247	25 721	633	3 870
1978	69 000	81 987	34 441	8 082	14 215
1979	171 000	99 141	73 210	20 980	8 329
1980	236 200	127 323	132 044	24 053	20 475
1981	276 000	153 699	183 582	47 800	23 848
1982	239 545	159 950	210 972	55 000	105 143
1983	225 000	--	323 298	55 000	64 527
Stock					
1981	800 000	171 040	342 300	90-115 000	159 000
1982	--	213 000	--	--	--
1983	930 000	--	500 000	185-215 000	230 000
Année	Totalité des travailleurs migrants étrangers				
	Bangladesh	Indonésie	République de Corée	Pakistan	Philippines
1975	n.d.	--	20 986	23 077	12 501
1976	6 087	1 923	37 192	41 690	19 221
1977	15 725	2 994	69 623	140 522	36 676
1978	22 809	8 213	101 998	130 525	50 961
1979	24 485	10 367	120 990	125 507	92 519
1980	30 573	7 967	146 436	129 847	157 394
1981	55 787	12 675	175 114	168 403	210 936
1982	62 805	--	196 885	142 945	353 894
1983	59 216	--	184 277	128 206	--
1984	56 754	--	152 673	--	350 982
Stock					
1981	178 500	--	202 500	800 200	--
1984	--	--	196 100	--	--

Sources : Lionel Demery, "Asian Labour Migration to the Middle East: An Empirical Assessment", étude préparée pour la Conférence sur les migrations asiatiques de main-d'oeuvre vers le Moyen-Orient, Honolulu, 19-23 septembre 1983 ; Fred Arnold et Nasra M. Shah, "Asian Labour Migration to the Middle East", document de travail No. 32 (Honolulu, East-West Population Institute, mars 1984) ; Seok Hyun-ho et Yang Jong-hoe, "A Decade of Korean Labour Migration to the Middle East: An Overview", *Korean Social Science Journal*, Vol. 11, 1984, pp. 117-142 ; documents et exposés présentés à la réunion du Groupe d'experts sur les migrations internationales en Asie et dans le Pacifique, Manille, 6-12 novembre 1984, et à la réunion du Groupe d'experts sur les envois de fonds découlant des migrations internationales de main-d'oeuvre, Bangkok, 24 septembre 1985.

l'ensemble des travailleurs émigrés du Pakistan et de la République de Corée. Dans les deux cas, la diminution des travailleurs émigrés déclarés était supérieure de 20 pour cent par rapport aux deux années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données (tableau 6.1). Bien que les données officielles soient moins précises, on estime en général aux Philippines, au Sri Lanka et en Thaïlande que le nombre de personnes allant travailler à l'étranger est en diminution. Ce recul a été initialement attribué à l'achèvement des projets de construction d'infrastructure au Moyen-Orient et à la forte baisse du prix du pétrole survenue à la fin de 1985. De nombreux pays vont peut-être connaître un apport net de travailleurs immigrés puisque le nombre de travailleurs rentrés au pays va dépasser le nombre de travailleurs acceptant des contrats à l'étranger.

A l'époque où les migrations internationales de main-d'oeuvre connaissent une augmentation rapide, la grande majorité des travailleurs étaient employés dans la construction, le plus souvent comme manoeuvres. Par exemple, au Moyen-Orient, 1.6 pour cent des travailleurs émigrés pakistanaïstes sont des spécialistes, 4.5 pour cent sont des employés de bureau, 14.9 pour cent des travailleurs dans le secteur des services et 79 pour cent sont constitués d'ouvriers du bâtiment, dont la moitié sont considérés comme non qualifiés (Aftab, 1984).

Un grand nombre de projets d'infrastructure ayant été achevés, une évolution s'est produite dans les qualifications des travailleurs, les emplois dans la construction cédant le pas aux emplois spécialisés et dans le secteur des services. Parmi les travailleurs sous contrat enregistrés aux Philippines en 1984, 17.6 pour cent étaient des spécialistes, 20.9 pour cent travaillaient dans les services, 56.0 pour cent étaient des ouvriers, surtout dans le bâtiment et 5.5 pour cent appartenaient à d'autres groupes professionnels. Cela représente une évolution dans la composition des qualifications des travailleurs émigrés, au profit de travailleurs ayant des qualifications de plus haut niveau, le nombre de spécialistes ayant augmenté de 24 pour cent par rapport à 1983 et le nombre de travailleurs dans le secteur des services de 33 pour cent (The Philippines, 1985).

Pour ce qui est du Sri Lanka, la diminution du nombre de travailleurs dans la construction a entraîné un accroissement du nombre de travailleurs émigrés à l'étranger occupant des emplois non qualifiés dans le secteur des services, y compris un fort pourcentage d'employés de maison. La proportion des travailleurs spécialisés et des techniciens est passée de 10.9 pour cent en 1979 à 8.2 pour cent en 1981. Au cours de la même période, la proportion de travailleurs qualifiés est passée de 24.7 pour cent à 17.3 pour cent alors que celle des travailleurs non qualifiés est passée de 54.8 à 59.9 pour cent. On pense que ces chiffres sous-estiment l'évolution qui s'est produite au profit des travailleurs non qualifiés car ils ne tiennent pas compte des 12 000 travailleurs environ qui n'ont pas pu être classés par pays de destination et qui seraient principalement des travailleurs non qualifiés émigrant au Moyen-Orient (Korale, 1985).

Les pays du Pacifique

[Cette section est un résumé d'une étude établie par Hayes (1984) qui a été reproduite par la CESAP (1985a)].

La région du Pacifique Sud (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) est d'une grande hétérogénéité, avec des pays et des territoires dont la population va de 3.1 millions d'habitants en Papouasie Nouvelle-Guinée à moins de 100 habitants sur l'île de Pitcairn. La population totale de la région était estimée à 5.1 millions d'habitants au milieu de 1982. Les populations de la région du Pacifique Sud connaissent trois flux principaux de migration internationale : émigration des îles du Pacifique vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis d'Amérique ; émigration d'une île du Pacifique vers une autre île ; et émigration des Philippines vers la Papouasie Nouvelle-Guinée et la Micronésie occidentale, principalement Guam et les îles Marianne septentrionale.

L'émigration des îles du Pacifique vers les pays de la bordure du Pacifique est un phénomène qui concerne principalement la Polynésie. Les principaux pays d'émigration sont la Samoa américaine, les îles Cook, Niue, Samoa, Tokelau et Tonga. Au cours de la période comprise entre 1962 et 1982 y compris, les entrées nettes d'émigrés des îles du Pacifique en Nouvelle-Zélande, calculées par ethnie, étaient environ de 36 000. La migration nette est relativement faible en comparaison avec les flux bruts qui étaient probablement de l'ordre de 400 000. D'après le recensement effectué aux Etats-Unis en 1980, ce pays abritait 46 255 habitants originaires des îles du Pacifique (Guam non compris), la majorité d'entre eux (63 pour cent) étant originaires de Polynésie. Selon le recensement effectué en Australie en 1981, le nombre de personnes originaires des îles du Pacifique a progressé de manière considérable, atteignant près de 26 000, soit une progression d'environ 270 pour cent depuis 1976. Cet accroissement semble être dû en majeure partie à l'émigration importante des Européens, de Papouasie Nouvelle-Guinée, au lendemain de l'indépendance en 1975.

La migration entre îles du Pacifique est relativement faible en comparaison des autres flux migratoires internationaux, mais dans certains pays, l'impact démographique, social et économique de ces migrations est considérable. C'est probablement entre le Samoa et le Samoa américain que l'on enregistre les flux migratoires les plus importants. La plus forte immigration asiatique dans les îles du Pacifique est due au flux d'émigrés philippins vers Guam et les îles Mariannes septentrionales. En 1980, 16 pour cent de la population de Guam qui compte 106 000 habitants étaient originaires des Philippines et 5 pour cent de la population étaient originaires d'autres pays asiatiques, principalement du Japon et de la République de Corée. Dans les îles Marianne septentrionales, 9 pour cent environ de la population recensée en 1980 étaient originaires des Philippines et 10 pour cent au total de la population étaient originaires d'Asie. Les ouvriers sous contrat constituaient la majeure partie des immigrants asiatiques.

La direction des migrations internationales dans le Pacifique Sud va des régions à bas salaires vers des régions à salaires élevés et avec une demande réelle de main-d'oeuvre. Comme les candidats à l'émigration sont en règle générale des personnes appartenant au groupe d'âge des 15-40 ans, le rapport entre inactifs et actifs, surtout dans les atolls éloignés, a eu tendance à s'élever avec l'immigration, jusqu'à ce que ce mouvement soit compensé par des réductions de la fertilité, autre phénomène qui a également été observé. Les mouvements migratoires concernent aussi principalement les travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés, dont les envois de fonds, en espèces ou sous forme de marchandises, sont devenus un élément important de l'économie de plusieurs îles du Pacifique, ce qui a eu pour effet de relever les niveaux

de consommation et le niveau de bien-être matériel. La dépendance à l'égard de l'agriculture et des marchés des produits de base irréguliers s'en est de ce fait trouvée réduite, ce qui a contribué à faire diminuer la production agricole et à accroître les importations de produits alimentaires.

Problèmes de mesures

Le principal obstacle à la formulation d'une politique de migration internationale tient à l'absence de données complètes et fiables. Très souvent, des chiffres essentiels comme le nombre de personnes émigrant chaque année, le stock d'émigrés actuellement à l'étranger et le nombre d'émigrés rentrant chaque année au pays ne sont pas connus ou ne sont que des approximations. Pour tenter d'estimer le nombre d'émigrés revenant au pays après avoir occupé un emploi à l'étranger, au cours d'une période d'un an, le ministère sri lankais chargé de la mise en oeuvre du plan a effectué une étude par sondage auprès des passagers arrivant à l'aéroport de Colombo ; les résultats de cette étude ont été publiés par Korale, Gunapala et autres (1985). Dans cette étude, un sondage stratifié des émigrés rentrant au pays a été obtenu à partir d'un échantillonnage de l'ensemble des ressortissants sri lankais arrivés au Sri Lanka à certaines dates (28 jours choisis au hasard et répartis également sur les quatre trimestres de 1984). Les autorités ont mis en service en 1983 une carte de débarquement (et d'embarquement) modifiée dans le but d'estimer le nombre de ressortissants allant travailler à l'étranger. La nouvelle carte contient des questions sur la situation matrimoniale, la profession, le niveau d'instruction, l'adresse à l'étranger, la durée du séjour à l'étranger, les motifs incitant à quitter le pays et, pour ceux qui ont été employés à l'étranger, le type de profession occupé et le pays d'accueil. Cette étude a permis de rassembler au total 14 447 cartes de débarquement, y compris 6 188 concernant des personnes ayant déclaré avoir travaillé à l'étranger. Cette enquête a abouti notamment à la conclusion que les deux-tiers des travailleurs émigrés étaient âgés de 25 à 39 ans ; 57 pour cent de ceux qui ont indiqué l'emploi qu'ils occupaient étaient des travailleurs non qualifiés ou des employés de maison ; 48 pour cent des émigrés de retour étaient des femmes, dont 84 pour cent au moins avaient travaillé comme employées de maison. L'autre conclusion de cette étude est que les émigrés rentrant au pays avaient un niveau moyen d'instruction plus élevé que la population sri lankaise en général et que 39.5 pour cent d'entre eux étaient originaires du district de Colombo.

L'enquête effectuée au moyen des cartes de débarquement, si elle se poursuivait sur une base permanente, permettrait de suivre régulièrement les niveaux et l'évolution du nombre de travailleurs émigrés à l'étranger. Mais cet instrument devrait être utilisé en conjonction avec d'autres sources d'information, telles que les données fiables sur le nombre de personnes quittant le pays et des enquêtes sur des questions plus complexes, par exemple, sur l'utilisation des envois de fonds, les compétences acquises à l'étranger et les problèmes liés au réemploi. Il conviendrait peut-être de mentionner certains problèmes techniques posés par la mesure des migrations de retour. Les migrations de retour ne correspondent souvent pas à une définition très précise. Un travailleur émigré à l'étranger rentrant au pays pour des vacances ne devrait pas être considéré comme un émigré rentrant au pays, mais le cas d'un travailleur rentrant au pays qui se propose de trouver un autre contrat à l'étranger est ambigu. Dans certains pays, il serait aussi intéressant de faire la distinction entre les travailleurs sous contrat rentrant au

pays et les émigrés rentrant au pays avec l'intention de rester à l'étranger. L'enquête effectuée par les autorités sri lankaise a révélé qu'une assez forte proportion de personnes ne répondent pas à certaines questions figurant sur les cartes de débarquement. Ceci était peut-être dû à l'ambiguïté de la définition, telle que "les raisons du retour au pays", et parfois aussi à la complexité du langage utilisé pour la formulation des questions, en particulier lorsque ces cartes devaient être remplies par des travailleurs non qualifiés ou des employés de maison.

Incidence économique des migrations de main-d'oeuvre

En théorie, l'émigration de main-d'oeuvre devrait réduire les taux de chômage et de sous-emploi, mais, dans le même temps, elle crée des pénuries de compétence dans certaines professions ou certains secteurs, ce qui pourrait entraîner des hausses de salaires dans lesdits secteurs. De fait, la plupart des pays pourvoyeurs de main-d'oeuvre en Asie connaissent des niveaux élevés de chômage, de sorte que l'émigration de main-d'oeuvre n'a pas eu un effet très sensible sur leur économie. Etant donné que la plupart des travailleurs migrants exerçaient un emploi avant d'émigrer, leur départ n'entraîne une réduction du chômage que dans la mesure où leurs remplaçants sont recrutés parmi les chômeurs. La majorité des travailleurs migrants viennent des régions rurales où le sous-emploi est très largement répandu, de sorte que leur départ n'a pas d'effet sur les taux de l'emploi (Smart, 1984).

Toutefois, d'après une étude, l'émigration de main-d'oeuvre de la République de Corée a permis de ramener le chômage de 6.8 pour cent en 1978 à 5.5 pour cent en 1981 (Kim, 1983). Jusqu'ici, aucune étude vraiment complète n'a été entreprise pour estimer les effets indirects des migrations de main-d'oeuvre sur l'emploi dans les organismes d'embauche, les compagnies aériennes, la fonction publique, les institutions bancaires et les établissements de formation. Si les migrations de main-d'oeuvre n'ont eu qu'un effet limité sur le niveau global du chômage, puisque la majorité des migrants travaillaient dans le secteur du bâtiment, certaines pénuries de compétences dans ce secteur des économies nationales ont été signalées. Au Bangladesh, du fait des obstacles qui entravent la mobilité de la main-d'oeuvre, les pénuries de compétences coexistent avec le chômage des diplômés d'écoles professionnelles. Au Pakistan, on fait état d'un abaissement de la qualité du travail qualifié. En revanche, les autorités de la République de Corée et du Sri Lanka prévoient que la demande étrangère de main-d'oeuvre pourrait être un obstacle à la mise en oeuvre de leur programme ambitieux de construction et ont pris les mesures nécessaires pour accroître sensiblement le nombre de travailleurs occupant des emplois qualifiés (Smart, 1984). Dans le secteur de la construction, en Corée, les salaires ont augmenté rapidement entre 1975 et 1980 et au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande, ils ont augmenté plus rapidement que dans les autres branches d'activité. Toutefois, dans chacun de ces pays, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces augmentations ont été le fait de l'émigration de main-d'oeuvre ou de la demande du secteur de la construction (Smart, 1984).

Les gouvernements de la CESAP reconnaissent que l'émigration de main-d'oeuvre contribue sans doute à atténuer le chômage et ils s'emploient donc activement à encourager leurs ressortissants à aller travailler à l'étranger (The Philippines, 1985 et Roongshivin, 1985). Korale (1985) souligne l'importance que revêt l'émigration de 60 000 travailleurs chaque année du Sri Lanka

à un moment où le taux de chômage atteint 15 pour cent et où la population active s'accroît d'environ 140 000 personnes chaque année. L'émigration de main-d'oeuvre du Sri Lanka vers le Moyen-Orient a entraîné une perte de travailleurs qualifiés dans la construction et le génie civil et a entraîné un abaissement de la production et un allongement de la durée prévue pour la réalisation des projets. Korale signale que : "on a observé un accroissement sensible de la mobilité de la main-d'oeuvre dans les emplois touchés par l'émigration de main-d'oeuvre. Cet accroissement de la mobilité de la main-d'oeuvre s'est fait aux dépens des petites entreprises qui ont perdu leurs travailleurs qualifiés et semi-qualifiés au profit d'entreprises plus importantes, ce qui a eu pour effet de transférer les coûts de formation vers les niveaux inférieurs". La perte de formateurs, partis travailler à l'étranger ou dans des entreprises plus grandes a aussi contribué à ralentir la formation technique et professionnelle bien que ces types de formation se soient fortement développés au Sri Lanka depuis la fin des années 70. Korale constate que depuis le milieu des années 70, les salaires dans les branches d'activité touchées par l'émigration vers le Moyen-Orient ont augmenté à une cadence plus rapide que les salaires dans les autres secteurs. Il cite comme exemple les salaires des conducteurs d'équipement lourd, les conducteurs de véhicules à moteur, les sténographes de langue anglaise, les techniciens du génie civil et les travailleurs chargés de la maintenance technique.

Comme les pays pourvoyeurs de main-d'oeuvre ont une population active très importante, il est difficile de mesurer les incidences de l'émigration de main-d'oeuvre, mais Smart (1984) relève un certain nombre d'évolutions positives :

L'émigration vers le Moyen-Orient a eu pour conséquence notable d'introduire une certaine flexibilité dans les marchés nationaux du travail. L'attrait de salaires élevés et les possibilités d'emplois créées dans le pays du fait du départ des travailleurs ont en règle générale élargi la participation et la mobilité de la main-d'oeuvre. Les femmes élargissent leurs activités tant sur le plan social qu'économique. Les gouvernements soutiennent le développement d'une formation professionnelle plus large et axée sur les besoins actuels. D'une manière générale, cela permet de créer un système d'offre de main-d'oeuvre mieux adapté aux besoins et ces changements pourraient se révéler un moyen important d'encourager et de soutenir le développement futur.

L'incidence sur l'économie des envois de fonds aux travailleurs émigrés est probablement beaucoup plus importante que celle des changements intervenus dans la population active. Comme Appleyard a montré (chapitre 1) ces transferts de fonds des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine ont été une source importante de devises étrangères. Bien qu'au début des années 80, ils ont représenté plus de 3 pour cent du produit national brut de plusieurs pays de la région de la CESAP, le volume de ces envois s'est fortement contracté ces deux dernières années, en raison de la diminution du nombre de travailleurs émigrés à l'étranger et d'une manière générale des salaires plus bas pratiqués au Moyen-Orient pour l'ensemble des emplois.

L'un des grands thèmes débattus dans le domaine des migrations de main-d'oeuvre a trait aux utilisations qu'ils ont faites des envois de fonds et à leur contribution au développement économique national. De nombreux

auteurs ont fait valoir que les envois de fonds servent davantage à l'acquisition de biens de consommation et de services qu'à des investissements, et que de ce fait, ils contribuent peu au développement. Lorsque ces biens de consommation sont importés, les envois de fonds n'ont plus de valeur pour le pays d'immigration. L'achat de terrains et la construction de maisons alimentent l'inflation sans nécessairement accroître la productivité. D'autres experts estiment que même les dépenses au titre de la consommation interne augmentent le PIB et, par des effets multiplicateurs, créent des emplois. Le débat se poursuit en partie parce qu'en Asie aucune étude approfondie n'a encore été consacrée aux effets économiques indirects de l'utilisation des envois de fonds des travailleurs étrangers. Plusieurs sondages ponctuels ont été effectués en Asie pour établir comment les migrants ou leurs familles utilisaient les sommes que représentaient ces envois de fonds. Un sondage effectué au Bangladesh a démontré que les structures de dépenses varient selon le niveau de revenu et le lieu de résidence, c'est-à-dire ville ou zone rurale (Ali, et al. 1981). Les familles dont les revenus se situent dans la tranche inférieure utilisent la majeure partie des fonds ainsi envoyés pour rembourser des dettes ou acheter des produits alimentaires, tandis que des ménages de tranche de revenu moyenne consacrent ces fonds au logement.

Dans une étude consacrée aux migrants de retour dans un quartier de Manille, Go (1985) a observé qu'ils ont transféré dans leur pays d'origine ou rapporté avec eux 80 pour cent des gains qu'ils avaient perçus en moyenne (4 632 dollars) au cours de l'année qui a précédé leur retour. Cette enquête a révélé que la quasi-totalité des migrants consacrent leurs gains perçus à l'étranger à l'achat de produits de première nécessité et que 47.5 pour cent d'entre eux en utilisent une partie pour financer les études des membres de la famille. Environ un tiers d'entre eux utilise ces sommes pour rembourser des dettes et 23.7 pour cent pour des dépenses afférentes au logement. Sur les 59 personnes interrogées, deux seulement ont déclaré avoir réalisé des investissements productifs.

Une étude effectuée par Korale (1985) pour le Sri Lanka, bien que n'étant pas axée sur l'utilisation des envois de fonds des travailleurs étrangers, indique que le montant de ces transferts de fonds est largement fonction des catégories d'emplois occupés. Les travailleurs spécialisés et les cadres transféraient en moyenne dans leur pays 44 pour cent de leur revenu. Les techniciens, les employés de bureau et autres travailleurs de la même catégorie n'envoyaient dans leur pays que 38 pour cent de ces sommes. Les travailleurs qualifiés transféraient 56 pour cent, alors que les travailleurs non qualifiés transféraient 69 pour cent de leurs gains, les employés de maisons transféraient la plus forte proportion de leur revenu, plus de 92 pour cent.

Dans une enquête effectuée auprès de 113 travailleurs immigrés de retour dans une zone rurale du Nord-Est de la Thaïlande, Roongshivin (1985) a constaté que ces migrants avaient transféré ou rapporté avec eux 3 300 dollars en moyenne. 18.1 pour cent d'émigrés de retour ont utilisé ces gains perçus à l'étranger pour en rembourser des dettes, 15.8 pour cent utilisé pour des produits de consommation et leur loisir, 15.8 pour cent pour l'achat d'appareils électriques, 12.7 pour cent pour le logement, 9.3 pour cent pour l'éducation et seulement 4.9 pour cent pour acheter des terres agricoles. Avec la diminution des salaires des travailleurs étrangers au Moyen-Orient il faut s'attendre à ce que les envois de fonds, moins importants, servent davantage à l'acquisition de produits de première nécessité (tels que les produits alimentaires, l'habillement et les produits médicaux), au remboursement de dette et

dans un nombre limité de cas à l'acquisition de biens de consommation durable. Le fait, sans doute le plus encourageant constaté dans les enquêtes réalisées aux Philippines et en Thaïlande est que l'éducation occupe une priorité relativement élevée dans l'utilisation qui est faite de ces envois de fonds.

Ces études citées - qui pour la plupart sont des rapports sur des enquêtes effectuées dans des zones géographiques peu étendues, indiquent clairement que des incidences des migrations temporaires de main-d'oeuvre varient au niveau des individus. Certains travailleurs accumulent des dettes plus lourdes qu'avant d'être aller travailler à l'étranger. Parfois, ils perdent leurs terres et leurs moyens d'existence. D'autres au contraire réussissent à épargner des sommes considérables qu'ils utilisent pour construire une nouvelle maison, acheter du terrain, financer les études de leurs enfants ou créer une petite entreprise. Les différences observées entre les différents cas individuels sont dûs en partie au hasard, que le travailleur ait été recruté ou non par des agents réputés pour être d'honnêtes employeurs, mais elles dépendent sans doute aussi dans une grande mesure de la formation des travailleurs, de leur profession, de leur revenu, de leur situation financière antérieure.

Alors que les études réalisées au Pakistan et en Thaïlande ont révélé que les travailleurs migrants proviennent principalement des zones rurales, la plupart des études réalisées dans d'autres pays, montre qu'une forte proportion de migrants sont originaires des zones urbaines. La raison en est peut-être que la plupart des institutions s'occupant de l'émigration de main-d'oeuvre sont situées dans les villes, par exemple les bureaux d'embauche, les services publics chargés de la délivrance des visas ou des tests d'aptitude, et les instituts de formation professionnels. Les travailleurs sont aussi recrutés dans de très fortes proportions dans les capitales car c'est là que se trouve la plupart des travailleurs formés et qualifiés (Seccombe et Findlay, chapitre 7). Une enquête réalisée au Sri Lanka en 1981, a révélé que les deux tiers des personnes allant travailler à l'étranger étaient originaires de Colombo ou des districts adjacents de Gampaha et de Kalutara (Korale, 1985). Si les effets des migrations de main-d'oeuvre se concentrent surtout sur certains groupes et certaines régions, c'est aussi de l'effet de la chaîne migratoire ou de la migration d'amis et de parents, vers la même destination qu'un travailleur ayant déjà émigré. Cela tient au fait qu'un ancien travailleur émigré peut fournir à ses relations les informations nécessaires pour émigrés. Ceci, avec d'autres facteurs socio-économiques, crée des régions qui enregistrent généralement des taux élevés d'émigration, tant vers la capitale qu'à l'étranger. Le sous-district d'Al-Kura dans le nord-ouest de la Jordanie, les provinces d'Ilicos aux Philippines dans la région du nord-est de la Thaïlande qui sont économiquement peu développées sont des pourvoyeurs traditionnels de travailleurs émigrés. Les villages qui de longue date produisent des ouvriers du bâtiment qualifiés, tels que des charpentiers ou des maçons, ont aussi fournis une proportion élevée de main-d'oeuvre émigrée.

Une autre façon d'examiner la concentration de l'incidence d'émigration sur un nombre limité d'individus est de souligner la forte proportion de travailleurs émigrés qui retournent à l'étranger. Une enquête réalisée principalement auprès des travailleurs migrants qualifiés aux Philippines a révélé que les migrants de retour avaient travaillé à l'étranger en moyenne 2.4 fois chacun et que 56 des 59 personnes interrogées envisageaient ou prévoyaient de repartir à l'étranger pour y trouver un emploi (Go, 1985). Wong (1986) a aussi constaté que de 1982 à 1984, les Philippines ont fourni chaque année 3 600

personnes-années de travailleurs temporaires au Canada. Parmi tous les groupes de travailleurs temporaires, ce sont les ressortissants philippins qui enregistraient la plus longue durée moyenne de séjour.

Incidences sociales des migrations de main-d'oeuvre

Lorsqu'un travailleur émigre au Moyen-Orient pour une période d'un ou deux ans ou davantage, son départ entraîne naturellement des pressions inhabituelles sur la famille et la communauté où il vivait. Le rôle des différents membres du ménage évolue, ce qui se répercute sur la stabilité de la famille. Grand nombre de problèmes sociaux qui se posent tiennent à la situation sociale et économique de la famille avant l'émigration et s'en trouvent aggravés. En règle générale, c'est lorsque les rémunérations offertes dans le pays d'origine sont faibles que les travailleurs émigrent pour trouver des emplois au Moyen-Orient. Les traditions familiales solidement ancrées en Asie tendent à éviter ou à atténuer beaucoup des problèmes qui pourraient découler de l'émigration de main-d'oeuvre. Les différents membres de la famille élargie se répartissent fréquemment les tâches qu'assumaient celui qui a émigré (Arnold, 1984, p. 20).

Dans une étude réalisée en République de Corée, Ro (1985) signale qu'en Corée, l'absence du père est considérée comme ayant un effet négatif sur l'éducation des enfants du fait d'une diminution de la discipline ou des motivations. En revanche, aux Philippines et en Thaïlande, le fait que le financement de l'éducation soit l'un des principaux objectifs des travailleurs émigrés qui envoient des fonds dans leurs pays (comme on l'a vu précédemment) pourrait donner à penser que l'émigration de main-d'oeuvre a un effet positif net sur l'éducation des enfants. Certaines études ont suggéré que les fils de migrants non qualifiés peuvent avoir l'impression que le manque d'instruction n'a pas empêché leurs pères de percevoir des salaires satisfaisants à l'étranger et souhaitent de ce fait quitter le système scolaire ou préférer des écoles professionnelles à l'enseignement supérieur. D'autre part les possibilités d'emploi existantes au Moyen-Orient ont peut-être incité de nombreuses personnes qui n'auraient reçu qu'un faible niveau d'instruction à compléter des cycles d'études dispensés dans des écoles professionnelles ou techniques.

Plusieurs problèmes socio-écologiques ont été évoqués à propos des migrations internationales de main-d'oeuvre. Dans certains pays du sud de l'Asie, on a signalé plusieurs cas de femmes de travailleurs migrants qui souffraient de problèmes psychologiques dus à l'absence de leurs maris et parfois du fait d'avoir à vivre dans le même ménage que les parents du mari. Dans les pays de l'Asie du Sud-Est, on a fait état de problèmes sociaux parmi les enfants de migrants, notamment l'absentéisme scolaire, l'utilisation de drogues et l'association à des bandes de jeunes voyous. Bien que ces problèmes soient limités et qu'ils ne soient pas nécessairement plus courants dans les familles de migrants que dans les autres familles.

Les migrations internationales de main-d'oeuvre vont peut-être encourager des changements notables dans le statut des femmes. Toutefois l'ampleur de ces changements varie d'un pays à l'autre. Au Pakistan, où les familles de migrants vivent au sein d'une famille élargie, c'est généralement un autre homme de la famille qui prend les principales décisions et le statut de l'épouse peut s'en trouver de ce fait abaissé (Gilani 1983). Les recherches

menées en Inde et au Sri Lanka ont montré que c'est généralement l'épouse qui gère la famille et le ménage, y compris les transactions financières, pendant que son mari est à l'étranger. Une enquête réalisée auprès d'épouses de travailleurs migrants aux Philippines a montré qu'en l'absence de leurs maris, elles se sentent plus indépendantes (64 pour cent), ont élargi leur centre d'intérêt (58 pour cent), ont acquis une plus grande confiance en elles-mêmes (68 pour cent), se sentaient plus fortes en tant que personnes (74 pour cent) et ont découvert de nouvelles possibilités d'épanouissement (77 pour cent), (Go, et al., 1983).

Certains chercheurs ont estimé que les mesures prises par les familles pour faire face à l'absence de travailleurs migrants ont peut-être renforcé les liens familiaux. Korale (1985) note qu'un sondage effectué auprès d'un nombre limité de familles de migrants a révélé que 40 pour cent de ces familles étaient allées s'installer dans la maison d'un parent durant l'absence de l'émigré. Dans 30 autres pour cent des cas, un parent est venu s'installer dans la famille pour l'aider. Un cinquième des familles a estimé trouver une plus grande reconnaissance envers des parents du fait de l'assistance qu'ils avaient reçue et un cinquième a également déclaré consacrer un montant important de leur épargne pour venir en aide à des parents autres que leurs proches.

Les données très limitées dont on dispose jusqu'ici n'autorisent pas à penser que les migrations temporaires de main-d'oeuvre engendrent fréquemment des problèmes familiaux. Les problèmes les plus graves qui se sont posés ont trait davantage à la situation économique du migrant et aux sources financières du ménage. Bien qu'un emploi à l'étranger soit un moyen de procurer des avantages économiques importants à leurs familles, de nombreux émigrés deviennent des victimes des pratiques frauduleuses des agents malhonnêtes. Dans presque tous les pays exportateurs de main-d'oeuvre, on a recensé de nombreux exemples de travailleurs qui après avoir versé de fortes sommes à des agents pour obtenir un emploi à l'étranger ont vu l'agent en question disparaître avec les fonds qu'il avait collectés. Dans de nombreux cas, les travailleurs ont été envoyés au Moyen-Orient mais une fois sur place ils ont constaté qu'aucun emploi ne les attendait et ils ont dû payer eux-mêmes leur voyage de retour. Lorsqu'une promesse d'emploi est accordée, les salaires ou les conditions de travail sont souvent bien inférieurs à ce qui avait été promis. Le candidat à l'émigration a souvent vendu ses biens ou emprunté de l'argent pour payer les honoraires de l'agent, de sorte que s'il n'obtient pas l'emploi promis ou si les salaires sont inférieurs à ce qui avait été promis, la famille du travailleur émigré peut se trouver confrontée à des graves difficultés économiques. Même lorsqu'aucune pratique frauduleuse n'intervient, les candidats à l'émigration peuvent avoir du mal à rassembler les fonds nécessaires pour payer les honoraires élevés de l'agent. Si la plupart des pays exportateurs de main-d'oeuvre ont adopté des lois pour limiter ou interdire ces honoraires, il n'en constitue pas moins une pratique courante. Les travailleurs qualifiés sont souvent obligés de verser 1 000 dollars ou davantage pour obtenir un emploi à l'étranger. Le travailleur migrant doit ensuite travailler plusieurs mois pour récupérer cette perte.

La crainte d'être victime de pratiques frauduleuses et les sommes élevées à verser pour obtenir un contrat à l'étranger ont découragé certains candidats à l'émigration. Dans une enquête effectuée auprès des migrants de retour en Thaïlande, les migrants ont été invités à donner les raisons pour lesquelles ils n'étaient pas retournés travailler au Moyen-Orient. Moins de

10 pour cent d'entre eux ont indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits de leur travail, mais 17.7 pour cent ont répondu qu'ils craignaient d'être victimes de pratiques frauduleuses ou de se retrouver sans travail à l'étranger, 24.8 pour cent ont évoqué des sommes importantes à verser pour obtenir un emploi à l'étranger et les bas salaires associés à ces emplois, ou ont déclaré qu'ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour faire face aux coûts liés à l'obtention d'un autre emploi à l'étranger (Roongshivin, 1985).

L'étude effectuée en Thaïlande a également révélé que 81 pour cent des personnes interrogées avaient contracté des dettes, s'élevant en moyenne à 1 200 dollars des États-Unis, avant d'aller travailler à l'étranger. Parmi les personnes endettées, 95 pour cent ont déclaré qu'ils avaient dû contracter cette dette pour se procurer les sommes nécessaires à l'obtention d'un emploi à l'étranger. La moitié de ces travailleurs endettés (52 pour cent) avaient obtenu des prêts auprès de prêteurs non officiels qui pratiquaient des taux d'intérêt de 5 à 10 pour cent par mois (Roongshivin, 1985). La procédure de recrutement elle-même est longue et peut impliquer des coûts considérables pour un travailleur ne disposant que de faibles revenus. Il faut remplir des demandes d'emploi et obtenir un passeport et un visa et produire également un examen médical, un certificat de naissance, un exemplaire des diplômes et des certificats d'aptitude professionnelle. Comme la plupart des agences d'embauche se trouvent dans la capitale, de nombreux candidats à l'émigration originaires des régions rurales ou d'autres villes doivent quitter leur maison et leur emploi pour accomplir les formalités nécessaires en vue d'un travail à l'étranger et demeurent dans la ville jusqu'à ce qu'un emploi leur soit offert. Une étude réalisée en République de Corée a révélé que les travailleurs passent en moyenne un mois à accomplir les formalités nécessaires pour obtenir un emploi à l'étranger (Seok et Yang, 1984). La procédure de recrutement est probablement plus longue dans la plupart des autres pays. Une étude réalisée aux Philippines a révélé que dans 57 pour cent des cas, la période qui s'est écoulée entre le premier dépôt de candidature pour un travail à l'étranger et le départ effectif était de trois mois au moins, mais dans 27 pour cent des cas, il s'est écoulé entre quatre à six mois et dans 13 pour cent des cas entre sept à douze mois (Arnold, 1984). De nombreux travailleurs doivent s'endetter durant cette période et sont confrontés à de graves difficultés s'ils n'obtiennent finalement pas d'emploi à l'étranger.

Lorsque les travailleurs entrent dans leurs pays à la fin de leur contrat, un grand nombre d'entre eux se trouvent confrontés à d'autres types de problèmes. Aucune enquête n'a révélé que les travailleurs ont dû mal à se réajuster à leur famille ou à leur communauté, mais plusieurs enquêtes ont fait état de problèmes liés à la réinsertion économique. Une enquête axée principalement sur les ouvriers du bâtiment qualifiés revenus aux Philippines a montré qu'environ la moitié des travailleurs émigrés n'ont eu aucun problème à leur retour, mais un tiers d'entre eux ont déclaré avoir des difficultés du fait de la hausse du coût de la vie et des bas salaires, tandis que 14 pour cent ont indiqué avoir eu des difficultés à trouver un emploi soit localement, soit à l'étranger. Dans une autre enquête réalisée aux Philippines, et portant essentiellement sur les travailleurs spécialisés de retour au pays, un tiers des personnes interrogées ont déclaré que l'inexistence d'emploi correspondant à leurs qualifications avait été un problème, 17 pour cent ont mentionné des problèmes d'ordre financier entre le niveau élevé des prix et les bas salaires dans leurs pays d'origine et un quart d'entre eux ont indiqué n'avoir été confrontés à aucun problème à leur retour (Paganoni et De los Reyes, 1985).

Une enquête en Thaïlande portant sur des travailleurs après leur retour au pays indique que la moitié seulement de ceux qui avaient contracté des dettes avant leur départ s'en étaient libérés au moment de l'enquête. Une autre conclusion plus troublante est que si le nombre des migrants qui possédaient des terres était le même avant le départ et après le retour, la taille moyenne des superficies possédées était passée de 22.9 rai à 12.2 rai. De nombreux travailleurs avaient vendu ou hypothéqué leurs terres pour obtenir un emploi à l'étranger (Roongshivin, 1985).

L'aspect sans doute le plus critique de la réintégration d'un travailleur émigré à son retour dans le pays est sa réinsertion dans la vie active. Malheureusement, les travaux de recherche effectués jusqu'à ce jour ne sont pas suffisants pour dégager les grandes tendances. Au Pakistan, deux tiers des migrants de retour interrogés ont déclaré qu'ils n'avaient eu aucun problème de réajustement et 26 autres pour cent ont signalé n'avoir rencontré que des problèmes mineurs (Gilani 1983). Toutefois, certaines études indiquent que des problèmes de réintégration sont peut-être en train de se dessiner, du fait dans une certaine mesure, des espérances peu réalistes de certains travailleurs émigrés à leur retour. Le même type d'étude réalisée au Pakistan a révélé que 63 pour cent des migrants de retour avaient déclaré qu'ils envisageaient à leur retour de créer une petite entreprise, mais que seulement 6 pour cent d'entre eux avaient réalisé leur projet. Une enquête effectuée aux Philippines a révélé que 77 pour cent des migrants de retour souhaitaient monter une affaire (Arnold, 1984). Une enquête effectuée auprès d'émigrants de retour au Sri Lanka a indiqué que 12.5 pour cent seulement d'entre eux exerçaient un emploi indépendant (Balasooriya, et al., 1985, tableau 29).

Après avoir travaillé au Moyen-Orient pour des salaires plusieurs fois supérieurs à ceux qu'ils auraient pu percevoir dans leurs pays d'origine, de nombreux travailleurs émigrés semblent peu disposés à accepter un emploi du même type qu'ils occupaient avant d'émigrer. Il faut en moyenne trois mois aux travailleurs émigrés coréens de retour dans leur pays pour trouver un nouvel emploi (Seok et Yang, 1984). Une enquête effectuée par le ministère du Travail du Sri Lanka auprès des travailleurs émigrés de retour au pays a révélé que 19.5 pour cent d'entre eux étaient au chômage et 56.2 pour cent vivant de leurs économies. Cette même enquête a révélé que 44 pour cent des migrants de retour avaient déclaré n'avoir aucune épargne et 41 autres pour cent ont déclaré avoir accumulé une épargne d'un montant inférieur à 1 000 dollars. (Balasooriya, et al., 1985). Paganoni et De los Reyes (1985) ont constaté que des travailleurs spécialisés de retour au pays estimaient que l'emploi qu'ils occupaient leur procurait deux fois moins de satisfaction que leur emploi outre-mer.

L'une des raisons expliquant les faibles taux d'activité parmi ces catégories de travailleurs est qu'ils préfèrent retourner au Moyen-Orient pour y trouver un emploi et consacrent leur temps à la recherche de nouveaux contrats au lieu d'essayer de trouver un emploi dans leur pays d'origine. Dans l'enquête réalisée au Sri Lanka, 61 pour cent des migrants de retour ont indiqué qu'ils espéraient être rappelés au Moyen-Orient (Balasooriya, et al., 1985) et aux Philippines. Parmi les émigrés de retour appartenant à la catégorie des travailleurs qualifiés, 56 sur 59 des personnes interrogées ont déclaré qu'elles étaient à la recherche ou qu'elles envisageaient de rechercher un autre emploi à l'étranger (Go, 1985). Parmi les cadres émigrés de retour au pays, 96 pour cent ont déclaré qu'ils souhaitaient retourner travailler à l'étranger (Paganoni et De los Reyes, 1985). Bien que la crainte

d'être victimes d'escroqueries et l'ampleur des sommes à fournir pour obtenir un emploi à l'étranger dissuadent de nombreux travailleurs thaïlandais de rechercher un emploi à l'étranger, 13.3 pour cent de ceux qui ont été interrogés ont déclaré qu'ils étaient sur le point d'obtenir un autre emploi à l'étranger et 17.7 pour cent ont répondu qu'ils n'allaient pas retourner à l'étranger parce que leurs contrats n'avaient pas été renouvelés, ce qui laisse supposer qu'ils seraient prêts à partir si un autre contrat leur était offert (Roogshivin, 1985).

Les données extrêmement limitées dont on dispose actuellement donnent à penser que l'émigration est dans l'ensemble positive pour la plupart des familles. Il ne faut pas refuser d'admettre que de nombreux travailleurs et leurs familles seront confrontés à de graves problèmes, qu'ils risquent notamment d'être victimes d'escroqueries, de connaître des problèmes psychiques et physiques, des problèmes familiaux, des problèmes liés à l'insuffisance pour les enfants d'encadrement parental, etc. Parce que les pays exportateurs de main-d'oeuvre bénéficient largement des envois de fonds des travailleurs émigrés à l'étranger, une plus grande attention a été donnée à l'évaluation des larges retombées socio-économiques de l'émigration. Bien que l'incidence de l'émigration de main-d'oeuvre sur les communautés d'émigration n'ait pas été analysée de manière approfondie, de nombreuses études ont identifié certains de ces effets. Ceci comprend la construction de nouvelles maisons par les familles des travailleurs migrants ainsi que les dépenses pour les biens de consommation. En règle générale, l'utilisation des transferts de fonds devrait avoir un effet bénéfique sur le village. Toutefois, on a cité des cas où les migrants de retour avaient investi dans de petites entreprises telles que des services de taxis ou une épicerie qui faisaient concurrence avec les entreprises existantes, de sorte que l'une au moins des entreprises a fait faillite. Certaines études ont fait valoir que la migration de main-d'oeuvre encourage une répartition plus égalitaire du revenu, tandis que d'autres ont avancé des arguments attestant qu'elles ont l'effet opposé (Arnold, 1984).

CONCLUSION

La diminution dans les prix du pétrole depuis le mois de décembre 1985 a réduit la demande d'ouvriers du bâtiment au Moyen-Orient avec des incidences sur l'économie des pays pourvoyeurs de la région de la CESAP. Bien que la plupart des gouvernements des pays de la région de la CESAP aient essayé d'éviter nombre des pratiques frauduleuses qui sont associées à cette émigration, des contrôles et des réglementations futures plus sévères et efficaces devraient résoudre quelques-uns des problèmes les plus graves qu'il pose. En outre, il existe maintenant un groupe important de cadres et de techniciens qui ont travaillé pendant plusieurs années au Moyen-Orient et qui par conséquent sont moins tributaires des agences d'emploi pour obtenir d'autres contrats. Du fait de la diminution de la demande de travailleurs étrangers au Moyen-Orient, la modification de la composition des compétences requises et la diminution des salaires, de nombreux pays pourvoyeurs de main-d'oeuvre risquent prochainement à faire face à un afflux net de travailleurs émigrés. Les faits disponibles actuellement ne permettent pas d'aboutir à des conclusions tranchées, mais la réintégration des travailleurs émigrés de retour au pays risque de poser bientôt de graves problèmes sociaux et économiques dans plusieurs pays d'Asie.

Dans le passé, l'aide ou les conseils que les pouvoirs publics ont prodigué aux travailleurs migrants durant la préparation de leur départ, pendant qu'ils étaient à l'étranger ou à leur retour a été négligeable. Paganoni et De los Reyes (1985) constatent que sur les 144 cadres interrogés de retour au pays, quatre seulement ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'une agence ou d'un organisme lors de la préparation de leur retour au pays ou par la suite. Il n'est pas possible dans des pays d'Asie moins développés de prodiguer des conseils individuels aux dizaines de milliers qui vont travailler chaque année à l'étranger. (Même si en République de Corée, tant les pouvoirs publics que les employeurs ont mis sur pied de vastes programmes de consultation pour les familles des travailleurs.) Toutefois, les gouvernements ont la possibilité d'organiser des campagnes via les médias pour renseigner les citoyens sur la façon d'utiliser le système bancaire et prodiguer des instructions et des conseils sur la manière de gérer le budget familial. Le recours à des psychodrames pourrait permettre de souligner le rôle que la famille et la communauté peuvent jouer pour aider les travailleurs migrants. Ils pourraient montrer comment procéder à l'échange et au partage des rôles au sein de la famille, en période difficile, afin d'introduire une plus grande flexibilité dans les schémas culturels traditionnels.

La plupart des gouvernements des pays de la CESAP ont été relativement lents à réagir à la brusque explosion de la demande de main-d'oeuvre au Moyen-Orient. Ils devraient d'ores et déjà commencer à prendre des mesures nécessaires s'ils ne veulent pas être à nouveau mal préparés à faire face aux migrations massives de retour qui devraient se produire dans un avenir proche.

BIBLIOGRAPHIE

- AFTAB, Mohammad
"The Pipeline Runs Dry", Far Eastern Economic Review, 13 septembre 1984.
- ALI, Syed Ashraf et. al.
"Labour Migration from Bangladesh to the Middle East", World Bank Staff Working paper No 454, Washington, D.C., Banque mondiale, 1981.
- ARNOLD, Fred
"The Social Situation of Asian Migrant Workers and Their Families", document établi pour le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, Vienne, 1984.
- BALASOORIYA, Hemachandra, Vinne KANKANAMGE et Jayampathi HEENDENIYA, revu par Dilesh JAYANNTHA, Sri Lanka's Migrant Workers, Colombo, ministère du Travail, 1985.
- Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). International Migration in the Pacific, Sri Lanka and Thailand, ST/ESCAP/376, Bangkok, 1985a.
Report of the Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 Octobre 1985, New York, Nations Unies, 1985b.
- GILANI, I.S.
"Overseas Pakistanis", document présenté à la Conference on Asian Labour Migration to the Middle East, Honolulu, 19-23 septembre 1983.
- GO, Stella P.
"Returning Filipino Overseas Contract Workers: The Case of Barangay Vergara, Metro Manila", document présenté au Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 octobre 1985.
- GO, Stella P., Leticia T. POSTRADO et Pilar RAMOS-JIMENEZ
The Effects of International Contract Labour, Vol. 1, Manille, Integrated Research Centre, De La Salle University, 1983.
- HAYES, Geoffrey R.
"International Migration in the Pacific Islands: A Brief History and a Review of Recent Patterns", International Migration in the Pacific, Sri Lanka and Thailand, ST/ESCAP/376, Bangkok, 1985.

- KIM, Sooyong
 "The Labour Migration from Korea to the Middle East: Its Trends and Impacts on the Korean Economy", document présenté à la Conférence on Asian Labour Migration to the Middle East, Honolulu, 1983.
- KORALE, R.B.M.
 "Middle East Migration: The Sri Lankan Experience", International Migration in the Pacific, Sri Lanka and Thailand, ST/ESCAP/376, Bangkok, 1985.
- KORALE, R.B.M., G.D.C. GUNAPALA et al.
 "Dimensions of Return Migration in Sri Lanka", document présenté au Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 octobre 1985.
- LIN, Lim Lean
 "The Consequences of International Migration for Social Change: The Case of Malaysia", document présenté au Workshop on the Consequences of International Migration (International Union for the Scientific Study of Population), Canberra, 16-19 juillet 1984.
- PAGANONI, Anthony et Angelo DE LOS REYES
 "Return Migrants: An Exploratory Study into Their Decision-making Process and Value Orientation", document présenté au Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 octobre 1985.
- THE PHILIPPINES, ministère du Travail et de l'Emploi, administration philippine de l'emploi à l'étranger, Rapport Annuel 1984, Manille, 1985.
- RO, Kong-Kyun
 "Workers of the Republic of Korea Returning from the Middle East and Their Families: Socio-economic Conditions and Their Problems", document présenté au Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 octobre 1985.
- ROONGSHIVIN, Peeratthep
 "Survey of the Situation of Thai Returned Migrant Workers for Development of a Re-integration Policy for the Sixth Five-year Plan, 1987-1991: A Case Study in Khon Kaen", document présenté au Policy Workshop on International Migration in Asia and the Pacific, Bangkok, 15-21 octobre 1985.
- SEOK, Hyun-ho and Jong-hoe YANG
 "A Decade of Korean Labour Migration to the Middle East: An Overview", Korean Social Science Journal, Vol. 11, 1984.
- SMART, John E.
 "Worker Circulation Between Asia and the Middle East: The Structural Intersection of Labour Markets", document présenté au Workshop on the Consequences of International Migration, International Union for the Scientific Study of Population, Canberra, 16-19 juillet 1984.

WONG, Lloyd L.
"Temporary Workers in Canada: Some Recent Trends", Calgary, York
University, mimeo., 1986.

Chapitre 7

L'INCIDENCE DE L'EMIGRATION TEMPORAIRE ET DES ENVOIS DE FONDS DES TRAVAILLEURS EMIGRES SUR L'HABITAT RURAL ET URBAIN : RESULTATS D'UNE ETUDE SUR LA JORDANIE

par

I.J. Seccombe et A.M. Findlay

L'une des conséquences les plus marquées des migrations internationales dans le monde arabe a été la modification apportée aux hiérarchies de l'habitat tant dans les régions d'émigration que dans les régions d'immigration (Findlay, 1985). Les pays exportateurs de main-d'oeuvre ont vu les envois de fonds des travailleurs émigrés s'investir essentiellement dans la construction de logements et l'achat de biens de consommation par les ménages. Dans certains pays, telle la Jordanie, l'expression la plus sensible en a été l'expansion rapide des grandes villes tandis que dans d'autres pays tel le Maroc, ces envois de fonds ont favorisé l'essor de petites cités sises à la périphérie des régions d'émigration (Lepeltier, 1984 ; Findlay et al., à paraître).

Les flux migratoires temporaires n'ont pas non plus exercé toujours la même incidence sur les villages d'origine des travailleurs migrants. Parfois, comme à l'intérieur d'Oman, l'émigration de travailleurs a accentué le déclin de l'économie rurale et la dépopulation des campagnes (Birks et Letts, 1977). Dans d'autres régions, certaines parties du Nord Yémen et de l'Egypte par exemple, ces mêmes flux temporaires ont apporté de nouvelles sources de revenus permettant de financer et maintenir l'économie villageoise (Swanson, 1979 ; Taylor, 1984). D'autre part, les sociétés d'accueil ont dû fournir des logements aux travailleurs étrangers employés le plus souvent dans les grandes villes. C'est dans ce milieu urbain que les états riches en pétrole se sont heurtés d'ordinaire à une pénurie de main-d'oeuvre et ont recouru aux émigrants pour remplir à la fois les emplois techniquement qualifiés auxquels les qualifications et l'expérience professionnelle de la population locale ne pouvaient prétendre ainsi que les emplois moins qualifiés et non qualifiés créés durant les phases de développement rapide des infrastructures.

Les migrations internationales ont donc favorisé sous de multiples formes l'évolution de l'habitat observée tant dans les sociétés d'accueil que dans les sociétés d'émigration. Le présent document a pour objet d'étudier les caractéristiques de l'émigration temporaire en ce qui concerne l'emploi et

l'utilisation faite des envois de fonds des travailleurs émigrés au sein d'un pays d'émigration du monde arabe. L'auteur cherche à évaluer dans quelle mesure l'émigration temporaire de main-d'oeuvre favorise l'apparition de nouvelles disparités entre les régions et de nouveaux schémas de redistribution de la population. Il rapproche pour cela deux études effectuées séparément sur des ménages aux deux extrémités du continuum de l'habitat -- le village de Sammu' au nord-ouest de la Jordanie et Marka, un faubourg de la capitale du pays Amman.

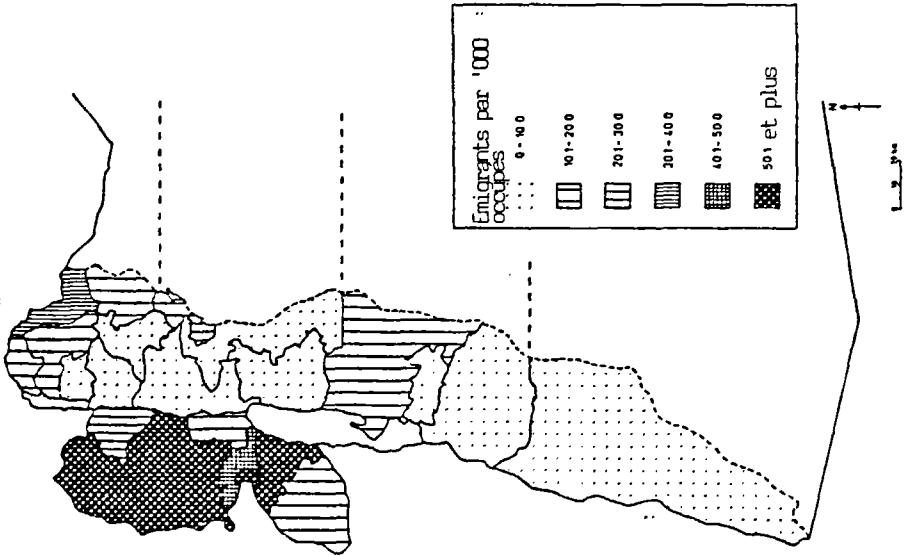
L'émigration de travailleurs jordaniens en quête d'un emploi replacée dans une perspective historique

L'émigration pour la recherche d'un emploi est un élément important de la vie socio-économique de la Jordanie depuis la création du pays (sous mandat britannique pour ce qui est de la Palestine et de la Transjordanie) en juillet 1922. Il est établi par des documents que la période 1922-36 a connu un afflux croissant, à titre temporaire, de travailleurs originaires de la Transjordanie du Nord-Ouest et du Centre sur le marché palestinien du travail. Les gros investissements dans les infrastructures qui ont caractérisé les premières années du mandat britannique sur la Palestine ont créé une demande énorme de main-d'oeuvre à une époque où la Transjordanie était victime d'un cycle de récoltes médiocres et d'une sécheresse presque continue (Seccombe, 1985a). La création de l'Etat d'Israël en mai 1948 a entraîné un renversement de ce courant migratoire et dans les années 50, l'émigration à la recherche d'un emploi était dominée par les circonscriptions de la rive gauche du Jourdain qui, en 1948-49, avaient reçu la majeure partie des réfugiés palestiniens. Des motifs ouvertement politiques rejoignaient ici l'impératif économique que constituaient le chômage élevé et les faibles investissements financiers pour inciter un nombre croissant de travailleurs à émigrer (Plascov, 1981). De fait, quelque 80 pour cent des 63 000 "Jordaniens" recensés comme "résidents temporaires à l'étranger" dans le recensement de 1961 étaient partis des circonscriptions de la Transjordanie (voir la figure 7.1). L'émigration lointaine à la recherche d'un emploi a pris une nouvelle physionomie lorsque les Palestiniens (et plus tard les Jordaniens) ont trouvé de plus en plus de l'embauche dans les pays pétroliers en expansion du Koweït et de l'Arabie saoudite (Seccombe, 1983, 1986), qui, dès 1981, accueillaient plus de 57 pour cent des émigrants recensés.

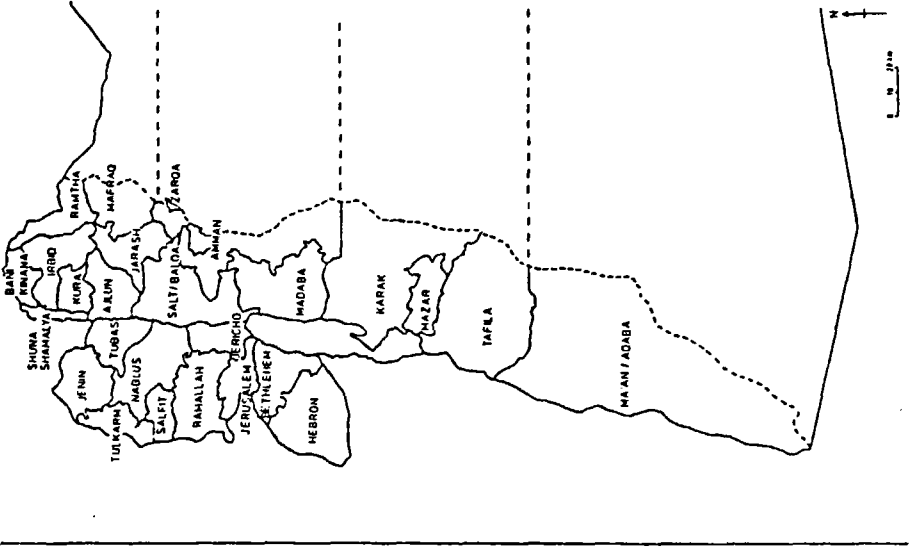
Pendant toutes les années 60, les sorties de main-d'oeuvre ont continué d'augmenter régulièrement, le volume net annuel des départs de Jordanie s'établissant en moyenne à 26 000 au cours des trois années antérieures à 1967. Les bouleversements démographiques, le chaos économique et l'incertitude politique de la période 1967-71, qui débuta par l'occupation par Israël de la rive gauche du Jourdain pour déboucher sur l'invasion par la Syrie de la Jordanie septentrionale et le conflit entre les Jordaniens et les Fedayins palestiniens, ont contribué à accroître cette émigration. En 1972, le taux de chômage atteignait en Jordanie, selon les estimations (Banque mondiale, 1976), plus de 14 pour cent, tandis que le nombre de Jordaniens travaillant à l'étranger était passé à plus de 80 000, dont 41 000 dans le seul Koweït (Seccombe, 1984). Avec cette tradition d'émigration de travailleurs en quête d'emplois et une population active relativement qualifiée, la Jordanie se trouvait bien placée pour répondre à l'augmentation de la demande régionale de main-d'oeuvre qui suivit la montée des cours du pétrole de 1973-74.

FIGURE 7.1 : JORDANIE ET CISJORDANIE

a. Taux d'émigration de Jordanie par sous-district, 1961



b. Sous-districts administratifs de Jordanie, 1961



En 1980, on estimait à 300 000 les Jordaniens (y compris les Palestiniens) travaillant à l'étranger et leurs gains représentaient environ 20 pour cent du produit national brut du pays. La Jordanie bénéficiait en outre de ressources substantielles au titre des programmes d'aide arabes mis en place après le Sommet arabe organisé à Bagdad en 1978 et au cours duquel tous les producteurs arabes de pétrole, à l'exception de la Libye et de l'Algérie, décidèrent de lui accorder des dons importants pour financer des projets d'équipement. De ce fait, l'aide étrangère a tenu autant de place que les recettes intérieures et souvent les a dépassées en représentant plus du tiers du PNB. En 1980, l'économie jordanienne était donc devenue lourdement tributaire de sources extérieures de revenus. Tout en reconnaissant que ces forts taux d'émigration de la main-d'oeuvre avaient une incidence nuisible sur le marché national du travail, le gouvernement jordanien a hésité à freiner les sorties de travailleurs (Seccombe, 1985b).

Méthodologie utilisée pour l'enquête

Les données sur lesquelles repose le présent document sont extraites de deux projets de recherche sans lien entre eux et les éléments présentés ici ne représentent qu'une petite partie des enquêtes bien plus larges effectuées à Amman (Findlay et Samha, 1985) et dans le nord-ouest de la Jordanie (Seccombe, 1985a). Certaines données ont été sélectionnées pour étudier certaines des conséquences entraînées par les migrations internationales pour deux cadres géographiques très différents. Ce que l'on perd sur le plan statistique en fondant cet examen sur deux échantillons très restreints, est compensé sur le plan théorique par le choix qu'ont fait les auteurs de deux sous-ensembles, qui résument certaines caractéristiques qu'ils souhaitaient analyser. Contrairement à leurs études systématiques générales et plus vastes, ni l'échantillon de Sammu' ni celui de Marka ne comprennent beaucoup de familles palestiniennes (dont on pourrait attendre qu'elles utilisent les envois de fonds des travailleurs émigrés tout différemment des Jordaniens de la rive gauche du Jourdain). Sammu' et Marka avaient néanmoins été tous deux lourdement impliqués dans l'émigration de main-d'oeuvre des années 70 et du début des années 80 et faisaient respectivement apparaître la dimension rurale et citadine du processus auquel les auteurs s'intéressaient.

Le village de Sammu', dans la circonscription d'Al-Kura au nord-ouest de la Jordanie, est situé sur une étroite bande de terre entre deux affluents profondément encaissés du Jourdain, le Wadi At-Taibeh au nord et le Wadi Ziqlab au sud. Il est une bonne illustration des problèmes rencontrés par la plupart des villages de montagne de l'Al-Kura. Sa population s'est accrue à un rythme rapide en passant de 942 habitants en novembre 1961 à 2 529 en 1979 pour atteindre 2 875 en 1983 et elle a accentué la pression exercée sur les maigres ressources foncières (inférieures à 5 000 dunums). Conjugée à une gestion médiocre des terres, elle a contribué à la grave dégradation écologique des deux bassins décrite pour la première fois par Atkinson et Beaumont (1967). Comme partout ailleurs dans l'Al-Kura, la pénurie de terres et la diminution de revenus réels de l'agriculture sont depuis le début des années 30 la cause principale de la recherche d'un emploi hors du village. Il était logique que l'émigration fasse partie de cette longue tradition. Pour Basson (1984), le "folklore" associé à l'émigration dans cette partie de la Jordanie est "(...) si envahissant qu'abandonner le village pour travailler est souvent une étape dans la vie".

On peut recenser trois "générations" de travailleurs émigrants à Sammu'. La première comprend les anciens qui ont travaillé en Palestine au milieu de la période couverte par le mandat. Viennent ensuite plusieurs villageois qui ont travaillé dans des villes telles que Beyrouth, Koweït et Hambourg durant les années 50 et 60. La troisième génération et la plus jeune est celle des villageois qui ont pris un emploi à l'étranger, essentiellement dans les pays pétroliers voisins, après le début des années 70.

Bien que plus de 10 pour cent des ménages de Sammu' comptent au moins un membre de la famille travaillant à l'étranger, les travailleurs émigrants ne sont qu'un élément de l'importante structure de l'emploi hors du village. Les données sur les professions fournies par la municipalité de Sammu' révèlent que plus de 32 pour cent des hommes chefs de famille exerçant une activité servent actuellement dans les forces armées jordaniennes. La majorité de ces militaires appelés localement les "maris du week-end" reviennent au village une fois tous les huit ou tous les quinze jours. Parmi les autres travailleurs absents de Sammu' et occupant des emplois civils à Irbid, Amman, Zarqa et Aqaba, les uns font la navette journalière, les autres reviennent au village chaque semaine ou chaque mois. En revanche, moins de 9 pour cent des hommes chefs de famille travaillent dans l'agriculture. Dans l'ensemble, c'est donc près de la moitié des chefs de ménage de sexe masculin qui résident loin du village et de ses alentours immédiats, taux élevé de résidence hors du village qui n'a rien d'extraordinaire dans la région montagneuse de la rive gauche du Jourdain.

Marka est une agglomération de la banlieue Est d'Amman qui domine la rive sud du Wadi Aïn Ghazal, partie la moins prospère de la conurbation et les quartiers qui se sont créés durant les années 70 le long du Wadi Aïn Ghazal entre Amman et Zarqa abritent à la fois les travailleurs de la vallée la plus industrialisée de la Jordanie et les nombreux habitants d'Amman ayant gagné les districts ruraux environnants en quête d'un emploi. Jusqu'au début des années 80, l'agglomération même de Marka avoisinait l'aéroport international. Le transfert des services aéroportuaires à l'aéroport de Queen Alia, au sud d'Amman, a entraîné la transformation de la piste d'atterrissage de Marka en une base militaire d'entraînement. Les liens de l'agglomération avec l'armée sont renforcés par la présence d'un grand hôpital militaire et d'une école de santé. Au nord de l'agglomération, se trouvent des quartiers bien plus pauvres où ont déménagé durant les années 60 et 70 les travailleurs migrants de la zone. C'est dans ces quartiers pauvres du nord de Marka qu'a été effectuée l'enquête par sondage. Seuls 6 pour cent de l'échantillon étaient natifs de Marka, 21 pour cent venaient d'une autre partie de la ville d'Amman, 45 pour cent de la région et 20 pour cent d'autres parties de la rive gauche du Jourdain. Seule une faible proportion de l'échantillon (2.5 pour cent) avait quitté celle-ci pour gagner directement Marka, encore que 20 pour cent soient nés en Palestine. Le choix pour cette étude d'une zone comprenant relativement peu de Palestiniens a permis de faire des comparaisons avec le village de Sammu' puisque, on l'a vu (dans les articles de Findlay et Samha, à paraître), l'histoire de l'émigration et l'utilisation qui est faite des envois de fonds des travailleurs émigrés diffèrent quelque peu pour ce qui est des Palestiniens et des habitants de la Transjordanie.

Dans la majeure partie de Marka, la densité de population est supérieure à 20 personnes par dunum, un taux équivalant à celui de la ville basse, surpeuplée, d'Amman. Le plan d'urbanisme d'Amman-Balqa indiquait que la qualité des logements de Marka se situe dans les deux catégories les plus

basses de la conurbation tandis que la fourniture de services compte parmi les plus médiocres de la ville. Par exemple, la distance moyenne d'avec l'école y est plus grande que partout ailleurs dans la conurbation (plan du groupe d'urbanisme de la région d'Amman, plan non daté).

Les enquêtes effectuées à Sammu' et dans la partie nord de Marka n'ont été possibles que grâce à l'aide importante d'universitaires et d'étudiants jordaniens. Pour toutes les deux, trois types de ménages de migrants ont pu être identifiés : ceux constitués de travailleurs émigrés de retour chez eux, ceux comportant actuellement des travailleurs émigrés, et une catégorie "mixte" (celle des ménages englobant des membres des deux catégories précédentes). L'analyse ci-après ne porte que sur les ménages dont une personne ou plus vivait et travaillait à l'étranger au moment de l'enquête. A Sammu', une étude systématique du village faite au début de 1985 a permis d'identifier 31 ménages dont un membre ou plus vivait à l'époque à l'étranger. De même pour Amman, des étudiants ont effectué au début de 1984 une enquête sur les ménages de plusieurs parties de la conurbation, y compris Marka. Les données étudiées ci-après se rapportent à 40 ménages de Marka connus pour avoir des membres actuellement absents et travaillant à l'étranger.

Certaines caractéristiques de l'émigration temporaire de travailleurs originaires de Sammu' et de Marka

Bien qu'à Sammu', l'émigration de travailleurs en quête d'emplois ne date pas d'hier, son rythme s'est récemment beaucoup accéléré. Plus de la moitié des travailleurs actuellement au loin ont quitté le village depuis 1980, y compris neuf partis depuis moins d'un an (tableau 7.1). A Marka, c'est durant la période 1975-79 que le mouvement a été le plus fort, encore qu'un nombre appréciable de départs ait été enregistré au début des années 80. Dans l'échantillon de Marka, l'éventail des lieux de destination est plus large que pour Sammu'. Cela tient peut-être au moment où se fait cette émigration dans les deux communautés (tableau 7.2). Les émigrants de Marka vont dans des directions bien plus variées, y compris plusieurs villes du Golfe, vers la Libye, et pour un nombre important d'entre eux, vers l'Europe et les Etats-Unis pour y suivre des études. L'émigration à partir de Sammu' a pour principale destination l'Arabie saoudite (65 pour cent des émigrants actuels) et, plus précisément Riyad, la capitale. Les Emirats Arabes Unis (EAU) viennent en seconde place et depuis la fin des années 70, ont largement éclipsé le Koweït comme principale terre d'accueil des travailleurs jordaniens. Le nombre des permis de travail nouveaux délivrés à des Jordaniens au Koweït a baissé de 64 pour cent durant la période 1977-81 (Secombe, 1984). Dans d'autres zones retenues comme échantillons dans l'enquête effectuée sur Amman et ayant participé à un stade plus précoce à ce courant migratoire, la proportion d'émigrants pour le Koweït était supérieure à celle observée à Marka. A Sammu', le Koweït était au début des années 70 le deuxième lieu de destination par ordre d'importance; avant 1978, un seul travailleur avait quitté le village pour Abu Dhabi. Cette évolution du schéma de l'émigration à Sammu' et à Amman tient à la baisse des salaires relatifs au Koweït (Al-Moosa et McLachlan, 1982) ainsi qu'à l'adoption dans les Emirats Arabes Unis d'une politique de main-d'oeuvre plus favorable aux Arabes qu'aux Asiatiques (Fergany, 1983).

Tableau 7.1

ANNEE DE LA PLUS RECENTE EMIGRATION DES MIGRANTS ACTUELS

	Sammu'	Marka
Avant 1975	0	6
1975-79	10	18
1980-81	5	7
1981-83	7	9
1984	9	n.d.
<u>Total</u>	<u>31</u>	<u>40</u>

Tableau 7.2

DESTINATIONS DES EMIGRES DE SAMMU' ET MARKA

	Sammu'	Marka
Arabie saoudite	20	18
EAU	6	5
Koweït	1	3
Autres pays arabes	3	5
Europe et Etats-Unis	0	9
Non spécifié	1	0
<u>Total</u>	<u>31</u>	<u>40</u>

Pour un certain nombre de raisons, l'émigration internationale s'est opérée en Jordanie en fonction des régions. La région d'Amman regroupait un grand nombre de camps de réfugiés palestiniens et, par conséquent, la plus grande réserve de main-d'oeuvre excédentaire où pouvaient puiser l'Arabie saoudite et le Koweït, mais c'était aussi le siège du gouvernement et de nombre de services centraux des institutions nationales par l'intermédiaire desquels s'organisait une fraction des transferts de main-d'oeuvre. En tant que capitale, Amman était aussi la source des éléments les plus instruits et les plus compétents du marché jordanien du travail et c'est dans ce secteur du marché que les états riches en pétrole préféraient recruter. De fait, le gouvernement jordanien a encouragé l'émigration de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, en voyant dans sa capacité d'exporter des enseignants, des ingénieurs et des spécialistes un élément déterminant de ses plans de "développement". Inévitablement, cette importance à donner à Amman comme centre de "formation" d'une large fraction de la population qualifiée, a fait de cette ville un pivot des migrations internationales.

Les possibilités d'emplois à l'étranger se restreignant du fait de l'évolution de la situation du marché du travail dans la péninsule arabique et

les états du Golfe, le secteur public est devenu une voie importante pour les travailleurs comptant émigrer. A Sammu', près de la moitié des émigrés actuels ont été auparavant employés dans le secteur public, l'armée et l'enseignement principalement. La proportion est encore plus élevée (72 pour cent) parmi les émigrants d'après 1980. Le secteur public revêt de même de l'importance pour les émigrants de Sammu' en tant que source d'emplois à l'étranger. Neuf des émigrés actuels sont des enseignants et six d'entre eux ont été détachés directement par le gouvernement. L'émigration est une stratégie particulièrement en faveur chez les instituteurs qui, après quatre ans de formation et deux ans de service militaire obligatoire, perçoivent des traitements relativement faibles (100 à 160 DJ par mois). Avant de pouvoir prétendre à être détachés à l'étranger ou à prendre un poste dans le privé, ceux qui ont financé leurs études à l'aide d'une bourse doivent enseigner pendant deux ans en Jordanie pour chaque année de formation ainsi financée.

En dehors des enseignants, huit autres émigrés actuels servaient dans les forces militaires ou les forces de sécurité à l'étranger. Ainsi les villageois de Sammu' travaillant à Abu Dhabi étaient tous employés dans les forces armées des émirats. Sans être détachés dans ce pays, ils avaient néanmoins obtenu ce poste à l'étranger grâce à des relations dans l'armée ; plus de la moitié avaient été directement recrutés par l'intermédiaire de l'attaché militaire de l'ambassade d'Abu Dhabi à Amman. Les émigrants servant dans les forces armées à l'étranger sont essentiellement des hommes compétents et expérimentés, comptant 15 ans ou plus de service dans l'armée jordanienne et recrutés au moment de leur retraite. Deux seulement avaient moins de 35 ans et étaient tous deux détachés directement (à Bahreïn et à Abu Dhabi). Outre ces hommes servant dans les forces armées à l'étranger, deux émigrés de Sammu' ayant servi comme électriciens dans l'armée jordanienne avaient un poste d'électricien à l'étranger dans le secteur privé.

Dans l'échantillon de Marka, les émigrants partis étudier en Europe et aux Etats-Unis n'avaient pas exercé auparavant de profession. La plupart des hommes ayant émigré en Arabie saoudite et vers les pays du Golfe avaient exercé auparavant une activité professionnelle et gardaient leur qualification à l'étranger. Les deux autres catégories les plus importantes étaient constituées par des hommes exerçant des activités administratives et commerciales. Dans les deux cas, l'emploi citadin occupé auparavant relevait d'un autre secteur. L'échantillon citadin montrait une certaine hésitation à admettre avoir servi auparavant dans l'armée bien que le taux d'enrôlement ait été généralement plus faible que dans l'échantillon rural.

La forte proportion de militaires et d'enseignants chez les émigrés actuels du village a pour effet d'élever l'âge moyen de ceux-ci. A Sammu', leur cohorte d'âges modale, 35-39 ans, est de cinq ans plus âgée que celle rencontrée à Marka et de dix ans plus âgée que celle qui est signalée dans l'enquête sur les travailleurs migrants d'Amman effectuée en 1980 par la Royal Scientific Society (RSS, 1983). L'âge plus élevé des émigrants de Sammu' explique peut-être la faible proportion parmi eux des "jamais mariés" (moins de dix pour cent) et aussi les liens étroits maintenus avec le village. Le tableau 7.3 montre la fréquence élevée des visites au foyer, un tiers des émigrés venant au village plus d'une fois par an. La durée de ces visites peut être fort longue, les instituteurs passant jusqu'à trois mois de vacances dans le village chaque année. Ce qui est intéressant, c'est que les trois hommes qui étaient à l'époque à l'étranger avec femme et enfants revenaient aussi au village au moins une fois par an. Les visites les plus fréquentes étaient

celles des émigrés ayant quitté pour la première fois le village dans les années 70 tandis que les émigrés plus récents étaient moins enclins à revenir fréquemment.

Tableau 7.3

FREQUENCE DES VISITES AU PAYS
DES EMIGRANTS DE SAMMU'

Année de départ	Fréquence des visites		
	Plus d'une par année	Une par an	Pas encore effectuée
1979 ou avant	6	4	0
1980-81	1	4	0
1982-83	3	4	0
1984	0	3	6
<u>Total</u>	<u>10</u>	<u>15</u>	<u>6</u>

Rares étaient les villageois émigrés à se trouver isolés au lieu de destination. Plus des deux tiers ont signalé avoir un point de contact sur place (un ami, un voisin ou un parent). De plus, ils sont aidés d'une façon ou d'une autre par ceux qui les ont précédés. Si depuis le milieu des années 70, les membres de la famille interviennent moins pour leur trouver un emploi, le parent ou le voisin à l'étranger est encore très précieux pour fournir aux villageois qui comptent émigrer les moyens informels de se renseigner sur le marché du travail. Bien que les données figurant dans les tableaux concernent le membre le plus âgé des foyers d'émigrants de Sammu', les 31 foyers représentent 46 émigrants tandis qu'à Marka, les 40 foyers de l'échantillon sont aussi en contact avec 46 émigrants travaillant en dehors de la Jordanie. La plupart des émigrants de Sammu' étaient aidés dans leurs démarches par des parents et des voisins déjà à l'étranger pour obtenir un permis de séjour et un logement. Comme l'indique le tableau 7.4, seuls 14 d'entre eux ne recevaient aucune aide et parmi eux tous sauf un se trouvaient détachés directement par le gouvernement.

La comparaison entre les mouvements migratoires issus de Sammu' et de Marka, et les résultats de l'enquête plus vaste faite à Amman (Findlay et Samha, 1985) a révélé un nombre de différences importantes, notamment pour ce qui est de l'emploi. La concentration des professions et des lieux de destination observée dans l'échantillon du village rend plus incertain l'avenir de l'émigration dans cette agglomération. Les pays d'accueil soulignant de plus en plus la nécessité de réduire le nombre global des travailleurs étrangers, les mesures restreignant l'immigration et l'emploi risquent de toucher en

premier les postes mêmes du secteur public où les villageois sont actuellement fortement représentés. En juin 1983 par exemple, les EAU ont annulé l'accord prévoyant le recrutement de 200 instituteurs jordaniens. Pour Marka, la diversité plus grande des professions et des lieux de destination des émigrants rend l'avenir moins incertain que pour Sammu'.

Si, on l'a vu, le taux de l'émigration de travail est élevé à Sammu', le volume des départs de travailleurs doit être replacé dans le cadre de la région où la quête d'un emploi hors du village et l'émigration sont une longue tradition. Avant le début des années 70, l'émigration de travail était essentiellement une réponse à la succession de crises agricoles (puis politiques) touchant la région d'Al-Kura. De nos jours au contraire, c'est en grande partie un choix, la plupart des départs étant dus aux chances de gagner davantage à l'étranger et non pas au chômage. Comme le laisse entendre Basson, "... l'émigration est un état qui a été préféré, espéré, prévu et bien intégré à la vie familiale" (Basson, 1984). Les liens solides unissant les émigrants à leur lieu d'origine sont mis en relief par les envois de fonds et leur utilisation.

Tableau 7.4

AIDE FOURNIE AUX MIGRANTS PAR LES AMIS, LES PARENTS ET LES VOISINS TRAVAILLANT A L'ETRANGER (SAMMU')

	Nombre
Logement	12
Aide dans la recherche d'un emploi	10
Démarches administratives : résidence, travail, visa	13
Prêt d'argent	2
Aucune assistance	14
Non spécifié	1
<u>Total</u>	<u>52 (a)</u>

a. Noter que dans tous les cas l'assistance multiple est prise en compte.

Envois de fonds des travailleurs émigrés

Les envois de fonds recensés des travailleurs émigrés dans l'économie jordanienne sont passés de 7.4 millions de DJ en 1972 à 440 millions en 1984, un volume bien supérieur à celui des exportations et qui représente 25 à 33 pour cent des importations et du PNB. Cette progression tient à la stabilité financière et politique qui a prévalu ces dix dernières années. En plusieurs années, le montant net de ces envois de fonds a dépassé le soutien budgétaire et l'aide de l'étranger. Il revêt même d'autant plus d'importance que les signataires de l'Accord de Bagdad ne versent pas l'aide promise du fait de la poursuite des hostilités entre l'Irak et l'Iran et du fléchissement des cours mondiaux du pétrole.

Cette dépendance nationale envers les envois de fonds des travailleurs émigrés s'amplifie au niveau local. En dehors des ménages d'"émigrés du moment", on s'aperçoit que nombre de ceux n'ayant "jamais émigré" reçoivent aussi une aide financière des parents, non membres du foyer, qui travaillent à l'étranger. Comme prévu, les personnes interrogées dans le cadre des deux enquêtes n'ont pas toutes accepté de divulguer la valeur de ces recettes. A Marka, les espèces envoyées l'année précédant l'enquête varieraient de 600 à plus de 4 000 DJ (la moyenne se situant dans la partie inférieure de la fourchette à seulement 2 200 DJ). Pour une minorité de foyers seulement (18 pour cent) ces fonds constituaient la seule source de revenus. Pour la plupart des foyers comptant un membre à l'étranger, ils auraient représenté moins de 25 pour cent des revenus du foyer dans les six mois précédant l'enquête, mais ce chiffre ne tient pas compte de la valeur appréciable des biens de consommation rapportés à la maison par les travailleurs émigrés au moment des vacances. A Sammu' au contraire, le revenu provenant de l'étranger constituait d'ordinaire la principale et parfois la seule source de revenus des ménages. Le montant déclaré de ces envois de fonds était compris entre 600 et 4 800 DJ (la valeur modale se situant entre 1 500 et 2 000 DJ). Bien que la valeur "moyenne" de ces envois de fonds ait été inférieure à celle de Marka, leur importance globale était supérieure. La majorité (62 pour cent) des ménages recevaient ces fonds tous les mois, habituellement sous forme de chèques ou de virements bancaires directs. Dans nombre de cas, ces versements réguliers étaient complétés par les espèces rapportées de temps à autre par des "porteurs de fonds" de toute confiance ou par le travailleur migrant lui-même lors de ses visites périodiques.

Les ménages ont déclaré en quasi-totalité utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés à l'acquittement de leurs dettes. Ces dettes ont été aussi bien accumulées avant ou pendant la période de migration à l'occasion de cette migration même. De plus, et c'est un peu surprenant aux vues des résultats de l'étude précédente, la moitié (16 personnes) de l'échantillon déclarent avoir gardé ces fonds pour constituer une épargne. Un nombre important (douze) indiquent aussi s'en servir pour payer la Zakat (aumône légale). Ces trois catégories d'utilisation ne paraissent pas varier avec le niveau d'instruction, la dimension du ménage ou la date du premier départ, (tableau 7.5).

L'utilisation la plus importante, de par sa valeur et de par le nombre des ménages en cause, concerne l'immobilier. Dix-neuf des 29 ménages indiquant l'usage fait des envois de fonds des travailleurs émigrés construisaient une nouvelle maison (onze), ajoutaient des pièces à la leur (cinq) ou achetaient du terrain (le plus souvent de petites parcelles d'un dunum ou moins) pour faire construire (trois). Comme on le constate à la lecture du tableau 7.6, la propension à investir encore davantage dans le logement s'en trouve accrue. Compte tenu de l'étude de Findlay et Samha (1985) montrant qu'il existe à Amman une forte association entre la durée de résidence à l'étranger des travailleurs émigrés et l'utilisation de leurs envois de fonds dans l'immobilier, il apparaît bien que l'amélioration de l'habitat vient en priorité pour les villageois qui ont été détachés à l'étranger.

A Marka, l'utilisation de ces fonds s'écarte dans une certaine mesure de celle observée dans les échantillons pris dans d'autres parties d'Amman. Bien que certains ménages de l'échantillon de Marka aient employé cet argent à l'édification d'une maison neuve, il a servi plus couramment à l'achat d'une voiture, à un investissement foncier ou l'éducation de la famille (tableau 7.7). La population de la zone de Marka originaire de la rive gauche

Tableau 7.5

REPARTITION DES ENVOIS DE FONDS RECENSES SELON LE NIVEAU D'EDUCATION DES MIGRANTS

Utilisation des envois de fonds à Sammu' :	Plus haut niveau d'éducation achevé						Total
	Supérieur	Secondaire	Complémentaire	Primaire	Aucun	Non spécifié	
Remboursement de dettes	5	6	7	5	--	1	24
Logement	1	4	5	9	--	--	19
Epargne	3	4	5	2	--	--	16
Educacion des enfants	1	3	4	4	--	1	13
Zakat	3	3	1	4	--	1	12
Achat de fournitures	--	2	5	3	--	1	11
Achat de matériel électroménager	1	1	2	1	--	1	6
Dot, mariage	--	--	1	3	--	--	4
Investissements agricoles	--	1	1	1	--	--	3
Autres usages	--	1	--	1	--	1	3
Usages non spécifiés	1	--	--	--	1	--	2

Tableau 7.6

UTILISATION DES ENVOIS DE FONDS CONSACRES AU LOGEMENT, SELON LE NIVEAU D'EDUCATION, SAMUJ'

Plus haut niveau d'éducation achevé	Usage actuel :		Usage prévu :		Total			
	Construction neuve	Agrandis. logement	Construction neuve	Agrandis. logement	Construction neuve	Agrandis. logement	Achat terrain	Total
Supérieur	1	--	3	--	4	--	1	5
Secondaire	2	--	1	1	3	3	--	6
Complémentaire	4	--	1	--	5	--	1	6
Primaire	4	3	1	1	5	4	2	11
Non spécifié	--	--	1	1	1	1	--	2
<u>Total</u>	<u>11</u>	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>18</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>30</u>

Tableau 7.7

INVESTISSEMENTS PAR LES FAMILLES A MARKA
DES ENVOIS DE FONDS EFFECTUES PAR LES MIGRANTS
(En pourcentage par rubrique)

Construction	17.5
Terrain	35.0
Voiture	45.0
Education	30.0
Industrie	7.5
Agriculture	2.5
Pas d'"investissement"	17.5

du Jourdain paraît avoir éprouvé moins de nécessité à améliorer son logement ou à construire une maison que ce n'est le cas dans l'échantillon couvrant toute la ville et dans lequel 35 pour cent des ménages de migrants participent à des projets d'habitat (Findlay et Samha, 1985). Cela contraste avec l'importance bien plus grande attachée au logement dans l'utilisation faite à Sammu' des envois de fonds des travailleurs migrants.

Le principal facteur contribuant à la propension différente de la ville et de la campagne à investir les envois de fonds des travailleurs expatriés dans le logement est l'étendue de la propriété en zone rurale. Près de 90 pour cent des ménages de Sammu' étaient propriétaires de leur logement et un seul, dans l'échantillon des "émigrés du moment" vivait en location, alors que le pourcentage de propriétaires est de 47 pour cent dans les zones urbaines de la catégorie venant après celle des "hauts revenus" et de 42 pour cent dans les zones urbaines d'Amman "à hauts revenus" (Saket, 1983). Basson (1984) a aussi relevé la forte proportion (supérieure à 82 pour cent) de propriétaires de leur logement dans les villages, où celui-ci est tenu comme gage de sécurité et jouit d'une grande priorité chez les couples mariés de fraîche date. A Sammu', le nouveau logement est destiné soit au propre usage de l'émigrant à son retour au village, soit à constituer l'habitation indépendante de son fils. Les dépenses entraînées par la construction d'un nouveau logement en zone rurale (3 à 5 000 DJ en moyenne à Sammu') sont nettement plus faibles que dans la région urbaine d'Amman-Zarqa où le prix du terrain et les coûts de construction ont respectivement augmenté de 500 et de 170 pour cent durant la période 1970-76 (Kirwan, 1981). A Amman, la construction d'un nouveau logement est souvent précédée de l'achat du terrain ce qui accroît les coûts et prolonge encore le laps de temps séparant l'émigration et l'investissement dans l'habitat. Au contraire, la plupart des constructeurs de maisons neuves dans les villages utilisent un terrain déjà possédé par leur famille si bien que l'habitat, délaissant le coeur du village, s'est dispersé rapidement dans les champs alentours, souvent à l'écart de la route et des autres habitations.

Cette utilisation des terres familiales a permis aux émigrants de zone rurale de travailler à des projets d'habitat dans les trois à quatre années suivant leur premier départ. A Amman au contraire, les émigrants, faute de terrains, ont dû retarder de plusieurs années le début des travaux ; il

leur a fallu économiser pour l'achat du terrain avant de passer à la construction proprement dite. Le tableau 7.8 fait apparaître, pour l'enquête portant sur la totalité d'Amman, le rapport existant entre la durée de l'absence de l'émigrant et la propension à construire ou modifier le logement. Contrairement à ce qui se passe à Sammu', l'investissement dans un logement est très fortement associé à Amman aux habitants ayant séjourné dix ans ou plus à l'étranger.

Tableau 7.8

IMPORTANCE DES CONSTRUCTIONS ET DES MODIFICATIONS DU LOGEMENT
PAR RAPPORT A LA DUREE DE L'ABSENCE DU MIGRANT
(Echantillon total d'Amman)

Durée de l'absence (années)	Investissement dans la construction ou la modification du logement (en pourcentage de tous les migrants)
1-4	37.5
5-9	30.4
10-14	65.4
15+	78.9

Comme le montre le tableau 7.7, l'absence d'investissement dans la construction ne s'est pas accompagnée à Marka d'une propension notable à utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés à des projets productifs dans l'industrie ou l'agriculture. Cet argent a servi plutôt à satisfaire la demande de biens d'équipement des ménages (appareils de cuisine électriques, radios, télévisions et enregistreurs de cassettes par exemple). Cela corrobore les résultats de l'enquête de la Royal Scientific Society (1983) selon laquelle l'expérience des migrations internationales se solde principalement par le transfert du "consommatisme" urbain. La structure des dépenses des émigrants de retour, d'une part demeure orientée vers l'achat par les ménages de biens d'équipement importés et, d'autre part diffère par nature de la structure des dépenses des ménages qui n'ont pas été touchés par les migrations internationales.

Amman étant le principal centre de diffusion sur tout le territoire des biens de consommation importés, c'est elle qui a profité le plus du "consommatisme" favorisé par les migrations internationales. En tant que capitale, elle a été touchée à la fois directement par la structure des dépenses de ses propres émigrants, et indirectement par le "consommatisme" témoigné par les émigrants originaires des autres régions du pays.

Malgré certaines différences de détails, l'usage qui est fait des envois de fonds des travailleurs émigrés dans des villages tels que Sammu' est remarquablement similaire à celui indiqué pour Amman. Il n'est pas surprenant que les émigrants investissent peu dans l'agriculture, compte tenu de la dissociation existant de longue date entre l'économie villageoise et le secteur agricole. Si l'émigration a réduit la production agricole c'est bien

plutôt par les modifications de l'utilisation du sol entraînées par l'expansion des zones résidentielles que par les ponctions apparemment exercées sur la main-d'oeuvre agricole. Les possibilités d'investir dans l'agriculture sont par ailleurs limitées, étant donné l'éparpillement et la faible dimension des exploitations, la répugnance des villageois à vendre leur héritage et la faible rentabilité de l'agriculture fluviale.

Il ne fait guère de doute que cet afflux de fonds envoyés par les travailleurs émigrés est en partie responsable de l'extension de la zone construite. La croissance rapide d'Amman a été accélérée par le fait propre à la région qui accueille une très grosse population de réfugiés. L'accroissement de la population de la cité, passée de 520 000 habitants en 1971 à 823 000 en 1979 reflète une immigration continue des autres régions du pays. Cela concorde entièrement avec la demande de main-d'oeuvre créée à Amman dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics et les services par les envois de fonds des travailleurs émigrés. De fait, la pénurie de main-d'oeuvre dans la conurbation d'Amman et l'offre insuffisante constituée par l'émigration interne se manifestent dans le niveau de l'immigration internationale, nécessaire pour maintenir l'économie de la cité. En 1981, 70 550 permis de travail ont été délivrés à des étrangers travaillant dans la conurbation d'Amman (Seccombe, à paraître). L'exode rural en Jordanie a aussi provoqué une immigration de remplacement. Le recensement de la population agricole effectué en 1983 a révélé que 60 pour cent du total des emplois rétribués du secteur agricole étaient occupés par des ressortissants d'autres pays et dans la Vallée du Jourdain, l'agriculture irriguée est assurée presque entièrement par des immigrants égyptiens (Seccombe, 1981). On trouve même des immigrants dans de petits villages de montagne comme Sammu' où la municipalité emploie treize Égyptiens comme éboueurs. Les aspirations grandissantes et les salaires exigés par les villageois jordaniens, notamment les jeunes plus instruits, ont incité les employeurs à rechercher d'autres sources de main-d'oeuvre meilleur marché (Seccombe, à paraître).

Les émigrants temporaires de Sammu' revenant du Golfe ne déménagent généralement pas à Amman ou Irbid. Cela ne contredit pas les conclusions de l'enquête sur Amman mais s'explique par le fait que Sammu' est relativement bien pourvue en services et se trouve bien reliée par la route à Irbid (à 24 kilomètres), la deuxième ville du pays. Un certain nombre de ces villageois de retour travaillent maintenant à la ville dans le commerce ou le secteur des services tout en continuant de vivre au village. De fait, on serait même amené à penser qu'en augmentant le revenu des ménages, en améliorant les conditions de logement, en relevant le niveau du consummatisme dans le village, les migrations internationales temporaires de travail constituent aux yeux des villageois une solution de rechange préférable à un exode rural de caractère plus permanent.

CONCLUSION

Les résultats des deux enquêtes confortent l'opinion selon laquelle les migrations internationales sont associées à l'investissement non productif des envois de fonds des travailleurs émigrés dans des biens de consommation et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Dans un pays comme la Jordanie, ce schéma d'utilisation favorise une évolution géographique marquée

du peuplement, tant dans les villages que dans les grandes agglomérations, mais l'importance des changements morphologiques et fonctionnels qui se produisent varie au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie urbaine. Ce qui est commun à tous les échelons, c'est que les structures qui se dessinent sont plutôt déterminées par le comportement du consommateur que par celui du producteur, de sorte que le profil d'évolution est foncièrement différent de celui observé dans les systèmes de peuplement dont la dynamique est régie par les schémas locaux de production.

Remerciements

Les auteurs voudraient remercier le Professeur M. Samha, de l'Université de Jordanie ainsi que le Docteur Ali Zaghaf et le Docteur R. Beni-Yassin de l'Université de Yarmouk pour l'aide que leurs études plus vastes leur ont apportée en permettant une analyse comparée. Ils sont aussi reconnaissants au British Council, au Carnegie Trust et au ministère de l'Industrie et de la Recherche de leurs concours financiers.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-MOOSA, A. et K. McLACHLAN
"Wage Patterns Among the Foreign Labour Force in Kuwait", Arab Gulf Journal 2, 1982.
- AMMAN URBAN REGION PLANNING GROUP
Planned Development in Amman Balqa Region 1981-1985, Amman, AURPG, non daté.
- ATKINSON K. et P. BEAUMONT
"Watershed Management in Northern Jordan", World Crops, 19, 1967.
- BANQUE MONDIALE
Country Economic Memorandum on Jordan, Washington, D.C., Banque mondiale, 1976.
- BASSON, P.
"Male Emigration and Authority Structure of Families in North-west Jordan", document non publié, Irbid, Yarmouk University, 1984.
- BIRKS, J.S. et S.E. LETTS
"Diqal and Muqaydah: Dying Oases in Arabia", Tijdschrift voor Economische en Social Geografia, Vol. 68, No. 3, 1977.
- FERGANY, N.
Foreign Labour in the Arab Gulf States, Beyrouth, Centre for Arab Unity Studies, 1983.
- FINDLAY, A.
"Migrant's Dreams and Planners' Nightmares", Cities 2, 1985.

"Regional Economic Disparities and Population Change in Morocco", Scottish Geographical Magazine, 102, à paraître.
- FINDLAY, A. et M. SAMHA
"The Impact of International Migration on the Urban Structure of Amman", Espace, Populations, Sociétés 3, 1985.

"Return Migration and Urban Change", in R. King, ed., Return Migrations and Regional Development, à paraître.
- KIRWAN, F.
"The Impact of Labour Migration on the Jordanian Economy", International Migration Review 15, 1981.

LEPELTIER, F.

"Les investissements immobiliers des travailleurs migrants d'origine rurale dans la ville de Taza", in G. Simon, ed., Villes et Migrations Internationales de Travail dans le Tiers-Monde, Poitiers, Université de Poitiers, 1984.

PLASCOV, A.

The Palestinian Refugees in Jordan, 1948-1957, Londres, Cass, 1981.

ROYAL SCIENTIFIC SOCIETY

Workers Migration Abroad, Amman, RSS, 1983.

SAKET, B.K. et al.

Workers' Migration Abroad: Socio-economic Implications for Households in Jordan, Amman, RSS, 1983.

SECCOMBE, I.J.

Manpower and Migration: The Effects of International Labour Migration on Agricultural Development in the East Jordan Valley 1973-1980, occasional publications No. 11, Durham, CMEIS, 1981.

"Labour Migration to the Arabian Gulf: Evolution and Characteristics, 1920-50", Bull. Brit. Soc. Middle Eastern Studies, Vol. 10, No. 1, 1983.

International Labour Migration and Skill Scarcity in the Hashemite Kingdom of Jordan, Genève, BIT, Working paper No 14, International Migration for Employment Series, 1984.

"Emigration for Employment and Regional Disparity: Evidence from the Al-Kura District of North-west Jordan", document présenté à un symposium anglo-néerlandais sur les disparités régionales et les migrations dans le Tiers-Monde, Amsterdam, Free University of Amsterdam, 1985a.

"Labour Emigration Policies and Economic Development in Jordan: From Unemployment to Labour Shortage", in B. Khadar, ed., The Economic Development of Jordan, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1985b.

"Migrant Labour and the Early Oil Industry in the Arabian Gulf, 1930-50", Maghreb-Mashrek, 1986.

"Immigrant Workers in an Emigrant Economy: An Examination of Replacement Migration in the Middle East", International Migration, à paraître.

SWANSON, J.C.

Emigration and Economic Development: The Case of the YAR, Boulder, Colorado, Westview, 1979.

TAYLOR, E.

"Egyptian Migration and Peasant Wives", MERIP Reports, No. 124, 1984.

B. CLANDESTINES

Chapitre 8

LES MIGRATIONS CLANDESTINES : UN PROBLEME D'ACTUALITE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

par

Reinhard Lohrmann (1)

INTRODUCTION

Les migrations clandestines, ou migrations illicites ou illégales (1), sont devenues un phénomène préoccupant ces dernières décennies et surtout depuis le début des années 70 (Nations-Unies, 1974 ; Boehning, 1983 et 1984). Non pas que les migrations clandestines aient été inconnues auparavant, bien au contraire. Ce qui a changé, c'est l'impact global des migrations clandestines dans beaucoup de pays ainsi que la perception de ce phénomène par les pouvoirs publics.

Jusque vers la fin des années 60, il n'était pas rare que des étrangers arrivés dans un pays sans autorisation pour y chercher du travail et s'y établir, trouvent un emploi et s'installent sans difficulté dans ce pays d'accueil. Dans beaucoup de pays industriels d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, ainsi que dans certains pays en développement appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, dans la tranche supérieure, et dans les pays exportateurs de pétrole à revenu élevé, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine, les marchés nationaux du travail ont facilement absorbé un grand nombre de migrants qui arrivaient subrepticement, en plus de ceux qui entraient légalement dans le pays, à titre permanent ou temporaire. Beaucoup de ces migrants clandestins régularisaient leur situation quand ils avaient trouvé un emploi. Ni leur arrivée dans le pays d'accueil, ni leur entrée sur le marché du travail n'étaient, en réalité, considérées comme des actions illicites, bien que contrevenant à la législation en vigueur. La migration clandestine était tolérée comme une circonstance normale et sans grandes conséquences. Des mesures ont été parfois prises pour réduire le nombre des migrants en situation irrégulière, en particulier en organisant le recrutement dans le cadre d'accords bilatéraux. Expulsions ou déportations massives, par exemple, l'expulsion par le Ghana, en 1969, d'un demi million de personnes, selon les estimations (originaires principalement du Nigéria, du Burkina Faso et du Niger) sont l'exception et tiennent aux conditions politiques et sociales propres à ce continent.

La situation a complètement changé dans les années 70 lorsqu'en raison de l'évolution des conditions économiques, la demande globale de main-d'oeuvre étrangère a fléchi dans beaucoup de pays d'accueil où l'opinion publique, parfois confortée par des déclarations gouvernementales, s'est alors montrée de plus en plus vigilante et sensible à la présence de migrants clandestins ainsi qu'à leur concentration dans certaines régions et dans certains secteurs. De nombreux gouvernements ont freiné l'immigration et les facilités données jusque-là aux migrants clandestins pour régulariser leur situation après leur arrivée, ont été réduites ou tout simplement supprimées. Pour rendre plus difficile l'entrée de migrants en situation irrégulière, certains pays ont exigé des visas d'entrée de certains étrangers alors qu'un passeport leur suffisait jusque-là.

La baisse générale de la demande de main-d'oeuvre étrangère constatée dans certains pays industriels dans les années 70, n'a toutefois pas eu d'effet tangible pour la main-d'oeuvre non qualifiée et faiblement rémunérée, employée dans les secteurs économiques en déclin persistant, dans le secteur des services et dans l'agriculture. Ainsi, certains flux d'immigration de travailleurs peu qualifiés ou de manoeuvres, la plupart en situation irrégulière, ont persisté. Les autorités des pays d'accueil faisant de plus en plus barrage au recrutement de nouveaux travailleurs étrangers, l'immigration clandestine était alors devenue le seul moyen d'entrer dans certains pays pour y travailler, le regroupement de la famille excepté.

Le phénomène a pris aussi de l'expansion dans les pays en développement. L'accroissement rapide des besoins de main-d'oeuvre dans divers pays en développement exportateurs de pétrole a été couvert par des migrants en situation irrégulière. L'instabilité politique et les catastrophes naturelles dont ont souffert divers pays en développement depuis le début des années 70, ont provoqué un accroissement sans précédent du nombre de personnes, y compris de personnes à charge. La plupart de ces mouvements de population, franchissant les frontières en masse et clandestinement, avaient pour cadre l'Afrique subsaharienne, l'Amérique centrale et certaines parties de l'Asie. Dans quelques pays en développement, en Amérique du Sud par exemple, des courants migratoires clandestins, établis de longue date, se sont poursuivis dans les années 70. Les disparités croissantes des revenus et le décalage dans le développement économique des pays du Tiers-Monde, l'accroissement persistant et rapide de la population sont autant de facteurs qui sont venus renforcer les migrations illégales.

Les pays en développement où arrivaient des flux de migrants en situation irrégulière ont réagi de différentes façons. Certains ont organisé des expulsions massives. Les mesures prises par le Nigéria en 1983 et en 1985 en sont un exemple. D'autres pays, Argentine et Venezuela par exemple, ont mené des campagnes de régularisation et ont amnistié les migrants en situation irrégulière qui se sont fait connaître des autorités. Divers autres pays d'arrivée ont renforcé les contrôles aux frontières et durci la législation du travail, par exemple en interdisant et en sanctionnant l'emploi d'étrangers en situation irrégulière. Même dans les pays d'accueil où les migrations illégales étaient traditionnellement considérées avec assez de tolérance, cette attitude a été de plus en plus mise en question même si dans ces pays, la demande de main-d'oeuvre non qualifiée dans certains secteurs de l'économie persiste.

La situation vue par la communauté internationale

L'accroissement marqué des migrations illégales depuis le début des années 70 a provoqué aussi des changements notables dans la manière dont la communauté internationale perçoit la situation. Le Plan d'action mondial sur la population, approuvé par la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, qui s'est tenue à Bucarest en 1974, a fait référence pour la première fois, aux migrations illégales dans un court et unique paragraphe traitant du sort des étrangers en situation irrégulière (Nations Unies, 1974). L'année suivante, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 3 449 (XXX) qui invitait à utiliser dans les documents officiels du système des Nations Unies l'expression "travailleurs migrants sans documents ou irréguliers" pour identifier ces travailleurs migrants qui entrent illégalement dans un autre pays pour y trouver du travail. La Conférence mondiale sur l'emploi (1976) de l'OIT, dans sa déclaration de principes et programme d'action, préconisait que des sanctions soient prises lorsque des migrations se déroulent dans des conditions abusives et que des mesures soient adoptées pour combattre la discrimination et le trafic illégal de main-d'oeuvre, à l'encontre de ceux qui profitent des mouvements illégaux de main-d'oeuvre.

En 1983, le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) a organisé à Genève un séminaire international sur le thème des migrations illégales, où ont été analysées les caractéristiques du phénomène dans diverses régions du monde. Les conclusions ont fait apparaître la grande diversité des situations et il était recommandé que le problème des migrations illégales soit étudié au niveau des régions. En 1984, la Conférence internationale des Nations Unies sur la population, tenue à Mexico, se référant à l'évolution récente des flux migratoires internationaux, rangeait les travailleurs migrants sans documents parmi les trois catégories de migrants auxquels la communauté internationale devait prêter une plus grande attention (Conférence internationale sur la Population, Mexico, 1984). Lors des délibérations sur l'élaboration d'un projet de convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les migrants et de leur famille, entreprise à la fin des années 70, les normes à appliquer dans le cas des migrants sans documents ont été placées au centre des débats (Nations Unies, 1984). De même au début des années 80, les notions d'exode imprévu, de flux de réfugiés, de personnes déplacées et de travailleurs migrants ont beaucoup retenu l'attention. En 1981, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution, la Résolution 29 (XXXVII) sur cette question. Un rapporteur spécial sur l'exode massif et sur les droits de l'homme a été désigné et un groupe d'experts sur la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux flux de réfugiés a été constitué (Sadruddin Aga Khan, 1981). La question de l'exode est donc restée inscrite à l'ordre du jour de toutes les sessions de l'Assemblée générale depuis 1981.

Migrations illégales et migrations de réfugiés

Nombre de pays en développement se trouvent couramment confrontés au problème que pose la relation entre migration illégale pour raisons économiques et migration des réfugiés qui entrent dans le cadre des dispositions de la Convention de l'ONU de 1951 et du Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés. Certains pays en développement, qui n'ont pas signé la Convention de 1951, considèrent comme migrants en situation irrégulière tous les ressortissants étrangers qui ne sont pas entrés dans le pays en qualité d'immigrants

légaux, quelle que soit leur situation personnelle. Par conséquent, lesdits pays dénie à ces personnes le bénéfice du statut juridique habituellement accordé aux réfugiés.

Les Etats signataires de la Convention de 1951 reconnaissent le statut de réfugié à toute personne qui, selon eux, présente les conditions requises. Dans les cas où le statut de réfugié est refusé, les intéressés sont immédiatement considérés comme migrants en situation irrégulière auxquels s'appliquent alors les dispositions générales de la loi sur les étrangers. La situation est la même pour ceux qui, pénétrant sur le territoire d'un Etat autre que leur pays, auraient droit, en principe, au statut de réfugié mais n'en font pas la demande. Des cas de ce genre sont fréquemment signalés. Pour des raisons diverses, certaines personnes préfèrent parfois ne pas demander le statut de réfugié. Si ces personnes n'obtiennent pas, par ailleurs, de statut légal, elles sont considérées par le pays d'accueil comme migrants en situation irrégulière.

Lorsque des personnes qui bénéficiaient du statut de réfugié se le voient retirer par la suite, en raison d'un changement intervenu dans les conditions de leur pays d'origine, ces personnes peuvent se trouver en situation irrégulière. Elles préfèrent parfois rester dans le pays hôte au lieu de rentrer dans leur propre pays ou de s'établir dans un pays tiers.

On peut conclure de ce qui précède que des personnes qui ont demandé le statut de réfugié sans l'obtenir ou qui l'avaient obtenu et l'ont perdu par la suite, ainsi que celles qui auraient eu droit au statut de réfugié mais qui ne l'ont pas demandé, finissent par devenir des migrants en situation irrégulière. Elles représentent une source additionnelle de migrants illégaux, à côté de ceux qui traversent clandestinement les frontières internationales pour émigrer ou qui restent dans un pays au-delà des délais autorisés.

Structure des migrations illégales dans le Tiers-Monde

La structure des migrations illégales varie selon les pays en développement dans les différentes régions du monde.

L'Afrique

En Afrique, les migrations illégales sont considérées par beaucoup de spécialistes comme faisant partie intégrante de la structure des mouvements migratoires sur ce continent. Tout au long des âges, les Africains se sont déplacés, qu'il se soit agi de pasteurs, d'envahisseurs, de pèlerins, de réfugiés ou de négociants, se rendant à des destinations proches ou lointaines, à travers tout le continent (Ohadike, 1975). Adepoju note que, dans les migrations terrestres transfrontières, en Afrique, une bonne part des migrants sont dépourvus de papiers et que ces mouvements dépassent largement les flux de migrants en situation régulière. L'Afrique est un continent où les migrations sont très importantes pour des raisons politiques, religieuses, culturelles, géographiques, économiques et autres. Les raisons politiques tiennent au passé colonial de nombreux Etats africains. Ces derniers ont souvent été établis suivant le tracé assez arbitraire délimité par les anciennes puissances coloniales qui n'ont pas tenu compte des liens ethniques et culturels des populations. Les raisons géographiques sont notamment l'absence de barrières

naturelles et le fait que bien des pays ont une frontière commune avec un grand nombre d'autres, facteur qui, s'il rend difficile la surveillance des frontières, en facilite le passage clandestin.

La forme la plus significative de migrations irrégulières en Afrique, durant la dernière décennie, a été celle des flux spontanés de réfugiés et de personnes déplacées. C'est ce groupe de personnes qui a été et reste la principale préoccupation de la communauté internationale non seulement en raison de l'aide matérielle dont ces personnes ont besoin pour survivre mais encore à cause de la nécessité qu'elles parviennent à se suffire à elles-mêmes dans le pays de résidence ou de premier asile. Depuis les années 70, leur nombre s'est constamment maintenu entre deux et trois millions.

Les migrations irrégulières fondées uniquement sur des motifs économiques suivent le même circuit et la même direction que les flux légaux dont elles sont généralement le complément pratique (Adepoju, 1983). Beaucoup d'auteurs décrivent les migrations illégales en Afrique comme une extension des migrations internes, les migrants passant et repassant les frontières internationales sans être pourvus de papiers, en particulier dans les zones où il n'y a pas de barrières géographiques bien nettes ou bien lorsque le même groupe ethnique est établi des deux côtés de la frontière (Brennan, 1984). Ces migrations sont en grande partie composées de travailleurs ainsi que des membres de leur famille à leur charge.

Les plus importants courants migratoires illégaux se sont établis entre des pays relativement pauvres et des pays où les perspectives économiques sont meilleures. En Afrique australe, la République d'Afrique du Sud a attiré un grand nombre de migrants en situation irrégulière (Stahl, 1981). En Afrique de l'Ouest, le Ghana a exercé jusqu'en 1969 une attraction sur de très nombreux migrants, en particulier sur ceux du Burkina Faso, du Nigéria et du Niger. Entre 1975 et 1982, le Nigéria reçut entre 1 et 3 millions de migrants, pour la plupart sans documents, en majorité du Ghana, du Togo et du Bénin. Leur nombre a considérablement diminué après l'arrêt d'expulsion pris par les autorités nigérianes en janvier 1983. Un autre courant migratoire important aboutissait en Côte d'Ivoire, à partir du Burkina Faso et du Mali principalement.

L'expulsion massive est justifiée en chargeant les étrangers de tous les maux économiques et sociaux dont souffre le pays d'accueil. Adepoju (1983) montre que plus de dix vagues d'expulsions ont eu lieu au Nigéria, de janvier à février 1983. Elle concernait surtout des ressortissants ghanéens. Parfois les pays d'origine des expulsés ont eux-mêmes appliqué des mesures d'expulsion. Ainsi le Ghana, dont les ressortissants ont été particulièrement visés par l'expulsion hors du Nigéria en 1983, a chassé, à partir du 2 décembre 1969, environ 500 000 personnes étrangères non munies de permis de séjour en cours de validité, principalement des ressortissants du Nigéria, du Burkina Faso et du Niger.

Récemment, on a signalé l'expulsion d'Algérie, en avril et mai 1986, de quelque 10 000 ressortissants du Niger et du Mali. Beaucoup de ces expulsés étaient arrivés dans le sud de l'Algérie à la suite des sécheresses successives qui ont frappé la région saharienne. Au moment de leur expulsion, ces gens ont été accusés par les autorités algériennes d'être mêlés à des trafics transfrontières (Le Monde, 24 mai 1986). La raison principale de leur

expulsion pourrait toutefois être que ces immigrants étaient devenus une charge pour les communautés d'accueil et des concurrents dans le secteur des services.

L'Asie

En Asie, les principaux points de destination des migrants en situation irrégulière sont les mêmes que ceux des courants migratoires légaux. Par exemple, pendant les années 70, les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont attiré la main-d'oeuvre, régulière ou irrégulière, des autres pays d'Asie, qu'il s'agisse des pays arabes ou des Etats d'Asie du Sud. Les migrations illégales semblent avoir considérablement diminué ces dernières années parce que les agents de placement reconnus ont beaucoup plus de notoriété et que les pouvoirs publics exercent désormais une surveillance bien plus efficace sur les agences de recrutement.

En Asie du Sud-Est, la Malaisie et Singapour ont été les principaux pays d'accueil des migrants, originaires surtout d'Indonésie ; les Philippines et la Thaïlande sont les principaux pays de départ. Les migrants en situation irrégulière sont généralement employés dans le secteur informel, dans l'agriculture et dans la construction où il est plus facile d'échapper aux contrôles d'identité (Lin et Chan, 1983). Une situation particulière s'est créée à Hong Kong. Au cours des années 70, un grand nombre de Chinois sont entrés illégalement dans la colonie de la couronne. Des mesures sévères, prises en octobre 1980, appuyées par la coopération de la Chine, ont permis de réduire dès lors les flux illégaux (Lui, 1985.) Il existe en Asie un autre flux migratoire illégal, celui des Bengalis musulmans qui viennent s'installer en Inde, dans l'Etat d'Assam. Bien que ce mouvement ait été accepté en un premier temps, il a été ensuite considéré comme illégal, surtout après que le partage du pouvoir politique a donné lieu à un conflit (Brennan, 1984). A l'exception de la migration en Assam des Bengalis musulmans, que nous venons de mentionner, et de celle des ressortissants chinois à Hong Kong, les migrations illégales en Asie sont surtout temporaires. C'est particulièrement vrai pour les migrations vers Singapour et la Malaisie. On notera, à cet égard, que Singapour a l'intention de mettre fin progressivement à l'emploi de tous les travailleurs étrangers d'ici 1992 (Economist Intelligence Unit, 1984). En Asie, les migrations illégales présentent encore la caractéristique de faire intervenir souvent des trafiquants, ou agents de recrutement clandestins qui vendent les cartes d'entrée et les cartes d'identité nécessaires aux migrants dépourvus de papiers.

L'Amérique latine

En Amérique latine, les migrations illégales constituent la principale forme de migration. A la fin des années 60, elles avaient atteint des proportions considérables et les gouvernements de nombreux pays d'accueil, bien qu'en principe non opposés aux ressortissants d'autres pays d'Amérique latine, se sont préoccupés de l'absence de tout contrôle.

Les principales causes des migrations intrarégionales en Amérique latine sont l'écart entre les revenus et l'inégalité dans les possibilités de travail. Les principales zones d'attraction sont, depuis les années 60, l'Argentine et le Venezuela dont le PNB est sensiblement plus élevé que celui

de pays voisins comme la Bolivie, l'Uruguay, le Chili et la Colombie. Les zones choisies par les migrants pour s'installer, en Argentine, sont soit les zones métropolitaines, soit des zones situées dans les provinces frontalières proches de leur pays d'origine (Dirección Nacional de Migraciones, 1983, Balan, 1985).

Dans les zones métropolitaines, les migrants en situation irrégulière sont généralement employés dans certains secteurs de l'industrie, dans la construction et dans les services domestiques. Dans les provinces frontalières, les migrants en situation irrégulière trouvent souvent à s'employer comme ouvriers agricoles mais ils gagnent fréquemment les zones urbaines. En Argentine, la chute du pouvoir d'achat des salaires ouvriers a pu avoir un effet dissuasif (Villar, 1984). Un déclin semblable au Venezuela a pour cause la chute de la production pétrolière et les problèmes économiques qui en découlent (Roy, 1984).

Les flux intrarégionaux de migrations illégales ont pris beaucoup d'ampleur dans les années 70 et au début des années 80, notamment à cause des tensions politiques qui se sont développées dans plusieurs pays. On estime que 350 000 réfugiés et près de 1 million de personnes déplacées ont fui leur foyer entre 1980 et 1984. Les Salvadoriens représentent 68 pour cent des réfugiés de la région et environ 500 000 personnes déplacées. Viennent ensuite les Guatémaltèques, avec en 1984 18 pour cent des réfugiés de la région et un nombre indéterminé de personnes déplacées, entre 100 000 et 500 000. Les réfugiés nicaraguéens ont été évalués à 13 pour cent environ des réfugiés (Pessar, 1986). Diverses organisations humanitaires internationales, dont le HCR, le CIM, le CICR et un grand nombre d'organismes bénévoles, gèrent des programmes d'aide destinés aux nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de la région.

Aux Caraïbes, les migrations illégales sont courantes dans les îles. En 1981, 25 000 Haïtiens en situation irrégulière furent expulsés aux Bahamas. Bien que les migrations saisonnières de travailleurs haïtiens dans la République dominicaine voisine soient illégales, en réalité, quelque 20 000 à 60 000 personnes migrent tous les ans pour venir travailler dans les plantations de canne à sucre, (Fox, 1985). Il en résulte une insécurité de la main-d'oeuvre ; les Haïtiens n'ont aucune possibilité légale de réclamer une amélioration de leur condition et leur situation irrégulière les expose à être aisément déportés.

Caractéristiques des migrations illégales dans les différentes régions

Les migrations illégales semblent se produire plus spontanément en Afrique et en Amérique latine qu'en Asie, où la surveillance des frontières est souvent très efficace. Des mesures de régularisation des migrations illégales ont été prises plus fréquemment en Amérique latine. En Afrique par contre, les expulsions massives ont lieu plus souvent.

Il semblerait qu'en Asie et en Amérique du Sud le volume des migrations illégales transfrontières ait passablement diminué, du moins pour ce qui est des pays qui ont été, par le passé, les principaux pays d'accueil (Malaisie, Singapour, Hong Kong, Argentine et Venezuela), à cause de la dégradation de la situation économique pendant plusieurs années et/ou à cause de la sévérité

accrue des mesures prises. Par contre, sous l'influence des déplacements massifs et de l'exode des populations, les migrations illégales ont enregistré un accroissement en Afrique et en Amérique centrale.

Des agents ou intermédiaires participent aux trafics illégaux à des degrés variables suivant les régions. En Asie du Sud-Est, cette pratique est, semble-t-il, très répandue, mais moins évidente dans les pays africains où la surveillance des frontières est moins sévère et moins efficace. Les contrôles du franchissement clandestin des frontières entre pays d'Amérique latine sont irréguliers et il est facile d'y échapper. Il n'est pas prouvé que les trafics clandestins soient très répandus.

Conséquences pour les pays d'origine

Les migrants en situation irrégulière sont généralement plus exposés au risque d'être exploités, licenciés et expulsés, en raison de leur situation professionnelle souvent instable et du fait même qu'ils n'ont pas de statut légal dans le pays d'immigration (Farooq - I - Azam, 1986). Cette situation expose les pays d'origine à l'éventualité de mouvements de retour massifs et imprévus de leurs ressortissants, et à des difficultés dans l'application des mesures de réinsertion. Le cas du Ghana, au début de 1983, avec le retour massif de plus d'un million de ses ressortissants expulsés du Nigéria en 1983, illustre la situation dans laquelle un pays d'origine, déjà aux prises avec de graves difficultés économiques, doit en outre assurer la réinstallation d'un grand nombre d'émigrés de retour.

La Colombie qui, jusqu'en 1976/1977, était l'une des principales sources latino américaines de migrants dépourvus de papiers, fournit l'exemple d'un fardeau particulier imposé au pays d'origine. Le gouvernement colombien a créé dans des zones à la frontière du Venezuela plusieurs centres d'accueil pour les déportés colombiens. Cette mesure permettait de faire face dans l'immédiat au grave problème de la déportation de ses ressortissants. De 1977 à septembre 1982, 31 887 colombiens, au total, déportés du Venezuela, sont passés par les centres d'accueil établis dans trois villes colombiennes (Martinez, 1983).

Les migrations ont encore pour conséquence que les pays d'origine ne peuvent guère se désintéresser de la manière dont leurs ressortissants sont traités à l'étranger. Lorsque les droits élémentaires de l'homme ne sont pas reconnus aux migrants en situation irrégulière, les relations entre le pays d'origine et le pays d'immigration peuvent s'en trouver aigries. Au plan de la politique intérieure, l'exploitation et le trafic clandestin des nationaux dans des pays étrangers peut donner lieu à des polémiques.

On avance souvent, à ce propos, que l'existence même de la possibilité de migrer, fût-ce de façon illégale, rend moins nécessaire, pour le pays de départ, de prendre des mesures afin de combattre la misère et le chômage (Koerner, 1986). Certains auteurs se sont demandés si la possibilité de migrer n'avait pas, en dernière analyse, aggravé les problèmes structurels à long terme des pays d'origine. Par exemple, le développement de la migration de main-d'oeuvre entre la Colombie et le Venezuela depuis le début des années 80 a entraîné des flux croissants de retour vers la Colombie à un moment où ce pays était déjà gravement touché par la crise économique.

Les effets dans les pays en développement accueillant des migrants en situation irrégulière

Lim Lean et Chan Tuck Hoong (1983) ont mis en évidence l'existence en Malaisie d'une dépendance vis-à-vis des migrants sans documents plus particulièrement dans les programmes de colonisation des terres. Les prévisions officielles portant sur les besoins et les sources de main-d'oeuvre dans l'Etat de Sabah (Malaisie orientale) tiennent compte explicitement de cette dépendance vis-à-vis des travailleurs migrants et de leur famille. Les auteurs estiment que l'emploi de cette main-d'oeuvre illégale retarde l'amélioration du revenu réel dans les secteurs en cause.

Adepoju, se référant à la situation au Kenya avant l'arrêté d'expulsion de janvier 1983, montre que si l'émigration illégale est pratiquée à grande échelle et si la participation des immigrants à l'activité économique est supposée concurrencer celle de la main-d'oeuvre nationale, les immigrants en situation irrégulière deviennent la cible de l'hostilité des nationaux qui les rendent responsables de tous les maux économiques, sociaux et politiques qui frappent le pays. Ces étrangers présents en grand nombre et cherchant désespérément à assurer leur subsistance, sont une grave menace potentielle pour l'ordre public et des recrues tout indiquées pour toutes sortes d'activités subversives.

L'accusation selon laquelle la présence de clandestins aggrave les difficultés économiques du pays hôte est souvent invoquée en Afrique, pour justifier les arrêtés d'expulsion. D'un autre côté les migrants clandestins sont fréquemment affectés à des emplois peu payés et délaissés par les travailleurs nationaux. On rapporte qu'au Nigéria, par exemple, après les expulsions massives de 1983, de nombreux postes occupés par des étrangers sans papiers sont restés vacants ou ont été réoccupés par des étrangers sans documents (Adepoju, 1984). La situation critique, au plan de la main-d'oeuvre, dans laquelle se sont trouvées les plantations de cacao ghanéennes après l'application de l'arrêté de 1969 sur les étrangers (alien's compliance order) en est encore une illustration (Akomako-Sarfoh, 1974).

La présence même de migrants sans papiers dans les pays en développement crée ou prolonge des situations d'insécurité pour la main-d'oeuvre dans le pays car ces migrants n'ont aucun moyen légal de réclamer une amélioration de leurs conditions de travail. L'immigration illégale peut retarder le progrès social et le développement, accentuer le dualisme du marché du travail et favoriser l'expansion d'une économie parallèle et retarder la modernisation de certains secteurs de l'économie.

Les migrations illégales dans le contexte économique et social futur

L'écart dans les revenus entre pays en développement et pays développés ainsi qu'entre divers pays en développement, les déplacements de population et les exodes massifs dans les pays en développement, l'accroissement de la population ainsi que les restrictions mises à l'immigration légale ont contribué à un accroissement considérable des migrations illégales au cours des deux dernières décennies. Les prévisions économiques dans les pays tant développés qu'en développement, où les taux de chômage vont rester élevés tandis que la population continuera de s'accroître, laissent généralement présager une poursuite du développement des migrations illégales dans un futur proche. Les

pays dont le marché du travail est peu structuré et dans lesquels se développent des économies parallèles seront probablement plus fortement touchés par le phénomène.

Ces pressions migratoires se concrétiseront plus ou moins, en fonction de beaucoup de facteurs dont notamment la mesure dans laquelle les gouvernements sont prêts à lutter sérieusement contre l'entrée de migrants en situation irrégulière et contre leur emploi. Divers pays d'accueil sont disposés à recevoir des immigrants illégaux en quantité limitée et en des proportions maîtrisables. Les salaires plus bas, les charges sociales réduites que représentent les migrants en situation irrégulière, leur plus grande mobilité sont autant de facteurs attrayants qui, par le passé l'ont emporté sur les inconvénients. Bien des choses dépendront aussi de ce que les pays d'accueil seront prêts à offrir aux migrants des possibilités d'immigrer légalement, tout comme des résultats issus de la mise en oeuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux dans ce domaine. Bien que certains facteurs tendent à favoriser, à l'avenir, l'expansion des migrations illégales dans les pays en développement, des écarts très faibles dans les revenus peuvent finir par décourager les migrants. En résumé, un écart croissant entre les salaires ainsi que des différences dans le degré d'activité économique entre pays en développement favoriseront les migrations illégales tandis qu'un écart décroissant entre les salaires et une conjoncture uniformément défavorable produiront probablement l'effet contraire.

CONCLUSION

Les migrations illégales étaient autrefois tolérées comme un phénomène normal qui apparaissait comme bénéfique, tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. On considérait qu'elles contribuaient à la croissance économique à la fois dans les pays de départ et dans les pays d'accueil.

Depuis les années 70, toutefois, le volume accru des migrations illégales a eu des impacts économique, social et politique qui sont maintenant une source de préoccupations dans un grand nombre de pays. Les possibilités d'entrée et d'emploi dans des conditions légales se sont évanouies devant la progression du chômage et le ralentissement de la croissance économique. En même temps, dans nombre de pays en développement d'origine, le potentiel migratoire a continué d'augmenter en raison de l'accroissement de la population, d'une croissance insuffisante de l'économie, des crises politiques ainsi que des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La facilité d'accès aux moyens de transport, le développement du tourisme et l'existence de communications internationales peu coûteuses favorisent d'autant la mobilité des gens par-delà les frontières nationales et, en conséquence, l'existence de migrations illégales.

En réponse aux pressions accrues exercées par les migrations, beaucoup de pays en développement appellent à réduire le volume des migrations illégales ainsi qu'à adopter des politiques et des mesures cohérentes aux niveaux national et multilatéral (régional et global) en vue de réduire le volume de l'émigration irrégulière. Certains pays en développement continuent à bénéficier dans une certaine mesure des migrations illégales qui leur fournissent en abondance une main-d'oeuvre bon marché. Toutefois, les salaires

peu élevés et la protection sociale réduite donnés aux migrants en situation irrégulière sont ressentis aussi comme des inconvénients qui contribuent à retarder le progrès social. Dans le Tiers-Monde, les pays d'origine, bien qu'en principe intéressés par l'emploi à l'étranger de certains de leurs ressortissants, retirent peut-être aujourd'hui moins d'avantages que d'inconvénients des migrations illégales. En effet, ces pays doivent prévoir la réinsertion, dans les périodes de faible croissance économique, de plus de ressortissants, renvoyés par les pays d'accueil, qu'il ne part de nouveaux migrants, ce qui réduit les avantages que ces pays peuvent tirer des migrations illégales.

Les migrations illégales à la fois des travailleurs et des membres de leur famille à charge sont une question de plus en plus litigieuse dans les pays en développement. Les intérêts divergents des pays d'origine et des pays d'accueil se répercutent sur les relations bilatérales des pays concernés et trouvent leur expression dans les conférences internationales et dans les négociations. Les solutions préconisées et recherchées aux niveaux national et international ne se concrétisent pas facilement. Bien souvent, il n'est pas possible de réduire effectivement les migrations illégales par la surveillance des frontières. Les différences marquées dans le développement et dans les résultats de l'économie de divers pays en développement continuent d'exercer des effets direct et indirect sur les migrations illégales. En l'absence d'une croissance économique vigoureuse dans les pays en développement d'origine, il est peu probable que les migrations illégales déclineront à l'avenir.

NOTES ET REFERENCES

1. Les idées exprimées dans ce document par l'auteur le sont sous sa propre responsabilité et ne reflètent pas nécessairement celles du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM).

BIBLIOGRAPHIE

ADEPOJU, Aderanti

"Undocumented Migration in Africa: Trends and Policies", International Migration, Vol. XXI, No. 2, 1983.

"Illegals and Expulsion in Africa", International Migration Review, Vol. 18, Fall 1984.

AGA KHAN, Sadruddin

Study on Human Rights and Massive Exodus, UN Doc. E/CN.4/1503, 31st December 1981 et General Assembly Resolution 36/148 of 16th December 1981.

AKOMAKO-SARFOH, J.

"The Effects of the Expulsion of Migrant Workers on Ghana's Economy, with Particular Reference to the Cocoa Industry", in S. Amin, ed., Modern Migrations in West Africa, Londres, Oxford University Press, 1974.

BALAN, Jorge

"Las migraciones internacionales en el Cono Sur", Comité intergouvernemental pour les migrations, Hemispheric Migration Project, Genève, 1985.

BANQUE MONDIALE

World Development Report 1986 (et années précédentes), New York, Londres, Oxford University Press, 1986 (et années suivantes).

World Development Indicators, New York, Londres, Oxford University Press, 1986 (et années précédentes).

BOEHNING, W.R.

Sur la terminologie et les différentes formes de migration illégale, voir UN General Assembly Resolution 3449 (XXX) Nations Unies, 1975.

"Regularising the Irregular", International Migration, Vol. XXI, No. 2, 1983.

"A Typology of Contemporary Migration", Studies in International Labour, Londres, Macmillan, 1984.

BRENNAN, Ellen M.

"Irregular Migration: Policy Responses in Africa and Asia", International Migration Review, Vol. 18, Fall 1984.

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION

Recommendations for the Further Implementation of the World Plan of Action, Mexico, août 1984.

DIRECCION NACIONAL DE MIGRACIONES

"Specific Causes and Motivations of Illegal Migration", paper submitted to Sixth ICM Seminar on Adaptation and Integration of Immigrants, Information Doc. No. 20, MC/SAI/VI/INF/20, avril 1983.

THE ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT

Quarterly Economic Review of Singapore, Annual Supplement 1984, 1984.

FAROOQ-I-AZAM

"Working Conditions of Pakistani Migrant Workers in the Middle East", ILO Working Paper, International Migration for Employment, Genève, BIT, doc. MIG WP.25, janvier 1986.

FOX, Robert

"From a Continent of Immigrants to a Continent of Emigrants", IDB News, Washington, D.C., mai 1985.

KOERNER, Heiko

"The Experience of European Sending Countries", document présenté à la Conférence sur l'avenir des migrations, OCDE, Paris, 13-15 mai 1986.

LE MONDE

24 mai 1986.

LIN, LIM LEAN et P. CHAN Tuck Hoong

"Migrant Workers in ASEAN: A Review of Issues and Implications for Government Policies", International Migration, Vol. XXI, No. 2, 1983.

LUI Ting, Terry

"Undocumented Migration in Hong Kong", International Migration, Vol. XXI, No. 2, 1983.

"World Population Trends", 1983 Monitoring Report, Vol. 1, ed., United Nations Department of International Economic and Social Affairs, Population Studies, No. 93, Nations Unies, New York, 1985.

MARTINEZ, Julio Noé Cely

"Comments on the Causes of Undocumented Migration in Latin America", International Migration, Vol. XXI, No. 2, pp. 151-58 (155), 1983.

NATIONS UNIES

Conférence mondiale des Nations Unies sur la population. Décisions de la Conférence de Bucarest, Plan d'action mondial sur la population, Centre de l'information économique et sociale des Nations Unies, New York, novembre 1974.

Groupe de travail de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé de rédiger un projet de convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Texte du préambule et des articles convenus en première lecture. Doc. A/C. 3/39 WG.1/WP.1, 26 octobre 1984.

OHADIKE, P.O.

"African Immigration and Immigrants in Zambia: A Study of Patterns and Characteristics", in P. Cantrelle et al., eds., Population in African Development, Liège, UIESP, 1975.

PESSAR, Patricia R.

"Report on the Inter-American Conference on Migration Trends and Policies", Hemispheric Migration Project, Occasional Paper Series, Centre for Immigration Policy and Refugee Assistance, Washington, D.C., Georgetown University, mai 1986.

ROY, Ralph Van

"Undocumented Migration for Venezuela", International Migration Review, Vol. 18, Fall 1984.

STAHL, C.W.

"Migrant Labour Supplies, Past, Present and Future; With Special Reference to the Gold-mining Industry" in W.R. Boehning, Black Migration to South Africa, Genève, BII, 1981.

VILLAR, Juan Manuel

"Argentine Experience in the Field of Illegal Immigration", International Migration Review, Vol. XVIII, No. 3, Fall 1984.

C. PROFESSIONNELS ITINERANTS

Chapitre 9

IMMIGRATION ET EMIGRATION DE LONGUE DUREE : CONTRIBUTION APPORTEE AU MONDE EN DEVELOPPEMENT

Avec référence particulière aux mouvements de population
entre l'Australie, l'Asie et la région du Pacifique

par

Charles A. Price

Pendant des années, les études sur les migrations internationales ont essentiellement porté sur les mouvements de colons allant s'installer sur de nouvelles terres, ceux en particulier qui abandonnaient les pays du Vieux monde, l'Europe et l'Asie, pour s'établir à demeure dans le Nouveau monde, c'est-à-dire les Amériques et l'Asie australe. Par la suite, on s'est plutôt intéressé aux mouvements de population de caractère plus temporaire, tels que l'envoi de stagiaires en Europe occidentale et dans les pays Arabes producteurs de pétrole, dans le cadre de programmes officiels. Ces deux sortes de migration ont donné lieu à des déplacements de courte durée et de grande ampleur -- visites au pays des ancêtres ou voyages familiaux pour voir les enfants à l'étranger. Elles ont bien moins retenu l'attention des chercheurs que d'autres brefs déplacements en progression rapide tels que l'envolée du tourisme résultant de l'abaissement des coûts du transport aérien et de l'affluence grandissante dans le monde industrialisé, ou bien encore la multiplication des allers et venues dus aux conférences, aux visites d'affaires et aux échanges professionnels qu'imposent l'expansion des entreprises multinationales et des échanges internationaux d'informations.

Ces mouvements de faible durée peuvent avoir une grande incidence sur les pays en développement ; c'est notamment le cas du tourisme aux exigences insatiables sur le plan du logement, de l'alimentation et des loisirs. Il existe toutefois une autre sorte de migration temporaire qui, sans être aussi évidente, affecte le Tiers-Monde : nous voulons parler de la migration de longue durée de spécialistes et de techniciens qualifiés désireux de quitter le pays industrialisé qui est le leur pour travailler au moins six mois mais souvent jusqu'à dix ou quinze ans, dans un pays en développement. Ce mouvement est souvent contrebalancé par le courant inverse d'étudiants et de jeunes cadres ou techniciens quittant le Tiers-Monde pour acquérir des qualifications ou une expérience professionnelle dans un pays industrialisé et rentrer chez eux après plusieurs années à l'étranger.

L'Europe occidentale et l'Amérique du nord, ainsi que les pays en développement qui leur sont liés, occupent une place prédominante à cet égard, bien qu'on observe aussi d'amples mouvements de longue durée entre les pays développés eux-mêmes. De fait, il est souvent difficile d'opérer une distinction entre ces flux migratoires. Un jeune Ecossais, ingénieur informaticien, peut aller aux Etats-Unis pour poursuivre des travaux chez IBM puis accepter au bout de deux ans un poste en Malaisie pour installer des systèmes informatiques dans les ministères de Kuala Lumpur ; un statisticien indien obtenant un diplôme à Sydney (Australie), peut passer quatre ans dans un institut de statistiques du Canada avant de revenir chez lui à Bombay. Certaines personnes acquièrent en fait une extrême mobilité entre pays en développement et pays développés, pendant toute leur vie active, pour ne revenir définitivement dans leur pays qu'à la retraite. Il n'existait pas vraiment de qualificatif pour elles jusqu'à ce qu'Anthony Richmond utilise l'expression de "itinerants", qui est celle que nous avons adoptée ici. Bien que ce chapitre porte essentiellement sur les "itinerants", il importe d'observer l'ensemble des migrations de longue durée de cette masse d'"itinerants" parce que c'est là que naît le flux particulier qui s'écoule des pays développés vers les pays en développement.

S'il y a relativement peu de recherches qui soient consacrées aux longues migrations, c'est faute essentiellement d'informations et de statistiques adéquates. Rares sont les pays à avoir des renseignements détaillés sur tel ou tel mouvement de population en dehors de ceux qui se font sous l'égide des pouvoirs publics ou qui impliquent une installation permanente. L'Australie possède néanmoins des statistiques acceptables sur les migrations de longue durée et il convient de les examiner pour déceler certaines orientations et structures. Tout en mettant l'accent sur les migrations de longue durée à destination et en provenance des pays en développement, on fera référence à toute la masse des individus quittant leur pays ainsi que les mouvements de population comparables ou contrastants entre pays développés.

A l'instar de beaucoup d'autres nations, l'Australie a vu s'intensifier fortement l'immigration internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. Les entrées de colons, qui se sont chiffrées en moyenne à 80 000 par an (soit environ 0.75 pour cent de la population totale) sont largement responsables de l'accroissement de sa population, passée de 1947 à 1986 de 7.6 à 15.8 millions d'habitants. Les migrations de courte durée (nous entendons par là inférieures à six mois) dues au tourisme, aux affaires et aux voyages au pays natal, ont pris des proportions absolument spectaculaires ; de 1939 à 1985, les voyages de résidents à l'étranger sont passés de 56 000 à 1 420 000 par an cependant que les entrées de visiteurs pour une courte période passaient de 66 000 à 1 063 000 par an. Le mouvement de longue durée (nous entendons par là une période allant de six mois à quinze ans, voir la conclusion) a pris aussi une grande ampleur ; les déplacements à l'étranger des résidents en Australie ont presque décuplé, en passant de 15 000 à 147 000 par an, tandis que les entrées de visiteurs se multipliaient presque par 9 en passant de 13 000 à 114 000 par an.

Les déplacements de longue durée des résidents australiens se classent en trois catégories distinctes. Premièrement, les colons nés à l'étranger ou leurs enfants australiens de naissance, qui se rendent dans leur pays d'origine -- l'Europe occidentale et méridionale essentiellement, pour un long séjour pouvant atteindre deux à trois ans pendant lequel ils prendront le plus souvent un emploi temporaire. Deuxièmement, les jeunes Australiens qui se

rendent pour une longue période dans des pays développés -- traditionnellement l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, les Iles britanniques notamment -- pour suivre un enseignement supérieur ou se perfectionner dans leur spécialisation. Troisièmement, les résidents australiens qui apportent aux pays du Tiers-Monde l'encadrement ou les compétences techniques nécessaires ou bien encore leurs capitaux et leur expérience des affaires. Il existe un quatrième mouvement migratoire, celui à destination de la Nouvelle-Zélande et qui constitue une formule mixte : à bien des égards, la Nouvelle-Zélande se range parmi les pays développés mais elle est bien moins industrialisée que l'Australie et l'immigration temporaire des Australiens y présente nombre d'analogies avec l'émigration vers des pays en développement.

On verra au tableau 9.1 l'ampleur de ces mouvements migratoires et leur évolution de 1975 à 1985. Les deux premiers -- l'émigration vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon -- ont bien augmenté en volume, mais diminué par rapport au mouvement total de population, comme c'est le cas pour l'émigration de longue durée vers la Nouvelle-Zélande. A l'inverse, l'émigration de longue durée vers des pays en développement s'est intensifiée, en termes aussi bien relatifs qu'absolus puisqu'elle est passée de 30 700 à 53 000 personnes par an et que sa place dans le total est passée de 30.2 à 36.2 pour cent. Eu égard à la population relativement faible de l'Australie et à ses liens traditionnels avec l'Europe et l'Amérique du Nord, cette émigration de longue durée vers les pays du Tiers-Monde est maintenant importante et significative.

Bien entendu, elle vise principalement les pays en développement à proximité immédiate, en particulier ceux avec lesquels l'Australie entretient des liens de tout temps. La Papouasie Nouvelle Guinée, ancienne dépendance coloniale, est toujours très courue, mais d'autres îles du Sud-Ouest du Pacifique, les Fidji notamment, attirent un nombre appréciable d'immigrants. Les pays d'Asie du Sud-Est, la Malaisie en particulier, en accueillent aussi un grand nombre, comme le font, pour des raisons particulières sur lesquelles nous reviendrons, Israël, la Turquie et -- dans une moindre mesure -- le Liban. L'Amérique latine et l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud dont les liens maritimes et commerciaux avec l'Australie remontent à la fin du 18ème siècle) ne recrutent guère d'émigrants australiens pour une longue durée, en partie à cause de la distance et en partie à cause de l'absence de liens historiques.

La durée de ces courants migratoires vers les pays en développement est intéressante ; exprimée en pourcentage, elle s'établit comme suit pour les années 1975-77 : six à douze mois : 8.5 pour cent ; un à deux ans : 39.5 pour cent ; deux à trois ans : 41.3 pour cent ; trois à quatre ans : 7.9 pour cent ; et quatre ans ou plus : 2.8 pour cent. Les différences sont ici mineures entre les deux sexes de même qu'entre personnes mariées et célibataires ; elles sont un peu plus accentuées pour ce qui est des pays de destination. Ainsi, les émigrants de longue durée vers les Fidji comptent plus de candidats à un séjour de trois à quatre ans (13.8 pour cent) pour la Malaisie, ce sont les séjours de deux à trois ans qui priment (56.3 pour cent) ; et pour les Philippines, les séjours de un à deux ans (50.7 pour cent). Le tableau général est cependant très net : la grande majorité de ces déplacements se font pour une durée de un à trois ans, ce qui donne aux Australiens qui les font le temps d'apporter quelque contribution à la société du Tiers-Monde avant de revenir en Australie ou de partir ailleurs.

La ventilation par âge et par sexe est elle aussi importante comme le montre le tableau 9.2, qui la donne pour les hommes sur la période 1976-1978. Il y a une différence frappante qui existe entre l'émigration vers les pays développés et vers les pays en développement ; alors que dans la seconde, les adultes de 30 à 44 ans et les enfants en dessous de 14 ans sont les plus nombreux, la première compte plus de jeunes adultes de 20 à 29 ans, quel que soit le sexe. Cela s'accompagne d'une nette différence dans la situation de famille ; dans le groupe d'âge de 20 à 29 ans, on compte plus d'hommes et de femmes célibataires (82 et 67 pour cent respectivement) se rendant dans les pays développés que vers les pays en développement (57 pour cent d'hommes et 31 pour cent de femmes respectivement) ; il en va de même pour le groupe d'âge de 30 à 59 ans. Tout cela indique que l'émigration de longue durée vers les pays développés est en grande partie le fait d'hommes et de femmes allant poursuivre leurs études et leur formation tandis que pour l'émigration vers les pays en développement, il s'agit davantage d'hommes mariés qui vont travailler à l'étranger et amènent avec eux femme et enfants.

Il y a des exceptions à ce tableau général, celles en particulier d'Israël, de l'Inde et de l'Afrique du Sud ; pour ce qui est de l'âge, l'émigration vers ces pays ressemble à celle observée vers les pays développés, quel que soit le sexe des intéressés. Israël attire nettement nombre de jeunes Australiens d'origine juive désireux d'apporter leur contribution à la terre de Sion avant de revenir s'installer en Australie. L'Afrique du Sud présente certaines des caractéristiques d'un pays développé et attire nombre de jeunes Australiens cherchant à poursuivre leur initiation pratique au travail -- et ressemble en cela à la Nouvelle-Zélande. Le cas de l'Inde est en revanche plus curieux.

Comme l'indique le tableau 9.3, en général, les Australiens qui se rendent dans les pays en développement pour une longue période sont plutôt des cadres et des hommes d'affaires, tandis que ceux qui se dirigent vers les pays développés sont plutôt des travailleurs qualifiés ou semi qualifiés ou encore des étudiants. Plus précisément, les Australiens partant pour les pays en développement comptent relativement plus d'ingénieurs, de scientifiques, de techniciens, de comptables et d'hommes d'affaires, ce qui indique les secteurs économiques où ces pays ont le plus besoin de concours. Les pays en développement attirent aussi un gros effectif de médecins, de dentistes, d'enseignants, d'employés de bureau, d'officiers de marine marchande ou de compagnies aériennes, de personnel commercial des industries métallurgiques et électriques.

Certains Australiens ont été attirés par l'expansion de l'industrie et du bâtiment dans les pays Arabes riches en pétrole. L'affluence appréciable de travailleurs non qualifiés dans cette région ne vise cependant pas les pays Arabes mais la Turquie (qui en absorbe 90 pour cent) ; il s'agit, en effet, d'émigrants turcs non qualifiés installés en Australie et faisant un séjour prolongé dans leur pays d'origine où certains envisagent de revenir à demeure bien qu'ils déclarent à leur départ d'Australie être des résidents effectuant un voyage à l'étranger, ce qui renforce leur droit de retour en Australie s'ils voulaient y revenir.

La catégorie des membres de la police, des brigades de pompiers et des forces armées présente un intérêt particulier, car certains pays d'Asie constituent leur principale destination. Singapour et Hong-Kong en attirent un certain nombre, mais la majorité des 150 000 des émigrants entre 1976 et 1978

Tableau 9.1

DEPARTS DE RESIDENTS AUSTRALIENS : PAYS DE PROCHAINE RESIDENCE
 Pour des absences prévues sur au moins six mois, mais non permanentes

Pays de prochaine résidence	1975-79 (a)	1985 (b)	Pays de prochaine résidence	1975-79 (a)	1985 (b)
Pays développés :			Proche-Orient		
Royaume-Uni, Irlande	34 349	40 284	Chypre	227	338
Autres pays d'Europe	20 391	26 925	Israël	673	999
Canada, Etats-Unis d'Amérique	9 417	17 886	Liban	264	545
Japon	665	2 307	Turquie	518	1 734
Total	64 822	87 402	Autres pays du Proche-Orient (f)	711	1 690
Pourcentage	63.8	59.5	Total	2 393	5 306
Région du Pacifique :			Asie méridionale :		
Papouasie-Nouvelle-Guinée (c)	10 194	14 975	Inde	696	1 044
Fidji	1 016	1 705	Sri Lanka, etc. (g)	434	1 043
Autres pays du Commonwealth	1 339	3 293	Total	1 130	2 087
Autres pays de la région du Pacifique	190	309	Pourcentage	1.1	1.4
Total	12 739	20 282	Extrême-Orient :		
Pourcentage	12.5	13.8	Malaisie	3 523	6 628
Amérique centrale et Amérique du Sud :			Indonésie	1 941	2 646
Argentine	218	294	Philippines	652	1 148
Bésil	169	221	Thaïlande	434	1 144
Chili	175	235	Autres pays du Sud-Est (h)	47	118
Colombie	54	74	Total	6 597	11 684
Pérou	64	88	Pourcentage	6.5	7.9
Uruguay	118	147	Proche-Orient :		
Autres pays	925	1 219	Chine	84	191
Total	1 723	2 278	Taiwan	119	294
Pourcentage	1.7	1.6	Hong Kong	1 671	3 454
Afrique :			Singapour	1 772	3 086
Ile Maurice, etc. (d)	152	250	Corée, etc. (i)	351	823
Comm. Pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (e)	353	734	Total	3 997	7 848
Afrique du Sud	946	1 293	Pourcentage	3.9	5.3
Comm. Pays d'Afrique de l'Ouest (e)	121	191	Nouvelle-Zélande		
Egypte	184	397		6 138	6 571
Autres pays arabes	157	250	Pourcentage	6.0	4.5
Autres pays	239	397	Total	101 691	146 970
Total	2 152	3 512	Pourcentage	100.0	100.0
Pourcentage	2.1	2.4			

a. Moyenne annuelle pour les années civiles 1975-1979.

b. En ajoutant les estimations pour 6 à 12 mois aux chiffres définitifs pour 12 mois et plus.

c. Y compris les Iles Cocos-Keeling et Christmas.

d. Y compris Sainte Hélène et les Seychelles.

e. "Comm." et "Commonwealth" = "Commonwealth britannique".

f. Jordanie, Syrie, Irak, Iran et pays de la péninsule arabique.

g. Y compris quelques résidents originaires du Bangladesh, du Pakistan, de l'Afghanistan, du Sikkim, etc.

h. Birmanie, Laos, Kampuchea, et Viêt-Nam.

i. Y compris quelques résidents originaires de Mongolie.

Tableau 9.2

DEPARTS DES RESIDENTS AUSTRALIENS : VENTILATION PAR PAYS DE PROCHAINE RESIDENCE (a), PAR AGE ET PAR SEXE
Pourcentages enregistrés pour la période 1976-78

Pays de prochaine résidence	Résidents de sexe masculin classés par groupe d'âge						Résidents de sexe féminin classés par groupe d'âge							
	0-14	15-19	20-29	30-44	45-59	60+	Total	0-14	15-19	20-29	30-44	45-59	60+	Total
Royaume-Uni, Irlande	13.8	4.4	47.1	20.4	7.8	6.5	48 372	12.4	6.7	50.7	14.4	7.2	8.6	52 096
Autres pays d'Europe	18.1	4.4	24.7	28.6	13.5	10.7	52 447	21.9	6.4	28.2	22.0	12.4	9.1	50 388
Amérique du Nord	19.5	5.8	33.2	30.5	8.2	2.8	15 438	20.7	9.2	34.3	23.5	7.1	5.2	13 931
Japon	14.5	7.7	28.2	34.5	13.4	1.9	34.2	17.2	28.9	23.0	20.2	9.6	1.1	1 010
Total	16.1	4.7	37.2	24.9	9.8	7.3	97 186	16.6	7.2	41.1	18.1	8.8	8.2	97 425
Israël	13.2	24.8	35.0	14.1	4.9	7.0	972	12.6	22.4	37.5	10.1	8.4	9.0	1 048
Turquie	27.7	7.7	16.1	41.4	4.9	2.2	1 052	38.4	6.2	18.5	31.3	2.9	2.7	912
Liban, Egypte	23.5	1.6	29.5	30.5	8.1	4.8	580	35.7	3.4	21.7	18.7	11.6	8.9	561
Autres pays du Proche-Orient	13.9	5.2	23.2	38.5	18.8	2.6	1 247	32.6	4.1	24.2	31.5	5.5	2.1	1 014
Proche-Orient	19.2	9.6	25.4	31.9	9.9	4.0	3 851	28.7	10.0	26.3	23.0	6.6	5.4	3 535
Inde	14.7	3.5	46.0	22.9	9.1	3.8	1 072	15.1	5.9	35.0	26.6	10.4	7.0	916
Malaisie	29.2	1.6	30.8	28.7	8.1	1.6	5 406	32.5	3.3	30.2	26.0	5.9	2.1	4 655
Indonésie	20.0	1.7	31.8	33.4	11.7	1.4	3 459	27.8	6.4	29.6	27.3	8.1	0.8	2 190
Philippines	25.2	2.7	14.8	33.0	18.5	5.8	958	25.8	9.6	21.8	21.3	14.3	7.2	958
Singapour	23.6	2.6	22.4	36.7	17.2	2.5	2 669	31.1	2.2	24.9	26.4	11.7	3.7	2 090
Hong Kong	26.2	1.8	16.5	38.1	11.6	5.8	2 597	28.6	1.7	21.1	30.0	12.9	5.7	2 551
Asie méridionale et Extrême-Orient (b)	23.9	2.0	28.1	32.2	10.9	2.9	18 529	27.8	4.0	28.9	26.7	9.1	3.5	15 226
Afrique du Sud	16.9	3.9	43.8	23.0	8.1	4.3	1 112	14.8	9.4	42.0	18.9	7.8	7.1	1 063
Autres pays d'Afrique	19.9	1.3	37.2	24.0	17.0	0.6	789	33.9	2.1	24.3	32.0	7.0	0.7	729
Afrique	18.1	2.8	41.1	23.4	11.8	2.8	1 901	22.6	6.4	34.8	24.2	7.5	4.5	1 792
Amérique centrale et Amérique du Sud	18.9	3.5	31.6	32.0	10.1	3.9	1 808	23.9	7.2	28.8	26.9	7.9	5.3	1 501
Papouasie-Nouvelle-Guinée(c)	23.8	1.0	27.5	35.8	10.0	1.9	16 877	32.3	1.4	29.1	28.7	7.1	1.4	12 287
Fidji	29.3	2.2	20.7	36.2	9.8	1.8	1 426	29.8	4.6	26.1	27.3	9.7	2.5	1 440
Comm. Pacifique	36.9	1.4	20.6	30.5	9.3	1.3	1 759	30.5	0.7	27.8	28.0	8.3	4.0	1 509
Pacifique (b)	25.2	1.2	26.4	35.3	10.0	1.9	20 357	31.7	1.7	28.7	28.4	7.6	1.9	15 497
Nouvelle-Zélande	11.8	9.7	49.8	20.0	6.1	2.6	8 552	12.7	19.3	47.6	10.7	5.8	3.9	7 389
Total (b)	18.6	4.2	35.0	27.3	9.8	5.1	157 425	19.7	6.9	38.1	20.1	8.5	6.7	146 272
Total pays développés (d)	16.1	4.7	37.2	24.9	9.8	7.3	97 186	--	7.2	41.1	18.1	8.8	8.2	97 425
Total pays en développement(d)	24.4	2.4	28.4	33.0	10.4	1.4	51 687	28.2	4.0	29.3	26.5	8.3	3.7	41 458

a. Pays de dernière résidence = pays dont le voyageur se considère lui-même habitant.

b. Les petits pays sont comptés dans le total de la région mais n'apparaissent pas séparément.

c. PNG, Papouasie Nouvelle-Guinée. Sous cette rubrique sont également inclus quelques visiteurs en provenance des Iles Cocos-Keeling et Christmas.

d. A l'exclusion de la Nouvelle-Zélande.

Tableau 9.3

RESIDENTS AUSTRALIENS (DE SEXE MASCULIN) AYANT QUITTE LE PAYS DURANT LA PERIODE 1976-78
Ventilation par profession et pays de destination

Profession : Résidents de sexe masculin âgés de 15 ans et plus	Moyen- Orient	Autres pays d'Asie	Afrique	Amérique centrale et Amérique du Sud	Pacifique	Total pays en développement	%	Total pays développés	%
Architectes, géomètres	47	258	33	18	294	650	1.8	1 491	1.6
Ingénieurs	220	1 309	171	81	829	2 610	7.4	3 327	3.6
Scientifiques	55	299	104	47	308	813	2.3	1 776	1.9
Médecins, dentistes	18	526	46	6	211	807	2.3	2 110	2.3
Personnel infirmier et para-médical	3	65	15	1	47	131	0.4	858	0.9
Techniciens	55	315	39	37	404	850	2.4	1 235	1.3
Professions de l'enseignement supérieur	28	170	21	3	198	420	1.2	2 761	3.0
Instituteurs	59	296	51	36	686	1 128	3.2	4 358	4.7
Membres du clergé	38	198	38	34	338	646	1.8	573	0.6
Juristes	25	68	6	1	77	177	0.5	424	0.5
Autres activités spécialisées	72	229	33	38	241	613	1.7	1 782	1.9
Total	620	3 733	557	302	3 633	8 845		20 695	
Pourcentage	19.9	26.6	36.0	20.6	23.9	25.0	25.0	22.3	22.3
Economistes, comptables	37	574	56	14	793	1 474	4.2	1 760	1.9
Cadres d'entreprises	273	1 977	144	70	2 725	5 189	14.7	6 278	6.8
Employés de bureau	108	449	67	70	1 482	2 176	6.1	5 264	5.7
Vendeurs	57	221	54	53	281	666	1.9	3 475	3.7
Officiers de la marine marchande et des compagnies aériennes	35	205	19	4	474	737	2.1	617	0.7
Gestionnaires des transports	69	134	11	50	215	479	1.3	2 387	2.6
Emplois de l'industrie primaire	23	146	42	35	235	481	1.4	1 693	1.8
Total	602	3 706	393	296	6 205	11 202		21 474	
Pourcentage	19.5	26.4	25.4	20.2	40.4	31.7	31.7	23.2	23.2
Personnel de la métallurgie	127	812	122	188	1 330	2 579	7.3	6 792	7.3
Personnel des industries électriques et des télécommunications	40	334	61	28	529	992	2.8	2 656	2.9
Travailleurs du secteur du bâtiment et travaux publics	64	272	45	49	265	695	2.0	4 919	5.3
Menuisiers-ébénistes	108	162	36	75	185	566	1.6	2 587	2.8
Foreurs de puits, grutiers, conducteurs d'engins de terrassement	39	208	22	12	96	377	1.0	1 111	1.2
Ouvriers	606	247	33	89	92	1 067	3.0	7 703	8.3
Total	984	2 035	319	441	2 497	6 276		25 768	
Pourcentage	31.6	14.5	20.6	30.0	16.4	17.7	17.7	27.8	27.8
Professions de la restauration	26	158	21	15	115	335	0.9	2 033	2.2
Police, pompiers, forces armées	68	1 985	9	1	872	2 935	8.3	1 472	1.6
Artistes	18	221	16	38	120	413	1.2	1 917	2.1
Professions des sports et des loisirs	24	39	8	4	25	100	0.3	791	0.8
Autres professions	20	77	2	52	64	215	0.6	879	0.9
Total	156	2 480	56	110	1 196	3 998		7 092	
Pourcentage	5.0	17.7	3.6	7.5	7.9	11.3	11.3	7.6	7.6
Fonctionnaires	76	523	51	61	872	1 583	4.5	1 542	1.7
Activités mal désignées	176	636	92	110	550	1 564	4.4	3 258	3.5
Etudiants de plus de 15 ans	412	659	52	92	182	1 397	3.9	6 695	7.2
Retraités, travailleurs indépendants	85	257	27	55	93	517	1.5	6 231	6.7
Total	749	2 075	222	318	1 697	5 061		17 726	
Pourcentage	24.1	14.8	14.4	21.7	11.4	14.3	14.3	19.1	19.1
Total	3 111	14 029	1 547	1 467	15 228	35 382		92 755	
Pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

est constituée par le personnel des forces armées australiennes en poste à la base aérienne de Butterworth en Malaisie. La Papouasie Nouvelle Guinée attire aussi un effectif appréciable, vestige des temps où l'Australie envoyait nombre d'officiers de la police, du corps des pompiers et des forces armées servir dans sa colonie. Si la valeur politique et stratégique de ces dispositions est difficile à mesurer, les conséquences économiques en sont indéniables compte tenu des importations de capitaux et de devises et des dépenses effectuées sur place par ces personnels et leurs familles. Une autre catégorie intéressante est celle des "membres du clergé" qui englobe ici les missionnaires ainsi que les membres enseignants et infirmiers des ordres religieux. Bien que la plupart d'entre eux se rendent dans les pays voisins d'Asie et du Sud-Ouest du Pacifique, quelques-uns servent dans des organismes missionnaires d'Amérique latine et d'Afrique de l'Est. Pour toutes ces catégories professionnelles, il faut se rappeler que les statistiques figurant au tableau 9.3 se rapportent à la période 1976-78 et que depuis lors l'émigration de longue durée vers les pays en développement a presque doublé.

Les professions des Australiennes partant pour un temps prolongé dans les pays en développement sont indiquées au tableau 9.4 ; outre les 47 pour cent d'entre elles employées à des tâches ménagères -- proportion découlant inévitablement de la structure par âge, par sexe et par situation de famille observée plus haut -- elles exercent surtout les activités féminines traditionnelles que sont par exemple les soins infirmiers, l'enseignement et les travaux de secrétariat. Elles comptent cependant quelques femmes cadres -- architectes, ingénieurs, scientifiques, médecins, etc. -- un nombre appréciable de comptables et d'employées de bureau ainsi que quelques agents commerciaux qualifiés. Là encore, les statistiques se rapportent aux années 1976-78 et depuis lors les chiffres ont presque doublé.

Le tableau général est donc clair. Bien que l'émigration de longue durée dans le sens Australie--Tiers-Monde ne représente qu'une fraction de celle de grands pays comme les Etats-Unis dans la même direction, il n'en est pas moins important, d'autant plus qu'il est surtout le fait de spécialistes et de techniciens qualifiés ainsi que d'hommes d'affaires qui apportent, durant un à trois ans, leur savoir et leur expérience à un pays en développement, situé le plus souvent en Asie du Sud-Est ou dans le Sud-Ouest du Pacifique.

Lorsque nous considérons le courant migratoire de longue durée en sens inverse, c'est-à-dire pays du Tiers-Monde--Australie (voir le tableau 9.5), l'image est toute différente. Premièrement, l'ampleur de cette immigration, tout en restant sensiblement inférieure à celle de l'émigration de résidents australiens vers les mêmes pays, s'est accrue plus rapidement ces dernières années : le chiffre annuel de visiteurs en provenance des pays du Tiers-Monde est passé de 9 660, en 1976-78, à 35 000 en 1985 (c'est-à-dire qu'il s'est multiplié par trois et demi) tandis que le flux inverse des résidents australiens vers ces pays passait de 30 700 à 53 000.

Deuxièmement, bien que la ventilation par région de ces visiteurs soit dans l'ensemble analogue à celle des résidents australiens qui émigrent -- ils sont relativement peu à venir d'Afrique et d'Amérique latine, en comparaison de ceux qui viennent de l'Asie du Sud-Est et de la région Sud-Ouest du Pacifique -- les pays qui participent le plus à ce courant migratoire ne sont pas exactement les mêmes que ceux vers lesquels se dirigent le plus les résidents australiens ; on s'en aperçoit tout de suite en rapprochant les

Tableau 9.4

RESIDENTS AUSTRALIENS (DE SEXE FEMININ) AYANT QUITTE LE PAYS DURANT LA PERIODE 1976-78
Ventilation par profession et pays d'accueil

Profession : Résidents de sexe féminin âgés de 15 ans et plus	Moyen- Orient	Autres pays d'Asie	Afrique	Amérique centrale et Amérique du Sud	Pacifique	Total pays en développement	%	Total pays développés	%
Architectes, géomètres	5	23	3	--	54	85	0.3	314	0.3
Ingénieurs	24	32	3	3	27	89	0.3	89	0.1
Scientifiques	19	54	7	8	56	144	0.5	439	0.5
Médecins, dentistes	23	113	13	1	23	173	0.7	559	0.6
Personnel infirmier et para-médical	49	643	150	55	473	1 370	5.1	7 611	8.4
Techniciennes	8	58	12	1	26	105	0.4	894	1.0
Professions de l'enseignement supérieur	2	23	1	3	58	87	0.3	511	0.6
Institutrices	131	720	114	98	769	1 832	6.9	7 334	8.1
Membres du clergé, religieuses	2	101	24	15	308	450	1.7	102	0.1
Autres activités spécialisées	22	246	37	2	145	452	1.7	2 175	2.4
Total	285	2 013	364	186	1 939	4 787		20 028	
Pourcentage	11.3	18.3	26.2	15.5	18.2	17.9	17.9	22.1	22.1
Economistes, comptables	13	88	5	1	105	212	0.8	320	0.3
Cadres d'entreprises	47	244	16	5	285	597	2.2	1 463	1.6
Employés de bureau	231	913	252	117	1 549	3 062	11.4	18 016	19.9
Vendeuses	29	113	21	9	100	272	1.0	2 446	2.7
Contrôleurs des transports etc.	13	19	5	--	41	78	0.3	216	0.2
Emplois de l'industrie primaire	2	28	--	3	5	38	0.2	329	0.4
Total	335	1 405	296	135	2 085	4 256		22 790	
Pourcentage	13.3	12.8	21.3	11.2	19.5	15.9	15.9	25.1	25.1
Personnel de la métallurgie	--	25	1	12	69	107	0.4	220	0.2
Personnel des industries électriques et des télécommunications	12	33	3	2	23	73	0.3	648	0.7
Professions des industries de transformation et du bâtiment et travaux publics	33	61	13	77	34	218	0.8	1 594	1.8
Ouvrières	10	12	3	3	2	30	0.1	542	0.6
Total	55	131	20	94	128	428		3 004	
Pourcentage	2.2	1.2	1.4	7.8	1.2	1.6	1.6	3.3	3.3
Professions de la restauration	40	255	54	20	243	612	2.3	3 321	3.7
Police, lutte contre le feu, forces armées	2	130	2	--	27	161	0.6	83	0.1
Artistes	14	120	15	4	36	189	0.7	1 317	1.4
Professions des sports et des loisirs	12	8	1	1	2	24	0.1	318	0.3
Autres professions	4	29	5	32	47	117	0.4	956	1.1
Total	72	542	77	57	355	1 103		5 995	
Pourcentage	2.8	4.9	5.6	4.8	3.3	4.1	4.1	6.6	6.6
Fonctionnaires	20	122	12	19	167	340	1.3	676	0.8
Activités mal désignées	162	523	35	114	487	1 321	4.9	3 083	3.4
Etudiantes de plus de 15 ans	420	634	116	121	231	1 522	5.7	6 342	7.0
Tâches ménagères	1 110	5 463	403	437	5 251	12 664	47.3	24 650	27.2
Retraitées, travailleuses indépendantes	63	152	65	38	27	345	1.3	4 107	4.5
Total	1 775	6 894	631	729	6 163	16 192		38 858	
Pourcentage	70.4	62.8	45.5	60.7	57.8	60.5	60.5	42.9	42.9
Total	2 522	10 985	1 388	1 201	10 670	26 766		90 675	
Pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 9.5

VISITEURS ARRIVES EN AUSTRALIE POUR UN SEJOUR DE LONGUE DUREE
Prévu pour au moins six mois mais non définitif

Pays de dernière résidence	1976-78 (a)	1985 (b)	Pays de dernière résidence	1976-78 (a)	1985 (b)
Pays développés :			Proche-Orient :		
Royaume-Uni, Irlande	4 206	9 908	Chypre	17	80
Autres pays d'Europe	2 789	9 817	Israël	155	469
Canada, Etats-Unis d'Amérique	6 231	15 611	Liban	23	160
Japon	1 966	9 177	Turquie	55	194
Total	15 192	44 513	Autres pays du Proche-Orient (f)	82	366
Pourcentage	32.6	39.0	Total	332	1 269
Région du Pacifique :			Pourcentage	0.7	1.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée (c)	1 146	1 097	Asie méridionale :		
Fidji	416	1 726	Inde	300	868
Autres pays du Commonwealth	365	788	Sri Lanka, etc. (g)	350	1 543
Autres pays de la région du Pacifique	95	137	Total	650	2 411
Total	2 022	3 748	Pourcentage	1.4	2.1
Pourcentage	4.3	3.3	Extrême-Orient :		
Amérique centrale et Amérique du Sud :			Malaisie	2 984	13 851
Argentine	30	57	Indonésie	730	3 086
Brsil	55	137	Philippines	225	503
Chili	30	69	Thaïlande	495	994
Colombie	10	23	Autres pays (h)	90	411
Pérou	3	11	Total	4 524	18 845
Uruguay	15	34	Pourcentage	9.7	16.5
Autres pays	122	274	Proche-Orient :		
Total	265	605	Chine	33	149
Pourcentage	0.6	0.5	Taiwan	28	126
Afrique :			Hong Kong	536	2 810
Ile Maurice, etc. (d)	25	69	Singapour	535	2 366
Comm. Pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (e)	137	435	Corée, etc. (i)	185	994
Afrique du Sud	248	662	Total	1 317	6 445
Comm. Pays d'Afrique de l'Ouest (e)	72	206	Pourcentage	2.8	5.6
Egypte	20	194	Nouvelle-Zélande	21 776	34 718
Autres pays arabes	12	46	Pourcentage	46.7	30.4
Autres pays	35	114	Total	46 627	114 280
Total	549	1 726	Pourcentage	100.0	100.0
Pourcentage	1.2	1.5			

- a. Moyenne annuelle, année civile.
b. En ajoutant les estimations pour les 6 à 12 mois aux chiffres définitifs pour 12 mois et plus.
c. Y compris les Iles Cocos-Keeling et Christmas.
d. Y compris Sainte Hélène et les Seychelles.
e. "Comm." et "Commonwealth" = "Commonwealth britannique".
f. Jordanie, Syrie, Irak, Iran et pays de la Péninsule arabe.
g. Y compris quelques visiteurs venant du Bangladesh, du Pakistan, de l'Afghanistan, du Sikkim, etc.
h. Y compris la Birmanie, le Laos, Kampuchea, le Viêt-Nam.
i. Y compris quelques visiteurs venant de Mongolie.

tableaux 9.1 et 9.5. En 1985 par exemple, le nombre des visiteurs de longue durée en provenance de Papouasie Nouvelle Guinée et des autres pays du Commonwealth situés dans le Pacifique n'a été respectivement que de 1 097 et de 788 alors que celui des résidents australiens prenant le chemin inverse était respectivement de 14 975 et 3 293 ; quant aux visiteurs en provenance d'Afrique, ils ont été 1 726 alors que 3 512 Australiens se rendaient sur ce continent. En revanche, on a dénombré 13 851 visiteurs originaires de Malaisie et 3 086 originaires d'Indonésie, contre 6 628 et 2 646 Australiens prenant la direction de ces pays.

Troisièmement, la structure par profession est très différente, du fait essentiellement du gros afflux d'étudiants originaires de certains pays d'Asie du Sud-Est et de la région Sud-Ouest du Pacifique (voir le tableau 9.7 pour les hommes et 9.8 pour les femmes). Cela a naturellement influencé la structure par âge et par situation de famille ; alors que le groupe d'âge de 15 à 19 ans est relativement faible pour les émigrants australiens vers les pays en développement (2.4 pour cent d'hommes et 4.0 pour cent de femmes, voir le tableau 9.2), il est bien plus important pour les visiteurs de longue durée en provenance de ces mêmes pays (24.6 pour cent d'hommes et 25.1 pour cent de femmes, voir le tableau 9.6). Il en est de même pour le groupe d'âge de 20 à 29 ans ; environ 45 pour cent du total des émigrants des deux sexes contre moins de 30 pour cent pour les Australiens migrant en sens inverse. En conséquence, la proportion des émigrants âgés de 30 à 44 ans et de leurs enfants de moins de 14 ans est proportionnellement plus faible. Là encore, il existe des différences entre les pays, le contraste étant beaucoup plus remarquable pour certains archipels du Pacifique (les Fidji mis à part) et certains pays d'Asie tels que la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et Hong Kong.

Toutes ces données montrent le rôle qu'a joué l'Australie pour les pays voisins en ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur ; ces dix dernières années, elle a accueilli plus de 20 000 étudiants de pays du Tiers-Monde. Il y a un ou deux ans, le gouvernement a estimé que l'enseignement supérieur étant dispensé gratuitement sur le territoire australien, c'est-à-dire aux frais du contribuable, cela revenait en fait à subventionner massivement des études de ressortissants du Tiers-Monde, dont beaucoup étaient issus de familles parfaitement capables d'en assumer pleinement la charge puisqu'il s'agissait de familles de cadres et de commerçants de Hong-Kong, Singapour, Penang et autres villes prospères de l'Asie du Sud-Est. Il a donc adopté une procédure obligeant les étudiants étrangers venus en Australie à titre privé (à ne pas confondre avec les étudiants inscrits dans ces pays dans le cadre de programmes gouvernementaux tels que le Plan de Colombo) à payer des droits annuels d'inscription compris entre 2 000 et 5 000 dollars.

Beaucoup de ces étudiants viennent suivre des cours qui, au bout d'une seule année universitaire, leur permettront d'obtenir le diplôme du troisième cycle ou le diplôme commercial recherché ; ou bien, ils viennent pour l'année universitaire, rentrent chez eux pour les grandes vacances et reviennent en Australie pour la reprise des cours, de sorte qu'ils entrent dans ce pays à titre de visiteur pour un séjour de neuf ou dix mois seulement. Cela explique en partie pourquoi le tiers des visiteurs de 15 à 19 ans et près de la moitié des visiteurs de 20 à 29 ans en provenance de pays en développement déclarent compter séjourner en Australie de 6 à 12 mois. (Voir la note en fin de chapitre).

Tableau 9.6

VISITEURS ARRIVANT EN AUSTRALIE POUR UN SEXOR DE LONGUE DUREE (SIX MOIS AU PLUS MAIS NON DEFINITIF)
Classés par pays de dernière résidence (a) par âge et par sexe
Période 1976-78 : années civiles et données exprimées en pourcentage

Pays de dernière résidence (a)	Visiteurs de sexe masculin classés par groupe d'âge						Visiteurs de sexe féminin classés par groupe d'âge						Total	
	0-14	15-19	20-29	30-44	45-59	60+	Total	0-14	15-19	20-29	30-44	45-59		60+
Royaume-Uni, Irlande	12.3	8.0	40.2	23.9	7.3	8.3	6 517	12.4	2.7	42.8	15.6	9.0	17.5	5 790
Autres pays d'Europe	14.8	3.8	19.0	38.7	16.4	7.3	4 450	16.5	6.0	18.4	24.2	14.1	20.8	3 765
Amérique du Nord	18.3	13.7	24.3	28.2	13.5	2.0	10 582	23.3	10.2	30.8	23.7	9.9	2.1	7 563
Japon	16.8	3.4	16.4	50.3	12.2	0.9	3 649	27.9	15.0	21.1	28.5	6.9	0.6	2 115
Total	15.9	9.0	26.3	32.2	12.2	4.4	25 198	19.2	7.7	30.9	21.9	10.1	10.2	19 233
Israël	29.9	2.3	12.4	31.0	19.0	5.4	258	32.8	1.0	18.5	30.3	13.3	4.1	195
Turquie	26.8	7.3	30.5	25.6	8.6	1.2	82	19.0	6.3	46.9	17.7	7.6	2.5	79
Liban, Egypte	17.1	9.2	42.1	23.7	2.6	5.3	76	17.7	2.0	27.5	17.6	11.8	27.4	51
Autres pays du Proche-Orient	32.3	1.5	26.3	25.6	13.5	0.8	133	28.0	6.5	33.7	29.0	0.9	1.9	107
Proche-Orient	28.2	3.8	22.6	27.9	13.9	3.6	549	26.8	3.5	28.5	26.2	9.0	6.0	432
Inde	18.9	7.7	30.3	30.1	11.2	1.8	508	25.9	7.4	30.8	28.5	5.7	1.7	351
Malaisie	2.0	34.3	59.6	3.5	0.5	0.1	5 209	2.3	35.9	58.0	2.7	0.6	0.5	3 529
Indonésie	8.9	16.9	45.3	25.3	3.3	0.1	1 346	12.8	15.0	49.9	18.6	3.3	0.4	787
Philippines	9.3	23.9	46.0	27.6	10.7	--	214	4.3	9.4	60.0	18.2	5.4	2.7	445
Thaïlande	3.6	16.4	51.1	18.8	1.8	0.8	744	4.4	23.7	56.6	11.5	3.7	0.1	706
Singapour	4.2	12.6	67.5	11.5	3.6	0.6	816	5.6	18.1	66.9	7.7	1.0	0.7	756
Hong Kong	1.8	32.3	57.8	5.7	1.3	1.1	1 008	6.0	30.0	53.8	6.3	1.6	2.3	569
Asie méridionale et Extrême-Orient (b)	5.1	24.4	53.0	14.4	2.6	0.5	11 172	6.6	25.3	55.0	9.7	2.4	1.0	7 820
Afrique du Sud	16.9	9.2	19.4	29.4	16.4	8.7	391	30.4	19.4	20.3	17.0	7.8	5.1	335
Autres pays d'Afrique	12.9	5.1	44.2	32.7	4.7	0.4	532	23.9	6.3	37.5	13.7	16.1	2.5	285
Afrique	14.0	0.8	33.7	31.3	9.7	3.9	923	27.4	13.4	28.2	15.5	11.6	3.9	920
Amérique centrale et Amérique du Sud	21.3	10.1	16.9	40.2	8.8	2.7	396	32.2	10.9	20.9	15.5	10.0	10.5	239
Papouasie-Nouvelle-Guinée (c)	31.4	38.2	20.0	8.2	1.8	0.4	2 019	38.4	29.5	17.7	9.2	4.9	0.3	1 464
Fidji	6.8	31.5	55.3	5.2	1.1	0.1	859	12.6	36.9	34.9	14.2	1.1	0.3	358
Comm. Pacifique	21.9	33.5	28.4	6.8	8.2	1.2	501	23.5	45.0	20.2	8.4	1.8	1.1	442
Pacifique (b)	23.2	34.8	30.0	7.9	2.9	1.2	3 540	31.3	32.9	20.9	9.7	4.2	1.0	2 380
Nouvelle-Zélande	9.6	12.9	62.9	11.8	2.3	0.5	34 341	11.5	21.4	53.1	9.8	3.2	1.0	27 771
Total pays développés (d)	15.9	9.0	26.3	32.2	12.2	4.4	25 198	19.2	7.7	30.9	21.9	10.1	10.2	19 233
Total pays en développement (d)	10.7	24.6	45.1	15.0	3.6	1.0	16 580	14.1	25.1	44.8	10.8	3.7	1.5	11 491

a. Pays de dernière résidence = pays dont le voyageur se considère lui-même habitant.

b. Les petits pays sont comptés dans le total de la région mais n'apparaissent pas séparément.

c. PNG, Papouasie Nouvelle-Guinée. Sous cette rubrique sont également inclus quelques visiteurs en provenance des Iles Cocos-Keeling et Christmas.

d. A l'exclusion de la Nouvelle-Zélande.

Les catégories de visiteurs plus âgés ont eu aussi tendance à venir en Australie pour des laps de temps plus courts ; par exemple, un tiers des visiteurs âgés de 30 à 59 ans en provenance de Malaisie compte séjourner en Australie de 6 à 12 mois. On trouvera ci-après, pour la période 1976-78, une ventilation (en pourcentage) de la durée du séjour en Australie des visiteurs originaires des pays en développement et âgés de 20 ans et plus : six à douze mois : 48.7 pour cent ; un à deux ans : 22.9 pour cent ; deux à trois ans : 9.6 pour cent ; trois à quatre ans : 9.0 pour cent ; quatre et plus : 9.8 pour cent. Cette structure est très différente de celle observée pour les résidents australiens allant dans les pays en développement. Là encore, bien entendu, la situation varie selon les régions des pays d'origine. Sur l'ensemble des visiteurs originaires des Philippines, les hommes comptant séjourner en Australie deux ans ou plus représentent 50 pour cent ; la proportion est de l'ordre de 30 pour cent pour la Malaisie, la Thaïlande, la Papouasie-Nouvelle Guinée et tombe aux environs de 20 pour cent pour les Fidji et l'Indonésie. Pour les femmes, l'éventail est plus resserré : originaires des Philippines et des Fidji, elles représentent 35 pour cent, ressortissantes de la Malaisie et de Hong-Kong, elles ne sont plus que de 30 pour cent et la proportion tombe à 20 pour cent pour l'Indonésie.

On peut voir au tableau 9.7 des précisions sur les professions exercées par les visiteurs de sexe masculin autres qu'étudiants. Un nombre appréciable d'entre eux appartiennent à la catégorie des cadres et des hommes d'affaires en général (37 pour cent et 25 pour cent respectivement), ce qui permet de penser que ce groupe prend nombre d'individus cherchant à améliorer leur expérience professionnelle ou venus dans le cadre d'échange. L'afflux bien plus important de cadres et d'hommes d'affaires originaires de pays développés -- 25 000 en 1976-78 contre 3 600 ressortissants de pays en développement -- est de nature un peu différente ; il comprend en effet nombre de personnes envoyées pour une longue durée par des multinationales ayant leur siège en Europe, en Amérique du Nord et au Japon lorsqu'elles créent des filiales en Australie ou reprennent des affaires australiennes. A lui seul, le Japon a récemment envoyé en Australie quelque 5 000 cadres par an, plus de 2 000 cadres administratifs et plus de 1 000 ingénieurs et techniciens, pour travailler dans les entreprises du secteur automobile, de l'électronique, etc. maintenant installées dans ce pays. En outre, nombre de Néo-zélandais, libres d'entrer en Australie sans visa, sont venus, à titre de visiteurs de longue durée, pour voir les emplois offerts par les professions libérales et des entreprises.

Les professions des visiteurs de longue durée de sexe féminin sont indiquées au tableau 9.4. Si on laisse de côté les étudiantes (qui représentent plus de la moitié de l'effectif), environ 30 pour cent des autres -- c'est-à-dire des femmes non étudiante originaires de pays en développement -- sont des femmes au foyer, 37 pour cent exerçant des professions libérales (ce sont principalement des infirmières et des enseignantes) tandis que 10 pour cent occupent des emplois de secrétariat. L'effectif beaucoup plus important des femmes originaires des pays développés (42 000 contre 9 600 originaires de pays en développement en 1976-78) se rencontre davantage dans les affaires, effectuant pour un quart des travaux de secrétariat. Cela correspond aussi à la politique des multinationales consistant à envoyer du personnel en Australie pour de longues périodes.

Tableau 9.7

VISITEURS ETRANGERS (DE SEXE MASCULIN) : ARRIVES DURANT LA PERIODE 1976-78
Classés par profession et pays d'origine

Profession : Résidents de sexe masculin âgés de 15 ans et plus	Moyen- Orient	Autres pays d'Asie	Afrique	Amérique centrale et Amérique du Sud	Pacifique	Total pays en développement	%	Total pays développés*	%
Architectes, géomètres	--	27	6	1	6	40	0.5	517	0.9
Ingénieurs	23	132	16	15	30	216	1.5	2 230	4.1
Scientifiques	17	74	34	19	10	154	1.1	749	1.4
Médecins, dentistes	4	181	16	4	20	225	1.6	618	1.1
Personnel infirmier et para-médical	1	23	6	--	13	43	0.3	288	0.5
Techniciens	4	65	8	1	34	112	0.8	867	1.6
Professions de l'enseignement supérieur	15	356	34	6	18	409	2.8	805	1.5
Instituteurs	23	219	45	--	94	381	2.6	1 266	2.3
Membres du clergé	6	38	9	20	45	118	0.8	396	0.7
Juristes	--	14	--	2	8	24	0.2	194	0.4
Autres activités	17	291	29	6	62	405	2.8	349	0.6
Total	110	1 400	203	74	340	2 127		8 279	
Pourcentage	28.0	13.2	43.8	31.9	12.5	14.8	14.8	15.1	15.1
Economistes, comptables	3	112	11	7	10	143	1.0	692	1.3
Cadres d'entreprises	53	351	20	14	104	542	3.8	6 285	11.4
Employés de bureau	17	227	11	5	135	395	2.7	2 470	4.5
Vendeurs	21	15	1	5	7	49	0.3	2 355	4.3
Officiers de la marine marchande et des compagnies aériennes	--	79	--	--	30	109	0.7	231	0.4
Gestionnaires des transports	8	97	--	5	14	124	0.9	2 315	4.2
Employés de l'industrie primaire	13	11	4	2	50	80	0.6	2 057	3.7
Total	115	892	47	38	350	1 442		16 405	
Pourcentage	29.3	8.4	10.2	16.4	12.9	10.0	10.0	29.8	29.8
Personnel de la métallurgie	5	31	7	4	131	178	1.2	4 963	9.0
Personnel des industries électriques et des télécommunications	2	4	--	1	53	60	0.4	1 375	2.5
Travailleurs du secteur du bâtiment et travaux publics	1	1	--	1	13	16	0.1	4 384	8.0
Menuisiers-ébénistes	7	9	9	--	1	26	0.2	2 028	3.7
Foreurs de puits, grutiers, conducteurs d'engins de terrassment	--	1	1	--	5	7	--	677	1.2
Ouvriers	10	8	--	1	4	23	0.2	3 535	6.4
Total	25	54	17	7	207	310		16 962	
Pourcentage	6.4	0.5	3.7	3.0	7.6	2.1	2.1	30.8	30.8
Professions de la restauration	2	147	3	--	33	185	1.3	1 191	2.1
Police, pompiers, forces armées	--	339	--	--	74	413	2.9	1 665	3.0
Artistes	2	28	--	5	16	51	0.4	758	1.4
Professions des sports et des loisirs	--	14	--	2	--	16	0.1	446	0.8
Autres professions	--	5	--	--	2	7	--	477	0.9
Total	4	533	3	7	125	672		4 537	
Pourcentage	1.0	5.0	0.6	3.0	4.6	4.7	4.7	8.2	8.2
Fonctionnaires	44	392	52	35	103	626	4.3	1 198	2.2
Activités mal désignées	47	387	13	30	88	565	3.9	2 764	5.0
Etudiants de plus de 15 ans	42	6 914	126	37	1 479	8 598	59.7	3 932	7.2
Retraités, travailleurs indépendants	6	32	2	4	28	72	0.5	944	1.7
Total	139	7 725	193	106	1 698	9 861		8 838	
Pourcentage	35.3	72.9	41.7	45.7	62.4	68.4	68.4	16.1	16.1
Total	393	10 604	463	232	2 720	14 412		55 021	
Pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* Y compris la Nouvelle-Zélande.

Là encore, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, la situation varie en fonction des régions et des pays (voir les tableaux 9.7 et 9.8). Le petit effectif masculin originaire d'Afrique et d'Amérique latine exerce surtout des activités spécialisées et environ le tiers des ressortissants de pays d'Extrême-Orient et de la région Sud-Ouest du Pacifique est employé à des activités économiques générales. Parmi les émigrants, plus nombreux, de ces deux mêmes pays, on trouve relativement plus de ressortissants de Papouasie-Nouvelle Guinée et des archipels du Pacifique dans le personnel commercial des industries métallurgiques, électriques, etc. que de ressortissants de pays de l'Asie du Sud-Est qui, en revanche, sont plus nombreux dans les affaires et les activités spécialisées ; la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande envoient aussi en Australie un nombre appréciable de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur. Le groupe des "membres du clergé" est lui aussi intéressant : il représente respectivement quelque 10 pour cent et 4 pour cent des ressortissants, non étudiants, des pays d'Amérique latine et du Pacifique ; ce sont les vieux missionnaires qui jouent un rôle d'incitation auprès des missionnaires ou des novices et séminaristes de pays en développement, pour venir en Australie faire de longs séjours ou acquérir un complément de formation et d'initiation pratique aux tâches qui les attendent.

Pour les femmes, la situation varie de même suivant le pays et la région d'origine comme le montre le tableau 9.8 25 pour cent des femmes non étudiantes originaires de l'Asie du Sud-Est sont infirmières ou membres de professions paramédicales, contre 10 pour cent des ressortissantes de Papouasie-Nouvelle Guinée et des archipels du Pacifique et 3 pour cent des ressortissantes des pays africains et latino-américains. En revanche, plus du tiers des Africaines non étudiantes sont institutrices, tandis qu'un quart des ressortissantes de la Papouasie-Nouvelle Guinée et des archipels du Pacifique travaillent dans des entreprises ou des bureaux. En ce qui concerne les emplois domestiques, les proportions varient aussi, en passant des deux tiers pour les femmes non étudiantes originaire du Liban et de l'Égypte, à la moitié pour celles venant de l'Inde et de l'Indonésie, au tiers pour les ressortissantes de Hong-Kong, de Papouasie-Nouvelle Guinée, des îles Fidji et des pays d'Amérique latine et tombe à environ un sixième pour les ressortissantes de Thaïlande, de Malaisie, de Singapour et des Philippines.

La Thaïlande et les Philippines constituent un cas un peu à part ; elles envoient en effet en Australie un nombre relativement important de ressortissantes pour s'y installer à demeure à titre d'épouse d'Australiens ayant travaillé dans ces pays ou d'Australiens vivant au fin fond du pays, solitaires, et qui ont passé des annonces matrimoniales. Ces épouses peuvent recevoir ensuite pour une longue période des soeurs ou amis célibataires, voire -- si elles ont elles-mêmes utilisées des systèmes d'annonces -- être arrivées en Australie dans la catégorie des célibataires en visite de longue durée pour ensuite prendre le statut de résident permanent par mariage. La Thaïlande et les Philippines ont aussi un nombre appréciable de religieuses qui travaillent un temps dans les couvents australiens de l'ordre auquel elle appartiennent.

Ces données, empruntées aux statistiques sur les migrations, montrent combien varié et fascinant peut être le tableau offert par les ressortissants des différentes parties du monde qui entrent en Australie pour une longue durée. Ici encore, il faut souligner que jusqu'à présent, on ne dispose de renseignements sur leur âge, leur situation de famille, leur profession et la durée de leur résidence que pour la période 1976-78 et que depuis lors, les

Tableau 9.8

VISITEURS ETRANGERS (DE SEXE FEMININ) ARRIVES DURANT LA PERIODE 1976-78
Classés par profession et par pays d'origine

Profession : Résidents de sexe féminin âgés de 15 ans et plus	Moyen- Orient	Autres pays d'Asie	Afrique	Amérique centrale et Amérique du Sud	Pacifique	Total pays en développement	%	Total pays développés*	%
Architectes, géomètres	--	5	--	--	1	6	0.1	140	0.3
Ingénieurs	1	9	1	4	--	15	0.1	133	0.3
Scientifiques	11	23	1	2	4	41	0.4	240	0.6
Médecins, dentistes	--	47	1	1	6	55	0.6	143	0.3
Personnel infirmier et para-médical	1	709	6	4	77	797	8.3	3 632	8.6
Techniciens	1	25	--	--	1	27	0.3	497	1.2
Professions de l'enseignement supérieur	--	60	--	4	3	67	0.7	200	0.5
Instituteurs	35	231	58	6	78	408	4.2	2 467	5.8
Membres du clergé, religieuses	--	30	1	--	11	42	0.4	129	0.3
Autres activités spécialisées	6	75	20	1	34	136	1.4	533	1.3
Total	55	1 214	88	22	215	1 594		8 114	
Pourcentage	17.4	16.6	40.7	13.6	13.2	16.5	16.5	19.2	19.2
Economistes, comptables	2	48	--	--	2	52	0.5	311	0.7
Cadres d'entreprises	1	39	2	3	42	87	0.9	783	1.8
Employées de bureau	1	173	14	2	160	350	3.6	9 516	22.5
Vendeuses	1	23	--	4	9	37	0.4	1 398	3.3
Contrôleurs des transports etc.	--	27	--	1	1	29	0.3	249	0.6
Emplois de l'industrie primaire	--	--	1	--	1	2		245	0.6
Total	5	310	17	10	215	557		12 502	
Pourcentage	1.6	4.2	7.9	6.2	13.2	5.8	5.8	29.5	29.5
Personnel de la métallurgie	--	--	--	--	1	1		155	0.4
Personnel des industries électriques et des télécommunications	--	1	--	--	--	1		320	0.8
Professions des industries de transformation et du bâtiment et travaux publics	2	5	--	2	3	12	0.1	1 615	3.8
Ouvrières	3	--	--	4	4	11	0.1	175	0.4
Total	5	6	--	6	8	25		2 265	
Pourcentage	1.6	0.1	0.0	3.7	0.5	0.3	0.3	5.4	5.4
Professions de la restauration	4	65	--	4	20	93	1.0	2 134	5.0
Police, lutte contre le feu, forces armées	--	8	--	--	5	13	0.1	227	0.5
Artistes	24	22	--	--	4	50	0.5	460	1.1
Professions des sports et des loisirs	--	--	--	--	4	4	0.1	84	0.2
Autres professions	5	9	20	--	7	41	0.4	799	1.9
Total	33	104	20	4	40	201		3 704	
Pourcentage	10.4	1.4	9.3	2.4	2.4	2.1	2.1	8.7	8.7
Fonctionnaires	3	91	6	14	4	118	1.2	390	0.9
Activités mal désignées	44	313	4	16	48	425	4.4	2 201	5.2
Etudiantes de plus de 15 ans	23	4 457	41	32	818	5 371	55.7	2 834	6.7
Tâches ménagères	142	776	35	38	266	1 257	13.1	9 081	21.5
Retraitées, travailleuses indépendantes	6	40	5	20	20	91	0.9	1 227	2.9
Total	218	5 677	91	120	1 156	7 262		15 733	
Pourcentage	69.0	77.7	42.1	74.1	70.7	75.3	75.3	37.2	37.2
Total	316	7 311	216	162	1 634	9 639		42 318	
Pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* Y compris la Nouvelle-Zélande.

entrées de visiteurs en provenance des pays en développement ont plus que triplé pour atteindre maintenant un total annuel largement supérieur à 35 000. C'est de cette manière et dans cette mesure que l'Australie, en leur permettant de compléter leur formation et leur pratique de travail apporte une contribution faible mais significative à certaines catégories de population des pays en développement d'Asie et du Pacifique. S'il ne s'agit pas d'une aussi forte contribution que l'aide apportée par le flux inverse des Australiens allant travailler pour une longue période dans les pays en développement -- celle-ci a plus d'influence en raison de son volume plus important et de la durée plus longue des séjours que ce travail implique. Ces deux mouvements de population, lorsqu'on les additionne, représentent un courant migratoire s'établissant maintenant au total à près de 90 000 personnes par an.

Si la contribution d'autres pays industrialisés est bien plus importante que celle représentée par les immigrants de l'Australie, leurs statistiques sur les migrations sont ordinairement beaucoup moins utiles que celles de l'Australie et, lorsqu'elles existent, elles donnent rarement autant de détails sur l'âge, la situation de famille, la profession ou la durée de séjour. Les informations relatives à l'Australie qui ont été données plus haut montrent ce que l'on peut faire avec des statistiques suffisamment complètes et l'importance que les migrations de longue durée revêtent pour la vie sociale et économique des pays en développement.

NOTE FINALE

Les statistiques internationales font habituellement une distinction entre les mouvements de population portant sur moins d'un an et qualifiés de migrations "temporaires" ou de "courte durée", et ceux qui portent sur plus d'un an et que l'on qualifie de migrations "permanentes" ou "de longue durée". Cela est très embarrassant et pour deux raisons. Premièrement, utiliser l'étiquette "permanent" pour couvrir des mouvements d'un, deux ou trois ans aussi bien que l'installation définitive, c'est englober sous un seul et même vocable deux migrations importantes et absolument différentes. Pour éliminer cette première ambiguïté, l'Australie subdivise donc maintenant l'ancienne catégorie des "migrations permanentes" en deux catégories : les "mouvements de longue durée" et l'"immigration permanente" ou "installation de colons".

Deuxièmement, réunir tous les mouvements de population d'une durée inférieure à un an sous une seule catégorie, celle des migrations "temporaires" ou "de courte durée" revient aussi à associer les courants migratoires tout à fait distincts. L'un, véritable mouvement de courte durée, est celui des touristes, des visiteurs venant pour des conférences ou de brèves consultations d'affaires, des parents venant voir leur famille pour quelques semaines ou quelques mois, etc. Tout différent est le flux de plus longue durée constitué par les étudiants venant pour les dix à onze mois de l'année universitaire, des cadres, du personnel technique ou commercial détachés à l'étranger pour dix à douze mois, des scientifiques et des universitaires collaborant avec une institution étrangère pendant six à douze mois, etc. Ces migrations de plus longue durée n'ont rien de commun avec le véritable

mouvement de courte durée et ressemble bien davantage à des détachements de personnel ou des séjours d'un, deux ou trois ans ; c'est pourquoi nous avons, dans le présent document, extrait les mouvements migratoires de six à douze mois de la catégorie de migration "de courte durée" ou "temporaire", pour les ajouter à la catégorie des migrations "de longue durée" mais non définitives. Cela est indispensable pour avoir une image complète de la contribution que les migrations de longue durée apportent au monde en développement et l'idéal serait de demander aux gouvernements de fournir autant de renseignements sur les mouvements migratoires d'une durée comprise entre six et douze mois qu'ils en fournissent pour les mouvements d'une durée supérieure à un an.

Chapitre 10

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE PERSONNEL DE HAUT NIVEAU ANALYSE THEORIQUE ET INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT

par

John Salt et Allan Findlay

INTRODUCTION

A la suite des profonds changements qui se sont produits ces dernières années dans la structure des mouvements migratoires internationaux, on s'est de nouveau interrogé sur la mobilité géographique du personnel hautement qualifié. A l'heure actuelle, seule une poignée de pays encouragent l'immigration d'installation et encore celle-ci est-elle de plus en plus sélective (Kritz, 1987). Il semble que l'ère des migrations en masse de travailleurs relativement peu qualifiés touche à sa fin, du moins pour autant qu'on puisse le prévoir, et ce non pas à cause d'une diminution des pressions du côté de l'offre mais parce que la demande a baissé dans les pays développés et au Moyen-Orient. En revanche, les migrations de personnel de haut niveau ont plutôt augmenté et cette tendance devrait se poursuivre. Deux raisons à cela : d'une part, il est probable que pour assurer le développement économique tous les pays auront besoin des compétences de spécialistes et de l'expérience de travailleurs qualifiés. Si ce personnel peut être importé, épargnant ainsi au pays les coûts de formation, c'est tout avantage pour eux. D'autre part, le fonctionnement de l'économie mondiale repose sur des mouvements migratoires d'une élite hautement qualifiée, instrument du transfert des connaissances entre les différentes parties du système. Ce personnel migrant constitue déjà un élément important des courants migratoires dans nombre de pays (Salt, 1983 ; Appleyard, 1985 ; Kritz, 1987). Or la question des travailleurs migrants hautement qualifiés a rarement été abordée dans les études sur les mouvements migratoires traditionnels, tout simplement parce que l'on considère qu'il ne s'agit pas d'immigration à proprement parler et que ce phénomène ne touche pas un nombre suffisant de personnes. Ce peu d'intérêt pour les migrants hautement qualifiés amène à sous-estimer leur importance économique, sociale et politique, qui est pourtant considérable.

Nous nous proposons, dans le présent document, de nous livrer à une double réflexion : comment mettre au point un cadre théorique propre à expliquer les mouvements migratoires de personnel hautement qualifié et

quelles sont les incidences sur le développement économique des transferts de connaissances résultant de ces mouvements ? Nous tenterons, pour commencer, de mesurer l'ampleur de ces migrations. Nous proposerons ensuite un cadre d'analyse qui tient compte à la fois de la nouvelle division internationale du travail, de la carrière suivie par les travailleurs hautement qualifiés, du rôle des marchés internes de l'emploi et du rôle des intermédiaires que sont les agences chargées du recrutement des cadres et de leur installation à l'étranger. Suivra un examen concret de l'ampleur des migrations au sein des sociétés transnationales, à partir d'exemples qui nous viennent des Etats-Unis. Enfin, nous étudierons les effets que peuvent avoir sur le développement économique les mouvements migratoires de personnel de haut niveau en examinant, dans un premier temps, le rôle de ces migrations dans les projets de développement puis en nous interrogeant sur les transferts de connaissances dont peut bénéficier la population locale. Pour terminer, nous étudierons d'une manière plus générale, les incidences sur l'environnement et les mentalités, en ayant soin de citer des exemples précis et concrets.

L'ampleur des migrations internationales de personnel hautement qualifié

Il n'existe pas à l'heure actuelle de définition largement acceptée qui rende compte de tous les types de migrations de personnel hautement qualifié. Le phénomène de "la fuite des cerveaux" est connu depuis longtemps et est souvent considéré comme plus ou moins permanent (Committee on Manpower, Resources and Technology, 1967 ; Grubel et Scott 1966 ; Shearer, 1966 ; Glaser, 1978 ; Brydon et Gould, 1984). Il est sans doute plus juste aujourd'hui de parler "d'échange des compétences" étant donné que les travailleurs de haut niveau sont de plus en plus nombreux à se déplacer pour des contrats de durée relativement courte, souvent de 1 à 3 ans (Salt, 1983). Appleyard (1985) a attiré l'attention sur la nature éphémère d'une grande partie de ces déplacements, ainsi que sur le haut niveau de qualification des intéressés, qu'il a baptisé du nom de "professionnels en mouvement".

La plupart des auteurs restent toutefois attachés à la notion de fuite des cerveaux, mettant surtout l'accent sur les mouvements des pays moins avancés vers les pays plus développés. On discute beaucoup de la question des dédommagements que perçoivent les pays d'émigration sous forme d'envois de fonds, d'épargne et de formation. Les avis diffèrent quant au diagnostic et au remède, certains préconisant des dispositifs fiscaux à caractère redistributif (Bhagwati et Dellafar, 1973), d'autres un système d'indemnisation (Böhning, 1984). La question de la planification du développement et de la gestion de la main-d'oeuvre est elle aussi importante ; Bennell et Godfrey (1980), notamment, se sont interrogés sur le coût que représente pour les pays d'Afrique l'emploi de leurs nationaux hautement qualifiés aux conditions, salariales et autres, en vigueur sur le marché international.

Les migrations de personnel de haut niveau entre les pays industriels avancés ont de toute évidence acquis une importance considérable (Salt, 1983). Les voyages d'affaires de durées diverses représentent une grande partie de ces mouvements transfrontières et certains commencent à ressembler à des migrations temporaires. Erlandsson (1979) a attiré l'attention sur les rapports entre les possibilités de communication, le contenu des emplois et l'ampleur des contacts, dans les pays où les liaisons entre les grands centres d'activité sont de plus en plus développées. L'Europe, par exemple, avec son économie moderne et fortement intégrée et des communications aisées entre ses

principales régions, a besoin de cette circulation des compétences dans les domaines de la production, de la commercialisation, de la gestion et de la recherche. Quant aux grandes sociétés internationales, nombre d'entre elles doivent, pour assurer leur unité, veiller à la circulation des compétences au sein de leur marché interne de l'emploi, afin d'améliorer les communications et d'assurer la diffusion des connaissances, de l'expérience acquise et des nouvelles techniques.

Du fait de l'existence de grandes sociétés transnationales, dotées de marchés internes de l'emploi de dimension internationale, de nouvelles structures de transferts du personnel hautement qualifié se sont mises en place. Les cadres sont couramment détachés à l'étranger pour des périodes de quelques mois ou de quelques semaines. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile de faire la distinction entre les voyages d'affaires et les migrations internationales, les premiers pouvant fort bien se substituer aux secondes grâce aux moyens de communication modernes et aux transports rapides. Il est certain que le personnel hautement qualifié se déplace bien plus volontiers, au niveau international s'entend, que les travailleurs dits migrants, comme certains travailleurs agricoles par exemple.

Compte tenu des difficultés que l'on rencontre lorsque l'on tente de définir les travailleurs migrants de haut niveau, on ne peut se faire une idée exacte des mouvements migratoires de ce personnel sans préciser de manière très stricte la durée des séjours à l'étranger. En 1985, le Royaume-Uni a accueilli un million de visiteurs venus pour affaires, à l'exclusion des nationaux et des ressortissants de la Communauté européenne ; aux Etats-Unis, sur 9 millions de personnes admises sur le territoire national et n'ayant pas le statut d'immigrant, 1.75 million étaient classées comme visiteurs temporaires en voyage d'affaires, comme fonctionnaires étrangers ou comme représentants d'organismes internationaux. On constate aussi qu'une proportion de plus en plus grande de travailleurs migrants sont des travailleurs hautement qualifiés ; 86 pour cent de 7 076 permis de travail de longue durée délivrés au Royaume-Uni en 1985 ont été accordés à des spécialistes de haut niveau ou à une des personnes occupant des postes de direction ; aux Etats-Unis, 19 pour cent des 225 000 travailleurs admis pour une durée déterminée en 1984 étaient "des personnes possédant des talents et une valeur exceptionnels", tandis que dans 28 autres pour cent des cas, il s'agissait de travailleurs mutés d'une entreprise à une autre, sur le marché interne de l'emploi d'une grosse société. Ce dernier type de déplacement représente également une part importante des migrations vers le Royaume-Uni, puisqu'il constitue la majorité (57 pour cent) des permis de travail de longue durée délivrés dans ce pays. Les mouvements migratoires à l'intérieur des sociétés transnationales atteignent donc des dimensions considérables et méritent d'être quantifiés, décrits et expliqués.

Les pays du Tiers-Monde commencent à prendre conscience de l'importance économique et politique croissante de l'exode des cadres, ainsi qu'on peut le constater par exemple dans les bibliographies de Gould (1977) et de Davis et Prothero (1981). Il est probable que cette tendance ne fera que se renforcer à mesure que les pays du Tiers-Monde se développeront et auront besoin de davantage de personnel qualifié et à mesure que l'offre de personnel qualifié ira elle-même croissant, du fait du développement des programmes de formation et de l'intégration du Tiers-Monde dans l'économie moderne. Les écarts entre le niveau de développement des pays moins avancés favoriseront eux aussi l'exode des cadres. Brydon et Gould (1984) ont noté que les écarts de développement

entre les pays africains s'accroissent, ce qui s'est traduit notamment par des migrations de plus en plus importantes de travailleurs qualifiés des pays aux prises avec des difficultés économiques et politiques vers les pays qui connaissent une situation économique plus favorable. Ces migrations se font principalement en direction des pays africains producteurs de pétrole mais les pays qui, d'une manière générale, ont une économie plus dynamique, comme la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Malawi, attirent eux aussi des travailleurs qualifiés. Zachariah et Condé (1981) ont montré que les pays qui connaissent une situation économique difficile par rapport aux autres pays d'Afrique, comme par exemple le Ghana, la Guinée, le Mozambique et la Zambie, ont subi des pertes nettes de main-d'oeuvre qualifiée.

A la différence des travailleurs peu qualifiés, le personnel de haut niveau ne fait pas que pallier l'insuffisance de main-d'oeuvre locale, il peut aussi finir par exercer une influence et par occuper des positions névralgiques, ce qui peut avoir de graves conséquences pour l'équilibre économique et politique du pays d'accueil. Ainsi, plutôt que de retourner vers la pauvreté relative de leur pays d'origine, ces travailleurs peuvent s'implanter et former dans le pays d'accueil leurs propres groupements politiques. A la longue, cette situation peut mettre en péril l'équilibre politique et par conséquent la stabilité du pays, en particulier si les immigrés hautement qualifiés jouissent d'un statut spécial et de droits différents du reste de la population. Ces travailleurs peuvent toutefois aussi provoquer des changements par d'autres voies : en fournissant au pays d'accueil les qualifications et les connaissances dont il a besoin, en lui apportant de nouvelles techniques et en lui faisant découvrir de nouvelles façons de voir les choses, ils permettent à la population locale d'accéder à un éventail d'idées plus large, ce qui peut être à l'origine de bouleversements sociaux.

Analyse théorique

La plupart des modèles actuellement utilisés pour rendre compte des mouvements migratoires ne permettent pas d'expliquer de façon satisfaisante les migrations de personnel hautement qualifié. Si les différences marquées dans la situation sur le marché du travail du pays d'origine et du pays d'accueil, les écarts entre les revenus, les différences de mode de vie et enfin le désir des travailleurs d'améliorer leur condition expliquent assez bien les migrations de travailleurs relativement peu qualifiés, ce n'est pas le cas pour ces travailleurs, moins nombreux, qui sont dotés de niveaux de qualification et de compétence élevés. Les migrations de personnel hautement qualifié se font en grande partie entre pays industriels avancés, au sein d'un système urbain dont les interactions ont favorisé le développement des échanges de compétences. Nombreux aussi sont les travailleurs hautement qualifiés qui migrent entre les secteurs les plus avancés des pays du Tiers-Monde et les pays développés, ne faisant en fait que se déplacer entre les différentes parties d'une économie qui forme un tout à l'échelle mondiale. Les théories fondées sur les notions de distance, d'attraction, d'écart de salaires et de différences de niveaux de vie ne suffisent pas à expliquer ces échanges. Il faut trouver de nouveaux systèmes d'explication, fondés sur les notions modernes d'intégration économique et permettant de faire la distinction entre les différents types de professions et de mettre en évidence leurs rapports avec les institutions et les mécanismes du marché du travail. A cet égard, il convient d'étudier quatre grands facteurs.

La division internationale du travail

La "nouvelle division internationale du travail" (Frobel *et al.*, 1980) est l'une des grandes questions qui depuis quelques années alimentent les débats sur l'économie mondiale. Jusqu'à présent, on ne s'est guère interrogé sur les conséquences, sans doute considérables, que cette évolution pouvait avoir sur le plan des migrations internationales. Pourtant, c'est sans doute l'un des problèmes les plus importants qui aient été mis en évidence à l'occasion de la Conférence de l'union internationale pour l'étude scientifique de la population, organisée à Bellagio en avril 1985.

La nouvelle division géographique du travail à l'échelle mondiale ne peut avoir que des répercussions complexes, avec des mouvements de travailleurs à la fois entre les grandes régions que constituent les pays du Tiers-Monde, les pays développés et même les pays de développement intermédiaire et à l'intérieur de chacun de ces groupes de pays. Ainsi, les pays moins avancés ont besoin de faire appel à des travailleurs étrangers hautement qualifiés pour assurer le développement d'un secteur manufacturier moderne : les cadres de ces pays pour leur part, vont se former dans les pays développés et les pays de développement intermédiaire ; enfin, les pays du Tiers-Monde sont en train de se doter de leurs propres sociétés multinationales, ce qui se traduit par des migrations de personnel qualifié entre pays du Tiers-Monde, au sein des mêmes entreprises. Par ailleurs, l'intégration économique favorise les contacts et les échanges d'information. Le personnel de haut niveau est mieux informé des conditions plus avantageuses éventuellement appliquées dans d'autres pays et il peut être tenté de tirer parti de qualifications pour lesquelles il existe un marché.

On ne sait guère en quoi cette nouvelle phase de développement industriel a contribué à la répartition inégale du développement. De même, on sait peu de choses sur les conséquences de cette situation sur le plan des migrations internationales, bien que certains travaux, comme par exemple l'étude de Stahl (1985) sur Singapour, montrent qu'elles peuvent être importantes. Walton (1985) a tenté de replacer dans un cadre historique la division géographique du travail telle qu'elle semble évoluer à l'heure actuelle et il en a conclu que nous en étions à la troisième transformation de ce type, ce qui, bien entendu, donne à penser que l'on pourrait, en analysant les phases précédentes, connaître l'orientation future des migrations internationales.

La répartition géographique du travail à l'intérieur des sociétés transnationales est au coeur même de la nouvelle division internationale du travail apparue au cours de ces dernières décennies. La croissance des sociétés transnationales a joué un rôle déterminant dans la création d'un marché de l'emploi organisé à l'échelle du globe et regroupant essentiellement du personnel hautement qualifié et particulièrement mobile. Toutefois, les liens entre la division internationale du travail et les sociétés transnationales ne sont pas clairs. D'après Hymer (1972), les sociétés transnationales seraient à l'origine d'une division internationale du travail qui correspondrait à la répartition hiérarchique des tâches dans ces sociétés, les décisions prises au plus haut niveau de la hiérarchie étant centralisées dans quelques grandes villes clés situées dans les pays les plus avancés. Le modèle de Hymer est généralement accepté mais l'étude des grandes sociétés a montré que celles-ci étaient extrêmement complexes et que l'on ne pouvait pas distinguer un type unique de division internationale du travail, organisé selon une structure hiérarchique déterminée. Par ailleurs, le développement de sociétés

transnationales dans les pays du Tiers-Monde jette le doute sur la validité du modèle de Hymer, du moins pour ce qui est de l'hypothèse selon laquelle les sociétés transnationales des pays les plus avancés auraient une influence déterminante.

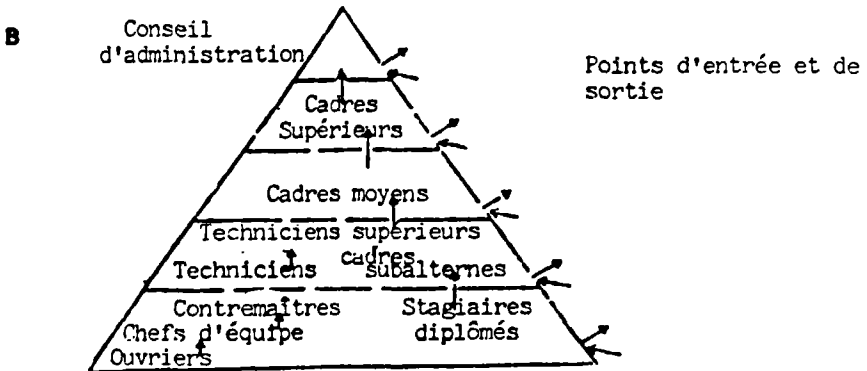
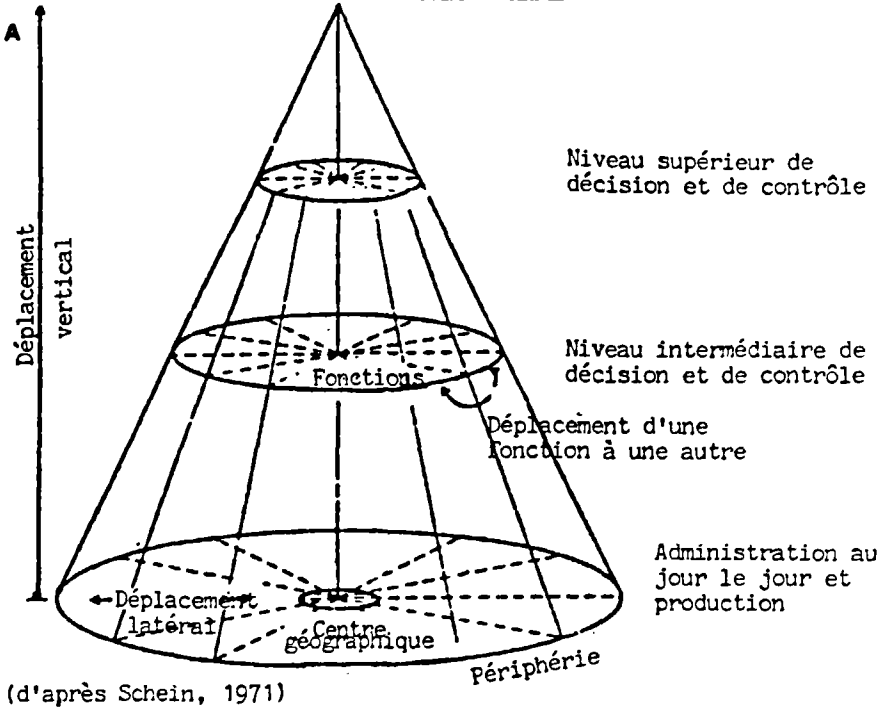
Au fur et à mesure de leur développement, les grandes firmes se sont spécialisées et leurs liaisons internes sont devenues plus complexes (Dicken, 1986). Cette évolution s'est répercutée sur les marchés internes de l'emploi. Il en est résulté une structure hiérarchique (figure 10.1) comprenant toute une série de fonctions de contrôle, les principales étant situées au niveau de la direction générale et les autres à des niveaux inférieurs de la hiérarchie. Des liaisons se sont établies entre les lieux d'implantation de ces différentes fonctions, entraînant notamment des déplacements de personnel qualifié. De ce point de vue, les migrations internationales de personnel hautement qualifié peuvent être considérées comme l'une des manifestations de ces liaisons internes, les spécialistes étant mutés là où on a besoin d'eux et compte tenu de leurs compétences personnelles.

La stratégie de l'entreprise, par exemple le choix entre l'expansion horizontale et l'intégration verticale, se répercute sur sa structure et par conséquent sur les transferts de personnel. Dicken (1986) estime que quelle que soit la stratégie choisie, celle-ci influe sur les relations entre les éléments constitutifs de l'entreprise et notamment sur le degré d'indépendance ou d'interdépendance entre les différentes unités qui la composent. Le transfert des connaissances est d'autant plus indispensable que les unités sont plus dépendantes les unes des autres et l'un des moyens d'assurer ce transfert est de disposer d'un personnel qualifié pouvant être déplacé à volonté.

Le degré de séparation fonctionnelle et géographique entre les différents éléments de l'entreprise dépend du type de technologie mis en oeuvre. Toujours d'après Dicken, la répartition géographique des activités dépend à la fois de la structure interne de l'entreprise et de ses besoins techniques. Chaque unité fait appel à des technologies différentes et doit être située dans une zone géographique déterminée : la direction générale, les bureaux régionaux, les services de Recherche et Développement et les unités de production ont chacun besoin d'emplacements différents et ont chacun un rôle précis à jouer dans l'entreprise. La direction générale doit être implantée dans un lieu stratégique, situé au coeur du réseau de communication de l'entreprise et qui permette les prises de contact directes. Le bureau régional d'une société transnationale peut aussi faire office de direction générale pour un pays. Les bureaux régionaux, précisément, ont un rôle de coordination et leur composition dépend de la politique de la firme en matière de promotions. Dans certaines sociétés transnationales, par exemple, des nationaux peuvent être promus à la tête des bureaux régionaux, tandis que dans d'autres, ils ne pourront jamais diriger leurs propres compatriotes. Le choix de l'emplacement des fonctions de R&D dépend en grande partie de la technologie employée, laquelle détermine le mode d'organisation de l'entreprise. Cette dernière peut être organisée, par exemple, selon des principes "organiques" ou "mécanistes". Dans le premier cas, il s'agit d'une entreprise à la pointe des technologies nouvelles, qui innove constamment, tant dans les produits que dans les procédés et qui a besoin d'une réserve de spécialistes capables de se déplacer à la fois fréquemment et rapidement ; dans le second cas, l'entreprise met en oeuvre des techniques et des méthodes de production mieux connues, les produits ont une durée de vie plus longue et il n'est pas aussi indispensable que les cadres se déplacent.

FIGURE 10.1

STRUCTURES DES MARCHES DU TRAVAIL -



L'organisation des carrières

Les migrations internationales de personnel de haut niveau peuvent aussi s'expliquer par la fragmentation du marché du travail moderne, dans lequel, du fait de la spécialisation des professions et des formations, les travailleurs sont séparés en groupes distincts qui ne se font pas concurrence (McKay et Whitelaw, 1977 ; Salt, 1983 et 1986). Il faut donc faire la distinction entre les différentes professions et examiner les rapports de chacune d'elles avec les mécanismes et les institutions du marché du travail. Il y a un lien très étroit entre la carrière suivie par chaque individu, la nature de l'emploi qu'il occupe et l'importance des déplacements imposés par l'entreprise du fait de sa structure interne et du mode d'organisation.

La notion de carrière professionnelle joue un rôle essentiel dans les migrations. Une carrière consiste en une série d'emplois occupés successivement par un individu et auxquels celui-ci accède grâce à l'expérience et aux nouvelles compétences qu'il acquiert à chaque fois qu'il change d'emploi. La mobilité professionnelle peut consister pour un travailleur à effectuer de nouvelles tâches ou à changer de lieu de travail. Elle peut se produire à l'intérieur d'une même entreprise ou entre deux entreprises différentes. On peut donc définir la carrière d'un individu comme l'ensemble des emplois (tâches), métiers (ensemble de tâches), employeurs et lieux de travail qu'il aura successivement connus au cours de sa vie active. D'une manière générale, la carrière professionnelle correspond à une progression vers le haut et c'est dans cette optique que les travailleurs choisissent leurs emplois successifs. On peut supposer par ailleurs que la propension à changer d'emploi et par conséquent à migrer, est plus forte à certaines étapes de la carrière d'un individu. La profession exercée et les tâches qui y sont attachées, ainsi que l'organisation du travail et les possibilités de carrières offertes par l'entreprise, jouent à cet égard un rôle essentiel. La nature de la carrière professionnelle et la rapidité des promotions peuvent varier. De même, les emplois successifs proposés à l'individu dépendent de l'organisation du travail dans l'entreprise : ils peuvent notamment différer selon que la direction favorise les promotions à l'intérieur des différentes spécialités ou applique une politique plus souple.

Pour ce qui est de la demande, l'employeur dispose d'un ensemble de postes, auxquels il doit affecter les personnes qui conviennent le mieux. Pour ce faire, différentes politiques peuvent être mises en oeuvre mais celles-ci doivent tenir compte des caractéristiques de l'offre et en particulier du comportement des salariés et de leur attitude face au travail. On a constaté à plusieurs reprises que ces attitudes variaient selon les zones de migration : les cadres américains, par exemple, que Jennings (1971) a qualifiés de "mobilités", semblent être beaucoup plus mobiles que leurs homologues européens. Ainsi, les choix que font les individus tout au long de leur carrière au sujet de leur emploi et de leur lieu de travail sont soumis à toutes sortes de contraintes et d'influences extérieures, qui interviennent à des moments différents.

La structure des mouvements migratoires repose donc d'une part sur les décisions prises par les entreprises quant à l'emplacement de leurs activités et sur leurs préférences en matière de répartition géographique du travail et d'autre part, sur un groupe de travailleurs expérimentés et hautement qualifiés, susceptibles d'être engagés par ces entreprises. La nécessité pour les employeurs de nommer aux postes vacants des personnes possédant les

qualifications requises et le désir des salariés de prendre des emplois qui leur offrent des possibilités de promotion, leur procurent une certaine satisfaction professionnelle et, plus généralement, leur donnent la possibilité d'améliorer leur niveau de vie, fournissant l'énergie qui fait tourner la machine.

Les migrations au sein des marchés internes de l'emploi

La figure 10.1 peut nous aider à comprendre comment sont organisées les migrations sur les marchés internes du travail. L'entreprise est représentée en A par une série de niveaux d'activité, qui vont s'amenuisant à mesure que l'on s'approche du niveau de direction et de contrôle le plus élevé. Au coeur du système, on trouve la direction générale, centre géographique des activités de l'entreprise. Les activités périphériques peuvent être réparties dans des régions du globe très éloignées les unes des autres. A l'intérieur de ce système, les migrations de personnel peuvent prendre différentes formes. Il y a les promotions, qui correspondent à des déplacements le long de l'axe vertical de la figure 10.1 (A) ; les mouvements peuvent aussi être latéraux, ce qui est le cas lorsqu'un travailleur est muté à un nouveau poste situé sur le même échelon hiérarchique ; les déplacements peuvent se faire d'une fonction à l'autre, par exemple entre la vente et la production ; ils peuvent être géographiques, à l'intérieur d'un même pays ou entre pays différents ; enfin, ils peuvent présenter plusieurs de ces caractères à la fois, un déplacement géographique pouvant s'accompagner d'une promotion, d'un déplacement latéral ou d'un changement de fonction.

Les mouvements vers l'intérieur et vers l'extérieur se font par un ensemble d'entrées et de sorties, ménagées à différents niveaux de la hiérarchie. Les points d'entrée et de sortie sont représentés en figure 10.1 (B), de même que les possibilités de passage entre les différents niveaux hiérarchiques. La perméabilité d'une grande entreprise vis-à-vis du marché extérieur de l'emploi est fonction du degré d'ouverture de ces points d'entrée et de sortie. Certaines entreprises font largement appel au marché extérieur à tous les niveaux de la hiérarchie ; d'autres recrutent surtout aux niveaux inférieurs et pourvoient les postes supérieurs par voie de promotion. C'est ainsi que des points de passage sont prévus à l'intérieur même de l'entreprise, le nombre de ces points de passage diminuant à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie. L'accession à un niveau supérieur peut très bien s'accompagner d'un déplacement géographique mais il peut en aller de même d'une mutation latérale. Certains salariés, comme par exemple les ouvriers, ont des perspectives de carrière limitées ; d'autres, comme les techniciens, peuvent commencer à un niveau plus élevé mais ils atteignent vite un plafond ; en revanche, même s'ils commencent en bas de l'échelle, les salariés qui sortent de l'enseignement supérieur peuvent espérer suivre une carrière (et entreprendre une série de déplacements) qui les fera progresser dans la hiérarchie. La concurrence sera plus ou moins vive entre les candidats à la promotion et les recrues potentielles venues d'autres entreprises, selon la politique suivie par l'employeur pour pourvoir les postes vacants.

Les mutations à l'intérieur d'une même entreprise peuvent être de durée variable. Toutefois, les mutations à long terme dans un pays étranger sont devenues relativement rares ; le temps n'est plus où l'entreprise envoyait un représentant à l'étranger pour une durée indéterminée. De plus en plus, les détachements se font pour de courtes périodes, deux à trois ans tout au plus.

Les entreprises ont aujourd'hui tendance à se servir plus volontiers des moyens de transports rapides pour détacher leurs spécialistes -- dans des délais très courts -- là où on a besoin d'eux, depuis le poste qu'ils occupent habituellement. De plus en plus, les grandes entreprises peuvent remplacer les déplacements de longue durée par des "voyages d'affaires", ce qui permet au centre d'avoir à sa disposition des experts, spécialistes en "interventions d'urgence", qu'il peut envoyer vers un grand nombre d'établissements périphériques.

Le rôle des intermédiaires

La mobilité du personnel de haut niveau est facilitée par des systèmes de recrutement et de placement efficaces et par des primes généreuses en cas d'affectation à l'étranger. Le recrutement peut se faire sur les marchés internes de l'emploi -- c'est alors le service du personnel local ou central de l'entreprise qui s'en charge -- ou par l'intermédiaire d'une agence extérieure. La plupart des grandes entreprises ont mis en place un système de recrutement complexe, qui permet de tenir compte à la fois des besoins en personnel et de la carrière des salariés. Sur le marché extérieur du travail, des entreprises de services se sont spécialisées dans le recrutement et le placement de personnel hautement qualifié. La plupart d'entre elles, du moins celles qui travaillent depuis les pays développés, sont très spécialisées et recrutent uniquement pour certains postes, ce qui les amène souvent à limiter leurs activités à des zones géographiques précises. Ces agences sont avant tout des intermédiaires, dont le rôle est de mettre en rapport certains employeurs avec certains spécialistes et de permettre la liaison entre des régions d'origine et des régions de destination données. C'est ainsi par exemple que certaines entreprises britanniques s'occupent exclusivement de recruter des spécialistes des technologies de pointe pour les Etats-Unis, tandis que d'autres alimentent les pays du Moyen-Orient en gestionnaires et en professionnels de haut niveau. Le rôle des agences de recrutement en tant qu'organismes du marché du travail de personnel hautement qualifié se trouve renforcé du fait qu'elles jouent aussi le rôle de sélectionneurs. Leur intervention est indispensable car les spécialistes et les cadres de haut niveau s'occupent rarement eux-mêmes de chercher un emploi à l'étranger, de même qu'à ce niveau, les employeurs potentiels ne sont pas disposés à engager le premier venu. La moitié environ des 110 000 britanniques qui travaillaient au Moyen-Orient en 1981 avaient été recrutés par l'intermédiaire d'agences privées.

Les travailleurs migrants de haut niveau bénéficient non seulement des conseils de spécialistes en matière de placement, mais aussi (le plus souvent) d'une aide généreuse à la réinstallation. Celle-ci peut prendre plusieurs formes. En principe, elle comprend non seulement une indemnité couvrant la totalité des dépenses encourues mais aussi des conseils et une assistance destinés à faciliter leur insertion dans un environnement nouveau pour eux. Les sociétés transnationales adoptent de plus en plus des systèmes internationaux de classification des emplois, avec une grille des salaires correspondante. Ces systèmes permettent aux salariés de savoir en quoi une mutation à l'étranger pourrait faire avancer leur carrière et leur donnent l'assurance de conserver leur rang dans la hiérarchie en cas de mutation et quelle que soit la durée de leur absence. Les entreprises font aussi de plus en plus appel aux services d'agences spécialisées dans l'installation de personnel à l'étranger. Pour une somme convenue à l'avance, ces agences s'occupent

déménagement ; elles se chargent elles-mêmes de la vente, de la recherche ou de la location d'une maison ; elles veillent à toutes les informations qui peuvent être utiles, règlent les difficultés administratives éventuelles et enfin prennent toutes les dépenses à leur compte. Si elles ne vont pas jusqu'à déposer un tapis magique aux pieds des cadres qui vont s'installer, elles facilitent néanmoins les migrations et à cet égard jouent un rôle de plus en plus important. Les sociétés transnationales estiment que le prix demandé par ces agences vaut la peine d'être versé si en échange elles ont l'assurance que leurs cadres pourront s'installer sans encombre.

Tout un ensemble de services se sont donc mis en place sur les marchés du travail interne et externe en vue de faciliter les déplacements à l'étranger. Les difficultés ne sont pas entièrement aplanies mais on s'est rendu compte que les mutations fréquentes de personnel hautement qualifié jouaient un rôle important dans la vie des entreprises et qu'il fallait faciliter ces migrations dans toute la mesure du possible.

Les migrations de personnel hautement qualifié dans les sociétés internationales : le cas des Etats-Unis

Peu d'études rigoureuses ont été réalisées sur l'ampleur des migrations de personnel hautement qualifié et en particulier sur les mutations de personnel au sein des sociétés transnationales. Il importe pourtant de savoir combien de travailleurs les grandes firmes entretiennent ainsi à l'étranger et de connaître la fréquence des mutations. L'une des rares sources d'informations dont on dispose à ce sujet est l'indice international du Conseil américain sur les salariés à l'étranger (International Experience Index of the US Employee Relocation Council).

En 1982, le Conseil a réalisé une enquête auprès de ses membres au sujet des mutations à l'étranger. Les résultats de l'enquête indiquent, pour chaque entreprise interrogée, le nombre de mutations par an et l'aide fournie en matière de logement. Il n'a pas été tenu compte dans l'enquête des affectations inférieures à six mois. Les salariés ont été répartis en deux catégories : les citoyens américains affectés à l'étranger et les nationaux de pays tiers étrangers (non américains) envoyés dans un pays autre que les Etats-Unis ou que leur propre pays).

Les résultats de l'enquête appellent toutefois certaines réserves si l'on veut les utiliser pour étudier la répartition géographique du personnel hautement qualifié. Premièrement, ils portent uniquement sur des entreprises américaines et ne valent donc pas nécessairement pour l'ensemble des activités transnationales. Toutefois, les sociétés basées aux Etats-Unis étant incontestablement les plus importantes sur le plan mondial, ces résultats devraient fournir des indications utiles. En second lieu, l'enquête n'a été réalisée qu'auprès d'un échantillon de sociétés, qui ne sont pas forcément représentatives des entreprises américaines. Mais, là encore, compte tenu de la taille de l'échantillon et du large éventail de secteurs considérés, les résultats devraient permettre d'obtenir une image assez proche de la réalité. Enfin, les données ont été groupées par tranches si bien qu'il est difficile de calculer les taux de mutations. Un simple tableau permet cependant de se représenter, par grande région géographique, les principales caractéristiques des spécialistes et des cadres affectés à l'étranger.

L'enquête, qui a été réalisée en 1982, portait sur 190 sociétés, implantées dans 114 pays, ce qui correspondait à 2 719 mutations (nombre annuel de mutations à l'étranger) et 3 065 salariés expatriés. On voit, d'après les tableaux 10.1 et 10.2, que les entreprises américaines font appel aussi bien à des Américains qu'à des nationaux de pays tiers mais que les postes situés à l'étranger sont toujours confiés plus volontiers à des Américains qu'à des nationaux de pays tiers et que les premiers sont aussi plus souvent mutés que les seconds.

Par ailleurs, les entreprises américaines n'envoient pas toujours à la fois des Américains et des nationaux de pays tiers dans un même pays, ce qui n'apparaît pas clairement dans les deux tableaux ; en fait, bien souvent, elles emploient soit les uns, soit les autres. La plupart des entreprises n'ont qu'un ou deux salariés en poste à l'étranger, quelle que soit la région considérée et la très grande majorité en compte moins de cinq (tableau 10.1). Les deux tiers environ des sociétés employant des Américains à l'étranger affectent en moyenne moins d'une personne par an à l'extérieur et dans le cas des entreprises employant des nationaux de pays tiers cette proportion est de près de 75 pour cent (tableau 10.2). Seules deux des entreprises sondées envoyaient plus de cent Américains à l'étranger chaque année et trois plus de cent nationaux de pays tiers.

Ces données globales ne permettent pas de mettre en évidence les dissemblances et les similitudes entre les grandes régions du monde. D'une manière générale, les entreprises emploient plus d'Américains que de nationaux de pays tiers à l'étranger et il en va de même pour le nombre des mutations. Dans certaines régions, le nombre de travailleurs expatriés, par entreprise, est inférieur à la moyenne (Europe de l'Est, Australie, Amérique centrale et Amérique du Sud, Caraïbes) (tableau 10.1). C'est dans les régions développées que l'on compte le plus de travailleurs expatriés, en particulier en Europe de l'Ouest, où un cinquième des entreprises interrogées avaient affecté entre 6 et 25 salariés. Les pays du Moyen-Orient sont ceux qui accueillent la plus forte proportion de salariés envoyés en grands nombres par leur employeur, ce qui s'explique par l'importance des travaux de construction commandés par ces pays et par la place qu'y occupe l'industrie pétrolière. C'est également en Europe de l'Ouest et au Moyen-Orient que les entreprises envoient leurs plus forts contingents de nationaux de pays tiers. L'Europe de l'Ouest se distingue cependant par un nombre relativement élevé de mutations d'Américains (tableau 10.2), même si le nombre d'Américains affectés à l'étranger en l'espace d'une année est assez rarement élevé (si ce n'est dans les pays du Moyen-Orient). C'est en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Australasie et en Europe de l'Est que les entreprises envoient leurs cadres américains en plus petit nombre. Quant aux nationaux de pays tiers, ils ont tendance à être mutés en plus grand nombre dans les pays du Moyen-Orient que dans les autres régions et en plus petit nombre en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est.

D'une manière générale, il ressort de l'analyse que les travailleurs hautement qualifiés affectés à l'étranger par de grandes entreprises sont très largement répartis sur le globe terrestre mais que cette répartition est inégale. En principe, les entreprises n'ont qu'un petit nombre de salariés expatriés et ne nomment guère plus de une ou deux personnes à l'étranger chaque année. Il arrive cependant parfois que des groupes importants de travailleurs soient envoyés à l'étranger. Il s'agit alors le plus souvent de travailleurs envoyés en Europe de l'Ouest ou au Moyen-Orient, l'Europe de

Tableau 10.1
 POURCENTAGES DE TRAVAILLEURS EXPATRIES EMPLOYES DANS LES DIFFERENTES REGIONS DU MONDE PAR LES ENTREPRISES AMERICAINES

(a) Citoyens américains

Nombre de salariés à l'étranger	Caraïbes	Moyen-Orient	Europe de l'Ouest	Amérique du Sud et Amérique centrale		Afrique du Nord	Amérique du Nord	Asie	Australasie	Europe de l'Est	Total
				Amérique du Sud	Amérique centrale						
1-2	59.0	55.3	53.4	65.4	55.2	54.4	56.3	67.2	87.5	57.6	
3-5	15.7	21.1	19.0	19.5	26.9	23.4	24.1	14.6	6.3	20.6	
6-10	6.0	7.5	11.9	7.2	6.7	14.0	10.8	8.0		9.9	
11-25	10.8	7.5	10.8	5.1	6.0	6.4	5.4	4.4	6.3	7.4	
26-50	8.4	0.8	2.3	2.1	2.2	1.2	2.0	3.6		2.5	
7-50		8.1	2.6	0.7	3.0	0.6	1.5	2.2		2.1	
N	83	123	612	292	134	171	407	137	16	1 975	

(b) Nationaux de pays tiers

1-2	70.3	55.2	59.1	74.3	70.3	68.0	68.9	69.4	71.4	65.9
3-5	13.5	17.7	18.4	17.5	22.5	22.0	20.1	21.0	14.3	19.2
6-10	5.4	6.3	11.6	3.5	2.9	4.0	3.8	4.8	14.3	6.3
11-25	5.4	9.4	7.2	2.3	0.7	2.4	2.4			4.0
26-50		1.0	2.5	1.2	0.7	1.4	1.4	1.6		1.5
7-50	5.4	10.4	1.3	1.2	2.9	6.0	3.3	3.2		3.1
N	37	96	320	171	138	50	209	62	7	1 090

Source : International Experience Index, US Employment Relocation Council.

Tableau 10.2

POURCENTAGES ANNUELS DE SALAIRES MUTES PAR LES ENTREPRISES AMERICAINES PAR GRANDES REGIONS

Nombre de salariés à l'étranger	Caraïbes	Moyen-Orient	Europe de l'Ouest	Amérique du Sud et Amérique centrale		Afrique du Nord	Amérique du Nord	Asie	Australasie	Europe de l'Est	Total
				Amérique du Sud	Afrique						
(a) Citoyens américains											
moins de 1	61.8	63.6	58.8	76.9	64.0	66.9	65.2	70.4	65.4	100	65.4
1-2	26.3	17.8	26.7	15.4	22.0	21.7	24.2	19.2	22.5		22.5
3-5	6.6	7.5	9.1	5.8	6.0	8.9	2.0	5.6	7.4		7.4
6-10	2.6	3.7	4.3	0.8	3.0	1.9		3.2	2.9		2.9
11-25	2.6	2.8	0.9	1.2	4.0		0.3	0.8	1.0		1.0
26-50		1.9			1.0	0.6	0.8		0.3		0.3
51-100		0.9	0.2					0.8	0.3		0.3
Plus de 100		1.9							0.1		0.1
N	76	107	561	260	100	157	359	125	1 760	15	1 760
(b) Nationaux de pays tiers											
Moins de 1	72.4	64.4	69.9	83.3	75.6	79.1	70.7	69.8	72.7	85.7	72.7
1-2	17.2	18.4	22.7	13.5	19.5	18.6	20.1	24.5	19.5	14.5	19.5
3-5		6.9	4.6	1.9	1.6	2.3	4.0		3.9		3.9
6-10	6.9	1.1	2.1	0.6	0.8		2.9	1.9	1.8		1.8
11-25	3.4	5.7	0.7	0.6	0.8		1.1	3.8	1.5		1.5
26-50		1.1		0.6	0.8				0.2		0.2
51-100		1.1			0.8		0.6		0.2		0.2
Plus de 100		1.1					0.6		0.3		0.3
N	29	87	282	156	123	43	174	53	959	7	959

Source : International Experience Index, US Employment Relocation Council.

L'Est se situant à l'autre bout de l'échelle. En résumé, il est évident que les marchés du travail internes des sociétés transnationales comportent un grand nombre de postes extérieurs. Il reste encore beaucoup à faire pour expliquer la structure des migrations internationales de travailleurs hautement qualifiés, en particulier pour ce qui est des pays et des entreprises pris individuellement. Les résultats de l'enquête permettent simplement de se faire une idée de la complexité de la situation sur le plan purement géographique.

Les incidences sur le développement des migrations internationales de personnel hautement qualifié

Les incidences sur le développement des migrations de personnel hautement qualifié des pays développés vers les pays du Tiers-Monde, peuvent être analysées sous deux angles différents. D'une part, les projets entrepris dans les pays du Tiers-Monde dans le but de mettre en place certains services, de développer l'infrastructure et de créer de grandes industries "modernes" ne peuvent souvent être menés à bien sans l'importation de spécialistes venus de pays plus développés. D'autre part, et plus fondamentalement, le personnel hautement qualifié présent dans les pays du Tiers-Monde joue aussi un rôle sur l'environnement et sur la mentalité des sociétés d'accueil.

Les projets de développement

Si l'on considère d'abord les incidences directes sur le développement économique à proprement parler, on constate que de nombreux pays du Tiers-Monde ont activement encouragé l'immigration de certains spécialistes hautement qualifiés en vue d'accélérer la réalisation de projets de développement précis et bénéficiant généralement d'une large publicité. On estime que sans cette aide extérieure, le processus de développement serait ralenti dans des proportions inacceptables, en raison du temps nécessaire pour former parmi les nationaux les spécialistes dont ces pays ont besoin. Les pays en développement font donc venir, souvent à grands frais, des spécialistes étrangers. C'est ainsi que dans leur hâte à se développer, nombre de pays arabes, dont les revenus pétroliers ont fait un bond dans les années 70, ont fait largement appel aux services de cadres et de techniciens étrangers hautement qualifiés pour mener à bien certains grands travaux comme par exemple les projets de captage d'eau et d'irrigation de l'oasis de Koufra, en Libye, ou encore le projet de développement agricole et de mise en valeur des ressources en eau dans la Vallée du Lar, en Iran (Marwick et Germand, 1975). De même, certains grands travaux d'aménagement urbain, comme par exemple l'extension et la modernisation du réseau d'évacuation des eaux usées et d'alimentation en eau de la ville du Caire, dans les années 80, considéré par les observateurs comme un projet de développement de toute première importance pour la plus grande ville du monde arabe, reposent sur les connaissances de techniciens et de spécialistes fournis par tout un ensemble de firmes occidentales.

Nombre de projets, pourtant désignés sous le terme de "projets de développement", ne visent ni à accroître la richesse nationale par la transformation industrielle des ressources naturelles, ni à améliorer les conditions de vie de la population locale grâce au développement des infrastructures. Ils visent simplement à absorber l'excédent de main-d'oeuvre résultant de la croissance démographique rapide que connaissent la plupart des pays en

développement. Ainsi que nous l'avons vu, beaucoup de sociétés multinationales, attirées par le faible coût de la main-d'oeuvre dans le Tiers-Monde (mais aussi par bien d'autres caractéristiques des pays en développement), ont transféré une grande partie de leurs activités de production dans ces régions. Selon certaines estimations, en 1980, les sociétés multinationales employaient quatre millions de personnes dans les pays du Tiers-Monde (Thrift, 1986, 46). Pour mettre en place ces activités et assurer un contrôle efficace de la production, les multinationales ont dû transférer des techniciens et des cadres qualifiés des pays plus développés vers les pays moins avancés. Là encore, les pays en développement se sont généralement montrés favorables à ces transferts de compétence sous forme d'importation de travailleurs hautement qualifiés, considérant la venue de ce personnel comme un moyen nécessaire pour mettre en place des activités créatrices d'emplois.

Les transferts de compétences

A court terme, l'immigration de personnel qualifié, jugée souhaitable pour faciliter le développement industriel a certainement eu pour effet de créer des emplois pour certaines catégories de la population locale (en général des femmes sans qualification ou semi-qualifiées). Les effets à long terme sont en revanche moins évidents. On pourrait penser que, conformément à la théorie classique de la substitution de productions nationales aux importations, les pays en développement finiraient par remplacer les techniciens étrangers par du personnel local, renforçant par là leur rôle de fournisseurs de main-d'oeuvre vis-à-vis des sociétés transnationales. Il ne semble pas, toutefois, qu'une telle évolution ait eu lieu.

Trois raisons peuvent être avancées, qui expliquent que le niveau de transfert de compétences des travailleurs hautement qualifiés importés des pays développés vers la population locale soit relativement faible. Tout d'abord, les nominations aux fonctions de direction et aux postes exigeant une qualification poussée dépendent des grandes sociétés et de leur politique en matière de personnel et non des pays d'accueil. De plus, les sociétés multinationales régissent d'une manière très stricte les marchés internes du travail, ce qui favorise la circulation du personnel de haut niveau entre la direction générale et les filiales. Plutôt que de faire jouer la promotion interne dans les filiales, les multinationales nomment aux postes de haut niveau des cadres venus de l'extérieur. Ce type d'organisation des carrières permet d'imposer une image de marque, de favoriser les communications à l'intérieur de la firme et d'offrir des possibilités de carrière plus grandes aux cadres des pays en développement mais elle a aussi pour effet d'entraver l'acquisition des connaissances et la formation à des emplois de cadres parmi la main-d'oeuvre locale employée dans les filiales.

Une deuxième raison qui explique le faible niveau des transferts de compétences tient au désir des grandes sociétés de préserver leur supériorité technique et leur avance en matière de recherche. Ainsi que l'a noté Germidis (1978), les sociétés multinationales n'ont aucun intérêt à faire partager leurs connaissances techniques au personnel local. Elles fournissent juste ce qu'il faut en assistance technique pour faire démarrer une activité dans une région donnée du Tiers-Monde. A cette fin, elles délèguent des spécialistes auprès de leur filiale ou auprès des entreprises avec lesquelles elles ont passé un contrat de sous-traitance. Une fois l'opération terminée, les sociétés rapatrient leurs spécialistes, mettant ainsi l'essentiel de leur

savoir technique à l'abri de la concurrence éventuelle des entreprises du Tiers-Monde, qui pourraient être tentées ultérieurement de s'approprier les connaissances transmises au personnel local. Il est donc plus juste de dire que les sociétés multinationales "louent" leurs compétences et non qu'elles les "transfèrent" vers les pays du Tiers-Monde.

Le cas de la Tunisie, typique de la situation des filiales vis-à-vis des sociétés mères, est à cet égard intéressant. Ce pays, après avoir mené une politique propre à encourager les investissements étrangers dans les secteurs à vocation exportatrice, a connu une forte augmentation de ses exportations de biens de consommation, celles-ci passant de 3.0 pour cent du total des exportations en 1968 à 18.9 pour cent en 1980. Il en est résulté 23 000 créations d'emplois entre 1973 et 1978. La plupart de ces emplois (86.7 pour cent de l'ensemble des emplois créés) étaient concentrés dans le secteur du textile et de l'habillement et s'adressaient à une main-d'oeuvre féminine faiblement qualifiée (Findlay et Lawless, 1983). Les nouvelles entreprises étaient généralement dirigées par des cadres appartenant à de grandes firmes européennes et les entrepreneurs principaux avaient soin de garder le contrôle de la conception et de la mise au point des produits, n'assurant à leurs employés tunisiens qu'une formation technique minimum. En 1977, la CEE décida d'appliquer des droits de douanes élevés sur les textiles étrangers, ce qui eut des effets désastreux pour la Tunisie : dans l'année qui suivit le retrait des techniciens et du capital étranger, dix-neuf des nouvelles usines textiles fermèrent leurs portes. Germidis (1978) résume ainsi les déboires de la Tunisie.

Si, dans un premier temps, les contrats de sous-traitance ont présenté des avantages qui étaient loin d'être négligeables pour l'économie tunisienne, sur le plan de l'emploi, des revenus et du commerce extérieur, leurs effets sur le plan des transferts de technologie ont été, en revanche, lents et fragmentaires.

Enfin si la présence de personnel hautement qualifié venu des pays en développement ne s'est traduite que par un transfert de technologie minime et aurait par conséquent contribué au "sous-développement" de la main-d'oeuvre locale, c'est aussi parce que pour réaliser leurs activités de production dans les pays du Tiers-Monde, les entreprises des pays développés ont souvent importé du matériel de seconde main, techniquement dépassé. De ce fait, même les connaissances que peuvent acquérir les travailleurs locaux dans l'utilisation des machines n'ont qu'un intérêt limité et les pays en développement doivent continuer de compter sur les cadres et les techniciens étrangers pour se tenir au courant des techniques les plus récentes utilisées dans les autres régions du monde dans les branches d'activité qui les intéressent.

Les incidences sur l'environnement et les mentalités

Les cadres occidentaux qui viennent travailler dans les pays en développement modifient le paysage ainsi que l'environnement économique et social des régions où ils sont effectés et exercent par là même une influence considérable du point de vue du développement. Il semble que plus fort est le contraste culturel et politique entre leur pays d'origine et la région où ils travaillent et plus ils ont tendance à se tenir à l'écart de la population

locale. Il en est ainsi non seulement des Britanniques et des Américains mais aussi des Japonais (Zielke, 1977). Cette tendance est encore renforcée par le fait que beaucoup de sociétés multinationales et d'organismes parapublics assurent le logement de leur personnel, en particulier dans les régions du monde qui attirent le moins les cadres étrangers (tableau 10.3). Cette politique favorise les mouvements internationaux de personnel hautement qualifié mais elle tend également à maintenir les cadres étrangers à l'écart, dans des zones résidentielles séparées. Ces travailleurs migrants laissent sur les villes des pays en développement une empreinte de plus en plus profonde et la plupart des capitales du Tiers-Monde ont leur quartier de résidents étrangers, qui rappellent, dans une certaine mesure, la croissance des villes coloniales du siècle dernier (King, 1976).

Tableau 10.3

DESTINATIONS LES MOINS APPRECIÉES PAR LES EXPATRIÉS BRITANNIQUES
(pourcentages)

Afrique	30
Moyen-Orient	18
Amérique du Sud	12
Asie	6
Australasie	5
Europe	5
Amérique du Nord	3
Aucune	8
Autre	11

Source : Overseas Recruitment Services, 1984.

Le tableau 10.4 montre que la politique des entreprises américaines en matière de logement peut varier selon les régions du monde. La majorité d'entre elles assurent le logement des cadres envoyés au Moyen-Orient (soit qu'elles leur louent un logement, soit qu'elles en mettent gracieusement un à leur disposition) et plus de 40 pour cent interviennent de la sorte en Afrique, dans les pays de l'Est et dans les pays de l'Asie du Sud et de l'Est. Deux raisons semblent expliquer que les entreprises soient plus prévenantes dans ces régions du monde. D'une part, les cadres occidentaux envoyés à l'extérieur ont beaucoup plus de mal à trouver un logement et à faire les démarches nécessaires lorsqu'ils sont dans un environnement culturel qui leur est étranger. D'autre part, la gratuité du logement ou son faible coût constitue un avantage financier déguisé qui peut inciter les cadres à accepter des destinations moins attrayantes. D'après le tableau 10.4, ces deux facteurs joueraient un rôle très important dans le cas du Moyen-Orient. Ce phénomène est d'autant plus sensible dans les pays du Moyen-Orient que certains d'entre eux, comme l'Arabie saoudite et le Koweït, incitent fortement les cadres étrangers à se regrouper dans des quartiers ou dans des zones résidentielles

Tableau 10.4

MODALITES DE LOGEMENT POUR LES EXPATRIES AMERICAINS
(en pourcentage de firmes américaines par région)

	Logement laissé aux soins du personnel migrant	Logement assuré par la firme (gratuitement ou contre un loyer)
Moyen-Orient	33.0	55.1
Afrique	20.4	42.8
Pays de l'Est	19.4	41.9
Asie du Sud et de l'Est (à l'exception de Kong Kong et Singapour)	19.5	41.6
Japon	12.4	31.5
Hong Kong et Singapour	6.5	30.2
Caraïbes	10.0	26.2
Amérique centrale et Mexique	9.8	25.9
Australie et Nouvelle-Zélande	8.9	22.9
Grande Bretagne	9.5	22.0
Amérique latine	8.2	20.9
Europe du Sud	8.4	18.9
Europe du Nord et de l'Ouest (à l'exception de la Grande-Bretagne)	8.2	17.0
Canada	4.4	11.0

Source : International Experience Index, US Relocation Council.

séparés afin de limiter les interactions culturelles entre les immigrés et la population locale (Al-Moosa et McLachlan, 1985). En revanche, certains pays récemment industrialisés, comme Hong-Kong et Singapour, semblent jouir d'une réputation relativement bonne auprès des cadres américains expatriés, puisque 6.5 pour cent seulement des entreprises américaines mettent un logement entièrement gratuit à leur disposition, ce qui n'empêche d'ailleurs pas les cadres étrangers d'avoir des difficultés à se loger dans ces pays, du fait précisément du pourcentage relativement peu élevé de sociétés qui y possèdent des logements en vue de les louer à leurs salariés. Il est aussi à noter que les sociétés américaines achètent relativement peu de logements en Amérique latine par rapport à d'autres régions du Tiers-Monde.

Sur le plan économique, la présence de personnel hautement qualifié a des incidences à la fois multiples et complexes. Les effets les plus apparents résultent des contacts entre les cadres étrangers et la population locale. Le mode de vie des cadres étrangers, avec la place qu'y occupent les biens de

consommation, semble jouer le rôle d'un catalyseur pour les classes aisées, qui se mettent à leur tour à consommer. Chez les plus pauvres, en revanche, qui se voient interdire les avantages du confort urbain, il peut susciter un sentiment d'injustice. Ce n'est sans doute pas un hasard si lors des troubles qui ont agité l'Egypte en 1986, les émeutiers ont incendié plusieurs hôtels internationaux du Caire fréquentés par des touristes et des hommes d'affaires occidentaux.

Les cadres et les techniciens occidentaux, présents en grand nombre dans plusieurs pays du Moyen-Orient dans les années 70 et 80, ont amené avec eux certaines institutions encore inconnues dans les grandes villes de cette région du monde. C'est ainsi par exemple qu'en Arabie saoudite, les supermarchés construits à l'intention des travailleurs occidentaux avaient entrepris dès le début des années 80 de modifier leur politique commerciale afin d'attirer les consommateurs saoudiens, encore attachés au petit commerce traditionnel. Une enquête réalisée en Tunisie (Findlay et al., 1985a) montre que dans ce pays, seules certaines catégories de la population ont pris l'habitude de fréquenter les supermarchés. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes qui se situent en haut de la hiérarchie professionnelle et les habitants de la banlieue de la capitale qui vivent au contact des étrangers, sont plus enclins à adopter les habitudes occidentales en la matière que les habitants des quartiers traditionnels de la ville arabe, comme la Médina. De même, les films et les documentaires occidentaux diffusés sur les chaînes de télévision en langue anglaise qui ont été créés à l'intention des cadres étrangers installés dans certaines régions de la péninsule arabique, ont sans aucun doute fait entrevoir des perspectives nouvelles à une grande partie de la population arabe et exercé une influence considérable sur ses aspirations.

L'influence culturelle et sociale qu'exercent sur les populations locales les travailleurs migrants hautement qualifiés est difficile à mesurer. Elle est radicalement différente de l'influence que pouvaient exercer autrefois les négociants et les représentants des puissances colonisatrices. A la différence des colons, les travailleurs expatriés d'aujourd'hui ne représentent pas une idéologie nationale unique ni un ensemble de valeurs culturelles issues d'une seule et même nation. Si par eux s'exerce une influence quelconque, c'est celle des sociétés transnationales, dont les intérêts économiques et politiques coïncident rarement avec ceux d'un même Etat et qui ont une vision des choses à la fois cosmopolite et supranationale. La présence de cadres occidentaux dans les pays en développement contribue à la propagation des notions abstraites et cependant puissamment évocatrices, que sont, par exemple, le capitalisme occidental, la mobilité internationale et le cadre d'entreprise.

Contrairement aux négociants et aux hommes d'affaires de l'époque coloniale, comme par exemple les directeurs des plantations de thé ou de coton, les représentants des grandes firmes internationales restent rarement plus de quatre ans à un même poste. Alors que les colons pouvaient apprendre à connaître en profondeur le pays dans lequel ils vivaient et travaillaient, les travailleurs migrants hautement qualifiés n'ont souvent que des contacts assez superficiels avec la population locale et ces contacts sont parfois discrètement découragés par les sociétés transnationales qui les emploient.

Deux enquêtes réalisées sur les Britanniques employés au Moyen-Orient (Findlay et Stewart, 1986a et b), illustrent bien ce propos. La première a été effectuée auprès d'un échantillon de travailleurs britanniques qui venaient de

terminer leur contrat à l'étranger. On leur a demandé de décrire leur expérience professionnelle. Pas moins de 58 pour cent d'entre eux avaient déjà travaillé à l'étranger avant d'être envoyés au Moyen-Orient. Cette expérience est caractéristique des "professionnels en mouvement" que nous avons évoqués au début du présent chapitre et qui, pendant une partie de leur vie active travaillaient sur des contrats de courte durée, dans différents endroits du monde. Une forte proportion des personnes interrogées (46 pour cent) avaient l'intention de retourner travailler à l'étranger et préféraient travailler à l'étranger plutôt qu'au Royaume-Uni. 3 pour cent seulement ont déclaré qu'elles n'envisageraient plus jamais cette possibilité.

La deuxième enquête portait sur la politique du personnel de 77 entreprises britanniques possédant des bureaux au Moyen-Orient. La durée standard des contrats proposés aux Britanniques envoyés dans la région était inférieure à deux ans et 91.9 pour cent des entreprises n'éprouvaient nul besoin de faire suivre à leur personnel des séances d'information pour les préparer à leur séjour à l'étranger. La majorité des entreprises n'employaient au Moyen-Orient aucun cadre parlant l'arabe. Il ressort donc de cette enquête que les entreprises n'attendent de la part de leurs salariés qu'un minimum de contacts avec la population locale et n'encouragent d'ailleurs que fort peu ces contacts.

L'absence de contacts sociaux réels entre les travailleurs hautement qualifiés et la population locale renforce l'action des autres facteurs évoqués plus haut, ce qui a pour effet de favoriser l'isolement des travailleurs occidentaux dans les pays du Tiers-Monde. Les effets sur le développement n'en sont pas diminués pour autant. Bien au contraire, cette situation ne fait que renforcer le phénomène d'aliénation né du processus économique qui est lui-même responsable de l'instauration dans les pays en développement de deux circuits parallèles (Santos, 1979) et du "sous-développement" des ressources humaines du Tiers-Monde.

CONCLUSION

Nous avons abordé ici un vaste éventail de questions, les unes d'ordre théorique, les autres d'ordre pratique et d'autres encore de nature politique. Le cadre théorique que nous avons présenté doit bien entendu être affiné et mis à l'épreuve de la réalité. Il convient en particulier de s'interroger sur la nature des entreprises modernes et sur la façon dont elles organisent leur offre de travail dans une économie mondiale dont les différents éléments sont étroitement dépendants les uns des autres. Certaines définitions doivent être mises au point : à partir de quel moment, par exemple, les voyages d'affaires doivent-ils être considérés comme des migrations temporaires ? Les effets de ces migrations sur les pays du Tiers-Monde sont très divers et nous savons encore peu de choses, par exemple sur la substitution de la main-d'oeuvre locale aux travailleurs qualifiés importés des pays développés. Toutefois, le problème le plus important est peut-être le manque de données concrètes. Des transformations sont en cours mais nous n'en connaissons ni l'ampleur ni les orientations.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-MOOSA, A. et K. McLACHLAN
Immigrant Labour in Kuwait, Londres, Croom Helm, 1985.
- APPLEYARD, R.T.
"Processes and Determinants of International Migration", UIESP Séminaire sur Emerging Issues in International Migration, Bellagio, 1985.
- BENNEL, P.A. et M. GODFREY
"The Professions in Africa: Some Interactions Between Local and International Markets", Development and Change, Vol. 14, 1983.
- BHAGWATI, J.N. et J.W. DELLAFAR
"The Brain Drain and Income Taxation", World Development, Vol. 1, 1973.
- BOHNING, W.R.
Studies in International Migration, Londres, Macmillan, 1984.
- BRYDON, L. et W.T.S. GOULD
"International Migration of Skilled Labour within Africa: A Review and Agenda for Future Work", Liverpool Papers in Human Geography, No. 17, Department of Geography, University of Liverpool, 1984.
- CASTLES, S. et G. KOSACK
Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe, Oxford, Oxford University Press, 1973.
- CASTLES, S., H. BOOTH et T. WALLACE
Here for Good, Londres, Pluto, 1984.
- COMMITTEE ON MANPOWER, RESOURCES AND TECHNOLOGY
The Brain Drain, Londres, HMSO, 1967.
- DAVIS, D. et R.M. PROTHERO
A Bibliography of Population Mobility in West Africa", Liverpool Papers in Human Geography, No. 6, Department of Geography, University of Liverpool, 1981.
- DICKEN, P.
Global Shift. Industrial Change in a Turbulent World, Londres, Harper and Row, 1986.
- ERLANDSSON, U.
"Contact Potentials in the European System of Cities" dans H. Former et J. Oosterhaven, eds., Spatial Inequalities and Regional Development, La Haye, Nijhoff, 1979.

- FINDLAY, A. et R. LAWLESS
 "Offshore Industrialization in an Underdeveloped Economy" in
 B. Khader, ed., The Arab World and the International Division of
 Labour, Kuwait, Kuwait University Press, 1983.
- FINDLAY, A. et al.
 "An Appraisal of Retail Change within the Cultural Context of the
 Middle East", Working Paper 8506, Department of Business Studies,
 University of Sterling, 1985.
- FINDLAY, A. et A. STEWART
 "Migrations des travailleurs qualifiés britanniques sous contrat au
 Moyen Orient", Rev. Européenne des Migrations Internationales, Vol. 2,
 No. 1, 1986a.
- "Manpower Policies of British Firms with Offices in the Middle East",
Bulletin of the Committee for Middle East Trade, Vol. 20, 1986b.
- FROBEL, F. et al.
The New International Division of Labour, Cambridge, Cambridge
 University Press, 1980.
- GERMIDIS, D.
 "International Sub-contracting and Transfer of Technology to LDCs" in
 A.B. Zahlan, ed., Technology Transfer and Change in the Arab World,
 Oxford, Pergamon, 1978.
- GLASER, W. et al.
The Brain Drain: Emigration and Return, UNITAR Research Report No. 22,
 Oxford, Pergamon, 1978.
- GOULD, W.T.S.
 "A Bibliography of Population Migration in Tropical Africa", African
 Population Mobility Project, Working Paper No. 31, Department of Geo-
 graphy, University of Liverpool, 1977.
- GRUBEL, H. et A.D. SCOTT
 "The International Flow of Human Capital", American Economic Review,
 Vol. 55, 1965.
- HAGERSTRAND, T.
 "On the Definition of Migration", Scandinavian Population Studies,
 Vol. 1, 1968.
- HYMER, S.H.
 "The Multinational Corporation and the Law of Uneven Development" in
 J.N. Bhagwati, ed., Economics and World Order, Londres, Macmillan, 1972.
- JENKINS, R.
 "Divisions Over the International Division of Labour", Capital and
 Class, Vol. 22, 1984.
- JENNINGS, E.E.
The Mobile Manager, New York, 1971.

- KINDLEBERGER, C.P.
Europe's Postwar Growth -- The Role of Labour Supply, Cambridge, Mass.,
 Harvard University Press, 1967.
- KING, A.
Colonial Urban Development, Londres, Routledge, Kegan and Paul, 1976.
- KRITZ, M.M.
 "The Global Picture of Contemporary Immigration Patterns" in
 R.T. Appleyard et Riad Tabbarah, UIESP volume, à paraître, 1987.
- LUTZ, V.
 "Foreign Workers and Domestic Wage Levels with an Illustration from the
 Swiss Case", Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, Vol. 16,
 1963.
- MABOGUNJE, A.
 "Systems Approach to a Theory of Rural/Urban Migration", Geographical
 Analysis, Vol. 2, 1970.
- McKAY, J. et J.S. WHITEHEAD
 "The Role of Large Private and Government Organizations in Generating
 Flows of Inter-regional Migrants: The Case of Australia", Economic
 Geography, Vol. 53, 1977.
- MARWICK, R. et J. GERMAND
 "The River Lar Multi-purpose Project in Iran", Water Power and Dam
 Construction, Vol. 27, 1975.
- OVERSEAS RECRUITMENT SERVICES
Pushed or Pulled?, Londres, ORS, 1984.
- PETRAS, E.
 "The Global Labour Market in the Modern World Economy" in M.M. Kritz,
 C.B. Keely et S.M. Tomasi, eds., Global Trends in Migration, Staten
 Island, New York, Centre for Migration Studies, 1981.
- PIORE, M.J.
Birds of Passage: Migrant Labour and Industrial Societies, Cambridge,
 Cambridge University Press, 1979.
- PORTES, A.
 "Modes of Structural Incorporation and Present Theories of Labour
 Immigration" in M.M. Kritz, C.B. Keely et S.M. Tomasi, eds., op. cit.,
 1981.
- SALT, J.
 "High Level Manpower Movements in Northwest Europe", International
 Migration Review, Vol. 17, 1983/4.
- "International Migration: - A Spatial Theoretical Approach" in
 M. Pacione, ed., Population Geography: Progress and Prospect,
 Beckenham, Croom Helm, 1986.

- SANTOS, M.
The Shared Space, Londres, Methuen, 1979.
- SHEARER, J.
 "In Defence of Traditional Views of the Brain Drain Problem, International Educational and Cultural Exchange, 1966.
- STAHL, C.
 "Singapore's Foreign Workforce", International Migration Review, No. 18, 1984.
- THOMAS, I.
 "Development and Population Redistribution" in J. Clark et al., eds., Population and Development Projects in Africa, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- THRIFT, N.
 "The Geography of International Economic Disorder" in E. Johnston et P. Taylor, eds., A World in Crisis, Oxford, Blackwell, 1986.
- WALTON, J.
 "The Third 'New' International Division of Labour" in J. Walton, ed., Capital and Labour in the Urbanised World, Londres, Sage, 1985.
- ZACHARIAH, K.C. et J. CONDE
Migration in West Africa: Demographic Aspects, Oxford University Press for the World Bank, 1981.
- ZIELKE, E.
 "Die Japaner in Düsseldorf", Düsseldorf Geographische Schriften, Vol. 19, 1977.

D. MIGRATIONS PERMANENTES

Chapitre 11

LA FUITE DES CERVEAUX ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

par

D. Chongo Mundende

INTRODUCTION

Durant les années 60 et au début des années 70, les spécialistes des migrations internationales ont beaucoup étudié le mouvement des travailleurs hautement qualifiés. L'expression "fuite des cerveaux", utilisée à l'origine pour caractériser l'émigration d'ingénieurs et de scientifiques britanniques aux Etats-Unis, a servi à désigner en général ce mouvement de personnel qualifié (Watanabe 1969 : 40) et en particulier les migrations des pays en développement vers les pays développés. En 1984, à la réunion d'experts de la Conférence mondiale de la population, qui s'est tenue en Tunisie, certains participants ont déploré l'emploi de l'expression car elle leur paraissait signifier que seule compte la migration de spécialistes. Les participants ont estimé qu'il importait également de prendre en considération les autres travailleurs qualifiés et ils ont préféré l'emploi de l'expression "transfert de compétences" (POPCON, 1984). Autre expression en vogue depuis 1972 : le transfert inverse de technologie, considéré comme synonyme de transfert de compétences.

Le passage des frontières par du personnel qualifié n'est pas nouveau, mais le phénomène s'est amplifié énormément après 1960 notamment vers les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et l'ensemble de l'Europe. Bien qu'après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ces pays aient commencé d'accueillir du personnel hautement qualifié émigré d'autres pays développés, à partir des années 60, une part croissante de ces flux migratoires est venue de pays en développement. Comme leurs effets sur ces pays ont suscité de nombreux débats, le présent chapitre réexamine le problème de la fuite des cerveaux en considérant ses répercussions sur les pays en développement. Il me faut toutefois signaler que la question a été moins étudiée pendant la présente décennie qu'au cours des années 60 et 70.

Les causes de la fuite des cerveaux

Les flux migratoires de spécialistes quittant les pays en développement pour aller s'installer dans les pays développés ont fortement augmenté depuis le milieu des années 60, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Cela inclut les migrants qui arrivent directement de leur pays d'origine ou ceux qui arrivent d'autres pays développés comme de pays en développement, ou encore d'autres qui, entrés comme touristes ou étudiants dans le pays d'accueil, demandent ensuite le statut d'immigrant. Ainsi, en 1977, cette catégorie d'immigrants représentait aux Etats-Unis 48.5 pour cent du total et 10 pour cent de l'ensemble des étrangers inscrits dans des institutions d'enseignement supérieur (Agarwal et Winkler, 1984 : 814-815).

Bien que les travailleurs émigrent parce qu'ils sont, individuellement, influencés par des considérations économiques, sociales et politiques, concernant à la fois le pays d'origine et le pays de destination, on attribue cependant aux mouvements de personnels hautement qualifiés plusieurs raisons spécifiques : ces personnels veulent vivre et travailler dans un environnement qui les incite à donner le meilleur d'eux-mêmes et où ils puissent trouver une situation correspondant à leurs compétences. Les pays en développement sont rarement en mesure d'assurer l'organisation, l'infrastructure, les équipements de recherche et le prestige que demandent les spécialistes. Ces derniers sont donc insatisfaits et ils émigrent vers des pays où ils pensent pouvoir trouver des situations plus gratifiantes.

Des études ont conclu que certaines économies ne sont pas encore en mesure d'absorber leur personnel hautement qualifié. En ce qui concerne les étudiants, plus un étudiant séjourne longtemps à l'étranger, moins grandes sont les chances qu'il retourne dans son pays d'origine, surtout s'il bénéficie d'une bourse privée, non gouvernementale. La probabilité de retour est encore plus faible lorsque l'étudiant est coupé de son pays d'origine : il peut alors ne pas être informé des postes vacants (Glaser, 1978 ; McKee, 1983a ; ONU, 1971). Toutefois, ce type d'informations peut en fait inciter certains étudiants à s'installer définitivement à l'étranger si certaines nouvelles sont trop décourageantes (Mundende, 1982). On dit parfois aux étudiants qu'il n'y a pas de postes vacants (Grasmuck, 1984 ; McKee, 1983b). Enfin, plus la formation acquise par l'intéressé est élevée, moindres sont les chances de le voir rentrer (Glaser, 1978).

L'écart entre le revenu envisageable dans le pays d'origine et dans le pays de destination n'est pas seulement le facteur déterminant qui décide les candidats à l'émigration mais il détermine aussi le choix du pays d'immigration. Le candidat à l'émigration met en balance les coûts et les avantages de l'opération et si ces derniers l'emportent, il passe en général à l'acte (Grube) et Scott, 1977). Quel que soit le pays développé qu'il considère, le citoyen d'un pays en développement pourra toujours constater un écart de revenu supérieur aux coûts d'émigration. En fait, l'écart de revenu est certainement le principal facteur de la fuite des cerveaux.

L'instabilité politique de leur pays d'origine a aussi encouragé de nombreux citoyens à émigrer. Par exemple, les études consacrées aux émigrants venant d'Afrique, des Caraïbes et de la Région andine (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur et Pérou) montrent que de nombreux étudiants, lorsqu'ils ne sont pas sûrs de trouver à leur retour un climat politique paisible, restent dans le pays où ils font leurs études (McKee, 1983a, 1983b ; Mundende, 1982).

Plusieurs facteurs jouant dans les pays développés, notamment aux Etats-Unis, ont aussi pour effet d'inciter les spécialistes à quitter les pays en développement. On sait par exemple que l'American Medical Association restreint le nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire dans les disciplines médicales parce qu'elle veut limiter le nombre de praticiens dans chaque discipline. Mais des pénuries apparaissent et, d'une façon ou d'une autre, on y remédie par le recrutement actif de personnel étranger parmi les étudiants et d'autres étrangers résidant aux Etats-Unis, et par un recrutement direct à l'étranger (Watanabe, 1969 : 420). Face à l'urgence de pourvoir certains postes, les pays développés doivent se résoudre à faciliter les mouvements des personnels recherchés en assouplissant ou en abandonnant certains règlements d'immigration. Mais les revenus élevés et les perspectives qu'offrent les pays développés au personnel qualifié des pays en développement sont les facteurs déterminants. Les pays en développement ne peuvent pas rivaliser avec les pays développés sur le terrain des rémunérations et avantages connexes.

Les répercussions

Plusieurs experts soutiennent que l'émigration de personnel qualifié est, pour un pays en développement, une perte de ressources humaines qui exerce sur le processus de développement national de nombreux effets négatifs et bien peu, s'il en est, d'effets positifs. L'émigration peut entraîner des pertes directes, par exemple les coûts encourus par les pays en développement pour former et assurer la subsistance des futurs émigrants notamment lorsqu'ils étaient encore improductifs (Watanabe, 1969). Parmi les coûts indirects, on peut citer la perte de l'effet d'émulation et des recettes fiscales.

Selon le point de vue nationaliste, les migrations de personnel d'un pays en développement vers un pays développé infligent aux pays en développement des pertes irréparables et les privent d'encadrement et de personnes irremplaçables et innovatrices. Ces migrations ont été considérées comme "un acte de trahison et de vol" (Zahlan, 1977 : 320). Les nationalistes soutiennent qu'on ne peut pas comparer les migrations internationales de capital humain aux mouvements des autres facteurs de production. Ils font valoir que cette migration nuit au développement des pays d'émigration parce qu'elle est à sens unique -- des pays en développement, où le personnel qualifié est rare, vers les pays développés où le personnel très qualifié est abondant. Pour les nationalistes, la fuite des cerveaux n'est profitable que si elle joue dans les deux sens, mais tant qu'il est à sens unique, d'une zone de pénurie vers une zone où le personnel qualifié est pléthorique, il est nuisible.

Les nationalistes vont plus loin : ils soutiennent que la fuite des cerveaux aggrave les inégalités ; les pays riches continuent de s'enrichir tandis que les pays pauvres s'appauvrissent. Ward (1975) y voit une manifestation de l'exploitation des pays en développement par les sociétés capitalistes développées. Il fait remarquer que la majorité des émigrants sont, dans les pays d'immigration, relégués dans un groupe d'exploités et de marginaux. Un immigrant risque, par exemple, de ne pas obtenir un emploi répondant à ses qualifications. Ses conditions de travail sont parfois désagréables et précaires mais il bénéficie de revenus supérieurs à ceux qu'ils pourraient obtenir dans son pays d'origine.

Les nationalistes soutiennent aussi que, si la fuite des cerveaux est pour certains pays développés une ressource ordinaire, sans prestige ni intérêt particuliers, il signifie pour les pays en développement une perte, un gaspillage de ressources, un blocage par pénurie de compétences et une diminution du taux de croissance. La fuite des cerveaux aide les pays développés à remédier à la pénurie et à éliminer les goulots d'étranglement.

Les experts qui défendent le point de vue internationaliste soutiennent que le marché du personnel hautement qualifié est aujourd'hui mondial et qu'il n'y a plus de fuite des cerveaux, mais une libre circulation de l'un des facteurs de production. La main-d'oeuvre va simplement dans le pays où elle est la plus demandée et où elle aura la productivité marginale la plus élevée. La redistribution des travailleurs hautement qualifiés vise donc la maximisation de la production mondiale selon le principe de la productivité optimale. L'émigration est le meilleur moyen de diffuser l'information et les techniques nouvelles (Grubel et Scott 1977). En outre, faire de la fuite le thème central des débats, c'est laisser de côté, à tort, les questions plus fondamentales concernant l'utilisation des compétences, quelle que soit leur localisation, et c'est exclure des gains potentiels (Myers 1967). En réalité, les pays en développement ne sont pas privés du personnel dont ils ont tant besoin, mais débarrassés des effectifs excédentaires dont ils n'ont pas l'usage (Baldwin 1970). L'émigration garantit l'affectation optimale des ressources humaines mondiales.

Le départ de personnel qualifié diminue le chômage dans le pays d'origine, augmente son intensité capitaliste, maximise le bien-être des non émigrants, accroît la productivité, le revenu et la production. De plus, les émigrants rentrent avec des qualifications, une formation et une expérience accrues. Il arrive même qu'au cours de leurs séjours à l'étranger, les émigrants retournent au pays en qualité de consultant, chercheur ou expert, augmentant ainsi le prestige de leur pays d'origine (Grubel et Scott 1977 ; Johnson 1967 ; Kannappan 1968 ; Sharma 1976). Grubel et Scott (1977) soutiennent que les pertes à court terme dues à la fuite des cerveaux sont plus que compensées par les envois de fonds et l'effet de diffusion de la recherche et des techniques de pointe trouvées par le personnel hautement qualifié. Myint (1968) va encore plus loin en affirmant que l'émigration réduit l'écart entre l'offre et la demande de ce type de personnel dans les pays en développement. Parallèlement, elle permet de réduire le retard technologique des pays en développement sur les pays développés.

Centrer l'analyse sur les arguments internationalistes et nationalistes n'est pas toujours fructueux. Ghosh (1985) opère une distinction entre trop-plein et fuite des cerveaux. Il y a trop-plein de compétences quand le pays considéré forme des effectifs supérieurs à ceux qu'il peut réellement employer. Le trop-plein de compétences peut être profitable à un pays en développement qui souffre du chômage de personnels très qualifiés, alors que la fuite des cerveaux est préjudiciable à tout pays qui souffre d'une pénurie de personnel, notamment un pays en développement. Cette dichotomie est logique et peut clarifier le problème de la migration des compétences, mais la notion est difficile à manier. Il est par exemple difficile de distinguer clairement la fuite du trop-plein de compétences. Même ce dernier a, par essence, des effets similaires à ceux de la fuite des cerveaux. Comme Stahl (1987) le montre, la fuite des cerveaux peut aboutir à une stagnation, voire une détérioration de

l'économie ; mais beaucoup d'observateurs tendent à voir toute migration comme épongeant un trop-plein de compétences en raison de la quasi-pénurie d'opportunités du pays de départ.

Les experts qui défendent le point de vue humaniste soutiennent que tout individu a le droit d'association, et peut choisir librement sa profession et son lieu de résidence. Les spécialistes peuvent quitter leur pays parce qu'ils ne trouvent aucune signification réelle à leur environnement ou parce qu'ils prennent conscience de leur valeur sur le marché international et parviennent à la conclusion que s'ils restent en permanence dans leur pays d'origine, ils perdront leur motivation et leurs qualifications (Zahlan 1977). Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme : "Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays" (ONU, 1973). Les migrations internationales sont pourtant contrôlées étroitement, tant par les pays d'émigration que par les pays d'immigration.

Considérations générales sur le problème de la fuite des cerveaux

D'une manière générale, on estime qu'il nuit aux efforts de développement nationaux, quel que soit le pays considéré. La plupart des experts conviennent qu'il éloigne un personnel essentiel des postes-clés d'un pays. Les pertes de production présentes et futures, les pertes d'épargne présentes et futures, la perte de recettes fiscales et d'innovations potentielles sont autant de pertes imputables à la fuite des cerveaux. Celui-ci entraîne aussi la perte de l'argent investi dans l'enseignement, la formation et la qualification des émigrants. D'après Ghosh (1985, p. 355), l'ensemble de ces pertes aurait atteint 5 milliards de dollars en Inde. DeVoretz et Maki (1980) ont montré que le Canada a fait d'importantes économies en recrutant à l'étranger au lieu de former ses citoyens.

La fuite des cerveaux est coûteuse. La Zambie, par exemple, a dépensé, entre 1964 et 1982, 5 milliards de kwacha environ pour recruter et subvenir aux besoins de comptables expatriés alors qu'elle a dépensé seulement 500 000 dollars environ pour former ses propres comptables. La fuite des cerveaux ne touche pas qu'un seul secteur. En fait, il affecte les secteurs essentiels de l'économie, notamment les domaines techniques, scientifiques et médicaux. Ainsi, la plupart des émigrants qui ont quitté l'Afrique pour les Etats-Unis travaillaient aussi bien dans les sciences pures et appliquées, par exemple la physique, la chimie, l'électronique, le génie chimique, la médecine, que dans les domaines des arts et des sciences humaines. Durant les années 60, plus de la moitié des étudiants africains en physique et en chimie ne sont jamais rentrés dans leur pays (UNESCO, 1984).

Les efforts de l'Université de Zambie reflètent clairement l'irritation que suscite l'exode des compétences. Depuis sa création, en 1966, l'Université a lancé des programmes de bourses de formation du personnel pour permettre à des étudiants nationaux de prendre le relais des professeurs étrangers. Mais la plupart de ceux qui obtiennent leur doctorat ne travaillent pas longtemps pour l'université, et trouvent un poste hors du continent ou en Afrique. Devant cette situation, l'université a dû suspendre ces programmes de bourses de formation pour une durée indéterminée, à partir du début de l'année 1986.

Dans certains pays en développement, la pénurie et la rareté du personnel qualifié sont graves. Etant donné que l'administration d'un pays peut être assurée par un personnel qualifié très restreint, la plupart du personnel hautement qualifié émigre. Dans l'étude qu'il a consacrée à la fuite des cerveaux des Caraïbes du Commonwealth vers les Etats-Unis, McKee (1983b, 58-59) indique que les émigrants ont un plus haut niveau d'instruction que ceux qui restent au pays. Naguère, c'était surtout des infirmiers, des enseignants, des comptables et des contrôleurs de gestion qui émigraient aux Etats-Unis ; aujourd'hui, il s'agit de plus en plus souvent d'ingénieurs, de juristes, de juges, de médecins, de chirurgiens et d'architectes (UNESCO, 1984 : 434).

Plusieurs pays bénéficient des fonds envoyés par les émigrants. En Afrique, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie vont même jusqu'à encourager leurs ressortissants à rester à l'étranger, y voyant une solution à la pression démographique intérieure, et un remède immédiat contre un chômage et un sous-emploi élevés (Bouvier et al., 1977 ; Ecevit, 1981 ; Sabot et al., 1981). Les pays de la région des Caraïbes et de la région andine font de même, malgré la pénurie de personnel qui sévit pour beaucoup de professions (Grasmuck, 1984 ; McKee, 1983a, 1983b). Les fonds envoyés sont parfois considérables. En 1973, ils représentaient en Inde 8.5 pour cent de la valeur totale des exportations et 14.8 pour cent en 1977.

Dans une étude consacrée à la fuite des cerveaux en Afrique, Mundende (1982) a établi que peu d'émigrés envoyaient des fonds à leur pays d'origine. Cette constatation n'est pas surprenante car les émigrants de la fuite des cerveaux se sont en général engagés dans un déplacement définitif et utilisent leur épargne pour s'installer dans le pays d'immigration, contrairement aux travailleurs migrants qui, ne restant à l'étranger qu'un certain temps, veulent rapporter de l'argent chez eux. Certains auteurs soutiennent que l'émigration a presque annulé le chômage en Grèce (Papademetriou, 1978) et en Jordanie (Kirwan, 1981) mais ils considèrent l'émigration de travailleurs en général et non pas seulement la fuite des cerveaux. Dans POPINFO (1983), en utilisant les données des rapports de la Banque mondiale, on a montré qu'au Burkina Faso, en Jordanie et en République arabe du Yémen, les envois de fonds internationaux couvrent plus du tiers du coût des importations totales, qui dépassent 10 pour cent du produit national brut.

Il existe très peu d'études sur l'utilisation des fonds envoyés. Ghosh (1985 : 360-361) signale que dans certains villages du Kerala et du Gujarat, les envois de fonds servent à acheter des biens de consommation, des biens durables et des biens fonciers, ainsi qu'à des placements en valeurs mobilières, dans le commerce et les affaires, y compris la spéculation. Mais les envois de fonds n'ont jamais déclenché une croissance durable. De plus, très peu d'argent a servi à des investissements productifs. Toutefois, selon Appleyard (communication personnelle), veiller à ce que les dépenses soient productives n'est pas nécessairement la question essentielle. Il faut en revanche s'attacher davantage à évaluer l'incidence du total des paiements sur la croissance économique, à vérifier que l'argent est dépensé pour l'acquisition de biens produits localement et à évaluer le rôle et l'aptitude des systèmes bancaires nationaux à bien "capter" et utiliser les fonds envoyés de l'étranger.

En conclusion de son étude consacrée à trois communautés agricoles de la République dominicaine, Grasmuck (1984 : 400) indique que :

Si les envois de fonds de l'étranger aident bien certaines familles en augmentant leur niveau de vie, on peut s'interroger sur leur incidence pour la collectivité. Même lorsque l'émigration pourrait avoir des effets bénéfiques, l'absence de tout développement local signifie que les migrants en mesure d'investir ne peuvent miser que sur leur propre stratégie, souvent mal informée.

Davis (1984) soutient qu'il est illusoire de compter sur les envois de fonds car ils peuvent être interrompus ou soumis à des restrictions, surtout en temps de crise.

L'émigration est un processus sélectif par lequel seuls les travailleurs appartenant à certaines tranches d'âge, certains métiers, bénéficiant d'un certain niveau d'instruction, etc. peuvent migrer. Toute société a besoin d'un personnel qualifié aux commandes de l'industrie et pour coordonner les efforts de développement économique. L'émigration crée des vacances d'emplois là où il ne devrait pas y en avoir, encore que la situation puisse ne pas être critique dans tous les secteurs de l'économie. L'émigration n'est pas nécessairement mauvaise en soi (il faut l'autoriser pour des raisons humanitaires ou personnelles), mais elle place les pays en développement dans une situation de dépendance permanente à l'égard des pays développés pour leurs besoins en personnel.

L'un des thèmes d'étude de la littérature consacrée à la fuite des cerveaux est celui des effets de la pénurie de personnel. On reconnaît en général, et la présente note ne fait pas exception, que l'exode des compétences provoque des pénuries dans les emplois qualifiés. Dans certains pays, soixante pour cent du personnel scientifique et technique n'est pas indigène. De plus, l'émigration crée des pénuries dans des emplois moins qualifiés (construction, entreprises de services publics et agriculture), si les emplois en question étaient tenus par des émigrants. C'est ce qui est arrivé au Bangladesh (Ali et al. 1981) et en Grèce (Papademetriou 1979).

Les solutions possibles à la fuite des cerveaux

On énoncera quatre types de mesures visant à empêcher le personnel qualifié d'émigrer des pays en développement vers les pays développés. Les mesures préventives, les mesures restrictives, les mesures de restitution et les mesures compensatoires. Elles ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre.

Les mesures préventives

En accélérant leur développement économique et en créant un environnement économique, politique et social propice, les pays en développement peuvent réduire l'exode de leurs ressortissants vers les pays développés. Par exemple, mettre à la disposition des spécialistes des services, des équipements et divers types d'incitations peut en partie résoudre le problème. Lorsque les travailleurs parviennent à des postes de responsabilité, il faut

aussi leur donner le pouvoir de prendre les décisions. Il est bon de garder le contact avec les nationaux à l'étranger, et il faut encourager les efforts visant à réduire le délai entre l'obtention du diplôme par un étudiant et son premier emploi. Si l'on veut retenir les nationaux dans leurs pays d'origine, le plus important est sans doute de prendre conscience qu'il faut leur offrir des rémunérations attrayantes et de bonnes conditions de travail (Watanabe, 1969 ; Baldwin, 1970 ; Zahan, 1977).

Les mesures restrictives

Depuis le début des années 70, les politiques d'immigration et d'émigration ont été renforcées. Les mesures restrictives prévoient que des règles et réglementations encore plus strictes soient appliquées au personnel hautement qualifié qui émigre des pays en développement. On a cependant encouragé les pays développés à éliminer de leurs lois et réglementations relatives à l'immigration ce qui pourrait encourager l'entrée de spécialistes et autres personnels qualifiés (Bohning, 1977 : 315-316). Il est difficile de contrôler l'application des mesures restrictives, sauf dans les états policiers. Ces mesures participent même d'une mauvaise stratégie en ce qu'elles peuvent priver les spécialistes et leurs collègues d'un enrichissement mutuel que seul permet le contact permanent avec des centres d'études plus avancés. Les mesures restrictives sont jugées nuisibles par essence et l'on estime qu'elles soulèvent davantage de problèmes qu'elles ne permettent d'en résoudre (Bhagwati, 1976a : 720).

Les mesures de restitution

Certains auteurs soutiennent que, si les pays développés s'intéressent au développement des nations démunies, ils doivent favoriser l'immigration temporaire mais non l'établissement définitif. La mesure proposée serait coûteuse parce qu'elle suppose le contrôle de tous les mouvements des citoyens venant des pays en développement. On a aussi proposé que les pays développés remplaceraient, sous forme d'assistance technique, les spécialistes qu'ils recevraient d'un pays en développement. Mais combien de temps la formule peut-elle durer ? Quels sont les pays intéressés ? Le procédé fait-il autre chose que perpétuer le vieux problème de la dépendance des pays en développement à l'égard des pays développés ?

Les mesures compensatoires

Certains auteurs soutiennent que si un pays développé accepte des émigrants en provenance d'un pays en développement, il doit rembourser ce que ces émigrants ont coûté à leur pays d'origine (Bhagwati, 1976b : 10). Le pays développé doit être taxé et il faut créer un fonds au service des objectifs de développement du pays d'origine. Stahl (1987) avance l'idée que les dépenses ayant été faites dans le passé devraient être considérées comme faites à fonds perdus. A défaut, on peut prévoir une augmentation de l'aide et des services octroyés à ce pays. Quant au migrant, il devrait acquitter un droit au port d'embarquement. Les mesures compensatoires présentent plusieurs difficultés conceptuelles et statistiques qui compliquent leur mise en oeuvre. De plus,

taxer les compétences peut être une solution inappropriée puisque, ce faisant, on présuppose que tous les migrants s'expatrient pour des raisons économiques. Or, on peut aussi émigrer pour des raisons personnelles (Bohning, 1982).

CONCLUSION

On peut penser que les répercussions de la fuite des cerveaux sur les pays en développement sont essentiellement négatives dans la mesure où de la main-d'oeuvre jeune, énergique et bien formée émigre vers les pays développés. Au total, il en est résulté un ajournement perpétuel des efforts décisifs en faveur du développement car la plupart des pays manquent de personnel et dépendent en permanence d'une main-d'oeuvre expatriée qui se renouvelle fréquemment. La plupart des études tendent à montrer que l'exode l'emporte sur le trop-plein. Il faut néanmoins tenir compte des cas exceptionnels que l'on peut rencontrer dans certains secteurs d'un pays donné. S'il s'agit d'empêcher l'exode du personnel, les mesures préventives semblent les plus indiquées parce qu'elles favorisent l'amélioration de la situation dans les pays en développement.

Il serait abusif de conclure en général que la fuite des cerveaux entraîne des flux de main-d'oeuvre dans un sens et des flux monétaires dans l'autre (POPINFO, 1983). La fuite des cerveaux n'est jamais un mécanisme d'échange aussi simple. Si l'on veut que la fuite des cerveaux soit profitable, il faut que cet échange existe. La plupart des pays en développement doivent importer de la main-d'oeuvre afin de pourvoir les postes laissés vacants par les émigrants. Chose curieuse, ils importent aussi de la main-d'oeuvre moins qualifiée. Ainsi, la Malaisie fait venir des Indonésiens pour qu'ils travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de la construction à la place des Malaisiens qui ont émigré à Singapour et au Moyen-Orient (Lim, cité dans POPINFO, 1983 : M-264).

Note : Etudes nécessaires sur la fuite des cerveaux

L'une des plus graves lacunes des études consacrées à ce sujet est l'absence d'efforts de collecte de données sur la pénurie et la rareté du personnel hautement qualifié dans des pays déterminés. La plupart des données ne portent que sur des statistiques relatives à l'immigration ou sur des échantillons d'étudiants qui résident dans les pays d'immigration. Ces données aident, dans une large mesure, à comprendre certains aspects de la fuite des cerveaux, mais elles ne font pas apparaître les pénuries.

Il serait utile de disposer de données sur la situation des migrants avant leur départ, pour mieux évaluer les causes et les conséquences de la fuite des cerveaux sur les pays de départ. Le plus souvent, on fait l'hypothèse que les migrants étaient sans emploi, alors que la plupart d'entre eux quittent un poste important qui peut rester vacant ou être pourvu par du personnel inexpérimenté et moins bien formé.

L'étude de la proportion d'immigrants parmi les diplômés des pays d'origine fournirait aussi d'excellents renseignements sur la rareté et la pénurie de personnel.

Une autre lacune des analyses révèle le manque de données sur les envois de fonds, en particulier quant à la contribution du personnel hautement qualifié.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, W., ed.
The Brain Drain, New York, Macmillan Company, 1968.
- AGARWAL, V.B. et D.R. WINKLER
"Migration of Professional Manpower to the United States", Southern Economic Journal, Vol. 50, No. 3, 1984.
- ALI, S.A. et al.
Labor Migration from Bangladesh to the Middle East, Washington, D.C., Banque mondiale, Working Paper No. 454, 1981.
- AMUZEGAR, J.
"Brain Drain and the Irony of Foreign Aid Policy", Economia Internazionale, Vol. 21, No. 4, 1968.
- APPLEYARD, R.T.
"International Migration in a Changing World", International Migration, Vol. XXII, No. 3, 1984.
- ARDITTIS, S.
The Assisted Return of Qualified Migrants to their Countries of Origin: The UNDP and ICM Multilateral Programmes, Genève, BIT, International Migration for Employment, document de travail, 1985.
- BALDWIN, G.B.
"Brain Drain or Overflow?", Foreign Affairs, Vol. 48, No. 2, 1970.
- BHAGWATI, J.N.
"The Brain Drain", International Social Science Journal, Vol. XXVIII, No. 4, 1976a.

"The International Brain Drain and Taxation: A Survey of Issues" in J.N. Bhagwati, ed., The Brain Drain and Taxation: Theory and Empirical Evidence, II, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1976b.

"The Brain Drain, Compensation and Taxation", Economic and Demographic Change: Issues for the 1980s. Proceedings of the Conference, Helsinki, Finland, 1978, Vol. 3, Liège, International Union for Scientific Study of Population, 1979.
- BHAGWATI, J.N. et K. HAMADA
"The Brain Drain: International Integration of Markets for Professionals and Unemployment: A Theoretical Analysis", Journal of Development Economics, Vol. 1, No. 1, 1974.

BOHNING, W.R.

"The Migration of Workers from Poor to Rich Countries: Facts, Problems, Policies", International Population Conference, Mexico 1977, Vol. 2, Liège, International Union for the Scientific Study of Population, 1977.

"The Idea of Compensation in International Migration", Population and Development in the Middle East, Baghdad, United Nations Economic Commission for Western Asia, 1982.

BOUVIER, L.F., H.S. SHRYOCK et H.W. HENDERSON

"International Migration: Yesterday, Today, and Tomorrow", Population Bulletin, Vol. 32, No. 4, 1977.

CIM (Comité intergouvernemental pour les migrations)

Evaluation Report on the Implementation of the Project "Reintegration of Qualified African Nationals", Seminar on Reintegration of Qualified African Nationals, Nairobi, 1-4 décembre 1986, ICM Information Paper No. 2, 1986a.

ICM Activities in Latin America, Genève, Comité intergouvernemental pour les migrations, 1986b.

DAS, M.S.

"Brain Drain Controversy and African Scholars", Studies in Comparative International Development, Vol. 9, No. 1, 1974.

DAVIS, K.

"The Migrations of Human Populations", Scientific American, 132, 1974.

DEVORETZ, D. et D. MAKI

"The Size and Distribution of Human Capital Transfers from LDCs to Canada: 1966-1973", Economic Development and Cultural Change, Vol. 28, No. 4, 1980.

ECEVIT, Z.H.

"International Labor Migration in the Middle East and North Africa: Trends, Effects and Policies" in M.M. Kritz, C.B. Keely and S.M. Tomasi, eds., Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, Staten Island, Centre for Migration Studies of New York, 1981.

ECEVIT, Z.H. et K.C. ZACHARIAH

"International Labour Migration", Finance and Development, Vol. 15, No. 4, 1978.

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

International Migration in Africa: Past, Present and Future Prospects, Addis Ababa, Population Division, 1981.

GHOSH, B.N.

"Brain Migration from Third World: An Implicative Analysis", Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali, Vol. 34, No. 1, 1985.

- GLASER, W.A.
The Brain Drain: Emigration and Return, Oxford, Pergamon Press, a United Nations Institute for Training and Research Study Report, No. 22, 1978.
- GRASMUCK, S.
 "Impact of Emigration on National Development: Three Sending Communities in the Dominican Republic", Development and Change, Vol. 15, No. 3, 1984.
- GRUBEL, H.G. et A. SCOTT
The Brain Drain: Determinants, Measurement and Welfare Effects, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1977.
- JOHNSON, H.G.
 "Some Economic Aspects of Brain Drain", Pakistan Development Review 7, 1967.
- KANNAPPAN, S.
 "The Brain Drain and Developing Countries", International Labour Review, Vol. 98, No. 1, 1968.
- KIRWAN, F.X.
 "The Impact of Labor Migration on the Jordanian Economy", International Migration Review, Vol. 15, No. 4, 1981.
- McKEE, D.L.
 "Some Specifics on the Brain Drain from the Andean Region", International Migration, Vol. 21, No. 4, 1983a.
 "Some Specifics on the Loss of Professional Personnel from the Commonwealth Caribbean", Inter-American Economic Affairs, Vol. 37, No. 3, 1983b.
- MUNDENDE, D.C.
African Immigration to Canada Since World War II, unpublished M.A. Thesis, Department of Geography, Edmonton, University of Alberta, 1982.
- MYERS, R.G.
 "'Brain Drains' and 'Brain Gains'", International Development Review, Vol. IX, No. 4, 1967.
- MYINT, H.
 "The Underdeveloped Countries: A Less Alarmist View" in W. Adams, ed., The Brain Drain, New York, Macmillan, 1968.
- NU (Nations Unies)
The Brain Drain from Five Developing Countries, New York, United Nations Institute for Training and Research Study Report No. 5, 1971.
The Determinants and Consequences of Population Trends, Vol. 1, New York, Population Division Studies No. 50, 1973.

- OCDE (Organisation pour le Développement et la Coopération économiques)
Migration, Growth and Development, Paris, OCDE, 1979a.
- "Economic Consequences of Migration from North Africa to France",
Development Digest, Vol. 17, No. 4, 1979b.
- PAPADEMETRIOU, D.
"Greece" in R.E. Krane, ed., International Labor Migration in Europe,
New York, Praeger, 1979.
- POPCON (International Conference on Population)
Population Distribution, Migration and Development, New York,
Department of International Economic and Social Affairs, 1984.
- POPINFO (Population Information Program)
"Migration, Population Growth, and Development", Population Reports,
Series M, No. 7 XI (4), Special Topics, 1983.
- ROMANS, J.T.
"Benefits and Burdens of Migration (with Special Reference to the Brain
Drain)", Southern Economic Journal, Vol. 40, No. 3, 1974.
- SABOT, R.H., L. TAYLOR et Y. BOUTROS-GHALI
Labor Force Growth, Employment and Earnings in Egypt: 1966-1986,
Washington, D.C., Banque mondiale, 1981.
- SALT, J. et A. FINDLAY
"International Migration of Highly Skilled Manpower: Theoretical and
Developmental Issues", document préparé pour le séminaire sur Migration
et Développement organisé conjointement par le Centre de Développement
de l'OCDE, le CIM et le CICRED, Paris, 17-19 février 1987.
- SHARMA, G.D.
"Brain Drain Controversy: A Survey", Mainstream, Vol. XV, No. 11, 1976.
- STAHL, C.W.
"Labor Emigration and Economic Development", International Migration
Review, Vol. 16, No. 4, 1982.
- "Economic Perspectives on the Consequence of International Migration
for Third World Development", document préparé pour le séminaire sur
Migration et Développement organisé conjointement par le Centre de
Développement de l'OECD, le CIM et le CICRED, Paris, 17-19 février 1987.
- UNESCO (United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organisation)
Statistical Yearbook, 1980, Londres, UNESCO, 1980.
- "Brain Drain or the Migration of Talent and Skills" in International
Conference on Population, Population Distribution, Migration and
Development, New York, Department of International Economic and Social
Affairs, 1984.
- WARD, A.
"European Migratory Labour: A Myth of Development", Monthly Review,
Vol. 27, No. 7, 1975.

WATANABE, S.

"The Brain Drain from Developing to Developed Countries", International Labour Review, Vol. 99, No. 4, 1969.

ZAHLAN, A.B.

"The Brain Drain Controversy" in International Population Conference, Mexico 1977, Vol. 2, Liège, International Union for the Scientific Study of Population, 1977.

Chapitre 12

LA QUESTION DE "LA FUITE DES CERVEAUX" DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

par

J. d'Oliveira e Sousa (1)

INTRODUCTION

Le déplacement à travers les frontières nationales d'individus dotés de compétences et de connaissances spécifiques est un phénomène constant dans l'histoire. Les migrants qualifiés n'ont pas seulement contribué à l'extension de la production et à la prospérité des pays d'accueil, ils en ont parfois aussi remodelé l'environnement culturel et économique et ils ont en outre à l'occasion joué un rôle important d'agent du changement et des mutations technologiques (2) .

Une telle contribution à la prospérité du pays d'accueil a souvent engendré dans le pays d'envoi un sentiment de perte. En remontant jusqu'à 150 ans après J.C., Atheneus s'est plaint de "la fuite des cerveaux grecs en Alexandrie" (Dedijer, 1968), mais bien que le phénomène remonte à l'antiquité, ce n'est qu'en 1962 que l'expression "brain drain" fût forgé par la British Royal Society, qui l'employa pour la première fois dans un rapport à propos du mouvement d'ingénieurs, scientifiques et techniciens britanniques vers l'Amérique du Nord. Depuis lors, l'usage s'en est généralisé, en particulier à propos des migrations de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement vers les pays développés.

En 1972, à sa troisième session tenue à Santiago de Chili, la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement, en invitant le Secrétaire général de la CNUCED à engager des travaux sur "l'exode de personnel qualifié", le désignait comme "un courant inverse de transfert des technologies". Ce changement de terme apportait une dimension conceptuelle nouvelle. L'accent passait de la perte de "cerveaux" aux ressources contenues dans les mouvements de compétences. Le terme implique que les migrants qualifiés, qui incarnent un capital et un savoir, représentent un transfert de ressources et de technologies en sens inverse, c'est-à-dire des pays qui sont d'ordinaire bénéficiaires d'apports de technologie à ceux qui en sont de loin les principaux fournisseurs (Papademetriou, 1984).

Le phénomène du transfert inverse de technologies ou "fuite des cerveaux", est aussi complexe qu'il est multiforme. On peut l'aborder sous de nombreux angles différents. Mettant en jeu la mobilité de l'être humain et sa liberté de choix dans la recherche de son propre bien-être, il ne peut manquer de soulever des questions philosophiques, idéologiques et de droits de l'homme, et il existe une somme considérable d'écrits sur le sujet -- traitant des aspects économiques, statistiques, démographiques, humanitaires et sociaux du phénomène -- qui est déjà entré dans le patrimoine intellectuel de l'humanité.

Les mouvements de personnes qualifiées à travers les frontières nationales, les effectifs, les niveaux professionnels et autres sont dans une large mesure déterminés par la politique adoptée dans les divers pays d'accueil. La fuite des cerveaux fait intervenir les décisions et les choix des migrants, y compris leur évaluation des coûts et avantages de l'opération mais il a un impact aussi bien sur le pays d'envois que sur le pays d'accueil.

Le présent article a pour objet de tenter de montrer comment la question de la fuite des compétences et son impact sur les pays en développement ont été traités dans les négociations internationales. La première partie, consacrée à la montée des préoccupations de la communauté internationale à ce sujet depuis le début des années 60, présente des données sur les flux bruts de migrants qualifiés des pays en développement vers certains pays développés d'accueil au cours des vingt-cinq dernières années. A la deuxième partie sont examinées plusieurs propositions d'action faites au cours des débats internationaux dans différentes enceintes. La troisième partie passe en revue les tentatives récentes de la communauté internationale pour parvenir à un accord sur une approche intégrée du transfert inverse de technologies (fuite des cerveaux).

La montée des préoccupations internationales

A partir du début des années 60, des effectifs importants de personnel qualifié émigrent des pays en développement vers plusieurs pays industrialisés. Comme l'indique le Tableau 12.1, quelque 700 000 scientifiques, ingénieurs, médecins, professeurs et autres personnels hautement qualifiés des pays en développement ont émigré vers trois pays pour lesquels on dispose de certaines données pour la période 1961-1983. En l'absence d'informations statistiques plus complètes pour d'autres pays d'immigration et pour les années plus récentes, on peut estimer que les flux bruts de migrants qualifiés des pays en développement vers les pays développés ont dépassé le million de personnes au cours du dernier quart de siècle.

Ces mouvements ont certes eu tendance à fléchir après le milieu des années 70, mais il est intéressant de noter que la part des migrants originaires de pays en développement dans l'effectif total d'immigrés qualifiés aux Etats-Unis et au Canada s'est accrue régulièrement au cours de cette période. Dans le cas du premier de ces pays, le pourcentage est passé de 37 pour cent pour la période 1961-1965 jusqu'à 77 pour cent dans les années 1971-1983, et l'on peut constater une tendance analogue dans celui du Canada : de 20 pour cent en gros en 1961-1965 aux alentours de 30 pour cent en 1971-1979.

Tableau 12.1

MIGRATIONS DE PERSONNEL QUALIFIE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI
Flux bruts

Année	Effectif de migrants qualifiés des pays en développement vers :				Part des pays en développement dans l'immigration totale de personnel qualifié (en pourcentage)		
	Etats-Unis (1)	Canada (2)	Royaume-Uni (3)	Total (4)	Etats-Unis (5)	Canada (6)	Royaume-Uni (7)
1961-65	9 655 (a)	2 049 (b)	10 205 (c)	21 909	37	20	26
1966	13 941	5 930	10 812	30 683	46	23	26
1967	23 061	8 614	8 156	39 831	55	25	21
1968	28 265	7 489	9 418	45 170	58	24	23
1969	27 437	8 286	9 932	45 655	68	28	22
1970	33 684	6 867	8 635	49 186	73	27	19
1971	38 448	6 195	7 843	52 486	79	31	18
1972	38 963	7 070	8 833	54 866	80	36	19
1973	31 882	6 180	--	38 062 (d)	77	25	17
1974	27 719	7 631	--	35 350 (d)	78	27	15
1975	29 830	6 362	--	36 192 (d)	77	25	14
1976	31 588	4 842	--	36 430 (d)	77	24	--
1977	34 537	--	--	34 537 (e)	77	--	--
1978	37 737	--	--	37 737 (e)	77	--	--
1979	29 561	3 273	--	32 834 (d)	75	38	--
1980	--	--	--	--	--	--	--
1981	--	--	--	--	--	--	--
1982	34 636	--	--	34 636	77	--	--
1983	30 212	--	--	30 212	77	--	--

- a. Moyenne de la période 1961-65.
b. Moyenne des années 1963-65 seulement.
c. Moyenne des années 1964-65 seulement.
d. Canada et Etats-Unis seulement.
e. Etats-Unis seulement.

Source : UNCTAD *Statistical Pocket Book*, New York, 1984 (Publication des Nations Unies, n° de vente E.84.II.D.20).
Pour les Etats-Unis, les chiffres de 1982 et 1983 sont des estimations faites par l'auteur à partir de données figurant dans l'*Annuaire statistique des services d'immigration* (Immigration and Naturalization Service of the United States of America), 1982 et 1983.

Les causes de cette mobilité et de la répartition régionale de ces mouvements sont attribuées à des facteurs jouant du côté de l'offre mais aussi de la demande :

Ces flux traduisent les taux de croissance économique relativement élevés des pays industrialisés concernés ; l'insuffisance de la production de leurs propres spécialistes ; la sélectivité qui caractérisait en conséquence leur réglementation de l'immigration, qui penchait en faveur de l'admission des candidats qualifiés et le rythme très rapide d'expansion de la production de diplômés et de spécialistes dans le Tiers-Monde. (Godfrey, 1976).

A la différence des causes du phénomène, apparemment bien comprises et assez largement admises, son impact tant sur les pays d'accueil que sur les pays d'origine a suscité des analyses divergentes chez les spécialistes. Pour les économistes néo-classiques du courant "internationaliste", la circulation internationale de capital humain procédant de choix et décisions individuels s'est traduite par une optimisation de la productivité individuelle et partant de la prospérité générale. Johnson (1968), a fait valoir que "faute de toute constatation tant soit peu générale du contraire... il n'y a guère de chances que le monde ait perdu quelque chose aux migrations internationales de gens instruits". Tout en partant de prémices différentes, le courant "nationaliste" représenté par Grubel et Scott (1977), aboutit à des conclusions analogues. Selon ses auteurs, si l'on admet que les nations cherchent à maximiser leur revenu par habitant, l'émigration ne devrait entraîner aucune perte si le revenu du migrant s'accroît et que celui de ceux qui sont restés ne décroît pas du fait de la migration.

L'approche néo-classique, dans ses versions tant "internationaliste" que "nationaliste", a été contestée, entre autres, par Bhagwati et Hamada, qui l'ont critiqué au motif qu'elle s'intéressait à la réaction des individus à un certain nombre de variables sans tenir suffisamment compte des structures dans lesquelles se prennent les décisions individuelles ni des interactions et des effets dynamiques en jeu.

De fait, il arrive que les choix et décisions individuels qui visent à optimiser la situation économique personnelle ne concordent pas avec les objectifs et les intérêts de la société dans son ensemble, en particulier lorsqu'il s'agit de migration à long terme ou à titre permanent et pour les migrants qualifiés plus que pour les autres. Dans leur cas :

Les pertes à long terme engendrées par leur émigration seraient encore plus prononcées. En premier lieu, dans la mesure où ils servent de véhicule à la diffusion des compétences et des connaissances techniques, leur émigration réduirait le taux de capital humain, car, outre la perte de compétences qu'elle entraîne à court terme, elle peut étouffer la formation de compétences à long terme. Deuxièmement, pour autant que leur épargne dépasse la moyenne par habitant, l'investissement par habitant s'en trouvera réduit, ce qui portera atteinte à la progression du revenu. Troisièmement, bien que leur départ réduise dans un premier temps la taille de la population, le taux d'accroissement démographique augmentera si leur taux de procréation était inférieur à

la moyenne. A long terme, cela implique, pour un taux donné d'investissement, un fléchissement du capital par ouvrier et partant, de la productivité et du revenu par habitant. Quatrièmement, ayant des revenus supérieurs à la moyenne, les émigrants à titre définitif ont sans doute payé des impôts d'un niveau supérieur à leur consommation de biens publics. Cinquièmement enfin, dans la mesure où cette forme d'émigration provoque des pénuries de qualification, il y a diminution de la capacité des économies à réagir aux impulsions jouant dans le sens de la croissance et extension concomitante du risque d'inflation et de problèmes de balance des paiements lié à toute impulsion. (Stahl, 1982).

Au milieu des années 60, la question de la fuite des cerveaux et de son impact sur le développement avait été inscrite à l'ordre du jour des discussions multilatérales. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social s'était penchés pour la première fois sur le sujet en liaison avec la nécessité de former des personnels techniques nationaux en vue de l'industrialisation accélérée des pays en développement. Le fait qu'à un moment où ils avaient le plus grand besoin de ressources humaines de qualité appropriée pour leur développement, leur personnel les plus dynamiques et les mieux formés émigraient en grand nombre vers les pays industrialisés apparut contradictoire. En 1967, dans sa résolution 2259 (XXII), l'Assemblée générale prit en considération "l'importance qu'il y aurait à examiner le problème posé par l'exode de ce personnel, à tous les niveaux, des pays en développement" et, dans sa résolution 2350 (XXII), décida "de garder la question constamment à l'étude".

Il ne tarda pas à devenir évident que la fuite des cerveaux n'était que le symptôme de déséquilibres du système économique international et de l'écart technologique entre pays en développement et pays développés. Dans sa résolution 2417 (XXIII) de 1968, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général "de faire des suggestions, dans le cadre de la stratégie du développement envisagée pour la deuxième décennie des Nations-Unies pour le développement, quant aux mesures qui permettraient d'aborder les problèmes résultant de l'exode de personnel qualifié de tous les niveaux qui quittent les pays en voie de développement pour s'établir dans les pays développés". Cette demande était précise, mais il ne devait plus en être question, en 1970, dans la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale contenant la stratégie de la deuxième décennie du développement. Ce ne fut que dix ans plus tard que la question de la fuite des cerveaux fut incorporée au texte de la stratégie du développement pour la troisième décennie des Nations-Unies pour le développement (paragraphe 123 de la résolution 35/56 adoptée par l'Assemblée générale en 1980). Ce résultat était le fruit des efforts faits par la Communauté internationale pour mieux comprendre le phénomène et son impact sur les pays en développement et pour parvenir à un accord sur les lignes d'action possibles pour remédier à ces effets.

Le cadre de négociations : diagnostics et propositions

Une fois mises en place les conditions d'un débat intergouvernemental sur la fuite des cerveaux à la fin des années 60, les années 70 ont vu celui-ci s'intensifier dans un grand nombre d'enceintes différentes. Du fait de la multiplicité de ses aspects, la question a tout particulièrement retenu

l'attention de plusieurs instances spécialisées, l'impulsion continuant de venir essentiellement de l'Assemblée générale pour les discussions menées au niveau du système des Nations-Unies. C'est ainsi que les débats sur la fuite des cerveaux vont se poursuivre à propos des problèmes de population. La Conférence mondiale de la population, tenue à Bucarest en 1974, s'attaque aux conséquences des migrations internationales, et en particulier à celles du personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés, pour le processus de développement. Dans le paragraphe 51 de son plan d'action, la Conférence recommande que les gouvernements et les organisations internationales en général facilitent les mouvements volontaires à l'échelle internationale. Au paragraphe 57 de ce plan d'action, elle déclare que :

L'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement vers les pays développés constitue une sérieuse entrave au développement des premiers, et il est donc nécessaire d'élaborer d'urgence des politiques nationales et internationales propres à empêcher "la fuite des cerveaux" et à parer ces inconvénients, et notamment d'envisager la possibilité de mettre sur pied des programmes prévoyant la communication massive des connaissances techniques appropriées provenant essentiellement des pays développés, dans la mesure où elles peuvent être convenablement adaptées et assimilées.

C'est aussi au cours des années 70 que l'étude du transfert inverse de technologies sera lancée dans le cadre de la CNUCED, où après le diagnostic il passera aux propositions, grâce aux travaux de trois sessions de la Conférence elle-même et d'une première réunion d'experts gouvernementaux chargés de la question (février/mars 1978). De son côté, le Bureau International du Travail s'intéressera aux travailleurs migrants. L'UNESCO et l'UNITAR feront des études de diagnostic. Une étude de l'UNESCO (1971) s'attachait surtout aux mouvements de scientifiques à travers les frontières nationales, tandis que l'UNITAR précisait la situation de différents pays en la matière ainsi que les motivations individuelles des migrants (Henderson, 1970 ; Glaser, 1978). L'Organisation Mondiale de la Santé, pour sa part, consacrera des études aux migrations de médecins et de personnel infirmier des pays en développement vers les pays développés et à leur impact potentiel sur le développement des premiers (Magia, Pizurki et Royston, 1979). La Conférence des Nations-Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, août 1979) a fait référence dans son plan d'action aux transferts inverses de technologies à propos de la mobilisation des ressources humaines et financières pour le développement technologique des pays en développement.

Enfin, l'Assemblée générale affirme au paragraphe 123 de la troisième stratégie internationale du développement que :

La communauté internationale déploiera des efforts concertés au début de la décennie pour prendre, comme la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement l'a recommandé lors de sa cinquième session, des mesures générales et effectives aux échelons national, régional et international, en vue de réduire les incidences négatives de l'exode du personnel qualifié, pour faire en sorte que les migrations de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés constituent un échange dans le cadre duquel les intérêts de toutes les parties intéressées soient suffisamment protégés. La

communauté internationale devrait envisager d'examiner au début de la décennie, compte tenu des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations-Unies, les arrangements éventuels par lesquels les pays en développement dont l'économie se ressent d'un exode massif de leurs cadres pourraient obtenir une assistance pour régler les problèmes d'adaptation qui en découlent. (Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, Annexe).

La stratégie consacre des notions comme celle de "mesures générales" concernant le transfert inverse de technologies ou l'idée d'une "assistance" aux pays en développement souffrant de la fuite des cerveaux qui sont le fruit de dix années d'intenses discussions sur la question des pertes et profits découlant du phénomène et sur les propositions destinées à redistribuer les avantages qu'en retirent les pays d'accueil et à compenser les inconvénients qu'il cause aux pays d'origine.

Pertes et profits

L'étude établie par le Secrétaire général de l'ONU (13) pour donner suite à la résolution 3017 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale en 1972, passait en revue les principales causes de la fuite des cerveaux et en dégageait les effets les plus importants tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Cette étude relève comme perte évidente pour les pays en développement le coût financier déjà supporté pour l'éducation des migrants, en soulignant que la perte financière n'est que la partie visible émergée de l'iceberg, car les effets sur le processus de développement sont aussi importants, sinon davantage. En ce qui concerne les pays développés qui reçoivent du personnel qualifié, elle indique que plusieurs d'entre eux tirent de grands avantages de l'immigration de ressortissants de pays en développement ayant reçus une formation. Ces profits sont constitués par : (a) ce que les pays développés auraient à dépenser pour former des individus s'il n'y avait pas ces immigrants disponibles ; (b) les biens produits ou les services rendus par eux, diminués des biens et services qu'ils consomment ; enfin (c) la vitalité et l'ampleur de leur apport à la recherche.

Les profits échéant aux pays développés sont donc de trois sortes : le "coût d'opportunité", ou économie sur les investissements dans la formation de personnel national requis en l'absence de migration, l'accroissement net de la production nationale, et l'effet de "transfert inverse de technologies". Cette étude n'en reste pas moins très prudente en ce qui concerne la quantification des pertes et profits, se contentant de relever que dans le cas des personnels de santé, il est évident que pour les principaux pays d'accueil, on doit considérer que le profit total se chiffre par centaines de millions de dollars.

Toutefois une étude faite par le Congressional Research Service du United States House of Representatives (1974) va plus loin dans ses conclusions. Outre un historique très bien documenté, elle offre des estimations des pertes encourues par les pays en développement et des profits correspondant recueillis par les Etats-Unis par suite des migrations de personnel qualifié des pays en développement au cours des deux exercices budgétaires de 1971 et 1972. A l'aide de données de la National Science Foundation, elle indique qu'à raison d'un coût de formation de 20 000 dollars en moyenne par migrant qualifié, les pays en développement avaient perdu quelque 642 dollars sur les deux exercices. Les économies ainsi réalisées par les Etats-Unis sur les coûts

d'opportunité sont estimées au total à 1 718 millions de dollars pour les deux exercices 1971-1972. Des estimations analogues ont été faites dans le cas du Canada par DeVoretz et Maki (1980), qui aboutissent à la conclusion que la valeur de remplacement du capital humain transféré des pays en développement au Canada au cours des années 1967-1973 se situait entre 1 milliard et 2.4 milliards de dollars canadiens aux prix de 1968, selon la définition des coûts retenue.

Depuis le passage par l'Assemblée générale de sa résolution 32/192 "que le processus de développement des pays en développement, en particulier leur capacité de renforcer leur potentiel technique intérieur, dépend d'une manière cruciale de l'apport de personnel hautement qualifié, et que l'exode de ce personnel représente une perte importante pour ces pays", diverses propositions ont été formulées tendant à la mise en place de systèmes de redistribution des profits enregistrés par les pays d'immigration en vue de compenser les pertes correspondantes subies par les pays d'origine. En 1983, à la 69ème session de la Conférence internationale du travail, M. Hozin Mubarak, président de la République arabe d'Egypte, a proposé la création d'un fonds international pour la formation professionnelle "permettant aux pays qui souffrent de l'émigration de main-d'oeuvre d'exécuter les programmes nécessaires à la formation d'éléments de substitution en vue de combler les vides laissés par l'émigration (Conférence internationale du travail). En juin 1984, dans son allocution au Conseil d'administration du PNUD, le très honorable Edward Seaga, premier ministre jamaïcain indiquait que la Jamaïque avait perdu 194 000 millions de dollars avec l'émigration de personnel qualifié sur la période 1977-1980. Il proposait la création d'un fonds international pour les ressources de main-d'oeuvre en vue de financer le recrutement de main-d'oeuvre qualifiée à moyen terme à des conditions aussi avantageuses que le permettrait le recours à des dons, projets opérationnels ou toutes autres ressources que le fonds pourrait se procurer à des conditions libérales".

Propositions

Ces propositions peuvent se diviser en trois catégories : (i) les mécanismes de compensation ; (ii) les formules d'imposition ; (iii) les contributions volontaires. Le principe de la compensation repose sur l'hypothèse que les pays d'accueil développés tirent des profits nets de l'immigration de personnel qualifié des pays en développement et que ces profits devraient retourner aux pays d'origine pour compenser les coûts financiers qu'ils encourent du fait de ces migrations. A la 63ème session de la Conférence internationale du travail en juin 1977, Son Altesse Royale le Prince Hassan ibn Talal, héritier de la couronne de Jordanie, avait proposé la création d'un organisme international de compensation en matière de main-d'oeuvre inspiré du fonds de dépôts des services compensatoires du Fonds Monétaire International. L'organisme proposé disposerait de ressources provenant principalement des pays importateurs de main-d'oeuvre, mais dans un esprit de solidarité et de bonne volonté, d'autres membres de l'OIT pourraient également contribuer. Les ressources accumulées de la sorte seraient distribuées aux pays en développement exportateurs de main-d'oeuvre proportionnellement aux frais estimatifs provoqués par la perte de main-d'oeuvre" (Conférence internationale du travail). L'organisme proposé devait viser les déplacements de main-d'oeuvre en général, mais il était indiqué qu'il était applicable particulièrement à "la fuite des cerveaux".

Pour donner suite à cette proposition, un rapport devait être établi par le Secrétaire général de l'ONU à la demande de l'Assemblée générale et une étude, effectuée par le Bureau International du Travail (Böhring). Dans son rapport à la 35ème session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général examinait différents modèles possibles de mécanismes compensatoires allant de dispositifs rigoureusement spécifiques en évoquant à grands traits quelques mesures susceptibles d'être prises dans le cadre d'une coopération internationale et concluait que ce service serait destiné à assurer une analyse continue de la dynamique des migrations de personnel formé et qualifié, la collecte et l'évaluation des données sur des bases uniformes et cohérentes, la mise au point de mesures de politique économique à examiner aux niveaux national et international, a facilité la mise en oeuvre de dispositions visant à réduire les effets défavorables des migrations" (Nations Unies a.n.d.).

Dans un rapport final sur la question à la 36ème session de l'Assemblée générale (document A/36/483), le Secrétaire général examinait les différents modèles possibles de dispositifs de compensation en fonction des vues qui avaient cours sur les principes de cette compensation, l'ampleur des ressources et la portée des avantages qui en dernier ressort pourraient être tirés d'un tel mécanisme et suggérait, vu la complexité du problème, la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux pour faire des recommandations sur la mise en place d'un mécanisme international de compensation. L'examen de la proposition ne permit pas de dégager un consensus, mais elle resta au centre des débats intergouvernementaux en matière de transfert inverse de technologies (CNUCED, TD/B/AC.3516). En 1979, la Conférence des Nations-Unies sur la science et la technique au service du développement établissait expressément un lien entre le financement du développement technologique des pays en développement et les ressources qui pourraient résulter de la création du dispositif international de compensation envisagé en matière de main-d'oeuvre. Le paragraphe 113 du programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement se lit comme suit : "Le système de financement pourra conclure des arrangements avec des institutions financières internationales, régionales et autres, publiques et privées, afin de se procurer des ressources additionnelles et de les acheminer vers les pays en développement en vue d'activités scientifiques et techniques, y compris la Recherche et Développement, ainsi que de la commercialisation et de l'acquisition de technologies". Il est précisé au paragraphe 115 que "en outre, le système pourrait utiliser d'autres ressources, telles que : ... (b) les ressources qui pourraient résulter du "dispositif international de compensation de la main-d'oeuvre" envisagé en relation avec le transfert inverse de technologie".

Propositions de taxes

Les propositions fiscales étaient de deux sortes : des formules de partage des recettes et des propositions comportant le prélèvement d'impôts sur les revenus des migrants. La première implique un arrangement en vertu duquel une portion des impôts sur le revenu acquittés par les migrants qualifiés dans le pays d'accueil serait partagée avec le pays d'origine. Parmi les diverses modalités envisagées à ce titre figuraient les conventions fiscales, les déductions et crédits d'impôt ou l'évaluation direction par le pays bénéficiaire. Cet impôt pourrait être prélevé soit par le pays développé de résidence, comme l'avait primitivement proposé J. Bhagwati, soit par le pays en développement d'origine (nationalité). Selon Guhan (1978) :

Cette dernière formule trouverait sa raison d'être dans le fait que, dans un monde d'inégalité des chances devant l'éducation et de mobilité imparfaite, les individus qui ont eu la possibilité d'émigrer pourraient raisonnablement être tenus de partager une certaine portion de leur surcroît de profit personnel en vue d'améliorer les conditions de vie de ceux qu'ils ont laissé dans le pays en développement d'origine plus défavorisés ; en conséquence, un tel impôt serait une extension du principe de la progressivité de l'impôt à tous les nationaux dudit pays en développement, résidents ou non résidents.

Ces propositions ont suscité des objections et des réserves sérieuses de la part des pays industrialisés pour des considérations de discrimination et de double imposition (CNUCED, 1978).

Contributions volontaires

On a aussi envisagé des contributions apportées par l'intermédiaire de fonds internationaux pour les ressources humaines. Les caractéristiques juridiques des organisations constituant ces fonds varieraient quelque peu selon la source de leur compétence, mais toutes seraient sans but lucratif et exonérées d'impôts sur leurs recettes. Ces fonds pourraient apporter des contributions aux pays en développement à des fins générales de développement ou d'éducation ou être associées à des programmes de développement spécialement conçus pour améliorer les facteurs jouant tant du côté de l'offre que de la demande qui sont effectivement à l'origine des migrations internationales de personnel qualifié.

Vers une approche intégrée de l'échange international de compétences

L'idée que le problème de la fuite des cerveaux devait être résolu par un ensemble de mesures aux niveaux national, bilatéral et multilatéral avait déjà été exprimée dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (E/C.8/21). Celui-ci, outre les mesures spécifiques qu'il recommandait au niveau national, faisait valoir que "les accords bilatéraux et multilatéraux entre nations sont l'un des moyens les plus efficaces de prendre les mesures correctives voulues au sujet des départs de personnel qualifié des pays en développement pour les pays développés". Il était aussi indiqué que "le système des Nations-Unies pourrait aussi jouer un rôle dans la mise au point d'un code de conduite accepté à l'échelle internationale en matière de migrations de personnel qualifié des pays en développement" (3).

Ce n'est toutefois qu'en 1978 que tout l'éventail des mesures recommandées à l'échelon national et des propositions bilatérales et multilatérales décrites ci-dessus a été examiné par un groupe d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, réuni à Genève du 27 février au 7 mars 1978 sous les auspices de la CNUCED. C'était la première fois que les experts gouvernementaux se consacraient à toute la gamme des problèmes liés à "la fuite des cerveaux" et un net clivage entre experts des pays industrialisés et experts des pays en développement est apparu. Ces divergences de conception portent essentiellement sur le diagnostic des causes du phénomène et les possibilités d'action au niveau national, les questions théoriques et empiriques liées à la mesure des courants migratoires et les considérations

juridiques et humanitaires soulevées par les mesures proposées (4). En dépit de ces divergences, le groupe d'experts gouvernementaux parvient à d'importantes conclusions et recommandations adressées aux gouvernements tant des pays en développement que ceux des pays développés. Il aura aussi dégagé des orientations pour les travaux futurs des experts gouvernementaux. L'un des obstacles à l'examen des propositions d'actions multilatérales ayant été l'absence d'outils méthodologiques et empiriques pour mesurer les flux de personnel qualifié, le groupe parvient à la conclusion, notamment, que "étant donné l'insuffisance des données statistiques et des divergences de vues, les travaux plus poussés relatifs à la comptabilisation des courants de ressources internationales, que le système des Nations Unies doit entreprendre de façon coordonnée et au niveau des experts, devraient viser à éclaircir les problèmes de méthodologie concernant les concepts et les procédures à mettre au point en vue de l'application pratique de cette comptabilisation".

Comment mesurer la fuite des cerveaux ?

Un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner la possibilité de mesurer les courants de ressources humaines s'est réuni à Genève du 30 août au 6 septembre 1982 sous les auspices de la CNUCED. En s'appuyant sur la documentation présentée par le Secrétaire général de la CNUCED (1982) il a étudié les aspects théoriques, méthodologiques et empiriques de la mesure des courants internationaux de ressources humaines en général et de personnel qualifié des pays en développement en particulier.

Deux aspects de la question ont été considérés : les problèmes de mesures statistiques (effectifs d'émigrants, catégories professionnelles, directions des courants migratoires) et l'évaluation économique des courants migratoires. Il y a très peu de données sur ces flux, en dépit des importants travaux faits par la Commission statistique et le Bureau de statistique de l'ONU. Seul un petit nombre de pays d'immigration les recense systématiquement, et même dans leur cas, faute d'une harmonisation des procédures et des définitions, les comparaisons internationales entre les statistiques sont très aléatoires. En outre, en l'absence de données sur les courants de retour, il est difficile d'estimer les flux migratoires nets. L'étude de la CNUCED avait toutefois suggéré un certain nombre de moyens d'améliorer la collecte et le traitement des données.

Quoique l'évaluation économique des courants de ressources qualifiées soit liée jusqu'à un certain point à l'existence de données statistiques, elle pose quelques problèmes complexes qui lui sont propres. Dès le tout début, une distinction avait été établie entre "la valeur du capital humain représenté par les migrants et la valeur, en termes de bien-être, de l'effet causé par ce mouvement de capital. La première ne mesure que la valeur de ce qui est transféré, la seconde, les effets économiques, voire non économiques, que le transfert produit dans les deux pays intéressés" (CNUCED, 1982). L'étude ne traitait que le premier aspect de la question de la mesure des courants migratoires.

Le groupe a examiné deux approches et méthodes différentes d'imputation de valeurs aux courants de personnel qualifié, à savoir, celle du "coût historique" et celle de la "valeur actuelle nette" (d'Oliveira e Souza, 1985). Suivant la première, le migrant est traité comme un actif dont la valeur est estimée par sommation des coûts directs d'éducation et des coûts indirects

(manques à gagner) effectivement encourus avant la migration. Considérée du point de vue du pays d'immigration, cette procédure revient à une analyse du coût d'opportunité. Dans la seconde méthode, le capital humain représenté par le migrant est mesuré par projections de la valeur actuelle de ses capacités de production sur le nombre d'années de son espérance de vie, avec actualisation, année par année, de ses gains futurs escomptés.

En dépit de sérieux efforts de la part de toutes les parties intéressées, il s'est révélé difficile de parvenir à des conclusions et recommandations communes arrêtées de concert entre les groupes régionaux. Le groupe des 77 et le groupe B ont présenté des conclusions et recommandations séparées (CNUCED, 1982a). La tentative du président du groupe pour concilier les positions a suscité des réactions favorables sur tous ses points sauf la question du mandat des experts gouvernementaux pour leurs réunions suivantes. La position du groupe des 77 était que :

L'étude présentée par le Secrétariat de la CNUCED dans les documents TD/B/C.6/ac.8/2 montre qu'il est conceptuellement et techniquement possible de mesurer les courants internationaux de ressources humaines ; s'il y a toujours place pour de nouveaux travaux de diagnostic, cela ne devrait pas retarder l'examen de mesures orientées vers l'action de la communauté internationale aux niveaux national, régional et international (...). On a désormais jeté les bases d'un accord sur les principes, mesures, concepts, procédures et conventions appropriés requis pour l'application pratique d'une comptabilisation des courants internationaux de ressources et l'examen de mesures orientées vers l'action aux niveaux national, régional et international. (Annexe I).

De son côté, le groupe B déclara : "l'étude présentée par le Secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/C.6/AC.8/2 indique plusieurs instruments et méthodes de mesure des courants internationaux de ressources humaines". Toutefois, "une étude détaillée plus poussée du problème et des exigences d'une évaluation réaliste des courants de ressources humaines s'impose donc avant qu'aucune décision définitive puisse être reprise sur la question". (Annexe II).

Nécessité d'un programme d'action intégré sur le transfert inverse de technologie

Le désaccord indiqué ci-dessus s'est retrouvé au moment de l'adoption de la résolution 37/207 de l'Assemblée générale en décembre 1982, la première sur le sujet à faire l'objet d'un vote par appel nominal. Les pays en développement, les pays socialistes et la Chine ont voté pour, le groupe B, à l'exception de la Turquie qui a voté pour, et de la Grèce qui s'est abstenue, ont voté contre. Le principal point litigieux était le paragraphe 5 du dispositif, aux termes duquel l'Assemblée priait "le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer les réunions d'experts gouvernementaux nécessaires (...) [pour] formuler des recommandations sur les politiques et les mesures concrètes visant à atténuer les effets néfastes du transfert inverse de technologie pour les pays en développement, notamment sur la proposition de créer un mécanisme international de compensation du travail".

Suite à cette résolution et aux résolutions 38/154 et 39/211 de l'Assemblée générale, trois réunions d'experts gouvernementaux sur le transfert inverse de technologie devaient se tenir en 1983, 1984 et 1985, sous les auspices de la CNUCED. A l'exception de la Turquie, qui y a pris une part active, ainsi que de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, qui y ont assisté, les pays du groupe B n'ont pas participé à ces réunions.

Il est apparu très clairement aux experts gouvernementaux dès la première réunion que le problème du transfert inverse de technologie est d'une complexité et d'une diversité d'aspect qui oblige à le traiter selon une démarche intégrée, c'est-à-dire en liant la définition des lignes d'action au traitement des données et au perfectionnement des techniques de mesure (CNUCED, TD/B/AC.35/2). Les experts se sont aussi rendus compte que certaines des difficultés rencontrées au cours des discussions sur la possibilité effective de mesurer la fuite des compétences n'étaient pas purement d'ordre technique mais tenaient aussi à l'absence de normes, de définitions et de principes communs à tous les groupes. Enfin, les experts considéraient qu'en raison de la complexité du problème, il faudrait définir l'action à mener à différents niveaux. Au sujet des propositions multilatérales, ils estimaient qu'il fallait rechercher des solutions à long terme aux problèmes de l'exode des compétences en mélangeant différentes propositions et les mettant en oeuvre avec souplesse (CNUCED, TD/B/1973 -- TD/B/AC.35/14).

Aux termes de leur troisième réunion en 1985, les experts gouvernementaux étaient parvenus à un certain nombre de résultats importants. En premier lieu, ils avaient dégagé et formulé un ensemble préliminaire de lignes directrices sur tous les aspects du transfert inverse de technologie, qui pourrait servir de base à un accord ultérieur entre toutes les parties intéressées (CNUCED, TD/B/AC.35/12 et Corr. 1). Deuxièmement, ils avaient apporté une contribution à l'établissement d'un questionnaire sur les aspects quantitatifs et qualitatifs du phénomène (CNUCED, TD/B/AC.35/13). Enfin, ils avaient examiné plusieurs propositions multilatérales pour s'attaquer aux problèmes de la fuite des cerveaux. Les experts recommandaient que ces résultats constituent les éléments clés d'un programme d'action intégré sur le transfert inverse de technologie.

Les résultats constructifs de ces trois réunions ont aidé à mettre en place les conditions d'un consensus sur l'ordre du jour ultérieur des négociations internationales sur la fuite des cerveaux. Dans sa résolution 40/191, adoptée à sa quarantième session, l'Assemblée générale, estimant que, l'exode de personnel qualifié hors des pays en développement entrave considérablement le progrès de ces pays, il importe de formuler d'urgence des politiques nationales et internationales en vue d'empêcher cet "exode des compétences" et d'en éviter les effets préjudiciables. Le Secrétaire général de la CNUCED a été prié de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux chargée :

D'étudier, sous tous ses aspects, la situation actuelle de la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement, ces experts devant se concentrer sur la nature, l'ampleur et les conséquences de ces mouvements, compte tenu des intérêts de toutes les parties, afin de proposer à la CNUCED, et, s'il y a lieu, à d'autres organisations internationales, des travaux complémentaires qu'elle pourrait réaliser pour atténuer les effets préjudiciables de ce phénomène, plus particulièrement du point de vue de ces conséquences pour les

pays en développement, et compte tenu également, s'il y a lieu, des travaux effectués jusqu'à présent par des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que de tous autres éléments pertinents.

Cette résolution a été adoptée par 124 voix, contre une, ce qui représente un progrès très sensible dans la voie d'un consensus plus universel sur la façon de traiter le sujet. Le mandat donné pour la prochaine réunion (provisoirement prévue en 1987) traduit la reconnaissance croissante de la nécessité de s'attaquer au phénomène de la fuite des cerveaux "sous tous ses aspects" pour permettre de formuler correctement les lignes d'action à suivre à différents niveaux.

CONCLUSION

Au cours des vingt dernières années, la fuite des cerveaux aura figuré en tête des questions inscrites à l'ordre du jour des négociations internationales sur les problèmes de développement. Du fait de sa complexité et de ses incidences sur la liberté de circulation des personnes, il s'est révélé difficile de parvenir à des accords sur l'action à entreprendre pour en atténuer les conséquences négatives pour les pays en développement, en particulier au niveau international. De sérieuses réserves ont en particulier été émises par les pays développés d'immigration sur tout système de redistribution du type du mécanisme international de compensation du travail.

Il reste que l'examen systématique du sujet dans différentes enceintes aura permis de déceler les liens qui existent entre la fuite des cerveaux et d'autres problèmes connexes comme la population, le développement économique, l'emploi, les droits de l'homme, la science et la technologie, la santé et ainsi de suite. Il a aussi permis d'explorer les aspects techniques, conceptuels et méthodologiques complexes de ce phénomène complexe, y compris les instruments à retenir pour le mesurer. Les négociations multilatérales, par leur intensité, ont abouti à une meilleure compréhension et à une approche plus équilibrée et mieux intégrée des aspects de la fuite des cerveaux qui concernent le développement. La grande tâche à accomplir désormais est de trouver des solutions appropriées pour atténuer des effets négatifs que la fuite des cerveaux exerce sur les pays en développement, tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties en cause et du droit fondamental de l'être humain à la liberté de ses mouvements.

NOTES ET REFERENCES

1. L'auteur appartient au Secrétariat de la CNUCED. Les vues exprimées dans le présent article sont les siennes et ne rejoignent pas nécessairement celles du Secrétariat de la CNUCED.

2. "Ainsi, le transfert géographique des techniques du textile, comme de celles de l'impression et de la publication, aurait été réalisé grâce à l'exode des spécialistes. La conviction que ces deux industries se sont développées et déplacées de la sorte est importante pour l'histoire économique générale, car elles sont d'ordinairement rangées parmi les moteurs, voire les précurseurs, de l'expansion économique générale". (Grubel et Anthony Scott, 1977).
3. Dans une période plus récente, J. Bhagwati a défendu l'adoption d'un "code de conduite en matière de migrations internationales" pour régler les flux de migrants, où il voit "l'un des grands problèmes de la gestion de l'économie mondiale" (New Haven Register, mardi 1er mars 1983).
4. Le porte-parole du groupe B déclare, notamment, que "la comptabilisation de ces flux est très complexe et soulève plusieurs problèmes théoriques et pratiques très difficiles. Il serait donc prématuré d'utiliser des estimations du type de celles qu'a présentées le Secrétariat de la CNUCED pour expliquer l'ampleur et l'impact économique de la fuite des cerveaux" (TD/B/C.6/28 -- TD/B/C.6AC.4/10, p. 7). De son côté, le groupe des 77 estime "que des mesures visant à une meilleure répartition des avantages et des pertes liés à la fuite des cerveaux, dans des conditions de réciprocité, devraient donner aux pays en développement de meilleures chances d'augmenter leurs effectifs de main-d'oeuvre qualifiée" (Ibidem, p. 10).

BIBLIOGRAPHIE

BHAGWATI, J.N.

Le transfert inverse de technologies (exode des compétences) : propositions relatives à la comptabilisation, à la compensation, à l'imposition du courant international de ressources et à des mesures connexes de politique générale, CNUCED, (TD/B/C.6/AC.4/2).

BOHNING, R.

Towards a System of Recompense for International Labour Migration, International Migration for Employment Working Paper, Genève, BIT, mimeo., diffusion restreinte, février 1982.

CNUCED

Éléments possibles d'un questionnaire de renseignements quantitatifs et qualitatifs sur le transfert inverse de technologies, (TD/B/AC.35/13).

Schéma préliminaire d'un ensemble de lignes directrices sur le transfert inverse de technologies, (TD/B/AC.35/12 and Corr. 1).

Mesures concrètes proposées pour atténuer les effets néfastes du transfert inverse de technologies pour les pays en développement, (TD/B/AC.35/6).

Rapport de la session du groupe d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologies, Genève, (TD/B/C.6/28), février/mars 1978.

Rapport du groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner la possibilité de mesurer les courants de ressources humaines, Genève, 30 août-6 septembre 1982, (TD/B/C.6/28-TD/B/C.6/AC.8/3, Annexes I et II), 1982a.

Rapport de la troisième réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologies, tenue à Genève, 20 août-4 septembre 1985 (TD/B/1973-TD/B/AC.35/14).

Possibilité de mesurer les courants internationaux de ressources humaines, (TD/B/C.6/AC.8/2), 1982.

Vers un mode d'approche globale de l'échange international de compétences : propositions concernant la politique à suivre et l'action à entreprendre en ce qui concerne le transfert inverse de technologies, (TD/B/AC.35/2).

CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Compte-rendu provisoire, 69ème session, Genève, 1983.

Compte-rendu des travaux, 63ème session, 14ème séance spéciale, BIT, Genève, 1977.

DEDIJER, Steven

"Early Migration", in W. Adams, ed., The Brain Drain, New York, Macmillan, 1968.

d'OLIVEIRA e SOUSA, J.

"The Measurement of Human Resource Flows: Methodology and Approach", Trade and Development -- An UNCTAD Review, No. 6, 1985.

DEVORETZ, D. and D. MAKI

"The Size and Distribution of Human Capital Transfers from LDCs to Canada: 1966-1973", Economic Development and Cultural Change, 1980.

GLASER, W.

"The Brain Drain: Emigration and Return", (UNITAR/RR/22), 1978.

GODFREY, Martin

The Outflow of Trained Personnel from Developing Countries. "Brain Drain": The Disengagement Alternative, E.CN.5/L.421, 12 novembre 1976.

GRUBEL, Herbert G. et Anthony SCOTT

The Brain Drain. Determinants, Measurement and Welfare Effects, Ontario, Canada, Wilfried Laurier University Press, 1977.

GUHAN, S.

Migrant Labour and Brain Drain, Secretariat Paper No. 8, préparé pour la 4ème réunion (25-28 août 1978) Independent Commission on International Development Issues.

HENDERSON, G.

"Emigration of Highly Skilled Manpower from Developing Countries", (UNITAR/RR/3), 1970.

JOHNSON, Harry G.

"An 'Internationalist' Model", in W. Adams, ed., The Brain Drain, New York, Macmillan, 1968.

MAGIA, H., H. PIZURKI et R. ROYSTON

Les migrations internationales de médecins et d'infirmières -- Analyse des phénomènes et recherche des implications politiques, Genève, OMS, 1979.

NATIONS UNIES

Economic and Social Council, Exode du personnel qualifié des pays en voie de développement vers les pays développés, rapport du Secrétaire général, (E/C.8/21), 1972.

Création d'un service international de compensation du travail, rapport du Secrétaire général, (A/35/198), sans date.

PAPADEMETRIOU, Demetrios G.

"International Migration in a Changing World", in International Social Science Journal on Migration: World Trends, Localised Flows and Their Absorption, Vol. XXXVI, No. 3, UNESCO, 1984.

POMP, Richard et Oliver OLDHAM

Le transfert inverse de technologies (exode des compétences) : aspects juridiques et administratifs de la compensation, de l'imposition et de mesures connexes de politique générale : suggestions concernant un ensemble optimal de politiques, CNUCED, (TD/B/C.6/AC.4/7).

SEAGA, Rt. Hon. Edward

"Towards an International Fund for Manpower Resources", allocution au Conseil d'administration du PNUD, Genève, 12 juin 1984.

STAHL, Charles W.

"Labour Emigration and Economic Development", International Migration Review, International Migration and Development, Centre for Migration Studies, Staten Island, N.Y., Vol. 16, Hiver 1982.

UNESCO

Scientists Abroad, Paris, 1971.

UNITED STATES HOUSE OF REPRESENTATIVES, Sub-Committee on National Security Policy and Scientific Developments, Foreign Affairs Division, Congressional Research Service, Brain Drain: A Study of the Persistent Issue of International Scientific Mobility, Library of Congress, Washington, D.C., 1974.

Chapitre 13

LES POLITIQUES D'IMMIGRATION DES PAYS DEVELOPPES ET LA "FUITE DES CERVEAUX" DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

par

Chen Chin Long

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les structures traditionnelles de production se sont profondément transformées dans les pays industrialisés. Le déclin d'industries comme la métallurgie et la sidérurgie, l'industrie chimique et l'industrie automobile a amené une baisse de l'emploi. Nombre d'ouvriers ont certes retrouvé un emploi dans les industries nouvelles, mais pourtant, même aux Etats-Unis, la progression d'industries fondées sur les technologies nouvelles -- informatique, micro-électronique, fibre optique, télécommunications et biotechnologies -- n'a pu compenser la réduction globale du nombre des emplois occasionnée par ce déclin. Ajoutons à cela que les industries nouvelles ont besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Les politiques d'immigration des pays développés après la Seconde Guerre mondiale et la restructuration économique

Face à cette situation, les politiques d'immigration des pays développés ont profondément changé. En 1862, les Etats-Unis distribuaient gratuitement des terres cultivables aux immigrants et lorsque quelqu'un voulait se rendre en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Brésil ou en Argentine, son voyage lui était payé ou bien il lui était versé une prime. A partir des années 30, par contre, les pays "d'accueil traditionnels" adoptèrent des politiques d'immigration beaucoup plus restrictives afin de protéger leur propre population agricole de la concurrence des immigrants. La situation après la Seconde Guerre mondiale se présentait comme suit :

- a) Révision des lois sur l'immigration dans le sens de l'abandon de la discrimination raciale. De tout temps, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie avaient manifesté une préférence pour l'immigration d'origine européenne et leur politique n'encourageait guère les candidats à l'immigration venant d'autres continents. Face aux critiques répétées auxquelles se heurtaient ces politiques, les gouvernements ont été amenés à les modifier. Ainsi, à la suite des importants changements apportés à la politique canadienne après

1962, la proportion d'immigrants asiatiques dans le total des entrées est passée de 4 pour cent en 1963 à 8 pour cent en 1965. Le Royaume-Uni qui était le principal pays d'origine des immigrants entrant en Australie et en Nouvelle-Zélande jusqu'à la Seconde Guerre mondiale devint une source moindre de migrants après cette date et de ce fait, l'Australie et la Nouvelle-Zélande négocièrent des accords avec les gouvernements des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie et de Malte. Après 1966, les immigrants d'origine non européenne furent autorisés à s'installer définitivement dans ces pays.

- b) Priorité accordée à l'immigration de personnes hautement qualifiées. Instituts de recherche et entreprises publiques et privées ont entrepris d'attirer les scientifiques de haut niveau et les cadres et techniciens étrangers en leur offrant de bonnes conditions de travail, des équipements de recherche et des salaires beaucoup plus élevés que ceux qu'ils pouvaient dans l'ensemble espérer obtenir dans leur pays d'origine. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Europe qui depuis des années fournissait des techniciens aux Etats-Unis, en est devenue importatrice.

En 1965, la nouvelle loi américaine sur l'immigration créait sept "catégories" d'immigrants dont quatre à statut privilégié :

- a) Personnes ayant de la famille résidant aux Etats-Unis (citoyens américains ou étrangers résidant aux Etats-Unis) ;
- b) Personnels scientifiques et techniques de haut niveau, y compris les scientifiques, les artistes de talent et les personnes spécialement formées en vue d'exercer une profession intellectuelle ;
- c) Personnes susceptibles d'occuper des emplois pour lesquels on ne réussit pas à recruter des citoyens américains ;
- d) Réfugiés.

Des milliers de personnes hautement qualifiées et de cadres venant de pays en développement sont entrées aux Etats-Unis comme immigrants des catégories b) et c).

Au Canada, à partir de 1967 les demandes d'immigration des personnes n'ayant pas de famille au Canada ont été évaluées en fonction de leur niveau d'instruction, de leurs qualifications, de leurs titres, de leur âge, de leur maîtrise de l'anglais et du français et de leur pays d'origine. Les critères essentiellement pris en compte étant les deux premiers, on vit s'accroître rapidement le nombre des immigrants venant de la région des Caraïbes, de l'Inde et du Pakistan.

La question des compétences et le développement économique des pays en développement

Durant la période qui a immédiatement suivi la guerre, l'idée qu'il fallait développer l'éducation, la culture, la santé et la formation technique pour promouvoir la croissance économique était assez répandue. S'adressant à

l'Université d'Harvard en 1963, Clark Carl déclarait que les industries à forte intensité de savoir pourraient bien devenir le moteur essentiel du développement économique des pays. Il est en effet très vraisemblable que ces industries jouent à la fin du 20ème siècle, ce rôle de moteur de l'économie qu'a tenu le chemin de fer à la fin du 19ème siècle puis l'automobile au siècle suivant.

La concentration de savoir de l'industrie est intimement liée au développement de l'éducation et à l'accroissement des investissements dans le "capital humain". Le professeur Seodo Schultz, un des pionniers de la théorie du développement intellectuel, auteur de la division du capital en capital humain et capital non humain, a tenté une évaluation de l'apport de l'éducation à la croissance économique. En ce qui concerne les Etats-Unis, selon lui, 30 à 45 pour cent de la croissance économique à long terme serait imputable au capital humain. Aussi ne faut-il pas s'occuper uniquement du capital non humain et de la main-d'oeuvre non qualifiée, mais s'inquiéter aussi de valoriser le capital humain par l'éducation et la recherche scientifique.

Voyons donc où en est actuellement le rapport entre les ressources intellectuelles et le développement dans les pays en développement : la situation se prête-t-elle à la croissance économique ? On constate que si dans les pays en développement la main-d'oeuvre est abondante, sa qualité n'est pas à la hauteur des besoins de la croissance économique. Jusque dans les années 70, la proportion d'adultes analphabètes dans les pays en développement était importante : Bangladesh, 70 pour cent ; Egypte, 56 pour cent ; Brésil, 25 pour cent. Des coupes y étaient souvent pratiquées dans le budget de l'éducation. Alors que les pays développés consacraient environ 6 pour cent de leur produit national brut à l'éducation, les pays en développement n'envisageaient pas d'y consacrer plus de 4.3 pour cent. En 1977, la moyenne des dépenses d'éducation par tête dans les pays en développement s'élevait à 314 dollars (Amérique du Nord : 528 dollars) contre 24 dollars dans les pays en développement. Quant à la valeur des livres publiés dans ces pays, elle ne comptait que pour 16 pour cent dans le total mondial. Or, les pays en développement qui manquent déjà de gens travaillant dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science enregistrent de plus des pertes de capital humain du fait d'une émigration importante et incessante.

L'évolution des pays en développement depuis la Seconde Guerre mondiale fait clairement apparaître qu'il faudrait considérer l'aspect social autant qu'économique du développement. Le Koweït par exemple, un pays riche en pétrole, venait en 1978 en tête des pays pour le produit national brut moyen par habitant (15 970 dollars) et pourtant 4 adultes sur 10 y étaient analphabètes. Les pays en développement devraient donc mieux prendre en compte le développement social (emploi, éducation et culture) dans leurs plans de croissance à long terme. Ils devraient aussi envisager le rapport entre développement intellectuel et restructuration de l'économie, partir de la situation dans laquelle ils se trouvent et prendre toutes les mesures possibles en vue de procéder à une réforme pas à pas. Ils ont besoin d'énormes investissements dans l'éducation, la culture, la santé, la science et la technologie. Ces investissements leur apporteraient les connaissances théoriques et techniques nécessaires pour développer la production. Nombre d'entre eux ont déjà fait de gros efforts dans ce sens. A Singapour, 36 pour cent du budget national ont été consacrés en 1980/1981 à la construction de logements et à l'éducation et le nombre de cadres et de techniciens y a augmenté de 8.6 pour cent.

La fuite des cerveaux et ses conséquences pour les pays en développement

En 1982, 25 pour cent environ des actifs égyptiens travaillaient à l'étranger. Parmi ces travailleurs expatriés, 350 000 environ se trouvaient au Canada et aux Etats-Unis, 800 000 en Arabie saoudite, au moins 1 million en Irak et 250 000 au Koweït. En Arabie saoudite, un médecin, un avocat, un professeur ou un ingénieur venu d'Egypte peut gagner entre 1 500 et 2 000 dollars par mois, avec logement gratuit et autres avantages sociaux, alors qu'il ne gagnerait en Egypte dans le secteur public pas plus de 50 dollars par mois. Il pourrait certes trouver un poste mieux rémunéré dans le secteur privé, mais gagnerait toujours beaucoup moins qu'à l'étranger. En 1981, des médecins, des professeurs d'université, des ingénieurs du génie civil et des agronomes soudanais immigrés dans des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ou des pays occidentaux pouvaient gagner jusqu'à 10 fois ce qu'ils auraient gagné dans leur pays d'origine.

Les conditions d'emploi et de travail dans le pays d'origine sont également très médiocres. Si les systèmes d'enseignement des pays en développement sont souvent semblables à ceux des pays développés, ils se soucient peu, dans l'ensemble, de l'enseignement moyen ordinaire et technique. Aussi, nombre de personnes très compétentes formées dans leur pays d'origine sont-elles incapables de mettre véritablement leurs compétences au service de l'économie. Trouver un emploi est pour beaucoup une tâche très difficile ; quant à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications professionnelles, c'est pour ainsi dire un exploit. Dans les années 70, le taux de chômage de certaines catégories d'ingénieurs et de techniciens au Pakistan était estimé à 45 pour cent. Ajoutons que les conditions de travail dans les villes des pays en développement sont bien plus dures qu'à l'étranger et que bien que la campagne ait grand besoin de techniciens, rares sont parmi les techniciens ceux qui sont disposés à travailler dans des endroits où les conditions de travail sont encore pires que dans les villes. En Inde, 80 pour cent des médecins sont installés en ville alors que 80 pour cent de la population du pays vivent dans les campagnes. Trouver du travail en Argentine est difficile en raison de la stagnation économique et alors que l'agriculture et l'élevage y sont des activités dominantes, environ la moitié des agronomes argentins sont au chômage. On comprend donc pourquoi, faute de politiques appropriées, l'émigration des cadres et des techniciens a sensiblement augmenté après les années 60. Au début de 1982, environ 250 000 scientifiques, techniciens et membres de professions libérales et assimilées, avaient émigré : 64 pour cent vers les Etats-Unis, 16 pour cent vers l'Espagne et 12 pour cent vers le Canada.

Les politiques d'immigration des pays développés sont la principale raison qui pousse la main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement à émigrer. Entre 1961 et 1976, 400 000 spécialistes ont quitté les pays en développement pour les pays développés. Parmi les nationaux de l'hémisphère Sud qui ont émigré vers les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, on comptait 61 000 médecins et chirurgiens, 123 000 techniciens ou assimilés et 100 000 ingénieurs et travailleurs scientifiques. Au début des années 70, il y avait 2.2 médecins pour 10 000 personnes en Inde mais 15 000 médecins indiens (soit 13 pour cent du nombre total de médecins de cette nationalité) qui exerçaient la médecine à l'étranger, principalement dans des pays développés. Plus de 9 500 médecins philippins s'étaient installés dans des pays de l'hémisphère Nord. Selon le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, les pays en développement ont perdu entre 1961 et 1972 46 milliards de dollars du fait de l'hémorragie de main-d'oeuvre qu'ils ont connue au profit des Etats-Unis,

du Canada et du Royaume-Uni. Ce chiffre coïncide exactement avec le montant de l'aide au développement officiellement accordé par les pays développés au cours de la même période.

Quelle politique doit donc être celle des pays en développement ? Celle d'une stratégie de développement socio-économique adaptée à la situation nationale et propre à résoudre le problème de la fuite des cerveaux, une stratégie qui pourrait prévoir une réforme du système éducatif permettant aux diplômés d'utiliser leurs qualifications, une amélioration des conditions de travail et des rémunérations offertes aux individus ayant des qualifications professionnelles particulières ainsi qu'un effort pour tenter d'équilibrer population, ressources et emploi.

E. REFUGIES



Chapitre 14

LES CONSEQUENCES DES MOUVEMENTS DE REFUGIES SUR LES PAYS D'ACCUEIL EN AFRIQUE

par

A. Adepoju

INTRODUCTION

L'Afrique abrite des millions de réfugiés. Par son ampleur et par son accélération, ce phénomène pose de graves problèmes aux pays d'accueil et aux organisations qui s'occupent de ces questions. La situation socio-économique dramatique et les bouleversements que vivent les réfugiés sont une véritable tragédie humaine. C'est aussi l'un des problèmes les plus complexes et les plus déchirants de l'Afrique (Adepoju, 1982 ; Gould, 1974). On examinera ci-après les conséquences que ces arrivées massives de réfugiés exercent sur les principaux pays d'accueil africains.

Les réfugiés en Afrique : une tragédie humaine

Tant par son ampleur que par sa complexité, le problème des réfugiés se pose en Afrique sous sa forme la plus aiguë (UNHCR, 1982). L'Afrique, la région la plus pauvre du globe, compte selon les estimations six millions ou plus de réfugiés ou de personnes déplacées, c'est-à-dire un réfugié sur deux existant dans le monde (Adepoju, 1984c). Originaires de pays considérés comme les moins avancés du monde, ces réfugiés totalement démunis viennent s'installer dans des pays eux-mêmes en proie à la famine, la guerre, la sécheresse et l'instabilité politique (Kennedy, 1982 ; RPG, 1983).

En Afrique plus qu'ailleurs, les estimations relatives à la population de réfugiés sont imprécises et varient avec les définitions adoptées. La définition retenue par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) englobe les personnes déplacées qui ont dû quitter leur région natale (et qui vivent donc dans leur pays une situation analogue à celle des réfugiés). Selon cette définition, l'Afrique a rassemblé en très peu de temps la moitié de la population mondiale de réfugiés : de moins d'un million au début des années 60, le nombre des réfugiés dépasse probablement aujourd'hui six millions (Gould, 1974 ; Rogge, 1985). Les situations qui ont contribué à cette augmentation massive

sont : les luttes pour l'indépendance en Algérie, en Guinée-Bissau, au Mozambique et en Angola ; les mouvements sécessionnistes dans des nations indépendantes (province de Shaba au Zaïre en 1977, Biafra au Nigéria en 1966-1970) et la lutte des mouvements réclamant une autonomie régionale en Erythrée et au Soudan méridional. En dehors des réfugiés politiques originaires de pays nouvellement indépendants en proie à de graves dissensions internes de caractère politique et militaire ainsi que de pays encore soumis à un régime colonial ou à un régime minoritaire blanc, des facteurs écologiques (sécheresse, famine) et la violation des droits fondamentaux de l'homme sont devenus des causes importantes. De nouvelles vagues de réfugiés sont apparues avec la sécheresse en Ethiopie, en Somalie et au Sahel, avec les conflits internes au Tchad, au Mozambique, en Ouganda et en Ethiopie (en particulier dans la région de l'Erythrée), et avec la guerre qui oppose la Somalie et l'Ethiopie dans l'Ogaden (ONU, 1981, 1984 ; Adepoju, 1982a).

On peut dire que près de 43 pour cent du total des réfugiés vivant en Afrique ont quitté leur foyer à la suite de cataclysmes naturels, de vagues de sécheresse, de problèmes écologiques, de luttes intestines ou de guerres de libération. Il s'agit essentiellement d'enfants, de femmes, de personnes âgées, dont la plupart sont d'origine rurale. Dans l'ensemble, ils sont pauvres (ou le sont devenus) ; en fuyant, ils ont perdu le peu qu'ils possédaient -- terres, troupeaux, etc.

Les femmes réfugiées sont particulièrement vulnérables. Elles sont confrontées à une série de problèmes qu'elles doivent résoudre seules : les conséquences de l'abandon de leur foyer, l'insécurité, les privations, les soins à donner aux enfants lorsque le chef de famille n'est pas là (Réfugiés No 18, juin 1985). Beaucoup de ces personnes "réfugiées" se trouvent en Ouganda, en Tanzanie, au Zimbabwe, en Ethiopie et au Soudan. La Corne de l'Afrique compte la plus grande population de réfugiés de tout le continent : environ 1.3 million en Somalie, 750 000 au Soudan et plusieurs milliers de personnes arrachées à leur foyer par la guerre et les catastrophes naturelles en Ethiopie (Adepoju, 1982b).

Le drame des populations réfugiées de l'Afrique est qu'elles sont originaires de l'une des régions les plus pauvres du monde et qu'elles cherchent asile dans des pays tout aussi pauvres. Les pays d'accueil sont en butte à des problèmes imprévisibles tels que la sécheresse et les déficits alimentaires. La famine et la guerre font partie du quotidien. C'est ainsi qu'un pays aussi démuné que la Somalie accueille un nombre important et grandissant de réfugiés originaires d'Ethiopie, pays tout aussi défavorisé. Les personnes réfugiées au Soudan viennent du Tchad, de l'Ethiopie et de l'Ouganda. Malgré la fragilité de leur économie, les pays d'accueil -- en particulier le Soudan et la Somalie -- ont dû subir la très lourde charge de réfugiés. Dans le cas de la Somalie par exemple, on a pu dire que les réfugiés constituent "un fardeau écrasant pour l'économie vacillante d'un pays appartenant au groupe des dix pays les plus démunis de la planète" (UNHCR, 1981).

De fait, il est désormais évident que le problème des réfugiés se pose en Somalie avec plus d'acuité que n'importe où ailleurs (HCR, 1981). La pénurie d'eau et la détérioration des réseaux de fourniture d'eau, conséquence d'une sécheresse prolongée, ont menacé la santé et la vie des 850 000 réfugiés de 24 camps du sud de la Somalie (Melander, 1980 ; ICIHI, 1985, 1986a, b). La situation est aggravée par le fait que 60 pour cent sont des enfants de moins de 15 ans et 30 pour cent des femmes d'âge adulte. L'arrivée d'un très grand

nombre de réfugiés d'origine ethnique de Somalie, pour la plupart des nomades déracinés ayant emmené leurs troupeaux avec eux, ont fait peser de lourdes contraintes sur l'eau et les zones de pâturage. Alors que la plupart des réfugiés vivaient au début parmi les populations locales, le gouvernement a maintenant pour politique à long terme de les encourager à retourner chez eux chaque fois que cela est possible tout en s'efforçant dans l'immédiat de promouvoir des activités économiques de nature à améliorer leur niveau de vie et à les aider à se suffire à eux-mêmes (Melander, 1980 ; UNHCR, 1980, 1983 ; Khasiani, 1984).

L'Afrique est la région la plus fragile du monde. Sur le plan économique, la production alimentaire y a augmenté plus lentement malgré l'abondance des ressources en terres. L'Afrique a le revenu par habitant le plus faible du monde ; elle peut à peine assurer à sa population en augmentation constante de la nourriture, des écoles, des logements et des emplois rémunérateurs. Cette situation est exacerbée par des conflits internes, des catastrophes naturelles, la sécheresse et la famine (Adepoju, 1984b). Dans ces circonstances, le problème des réfugiés est accablant : en Somalie, en Ethiopie et à Djibouti, par exemple, la proportion des réfugiés sans ressources par rapport au nombre d'habitants était au milieu de 1982 de un à cinq ou de un à six. Selon d'autres estimations, le rapport entre les réfugiés et le nombre total d'habitants serait de un à trois en Somalie, de un à dix-sept en Ethiopie et de un à dix-huit à Djibouti (USCR, 1982).

Parmi les douze pays comptant en 1981 la plus forte proportion de réfugiés par rapport à leur population autochtone, huit sont situés en Afrique : Somalie, Djibouti, Burundi, Cameroun, Soudan, Swaziland, Zaïre et Angola (Keely, 1981). La Somalie occupe une place à part dans ce groupe pas seulement du fait qu'elle compte le taux le plus élevé de réfugiés mais surtout parce qu'elle est la plus pauvre des douze pays.

Les mouvements de réfugiés en Afrique ont ceci de particulier que certains pays d'origine de réfugiés sont aussi des terres d'accueil. Par exemple, le Soudan accueille des réfugiés originaires de pays frontaliers tels que l'Ethiopie, l'Ouganda, le Tchad et le Zaïre, mais avant 1972, il était lui aussi un pays d'origine de réfugiés (qui partaient chercher asile en Ethiopie) et comptait de nombreuses personnes déplacées. Le Zaïre a ouvert ses portes à des réfugiés ougandais, angolais et zambiens, tandis que l'Angola, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie accueillent des réfugiés zaïrois (Gould, 1974 ; Adepoju, 1984a).

La générosité de l'accueil réservé aux réfugiés n'a rien d'étonnant comme le montre un rapport publié dans "Réfugiés" (janvier 1985) :

... il y a là un concours très particulier de circonstances historiques. Tout d'abord, les populations vivant de part et d'autre de la frontière entre les deux pays ont des liens tribaux très étroits et de nombreux Soudanais avaient cherché asile en Ouganda du temps de la longue guerre civile qui avait secoué leur pays. Ils se sont donc fait un devoir d'accueillir à leur tour les Ougandais qui fuyaient leur pays.

En Afrique, la situation des réfugiés est mouvante et totalement imprévisible : au fur et à mesure que des problèmes de longue date se trouvent réglés, d'autres apparaissent. L'accélération de la désertification du Sahel,

la sécheresse sévissant en Afrique orientale, centrale et australe, la guerre de libération en République Sud-Africaine et en Namibie, sont autant de circonstances qui ont provoqué et continueront de susciter ou d'intensifier les mouvements de réfugiés (Adepoju, 1984c ; Rogge, 1985).

Les conséquences pour les pays d'accueil

On s'accorde généralement à penser que le rapatriement volontaire est le moyen idéal de résoudre le problème des réfugiés en Afrique. Cette solution est beaucoup plus satisfaisante que les autres solutions à long terme comme l'installation des réfugiés dans le premier pays d'accueil qui leur donne les moyens de subvenir à leurs besoins, ou la réinstallation dans de nouveaux "foyers nationaux" ("homelands") (Adepoju, 1982a). La naturalisation peut se révéler être une option viable pour les réfugiés qui peuvent difficilement envisager un retour dans leur pays mais qui ont réussi à s'intégrer dans la communauté locale. La Tanzanie fait figure de pionnier dans ce domaine.

Les réfugiés en milieu rural

Au début des années 60, l'afflux de réfugiés originaires de zones rurales du Rwanda, du Congo belge (aujourd'hui le Zaïre), de la Guinée portugaise (aujourd'hui la Guinée-Bissau) et du Mozambique a marqué en Afrique le début des établissements en milieu rural de réfugiés bénéficiant d'un programme d'assistance. Diverses formes d'établissements de réfugiés ont été établies : camps de secours (Djibouti), installations spontanées s'accompagnant de programmes d'assistance (Zaïre), installations spontanées sans programme d'assistance (Tanzanie), établissements organisés en milieu rural (Tanzanie et Soudan) et établissements en milieu quasi urbain (Soudan) (HCR, 1981). La Tanzanie, le Mozambique, la Zambie, le Soudan, le Swaziland, l'Angola et le Zaïre ont pris des dispositions pour permettre aux réfugiés de se constituer en communautés rurales viables .

En Tanzanie, quelque 146 000 réfugiés venant du Burundi vivent dans trois zones d'accueil (Ulyankulu, Mishamo et Katumba) aménagées sur des terres concédées par le gouvernement. Ils forment 70 pour cent du total de la population réfugiée en Tanzanie. Dans ce pays, les réfugiés ne représentent que 1 pour cent seulement de la population tanzanienne mais dans la province de Moanda (où se trouvent les zones de Mishamo et de Katumba), la proportion atteint 50 pour cent (Information HCR No 4, mars 1986). Au milieu de 1983, il existait quelque 160 établissements ruraux répartis dans quatorze pays africains et abritant au total plus d'un million de réfugiés.

En Afrique peut-être plus qu'ailleurs, les liens ethniques et parentaux existant entre les réfugiés et la population locale du pays d'accueil allègent considérablement les problèmes d'installation et d'adaptation (ministère des Affaires étrangères, Etats-Unis, 1983). En fait, environ 60 pour cent des réfugiés d'origine rurale vivant en Afrique sont parvenus à s'installer spontanément par leurs propres moyens. Ils vivent à proximité de la frontière de leur pays, parmi des villageois appartenant à une même ethnie. Lorsque les réfugiés appartiennent au même groupe ethnique ou social, parlent la même langue et pratiquent la même religion, l'adaptation et l'assimilation à la société du pays d'accueil sont grandement facilitées, comme on l'a vu pour les réfugiés Fangs de Guinée équatoriale qui ont été spontanément assimilés par les Fangs du Cameroun et du Gabon. A l'opposé, l'expérience tentée pour

installer des réfugiés qualifiés de diverses origines ethniques sur le complexe agro-industriel sucrier de Mbandjock, avec des Camerounais et des Centrafricains, avait fini par provoquer en 1975 de violents affrontements entre les groupes (Gwan, 1983). On peut dire en fait que le Burundi "n'acceptera, fondamentalement, que des réfugiés de même origine ethnique et parlant la même langue", comme les Tutsis natifs du Rwanda, pays voisin (UNHCR, 1981a).

L'impression se fait jour que les réfugiés qui parviennent à s'installer par leurs propres moyens soulagent la tâche du gouvernement d'accueil comme celle des organisations bénévoles et internationales s'occupant de l'aide et de l'assistance aux réfugiés. On s'accorde habituellement à penser que les réfugiés qui s'installent spontanément parmi des alliés et des parents ont rarement des problèmes de réinstallation. Cependant, comme le souligne Stein (1982), la population d'accueil "supporte l'essentiel du poids de l'aide d'urgence, elle accueille et nourrit les réfugiés dans l'esprit d'hospitalité traditionnelle". Il n'en demeure pas moins que la population d'accueil vit tout juste au niveau de la subsistance et l'afflux massif de réfugiés, qui reçoivent une part des ressources limitées -- provoque inévitablement de graves difficultés à la fois pour les réfugiés et pour leurs hôtes (Kibreab, 1983 ; D'Souza, 1980).

Cette thèse est contredite par des situations dans lesquelles la construction de routes ou l'amélioration d'infrastructures existantes -- dispensaires et écoles, notamment -- profitent également aux autochtones. Tel a été le cas au Zaïre. On est néanmoins tenté de poser une série de questions. La situation des réfugiés en Afrique est-elle particulière parce qu'il s'agit d'Africains ? En quoi les réfugiés africains se distinguent-ils des autres réfugiés ? Jusqu'à quel point sont-ils facilement absorbés dans les communautés locales ? Et quelles en sont les conséquences sur les plans micro-économique et macro-économique ? Les réfugiés dépendent-ils exclusivement de l'aide extérieure pour leur survie ? En quoi le problème des réfugiés africains est-il unique ? Dans quelle mesure l'accueil chaleureux que les réfugiés s'attendent traditionnellement à recevoir -- et qu'ils reçoivent en fait -- de la part de leurs hôtes est-il compromis par l'aggravation de la situation économique ? Ces questions prennent tout leur sens lorsqu'on songe à la remarque de Coles :

En l'état actuel des choses, la perspective d'une diminution sensible des besoins essentiels des réfugiés africains semble bien mince. Si des remèdes ne sont pas apportés à une situation qui va en empirant, on évitera difficilement que l'assistance aux réfugiés devienne une source de dépenses non seulement perpétuelles mais aussi de plus en plus lourdes (Coles, non daté).

Conflits armés, catastrophes naturelles et vagues de sécheresse ont fait du continent africain un quémendeur d'aide alimentaire. La guerre qui sévit au Tchad, la crise de l'Ogaden et la sécheresse qui a frappé le Sahel sont autant d'événements du passé récent. La dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire est appelée à s'exacerber encore avec le spectre de la famine que l'arrivée tardive des pluies et, parfois, l'absence de pluies ont fait peser en 1983 dans les pays sahéliens, en Zambie, en Ouganda, au Ghana, etc. (ICLHI, 1985). L'explosion démographique n'est qu'une cause parmi d'autres de cette aggravation. Les pays africains importaient cinq fois plus de produits

alimentaires en 1980 qu'en 1975. Les pays africains ne parvenant pas à atteindre le seuil de l'autosuffisance alimentaire pour leurs propres habitants, l'arrivée de réfugiés constitue un fardeau écrasant.

Même si des terres fertiles ont pu être mises à la disposition des réfugiés en Tanzanie, en Zambie, dans le sud du Soudan, il y a un véritable dilemme qu'une déclaration du Président Nyerere résume de manière saisissante :

Je tiens à dire clairement que la Tanzanie est tout à fait disposée à prendre la relève du Haut Commissariat des Nations Unies et à intégrer les personnes prises en charge par lui au cours normal de la vie du pays. Cependant, alors que 50 pour cent environ des villages tanzaniens sont encore insuffisamment approvisionnés en eau potable, alors que tant de nos routes et de nos ponts sont encore impraticables durant la saison des pluies, nous sommes tout simplement dans l'impossibilité de faire de l'aménagement des zones d'installation des réfugiés la première de nos priorités (Réfugiés No 5, décembre 1983).

Les besoins immédiats des réfugiés sont un abri, de la nourriture et parfois des vêtements. D'autres viennent s'ajouter ensuite : terres, instruments aratoires et semences (pour les cultivateurs), emplois viables. Les organismes d'aide sont souvent prompts à répondre aux besoins immédiats, en espérant que les réfugiés parviendront à l'état dit "d'autosuffisance" dès que les circonstances locales le permettront. Toutefois, l'arrivée massive de réfugiés a gravement perturbé le cours normal des activités de développement dans nombre de pays, et singulièrement au Soudan, en Tanzanie et en Somalie. Etant donné l'insuffisance des ressources, le nombre sans cesse croissant de réfugiés exerce une pression inexorable sur les logements, les dispensaires et hôpitaux, les écoles, l'emploi, etc. ; un sentiment d'animosité et d'hostilité croissante se manifeste à l'encontre des réfugiés, comme cela est arrivé dans des zones urbaines au Soudan (UNHCR, 1986a ; Rogge, 1985).

Le Soudan a connu une véritable explosion de sa population de réfugiés lorsque la sécheresse et la famine ont forcé des milliers de personnes originaires de l'Erythrée et de la province du Tigre à chercher refuge de l'autre côté de la frontière. Wad Sherife, un camp initialement prévu pour accueillir 5 000 réfugiés, en compte actuellement plus de 100 000 et Wad Kowli est passé de 40 000 à plus de 60 000 réfugiés. La situation est d'autant plus tendue que l'animosité grandit à l'égard des réfugiés qui exercent une ponction sur les ressources locales (Réfugiés, mai 1986).

La population locale éprouve souvent un sentiment d'amertume lorsqu'elle ne bénéficie pas des d'installations mises en place pour les réfugiés - écoles, hôpitaux/dispensaires, puits tubulaires, etc. Au Soudan par exemple, chaque famille de réfugiés (ougandais) reçoit une parcelle de cinq hectares environ de terre pour aider cette famille à se nourrir. Chaque zone d'établissement de réfugiés est dotée d'un centre de soins de santé primaires, d'un dispensaire, d'une école primaire et, parfois, d'un centre social. Grâce à toute une série d'activités de développement communautaire, les réfugiés peuvent s'installer comme menuisiers, maçons ou cordonniers. Les agriculteurs reçoivent aussi des instruments aratoires et des semences ; dans le secteur de l'élevage, différents programmes ont été mis en oeuvre, notamment pour le dressage des boeufs de labour, pour l'aviculture, la pisciculture et l'élevage porcin. Quelque 320 kilomètres de routes ont été construits à l'intérieur

comme à l'extérieur des zones de réfugiés. En complétant les puits tubulaires par des puits de faible profondeur et par l'aménagement de sources, il a été possible d'assurer à peu près 20 litres d'eau par personne et par jour.

Dans les pays recevant un grand nombre de réfugiés -- notamment en Somalie et au Soudan -- la déforestation croissante imputable aux concentrations de réfugiés sans abri est certainement une cause méconnue mais extrêmement grave de dégradation de l'environnement. La plupart des camps sont entourés de brousse semi-aride ; lorsque les réfugiés disposent uniquement de bois comme combustible et que quelques-uns seulement reçoivent des rations de charbon, les arbres et arbustes sont rapidement abattus, ce qui précipite la désertification (Réfugiés No 18, juin 1985).

Les réfugiés en milieu urbain

Les réfugiés qui cherchent à s'installer en ville (la plupart sont des adultes ayant un certain niveau d'instruction et de qualifications) sont en concurrence avec les nationaux, en particulier sur le marché de l'emploi, et ils posent un problème délicat aux pays d'accueil africains. Le Soudan et Djibouti en sont des exemples. A Djibouti, 49 pour cent des réfugiés vivant en milieu urbain étaient concentrés dans la capitale en 1980 ; dans ce pays, les réfugiés vivant en milieu urbain constituent 10 pour cent du total de la population urbaine (ONU, 1982). Le Soudan est le pays africain qui compte la population la plus nombreuse de réfugiés installés dans une ville ; ces réfugiés posent d'énormes problèmes car ils sont en concurrence avec les Soudanais dans un pays aux ressources très limitées (emploi, services de santé, écoles). En 1981, dix seulement pour cent des réfugiés vivant dans la capitale, Khartoum, avaient une occupation rémunérée (Information UNHCR, 1981).

A la fin de 1983, quelque 200 000 réfugiés selon les estimations s'étaient installés spontanément à Port Soudan, à Gedaref et à Khartoum. En fait, la capitale en abritait à elle seule 50 000 environ (Réfugiés, 1985). On compte parmi eux une majorité d'Ethiopiens, avec quelques Zaïrois et Ougandais. En vertu de la réglementation en vigueur au Soudan, seuls sont autorisés à vivre dans la capitale les réfugiés capables de subvenir à leurs besoins ; l'octroi d'une aide matérielle est réservé à ceux qui vivent dans des camps. En théorie, les réfugiés jouissent des mêmes droits que les Soudanais sur le marché du travail, exception faite toutefois des secteurs névralgiques. En pratique, ils trouvent bien peu de débouchés en rapport avec leurs qualifications en partie parce que la plupart d'entre eux ne parlent pas l'arabe. De surcroît, la récession économique globale a généré un fort chômage (Réfugiés No 24, décembre 1985).

Au Kenya, on estime que 85 pour cent des réfugiés vivent à Nairobi ou aux alentours. Le Kenya est l'un des pays d'Afrique où la population de réfugiés vivant en milieu urbain est la plus nombreuse. La plupart de ces réfugiés sont eux-mêmes issus de milieux urbains. Contrairement à la Tanzanie, le Kenya n'autorise pas les établissements de réfugiés sur une grande échelle et les réfugiés ne peuvent pas non plus posséder des terres. En 1984, on estimait à moins de 1 pour cent la population de réfugiés ayant trouvé du travail à Nairobi (Réfugiés No 23, novembre 1985).

D'une manière générale, la prise en charge des réfugiés vivant en milieu urbain coûte très cher et leur intégration est extrêmement difficile. A

Port Soudan, les réfugiés constituaient 12 pour cent des habitants de la ville en 1980 et la majorité d'entre eux étaient sans emploi. Au Kenya, la population de réfugiés est concentrée à plus de 80 pour cent à Nairobi ; 19 pour cent seulement des réfugiés vivant en milieu urbain (14 pour cent à Nairobi et 56 pour cent dans les provinces) ont trouvé un emploi. Au chômage s'ajoutent des problèmes d'ordre psychologique : sentiment d'aliénation, solitude, difficultés d'intégration, etc. L'expérience du Soudan, qui a installé les réfugiés dans des établissements de type semi-urbain, n'a résolu aucun de ces problèmes (Adepoju, 1983 ; HCR, 1983).

L'installation de réfugiés en milieu urbain a cependant ses côtés positifs. Bien que les Soudanais commencent à manifester un certain ressentiment à l'encontre des réfugiés urbains en général, beaucoup de réfugiés qualifiés -- notamment de techniciens -- sont en train de prendre la relève de Soudanais qui s'expatrient dans les pays du Golfe, ce qui contribue à atténuer la pénurie critique de main-d'oeuvre qualifiée (Réfugiés No 24, décembre, 1985).

La recherche de solutions durables

Les problèmes posés par la présence de réfugiés en Afrique appelle des solutions tant à court terme qu'à long terme. A court terme, il s'agit de répondre aux besoins immédiats en apportant aux réfugiés l'aide d'urgence nécessaire pour assurer leur survie -- nourriture, hébergement, vêtements et assistance médicale. La solution à long terme comporte trois options ; rapatriement volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine ; installation dans le pays ayant offert la première terre d'asile ; réinstallation dans de nouveaux "foyers nationaux" (homelands). Le rapatriement volontaire est peut-être la solution la plus satisfaisante du problème des réfugiés (Adepoju, 1982a).

Parmi les rangs des réfugiés, on compte relativement peu de professionnels recherchant dans le pays d'accueil un emploi correspondant à leurs qualifications. D'une manière générale, les réfugiés issus de zones rurales s'installent spontanément parmi les autochtones (comme en Somalie) ou bénéficient d'une aide à l'installation (comme au Soudan, au Sénégal ou en Tanzanie). Les installations spontanées ont été facilitées par les affinités ethniques entre les réfugiés et les résidents, l'attitude bienveillante des pouvoirs publics dans les pays d'accueil et la disponibilité de terres permettant aux réfugiés de reprendre leurs occupations habituelles.

Le poids des réfugiés est loin de se répartir également entre les sous-régions et pays d'Afrique : sur les 51 états membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, 18 accueillent à eux seuls 90 pour cent des réfugiés africains. Or, ces pays figurent parmi les moins avancés du monde et "les plus gravement touchés" par la mauvaise conjoncture économique de ces dernières années (Kibreab, 1983).

Au Soudan par exemple, les maigres ressources nationales ont été pressurées au maximum pour faire face aux besoins des réfugiés éthiopiens, ougandais, tchadiens et zairois. Alors qu'il est déjà l'un des pays les plus démunis du continent africain, le Soudan a subi en outre des inondations et la sécheresse. L'extraordinaire ampleur du problème posé par les réfugiés dans les pays africains tels que la Somalie, le Soudan et le Zaïre, et par les personnes déplacées en Ethiopie et en Ouganda, a pesé très lourdement sur les ressources limitées de ces pays. Ces dernières années, l'Ethiopie, le Tchad,

le Rwanda et le Zaïre ont été les principaux pays d'origine des réfugiés alors que, paradoxalement, la Somalie et le Soudan (deux pays particulièrement démunis) ont été dans cet ordre les principaux pays d'accueil. Les pays limitrophes des pays à l'origine de mouvements de réfugiés sont, en raison même de leur situation géographique, des lieux de destination évidents pour les réfugiés. Le Zaïre est entouré de neuf pays et le Soudan limitrophe de huit pays dont l'Ouganda, l'Angola, le Tchad, l'Éthiopie, le Rwanda et le Burundi, pays d'où sont partis des milliers de réfugiés. En l'état actuel des choses, ce sont les pays d'Afrique centrale et orientale qui supportent le fardeau des réfugiés. Font exception à ce schéma général le Sénégal, le Nigéria et le Cameroun qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés originaires du Tchad, de Guinée équatoriale et de Guinée (Adepoju, 1982, 1983).

Le principe général d'un partage de la charge des réfugiés a été l'une des principales recommandations formulées en 1979 à la Conférence d'Arusha sur les réfugiés (Erikson et divers autres auteurs, 1981). Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine a par la suite ratifié cette recommandation. Conformément à celle-ci, les pays africains n'abritant pas de réfugiés doivent apporter une contribution financière aux pays accueillant un grand nombre de réfugiés. Ces contributions devraient aider ces pays à renforcer leur économie afin de pouvoir absorber plus aisément le choc des réfugiés. Cette stratégie est d'autant plus opportune que la question des réfugiés est considérée en principe comme un problème africain. Jusqu'ici cependant, elle n'a pas été mise en oeuvre par beaucoup de gouvernements africains.

Pendant que l'on recherche une solution durable à la question, les mouvements de réfugiés -- et les problèmes à régler -- ont bien peu de chances de disparaître au cours des prochaines décennies. Comme l'a remarqué Newland (1981), "les problèmes posés par les réfugiés ne sont tout simplement pas passibles d'une action préventive". Qui plus est, les mouvements de réfugiés sont spontanés et impossibles à prévoir.

Si la réinstallation des réfugiés pose un problème d'une telle ampleur en Afrique, ce n'est pas tant en raison du nombre de réfugiés et de personnes déplacées qu'en raison de la concentration des réfugiés sur un petit nombre de pays et de la fragilité des économies. Plusieurs pays développés ont absorbé des réfugiés venant d'Asie et d'Amérique latine mais la majorité des réfugiés africains sont pris en charge par des pays africains. Le "Emergency Committee for African Refugees" a conclu en ces termes un rapport sur cette question : "Les réfugiés africains n'ont pratiquement aucune chance de s'installer en dehors du pays où ils ont trouvé asile en premier. Sur les 500 000 réfugiés que les Etats-Unis ont accepté d'accueillir en 1980 et 1981, on ne compte que 4 500 Africains, soit moins de 1 pour cent du total des réfugiés admis aux Etats-Unis" (ECAR, 1982). Il est d'ailleurs à noter que la plupart de ces réfugiés avaient un niveau élevé de qualification, dont le cas relève en fait du phénomène classique de fuite des cerveaux. Il devient évident qu'il convient d'accroître la part des engagements et de l'aide de la communauté internationale consacrée aux réfugiés africains, ne serait-ce que parce que la solution consistant à circonscrire la réinstallation des réfugiés africains à des pays africains est peut-être la plus économique pour les donateurs et en tout cas la plus satisfaisante sur le plan psychologique pour les réfugiés eux-mêmes. L'aide ainsi conçue pourrait être reliée aux programmes globaux de développement des pays africains et ainsi permettre aux réfugiés non pas seulement de survivre mais aussi de s'assumer et de prendre une part active à la vie économique du pays d'accueil.

Bien que les réfugiés soient pour la plupart illettrés et sans qualifications, il existe pourtant dans leurs rangs des personnes jeunes, instruites et qualifiées, qui aspirent à participer -- et ont en fait participé -- de manière active au développement du pays hôte. Tel a été le cas des réfugiés de Guinée équatoriale au Gabon ou des réfugiés ougandais au Soudan méridional, dont les talents d'agriculteur ont été un stimulant pour les populations des pays d'accueil (Smythe, 1982).

D'une manière générale, les réfugiés d'Afrique espèrent rentrer chez eux dès que les circonstances le permettent. L'amnistie générale prononcée au Zaïre en 1980, le changement de régime en Ouganda, en Guinée équatoriale et en Centrafrique, l'accession à l'indépendance au Mozambique (1975), en Guinée-Bissau (1974) et en Angola (1975), sont autant de circonstances qui ont amené un grand nombre de réfugiés à rentrer chez eux (Adepolu, 1982a). Parmi les exemples récents, on peut citer les retours massifs au Tchad (1981) et au Zimbabwe (1980), de même que le rapatriement d'Ethiopiens réfugiés à Djibouti (1983). Pour certains réfugiés, les perspectives de retour sont minces. Ces cas appellent une réorientation des grands axes de l'action menée par les organismes chargés d'aider les réfugiés (Rogge, 1985). Jusqu'ici, ces organisations se sont surtout préoccupées des secours d'urgence -- hébergement, nourriture, soins médicaux -- mais elles devraient repenser progressivement leur rôle pour s'attacher davantage à des activités de développement à long terme, par exemple l'organisation de cours d'enseignement et de formation professionnelle et la réalisation de projets agricoles en vue de faciliter l'insertion des réfugiés sur le marché du travail du pays d'accueil. Des activités visant la protection de l'enfance, sur le plan de la santé et de la nutrition notamment, ont également été suggérées (Smythe 1982; ECAR, 1982). Il faudrait apporter une aide aux réfugiés pour qu'ils réussissent à acquérir leur pleine indépendance économique. Une fois qu'ils se sont intégrés et contribuent utilement à la vie de la communauté d'accueil, ils retrouvent le sens de leur dignité humaine.

Mishamo, en Tanzanie, est un exemple unique d'installation réussie. Il fut aménagé il y a une vingtaine d'années. Les formes d'établissement sont très variables : il peut s'agir de villages de 3 000 à 4 000 habitants (par exemple le village de Mwese peuplé de Rwandais ayant récemment obtenu leur naturalisation) comme de vastes communautés comme celle de Katumba, à une centaine de kilomètres au sud de Mashamo, où vivent 80 000 Burundais et qui est probablement le plus grand établissement de réfugiés de toute l'Afrique (HCR, 1985 ; 1986). Un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (janvier 1985) écrivait :

A l'instar des premiers établissements de réfugiés, Mishamo commence à procurer des avantages évidents tant aux réfugiés qu'à la communauté d'accueil, maintenant que la difficile tâche de réinstallation est presque achevée. Ceux qui résident à Mishamo jouissent, sur le plan des soins médicaux, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau, de normes au moins équivalentes à celles du district voisin. Chaque famille cultivant sa propre parcelle (de cinq hectares), Mishamo est parvenu à l'autosuffisance alimentaire au bout de deux campagnes agricoles seulement. Avec la mise en culture de 2 000 hectares nouveaux chaque année, l'établissement de Mishamo a retiré une somme de 4 500 000 shillings de la vente de ses excédents de récoltes et 3 000 000 shillings de la vente de tabac,

principale culture de rente. Dans chaque village, une vie communautaire s'organise autour du centre de développement rural, des églises, des coopératives, beaucoup de ces bâtiments ayant été construits par les villageois eux-mêmes. Les marchés actifs qui animent deux fois par semaine différents quartiers de Mishamo témoignent aussi de l'élévation du niveau de vie dont les réfugiés commencent à bénéficier.

Certains observateurs font valoir que la Tanzanie a tiré des avantages de son hospitalité. Du fait que les principales zones d'établissement des réfugiés se trouvent dans les régions occidentales faiblement peuplées et pratiquement inaccessibles, le gouvernement a saisi cette occasion de promouvoir le développement régional et d'accroître la production vivrière. Le gouvernement tanzanien a réussi à mobiliser une aide internationale pour le financement de la plupart des investissements requis. En 1984 par exemple, une partie des récoltes excédentaires obtenues à Mishamo avait servi à nourrir les habitants des zones voisines de Mwanza et de Shinyanga frappées par la sécheresse (HCR, janvier 1985).

Dans le district de Mpanda, le plus étendu de la Tanzanie et qui compte aujourd'hui davantage de réfugiés que d'autochtones, le dynamisme des nouveaux venus a donné un coup de fouet à la vie économique locale et celle-ci est maintenant en pleine expansion. Les réfugiés -- les "hommes d'affaires" comme les surnomment ironiquement les populations locales tout en rendant hommage à leur ténacité au travail et à leur aptitude à gagner de l'argent -- ont eu un effet stimulant sur les paysans tanzaniens. Ainsi, une région reculée, négligée et sous-peuplée de la Tanzanie est devenue "l'une des zones d'Afrique offrant le plus grand potentiel agricole" ; les réfugiés installés à Mishamo ont ouvert de nouvelles terres à l'agriculture et ont introduit dans la vie socio-économique un stimulant qui n'existait pas auparavant (UNHCR, janvier 1985).

L'aide aux réfugiés d'Afrique

Lorsqu'il s'agit de définir les programmes d'aide adaptés aux besoins des réfugiés vivant en Afrique, il faudrait sans doute commencer par évaluer leur nombre approximatif, délimiter les zones où ils se trouvent et faire le point de leurs besoins tant immédiats qu'à long terme. Qu'il soit difficile d'évaluer avec précision le nombre de réfugiés (et de personnes déplacées) existant en Afrique n'a rien de surprenant étant donné que bien peu de pays africains disposent de recensements précis sur leurs propres ressortissants. Qui plus est, la plupart des réfugiés -- 60 pour cent environ -- ne vivent pas dans des camps organisés mais sont éparpillés parmi les populations locales. La population de réfugiés est fluctuante en Afrique, de nouveaux réfugiés venant remplacer ceux qui retournent chez eux. Les estimations du nombre de réfugiés et de personnes déplacées sont donc forcément imprécises et se situent dans une fourchette assez large, entre trois et six millions à la fin de 1983 (UNHCR, 1983 ; USRC, 1983). Parce qu'on a l'impression que les pays d'accueil ont tendance à gonfler les chiffres pour attirer l'attention et obtenir le maximum d'aide, (Christensen, 1982), il est nécessaire d'indiquer les estimations officielles dans les principaux pays africains accueillant des réfugiés.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait à 1 164 000 le nombre des réfugiés vivant au Soudan en janvier 1986. Sur ce total, 637 500 étaient pris en charge par le Commissariat : 448 000 Ethiopiens, 124 000 Ougandais et 65 000 Tchadiens. Quelques 380 000 s'étaient installés spontanément dans des zones rurales et quelques-uns seulement dans des villes (Kassala, Gedaref, Pour Soudan et Khartoum). Le Zaïre accueillait à la même date 283 000 réfugiés, dont la plupart étaient des Angolais (235 000) vivant dans les provinces du Bas-Zaïre, de Shaba, de Bandundu et à Kinshasa. La Tanzanie comptait 209 000 réfugiés, en majorité originaires du Burundi. En Somalie, 36 camps installés dans les régions de Gedo, Hiran et du Bas-Shebelle accueilleraient 700 000 réfugiés éthiopiens, dont 80 pour cent de femmes et d'enfants dans une situation pathétique. Le Swaziland accueillait 11 000 réfugiés environ pour une population de l'ordre de 650 000 habitants. La Zambie enregistrerait 100 000 réfugiés (HCR Information No 13, mars 1986).

Les solutions au problème des réfugiés en Afrique doivent prendre en compte le fait que la majorité des réfugiés se trouvent dans la Corne de l'Afrique et au Soudan, dans des pays qui sont non seulement parmi les moins avancés mais aussi en proie à la sécheresse, à la guerre et à l'instabilité politique. En deuxième lieu, la plupart des réfugiés se réinstallent spontanément parmi les autochtones des pays d'accueil, si bien que "des milliers d'entre eux passent inaperçus en raison de l'hospitalité traditionnelle des Africains" (USCR, 1981). De fait, la moitié voire davantage des réfugiés africains vivent aux côtés des ressortissants du pays d'accueil (souvent à proximité de la frontière), en dehors de tout établissement organisé (ONU, 1982). Il est à noter qu'au Soudan et en Somalie, plus de 60 pour cent des réfugiés s'installent spontanément dans des zones rurales et il est de ce fait très difficile de leur apporter une aide. En fait, les 35 établissements organisés en Somalie et les 25 estimés au Soudan n'accueillent probablement pas plus du quart de la population totale des réfugiés vivant dans ces deux pays. En conséquence, les services et secours d'urgence que les gouvernements des pays d'accueil et les organisations compétentes -- tant bénévoles qu'internationales -- prévoient spécifiquement pour les réfugiés ne touchent pas leurs destinataires. En troisième lieu, les réfugiés issus de pays africains restent sur le continent, comme Stein (1982) l'a remarqué : "l'un des traits distinctifs de la problématique des réfugiés en Afrique est que la plupart de ceux-ci restent sur le continent et sont pris en charge par leurs frères africains".

La plupart des réfugiés sont d'origine rurale -- agriculteurs, pasteurs, nomades, etc. Ils doivent avoir accès à des terres (fertiles) alors que celles-ci vont en se raréfiant en Afrique sous les effets de la sécheresse provoquée par le déboisement. La pénurie de terres pourrait faire de l'installation des réfugiés africains en Afrique une option de moins en moins viable dans les années à venir.

On peut avancer plusieurs arguments en faveur de la création d'établissements organisés : la nécessité d'exercer un contrôle sur les apports d'aide et de concentrer les efforts ; la latitude que doivent avoir les gouvernements des pays d'accueil d'installer les réfugiés à distance des postes frontaliers névralgiques ; la possibilité pour ces gouvernements de fournir des terres et des éléments d'infrastructure aux établissements de réfugiés. Deux effets indésirables des établissements organisés sont le sentiment de dépendance prolongée qu'éprouvent les réfugiés à l'égard des organismes d'aide et les inégalités qui sont créées involontairement entre les conditions de vie des réfugiés et celles des populations locales en ce qui concerne tout

particulièrement l'accès aux écoles et centres de santé, les fournitures d'eau et de produits alimentaires. Pour éviter tout ressentiment de la part des populations locales, il faut éviter que les zones d'établissement des réfugiés ne deviennent des enclaves offrant des avantages et des privilèges dont sont exclus les citoyens des pays d'accueil, (Adepoju, 1984a).

Dans certains cas, les réfugiés assistés semblent bénéficier d'un sort plus avantageux que les populations locales. Par exemple en Tanzanie, les réfugiés vivant à Mishamo ont plus facilement accès que le Tanzanien moyen aux soins de santé et aux programmes d'éducation des adultes. La mortalité infantile y est beaucoup plus faible que dans le reste de la Tanzanie (Réfugiés No 2, février 1984). Dans le camp de Mayukwayukwa, où 500 enfants de réfugiés angolais et enfants zambiens fréquentent la même école, les Zambiens ont le sentiment que les enfants de réfugiés sont privilégiés car ils reçoivent gratuitement leurs uniformes scolaires. A Djibouti, les ressortissants nationaux sont exclus des multiples programmes alimentaires, sanitaires et éducatifs destinés aux réfugiés et ils ont l'impression que ceux-ci vivent mieux qu'eux (ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, 1983).

En Zambie, les réfugiés installés en milieu urbain qui bénéficient de l'aide internationale sont néanmoins en concurrence sur le maigre marché de l'emploi et sont jalouxés par les autochtones. Lorsque l'aide des organisations internationales permet d'améliorer la capacité de production dans les établissements de réfugiés, comme cela est arrivé dans les établissements agricoles de l'ouest de la Tanzanie, les avantages dont jouissent les réfugiés créent des disparités avec la population locale qui a tout autant besoin d'une amélioration des services -- santé, éducation et, parfois, habitat. C'est peut-être ce genre de situation qui a incité récemment les gouvernements des pays d'accueil à demander que l'assistance aux réfugiés soit intégrée à l'aide au développement, de manière à ce qu'elle soit à l'avantage tout autant des réfugiés que des autochtones. Un éditorial de (Réfugiés No 3, mars 1984) résumait éloquemment le problème : "Pour des raisons sociales, psychologiques et politiques, il est impossible de donner de telles facilités aux réfugiés tout en ignorant les besoins de ceux qui les accueillent. Il faut donc des projets qui visent à créer de nouvelles possibilités de revenus dans l'ensemble de la zone où vivent les réfugiés ...".

L'une des principales questions soulevées à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (CIARA) a été en fait la nécessité d'améliorer les éléments d'infrastructure des pays accueillant des réfugiés ou des rapatriés. Par exemple, la médiocrité des routes et l'insuffisance des moyens de stockage gênent souvent considérablement l'acheminement des secours internationaux dans des pays comme l'Ethiopie et le Soudan. Il convient d'insister une fois de plus sur le fait que, dans la mesure où les réfugiés africains ont des pays pauvres comme pays d'origine et de destination, le développement à long terme de ces pays constitue en puissance la clé du problème des réfugiés -- à la fois pour faire disparaître les facteurs provoquant des mouvements de réfugiés et pour accroître la capacité des pays d'accueil à prendre en charge les réfugiés.

Un consensus exprimé à la Conférence internationale qui s'est tenue à Genève en mars 1985 sur la situation d'urgence en Afrique, était que nous devions aller au-delà des programmes d'urgence pour s'intéresser aux mesures à long terme susceptibles d'atténuer les causes à l'origine des mouvements de réfugiés. C'est pourquoi une grande place a été réservée au cours des débats

non seulement au développement de l'agriculture et de l'infrastructure mais aussi à des questions cruciales mais souvent négligées comme la désertification et le déboisement (Réfugiés No 17, mai 1985).

RESUME

Les réfugiés africains vivent une situation véritablement tragique. Ils sont victimes de la guerre, de la sécheresse, de la famine et de leur cortège de maux. La plupart d'entre eux sont des enfants ou des adolescents, des femmes, des vieillards. Plus de la moitié s'installent spontanément dans les zones rurales du pays d'accueil. Ce sont les pays les plus pauvres du continent africain qui sont à la fois leur lieu d'origine et de destination. Les Africains considèrent que les réfugiés africains sont avant tout leur affaire ; pourtant, l'accueil généreux offert tant par les gouvernements que par les populations locales pèse lourdement sur les ressources des pays d'accueil qui donnent aux réfugiés non seulement des terres où s'installer mais aussi parfois la possibilité d'acquérir la nationalité du pays d'accueil lorsque les perspectives de rapatriement sont lointaines. Puisque les pays africains sont à la fois le lieu d'origine et le lieu de destination des réfugiés africains, il importe de rechercher activement des solutions à long terme pour traiter à la fois les causes et les conséquences de ces vastes mouvements de réfugiés. Aucun signe ne laisse présager la possibilité d'atteindre ces objectifs avant la fin de ce siècle : les causes des réfugiés sont mouvantes et particulièrement imprévisibles ; de même, les efforts à long terme à mener pour résorber ou atténuer les conséquences de ce phénomène appellent une action de planification concertée et des ressources financières substantielles pour la mener à bien.

NOTES ET REFERENCES

1. La définition des réfugiés adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) est la suivante : toute personne qui, ayant des raisons légitimes de craindre des persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou politique donné, vit en dehors du pays dont elle a la nationalité et qui, se trouvant ainsi en dehors de son pays de résidence habituelle, est dans l'incapacité de retourner dans son pays ou craint d'y retourner. Dans son sens le plus large, cette définition s'applique également à toute personne qui, pour des raisons d'agression extérieure, d'occupation, de domination étrangère ou d'événements perturbant gravement l'ordre public sur tout ou partie de son pays d'origine ou de nationalité, est contrainte de quitter son lieu de résidence habituelle pour chercher refuge dans un pays autre que son pays d'origine ou de nationalité. Les Etats membres de l'OUA ont adopté cette définition (Melander et Nobel, 1978).

BIBLIOGRAPHIE

ADEPOJU, A.

"The Dimensions of the Refugee Problem in Africa, African Affairs, Vol. 81, No. 322, 1982a.

"The Refugee Situation in the Horn of Africa and Sudan", ISSUE, (A Journal of Africanist Opinion), Vol. 12, Nos. 1/2, Printemps/Été, 1982b.

"Refugees in Africa: Problems and Prospects", exposé présenté au Symposium sur les causes et conséquences des migrations de réfugiés dans le monde en développement, Manitoba, 1983.

"Assisting Africa's Refugees: Issues and Challenges in the 80's", document préparé pour le séminaire sur l'Assistance to Refugees in Africa, Cambridge, 1984a.

Redistributing Population: Challenges and Prospects: Inaugural Lecture No. 66, University of Ife Press, 1984b.

International Migration in Africa South of the Sahara, Projet de rapport pour l'UNESCO, Division de la Population, Paris, 1984c.

CHRISTENSEN, H.

Survival Strategies for and by Camp Refugees, rapport sur une étude sociologique exploratoire sur le terrain de six semaines sur la situation alimentaire des réfugiés dans les camps de Somalie, Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 1982.

COLES, G.J.U.

Problems Arising from Large Numbers of Asylum-Seekers: A Study of Protection Aspects, Institut international du droit humanitaire, non daté.

COMMISSION INDEPENDANTE SUR LES QUESTIONS HUMANITAIRES (ICHI)

Famine: A Man-made Disaster?, New York, Vintage Books, 1985.

The Vanishing Forest: The Human Consequences of Deforestation, Londres et New Jersey, Zed Books Ltd., 1986a.

The Encroaching Desert: The Consequences of Human Failure, Londres et New Jersey, Zed Books Ltd., 1986b.

D'SOUZA, F.

The Refugee Dilemma: International Recognition and Acceptance Report No. 43, Londres, Minority Rights Group, 1980.

EMERGENCY COMMITTEE FOR AFRICAN REFUGEES (ECAR)

"US Policy and the Current Refugee Crisis in Africa", ISSUE, (journal d'opinion africaniste), Vol. 12, Nos. 1 et 2, 1982.

ERIKSON, L.G., G. MELANDER et P. NOBEL, eds.

An Analysing Account of the Conference on the African Refugee Problem, Arusha, May 1979, Uppsala, Institut scandinave d'études africaines, 1981.

GOULD, W.T.S.

"Refugees in Tropical Africa", International Migration Review (édition spéciale sur les migrations internationales en Afrique tropicale), Vol. 18, No. 3, 1974.

GWAN, E.

"International Migration in Central Africa", manuscrit non publié, Yaoundé, 1983.

HANRELL, S. ed.

Refugee Problems in Africa, Uppsala, Institut scandinave d'études africaines, 1967.

KENNEDY, J.C.

"Refugees in Africa: The Continuing Challenge" in USCR, World Refugee Survey 1982, New York, 1982.

KHASIANI, S.A.

Refugee Policies, Programmes and Research in Somalia, Ethiopia and Tanzania: A Review, Project Report for International Development Research Centre, Nairobi, non publié, 1984.

KIBREAB, G.

Reflections on the African Refugee Problem: A Critical Analysis of Some Basic Assumptions, Research Report No. 67, Uppsala, Institut scandinave pour les affaires africaines, 1983.

KNIGHT, D.

Refugees: Africa's Challenge, rapport spécial par Christian Aid, Londres, Christian Aid, 1978.

MELANDER, G.

Refugees in Somalia, Research Report No. 56, Uppsala, Institut scandinave pour les études africaines, 1980.

MELANDER G. et P. NOBEL, eds.

African Refugee and the Law, Uppsala, Institut scandinave pour les études africaines, 1978.

NATIONS UNIES

La situation des réfugiés en Afrique : mesures d'assistance proposées, Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, Genève, 1981.

Deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, ICARA II, Genève 9-11 juillet, Genève, 1984.

NATIONS UNIES COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (NUCEA)

Rapport de la conférence sur les aspects juridiques et économiques du problème des réfugiés en Afrique, Addis-Abeba, 1969.

The Refugee Child, Genève, 1979.

NATIONS UNIES HAUTE COMMISSION POUR LES REFUGIES (NUHCR)

NUHCR : Les six dernières années, Genève, 1980.

Managing Rural Settlements for Refugees in Africa, Genève, 1981a.

Rapport du séminaire sur les problèmes des réfugiés du Zaïre, Genève, 1982.

Refugiés, (plusieurs numéros), Genève, de 1981 à 1986.

UNHCR Information, (diverses éditions), Genève, 1986b.

NEWLAND, K.

Refugees: The New International Politics of Displacement, World-watch Paper No. 43, Washington, D.C., 1981.

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Report of the Administrative Secretary-General on the Conference on the Situation of Refugees in Africa held in Arusha (Tanzania) from 7-17 May 1979, Conseil des ministres, 33ème session ordinaire, Monrovia, 1969.

REFUGEE POLICY GROUP (RPG)

Refugees in Africa, Note d'information à l'intention de la réunion du groupe consacrée aux réfugiés en Afrique, Washington, D.C., 1983.

ROGGE, J.R.

"Refugee Migration and Resettlement", in J.I. Clarke and L.A. Kosinski, eds., Redistribution of Population in Africa, Londres, Heinemann, 1982.

"Africa's Displaced Populations: Dependency or Self-sufficiency," in J.I. Clarke, M. Khogali et L.A. Kosinski, eds., Population and Development Prospects in Africa, Londres, Cambridge University Press, 1985.

SMYTHE, M.M.

"African Refugees: Their Impact on Economic Development in Countries of Asylum", ISSUE, (Journal d'opinion africaniste), Vol. 12, Nos. 1 et 2, 1982.

STEIN, B.N.

Refugees and Economic Activities in Africa, document présenté durant un séminaire sur les réfugiés, Khartoum, 1982.

UNITED STATES COMMITTEE FOR REFUGEES

World Refugee Survey 1981, New York, 1981.

World Refugee Survey 1983, New York, 1983.

UNITED STATES DEPARTMENT OF STATE
Country Reports on the World Refugee Situation, Washington, D.C., 1983.

WINTER, R.P., 1983

"Refugees in Uganda and Rwanda: The Banyarwanda Tragedy" in World Refugee Survey 1983, New York, USCR, 1983.

Chapitre 15

INCIDENCE DE LA PRESENCE DES REFUGIES DANS LES PAYS D'ACCUEIL EN AFRIQUE : LE CAS DES FEMMES ET DES CADRES

par

Shanyisa Anota Khasiani

INTRODUCTION

Le réfugié est une personne qui fuit son pays pour rechercher la protection d'un autre, soit par crainte de persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance sociale, soit à la suite d'événements perturbant la paix publique dans son pays (Organisation d'Unité Africaine, 1969). Il y a en Afrique davantage de réfugiés que dans toute autre région du monde : le nombre de réfugiés officiellement reconnus et assistés y est d'environ 3 millions. La région a connu une augmentation sans précédent de la population de réfugiés, qui a atteint le chiffre record de 5 millions vers la fin de la dernière décennie. La situation s'est ensuite améliorée à la suite d'événements positifs intervenus sur le continent : beaucoup de Zimbabwéens sont rentrés dans leur pays après l'indépendance et des milliers d'Ougandais et d'Angolais se sont volontairement rapatriés après une amnistie générale dans leur pays ; plus de 36 000 anciens réfugiés rwandais ont été naturalisés par la République unie de Tanzanie ; le gouvernement du Botswana, quant à lui, a accordé la citoyenneté à 2 000 anciens réfugiés angolais.

Malgré cela, le problème des réfugiés en Afrique continue d'empirer. En effet, les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène dans le continent subsistent. L'une des principales causes du problème en Afrique australe est la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, qui favorise la ségrégation raciale, l'oppression et l'exploitation de la majorité non blanche par la minorité blanche. Elle a donné lieu à de nombreuses émeutes, à des actes de violence et à la fuite de non-blancs vers les états indépendants voisins en tant que réfugiés. Au régime d'apartheid que pratique l'Afrique du Sud s'ajoute son occupation illégale de la Namibie, dont elle contrôle l'économie et exploite les habitants noirs contre lesquels elle exerce une discrimination. En conséquence, de nombreux Namibiens fuient vers les états de la ligne de front. L'intensification des luttes de libération en Afrique du Sud et en Namibie augmente encore le nombre des réfugiés. Par ailleurs, dans l'Afrique "libre", les afflux de réfugiés ont augmenté dans la dernière décennie du fait

de conflits entre états, de coups d'état, de régimes répressifs, de différends ethniques et religieux, d'interventions étrangères et de violations des droits de l'homme.

Les statistiques relatives aux réfugiés sont assez incertaines car la couverture des recensements et des enquêtes n'est pas complète, les rapports sont inexacts ou inexistantes et les afflux de réfugiés ne sont pas toujours contrôlés. Il est néanmoins possible d'en faire des estimations raisonnables. Les données dont on dispose montrent que ce sont les sous-régions de l'Est, du Sud et du Nord qui supportent la plus lourde charge en réfugiés (Nations Unies, 1984). Des pays comme la Somalie (700 000), le Soudan (700 000), le Zaïre (304 000), le Burundi (256 000), la Tanzanie (180 000), l'Ouganda (173 000), l'Algérie (167 000) et la Namibie (103 000) comptent d'importants pourcentages de réfugiés par rapport à leur population. La proportion la plus grande se trouve en Somalie, où les réfugiés représentent 30 pour cent de la population (Kibreab, 1981). Dans certaines régions de la Somalie, les proportions de réfugiés atteignent 50 pour cent de la population totale. Au Burundi, on estime qu'il y a un réfugié pour 17 citoyens burundais.

Les sociétés d'accueil ont continué de partager avec les réfugiés leurs maigres ressources. Des terres ont été mises à leur disposition pour qu'ils puissent s'y installer avec leur famille. Des possibilités d'instruction et d'emploi leur ont été fournies, ainsi que des services médicaux et des logements. Dans les principaux pays d'accueil où des populations de réfugiés séjournent depuis longtemps, un effet immédiat de leur présence est de ponctionner fortement les ressources du pays hôte, souvent aux dépens du progrès national (Smith, 1982). La marginalisation de certaines parties de cette population est due au fait de la limitation et souvent de l'inadaptation des programmes et moyens d'insertion. De ce fait, certaines catégories de réfugiés valides et parfois très qualifiés n'ont pas les moyens d'atteindre l'indépendance économique. Ils tirent leur maigre subsistance des rares ressources distribuées et vont grossir les rangs de la population pauvre et économiquement dépendante des pays hôtes. C'est le cas particulièrement des femmes et des cadres réfugiés en Afrique.

Le cas des femmes réfugiées

Le problème des réfugiés est dû à divers facteurs. Aussi bien avant que pendant l'exode, la plupart des hommes sont tués ou capturés. D'autres profitent de leur plus grande mobilité pour aller chercher fortune plus loin. Il s'ensuit que les femmes, les enfants et les personnes âgées sont les groupes dominants d'une population culturellement, politiquement et économiquement déracinée. Les statistiques et recherches existantes en matière de réfugiés donnent rarement la composition par sexe et par âge. Cependant, il est évident que ce sont les femmes et les enfants qui prédominent dans les établissements de réfugiés, les camps et les centres de transit. Les estimations faites pour ICARA II (Deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, Nations Unies), par exemple, montrent que 90 pour cent de la population de réfugiés en Somalie est constituée par des femmes et des enfants de moins de 15 ans (Nations Unies, 1984). Dans l'établissement de Mishamo en Tanzanie, les femmes et les jeunes filles de plus de 14 ans constituent 51 pour cent de la population de réfugiés (Adepoju, 1982). Il est raisonnable d'estimer que les femmes représentent entre 50 et 60 pour cent de l'ensemble des réfugiés en Afrique.

Les turbulences qui provoquent l'exode de réfugiés obligent les femmes à s'enfuir avec leurs enfants et elles se trouvent obligées d'assumer le rôle nouveau de chef de foyer et unique producteur de revenu. En Somalie, plus de 75 pour cent des familles de réfugiés ont à leur tête une femme (Adepoju, 1982). Dans le seul établissement de Mishamo en Tanzanie, 25 pour cent des familles ont à leur tête des femmes (Palmer, 1982). En Ouganda, pendant les troubles récents, de nombreux hommes ont été tués, kidnappés ou contraints de se joindre aux combattants de la guérilla, ce qui a laissé beaucoup de familles de réfugiés sous l'autorité des femmes (Khasiani, 1985).

La plupart d'entre elles ont un passé rural et s'installent dans des zones rurales. Elles sont la proie des problèmes qui s'attachent aux familles nombreuses, à la pauvreté, au manque d'alphabétisation et de compétences productives et à la mauvaise santé. Ces femmes sont assistées par les Nations Unies et le reste de la communauté internationale ainsi que les organismes locaux et les gouvernements hôtes. Par la suite certaines femmes sont capables d'entreprendre des activités qui leur permettent de s'intégrer et de contribuer au développement de communautés d'accueil.

L'aide à l'intégration se fait sous la forme de services ou facilités en matière de conseils, de santé, d'éducation et de sources de revenus. Les programmes d'intégration représentent une charge pour les pays hôtes. De plus, la plupart des femmes réfugiées n'ont pas accès à ces programmes à cause du caractère parfois inapproprié de ces derniers, et cela relègue ces femmes dans une situation de dépendance au sein de la population d'accueil.

Services de conseils

Pour faciliter l'insertion des réfugiés, des services consultatifs ont été mis en place lorsque le nombre de cas de réfugiés à traiter le justifiait, pour donner des avis sur la manière d'élaborer les programmes en matière de santé, de protection sociale, d'emploi et d'éducation, fournir lorsque c'est nécessaire une assistance matérielle à ceux qui en ont besoin, et plus généralement aider les réfugiés à analyser leur situation à la lumière des ressources disponibles.

Ces services consultatifs sont assurés par l'Organisation des Nations Unies (HCR) et les organismes bénévoles nationaux et internationaux. Ils s'efforcent de toucher la totalité des réfugiés. Pour les femmes, des conseils d'orientation déterminent l'assistance qui convient à chaque nouvelle arrivante. Celle-ci reçoit un secours limité pendant que l'on s'efforce de trouver des solutions d'insertion. Pendant la phase d'insertion, des conseils sont donnés aux intéressées en vue de favoriser leur indépendance économique. Ceci implique de développer le potentiel économique des réfugiées, d'identifier des activités d'autoassistance qui conviennent à leur cas, de renforcer leurs possibilités de faire face à leurs charges domestiques et de les aider à se maintenir en bonne santé. Lorsque les réfugiées ont des problèmes, elles sont censées les soumettre à leur conseiller qui détermine la nature du problème et recommande les mesures à prendre. Ce type de service ne doit prendre fin que lorsque les femmes réfugiées sont intégrées.

La plupart des pays disposent, pour acheminer les conseils voulus, d'institutions dont la plupart sont religieuses. L'essentiel des services consultatifs ne s'adressant qu'aux réfugiés situés dans les villes, ils ne

touchent généralement pas les femmes qui vivent dans les zones rurales. Même lorsqu'ils sont implantés auprès de cette catégorie de population, les femmes restent désavantagées par leur ignorance des services qui sont à leur disposition, leur manque d'expérience en matière de demande d'aide, leur méfiance vis-à-vis des inconnus et le peu de temps que leur laissent leurs obligations familiales. Au Soudan, en 1982, les registres des services consultatifs montraient que les hommes représentaient 70 pour cent de la clientèle (Palmer, 1982). Cette situation ne fait qu'aggraver la marginalisation des femmes, car les programmes d'insertion sont mis au point sans que l'on connaisse leurs besoins particuliers, qui ne sont donc pas pris en compte.

Faute de personnel, la plupart des pays qui se sont dotés de services consultatifs n'ont pas véritablement créé de postes d'interprètes. Or, pour le plus grand nombre de femmes réfugiées, le fort taux d'analphabétisme et l'ignorance de la langue locale rendent les communications difficiles. En outre, le contenu des programmes de conseils destinés aux femmes appelle des améliorations. On s'est aperçu que les concepts de "vulnérabilité" sont appliqués sans discrimination, de sorte que les femmes et les veuves valides sont classées avec les personnes âgées et invalides (Nations Unies, 1982). Il en résulte une dépense d'énergie inutile dans des activités improductives d'aide sociale traditionnelle marginale, qui dissuadent les femmes de faire des efforts pour devenir économiquement indépendantes et les marginalisent. Depuis peu, on cherche davantage à compléter les conseils individuels par des conseils collectifs à forme participative.

Services de santé

Les conditions dans lesquelles vivent les réfugiés tendent à accroître la pauvreté et les problèmes de santé parmi les femmes chefs de foyer. Or, il faut qu'elles soient en bonne santé pour assurer le bien-être de leur famille. La plupart des gouvernements d'accueil et la communauté internationale offrent aux réfugiés des services de santé qui font souvent partie des programmes nationaux en la matière. Au Kenya, il existe des cliniques maternelles et infantiles qui sont ouvertes à toutes les femmes du pays. Des services médicaux supplémentaires sont fournis à l'intention des réfugiés lorsque les conseillers en font valoir la nécessité. En Somalie, le gouvernement a mis en place au sein du ministère de la Santé une cellule spéciale pour administrer, coordonner et fixer les priorités et directives en matière de santé des réfugiés. Des centres de santé maternelle et infantile ont été créés dans les camps. Des centres alimentaires fournissent une alimentation supplémentaire et thérapeutique aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Des mesures particulières ont été prises dans le domaine de la santé, parmi lesquelles une éducation en matière de prévention dispensée dans les cliniques rurales.

Ces services, cependant, ne touchent qu'une faible partie des femmes qui en auraient besoin. Malgré les programmes existants de soins de santé primaires, il subsiste des problèmes de santé maternelle et de mortalité infantile, faute de services de santé suffisants. En Somalie, l'augmentation des moyens de santé réduirait le taux élevé de mortalité qui résulte des accouchements difficiles effectués sans assistance médicale. D'une façon générale, le niveau de mortalité dans les régions occupées par des réfugiés est élevé. Le taux de mortalité brut est de 20 pour 1 000 et la mortalité infantile se situe entre 150 et 170 décès pour 1 000 naissances (Nations Unies, 1984). Les maladies les plus répandues sont les maladies diarrhéiques, celles

des voies respiratoires supérieures et la rougeole. La malnutrition est par ailleurs très répandue parmi les enfants.

Dans certains pays, la présence d'importants groupes de réfugiés qui se sont établis spontanément pose un problème. C'est ainsi que dans l'est du Soudan, 170 000 réfugiés se sont installés dans les villes de Kassala et Gadaref et aux alentours, où ils constituent plus de 45 pour cent de la population totale. Les services de santé de ces villes étaient initialement prévus uniquement pour les Soudanais. Leur extension aux réfugiés les a amenés aux limites de leurs possibilités, et au-delà. Les moyens de santé et les installations sanitaires sont devenus insuffisants et ces régions souffrent d'un manque chronique d'eau (Nations Unies, 1984).

Le Soudan a demandé un financement extérieur par l'intermédiaire de ICARA II pour un projet destiné à améliorer les hôpitaux à Gadaref et Kassala. Le projet de Gadaref comprend la construction d'un service de gynécologie et de pédiatrie bien équipé pour les soins aux femmes et aux enfants. Le Kenya a demandé une assistance pour améliorer les services de santé au domaine de Kangemi à Nairobi qui possède la plus importante population de réfugiés de Nairobi. La Somalie a demandé une aide par l'intermédiaire de ICARA II pour un projet destiné à créer des hôpitaux à vocation communautaire, comprenant des moyens de formation et des cliniques de jour pour assurer les soins de santé primaires et secondaires. Au Burundi, la présence des réfugiés pèse sur les moyens de santé existants. Malgré les progrès notables réalisés dans les programmes de santé nationaux, le manque de personnel et de fournitures se fait gravement sentir dans le domaine médical. C'est une des raisons qui font que le taux général de mortalité parmi les femmes réfugiées est très élevé.

Education et formation

L'éducation joue un rôle important dans la bonne insertion des réfugiés, en particulier des femmes et des enfants. Les systèmes nationaux d'éducation mettent l'accent sur l'alphabétisation des réfugiés. Au niveau des écoles primaires, les projets sont souvent conduits par les réfugiés eux-mêmes, avec l'aide de ressortissants nationaux et du personnel des organismes internationaux. En Tanzanie, l'enseignement primaire est gratuit pour les ressortissants nationaux et les réfugiés y ont également droit. Des écoles primaires ont été construites dans les colonies de réfugiés et leurs enseignants sont aussi bien tanzaniens que réfugiés. En Somalie, on s'efforce de répondre aux besoins d'éducation des enfants réfugiés en créant des écoles dans les camps et dans leur voisinage.

En principe, l'assistance en matière d'éducation est également accessible aux réfugiés hommes et femmes. Cependant, dans la pratique, les facteurs socio-culturels qui prévalent dans les pays d'asile favorisent les hommes. En principe, c'est dans les établissements où les femmes prédominent que leur participation à l'éducation primaire est la plus importante. Une étude (Nations Unies, 1984) de la fréquentation des écoles primaires dans les deux camps d'Adi Addeys et Lugh Jellow en Somalie montre que le système d'éducation privilégié très tôt les garçons. La situation est pire dans les communautés urbaines et péri-urbaines spontanées, où les réfugiés sont en concurrence avec les ressortissants nationaux pour accéder aux moyens limités d'éducation.

Les projets d'éducation destinés aux réfugiés ne sont pas suffisants pour faire face aux besoins aussi bien en quantité qu'en qualité. Bien que l'éducation bénéficie d'un budget important, seul un faible pourcentage des enfants d'âge primaire vont à l'école. En Ethiopie, le pourcentage d'enfants d'âge primaire qui fréquentent actuellement l'école est très faible dans les deux principales régions de réfugiés que sont l'Erythrée (17.5 pour cent) et le Harrar (14.5 pour cent), en raison principalement de l'insuffisance des moyens d'éducation même pour les enfants autochtones (Nations Unies, 1984). Des efforts ont été faits pour développer les installations scolaires existantes. Il est probable que les besoins en matériel de classe vont augmenter. En Somalie, l'extrême surcharge des écoles de réfugiés a obligé le gouvernement à abandonner l'application du principe de la scolarité obligatoire au niveau du primaire.

A l'insuffisance des installations scolaires s'ajoute une pénurie d'enseignants du primaire. Les instituteurs réfugiés n'ont souvent pas la formation voulue. Le personnel national qualifié est généralement d'un effectif insuffisant même pour les besoins des ressortissants nationaux et il y a un manque de matériel pédagogique. Dans ces conditions, la qualité de l'éducation primaire des réfugiés laisse généralement à désirer.

Un nombre important de femmes réfugiées sont concernées par des activités d'éducation post-primaire et des programmes de formation professionnelle organisée. Les Nations Unies et d'autres institutions fournissent une assistance sous forme de programmes de bourses pour un nombre limité d'élèves. Le principal programme d'assistance des Nations Unies en matière d'éducation en 1984 a financé une formation post-primaire professionnelle théorique et pratique pour 6 000 élèves réfugiés au Soudan. En Tanzanie, l'admission des réfugiés dans les écoles secondaires se fait sur la base d'un quota de 2 pour cent des places disponibles en première année. L'éducation formelle post-primaire intéressant les réfugiés en Somalie consiste en une instruction secondaire et un programme de formation d'enseignants en cours d'emploi ; or, l'enseignement secondaire est inexistant dans les camps de réfugiés. Ceux-ci doivent donc entrer en concurrence avec les ressortissants nationaux pour le nombre limité de places disponibles en dehors des camps. Ils doivent en outre concourir entre eux pour le nombre limité de bourses de scolarité distribuées.

En général, l'attribution des bourses pour l'enseignement du deuxième et du troisième degré témoigne d'une discrimination à l'égard des femmes (Khasiani, 1984). Malgré le fait que les hommes obtiennent plus de bourses, le degré de participation des femmes réfugiées aux projets d'éducation a augmenté au fil des ans. Au cours de l'année scolaire 1974/75, la population d'élèves réfugiés comptait 15 pour cent d'éléments féminins. Lors de l'année scolaire 1979/80, la proportion était passée à 20 pour cent (HCR, 1980). Les observations faites sur le terrain dans différents pays montrent que les programmes d'alphabétisation des adultes et d'alphabétisation fonctionnelle s'adressent essentiellement aux femmes, ce qui se justifie par le grand nombre de femmes illettrées parmi la population des réfugiés. Les demandes présentées à ICARA II incluent des plans étendant les moyens d'éducation post-primaire à davantage de réfugiés, en particulier des femmes. Bien que certains programmes d'éducation destinés aux réfugiés soient mis en place essentiellement à l'intention des femmes, ils n'ont pas le soutien voulu de la communauté internationale. Dans tous les cas, la majorité des femmes réfugiées d'un certain âge ne reçoivent en général que peu ou pas de formation, ne connaissent pas la langue locale du pays d'accueil et se tiennent à l'écart des conseillers.

Activités génératrices de revenu

Tous les grands pays d'asile ont adopté des politiques d'encouragement à l'autosuffisance des réfugiés installés dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, les principaux types de programmes d'assistance aux réfugiés prennent la forme de projets de soutien à l'auto-emploi et à des emplois aussi bien dans le secteur formel qu'informel. La plupart des réfugiés acceptent les petits travaux les moins bien rémunérés. Les femmes réfugiées dans les villes, qui constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre urbaine non qualifiée, se trouvent confrontées à de graves problèmes de chômage. Leurs obligations domestiques leur rendent encore plus difficile l'accès aux emplois et limitent leur choix. A Port Soudan, à Nairobi et dans plusieurs villes de Zambie, du Zaïre et d'Afrique de l'Ouest, de nombreuses femmes réfugiées se livrent au petit commerce et à la prostitution. Une étude menée dans les zones urbaines et suburbaines de l'est et du centre du Soudan a constaté que 27.0 pour cent des mères, chefs de foyer avaient recours à la prostitution pour se procurer un revenu (HCR/BIT, 1983).

La plupart des femmes réfugiées vivent dans des zones rurales. Ceci, s'ajoutant à leur manque d'instruction, fait de l'agriculture leur seule source viable d'emploi et de revenu. L'intégration exige une politique qui encourage l'installation sur les terres. Les familles de réfugiés se voient généralement attribuer par le gouvernement hôte des terres qui doivent leur permettre d'assurer une production de subsistance et de vendre le surplus pour en tirer un revenu supplémentaire. Dans la plupart des pays d'asile, comme la Tanzanie, la Zambie, la Somalie, le Soudan et l'Ethiopie, on leur donne également des instruments agricoles et des semences pour les encourager à devenir autonomes. Des projets agricoles sont mis en place pour aider les réfugiés de façon à ce que leur niveau de vie soit comparable à celui des populations locales. Au Sénégal, les Nations Unies ont lancé, en coopération avec des institutions locales, un projet agricole et un projet de pêche pour 5 000 réfugiés de Guinée Bissau qui y sont installés. Une partie des fonds de ces projets sont affectés à l'intégration des femmes dans la vie économique du pays (HCR, 1984). En Somalie, une cellule spéciale coordonne et met en oeuvre des projets agricoles destinés aux réfugiés, notamment des périmètres d'irrigation et des potagers pour les femmes. Au Burundi, des parcelles ont été mises à la disposition d'un projet de mise en valeur de terres et de vulgarisation agricole. En Ethiopie, des efforts sont actuellement faits pour trouver des terres agricoles convenables où installer les réfugiés récemment arrivés.

Les colonies de peuplement sont généralement installées loin des frontières, de façon à éviter les raids et représailles et de ce fait, les femmes se sentent désorientées, isolées et coupées du soutien de la famille élargie ainsi que des cultures qui leur sont familières. Par ailleurs, les experts ne tiennent pas compte dans l'établissement des projets agricoles de la composition des familles de réfugiés. Peu d'attention est donnée au fait que les familles réfugiées sont composées de femmes et d'enfants. Le manque de terres disponibles et la rareté des bonnes terres agricoles sont souvent cités comme la raison de l'attribution de terres marginales improductives aux réfugiés, situation qui mène aux récoltes médiocres, à la destruction du système écologique par le déboisement et à la surexploitation des meilleures terres.

L'expérience en Afrique montre que beaucoup de foyers ayant à leur tête des femmes risquent de ne jamais atteindre l'autosuffisance alimentaire et de continuer à vivre de rations alimentaires insuffisantes. Un autre moyen envi-

sagé pour promouvoir l'intégration des réfugiés est constitué par l'artisanat et la petite industrie, qui sont destinés à produire des revenus et à améliorer la nutrition des familles de réfugiés. Dans les établissements de réfugiés de l'est et du centre du Soudan, plusieurs projets ont été spécifiquement conçus pour intégrer les femmes chefs de foyer sur une base coopérative et rompre leur isolement en les mettant sur la voie de l'indépendance économique (HCR/BIT, 1983). Ils prévoient des activités artisanales à domicile pour les femmes qui ont charge d'enfants et des activités extérieures pour celles qui n'en ont pas. En Somalie, plusieurs organismes financent et exécutent un certain nombre de projets générateurs de revenus. Au Zimbabwe et à Kampala, les Nations Unies accordent des subventions individuelles aux réfugiés pour créer de petites entreprises. Le BIT organise diverses activités génératrices de revenus pour les réfugiés au Kenya, au Zaïre et au Lesotho.

Nombre de ces projets rencontrent des difficultés au stade de l'exécution, notamment pour trouver des matières premières et des marchés pour les produits finis. Ceci tient en partie au fait que l'on a tendance à concevoir et à mettre au point les projets sans sortir de la division traditionnelle des rôles entre les sexes et sans disposer d'informations suffisantes. Même lorsqu'on oriente les femmes vers des activités traditionnelles telles que le tricot ou la vannerie, leur potentiel dans ces domaines n'est pas suffisamment exploité pour leur permettre d'en tirer un revenu suffisant. Il s'ensuit que beaucoup de femmes s'ennuient, sont isolées et marginalisées. Les concepteurs de projets n'ont en outre pas une idée bien précise de ce que doivent être la préservation des activités traditionnelles et la promotion d'activités génératrices de revenus et de progrès économique. Des activités telles que les travaux d'aiguille de fantaisie, qui ne répondent à aucun de ces deux buts, ne font que frustrer, décevoir et marginaliser les femmes.

Le cas des cadres réfugiés

Les cadres constituent un autre secteur marginalisé de la population de réfugiés (Khasiani, 1985). Les cadres réfugiés sont définis comme des gens hautement qualifiés qui sont soit en cours d'études universitaires ou de formation technique supérieure ou soit ont déjà terminé leur formation supérieure. Ils sont capables de promouvoir le développement en se lançant dans des recherches et d'autres activités de développement et constituent une ressource humaine encore insuffisante en Afrique. Il est possible, en les intégrant dans le processus de développement, de mettre leur formation et leurs compétences au service aussi bien d'eux-mêmes que des sociétés d'accueil. Or, cela n'a pas été fait parce que les gouvernements hôtes ont continué de considérer leur séjour comme temporaire et estimé que la seule solution durable était le rapatriement. Ces pays n'ont pas de politique d'intégration dans leurs plans de développement des ressources humaines que constituent les cadres réfugiés.

Ceux-ci sont d'anciens professeurs, chercheurs, fonctionnaires hautement qualifiés et étudiants. Venant des villes, ils cherchent à se réinstaller en ville. Bien que les gouvernements d'accueil reconnaissent avoir besoin de ce personnel hautement qualifié, comme leurs capacités institutionnelles et financières sont limitées, ils donnent la priorité à leurs propres ressortissants. Les cadres réfugiés connaissent des taux de chômage élevés et finissent souvent par accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur formation. Dans les programmes de formation et de recherche, ils sont

également désavantagés. La frustration conduit certains d'entre eux à s'exiler hors d'Afrique, souvent en Occident, ce qui représente une perte de ressources humaines pour le continent africain.

Education et formation

Plusieurs organisations ont pris des mesures pour répondre aux besoins d'éducation et de formation des cadres réfugiés (Gerhart, 1984). Ce sont : le Programme des Nations Unies pour la formation et l'éducation des Sud-Africains ; la Conférence des Eglises de toute l'Afrique ; le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ; la Fédération luthérienne mondiale ; l'Entraide universitaire mondiale ; l'African American Institute ; le Phelps-Stokes Fund ; l'Otto-Benecke Stiftung ; le Commonwealth for Technical Cooperation ; enfin, l'Organisation de l'Unité Africaine. La plupart d'entre eux limitent l'attribution de bourses aux réfugiés légalement reconnus comme tels ainsi qu'aux membres sud-africains et namubiens des mouvements de libération. Le HCR parraine uniquement des cadres légalement reconnus comme réfugiés des états africains indépendants et des réfugiés sud-africains non affiliés à un parti. La Commission des Nations Unies pour les Namubiens restreint ses attributions de bourses aux réfugiés de la Namibie. Le Bureau de l'OUA pour les réfugiés accorde des bourses aux cadres réfugiés de toute l'Afrique, tout en privilégiant les Sud-Africains et les Namubiens. Parfois, ces restrictions sont assouplies en fonction des circonstances qui prévalent dans le pays hôte.

Pour certains organismes donateurs, une autre condition de parrainage est que le candidat soit admis dans un établissement de troisième degré. Le fait qu'il n'y soit pas admis le disqualifie du parrainage du HCR. Certains organismes négocient avec les établissements du troisième degré pour qu'ils assouplissent les critères d'admission pour les cadres réfugiés. Des institutions comme la Fédération luthérienne mondiale, l'Entraide universitaire mondiale et le Phelps-Stokes Fund qui parrainent des réfugiés d'Afrique du Sud négocient généralement pour les candidats qui ne répondent pas aux critères d'entrée dans un établissement d'enseignement du troisième degré. Ces établissements leur font alors passer des examens internes pour déterminer s'ils peuvent être admis ou non.

La plupart des organismes de parrainage découragent la formation au-delà du premier grade universitaire, de façon à former aux moindres frais davantage de réfugiés au premier niveau. Ils font exception à ce principe pour les réfugiés appartenant aux mouvements de libération, pour qui le parrainage d'une formation d'un niveau plus élevé est dicté par les besoins en ressources humaines des futures républiques de Namibie et d'Afrique du Sud, tels qu'ils sont définis par les mouvements de libération. Cependant, ces derniers temps, l'intensification de la politique d'attribution des postes à des ressortissants nationaux dans la plupart des pays fait prendre de plus en plus conscience de la nécessité d'aider les réfugiés à poursuivre des études d'un niveau plus élevé, de façon à les mettre en position favorable lorsqu'ils sont en concurrence avec les ressortissants nationaux.

La plupart des organismes octroient des bourses complètes qui couvrent la totalité des frais de scolarité et des dépenses personnelles. Les bourses partielles sont peu nombreuses, et certains organismes complètent les bourses insuffisantes de manière à permettre l'achèvement de la formation. Le nombre des bourses disponibles pour la formation de cadres réfugiés est déterminé par

plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est limité par les budgets des organismes de parrainage : la plupart des institutions qui s'intéressent à l'éducation et à la formation des cadres réfugiés ne disposent pour la formation supérieure que de petits budgets. Cette situation est encore aggravée en cas de dépenses imprévues. Le nombre de places attribuées aux cadres réfugiés limite également le nombre de bourses attribuées. En effet, le quota d'étrangers dans les établissements d'enseignement du troisième degré se situe entre 1 et 20 pour cent. Cette mesure est en partie due au fait que la capacité institutionnelle de cet enseignement dans les pays d'accueil est limitée. Enfin, une autre limitation tient à l'échec des candidats à l'entrée de la formation professionnelle. Pour les cadres réfugiés sud-africains et namibiens, en revanche, le nombre des bourses n'est limité que par les besoins des mouvements de libération.

L'accès aux bourses de formation professionnelle est le même pour les hommes et pour les femmes. Pourtant, davantage d'hommes que de femmes en obtiennent. Ceci tient en partie au fait que la plupart des femmes sont désavantagées dès le départ dans les programmes d'éducation et de formation, que la plupart des bourses ne prennent pas en compte les charges familiales.

La plupart des cadres réfugiés sont de jeunes adultes dans la trentaine et la quarantaine. Bien que de nombreux dossiers ne fixent pas de limite d'âge, certains comme le programme des Nations Unies pour l'éducation et la formation des réfugiés sud-africains ne s'adressent qu'aux candidats ayant moins de 32 ans.

Beaucoup d'organismes donneurs, notamment l'OUA et le NUHCR, ne fournissent une aide que pour les études faites dans des établissements africains. D'autres organismes, par contre, comme la Fédération luthérienne mondiale et l'African American Institute, attribuent des bourses qui peuvent être utilisées dans des établissements de formation soit en Afrique, soit ailleurs, le plus souvent aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en République Fédérale d'Allemagne. Le Phelps-Stokes Fund ne parraine que des études faites en dehors d'Afrique. Cependant, pour réduire les coûts, la plupart des organismes de parrainage privilégient de plus en plus les étudiants qui choisissent de faire leurs études en Afrique. Les cadres réfugiés qui bénéficient de bourses pour une formation en dehors d'Afrique ont l'obligation d'y revenir à l'issue de leurs études, sauf lorsqu'il s'agit de cadres réfugiés membres de mouvements de libération, qui sont placés dans des bureaux des mouvements de libération un peu partout dans le monde. Les bureaux du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aident les cadres réfugiés à se procurer les papiers nécessaires pour voyager.

Ces conseils ont notamment pour but d'orienter les étudiants vers les cours qui leur conviennent. Les disciplines choisies sont combinées de façon à permettre par la suite aux diplômés de trouver un emploi. Dans les pays où le chômage est très élevé, les conseillers dissuadent les candidats de s'inscrire à des cours de sciences sociales. Les organismes de parrainage limitent parfois l'octroi de bourses aux domaines qui nécessitent un développement des ressources humaines comme l'enseignement et des domaines techniques tels que l'ingénierie et l'agriculture.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi des cadres réfugiés dépendent de la situation de l'emploi dans les pays d'accueil (Khasiani, 1985), qui à son tour influence les politiques et les pratiques des sociétés d'accueil en matière d'emploi ainsi que l'attitude des ressortissants nationaux vis-à-vis de l'emploi des cadres réfugiés.

La plupart des pays d'Afrique sont confrontés à une situation de l'emploi déjà défavorable et qui se dégrade encore. Les cadres réfugiés sont souvent engagés dans des secteurs où il existe encore des possibilités d'emplois comme la médecine, l'ingénierie, l'agriculture, et l'enseignement. Le secteur public est le principal employeur de cadres réfugiés. Ceux-ci sont employés aussi dans des établissements parapublics, en particulier dans les universités et autres organismes de recherche. Cependant, ce type d'emploi est limité par le manque de crédits pour assurer l'expansion nécessaire. Les cadres réfugiés spécialistes des sciences sociales ne trouvent pas d'emploi parce que les possibilités dans cette discipline sont saturées par les cadres locaux. Les réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie sont pour la plupart spécialisés en droit, en administration et en physique nucléaire, dans la perspective d'une indépendance future. Or, cette formation est déphasée par rapport à la situation de l'emploi dans les pays d'accueil, ce qui provoque un chômage élevé parmi ces cadres, qui tendent alors à se tourner vers leurs mouvements de libération pour trouver un emploi.

Conformément au principe de répartition des charges émis par l'OUA et repris dans la plupart des réunions sur les réfugiés africains, la plus grande partie des pays d'Afrique ont adopté une législation qui garantit l'emploi des réfugiés. On se trouve cependant devant un manque de règles précises quant aux responsabilités des pays de premier asile en matière d'emploi des réfugiés (Khasiani, 1984). De ce fait, lorsque les cadres réfugiés souffrent d'une discrimination, ils n'ont pas les moyens juridiques de se défendre. En signant les conventions de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, certains pays se sont réservés le droit de fournir des emplois aux réfugiés, mais la plupart des pays qui ont des règles prévoyant expressément le droit des réfugiés à l'emploi en ont également d'autres qui les contredisent et les rendent par conséquent moins efficaces. Il s'agit notamment de la politique d'attribution de la plupart des postes à des ressortissants nationaux, qui a été adoptée par la majorité des pays africains lors de l'indépendance. Les étrangers n'ont pas le droit d'occuper des postes de responsabilité dans la plupart des organismes. Lorsqu'ils en occupent encore, ils sont progressivement éliminés à mesure que les pays trouvent des candidats nationaux qualifiés. Ceci pèse sur les conditions d'emploi des cadres réfugiés, qui sont également exclus de certains postes jugés sensibles.

L'attitude vis-à-vis de l'emploi des cadres réfugiés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé est fonction des conditions d'emploi dans les pays hôtes. Confronté à des problèmes de chômage, le gouvernement ne fait aucun effort pour développer les possibilités d'emploi des cadres réfugiés. Ce problème est laissé aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale. Les organismes para-publics et autres de recherche qui emploient des cadres réfugiés ont besoin de personnel très qualifié pour enseigner et mener les recherches scientifiques. Leurs principes d'emploi sont influencés par le désir de maintenir la qualité de leurs travaux

à un niveau international. Mais dans la pratique, ces organismes recrutent en priorité des ressortissants nationaux et sont invités à leur attribuer les postes de haut niveau.

Leurs conditions d'emploi sont encore aggravées par l'attitude de la population locale. Lorsque les possibilités d'emploi sont limitées, celle-ci adopte une attitude négative vis-à-vis des cadres réfugiés. L'hostilité se manifeste surtout parmi les cadres locaux qui concourent pour les mêmes emplois, qui se sentent menacés et estiment qu'on doit leur donner la préférence. L'intensité de ces sentiments varie et c'est dans les pays qui ont les plus forts contingents urbains de réfugiés qu'ils sont le plus exacerbés.

Les entreprises privées privilégient les critères de mérite dans le recrutement de leur personnel. Cependant, beaucoup d'entre elles semblent mal informées sur les cadres réfugiés. Certaines les emploient sans discrimination. D'autres, qui considèrent que, comme les autres étrangers, ils ne s'investissent pas suffisamment dans leur travail parce qu'ils se préoccupent surtout de leur rapatriement, hésitent à les employer.

Malgré leurs qualifications élevées, les cadres réfugiés restent sans emploi pendant de longues périodes. Beaucoup de ceux qui trouvent un travail sont sous-employés, en partie parce que leur emploi ne correspond pas à leurs qualifications. La plupart de ceux qui sont membres de mouvements de libération ont été formés dans des domaines jugés sensibles. Ils prennent alors des emplois qui n'ont rien à voir avec leur formation. Ceux qui ont une formation dans des domaines pour lesquels aucun emploi n'est disponible sont obligés d'accepter du travail dans d'autres domaines qui offrent des possibilités. La procédure d'obtention des permis de travail prend parfois longtemps, ce qui fait que les intéressés laissent échapper des offres d'emploi dans leur spécialité. Ayant désespérément besoin d'avoir un revenu, ils acceptent alors n'importe quel emploi (Khasiani, 1985).

Certains organismes font des efforts pour aider les cadres réfugiés à trouver des emplois, notamment les cadres d'Afrique australe membres de mouvements de libération. Ces mouvements nouent notamment des relations bilatérales et multilatérales avec les gouvernements et d'autres organismes pour trouver des emplois à leurs membres. La plupart des bureaux locaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés aident les cadres réfugiés à trouver du travail (Khasiani, 1985). L'Organisation de l'Unité Africaine collabore avec les gouvernements africains pour trouver des emplois aux cadres réfugiés. Certains organismes donateurs comme l'African American Institute aident les diplômés qu'ils ont parrainés à trouver du travail. En Tanzanie, c'est le ministère de la Mise en valeur des ressources humaines qui recrute tout le personnel de haut niveau pour les ministères et les établissements parapublics. Les cadres réfugiés et les autres étrangers sont recrutés de la même façon.

Lorsque les cadres réfugiés trouvent un emploi convenable, les conditions qui leur sont offertes sont médiocres. Dans la plupart des pays, ils sont employés dans le cadre de contrats à court terme et à des conditions locales, ce qui ne leur apporte pas la sécurité de l'emploi. Dans les économies instables des pays hôtes, les critères de mérite s'effacent devant le sentiment que les ressortissants nationaux doivent avoir priorité. Au surplus, la communauté des donateurs continue d'exercer une discrimination à l'encontre des cadres réfugiés en adoptant des mesures qui accordent les subventions pour

la recherche et la formation aux ressortissants nationaux membres des institutions locales (Khasiani, 1985).

Ces facteurs font que les cadres locaux jouissent de conditions d'existence meilleures que leurs homologues réfugiés. Outre qu'ils sont défavorisés sur le plan de l'emploi, ces derniers sont désavantagés en tant que nouveaux venus dans l'économie hôte, obligés de partir de zéro, sans un réseau de liens familiaux et amicaux sur lesquels ils peuvent compter. En plus, les cadres réfugiés ont l'obligation supplémentaire d'aider leurs compatriotes. La plupart d'entre eux ont des niveaux de vie bas. Cependant, même s'ils estiment généralement qu'ils trouveraient de meilleurs emplois à de meilleures conditions dans leur pays d'origine, ce n'est pas une raison suffisante pour qu'ils y rentrent. Ils se sentent frustrés et beaucoup d'entre eux préféreraient aller s'installer dans des pays occidentaux où les possibilités et les conditions d'emploi sont meilleures, mais le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés les en décourage. Il encourage par contre la migration vers d'autres pays africains pour y trouver un emploi, mais ce sont alors les gouvernements hôtes qui s'y opposent. Beaucoup de cadres réfugiés se sentent alors piégés et émigrent en Occident pour y trouver du travail. Les cadres réfugiés membres de mouvements de libération sont dans l'impossibilité de retourner en Afrique du Sud et en Namibie et restent dans d'autres pays d'Afrique ou vivent sur d'autres continents où beaucoup se sont réinstallés pour des raisons de sécurité personnelle.

CONCLUSION

Les ressources de l'Afrique sont maigres et réparties inégalement. A la pauvreté s'ajoute l'accroissement rapide des populations. Les problèmes des réfugiés se superposent aux autres problèmes posés par le développement. Le grand nombre de réfugiés, y compris les femmes, les travailleurs, représente une charge pour les économies des pays d'accueil. Des ressources limitées entraînent la mise en place de programmes d'intégration inadéquats et le plus souvent inadaptés qui marginalisent parmi les réfugiés les femmes handicapées et les travailleurs hautement qualifiés. Ces derniers sont dissuadés d'émigrer dans d'autres pays d'Afrique ou d'aller s'installer en Occident pour trouver un emploi. S'ils émigrent quand même en Occident, ils représentent une perte de ressources humaines pour l'Afrique.

La contribution la plus positive apportée par les pays africains, en particulier ceux dont proviennent les réfugiés, est une déclaration d'amnistie générale pour que leurs ressortissants en exil, parmi lesquels les femmes et les cadres, puissent rentrer. Une autre mesure a consisté à adopter des instruments juridiques régionaux visant à alléger le problème des réfugiés. C'est ainsi que la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité Africaine relative aux aspects spécifiques des problèmes de réfugiés en Afrique est le complément régional de la Convention de 1951 des Nations Unies sur les réfugiés.

Dans ces conditions, au sein de la région, conformément au principe de la répartition des charges, les problèmes des femmes et des cadres réfugiés doivent être résolus sur un plan régional, ce qui implique la nécessité d'une coopération à ce niveau dans le cadre de programmes spécifiques.

L'Organisation de l'Unité Africaine dispose d'un mécanisme politique qu'il faut utiliser pour traiter les problèmes de réfugiés en général et les problèmes d'intégration des femmes et des cadres réfugiés en particulier.

Dans le cadre de leur collaboration, l'Organisation de l'Unité Africaine et les Institutions des Nations Unies qui s'occupent des réfugiés doivent étendre l'aide d'insertion à ces femmes et à ces cadres. En même temps, le Programme des Nations Unies pour le Développement pouvait mettre à profit son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies pour introduire des programmes complémentaires destinés aux femmes et aux cadres réfugiés sur une base régionale. L'élaboration de tels programmes nécessite une solide base de données. Il faut donc procéder à des études régionales pour collecter sur ces catégories de population des données qui seront utilisées dans les programmes actuels et prévus en faveur des réfugiés.

Que ce soit au niveau des régions ou à celui des pays, il faut que les groupes de femmes et les organisations professionnelles créent autour d'eux dans les pays et les régions une sensibilisation à ces problèmes en les définissant clairement et en mobilisant les ressources politiques et économiques dont ils peuvent disposer pour aider à amorcer l'intégration.

Nul n'ignore que les pays africains qui abritent une population de réfugiés sont parmi les plus pauvres et les moins développés du monde. Leurs économies ont une base agricole fragile et leurs ressources et leurs infrastructures sont insuffisamment développées. Leurs populations, qui manquent déjà de la plus grande partie du nécessaire, sont elles-mêmes appelées à partager le peu qu'elles ont avec de nombreux réfugiés. Au surplus, l'Afrique voit peser sur elle cette lourde charge en un temps de crise socio-économique sans précédent. Des circonstances extérieures défavorables ont ces dix dernières années exercé une forte pression sur des économies africaines déjà en état de faiblesse. L'impact cumulé de sécheresses graves et étendues, de la désertification et d'autres catastrophes naturelles, de guerres civiles et de la lenteur de la croissance économique menace d'amorcer la spirale descendante du déclin économique, de la pauvreté et de la faim. C'est pour toutes ces raisons et parce que l'on s'accorde à reconnaître que le problème des réfugiés dépasse les frontières nationales, que la communauté internationale est appelée à coopérer pour lui rechercher une solution permanente.

La communauté internationale fournit l'aide aux réfugiés sous forme de secours et de programmes d'insertion. Cette aide devrait être poursuivie, développée et orientée plus spécifiquement vers les femmes et les cadres qui posent un problème particulier. Il faudrait également que les organismes donateurs coopèrent et collaborent pour financer et exécuter des projets, de manière à établir le lien indispensable entre l'aide d'urgence et l'aide à l'insertion. Si par ailleurs, on encourage la population réfugiée à participer à la planification et à l'exécution des projets, ceux-ci seront plus adaptés et leurs coûts seront diminués par l'utilisation des ressources qui existent chez les réfugiés. Ceux-ci se trouveront ainsi davantage engagés dans les programmes, le taux de réussite s'élèvera et on cessera de voir se produire les pertes en ressources humaines que signifient la marginalisation des réfugiés dans les pays d'accueil et leur départ pour l'Occident.

BIBLIOGRAPHIE

ADEPOJU, A.

"The Dimension of the Refugee Problem in Africa", Africa Affairs, Vol. 81, No. 822, 1982.

HRC (Haut Commissariat pour les réfugiés, Nations Unies)

"World Conference of the United Nations Decade for Women. Equality, Development and Peace", Copenhagen, La situation des femmes réfugiées dans le monde entier, Copenhague, A/CONF.94/24, 1980.

Fiche d'information Nos. 1-3, 6, 8 et 10, 1984.

Fiche d'information, Afrique de l'Ouest No. 1, juin 1984.

"Refugee and Refugee Assistance in Tanzania", Document d'information générale, mars 1984.

Map of Refugees in Africa, printemps 1984.

HCR (Nations Unies)/BIT

"Self Reliance for Refugees in Sudan: A Program for Action", projet de rapport au UNHCR/BIT.

Rapport sur les activités génératrices de revenus pour les réfugiés dans l'est et le centre du Soudan, présenté à l'Atelier de Khartoum, 17-20 avril, No. 82/AP/SUD/LS/26/BIT, Vol. 1.

Aperçu, Genève, mars 1983.

KIBREAB, G.

"Reflections on the African Refugee Problem: A Critical Analysis of Some Basic Assumptions", Research Report No. 67, p. 30, Table V, de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, Genève, 1981.

KHASIANI, S.A.

"Refugee Policies, Programs and Research in Somalia, Ethiopia, and Tanzania: A Review", rapport présenté au Centre de recherche pour le développement international, Nairobi, 1984.

"The Nature and Scope of Education Training and Employment Problems of Refugees and Displaced Professionals in Eastern and Southern Africa", rapport présenté au Centre de recherche pour le développement international, Nairobi, décembre 1985.

"The Situation of Refugee and Displaced Women in Independent African States", rapport à la Commission économique pour l'Afrique (Centre africain de formation et de recherche pour les femmes) et à l'Organisation de l'Unité Africaine, Addis Abeba, 1985.

NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés au Soudan (A/37/178) du 15 avril 1982.

Rapport du Secrétaire général intitulé "Description détaillée des besoins, aperçus de projets et renseignements de base concernant la situation des réfugiés" (A/CONF.125/20) à la Deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, Genève, 9-11 juillet 1984.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. "Survival Strategies for and by Camp Refugees", rapport sur une étude sur le terrain de six semaines sur la situation alimentaire des réfugiés dans les camps de Somalie, Genève, 1984.

"Deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (ICARA II), Genève, 9-11 juillet. Distribué à l'Assemblée générale des Nations Unies A/CONF.125/2, 23 mars, rapport du Secrétaire général, 1984.

OUA (Organisation de l'Unité Africaine)

Convention concernant les aspects spécifiques des réfugiés en Afrique (Article 1), 1969.

Rapport de mission de la Commission des Quinze sur les réfugiés en Afrique à la trente-sixième session ordinaire du Conseil des ministres, 1983.

PALMER, I.

"Women Refugees in Urban and Rural Settlements", document non publié, 1982.

RAPPORT du Secrétaire général sur la description détaillée des besoins, aperçus de projets et renseignements de base concernant la situation des réfugiés (A/CONF.125/2) à la Deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés du HCR, Genève, 9-11 juillet 1984.

SMYTHE, M.M.

"African Refugees: Their Impact on the Economic Development in Countries of Asylum", ISSUE, (A Journal of Africanist Opinion) Nos. 1 and 2, African Studies Association, 1982.

Chapitre 16

LA POLITIQUE AUSTRALIENNE A L'EGARD DES REFUGIES ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT : EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'AUSTRALIE VIS-A-VIS DES REFUGIES, 1945-1985

par

D. Cox

Si l'Australie s'intéresse depuis 1830 environ à la question des réfugiés, son engagement actif dans ce domaine date de la Seconde Guerre mondiale quand l'Australie a réagi favorablement aux besoins des réfugiés originaires d'Europe orientale et centrale : en partie par souci d'atteindre son objectif en matière d'immigration -- soit accueillir chaque année des immigrés dans la limite de 1 pour cent de la population totale -- mais aussi par sympathie pour les personnes concernées. Plus de 170 000 réfugiés d'Europe de l'Est ont été ainsi admis en Australie jusqu'en 1952. Ce programme répondait aux conditions du gouvernement australien exigeant que tous les réfugiés remplissent un certain nombre de critères en matière de santé, de sécurité, d'aptitude à l'emploi et d'origine raciale (Price, 1980 : 3-4). Les Européens en question "n'avaient pas d'attaches familiales dans le pays, pas de biens et peu de droits civiques effectifs. On a donc pu les diriger vers les secteurs économiques boudés par les travailleurs nés dans le pays". (Jupp, 1984 : 11).

Entre 1947 et 1976, l'Australie a réagi aux diverses crises européennes engendrant des mouvements de réfugiés ainsi qu'au courant plus ou moins permanent de réfugiés venant d'Europe recevant beaucoup plus de 350 000 réfugiés entre 1947 et 1976, dont un certain nombre de Russes blancs venus de Chine. (Price, 1979 : 153). Elle a été durant cette période fréquemment en butte à deux critiques lui reprochant "d'exploiter l'existence de réfugiés pour augmenter sa population et renforcer ses effectifs de main-d'oeuvre" en écartant beaucoup trop souvent les cas "particulièrement difficiles" et d'accepter au compte-gouttes les réfugiés non européens. (Price, 1979 : 1953-4) Cette dernière critique est apparue de plus en plus fondée à mesure que le nombre des réfugiés européens diminuait alors qu'augmentait celui des réfugiés d'autres régions du monde. Le Livre vert de 1977 sur la politique d'immigration résumait parfaitement la situation en quelques mots : "La migration de réfugiés en Australie n'a pas exercé jusqu'ici de ponctions intolérables sur les ressources nationales, pas plus qu'elle n'a fait obstacle à la réalisation des objectifs économiques et autres de la nation" (APIC, 1977 : 41-2). Le Conseil australien pour la population et l'immigration soutenait l'idée de

l'adoption à l'égard des réfugiés d'une politique distincte de celle qui s'appliquait normalement aux immigrants.

La politique vis-à-vis des réfugiés annoncée au Parlement en mai 1977, reposait sur quatre principes :

- 1) L'Australie est tout à fait consciente de ses engagements humanitaires et reconnaît qu'il est de son devoir d'accueillir des réfugiés en quête d'asile.
- 1i) La décision d'admettre des réfugiés doit être du ressort exclusif du gouvernement australien.
- 1ii) Une aide particulière doit être accordée aux réfugiés se trouvant dans des situations déterminées ou désireux de se réinstaller en Australie.
- 1v) Certains réfugiés n'auront peut-être pas intérêt à choisir l'Australie. Ceux-là trouveront peut-être de meilleures conditions de réinstallation dans d'autres pays. (Mackeller, 1977 : 2).

La suite de cette déclaration décrivait quelques-uns des nouveaux mécanismes mis en place pour traiter les cas de réfugiés et pour en suivre la mise en oeuvre. Cette déclaration rejetait expressément la fixation de conditions distinctes pour l'admission des réfugiés ou l'application de critères différents pour les réfugiés et les autres catégories d'immigrants. (Cox, 1979 : 8-9)

Dans les années 70, alors qu'il y avait une montée des pressions pour l'adoption d'une politique à l'égard des réfugiés, la politique d'immigration restreignant l'admission des gens de couleur fut abandonnée et les autorités australiennes se trouvèrent en théorie libres d'accueillir des réfugiés autres qu'Européens. Depuis 1975, c'est surtout le cas des réfugiés originaires d'Asie du Sud-Est qui a retenu l'attention de l'Australie qui, entre 1975 et juin 1985, a admis quelque 95 000 réfugiés indochinois (DIEA, 1985 : 68). Par la suite cependant, lorsque de nouvelles vagues de personnes originaires de cette région ont demandé asile à l'Australie, la question s'est de plus en plus posée de savoir s'il s'agissait véritablement de réfugiés. En 1982, le secrétaire d'Etat à l'immigration déclarait : "Avec les mécanismes mis en place pour déterminer s'il convient ou non d'accorder le statut de réfugié et avec le durcissement général de notre politique en la matière, nous avons la possibilité de nous assurer que seuls de véritables réfugiés pourront s'installer chez nous et bénéficier des programmes mis en place pour eux" (ACPEA, 1982). Cette remarque a tempéré la forte connotation morale des déclarations antérieures. En 1980 par exemple, le ministre chargé à l'époque des questions d'immigration avait déclaré :

Songez simplement à l'opulence, à la sécurité matérielle et à la liberté politique dont nous jouissons et aux maux que connaissent les réfugiés dans de nombreuses parties du monde. L'Australie ferait fi de tous les principes chrétiens ou humanitaires si elle ne réagissait pas avec générosité au sort des réfugiés où qu'ils soient. Notre nation vit dans l'abondance. Moralement, nous n'avons d'autre choix que de partager un peu de cette abondance avec ceux qui sont en butte à la persécution et à la misère en raison de discriminations raciales, religieuses et politiques. (ARAC, 1980).

Les pouvoirs publics ont dû toujours faire un arbitrage entre le souci d'exercer les responsabilités humanitaires et, pour employer une expression en vogue, la "capacité d'absorption de réfugiés" de l'Australie. Les gouvernements successifs des années 70 et 80 étaient tout à fait conscients des niveaux élevés de chômage et d'inflation, et savaient que nombre d'Australiens pouvaient avoir la tentation d'attribuer partiellement ces difficultés à l'admission de réfugiés.

Le dernier point à noter a trait à l'élargissement de l'éventail des pays d'origine des réfugiés admis en Australie dans les années 80. Même si les réfugiés sont constitués en majorité d'Indochinois et d'Européens de l'Est, en 1985, plus de 30 nationalités différentes avaient été accueillies. Des programmes importants sont en cours d'exécution à l'intention des réfugiés d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique." (DIEA, 1985 : 67) la répartition des réfugiés qui sont arrivés entre 1983 et 1985 est donnée au Tableau 16.1. Les régions d'origine forment certes un large éventail mais beaucoup d'entre elles n'envoient que peu de réfugiés.

Tableau 16.1

ARRIVEES (a) DE REFUGIES PAR REGION DE DERNIERE RESIDENCE

	1983-84	1984-85
Grande-Bretagne et Irlande	16	17
Europe du Nord	1 257	940
Europe méridionale	1 141	1 261
Moyen-Orient	563	1 326
Amérique du Nord	4	11
Amérique du Centre et Amérique du Sud	837	1 866
Afrique	41	35
Asie	10 909	9 339
<u>Total</u>	<u>14 769</u>	<u>14 803</u>

a. Y compris au titre du Programme humanitaire spécial.

Source: DIEA, 1985, 64.

L'évolution des critères retenus pour l'admission de réfugiés en Australie permet de saisir les grands axes de la politique australienne dans ce domaine. Avant 1977, l'absence de toute politique formelle à l'égard des réfugiés était considérée comme un obstacle à une prompt réaction de l'Australie (Comité du Sénat, 1976 : 82-3). Les critères sur lesquels cette politique se fonde ont toujours été des critères humanitaires : "l'Australie accepte des réfugiés en grande part pour des raisons humanitaires et par souci

d'honorer ses obligations internationales" (DIEA, 1979). Il n'en demeure pas moins que l'application pendant de longues années d'une politique d'immigration excluant les non-Européens signifiait que l'équilibre racial de la population était jugé plus important que les principes humanitaires. Ce n'est qu'en 1973 que cette politique a été abandonnée en tant que doctrine. Deuxièmement, les considérations humanitaires sont liées aux obligations internationales. Cette relation reflète en partie le fait que l'Australie adhère à diverses conventions internationales qui lui imposent certaines obligations envers les réfugiés ; les liens spécifiques que l'Australie entretient avec divers pays étrangers constituent un autre facteur déterminant. L'admission d'un plus grand nombre de Vietnamiens que de Kampuchéens et de Laotiens, de plus de Vietnamiens venant de Malaisie que de Hong-Kong ou même de Thaïlande, témoigne du poids de la politique extérieure dans la réaction australienne à la situation des réfugiés originaires du Sud-Est asiatique.

Un troisième facteur, très fréquemment cité, est celui de la capacité de l'Australie à offrir de bonnes conditions de réinstallation aux réfugiés. Cette question est complexe car elle touche non seulement à des réalités économiques mais aussi à la situation politique intérieure : "la capacité de réinstallation offerte par l'Australie a été très sérieusement amoindrie par des facteurs politiques : le chiffre absolu de réfugiés et le rythme d'admission susciteront selon les cas l'approbation, l'indifférence ou l'inquiétude des Australiens, ce qui a des effets politiques pour le gouvernement" (Viviani et Lawe-Davies, 1980 : 13). Qui plus est, "la coloration politique de tout groupe de réfugiés influence le degré d'acceptation de la part du parti politique au pouvoir" (Cox, 1979 : 12). "Ce serait faire preuve de naïveté que d'ignorer les réalités des relations extérieures, les impératifs de survie politique d'un gouvernement et la maîtrise des aspects économiques et démographiques dont tout gouvernement, quel qu'il soit, doit se préoccuper" (Cox, 1979 : 13). Les motivations humanitaires sont fortement tempérées par d'autres considérations.

Dans quelle mesure ces critères influent-ils sur la réaction de l'Australie vis-à-vis des réfugiés originaires de pays du Tiers-Monde où l'action conjuguée de facteurs sociaux, économiques et politiques donne naissance à des populations de réfugiés ? Selon un journaliste australien l'Australie est confrontée à trois types de situation en matière de réfugiés (Hastings, ARAC, 1980). Dans le premier cas de figure, elle peut s'en tenir à une contribution financière : c'est le cas en général pour les réfugiés africains. Dans un deuxième genre de situation, il est de l'intérêt national d'accepter la réinstallation de réfugiés tels que des Européens de l'Est, des Moyens-Orientaux et des Indo-Chinois. Le troisième genre d'effort est celui qui peut être requis dans certaines situations hypothétiques dont le coût pour la collectivité n'est pas apparent mais peut se révéler très élevé ; tel serait le cas pour les réfugiés de race blanche du Zimbabwe, pour les Indiens venant de Fidji, pour les réfugiés de race blanche venant de Nouvelle-Calédonie et pour les "boat people" fuyant un pays démuné du Pacifique comme Kiribati. (Hastings, 1980.)

L'incidence de cette typologie, dont Hastings ne fait pas une analyse approfondie dans son étude, semble être que l'Australie fera un certain nombre de distinctions : entre les réfugiés dont la réinstallation en dehors de la région ou dans un pays tiers paraît appropriée et ceux qui ne sont pas dans un tel cas ; entre les situations dans lesquelles l'Australie, sous la pression de considérations politiques, doit accepter une catégorie donnée de réfugiés

et peut le faire sans conséquences dommageables pour elle, et les situations où elle ne subit aucune pression de cet ordre ; enfin, entre les cas où elle est virtuellement obligée d'accepter un groupe de réfugiés quel qu'en soit le coût et les cas où elle peut se permettre de rester à l'écart. L'arrivée des "boat people" à Darwin a alerté l'Australie sur le fait qu'elle était exposée à devenir le pays de premier asile dans la région.

En examinant les déclarations politiques à l'égard des réfugiés et les données relatives aux admissions, on constate que, depuis la Deuxième Guerre mondiale, ni la gravité de la situation de telle ou telle catégorie de réfugiés ni la situation économique du pays d'accueil n'ont été les éléments déterminants de la position de l'Australie à l'égard de la réinstallation de réfugiés. Pourtant, cette orientation aurait pu être aisément anticipée. D'une manière générale, les pays ont tendance à accueillir les ressortissants de pays étrangers avec lesquels ils ont déjà certaines affinités. Qui plus est, il faut compter avec la réalité politique : les gouvernements refuseront vraisemblablement de dépenser l'argent nécessaire pour réinstaller des réfugiés lorsque l'homme de la rue juge les coûts économiques et sociaux injustifiés. Et ce genre de réaction a le plus de chances de se produire lorsqu'il existe des différences raciales et lorsque l'ampleur de la tragédie humaine vécue n'est pas perçue.

L'installation des réfugiés en Australie, 1947 -- 1985

Dans le cours des quarante dernières années, l'Australie a accueilli plus de 400 000 réfugiés, se répartissant comme suit d'après cet extrait d'une brochure gouvernementale :

- 170 000 Européens, dont 63 400 Polonais, 34 700 Estoniens, Latviens et Lithuaniens, 23 500 Yougoslaves, entre 1947 et 1954, la plupart étant des personnes déplacées par suite de la guerre ;
- 14 100 Hongrois à la suite du soulèvement de 1956 ;
- 5 700 Tchécoslovaques, après les événements analogues de 1968 ;
- 13 300 Russes blancs venant de Chine ;
- 700 Irakiens chrétiens ;
- 88 112 Indochinois entre avril 1975 et juin 1984 ;
- 21 300 Européens de l'Est depuis 1978.

D'autres groupes ont bénéficié d'une aide grâce à l'assouplissement des critères d'admission et la mise en oeuvre de programmes humanitaires spéciaux :

- 17 000 Libanais depuis 1975 ;
- 5 500 originaires de Timor depuis 1975 ;
- 4 800 Juifs d'URSS depuis 1973 ;

-- 1 100 Américains du Centre et du Sud depuis 1983 ; et

-- Plus de 100 Africains en 1984." (DIEA, 1985b).

Ces chiffres révèlent une forte prédominance des Européens dans les rangs des immigrants admis en Australie jusque vers les années 70, quand le gouvernement australien avait adopté une politique d'immigration fondée sur neuf principes essentiels, dont l'un stipulait que "la politique d'immigration et les critères de sélection ne sont pas discriminatoires" (Mackeller, 1978). La mise en oeuvre de cette politique a progressivement élargi l'éventail des pays d'origine.

Dans les années 70, l'Australie avait offert des possibilités de réinstallation à quelques réfugiés et quasi-réfugiés venant entre autres du Liban, d'Irak, de Timor, mais elle a surtout accueilli des Indochinois. Aussi un débat public a-t-il vu le jour en 1984 sur l'immigration asiatique, quand le Professeur Geoffrey Blainey a déclaré "le rythme de l'immigration asiatique est maintenant trop rapide pour l'opinion publique" (Blainey, 1984 : 25). Comme on pouvait s'y attendre, cette déclaration avait déclenché une vague de commentaires, les uns favorables et les autres défavorables à l'élargissement de l'admission d'Asiatiques en Australie. Le Premier ministre avait clairement énoncé la position du gouvernement dans un discours prononcé devant le Parlement en mai 1984 :

Durant la décennie écoulée, nous avons enterré à jamais la politique australienne de limitation raciale de l'immigration. Nous avons apporté la preuve de notre capacité d'accueillir des personnes de culture asiatique ... Notre gouvernement ne pense pas qu'un programme de migration dont l'équilibre ou le dosage dépendrait de considérations raciales trouve sa place dans notre société ... Il rejette catégoriquement toute proposition tendant à introduire une discrimination larvée par le biais de critères de sélection et de normes établissant des différences. (Hawke, 1984).

Parallèlement, la revue du Département de l'immigration présentait le dispositif mis en place pour les réfugiés comme un programme global "cherchant à répondre aux besoins des réfugiés et d'autres personnes vivant dans des situations où les droits de l'homme ne sont pas respectés" (DIEA, 1985 : 67). Ce document faisait état de l'admission de personnes chassées du Sri Lanka "à la suite de violences commises contre certaines communautés ; de personnes originaires d'Amérique centrale y compris El Salvador, Cuba, le Guatemala et le Nicaragua ; l'Australie a autorisé l'installation de 752 personnes venues d'Amérique du Sud, du Chili principalement, ... conformément à l'intérêt constant que le gouvernement attache au respect des droits de l'homme" ; "en 1984-85, l'Australie a accueilli 1 882 Moyen-Orientaux, dont beaucoup d'Iraniens" ; "des dispositions spéciales ont permis d'accorder des visas à 943 Libanais" ; et "l'Australie a accueilli 144 Africains, Ethiopiens pour la plupart" mais elle a aussi admis des Ougandais, des Somaliens, des Angolais et des Sud-Africains (DIEA, 1985a : 68-69). Même si les réfugiés autres qu'Européens et Indochinois sont à l'évidence peu nombreux, les réfugiés admis à s'installer en Australie représentent beaucoup de nationalités.

Une étude ancienne relative aux réfugiés européens souligne la complexité et la diversité du processus de réinstallation (Martin, 1965). Il faut

donc se garder de trop généraliser. Martin elle-même concluait que les réfugiés européens avaient, plus que d'autres immigrants, contracté des mariages avec des Australiens et d'autres Européens, qu'ils étaient peu enclins à se regrouper par ethnies et ne participaient donc guère aux institutions ethniques, et qu'ils pesaient assez peu sur les services sociaux et collectifs australiens. D'autres études faisaient ressortir l'abaissement du statut social subi par nombre d'entre eux, à cause de l'insuffisance des moyens alors mis en place pour l'apprentissage de l'anglais, au très faible degré de reconnaissance accordé aux diplômes et qualifications professionnelles acquis à l'étranger, ainsi qu'à une certaine dose de discrimination à l'encontre des nouveaux venus. La fréquence élevée de cas de désordres mentaux parmi les Européens de l'Est réfugiés en Australie a été souvent associée à cette rétrogradation sociale et professionnelle (Jupp, 1966 : 55 et 116 ; Cox, 1975 : 82-6). Le déséquilibre de la répartition par sexe de cette catégorie de réfugiés exacerba les difficultés sociales. Par exemple, dans les années 50, de nombreux réfugiés célibataires travaillaient à la construction d'installations hydro-électriques dans l'Etat de Tasmanie où, ayant peu d'occasions de rencontrer de femmes, ils n'avaient pas la possibilité de fonder un foyer et sombraient dans l'alcoolisme. Malgré tout, beaucoup d'entre eux survécurent jusqu'à l'âge de la retraite. Aujourd'hui, contraints de prendre leur retraite et de quitter l'univers protégé des camps, ils se heurtent à de très graves difficultés.

Beaucoup d'immigrants ont été soutenus par des groupements ethniques durant le difficile processus d'intégration, même si les structures ethniques n'ont joué qu'un rôle mineur dans le cas des premiers réfugiés européens. Le large éparpillement sur l'ensemble du territoire isolait les réfugiés des groupements ethniques qui pouvaient se former çà et là et empêchait des associations plus formelles. Qui plus est, il est à noter qu'une forte proportion de réfugiés politiques évitaient délibérément les activités de caractère ethnique par crainte d'être récupérés d'une manière ou d'une autre par les régimes qu'ils avaient fuis. Avec la fréquence élevée de mariages inter-ethniques, il y a eu un relâchement des liens culturels et ce phénomène a été une source de marginalisation pour beaucoup de réfugiés. Enfin, les quelques groupements ethniques qui s'étaient formés étaient le théâtre de conflits internes, comme l'a révélé l'une des études de Martin, et beaucoup disparurent rapidement (Martin, 1972, voir également Jupp, 1966 : 178).

La réinstallation des réfugiés d'Europe de l'Est dans les années 50 et 60 reflète en partie les conditions sociales prévalant en Australie à cette époque. Les réfugiés avaient-ils fait un bon choix en optant pour l'Australie ? Beaucoup d'entre eux sont certes parvenus à s'intégrer mais de nombreux autres auraient été peut-être plus heureux s'ils étaient restés en Europe. Tous ceux - notamment parmi les réfugiés juifs -- qui ont adhéré à des groupes communautaires soudés et dynamiques semblent avoir mieux réussi leur vie en Australie que ceux restés à l'écart. Cependant, comme Martin l'a souligné, les situations ont été très diverses.

Sur les 95 000 réfugiés d'Asie du Sud-Est admis entre 1975 et 1985, on a enregistré une majorité de personnes venant du Viêt-Nam, dont beaucoup étaient d'ascendance chinoise (Viviani, 1984 : 130 ss). Les hommes étaient beaucoup plus nombreux que les femmes et la plupart avaient au mieux un faible niveau de qualification professionnelle. Il y avait pourtant aussi des personnes instruites, qui ont eu beaucoup de mal à faire reconnaître leurs qualifications. (Cox, 1983. Voir également le Comité Fry, 1983).

Il est à peu près hors de doute que, parmi les réfugiés indochinois s'installant en Australie, beaucoup ont traversé de rudes épreuves. La difficulté pour acquérir une maîtrise raisonnable de l'anglais a certainement contribué à accroître le taux élevé de chômage. Des tensions sont apparues au sein des multiples associations ethniques de réfugiés originaires d'Asie du Sud-Est, comme entre elles. Selon une étude, 20 pour cent au moins des Australiens ont fait preuve de racisme à l'encontre des Indochinois. (Keys Young, 1980 : 74). Dans l'ensemble cependant, il est difficile de savoir ce que les Indochinois pensent de leur installation en Australie ou de leurs chances à long terme d'intégration. Les études telles que celles de Viviani, laissent nombre de questions en suspens (Viviani, 1984 : 273-5).

On peut toutefois conclure que les Australiens de naissance et même de nombreux immigrants ont encore des sentiments ambivalents à l'égard des Asiatiques, surtout parmi les travailleurs et parmi les immigrants d'origine européenne. Cette ambivalence peut facilement tourner au rejet lorsque le bien-être économique semble menacé. On peut dire également que les non-Européens sont obligés de s'adapter à des systèmes sociaux d'origine anglo-celtique ou européenne. L'assimilation reste une force puissante en Australie, même si elle est rejetée en tant que doctrine. On accepte certes que les réfugiés conservent leurs valeurs culturelles dans leur vie privée et au sein de leurs groupes ethniques, à condition qu'elles ne s'affichent pas trop visiblement ou qu'elles ne soient pas perçues comme inacceptables pour la tradition européen-chrétienne.

Dans une perspective à court terme il apparaît qu'une proportion élevée de réfugiés indochinois ne réussiront pas à s'intégrer pleinement aux grands courants de la vie australienne, du point de vue tant linguistique que social et économique. Certains réussiront à se faire une place au sein d'enclaves asiatiques relativement autonomes, comme les Chinois l'ont fait si souvent à travers le monde, et les autres Australiens accepteront cette situation. D'autres Asiatiques resteront des marginaux et reporteront peut-être leurs espoirs sur leurs enfants. Ces phénomènes ne sont nullement propres aux immigrants asiatiques : ils se sont produits dans d'autres groupes.

Comme on l'a remarqué plus haut, il y a eu dans les années 80 un élargissement notable des pays dont les ressortissants sont admis comme réfugiés. Selon toute vraisemblance aussi, les services australiens d'immigration ont fait preuve de beaucoup de sélectivité dans leurs choix. Malgré le manque de statistiques, il y a tout lieu de croire que nombre des réfugiés possédaient un bon niveau d'instruction et une maîtrise suffisante de la langue anglaise. Leurs chances de réinstallation sont donc élevées ; les difficultés rencontrées à titre individuel semblent avoir été dues dans une large mesure aux obstacles à la reconnaissance de qualifications acquises à l'étranger, l'étroitesse du marché de logements locatifs et la situation de l'emploi. Toutefois, ces difficultés ralentissent l'intégration des réfugiés plus qu'elles ne l'empêchent. Mais elles pourraient avoir un effet tout à fait différent à mesure qu'augmente le nombre de réfugiés qui, par l'éducation qu'ils ont reçue et leur comportement économique, sont très différents des Australiens de souche.

Il serait de toute manière faux de prétendre que seuls les individus peu instruits ont besoin du soutien de structures socio-culturelles appropriées. Dans leur majorité, les immigrants souhaitent s'affilier à une forme ou une autre d'organisation confessionnelle, culturelle, sportive ou sociale,

et ils tiennent fréquemment à ce qu'il s'agisse d'organisations ayant une orientation ethnique par la langue utilisée, le mode d'organisation des activités ou les antécédents des autres membres. Or, les populations ethniques peu nombreuses, à moins qu'elles ne soient fortement concentrées sur le plan géographique, ont beaucoup de mal à organiser une vie de groupe. C'est pourquoi l'intégration de beaucoup des réfugiés admis récemment a été largement fonction de la manière dont la société australienne en général a perçu leurs qualités individuelles et leurs caractéristiques culturelles. L'esprit d'ouverture de la société australienne reste limité. Il serait surprenant que les quelques Ethiopiens, Afghans, Iraniens Ba'hai, Salvadoriens et autres réfugiés de récente date soient accueillis à bras ouverts en tant qu'individus ou en tant que porteurs de systèmes de valeurs culturelles différents.

En termes très généraux, sur le plan économique, l'intégration des réfugiés a été essentiellement fonction des qualifications qu'ils possédaient déjà et de leur volonté de réussir. Dans l'ensemble, les réfugiés n'ont ménagé aucun effort pour s'intégrer, ils ont accepté dans un premier temps des emplois rebutants et mal payés et, à force d'acharnement au travail et de volonté de réussir, la plupart d'entre eux se sont tirés à peu près bien d'affaire.

Les difficultés économiques rencontrées par certains réfugiés ont été habituellement la conséquence de concours malheureux de circonstances personnelles ou de l'appartenance à certaines catégories bien définies de réfugiés. Il s'agit en particulier des adolescents, surtout ceux qui émigraient seuls, mais aussi comme membres de familles, et dont l'épanouissement personnel avait été freiné avant leur fuite. Les systèmes australiens se prêtent mal à l'intégration des adolescents en général, et a fortiori des réfugiés adolescents issus de milieux défavorisés. Les chances de réinsertion de cette catégorie de réfugiés sont donc très limitées.

Une autre catégorie est celle des adultes célibataires. Beaucoup ont souffert de maladies mentales, de l'alcoolisme et du manque de vie familiale ; aussi les taux de criminalité enregistrés dans cette catégorie ont-ils été supérieurs à la moyenne. (Voir Krupinski, 1966 : 271-3 ; DIEA, 1970 ; Krupinski et Stoller, 1966 ; Francis, 1981 : 156-7). Les difficultés éprouvées par cette catégorie de réfugiés tiennent à des causes complexes. Il y a parfois des antécédents de problèmes psychiatriques et sociaux ou d'instabilité foncière ; beaucoup souffrent de l'impossibilité de mener une vie familiale en Australie ; d'autres ont du mal à nouer des contacts sociaux avec leur groupe ethnique d'origine ou avec d'autres segments de la société australienne (Cox, 1973). Le mieux pour ces réfugiés serait peut-être d'essayer d'aller s'installer dans d'autres pays, encore que la réaction première de certains soit de penser que les réfugiés célibataires réussiront plus facilement à s'installer dans des pays tiers que s'ils étaient accompagnés de leur famille.

Il est à noter enfin que les familles de réfugiés dont la vie est perturbée d'une manière ou d'une autre connaissent, comme d'ailleurs la plupart des autres familles d'immigrants, des difficultés plus grandes que les familles de souche australienne. Ces perturbations peuvent être exacerbées par le décès du chef de famille, un accident de la route ou un accident du travail provoquant une incapacité physique, une longue maladie ou de mauvaises relations intra-familiales, autant de circonstances qui entraînent souvent d'énormes difficultés. Les systèmes de soutien à l'oeuvre dans ce genre de

situations tendent à désavantager les immigrants, tandis que l'absence de réseaux d'appuis personnels qui caractérise la situation de nombre de réfugiés aggrave le problème initial. Dans un certain sens, les immigrants placés dans ces circonstances se tirent mieux d'affaire en Australie que cela n'aurait été le cas dans leur pays natal ou dans un pays de premier asile mais leur isolement profond les laisse souvent à d'autres égards dans une situation plus dramatique encore. Ne pas mourir de faim est certes important mais la simple survie économique ne peut suffire à l'homme.

Même lorsque les réfugiés admis en Australie ont réussi à s'intégrer sur le plan économique (et leurs enfants mieux encore) ils ont à surmonter toutes sortes d'épreuves et leur situation demeure précaire. Sur le plan social leurs problèmes ont été moins bien perçus et probablement sous-estimés. Les regroupements ethniques sont, semble-t-il, particulièrement difficiles au sein de certaines populations de réfugiés. Cela peut s'expliquer par diverses raisons : un dénuement initial relativement important ; la nécessité impérieuse de travailler dur car un retour est probablement hors de question ; souvent, un sentiment d'angoisse à propos des parents restés au pays ou disparus, et parfois à propos de leur propre sécurité ; la résurgence d'un esprit factieux parmi les élites et d'autres membres du groupe, provoquée par un rejaillissement des réactions aux événements antérieurs ; l'éparpillement géographique, surtout lorsqu'il n'y a pas eu de mouvement migratoire massif et que les nouveaux arrivants sont principalement des familles nucléaires et des célibataires ; un état d'incertitude quant à l'attitude de la société d'accueil. Cette absence relative de soutien ethnique est un facteur extrêmement important dans le contexte australien, étant donné le rôle très puissant joué par les structures ethniques (Cox, 1975).

Cependant, une autre dimension importante du problème de la réinstallation des réfugiés réside dans la manière dont l'individu réagit à la décision qu'il a prise et aux conditions de vie qui s'offrent à lui dans le nouveau pays. De nombreux réfugiés ont semble-t-il, inconsciemment ou consciemment, une attitude négative vis-à-vis de l'initiative qu'ils ont prise, soit qu'ils ont peur d'avoir fait un mauvais choix, soit qu'ils ressassent avec amertume les circonstances indépendantes de leur volonté qui les ont forcés à partir, ou encore parce qu'ils n'arrivent pas à surmonter leur nostalgie ou leur mal du pays natal. D'autres immigrants peuvent certes éprouver ce genre de sentiments mais ils ont une porte de sortie : ceux qui émigrent volontairement peuvent repartir et, à en croire les statistiques australiennes, beaucoup le font. Pour la plupart, les réfugiés n'ont pas la possibilité de retourner dans leur pays ou savent qu'ils retrouveront des conditions invivables. La propension des réfugiés à accepter n'importe quel emploi et à travailler dur n'est pas toujours un aspect positif. Elle peut être la manifestation d'un effort désespéré de la part du réfugié pour se persuader du bien-fondé de sa décision ou pour vaincre le côté négatif de sa réaction. Mais pour les réfugiés qui se trouvent dans cet état d'esprit, le moment vient toujours où le dur labeur ne remplit plus son office. Beaucoup trouveront auprès de leurs compatriotes réfugiés un réconfort qui les aidera à surmonter ces réactions mais tous ceux qui sont isolés devront se battre seuls.

Dans cette analyse des conditions d'installation des réfugiés en Australie, il s'agit en substance de déterminer si les réfugiés originaires de pays en développement éprouvent plus de difficultés que les ressortissants d'autres pays. Sur le plan économique, les faits donnent à penser que l'intégration exige la possession de certaines qualifications, une approche positive

de la part des réfugiés résultant d'un degré raisonnable de satisfaction devant leurs conditions d'existence, ainsi qu'une réaction favorable des employeurs et des autres membres de la communauté vis-à-vis du groupe de réfugiés considéré. Si les membres d'une population de réfugiés ont peu de qualifications et parlent mal l'anglais, s'ils sont préoccupés par l'aspect personnel et social de leur insertion et s'ils sont mal perçus par la majorité des employeurs, leur intégration économique sera précaire.

Sur le plan social, le problème réside moins dans le niveau de développement des pays d'origine -- encore que cet aspect entre en compte -- que dans les caractéristiques des antécédents des réfugiés pris individuellement. La propension à accepter la mobilité et l'isolement, l'importance des structures culturelles et le degré d'affinité d'une culture avec d'autres sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à la diversité des conditions d'intégration sociale de tel ou tel groupe de réfugiés, mais les facteurs individuels n'en demeurent pas moins très importants. Fort heureusement, les transformations intervenues récemment en Australie comme sur la scène internationale pourraient faciliter l'intégration sociale des réfugiés à l'avenir. La société australienne devenant de plus en plus multiculturelle et multiraciale, il n'y aura plus que quelques rares groupes qui se sentiront complètement isolés. La mobilité entre les pays est devenue si répandue que les réfugiés seront de plus en plus nombreux à considérer leur installation dans un pays tiers comme un phénomène temporaire. Maintenant qu'il est devenu probablement plus facile de s'intéresser de l'extérieur à la vie politique d'un pays, les réfugiés trouveront peut-être dans ce genre d'activités un dérivatif à leurs sentiments de culpabilité, de colère ou d'amertume.

D'un autre côté, une mobilité excessive provoquant des velléités de retour précipité de même que l'immixtion depuis l'Australie dans la vie politique d'un autre pays sont deux attitudes qui ont peu de chances de recevoir l'approbation de nombreux Australiens. Surtout, il apparaît que les réfugiés originaires de pays du Tiers-Monde sont exposés à plus de risques que d'autres réfugiés ou les immigrants volontaires dans leurs efforts d'intégration.

La politique australienne à l'égard des réfugiés et les pays en développement

Une analyse de la situation des réfugiés cherchant à s'installer en Australie donne cependant à penser que les personnes issues de milieux défavorisés des pays en développement ont beaucoup de mal à s'intégrer convenablement. Plus les antécédents personnels s'écartent des normes australiennes, plus les difficultés s'aggravent et le soutien tant des groupes ethniques que de la population locale devient des plus problématiques. Quelle devrait donc être la réaction de l'Australie face aux réfugiés originaires de pays du Tiers-Monde ? Les situations de réfugiés naissent, semble-t-il, de l'action conjuguée de facteurs politiques et économiques (Goodwin-Gill, 1980 : 21). Les facteurs économiques peuvent conduire un gouvernement à s'interroger sur la bonne foi de ceux qui sollicitent le statut de réfugiés. Il apparaît évident à beaucoup de gens que les citoyens démunis d'un pays en développement voient leur départ pour un pays nanti comme une "solution économiquement attrayante, même s'ils ne sont pas en danger" (Rivett, 1979 : 138). Beaucoup d'Australiens ont manifesté de la méfiance à l'égard des dernières vagues de réfugiés venant du Viêt-Nam, ainsi qu'à l'égard d'autres groupes pour cette raison. Pourtant, cette suspicion peut ne pas être toujours fondée. A l'égard des réfugiés

potentiels issus des couches défavorisées des pays d'Amérique latine, Schneider (1980, 143) écrit :

Si les réfugiés issus des couches défavorisées de ces communautés ne sont pas très nombreux, ce n'est pas parce qu'ils n'avaient aucun motif de fuir leur pays mais pour les raisons suivantes : i) ils éprouvent une forte résistance culturelle à l'idée d'abandonner leur pays ; ii) leur niveau d'instruction et de formation est souvent trop faible pour qu'ils puissent prétendre répondre aux normes d'admission imposées par des pays comme l'Australie ; iii) plus important peut-être encore, ils considèrent souvent la répression comme une des multiples difficultés avec lesquelles ils doivent vivre, au même titre que le chômage, la criminalité, la sous-nutrition et le manque de logements décentes.

Il semblerait que les motivations politiques soient mieux perçues que les motivations économiques. On peut dire qu'un pays acceptant des réfugiés fuyant un régime répressif aide et encourage en pratique la répression. Certains ont ainsi prétendu qu'une attitude trop favorable à l'égard de la réinstallation de réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est encouragerait en fait le Viêt-Nam à poursuivre l'expulsion d'une minorité ethnique.

Ainsi, même si l'on admet que des mouvements de réfugiés prennent naissance dans les pays en développement pour des raisons économiques et politiques parfaitement comprises, on ne peut pas pour autant supposer que des pays d'accueil potentiels comme l'Australie auront automatiquement une réaction positive. Les deux séries de facteurs peuvent être difficiles à apprécier lorsqu'il s'agit de prendre position soit sur l'authenticité des mobiles à l'origine du mouvement de réfugiés soit sur le bien-fondé d'une réponse favorable aux demandes d'asile. C'est en partie pour ces raisons que les déclarations concernant la politique de l'Australie à l'égard des réfugiés insistent de plus en plus sur l'importance des solutions autres que l'admission des réfugiés. En 1982, le secrétaire d'Etat à l'immigration et aux affaires ethniques de l'époque avait énoncé ainsi quelques-unes des options ouvertes à l'Australie :

Il existe tout un éventail de solutions, et l'Australie s'efforce vigoureusement de les mettre en application, en particulier le rapatriement volontaire des intéressés dans leur pays d'origine ... Outre les possibilités de réinstallation offertes, nous nous employons activement à apporter des soins, une aide et une protection aux réfugiés et aux personnes déplacées partout dans le monde. L'année dernière, l'Australie a consacré quelque 49 millions de dollars australiens à ces activités ... Par le canal du HCR, l'Australie oeuvre avec la communauté internationale à la recherche de solutions durables en faveur de ceux qui n'ont pas été admis dans des pays tiers ... Un autre volet de notre action est de normaliser les mouvements migratoires provenant de pays à l'origine de mouvements de réfugiés. (Menadue, 1982 : 2/4-2/5).

On souhaite de plus en plus considérer et présenter la réinstallation dans des pays tiers, comme une solution de dernier recours plutôt que comme un premier choix, on peut faire languir les réfugiés pendant des années dans des camps,

en attendant que la communauté internationale trouve d'autres solutions ou que les situations politiques complexes du pays d'origine se dénouent.

Un groupe de personnes habituellement touchées par les bouleversements politiques et les actes de répression est celui des intellectuels qui deviennent les chefs ou des militants actifs de mouvements politiques jugés inacceptables par le pouvoir en place. Il s'agit le plus souvent de la bourgeoisie ou de l'élite du pays en question qui, "en raison de leur expérience et de leurs qualifications, sont des éléments de valeur du capital humain de ce pays" (Schneider, 1980 : 142). Leur fuite et leur réinstallation dans un autre pays constituent une lourde perte pour leur pays. Qui plus est, un retour dans leur pays natal est à peu près exclu jusqu'à ce qu'un changement de régime se produise. Ces personnes constituent pour le pays d'accueil un atout précieux, qui n'a pratiquement rien coûté. En raison de leur engagement politique passé, ces personnes resteront peut-être dans un premier temps très intéressées par l'actualité de leur pays d'origine mais, à moins de la perspective d'un retournement de situation imminent ouvrant une possibilité de retour, la majorité d'entre elles reporteront toute leur énergie sur leur réinstallation dans le pays d'accueil. L'Australie n'a jamais été hostile à l'idée d'admettre ces réfugiés, sauf si leur affiliation politique est jugée de nature à constituer une force de déstabilisation pour la société australienne.

Un autre groupe de personnes susceptibles de faire partie d'un exode massif de réfugiés sont les habitants de régions touchées par des troubles graves. Il s'agira le plus souvent de ruraux ou de villageois dont l'existence au simple niveau de la subsistance est extrêmement précaire et qui sont exposés de plein fouet au climat d'hystérie ambiante. Lorsqu'ils sont originaires de pays en développement, ces réfugiés sont habituellement très peu instruits et profondément attachés aux valeurs culturelles traditionnelles. Une fois réfugiés dans le pays de premier asile, la majorité d'entre eux n'aspirent qu'à rentrer chez eux. Leurs chances de réinstallation dans un pays tiers et de s'adapter à un environnement très différent sont limitées. Face à ce genre de situation, le mieux serait semble-t-il de négocier dans toute la mesure du possible un retour s'accompagnant de garanties de sécurité, ou bien d'organiser une réinstallation dans des conditions proches de celles du cadre de vie initial ou dans un pays pas trop éloigné du pays d'origine. Il est à peu près exclu qu'une réinstallation en Australie soit la bonne solution. Ils y seront en sécurité et ne risqueront pas de mourir de faim mais leurs chances d'intégration au sens plein du terme seront très minces.

Le troisième groupe est constitué par les membres de minorités ethniques vivant dans des pays en développement, qui ont été jadis virtuellement expulsés et ont dû rechercher une nouvelle terre d'accueil ; d'autres groupes minoritaires pourraient se trouver à l'avenir dans ce cas. L'Australie a déjà accueilli de tels réfugiés : Russes blancs de Chine, Arméniens et Assyriens de divers pays du Moyen-Orient, chrétiens et personnes appartenant à d'autres religions chassés d'Iran et d'Iraq, Asiatiques chassés d'Ouganda et Chinois du Viêt-Nam. Des mouvements de ce genre pourraient prendre des proportions importantes dans la région géographique de l'Australie. Feith (1979 : 22) observe que "le souci principal de ces gouvernements de l'ANASE semble être de faciliter l'émigration des éventuels fauteurs de troubles". Et Grant (1979 : 82) ajoute que "sur les 163 000 personnes qui ont quitté le Viêt-Nam entre mars 1978 et le milieu de 1979 pour chercher refuge dans des pays proches non communistes, 65 pour cent appartenaient à la minorité chinoise du Viêt-Nam. Durant cette période, quelque 250 000 Chinois ont quitté le Viêt-Nam pour

retourner en Chine. De toute évidence, c'est dans la position des Chinois au Viêt-Nam qu'il convient de rechercher une explication, ne serait-ce que partielle, de cet exode".

Face à des situations créées par l'expulsion de minorités ethniques, l'Australie sera vraisemblablement soumise à de vives pressions, surtout lorsque ces situations se produisent dans sa zone géographique et lorsque des solutions autres que l'offre d'asile semblent difficiles à trouver. A en juger par la controverse suscitée ces dernières années par l'immigration d'Asiatiques, l'absorption de ces réfugiés par la société australienne risque de faire problème. Il n'en demeure pas moins que l'Australie n'aura peut-être pas d'autre choix que d'offrir des possibilités de réinstallation à ces minorités en quête d'asile. Qui plus est, il se pourrait fort bien que plusieurs facteurs assurent en fin de compte la réussite de ce type de programmes. Tout d'abord, ces groupes minoritaires ont souvent l'art de survivre dans des conditions défavorables et il en sera probablement de même dans leur nouvelle terre d'accueil. Deuxièmement, les minorités ethniques susceptibles d'être victimes d'expulsions ont fréquemment de confortables ressources économiques, sous une forme ou une autre, qui les aideront beaucoup à se forger une nouvelle vie. Troisièmement, comme ces mouvements touchent habituellement de larges pans des communautés minoritaires, les réfugiés peuvent aisément se regrouper et constituer des structures ethniques, deux facteurs qui facilitent généralement beaucoup la réinsertion.

Les conséquences de chacun de ces trois types de situation pour les pays d'origine des réfugiés seront mitigées. Lorsque ce sont les élites ou les membres de minorités ethniques qui fuient, le pays d'origine subira vraisemblablement une perte économique considérable que les envois de fonds ne compenseront sans doute pas. C'est seulement lorsque les tensions entre communautés ayant provoqué l'exode étaient une source de perturbations profondes que le pays d'origine peut profiter à terme de ces départs. Lorsque l'exode est le fait de citoyens moyens, il est souvent suivi d'un mouvement de retour : dans ce cas, le pays peut payer très cher à la fois l'absence temporaire de ces personnes - des ruraux surtout -- et leur retour. Les réfugiés installés dans un pays tiers peuvent envoyer de l'argent à des parents restés au pays mais ces transferts ont peu de chances de porter sur des montants élevés et, de toute manière, ils ont tendance à s'espacer au bout des quelques premières années.

Autrement dit, l'Australie accueillera probablement beaucoup mieux les élites politiques, économiques et sociales qui ont dû fuir leur pays ainsi que les membres de minorités ethniques victimes d'expulsions de la part des gouvernements de la région que les hordes de réfugiés sans qualifications venant de pays en développement. Si, sous l'effet de vives pressions, l'Australie est amenée à accueillir cette troisième catégorie de réfugiés fuyant massivement leur pays d'origine - comme elle avait dû le faire pour les réfugiés d'Europe orientale et d'Asie du Sud-Est -- elle s'efforcera d'être aussi sélective que possible. On peut donc en conclure que l'intégration de réfugiés originaires du Tiers-Monde n'a pas été -- et ne sera vraisemblablement pas à l'avenir -- un avantage important pour les pays d'origine. D'un autre côté, ce phénomène a été en grande partie - et continuera certainement d'être -- dans l'intérêt de l'Australie.

Il se peut que l'admission sélective des réfugiés joue, dans le cas de l'Australie, plus au désavantage qu'à l'avantage des pays du Tiers-Monde mais

Il est possible que ces pays tirent de l'installation de leurs réfugiés en Australie des profits à long terme plus importants qu'il n'y paraît. Par exemple, les envois de fonds sont loin d'être quantité négligeable et les réfugiés, comme tous les autres Australiens, peuvent faire venir auprès d'eux d'autres personnes selon leurs degrés de parenté. C'est ainsi que l'installation en Australie des premiers réfugiés du Viêt-Nam a permis l'application d'un programme officiel organisant le départ de parents de ces réfugiés ("Orderly Departure Program"). Ces réunions familiales posent souvent, du moins à court terme, des problèmes sociaux et économiques réels à l'Australie ; il se pourrait cependant qu'elles soient plus bénéfiques pour le pays d'origine que ne l'avait été la première vague de départs.

Le resserrement des liens entre l'Australie et les pays d'origine des réfugiés est peut-être plus important pour les pays du tiers-Monde concernés que ne l'est l'émigration d'un petit nombre de leurs citoyens. Plus un pays compte de ressortissants installés en Australie, mieux il est connu par les Australiens. Ceci se produit de diverses manières. Les Australiens peuvent rencontrer à titre individuel les nouveaux venus qui leur parleront de leur pays d'origine ; les moyens de communication de masse peuvent couvrir abondamment la situation de telle ou telle catégorie de migrants ; les écoles peuvent inscrire dans leurs programmes multiculturels des éléments d'information concernant ces pays.

Au fil des ans, pourront se tisser d'autres liens. Les réfugiés doués de l'esprit d'entreprise se lanceront dans des activités et ils noueront très souvent des rapports commerciaux et autres avec les milieux d'affaires de leur région d'origine. De tels liens seront bénéfiques pour les deux régions. Un rapport de 1985 sur les Asiatiques réinstallés au Royaume-Uni après avoir été chassés d'Ouganda indique que quelques-uns d'entre eux se sont enrichis en bâtissant leur fortune grâce à leurs relations avec les milieux d'affaires en Afrique (HCR, 1985). Il est difficile d'affirmer que les Asiatiques réfugiés en Australie réussiront aussi bien mais, à en juger d'après l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve jusqu'ici, ils ont de très bonnes chances d'y parvenir.

Les réfugiés vivant en Australie agissent aussi comme groupes de pression, en s'efforçant d'amener le gouvernement australien à intervenir de diverses manières dans les affaires internationales. Par exemple, les réfugiés palestiniens ont cherché à infléchir le rôle de l'Australie dans les affaires du Moyen-Orient ; c'est aussi ce qu'ont fait les réfugiés tamoul pour les affaires du Sri Lanka, divers groupes de Vietnamiens et de Cambodgiens pour l'évolution politique du Sud-Est asiatique, les réfugiés africains pour divers pays africains. Un changement dans la situation politique d'un pays du tiers-Monde, induit en partie par des pressions internationales, peut déboucher sur une plus grande stabilité économique voire sur une accélération du rythme de croissance économique.

CONCLUSION

Plusieurs conclusions se dégagent de cette brève analyse de l'incidence exercée par la politique australienne vis-à-vis des réfugiés sur les pays du tiers-Monde. Tout d'abord, il paraît à peu près exclu que l'Australie

accueille massivement des réfugiés venant du Tiers-Monde. Plus que n'importe quel autre facteur, le nombre de réfugiés dépendra principalement du degré de pressions auquel elle est soumise pour qu'elle offre des possibilités de réinstallation, ces pressions étant vraisemblablement les plus fortes lorsqu'il s'agit de réfugiés provenant d'un pays situé dans la région géographique.

En deuxième lieu, pour des raisons liées essentiellement à ses données politiques et économiques, l'Australie se montrera certainement très sélective dans le choix des réfugiés admis pour ne retenir que les personnes les plus aptes à s'adapter à sa situation. Une telle politique sert donc mieux les intérêts de l'Australie que ceux des pays du Tiers-Monde.

Troisièmement, les conséquences de l'installation de réfugiés en Australie seront dans un premier temps en grande part contraires aux intérêts des pays d'origine. Les envois de fonds modiques effectués par ces réfugiés ne peuvent compenser la perte économique subie par les pays d'origine.

En quatrième lieu, le fait que les groupes de réfugiés finissent par s'intégrer à la société australienne sur les plans économique, social et politique, se traduira à plus long terme par des avantages pour les pays d'origine : intensification des courants d'échanges et d'affaires, meilleure compréhension mutuelle et, peut-être, certaines contributions positives de l'Australie découlant de l'application à différents niveaux d'une politique plus éclairée. Pour toutes ces raisons, l'installation en Australie ne serait-ce que d'un petit nombre de réfugiés originaires de pays du Tiers-Monde ne devrait pas être considérée comme un fait mineur pour les pays d'origine, et elle n'a rien d'un fait mineur ni pour les individus concernés ni pour l'Australie.

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTRALIAN COUNCIL ON POPULATION AND ETHNIC AFFAIRS
Regional Refugee Consultations, Canberra, DIEA, 1982.
- AUSTRALIAN POPULATION AND IMMIGRATION COUNCIL
Immigration Policies and Australia's Population, Canberra, AGPS, 1977.
- AUSTRALIAN REFUGEE ADVISORY COUNCIL
National Consultation On Refugees, Canberra, DIEA, 1980.
- BLAINEY, G.
All For Australia, Sydney, Methuen Haynes, 1984.
- COX, D.R.
"Problems of the Single Male Immigrant", in N. Parker, ed., Focus On Migrants, Sydney, ACOSS, 1973.

"The Role of Ethnic Groups in Migrant Welfare", Welfare of Migrants, Canberra, AGPS, 1975.

"Australia's Immigration Policy and Refugees", in R. Birrell et al., eds., Refugees Resources Reunion, VCTA Pub., 1979.

"Refugee Settlement: An Australian Case Study", in C.A. Price, ed., Refugees: Challenge of the Future, Canberra, Academy of the Social Sciences in Australia, 1981.

"Professionally Qualified Refugees from Vietnam", Australian Journal of Social Issues, Vol. 18, No. 4, 1983.
- DEPARTMENT OF IMMIGRATION
Survey of Immigrants in Psychiatric Institutions, Canberra, 1970.
- DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND ETHNIC AFFAIRS
Australia's Policy on Refugees, Canberra, 1979.

Review '85, Canberra, AGPS, 1985(a).

A Land of Immigrants, Canberra, 1985(b).
- FEITH, H.
"Australian Immigration Policy and Asia", in R. Birrell et al., eds., Refugees Resources Reunion, Melbourne, VCTA Pub., 1979.
- FRANCIS, R.D.
Migrant Crime in Australia, St. Lucia, University of Queensland Press, 1981.

FRY COMMITTEE OF INQUIRY

The Recognition of Overseas Qualifications in Australia, Canberra, AGPS, 1983.

GOODWIN-GILL, G.

"The Refugee Situation Today", in C.A. Price, ed., Refugees: The Challenge of the Future, Canberra, Academy of the Social Sciences in Australia, 1980.

GORDON, M.M.

Assimilation in American Life, New York, Oxford University Press, 1984.

GRANT, B.

The Boat People, Penguin, 1979.

HASTINGS, P.

"Australia and the World Refugee Problem", Australian Refugee Advisory Council, National Consultation on Refugees, Canberra, DIEA, 1980.

HAWKE, R.J.

Parliamentary Hansard, 10 mai 1984.

JUPP, J.

Arrivals and Departures, Melbourne, Lansdowne Press, 1966.

"Australian Immigration 1788-1973", in F. Milne and P. Shergold, eds., The Great Immigration Debate, Sydney, Federation of Ethnic Communities' Councils of Australia, 1984.

KEYS-YOUNG, M.S.J.

The Settlement Process of the Vietnamese, Lao, Kampuchean and Timorese in Sydney, Canberra, DIEA, 1980.

KRUPINSKI, J.

Sociological Aspects of Mental Ill-health in Migrants, document présenté au sixième congrès mondial de sociologie, Evian, France, 1966.

KRUPINSKI, J. et A. STOLLER

"Family Life and Mental Ill-health in Migrants", in A. Stoller, ed., New Faces, Melbourne, Cheshire, 1966.

MACKELLAR, M.J.R.

Refugee Policy And Mechanisms, débats parlementaires, 24 mai 1977.

Déclaration au Parlement sur A New Immigration Policy, débats parlementaires, 6 juin 1978.

MARTIN, J.I.

Refugee Settlers, Canberra, ANU Press, 1965.

Community And Identity, Canberra, ANU Press, 1972.

MENADUE, J.

"Refugee Programs and Priorities", Australian Council on Population and Ethnic Affairs, Regional Refugee Consultations, Canberra, DIEA, 1982.

NATIONS UNIES HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES

Réugiés, septembre 1985.

NORMAN, N.R. et K.F. MEIKLE

The Economic Effects Of Immigration In Australia, Canberra, Committee for Economic Development of Australia, 1985.

PRICE, C.A.

"Family Reunion and Refugees", in R. Birrell et al., eds., Refugees Resources Reunion, Melbourne, VCTA Pub., 1979.

Introduction, in C.A. Price, ed., Refugees: The Challenge of the Future, Canberra, Academy of the Social Sciences in Australia, 1980.

RIVETT, K.

"Towards a Policy on Refugees", The Australian Outlook, août 1979.

SCHNEIDER, H.J.

"Latin America: Lands of Refuge, Lands of Exile", in C.A. Price, ed., Refugees: The Challenge of the Future, Canberra, Academy of the Social Sciences in Australia, 1980.

SENATE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND DEFENCE

Australia and the Refugee Problem, Canberra, AGPS, 1976.

VIVIANI, N.

The Long Journey: Vietnamese Migration And Settlement in Australia, Melbourne, MUP, 1984.

VIVIANI, N. et J. LAWE-DAVIES

Australian Government Policy on the Entry of Vietnamese Refugees, 1976 to 1978, Griffith University, Centre for the Study of Australian-Asian Relations, 1980.

F. RETOUR

Chapitre 17

MODELES DE ROLES ET VIES PARALLELES : LES MIGRANTES MEXICAINES DE RETOUR AU PAYS

par

A. Perez-Itriago et S. Guendelman

INTRODUCTION

On imagine généralement l'Amérique comme le pays où coulent le lait et le miel, le pays de la liberté et de la chance à saisir, dans lequel beaucoup de ceux qui n'ont rien veulent immigrer et se fixer à demeure. Les faits montrent, toutefois, que ce n'est pas nécessairement le cas. De nombreux immigrants viennent aux Etats-Unis à titre temporaire et rentrent ensuite dans leur communauté d'origine. Les données systématiques recueillies sur les migrations de retour sont peu nombreuses (Gmelch, 1980). L'observation des flux de retour a sans cesse été éclipsée par l'accent mis surtout sur l'immigration, phénomène beaucoup plus ample et plus facile à documenter. En outre, les avantages et les inconvénients des migrations se font sentir dans le pays d'accueil longtemps avant qu'ils n'affectent le pays d'origine (Murillo Castano, 1984), aussi ne saurait-on être surpris que les problèmes posés par l'impact des migrations de retour sur les sociétés d'origine aient attiré l'attention depuis peu seulement.

Les courants migratoires de retour sont difficiles à déterminer, en raison surtout de l'imprécision dans les définitions du migrant de retour. Certaines estimations sont fondées sur des comptages effectifs des migrants de retour, tandis que d'autres s'appuient sur les déclarations de migrants qui envisagent de rentrer dans leurs pays d'origine. L'essentiel de ce que nous savons des migrants de retour et de la manière dont ils influent sur leur entourage a été étudié à partir de l'expérience vécue par des hommes. L'examen attentif de la littérature montre que l'on a gravement négligé la contribution des femmes à ce processus (Gmelch, 1980 ; Guendelman et Perez-Itriago, sous presse (1)). Le présent chapitre a pour propos de souligner cette lacune et d'étudier le rôle des femmes dans le processus de retour. L'étude est centrée sur les migrantes saisonnières qui font la navette entre le Mexique et les Etats-Unis, leur processus d'adaptation une fois de retour chez elles et leur influence sur leur milieu.

Le retour dans le cadre des migrations saisonnières

On a souvent défini la migration de retour comme un mouvement d'immigrés qui rentrent dans leur pays d'origine pour s'y établir à nouveau (Bovenkerk, 1974 ; Feindt et Browning, 1972 ; Gmelch, 1980). Lorsque ce mouvement de va-et-vient entre deux lieux comporte de multiples retours, il est appelé circulation. La migration saisonnière est un type particulier de circulation dans lequel des retours multiples de durée variée se produisent à différents moments dans la vie des intéressés. Les allers et retours répétés créent des modes de vie saisonniers dans lesquels chaque retour successif est un événement temporel qui s'inscrit dans l'expérience migratoire. Certains migrants interrompent ce cycle en décidant de ne plus jamais rentrer ou de rester définitivement dans leur pays. Toutefois, ce que l'on définit comme une réinstallation permanente est souvent provisoire, car bien des migrants de retour expriment un vif désir de repartir dans le pays d'accueil (Gmelch, 1979a ; Lianos, 1975 ; Paine, 1974). D'autres disent avoir la ferme intention de rentrer dans leur pays d'origine pour s'y fixer définitivement mais ils continuent d'y retourner pour des séjours temporaires seulement. Les migrants de retour, réels ou potentiels, ont tous été inclus dans les études sur les migrations de retour, ce qui rend les définitions et les calculs moins significatifs (Weist, 1979).

Que l'on définisse les migrants de retour en fonction de la permanence, de la résidence, des motivations ou de l'idéologie du retour, on ne peut les étudier sans tenir compte des facteurs historiques et socio-politiques. Lorsque les migrants décident de rentrer, cette décision est formulée dans une macrostructure complexe. Ainsi, la migration saisonnière des Mexicains aux Etats-Unis est principalement déclenchée par les possibilités d'emploi et par les meilleurs salaires offerts dans le Nord. Le Programme Bracero, lancé en 1942, était un programme d'importation de main-d'oeuvre, destiné à suppléer au manque de personnel dans le secteur agricole pendant la Seconde Guerre mondiale. Des travailleurs saisonniers étaient engagés pour une moyenne de huit mois par an dans de grands domaines agricoles du sud-ouest des Etats-Unis. Au cours de ses 22 ans d'existence, ce programme a attiré quelque 550 000 migrants mexicains (García y Griego, 1983).

Bien que le programme ait été officiellement arrêté en 1964, la persistance des disparités économiques entre le Mexique et les Etats-Unis a continué d'alimenter les migrations. De l'émigration légale sont issus des courants migratoires illégaux qui n'ont cessé de se développer, avec l'aide de réseaux sociaux implantés aux Etats-Unis, se diversifiant davantage au fil des ans. Ainsi, des femmes ont commencé à se joindre à ces courants, et sont devenues de plus en plus nombreuses, ce qui semble indiquer qu'elles dépendent fortement du profil des migrations masculines et que les débouchés se sont accrus sur les marchés des Etats-Unis à forte intensité de main-d'oeuvre (Dinnerman, 1982 ; Fernandez-Kelly, 1983).

La persistance des flux de migrants saisonniers indique qu'une fois formés, les courants migratoires s'animent d'une vie propre. Il est difficile de les arrêter, même lorsque la politique du pays d'accueil a changé (Tapinos, 1983). La migration saisonnière est un processus qui déclenche de multiples retours vers la société d'accueil car des cohortes successives, à la recherche de débouchés meilleurs et nouveaux, se joignent au flux des travailleurs émigrés à titre temporaire. En outre, pour beaucoup de ceux qui rentrent dans leur pays d'origine, les périodes passées à l'étranger entraînent des

changements dans le mode de vie et l'espoir d'un niveau de vie meilleur qui, pour être atteint dans une société appauvrie, oblige à émigrer de nouveau (Weist, 1978). Par conséquent, les migrations saisonnières provoquent des retours effectifs récurrents mais temporaires, en même temps que s'affermît l'intention de rentrer définitivement lorsque les besoins élémentaires et les besoins superflus pourront être satisfaits de façon certaine.

L'interdépendance de la décision personnelle de rentrer au pays et de la macrostructure plus large se reflète encore dans l'idéologie du retour. Celle-ci se réfère à un modèle cognitif qui guide les comportements des migrants et concilie le rêve et la réalité de l'expérience migratoire (Philpott, 1971, 1973). Cette idéologie est une stratégie qui sert aux migrants pour préserver leurs fantasmes et leur espoir de conserver des liens étroits avec leur pays natal en même temps qu'eux-mêmes se transforment dans la société d'accueil. Elle sert aussi à ordonner divers éléments du processus de migration dans la société. Par exemple, les localités de départ de l'état de Jalisco ont institué "el día del ausente" (la journée des absents). Cette fête honore les migrants vivant à l'étranger qui conservent des liens sociaux étroits avec la communauté et à l'égard desquels une dépendance économique s'est établie.

Dans le cas particulier du Mexique et des Etats-Unis, l'interdépendance de deux sociétés influe sur l'idéologie du retour. La décision de rentrer au Mexique est souvent différée pour des raisons économiques, bas salaires, manque de débouchés professionnels, par exemple, et par la répugnance à reprendre une activité agricole (Weist, 1979 ; Gmelch, 1979b, 1980 ; Bustamante, 1978 ; Bennett, 1979 ; Brettel, 1979). L'insatisfaction engendrée par le mode de vie traditionnel dans la communauté d'origine, les difficultés de réadaptation à ses valeurs et normes, sont des barrières culturelles qui font obstacle à un retour définitif. Bien qu'il soit considéré illégal par l'US Immigration and Naturalization Service d'immigrer sans avoir des papiers en règle, la loi n'interdit pas d'avoir un emploi aux Etats-Unis. Cette contradiction encourage l'immigration et retarde le moment où l'immigré décide de rentrer définitivement au Mexique. Enfin, les femmes et les enfants sont plus nombreux à participer à la migration internationale et à se joindre à la population active américaine, ce qui affaiblit d'autant l'incitation au retour. Les femmes répugnent à rentrer au Mexique pour rester confinées à la maison. Les enfants ne veulent pas être séparés de leurs pairs ni quitter leur école. Cependant, la femme est très dépendante des liens familiaux et, dans les délibérations concernant le ménage, elle se conforme étroitement à ce qu'aura décidé son époux au sujet du retour et de sa date éventuelle. Pour les femmes, les considérations affectives semblent donc peser d'un grand poids dans la décision de retourner au Mexique.

L'impact du retour

L'impact de la migration de retour a été étudié dans deux optiques générales : les effets sur l'individu et les effets du point de vue social, en particulier l'impact économique et l'évolution des valeurs sociales, des espoirs et des rapports sociaux. Bien que la cohérence rende ces études plus crédibles, beaucoup souffrent de certaines insuffisances méthodologiques. Les difficultés fondamentales dans l'étude des migrations de retour sont celles de la quantification ; de plus, les études ne font pas la distinction entre le désir ou l'intention de migrer et sa réalisation effective. En outre, la

plupart des études s'appuient uniquement sur des déclarations personnelles pour ce qui est de l'information sur les retours, aussi la validité des mesures pourrait-elle être mise en doute. Enfin, les études portent presque exclusivement sur l'expérience vécue par des hommes, ce qui limite peut-être la possibilité d'en étendre les conclusions aux femmes. Malgré ces faiblesses, les études empiriques examinées ci-après présentent ce que l'on sait de l'impact du retour de manière à en faire ressortir les aspects particulièrement pertinents pour comprendre l'expérience vécue par les femmes.

L'adaptation personnelle

On suppose généralement que migrer est une expérience pénible qui met à l'épreuve les mécanismes d'adaptation de l'individu. Plusieurs études semblent montrer que les individus traversent différentes phases d'adaptation, telles que l'incorporation de valeurs et de comportements nouveaux, l'accommodation et l'assimilation dans la société (Colson, 1975 ; Graves et Graves, 1974). Ces études souffrent du fait qu'elles n'indiquent pas si les tensions liées à la recherche d'un travail, à la formation de liens d'amitié, à la réadaptation aux anciennes valeurs, tiennent au processus migratoire proprement dit, aux caractéristiques de la société d'origine ou à la personnalité des migrants de retour. Il semblerait que ces trois types de déterminants contribuent, en interaction, à façonner l'expérience du retour. Dans le cas particulier de la migration saisonnière, une idéologie du retour puissante et la réceptivité de la communauté envers les migrants de retour sont d'importants facteurs de réadaptation. Les faits observés semblent montrer que plus l'idéologie du retour est puissante, c'est-à-dire plus l'espoir du retour est fort, culminant dans le retour effectif, plus les perspectives d'adaptation sont favorables. De même, plus la réceptivité de la communauté envers les migrants de retour est grande, plus l'adaptation sera facile.

Les observations faites lors d'études effectuées en Europe et aux Caraïbes semblent montrer que, lors de la migration de retour, la réadaptation individuelle dépend de quatre caractéristiques : i) le degré d'intériorisation de la décision du retour ; ii) les raisons motivant le retour ; iii) une plus ou moins grande concordance entre les espoirs suscités par le retour et la réalité et iv) l'écart entre les valeurs et les normes acquises dans la société d'accueil et celles de la société d'origine.

- 1) Le degré d'intériorisation : la décision de retourner au lieu d'origine peut avoir été programmée ou non, suivant qu'elle a été dictée par une exigence intérieure ou imposée par des facteurs externes. Le retour au lieu d'origine pour s'y marier ou pour renforcer des liens sociaux est un exemple de retour programmé tandis que les retours consécutifs à l'expulsion, au chômage ou au licenciement sont des exemples de retours non programmés. Lorsqu'une réinstallation, qu'elle soit de nature temporaire ou permanente, trouve son aboutissement dans un retour programmé, l'adaptation a de bonnes chances de réussir (Gmelch, 1980). Quant au contraire, le retour a été involontaire, imposé par des facteurs échappant à la volonté de l'individu, il est probable que ce retour déclenchera des comportements d'inadaptation ou une réémigration à brève échéance.

- ii) Les raisons motivant le retour : Cerase a identifié quatre types de migrants de retour, sur la base des raisons données à leur retour (Cerase, 1974). D'abord, ceux dont le retour sanctionne l'échec ; c'est le cas du migrant qui n'a pas pu combler les besoins qui l'avaient incité à quitter sa société d'origine et qui retourne chez lui pour faire un nouvel essai. Le deuxième type est celui du migrant conservateur qui revient chez lui avec des économies qu'il cherchera à investir ou à dépenser sur place. Le troisième type est celui du migrant novateur qui revient dans son pays parce qu'il se sent capable d'y faire évoluer les choses maintenant qu'il apporte des compétences nouvelles et des ressources supplémentaires. Enfin, il y a les migrants qui reviennent chez eux pour prendre leur retraite.

Cette typologie n'est pas exhaustive et, dans le cas particulier des migrants saisonniers, l'idéologie qui motive le retour n'est pas uniquement conservatrice, incitant les individus à investir et à consommer lorsqu'ils rentrent au pays. Bien des migrants reviennent au Mexique en comptant s'y distraire et s'y ressourcer affectivement. La perspective de se faire choyer par la famille et les amis dans des communautés où le dollar représente beaucoup plus que dans la société d'accueil, fait de ces communautés des "lieux de vacances" attrayants. Lorsqu'en outre, les communautés sont très désireuses d'accueillir les migrants de retour parce qu'ils apportent, non seulement de l'argent, mais aussi de l'animation dans des villes anémiées par l'immigration massive, le ressourcement affectif apporté par la société est encore plus puissant.

- iii) Une vision réaliste : un autre facteur qui agit sur l'adaptation est la mesure dans laquelle les migrants de retour ont une vision réaliste de ce que leur société d'origine peut leur apporter. Les vacances sur le lieu d'origine, les lettres des êtres chers, la nostalgie et les souvenirs d'enfance façonnent souvent une image idéalisée du lieu d'origine. Plus l'écart entre l'imaginaire et le réel est grand, plus il est probable que des problèmes d'adaptation vont se poser. Ainsi, les jeunes Portoricains qui viennent de New York présentent des problèmes d'adaptation scolaire, des difficultés dues à une perte d'identité et à une faible confiance en soi ; ils ont une piètre opinion du système scolaire portoricain et se forment une image plus positive de l'école, des enseignants et d'eux-mêmes aux États-Unis (Seilhamer et Prewett-Diaz, 1983). Ces expériences sont souvent décrites comme un "choc culturel à rebours" (Gmelch, 1979a ; King, 1978 ; Rhoades, 1978).
- iv) L'écart entre les valeurs et les normes dans la société d'accueil et dans la société d'origine. Selon certaines observations, plus les valeurs et les normes acquises dans la culture d'accueil sont différentes de celles qui dominent dans la culture d'origine, plus le conflit culturel que vivront les migrants de retour sera grand (Kasl et Berkman, 1983 ; Gmelch, 1980). Pour certains, qui s'écartent de la vision orthodoxe, les tensions et conflits de rôles ne sont pas nécessairement des sous-produits de la migration, surtout quand la migration a lieu entre des sociétés dans

lesquelles les individus partagent des valeurs et des attitudes communes qui facilitent l'adaptation (Maingot, 1985). Dans le cas des migrantes saisonnières, nous avons constaté qu'elles comptent beaucoup sur leurs réseaux de relations pour faire la navette entre le Mexique et les Etats-Unis et combler l'écart entre les cultures (Arizpe, 1983 ; Mortimer et Bryce-Laporte, 1981). En outre, le maintien de la cohésion familiale est une importante raison de migrer dont elles font souvent état (Guendelman et Perez-Itriago, sous presse). Dans quelle mesure alors la migration contribue-t-elle à leur bien-être psychologique plutôt qu'elle ne rend leur existence encore plus pénible ?

L'impact sur la structure sociale

La dimension économique a surtout retenu l'attention et c'est souvent celle qui donne lieu au plus grand nombre de controverses. Plusieurs auteurs ont observé que les migrations servent à améliorer le niveau de vie du migrant et de sa famille (Bennett, 1974 ; Palmer, 1983 ; Wiest, 1978, 1979 ; Swanson, 1979 ; Gmelch, 1980). Les avis sont toutefois beaucoup plus partagés quant au fait de savoir si l'émigration a des effets bénéfiques sur le développement à long terme de la société d'origine (Swanson, 1978 ; Rhoades, 1979 ; Rubenstein, 1982). Ainsi, la migration à partir du Mexique est souvent considérée comme une soupape de sûreté qui permet d'alléger les pressions que l'économie et la démographie exercent dans cette société, et qui contribuent peut-être à étouffer l'instabilité politique (Bustamante, 1984). Ces effets bénéfiques doivent être mis en parallèle avec l'effet négatif d'une perte de ressources humaines pour le Mexique. En plus, les migrations n'entraînent pas toujours un accroissement de la productivité. Les flux migratoires laissent souvent derrière eux des villes anémiées dans lesquelles il ne reste plus que des femmes, des enfants et des vieillards fragiles qui en viennent à dépendre largement, pour leur subsistance, de l'argent que leur envoient les émigrés.

Selon diverses estimations, les migrants envoient en moyenne 2 000 dollars par an à leur famille (Martin, 1985). Selon Cornelius (1982), les travailleurs mexicains envoient en moyenne 170 dollars par mois dans leur foyer, apportant avec eux environ 300 dollars d'économies lorsqu'ils rentrent. Ces envois d'argent couvrent les besoins de consommation élémentaires et servent à garantir la survie des familles plutôt qu'à développer l'économie locale (Wood, 1982). Ils sont rarement investis dans la production ou dans des machines et outils nouveaux qui accroîtraient la productivité (Gmelch, 1980 ; Swanson, 1979). A quelques exceptions près, la majeure partie de l'argent sert à couvrir des besoins de subsistance, nourriture et habillement par exemple, ou est employée à des consommations ostentatoires telles que la construction de logements vastes et prestigieux (Wiest, 1979 : 172). Les investissements productifs éventuels consistent en l'achat de petits terrains ou de petites entreprises. La terre est souvent sous-exploitée ; quant aux entreprises, elles encouragent une consommation superflue ou elles ajoutent encore aux services déjà offerts dans la localité (Griffiths 1979). Certains chercheurs soutiennent que ces investissements servent à accroître le prestige social des émigrants de retour au lieu de favoriser l'industrialisation locale (Cerese, 1974 ; Brana-Shute, 1982). L'investissement dans la construction de logements fait cependant exception car elle donne du travail aux entreprises de ce secteur. Toutefois cette activité est souvent sporadique et instable car elle dépend de la continuité des envois de fonds.

Les envois de fonds sont le symbole d'un sentiment d'obligation envers la famille et la communauté, tout comme un symbole de succès. Pendant les périodes d'absence, les envois d'argent prolongent la présence du migrant au sein de la famille par le moyen d'un apport financier direct. En outre, les économies servent généralement à traduire la réussite par des signes tangibles, par exemple un logement et un mobilier plus luxueux, qui distinguent les migrants de retour du reste de la communauté. Etant donné que la communauté est le principal juge de la réussite des migrants, beaucoup d'entre eux cherchent à s'assurer que la rémunération économique de leur expatriation est ostensiblement exhibée (Rhoades, 1978, 1979 ; Bennet, 1979 ; Philippott, 1968). Les envois d'argent sont sans doute l'expression concrète la plus importante d'une intention de retour au pays.

On peut se demander dans quelle mesure les migrants acquièrent effectivement des connaissances qui peuvent être transférées dans des sociétés moins développées. Wiest (1975, 1978) a constaté que bien des connaissances acquises par les ouvriers agricoles mexicains qui travaillaient dans de grands domaines étaient inapplicables à la petite agriculture mexicaine. Les quelques acquisitions qui semblent transférables ont trait à l'aménagement de la maison, à l'apparence personnelle, à la nutrition et à l'hygiène (Cerese, 1974).

En résumé, les envois de fonds servent essentiellement à améliorer le niveau de vie du migrant ou de sa famille plutôt que les équipements et le développement de la communauté. Peut-être, ainsi que le suggère Murillo Castano (1984), les avantages effectifs de la migration apparaissent-ils avec le temps. Lorsque les courants migratoires sont bien établis, les nouvelles générations peuvent recueillir les fruits d'un mode de vie bien ancré.

Valeurs sociales, espoirs et rapports sociaux.

Dans les sociétés orientées vers la migration, comme celles que nous avons étudiées, les migrants de retour bénéficient d'une considération particulière en raison de leur contribution à l'économie et des idées nouvelles qu'ils apportent avec eux. Toutefois, les sociétés traditionnelles homogènes résistent aussi à l'innovation rapide et ont tendance à vouloir maintenir le statu quo. Bien que les migrants de retour soient considérés comme des gens entreprenants qui réussissent et s'élèvent dans la société, en même temps, ils sont un objet d'envie et une menace pour ceux qui ne peuvent accéder au même pouvoir d'achat. Il en résulte des disparités et des tensions sociales au sein de la communauté. On a pu constater que les non-migrants deviennent soupçonneux et résistent aux innovations apportées d'Europe par les migrants de retour (Gmelch, 1980 ; Cerese, 1970 ; Dahya, 1973 ; Davison, 1968 ; Rhoades, 1978).

De même, les tendances conservatrices de la plupart des migrants font obstacle au changement (Cerese, 1974). Le rêve des migrants est de travailler de leurs mains dans les pays d'accueil afin d'être à même lorsqu'ils rentreront dans leur pays, de cesser de travailler ou du moins d'exercer des activités non manuelles (Brettel, 1979). Ainsi, beaucoup voient le Mexique comme un lieu de loisirs et les Etats-Unis comme un lieu de travail. Par conséquent, les migrants veulent maintenir le statu quo, aspirant simplement à investir dans une parcelle de terre ou dans une petite entreprise, mais non à changer la société. Ils souhaitent aussi préserver la culture qui leur est familière, qui les rassure sur leur propre identité et qui leur permet de se ressourcer

affectivement. Ceux qui reviennent avec des idées ou des conduites novatrices sur la manière de diriger une affaire, d'organiser ou d'améliorer les ressources de la communauté, peuvent se heurter à des obstacles considérables. Les intérêts locaux en place ainsi que les ressources économiques limitées tendent à bloquer les innovations (Rhoades, 1979).

Des études portant sur l'Europe, le Mexique et les Caraïbes indiquent aussi qu'en dépit des rêves d'ascension sociale des migrants, ceux-ci parviennent rarement, à leur retour, à une promotion sociale. Leurs gains se limitent généralement à un prestige accru et à un pouvoir économique temporaire qui, lorsqu'il s'épuise, ramène les migrants de retour à leur place initiale dans la société (Cerase, 1974 ; Stinner, Albuquerque et Bryce-Laporte, 1982 ; Wiest, 1979 ; King, 1978). Une baisse du niveau de vie déclenche la ré-émigration. Les horizons qu'ils auront et l'impact des comportements des migrants dans la communauté fait d'eux de puissants modèles de rôle pour les autres. Lorsque les non-migrants prennent conscience du peu de possibilité qu'ils ont d'améliorer leurs conditions de vie, ils essaient de faire aussi bien que les migrants en se joignant au flux migratoire (Rubenstein, 1979).

Ainsi, les faits observés à partir, essentiellement, de l'expérience du retour vécu par les hommes, indiquent que ceux-ci sont rarement porteurs d'une évolution sociale durable. La mesure dans laquelle les femmes contribuent au changement, soit dans le domaine familial, soit, plus largement, dans le système social, n'a pas encore été illustrée. Nous tenterons ici de traiter cette question jusqu'à présent négligée.

Méthodologie et terrain d'étude

Deux méthodes ont servi à recueillir les données utilisées dans cette étude : un questionnaire d'enquête et des entretiens approfondis. Les données quantitatives ont été recueillies auprès de 80 femmes ayant vécu aux Etats-Unis en 1983, qui sont retournées dans leur ville natale comme célibataires, adultes non accompagnées ou épouses. C'est un sous-échantillon d'une enquête de ménage plus vaste portant sur 386 travailleurs saisonniers et sur leurs familles.

Deux bourgs de campagne situés aux environs de Guadalajara (Mexique) ont été choisis comme terrains. Ils sont connus pour envoyer d'importants contingents de migrants en Californie. L'économie de ces bourgs repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et la production laitière. Beaucoup de paysans exploitent de petites parcelles de terre érodées, non irriguées ; quelques-uns sont employés dans quelques grands domaines privés, des environs, ou se lancent dans la petite entreprise. Dans ces communautés, les femmes ne travaillent généralement pas hors de la maison. Celles qui le font exercent surtout des professions libérales ou travaillent dans des bureaux.

L'échantillon a été constitué en recensant la population des deux villes, respectivement 4 100 et 1 850 habitants environ, et en interrogeant chaque membre des ménages qui ont signalé la présence de certains d'entre-eux aux Etats-Unis en 1983, l'année de référence, et leur retour au Mexique au début de 1984 (Guendelman, 1985 ; Guendelman et Perez-Itriago, sous presse). Au total 250 ménages ont été interrogés, le taux de réponse étant de 98 pour cent. Si les données quantitatives ont été recueillies à un moment où les Mexicains sont le plus nombreux à revenir dans leur foyer pour des réunions

familiales et pour la fête annuelle de leur ville, les données qualitatives ont été rassemblées pendant les périodes de faible émigration, afin de rencontrer le plus possible d'émigrants de retour pour une longue durée. Les premiers interrogatoires approfondis des migrants de retour ont été réalisés au Mexique en mai et en juin 1985. Les femmes ont été interrogées en l'absence des membres de la famille. Cette technique a permis d'obtenir une riche information sur les relations au sein du couple et sur la prise de décision dans la famille pour ce qui concerne les migrations. Des médecins, des infirmières de deux dispensaires, un prêtre local et le délégué de la ville ont été également interrogés. Deux informatrices clés, qui n'avaient pas été aux Etats-Unis, ont apporté d'amples renseignements sur les problèmes des femmes et sur les coutumes locales.

Un an plus tard, de nouveaux entretiens ont été organisés au Mexique avec les mêmes migrants de retour. Plusieurs réunions thématiques de groupe (Folch-Lyon et Trost, 1981) comptant 6 ou 7 enquêtées chacune, ont été enregistrées sur bande. La réflexion a porté sur des sujets tels que l'évolution des opinions et des attentes, donnant de nouveaux aperçus sur l'impact de l'immigration. Cette technique permet de mieux comprendre les impressions des femmes, leurs préférences et le rôle qu'elles espèrent jouer à leur retour. Les données qualitatives ont fourni la base d'une évaluation de l'adaptation individuelle des femmes lorsqu'elles retournent dans leur communauté d'origine, ainsi que d'un premier examen des influences qu'elles exercent sur la société au sens large du terme.

Résultats

Caractéristiques de l'échantillon

Dans notre échantillon (Tableau 17.1), le plus important groupe d'âge de femmes de retour au Mexique en 1983 était celui de 21 à 30 ans. Alors que 75 pour cent des membres de ce groupe n'avaient fait que des études primaires, 25 pour cent étaient allés au-delà du primaire. Ces chiffres indiquent que, par rapport au niveau d'éducation de la population des villes mexicaines examinées, une proportion particulièrement importante de femmes ayant fait des études migrent puis rentrent dans leur pays. Aujourd'hui, 10 pour cent seulement de la population rurale a fait des études secondaires ou supérieures (IMSS-Coplamar, 1984). Plus de 70 pour cent des migrantes de retour étaient en âge de procréer, ayant entre 16 et 40 ans. 75 pour cent étaient mariées et sur ce nombre, 50 pour cent avaient laissé leurs enfants derrière elles, accroissant ainsi la probabilité du retour.

En moyenne, les femmes étaient revenues 4.3 fois dans leur bourg d'origine, le cycle des migrations alternantes ayant parfois commencé dès 1974. Cette information indiquerait que les retours saisonniers étaient devenus une habitude bien ancrée qui remontait à la décennie précédente. Bien que 4 pour cent seulement de l'échantillon aient fait partie de la population active mexicaine, 39 pour cent en faisaient partie aux Etats-Unis, percevant un salaire médiant de 2.70 dollars l'heure (Guendelman et Perez-Itriago, sous presse). Ce décuplement de l'activité semble montrer que l'on passe d'une participation minimale à la population active au Mexique, à l'incorporation à la population active aux Etats-Unis. Pour plus d'un tiers des membres du groupe de femmes, ceci signifie qu'elles accèdent pour la première fois à un système de travail rémunéré.

Tableau 17.1

CARACTERISTIQUES DES MIGRANTES DE RETOUR DE L'ECHANTILLON

Age	Nombre	(%)
16-20	12	(15.0)
21-30	25	(31.3)
31-40	20	(25.0)
45-50	9	(11.2)
51 et plus	14	(17.5)
<u>Total</u>	<u>80</u>	<u>(100.0)</u>
Education		
Primaire	60	(75.0)
Secondaire	17	(21.2)
Supérieure (technique et professions libérales)	3	(3.8)
<u>Total</u>	<u>80</u>	<u>(100.0)</u>
Situation matrimoniale		
Célibataire	14	(17.5)
Mariée	60	(75.0)
Veuve	4	(5.0)
Union consensuelle	2	(2.5)
<u>Total</u>	<u>80</u>	<u>(100.0)</u>
Nombre de retours		
\bar{x}	=	4.3
Ecart-type	=	3.50
Situation légale aux Etats-Unis		
Avec certains papiers	54	(67.5)
Sans papiers	19	(23.8)
Sans réponse	7	(8.4)
<u>Total</u>	<u>80</u>	<u>(100.0)</u>

Un tiers des migrantes de retour ont déclaré qu'elles n'avaient aucune sorte de papiers aux Etats-Unis. Ce qui ne signifie pas nécessairement que les autres soient entrées aux Etats-Unis avec des papiers en règle. Beaucoup disent avoir compté sur le fait que leur mari avait les papiers nécessaires

sous forme de permis de travail temporaire. Leur situation illégale aux Etats-Unis avait fait obstacle à leur retour effectif. Pour elles, traverser la frontière avec l'aide d'un "coyote", ou passeur professionnel, était toujours un acte risqué et inquiétant surtout lorsqu'elles étaient accompagnées de leurs enfants. Par conséquent, les retours étaient souvent différés.

Alors que les raisons d'émigrer aux Etats-Unis sont surtout économiques, les raisons du retour invoquées par les femmes sont affectives. Les femmes avaient la nostalgie de leur famille et de leurs amis, des liens communautaires et, surtout, elles voulaient s'installer dans leur propre maison. L'attente du retour était toujours présente dans leur esprit lorsqu'elles étaient à l'étranger. Nos données qualitatives montrent en outre que, bien que les raisons de rentrer n'aient pas changé au bout de la première année, les perspectives d'une ré-émigration s'imposent davantage à mesure que s'épuisent les ressources de la famille. L'absence de travail et de revenus, puis l'angoisse des maris et leur désespoir parce qu'ils n'arrivent pas à pourvoir aux besoins des leurs, sont les principales considérations mentionnées concernant la perspective d'un nouveau départ. Une femme qui a déjà connu ce processus le décrit succinctement : "La première fois que nous sommes revenus, nous sommes restés plus d'un an, mais mon mari ne le supportait pas. Au bout de deux mois, il voulait repartir. Finalement, nous sommes repartis et après les difficultés de la ré-émigration, nous ne rêvions que d'une chose : mettre de l'argent de côté pour rentrer à la maison".

Le retour au foyer : femmes et hommes vivent des vies parallèles

Le retour provoque des changements marqués dans l'environnement social et professionnel de l'homme comme de la femme, changements qui ont des répercussions significatives sur la perception qu'ils ont de l'autre et sur leurs rapports mutuels. Ainsi, en conséquence de la migration d'une partie de la famille, lorsque l'un des époux laisse temporairement l'autre derrière lui, les sexes se trouvent parfois rejetés dans des sphères d'autorité parallèles. Des études ont montré que les femmes qui restent au pays prennent souvent en charge la totalité des responsabilités publiques et privées (Abern et al., 1985 ; Mueller, 1977). Dans ce cas, leurs sphères parallèles d'autorité sont clairement définies par des limites géographiques et temporelles. Mais que se passe-t-il lorsque les deux conjoints émigrent et rentrent ensemble dans leur foyer ? Vivent-ils, là aussi, des rôles parallèles ?

L'impact du changement de mode de vie au retour est sensible dans les relations de la femme avec son époux. Nos données qualitatives indiquent que la femme connaît un changement de rôle important lorsqu'elle passe d'une société à l'autre, et que le travail est un déterminant puissant de ce processus. Tant le séjour aux Etats-Unis que le retour au Mexique sont vécus différemment par celles qui se sont jointes à la population active américaine et par celles qui sont restées inactives. Malgré l'existence de différences individuelles importantes, la dynamique de ces deux groupes fait apparaître des profils distincts qui méritent d'être étudiés.

Dans notre échantillon, les couples de travailleurs assumaient généralement des rôles de coopération qui permettaient un partage accru des décisions et des activités au sein de la famille, et plus d'interaction avec le milieu social élargi. La similitude des habitudes de travail facilite cette coopération. Par exemple, le fait de travailler au même endroit, généralement

dans les champs, d'avoir des horaires de travail semblables, de mettre les revenus en commun et de décider en commun comment dépenser l'argent rapprochait les couples. Les décisions sur les arrangements concernant la garde des enfants et les achats de produits alimentaires et de biens ménagers étaient souvent aussi des domaines où s'exerçait la coopération du fait de la participation accrue de l'homme à l'entretien de la maison. Ces décisions et ces activités conjointes des époux comblaient l'écart traditionnel entre les sexes et servaient à équilibrer les rapports de force au sein de la famille. Cette coopération semblait aussi accroître chez la femme le sentiment de son autonomie car elle prenait conscience qu'elle contribuait, elle aussi, à tous les aspects du bien-être de la famille et que son rôle ne se bornait plus à mettre au monde les enfants, à les élever et à s'occuper de la maison. Maria, une travailleuse, s'exprimait en ces termes : "Quand on rentre pour la première fois avec tout cet argent on se croit au ciel, au-dessus des autres femmes. Une fois que l'argent est dépensé, on commence à se sentir comme les autres...".

Le retour au Mexique produit un changement de rôle soudain qui marque profondément la relation entre les époux. Les décisions et les activités sont à nouveau nettement séparées et délimitées. Les maris retrouvent une position dominante dans les transactions de la famille avec le monde extérieur, tout en restant assez à l'écart des responsabilités concernant les enfants et la maison. Les épouses, quant à elles, retrouvent une position dominante dans les affaires domestiques. Les époux agissant chacun dans des sphères séparées, la distance entre eux augmente. Au lieu de se tourner l'un vers l'autre, ils cherchent l'appui et l'approbation de leurs pairs de même sexe. Cette modification dans la relation entre époux est exprimée avec franchise par une femme qui constate qu'aux Etats-Unis "Nous faisons les courses ensemble, nous mangions ensemble, nous allions à l'église ensemble ; même le dimanche, nous dépensions notre argent ensemble. Ici (au Mexique) nous ne nous voyons même pas le dimanche. La coutume étant que les hommes se réunissent sur la grand-place, nos enfants savent que s'ils veulent voir leur père, c'est là qu'ils peuvent l'y trouver".

Ce changement dans les rôles des époux qui, de coopératifs deviennent parallèles, est fréquemment cité par les femmes de notre échantillon comme un moment pénible. Nous avons l'impression que la distance psychologique entre les conjoints et la redistribution du pouvoir sont d'importantes sources de tension. De nouvelles recherches sont toutefois nécessaires pour étayer cette thèse.

Lorsque la femme ne travaille pas, le processus de retour au pays influe tout à fait différemment sur la relation entre les époux. Aux Etats-Unis, les femmes non actives devenaient généralement très isolées et recluses, se sentant souvent désarmées à cause des obstacles dus à la langue, aux transports et à des raisons économiques. Par conséquent, elles dépendaient de plus en plus de leurs époux dans leurs activités quotidiennes : courses, lessive à la laverie automatique, contacts avec le système de soins de santé et décisions au niveau des dépenses courantes. Ces familles étaient caractérisées par la dépendance de la femme et par la tendance du mari à empiéter sur le rôle de sa femme dans la maison, voire même à l'usurper, en raison des difficultés de celle-ci dans ses transactions avec la nouvelle société. L'épouse, qui, traditionnellement, s'était occupée d'élever les enfants et de diriger son ménage, dépendait de plus en plus de la participation de son mari pour assumer son propre rôle. Quant au mari, qui, traditionnellement, avait une position

dominante dans les tractations avec la société en général, il devait maintenant prendre aussi en charge certaines responsabilités familiales traditionnelles, telles que surveiller le travail des enfants à l'école ou aller faire les courses. Cette asymétrie croissante dans la répartition du pouvoir et cette dépendance accrue semblent être très pénibles pour les femmes non actives. Beaucoup ont mentionné une aggravation de symptômes psychosomatiques et une amélioration de leur équilibre psychologique à leur retour au Mexique. Elles ont dit se sentir plus libres au Mexique, sentiment tout à l'opposé de l'impression d'étouffement que les femmes qui travaillaient disent avoir éprouvé à leur retour.

Cet allègement des tensions ressenties par les femmes non actives s'explique peut-être par le changement intervenu dans la relation entre époux, avec abandon du rôle dépendant et retour aux rôles parallèles, restaurant ainsi dans la relation un équilibre espéré. Les femmes dépendantes ont retrouvé leur position dominante pour ce qui est de l'éducation des enfants et des responsabilités de la maison ; les hommes n'ont plus à intervenir dans les questions domestiques, les laissant prendre seules leurs décisions. Lupe dépeint ainsi la situation : "Ici nous n'avons pas besoin de nos maris. Ils nous apportent l'argent et nous l'administrons. Ici nous sommes beaucoup plus indépendantes. Ici, nous nous occupons de nos affaires et eux des leurs...". Ce passage permet de réintégrer les femmes dans une société rurale rigide où les couples vivent des existences parallèles, non symétriques, séparés par des stéréotypes sexuels puissants et par des normes fortement différenciées selon les sexes. Pour les femmes qui ne travaillent pas, cet arrangement social semble être moins pénible et plus satisfaisant que le mode de vie très contraignant et dépendant qu'elles ont connu aux Etats-Unis. Ces femmes, comme on pouvait s'y attendre, se disent beaucoup moins disposées à franchir la frontière pour suivre leur époux lorsque celui-ci repartira.

La double vie

Ces expériences subjectives profondes semblent montrer que la migration saisonnière et, par conséquent, le changement continu de résidence, modifie le mode de vie des femmes lorsqu'elles passent d'une culture à l'autre. Elles font l'expérience de transitions marquées lorsqu'elles font face aux exigences de chaque société, et qui aboutissent à une "double vie". Chaque réinstallation successive impose une "métamorphose" pour s'adapter aux exigences engendrées par un contexte économique et social différent. Le retour au foyer d'origine, qu'il soit temporaire ou permanent, déclenche la réadaptation de l'individu.

L'expérience d'une "double vie" est encore plus accentuée chez les femmes qui travaillent. Leur accès au monde du travail fait vivement ressortir les contradictions dans les rôles des époux. Passer de deux apports de revenu à un seul par la famille, de rôles familiaux perméables à des rôles rigides, et d'un rapport de complémentarité à un rapport de ségrégation dans le couple oblige à se réadapter. Une femme dit : "En Californie, mon mari était comme un "mariposa" (c'est-à-dire un papillon, sensible, doux, ouvert). Mais quand nous rentrons ici, au Mexique, il se conduit comme un 'macho' distant". Il semble que pour faire face à ces transitions et aux contradictions qu'elles créent, on peut trouver une réponse adaptative à la migration saisonnière et, par conséquent au retour saisonnier, dans l'adoption de "rôles saisonniers". Cette souplesse peut représenter une soupape de sûreté qui répond à la nature

temporaire mais cyclique du mode de vie. L'insatisfaction des femmes qui travaillent lorsqu'elles retrouvent une vie traditionnelle où les sexes sont séparés, peut donner naissance à une autre réponse adaptative. Elle peut les inciter à tenter de renouveler la nature des rapports du couple. On trouve l'indication de cette tendance dans le désir des femmes que leurs maris restent doux et sensibles "comme des papillons". Un autre indicateur est le désir exprimé par certaines femmes de retourner aux Etats-Unis pour y retrouver un rapport de plus grande coopération.

Les femmes en tant que modèles de rôle : leur apport à la communauté

L'apport économique des femmes, sous forme d'envois de fonds ou d'investissements, semble secondaire. Elles gagnent peu car, aux Etats-Unis, elles occupent des emplois mal payés et à temps partiel. Ce revenu sert à accroître le pouvoir d'achat de la famille à l'étranger plutôt qu'à épargner ou à investir dans le pays d'origine. En dépit de ce rôle secondaire, les femmes participent activement à la gestion des économies de la famille. Ce comportement est illustré par une remarque d'Ana : "Quand nous vivions aux Etats-Unis, je gagnais quelques dollars en faisant la cuisine pour les hommes qui travaillaient dans les champs. Cet argent devait nous servir à acheter une voiture. Avec l'argent que mon mari gagnait, nous avons réussi à faire des économies et à les envoyer à mon beau-père qui nous a aidés à construire une maison. J'ai veillé à ce que nous ayons assez d'argent pour acheter quelques animaux et pour meubler la maison."

La responsabilité de gérer ces gains est encore plus grande pour les femmes qui restent au foyer tandis que les maris retournent travailler au loin. Outre la tenue du ménage, elles doivent souvent faire marcher la ferme ou l'entreprise. Il semble donc que les migrantes de retour accentuent généralement le rôle économique des hommes en renforçant leur tendance conservatrice à investir et à dépenser leurs gains dans leur lieu d'origine. Les hommes et les femmes axent ensemble leur retour sur une tâche : construire une maison et la meubler, en mettant bien en évidence les acquisitions qu'ils auront apportées du Nord, appareils électriques, disques, meubles et vêtements, par exemple.

Les possibilités de travail pour les femmes sont si limitées dans le Mexique rural que celles-ci peuvent rarement appliquer de nouvelles techniques sur leur lieu de travail. Toutefois, plusieurs ont découvert que l'émigration leur a donné plus d'assurance et se lancent dans de petites entreprises, se mettant par exemple à vendre de la limonade ou à préparer des gâteaux d'anniversaire, pour se constituer un revenu. Elles ne peuvent plus accepter l'idée de rester enfermées à la maison, surtout lorsque les ressources deviennent plus maigres.

Plutôt que dans l'innovation économique, c'est dans le domaine social que se situe surtout l'apport des femmes. Elles incarnent de puissants modèles de rôle pour les autres femmes qui voient dans la migration temporaire un moyen de sortir de la pauvreté. En outre, pour les femmes qui ont envie de travailler et d'expérimenter de nouveaux rôles, les migrantes de retour ouvrent des horizons qui leur sont fermés, à elles qui restent à la maison. Dans le Mexique rural, le préjugé à l'encontre du travail des femmes est toujours vivace. Les hommes considèrent généralement les femmes qui ont une activité en dehors de chez elles comme des femmes "faciles", "à la recherche

d'aventures". Cette attitude change souvent aux Etats-Unis car les hommes y acceptent plus volontiers l'image d'une épouse qui travaille. Ainsi, les migrantes de retour confortent les aspirations, non seulement à une amélioration du niveau de vie, mais aussi à une modernisation des rôles traditionnels de la femme.

Les migrantes de retour constituent aussi de puissants modèles de rôle parce qu'elles incarnent des comportements modernes et possèdent des biens qui renforcent les comportements orientés vers la consommation, transmis par la télévision. Par conséquent, elles comblent l'écart entre la vie qui est montrée à l'écran et la vie à la campagne, montrant que bien des espoirs sont, en fait, réalisables. Parmi les comportements marquants qui semblent distinguer les migrantes de retour des non-migrantes, il y a l'adoption de nouvelles coiffures, de vêtements modernes et de maquillage, une meilleure hygiène personnelle et un plus grand souci de la santé. Par exemple, les migrantes de retour demandent souvent aux agents des services de santé une analyse annuelle de frottis vaginal pour détecter le cancer. Les migrantes de retour semblent aussi plus soucieuses de leur santé et de celle de leurs enfants, posant plus de questions et exigeant des réponses plus complètes des agents des services de santé. Cette attitude vis-à-vis de la santé sert à propager des idées nouvelles parmi les agents de ces services qui commencent à modifier leur comportement traditionnel et autoritaire pour permettre à leurs patientes migrantes de mieux prendre en charge leur propre santé.

Nous avons souligné l'influence modernisatrice des modèles de rôle incarnés par les migrantes de retour, mais il faut préciser que celles-ci ne sont pas toutes des adeptes de l'innovation sociale. Nombreuses sont les femmes qui rentrent déçues par la vie recluse et dépendante qu'elles ont menée aux Etats-Unis et qui souhaitent consolider leur rôle traditionnel dans leur foyer. Ces migrantes de retour s'adaptent vite aux limites de leur foyer et attirent l'attention de leurs relations sur les inconvénients de l'émigration. Elles propagent des idées qui contribuent à maintenir l'"idéologie" de la migration dans des limites plus raisonnables.

Il serait dangereux de réduire l'impact social exercé par les femmes soit à un modernisme soit à un conservatisme poussés à l'extrême. Le retour dans la communauté d'origine suscite une gamme très étendue de réactions qui ne sont pas toujours univoques. Certaines femmes peuvent avoir un comportement novateur en matière de santé mais rester très traditionnelles pour ce qui est du rôle de la femme en tant qu'épouse et que mère. D'autres auront des conceptions modernes concernant le travail hors du foyer tout en demeurant dans la tradition pour ce qui touche aux décisions sur la tenue du ménage au Mexique.

La diversité des réactions indique que le retour est une expérience fortement tributaire à la fois des capacités individuelles d'adaptation et des effets que la famille et la communauté exercent sur les femmes par le biais moyen des pressions sociales, des modèles culturels et des impératifs de la réalité économique.

Les contradictions qui naissent de l'absorption continue des valeurs de deux cultures et de l'adaptation à celles-ci accroissent la probabilité d'un conflit de rôles chez les migrantes. Ainsi, les migrantes de retour sont particulièrement exposées à faire l'expérience des contradictions dans les rôles et modes de vie qu'entraînent l'aller et le retour entre une communauté rurale au développement lent et un milieu très industrialisé. Chaque retour

dans la communauté d'origine semble exacerber ces contradictions qui, lorsqu'elles sont surmontées, ouvrent la voie à l'évolution sociale.

NOTES ET REFERENCES

1. Version légèrement modifiée de la section "The impact of work on women's lives", Guendelman et Perez-Itriago, Journal of Women's Studies. Sous presse.

BIBLIOGRAPHIE

- ABERN, S., B. DEXTER and R. BACA
"Migracion y La Mujer Fuerte", Migration Today, Vol. 13, No. 1, 1985.
- ARIZIPE, L.
"The Rural Exodus in Mexico and Mexican Migration to the United States", in P. Brown et H. Shue, eds., The Border that Joins. Mexican Migrants and US Responsibility, Totowa, N.J., Rowman and Littlefield, 1983.
- BENNETT, B.
"On Intra-European Migration", Current Anthropology, Vol. 19, 1974.

"Migration and Rural Community Viability in Central Dalmatia (Croatia), Yugoslavia", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.
- BOHNING, W.
"Quelques réflexions sur l'émigration des travailleurs du bassin méditerranéen", Revue internationale du travail, Vol. 111, No. 3, 1975.
- BOVENKERK, F.
The Sociology of Return Migration, La Haye, Nijhoff, 1974.
- BRANA-SHUTE, R. et G. BRANA-SHUTE
"The Magnitude and Impact of Remittances in the Eastern Caribbean: A Research Note", RIIES Occasional Papers No. 3, 1982.
- BRETTELL, C.
"Emigrar para voltar: A Portuguese Ideology of Return Migration", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.
- BUSTAMANTE, J.
"Commodity-migrants: Structural Analysis of Mexican Immigration to the United States", in S. Ross, ed., Views Across the Border. The United States and Mexico, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1978.

"Migracion interna e internacional y distribucion del ingreso. La frontera norte de Mexico", Comercio Exterior, Vol. 34, No. 9, 1984.
- CERASE, F.
"Nostalgia or Disenchantment: Consideration of Return Migration", dans S. Tomasi and M. Engels, eds., The Italian Experience in the United States, New York, Centre for Migration Studies, 1970.

"Expectations and Reality: A Case Study of Return Migration from the United States to Southern Italy", IMR, Vol. 8, 1974.

- COLSON, E.
The Social Consequences Of Resettlement, Manchester, Manchester University Press, 1975.
- CORNELIUS, W.
 "Mexican and Caribbean Migration to the United States: The State of Current Knowledge and Priorities for Future Research", Monographs in US-Mexican Studies No. 1, La Jolla, California, Centre for US-Mexican Studies, University of California, San Diego, 1982.
- DINERMAN, I.
 "Migrants and Stay-at-Homes: A Comparative Study of Rural Migration from Michoacan, Mexico", Centre for US-Mexican Studies Monograph Series, No. 5, La Jolla, California, University of California, San Diego, 1982.
- DAHYA, B.
 "Pakistanis in Britain: Transients or Settlers", Race, 14, 1973.
- DAVISON, B.
 "No Place Back Home: A Study of Jamaicans Returning to Kingston, Jamaica", Race, 9, 1968.
- FEINDT, W. and H. BROWNING
 "Return Migration: Its Significance in an Industrial Metropolis and an Agricultural Town in Mexico", International Migration Review, 6, 1972.
- FERNANDEZ-KELLY, M.P.
 "Mexican Border Industrialization, Female Labor Force Participation and Migration", in J. Nash and M. Fernandez-Kelly, eds., Women, Men and the International Division of Labor, Albany, State University of New York Press, 1983.
- FOLCH-LYON, E. et J. TROST
 "Conducting Focus Group Sessions", Studies in Family Planning, Vol. 12, No. 12, 1981.
- GARCIA Y GRIEGO, M.
 "The Importation of Mexican Contract Laborers to the United States, 1942-1964: Antecedents, Operation and Legacy", in P. Brown and H. Shue, eds., The Border That Joins. Mexican migrants and US Responsibility, Totowa, N.J., Rowman and Littlefield, 1983.
- GMECH, G.
Return Migration and Migrant Adjustment in Western Ireland, Irish Foundation for Human Development, 1979a.
 "Irish Return Migration: The Socio-demographic Characteristics of Return Migrants", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979b.
 "Return Migration", Ann. Rev. Anthropol., 9, 1980.
- GRAVES, N. et T. GRAVES
 "Adaptive Strategies in Urban Migration", Ann. Rev. Anthropol., 3, 1974.

- GRIFFITHS, S.
 "Migration and Entrepreneurship in a Philippine Peasant Village",
Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.
- GUENDELMAN, S.
 "Children's Health Needs in Seasonal Immigration", Journal of Public Health Policy, Vol. 6, No. 4, 1985.
- GUENDELMAN, S. et A. PEREZ-ITRAGO
 "Double Lives: The Changing Role in Seasonal Migration", Journal of Women's Studies, à paraître.
- IMSS-Coplamar
 Tepehuaje Health Centre Report, 1984.
- KASL, S. et L. BERKMAN
 "Health Consequences of the Experience of Migration", Annual Review of Public Health, 4, 1983.
- KING, R.
 "Return Migration: Review of Some Cases from Southern Europe",
Mediterranean Studies, Vol. 1, No. 2, 1978.
- LIANOS, T.
 "Flows of Greek Outmigration and Return Migration", International Migration, Vol. 13, No. 3, 1975.
- MAINGOT, A.
 "The Stress Factors in Migration: A Dissenting View", Migration Today,
 Vol. 13, No. 5, 1985.
- MARTIN, P.
 "The Economic Effects of Temporary Worker Migration", Migration Today,
 Vol. 13, No. 1, 1985.
- MORTIMER, D. et R. BRYCE-LAPORTE, eds.
 "Female Immigrants to the United States: Caribbean, Latin American and African Experiences", RIIES Occasional Papers No. 2, 1981.
- MUELLER, M.
 "Women and Men, Power and Powerlessness in Lesotho", Signs, Vol. 3,
 No. 1, 1977.
- MURILLO CASTANO, G.
 "Migrant Workers in the Americas. A Comparative Study of Migration between Colombia and Venezuela and between Mexico and the United States", Monograph Series, 13, San Diego, Centre for US-Mexican Studies, University of California, 1984.
- PAINE, S.
Exporting Workers: The Turkish Case, Londres, Cambridge University Press, 1974.

PALMER, R.

"Migration from the Caribbean to the States: The Economic Status of the Immigrants", RIIES Occasional Papers No. 1, 2ème édition, 1983.

PHILPOTT, Stuart

"Remittance Obligations, Social Networks and Choice Among Monser-
servation Migrants in Britain", Man, 3, 1968.

"The Implications of Migration for Sending Societies: Some Theoretical Considerations", proceedings of the Annual Meeting of the American Ethnological Society, 1970, Seattle, University of Washington Press, 1971.

West Indian Migration: The Montserrat Case, Londres, LSE Monographs on Anthropology, 1973.

RHOADES, R.

"Intra-European Return Migration and Rural Development: Lessons from the Spanish Case", Hum. Organ., Vol. 37, No. 2, 1978.

"Toward an Anthropology of Return Migration", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.

RUBENSTEIN, H.

"The Return Ideology in West Indian Migration", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.

"Return Migration to the English-speaking Caribbean: Review and Commentary", RIIES Occasional Papers, No. 3, 1982.

SEILHAMER, S. et J. PREWETT-DIAZ

"The Return and Circulatory Migrant Student: A Perception of Teachers, School and Self", Migration Today, Vol. 11, No. 1, 1983.

STINNER, W., K. ALBUQUERQUE et R. BRYCE-LAPORTE, eds.

"Return Migration and Remittances: Developing a Caribbean Perspective", RIIES Occasional Papers, No. 3, 1982.

SWANSON, J.

"Some Consequences of Emigration for Economic Development in the Yemen Arab Republic", Middle East Journal, Winter, 1978.

"The Consequences of Emigration for Economic Development: A Review of the Literature", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.

TAPINOS, Georges

"European Migration Patterns: Economic Linkages and Policy Experiences", in Mary Kritz, ed., US Immigration and Refugee Policy, Man., Lexington Books, 1983.

WEIST, R.

"Wage-labour Migration and the Household in a Mexican Town",
J. Anthropol. Res., 29, 1975.

"Rural Community Development in Mexico: The Impact of Mexican Recur-
rent Migration to the United States", University of Manitoba
Anthropol., Paper No. 21, 1978.

"Anthropological Perspectives on Return Migration: A Critical Commen-
tary", Papers in Anthropology, Vol. 20, No. 1, 1979.

WOOD, Ch.

"Migration Remittances and Development: Preliminary Results of a Study
of Caribbean Cane Cutters in Florida", RIIES Occasional Papers No. 3,
1982.

Chapitre 18

PROFESSION ET CONDITION SOCIALE DANS L'IDEOLOGIE DU RETOUR DES MIGRANTS CARAIBES

par

E.M. Thomas-Hope et R.D. Nutter

INTRODUCTION

Le retour au pays est une caractéristique fort ancienne des migrations internationales aux Caraïbes. Les mouvements vers l'Amérique centrale au 19ème siècle et au début du 20ème, ainsi que les migrations vers l'Europe et l'Amérique du Nord à partir du milieu du 20ème siècle, ont tous présenté une structure bien définie de circulation dans les deux sens. La tendance au retour s'est maintenue dans des proportions importantes, même dans les cas où les migrants s'étaient établis de façon "permanente" à l'étranger, à l'exception toutefois de ceux qui ne souhaitaient pas rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons politiques.

Pour la majorité de la population caraïbe, les migrations sont apparues moins comme un moyen de rompre les relations avec le pays natal et la famille que comme une stratégie pour élargir temporairement les débouchés offerts par les îles et surmonter ainsi les entraves à l'ascension sociale imposées par le système en vigueur dans le pays, système portant les stigmates de l'esclavage et du système des plantations (Thomas-Hope, 1978). La périodicité du mouvement et la durée du séjour à l'étranger varient tant en fonction de la situation de chacun que des possibilités et des contraintes existant dans les zones de départ et de destination. Quelles que soient donc les caractéristiques spécifiques du mouvement, le retour est toujours resté un élément important. Les institutions de la société ont évolué pour intégrer l'émigration et le retour puis, avec le temps, elles se sont solidement installées dans l'idéologie de l'accomplissement et de la réussite.

Dans les sociétés caraïbes, comme partout ailleurs, le contenu et les manifestations de l'accomplissement et de la réussite varient d'un groupe à l'autre, en fonction notamment de la classe sociale. Si le bien-être matériel est un élément de la réussite sociale reconnu par toutes les classes, s'ajoutent des normes socio-culturelles de classe qui sanctionnent la réussite ; celles-ci vont de simples règles de comportement public, dans les couches

sociales inférieures, à des anticipations spécifiques touchant la situation professionnelle, aux échelons plus élevés de la société.

Presque tous les migrants aspirent à améliorer leur situation professionnelle lorsqu'ils rentrent dans leur pays avant de prendre leur retraite. Mais, si l'argent économisé et le changement intervenu dans la situation professionnelle peuvent garantir de meilleures conditions de vie, ils suffisent rarement pour modifier tant soit peu le rang social. L'instrument de cette évolution est traditionnellement l'éducation. En conséquence, l'éducation est considérée comme un facteur décisif d'ascension sociale en particulier pour les personnes qui se situent à la limite de deux classes. Pour ceux qui se trouvent dans cette situation, il n'est pas surprenant que l'éducation soit un élément fondamental de l'idéologie de la migration.

Tous les migrants ne retournent certes pas aux Caraïbes. Certains parce qu'ils n'en avaient jamais eu l'intention, et d'autres parce qu'une fois à l'étranger, ils ont changé de propos devant les occasions qui s'offraient dans les pays d'accueil. Les objectifs initiaux sont remplacés par de nouveaux et par un attachement à leur nouveau foyer. Les contacts sont maintenus au moyen de visites et d'envois d'argent (Rubenstein, 1983, Thomas-Hope, 1980 et 1985).

Nature des buts et migration de retour

L'identification d'un certain nombre de types de migrations différents, aux Caraïbes, fait ressortir la diversité des caractéristiques ainsi que des principaux buts que se fixe chaque groupe (tableau 18.1). Nous n'examinerons pas ici le concept de "retour" mais remarquerons comme fait significatif que ni la durée du séjour à l'étranger, ni la périodicité du mouvement ne sont, en elles-mêmes, les éléments décisifs qui déterminent l'impact des migrations. Ce sont la nature des buts que se sont fixés les divers groupes de migrants, la démarche vers ces buts et plus encore, leur réalisation qui déterminent l'impact du retour.

L'émigration pour de courtes durées à l'étranger ne permet guère de se qualifier en s'instruisant, aussi les migrants de cette catégorie se proposent-ils presque uniquement d'amasser un capital. La circulation internationale des marchands suppose que ceux-ci voyagent à l'étranger pour acheter des marchandises qu'ils revendront, à leur retour, dans le secteur informel de la vente au détail. Malgré son caractère informel, ce courant de circulation internationale est très organisé dans plusieurs îles des Caraïbes, chaque groupe insulaire définissant le circuit qui, pour lui, est le plus avantageux. Ainsi, la plupart des habitants des îles Sous-le-Vent se rendent dans les îles Vierges américaines, les Haïtiens vont aux Bahamas et à Porto Rico, les Jamaïcains à Haïti ainsi qu'aux îles Caïmans, à Panama et à Miami. Cette activité migratoire donne avec succès la possibilité d'accumuler un capital et, partant, d'améliorer éventuellement leur condition dans un système par ailleurs très rigide et contrôlé par les groupes traditionnels de chefs d'entreprise. Toutefois, l'ascension sociale n'est possible que dans les diverses couches à l'intérieur de la classe inférieure, cette activité n'étant pas reconnue comme un moyen d'insertion dans la classe moyenne.

Par contre, les travailleurs contractuels, surtout des ouvriers agricoles, des ouvriers du bâtiment, des serveurs, obtiennent des contrats pour la période et pour le but précisés dans le contrat. Mais, comme dans le cas

Tableau 18.1

CIRCULATION INTERNATIONALE AUX CARAIBES

Type de migrant	Evolution professionnelle	Changement de lieu de résidence	Moyen d'atteindre le but
1. Migrants de passage ou navetteurs			
a) Marchands internationaux	Amélioration des activités de chef d'entreprise	Rural-urbain Urbain-rural	Accumulation de capital
b) Travailleurs contractuels	Du commerce ou de la petite exploitation agricole à chef d'entreprise	Rural-urbain	Accumulation de capital
c) Autres travailleurs migrants ou itinérants	Pas de changement significatif	Pas de changement significatif	Accumulation de capital
d) Hommes d'affaires navetteurs	Employés à travailleurs indépendants	Rural-rural Rural-urbain Urbain-suburbain	Accumulation de capital
2. Migrants de longue durée			
a) Travailleurs résidents	Agriculture et commerce à ouvriers Ouvriers à employés	Rural-rural Urbain-rural	Accumulation de capital et éducation
b) Personnes à charge	Ouvriers à employés (direction)	Rural-urbain Urbain-urbain	Education
c) Etudiants	Employés à employés (professions libérales, cadres ou assimilés)	Suburbain-Suburbain	
d) Travailleurs itinérants à long terme	Ouvriers ou domestiques à services	Rural-rural Urbain-suburbain	Accumulation de capital

Source : Thomas-Hope, 1986

précédent, ce mouvement migratoire se dirige vers certaines destinations précises, tant aux Caraïbes qu'aux Etats-Unis et au Canada. Ainsi, des milliers de Haïtiens sont embauchés chaque année pour travailler comme ouvriers dans les grandes plantations de canne à sucre en République dominicaine. Quant aux Barbadiens et à d'autres habitants des Caraïbes orientales, ils se rendent en diverses parties des Etats-Unis et du Canada. Les travailleurs contractuels n'améliorent pas vraiment leurs compétences à l'étranger mais, de retour chez eux, tout comme les petits marchands, ils peuvent souvent changer leur condition grâce à l'argent qu'ils ont amassé.

A côté de ces travailleurs titulaires de contrats réguliers, un petit nombre de travailleurs migrants itinérants et saisonniers, surtout des hommes, franchissent les frontières nationales pour chercher du travail à proximité. Le faible niveau de qualification requis pour les travaux occasionnels qu'ils effectuent signifie qu'ils n'auront pas sensiblement amélioré leurs possibilités d'emploi lorsqu'ils rentreront dans leur pays. Pour ces gens, le principal avantage de la migration réside dans l'argent gagné, qui ne représente peut-être pas une grosse somme mais, une fois converti en monnaie nationale, il constitue parfois la principale ressource de base du foyer.

Les hommes d'affaires navetteurs internationaux sont une version bourgeoise des travailleurs itinérants. Dans la plupart des îles, ce sont des hommes d'affaires qui circulent de façon régulière à l'intérieur de la région ou entre la région et l'Amérique du Nord et qui ont effectivement deux domiciles (Thomas-Hope, 1983). Dans certains cas, la famille continue de résider aux Caraïbes tandis qu'un ou plusieurs de ses membres font des affaires à l'étranger ; dans d'autres cas, c'est l'inverse. Le profil d'évolution professionnelle associé à ce groupe est complexe et difficile à étudier. Toutefois, comme dans le cas des travailleurs contractuels, les hommes d'affaires navetteurs ont un double statut professionnel ou bien ils renforcent celui-ci lorsqu'ils rentrent au pays grâce au capital qu'ils ont accumulé en commerçant à l'étranger. Exceptionnellement, le capital accumulé peut être si important que l'ascension sociale se traduit par le passage dans la classe supérieure.

Parmi les groupes qui résident à l'étranger pour de plus longues périodes (plus d'un an en général), le but dominant est l'accumulation de capital et c'est le cas tant des travailleurs qui se fixent pendant plusieurs années dans le pays de destination que celui des travailleurs qui se déplacent de façon régulière. Les migrants résidents de longue durée sont ceux qui, pour des périodes variables mais d'une année au moins, ont établi leur foyer principal dans le lieu de destination. Une étude effectuée à la Barbade donne comme durée moyenne 13 ans (Gmelch, 1984). Quelle que soit la durée, les envois de fonds vers le pays d'origine se poursuivent tant que les migrants ont l'intention d'y rentrer (Rubenstein, 1983, Thomas-Hope, 1985).

Un petit nombre de migrants de longue durée retournent dans leur pays après avoir pris leur retraite mais pour la plupart, ils continuent à travailler. Gmelch a constaté, dans son étude concernant la Barbade, que quelque 85 pour cent des migrants rentraient dans leur pays avec l'intention de travailler. Bien que le changement de profession résulte généralement en une amélioration de la position du migrant de retour, à moins que l'ascension sociale ne soit fondée sur un enrichissement considérable, elle n'est réalisable que grâce à l'éducation de type classique. Or ces deux types de situation sont assez rares parmi les travailleurs migrants de retour après un long séjour. Les migrants de retour d'origine rurale travaillent surtout dans

l'agriculture ou bien ils s'établissent à leur compte en ouvrant invariablement un magasin de vente au détail. De même, les migrants de retour d'origine urbaine pratiquent diverses formes de travail indépendant, principalement dans le commerce de détail et dans les transports.

Certains migrants de longue durée rentrent régulièrement dans leur pays mais leur foyer reste effectivement fixé aux Caraïbes. Pendant ce temps, ils vivent dans un cadre plus provisoire aux Etats-Unis ou au Canada, en dépit du fait qu'ils passent davantage de temps dans ces pays que "chez eux". En général, ces migrants n'améliorent pas leurs qualifications professionnelles et travaillent, du moins en un premier temps, comme domestiques ou comme aides-soignants. Ils transfèrent de grandes quantités de biens de consommation : équipement ménager et vêtements surtout et aussi ils rapatrient une partie importante de leur salaire qui est investi dans le logement et qui sert à payer les études des enfants, à compléter le revenu familial et à couvrir les frais de voyages continuels. L'effet des envois d'argent sur l'amélioration de l'habitation, mieux située, de meilleure qualité, ainsi que sur le niveau de vie est tout à fait considérable. En outre, en faisant instruire leurs enfants, les migrants améliorent pour ceux-ci les perspectives de réussite même en migrant.

Les membres de la famille des travailleurs qui sont partis à l'étranger dès leur jeune âge, ainsi que les personnes qui se sont expatriées pour faire des études sont les deux groupes dont la situation, au retour, dépendra directement des qualifications qu'ils auront acquises en s'instruisant. L'objectif du progrès des générations par l'éducation s'étend à l'orientation de toute la cellule familiale. Alors que les migrants ont pour but à court terme d'amasser un capital, pris individuellement, l'avancement lié à l'instruction de leurs enfants est le facteur de base le plus important de leur expatriation. Dans certains cas, les migrants emmènent leurs enfants à l'étranger dès qu'ils émigrent mais, le plus souvent, ils les font venir un peu plus tard, une fois que les premières difficultés d'adaptation ont été surmontées.

Au sommet de la pyramide sociale, ceux dont les parents peuvent financer l'éducation à l'étranger, ou ceux qui sont suffisamment qualifiés pour obtenir des bourses d'étude, forment le groupe des étudiants. Ceux-ci migrent sans emmener leur famille, le taux de non-retour est élevé mais ceux qui ont l'intention de rentrer, ou qui rentrent effectivement, ont pour but très précis de réussir dans leurs études. Indépendamment toutefois des variations tenant à l'appartenance à une classe sociale l'ascension sociale envisagée comme but, au retour, est une caractéristique générale du processus migratoire aux Caraïbes. Cette situation suggère que la mobilité professionnelle d'une génération à l'autre par l'éducation peut être aussi un élément important pour certains groupes de migrants à court terme. En effet, les migrants qui ne restent à l'étranger que pendant de courtes périodes à chaque fois, ont aussi à leur actif un bilan très positif, non seulement par leur épargne mais aussi par des répercussions à plus longue échéance en termes de mobilité et d'ascension sociale d'une génération à l'autre.

Education et situation des migrants de retour

La littérature sur les migrations de retour aux Caraïbes est axée sur l'envoi de fonds et de marchandises (Frucht, 1968, Brana-Shute, 1982 ; Rubenstein, 1983 ; Gmelch, 1984 ; McCoy, 1983 ; Griffith, 1983). Le retour des

migrants dont la situation professionnelle, en s'améliorant, traduit le rôle de l'éducation dans l'idéologie de la migration a été à peu près ignoré. Cette vision incomplète vient peut-être de ce que les études antérieures ont porté principalement sur la population rurale, plus particulièrement sur l'impact sur la société de départ qui a été évalué presque exclusivement sur la base du volume des capitaux rapatriés et sur l'utilisation qui en est faite. Tenter d'évaluer l'impact de l'éducation et de l'acquisition de compétences chez les migrants de retour est aussi difficile. Il ne fait aucun doute que l'on doit mesurer les conséquences du retour, à la fois sur le court terme et le long terme, si l'on veut pouvoir apprécier l'impact global.

Nous ne prétendons pas apporter ici une formule de mesure plus précise, mais nous attirons l'attention sur le rôle de l'éducation dans la stratégie à long terme de l'émigration. Nous tenterons de démontrer, en outre, qu'il existe des groupes pour lesquels la migration et le retour sont souvent caractérisés les aspirations vers une situation professionnelle fondée sur l'éducation. Un échantillon de migrants de retour du Royaume-Uni, employés dans le secteur industriel de la zone métropolitaine de Kingston (Kingston Metropolitan Area -- KMA), Jamaïque, permet d'illustrer ce point. Au total, 93 migrants de retour ont été identifiés dans un échantillon composé de 20 pour cent de l'ensemble des entreprises de fabrication et de vente au détail de la KMA. L'échantillon était constitué par des hommes à 59 pour cent, et par des femmes à 41 pour cent ; les âges s'étagaient de 18 à plus de 60 ans, la plupart des membres de l'échantillon (48.4 pour cent) se situant dans la tranche des 36 à 50 ans.

D'après le type, la taille et l'emplacement des établissements dans lesquels travaillaient les migrants de retour, il est apparu clairement que ce groupe ne se répartissait pas de façon égale entre les divers types d'entreprises, ni de manière uniforme entre les divers quartiers de la ville. Ainsi, 77 établissements employaient des migrants de retour, dont 59.1 pour cent dans trois catégories d'activité qui ne comptaient pourtant que 33.3 pour cent de l'ensemble des établissements composant l'échantillon (tableau 18.2). D'autre part, les migrants de retour travaillaient généralement dans les plus grands établissements qui font partie du secteur moderne (tableau 18.3). Une analyse de l'emploi des migrants de retour par quartiers de la KMA met en évidence une même tendance à la formation de grappes. Près de 80 pour cent des migrants de retour étaient employés dans quatre quartiers de la KMA (Spanish Town Road ; South West, Central et North Central St Andrew) bien que ces quatre quartiers abritent seulement 46.5 pour cent des établissements de l'échantillon (figure 18.1). En revanche, Downtown Kingston, avec 30.5 pour cent des établissements de l'échantillon n'employait que 9.7 pour cent des migrants de retour.

Les chiffres ci-après montrent que les migrants de retour travaillent principalement dans les trois secteurs d'activité modernes -- le secteur financier notamment -- et dans l'un des quatre quartiers de la KMA, le tout étant situé dans la toute nouvelle zone de Central Kingston. Dans l'ensemble, les migrants de retour ont évité les quartiers plus anciens tels que Downtown Kingston, ainsi que les secteurs d'activité traditionnels (Nutter, 1985). Autre caractéristique marquante de l'emploi des migrants de retour : la forte proportion parmi eux de professions libérales et de dirigeants d'entreprise (tableau 18.4). Presque 55 pour cent des migrants de retour entrent dans cette catégorie et 83.9 pour cent au total sont des employés contre 8.34 pour cent de la population active qui sont membres de professions libérales ou

Tableau 18.2

EMPLOI DES MIGRANTS DE RETOUR PAR CATEGORIE D'INDUSTRIE

Catégorie d'industrie (a)	Pourcentage du nombre total d'établissements de l'échantillon	Etablissements employant des migrants de retour	Nombre de migrants de retour	% de migrants de retour	Pourcentage de migrants de retour par entreprise
Fabrique de produits alimentaires et de boissons	9.7	20.7	13	14.0	0.22
Fabriques d'articles textiles et d'habillement	12.0	11.1	9	9.7	0.12
Fabriques de bois et de papier	11.9	8.4	7	7.5	0.10
Fabriques de produits chimiques et divers	11.2	6.0	5	5.4	0.07
Fabriques de métaux et produits métalliques	17.4	21.2	29	31.2	0.28
Gros et détail	31.6	11.1	17	18.3	0.13
Finances et services financiers	6.2	27.0	13	14.0	0.35
<u>Total</u>	<u>100.0</u>		<u>93</u>	<u>100.0</u>	

a. Catégories d'industries fondées sur la Classification industrielle du ministère de l'Industrie, Kingston, (non daté).

dirigeants d'entreprise (National Planning Agency, 1983). Il semblerait donc que les migrants qui rentrent à la Jamaïque pour travailler en ville représentent une minorité beaucoup plus qualifiée que l'ensemble de la population active du pays.

En retraçant les caractéristiques du groupe de migrants de retour ainsi que les études qu'ils ont faites au Royaume-Uni, on a pu évaluer comment la migration et le retour confirment un ensemble de valeurs attribuées, dans la société jamaïcaine, à la portée de la migration et de l'éducation, tant par les migrants que par les non-migrants.

Tableau 18.3

EMPLOI DES MIGRANTS DE RETOUR EN FONCTION DE LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

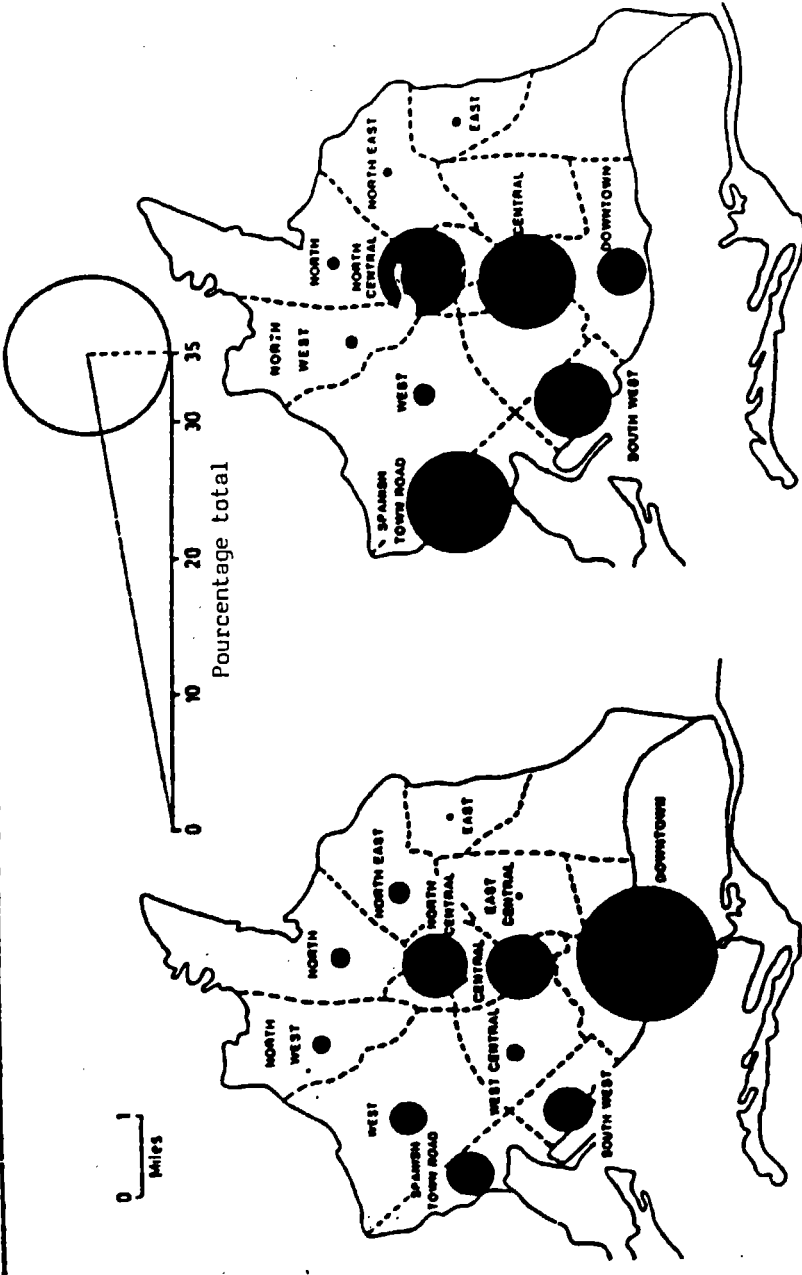
Effectif de main-d'oeuvre	Pourcentage du nombre total d'établissements de l'échantillon	Etablissements employant des migrants de retour	Nombre de migrants de retour	%	Pourcentage de migrants de retour par entreprise
10-14	54.0	6.0	17	18.3	0.06
25-49	25.5	18.1	28	30.1	0.20
50-74	11.1	23.9	22	23.7	0.36
75-99	4.7	28.6	9	9.7	0.35
Plus de 100	4.7	43.6	17	18.3	0.65
<u>Total</u>	<u>100.0</u>		<u>93</u>	<u>100.0</u>	

Cinquante pour cent des migrants de retour constituant l'échantillon avaient migré dans leur jeunesse, en même temps que des parents, ou peu après. A ceux-ci s'ajoutaient 12 pour cent de femmes au foyer qui n'avaient jamais travaillé avant leur départ au Royaume-Uni. Ainsi, 38 pour cent des membres de l'échantillon travaillaient au moment de leur départ. La structure professionnelle du groupe, au retour, était presque entièrement déterminée par les études faites à l'étranger. 37 pour cent des membres de l'échantillon avaient obtenu un grade du niveau certificat ou diplôme national supérieur (Higher National Certificate ou Diploma) et en outre 24 pour cent avaient atteint le niveau A pour un sujet au moins (Advanced level school-leaving certificate). Parmi les employés, 60.3 pour cent avaient obtenu la totalité ou la plus grande partie de leurs titres ou diplômes au Royaume-Uni comme émigrés de la seconde génération ou comme enfants à charge.

La majorité des migrants ont aussi travaillé au Royaume-Uni sur des postes semblables à ceux qu'ils ont obtenus à leur retour. Certains (19 pour cent) avaient déjà exercé des professions libérales ou des fonctions de direction et d'autres (29 pour cent) des fonctions administratives avant leur retour. Ainsi, la mobilité professionnelle de ces personnes tenait-elle à l'expérience qu'elles avaient acquise à l'étranger, et non pas seulement au retour proprement dit ou aux besoins du marché du travail à la Jamaïque. Le même facteur à la base de la réussite professionnelle des membres des deux groupes semble être la qualité de leurs études à l'étranger.

La réussite des migrants de retour pourrait s'expliquer aussi par la sélectivité du processus migratoire. On pourrait dire que ce sont les plus ambitieux et ceux à qui s'offraient le plus de facilités qui constituent, en un premier temps, une grande partie des migrants, en sorte qu'ils auraient réussi de toute manière. Bien entendu, il n'est pas possible de savoir ce qu'il en aurait été si ces personnes n'avaient pas émigré, toutefois, lorsque l'on examine la durée de séjour à l'étranger, une relation positive apparaît

FIGURE 18.1



LIEUX DE DEPART SUR L'ECHANTILLON DE KMA

LIEUX DE RETOUR SUR L'ECHANTILLON DE KMA

Tableau 18.4

PROFESSION DES MIGRANTS DE RETOUR PAR CATEGORIE D'INDUSTRIE

Professions (a)	Catégorie d'industrie								
	Fabr. prod. alim.	Fabr. textile	Fabr. bois	Fabr. prod. chim.	Fabr. métal	Détail	Final. Nbre	Total %	
Professions libérales et personnel de direction	6	1	4	4	18	11	7	51	54.8
Personnel administratif	2	5	1	1	7	5	6	27	29.0
Fabrication	5	--	--	--	1	--	--	6	6.4
Vente de machines	--	1	1	--	--	--	--	2	2.1
Travail à l'établ	--	1	--	--	--	--	--	1	1.1
Charpente	--	--	--	--	3	--	--	3	3.2
Divers	--	1	1	--	--	1	--	3	3.2
<u>Total</u>	<u>13</u>	<u>9</u>	<u>7</u>	<u>5</u>	<u>29</u>	<u>17</u>	<u>13</u>	<u>93</u>	<u>100.0</u>

a. D'après le U.S. Department of Labor (1977), Dictionary of Occupational Titles.

nettement entre ce facteur et le degré de réussite dans la profession au retour. 72 pour cent de ceux qui exerçaient des professions libérales ou des fonctions de direction et 70 pour cent de ceux qui occupaient des emplois administratifs avant le retour avaient séjourné à l'étranger pendant dix ans ou plus. A titre de comparaison, 52 pour cent des membres de l'échantillon étaient restés à l'étranger pendant cette même durée. Parmi les migrants dont le séjour à l'étranger a été le plus long, seize ans ou plus, 81 pour cent occupaient des fonctions dans l'une des deux catégories les plus élevées. Les données empiriques semblent indiquer nettement que la situation dans la profession a été influencée de façon positive par la migration et que si ces personnes n'avaient pas émigré, leur situation aurait été plus modeste.

En eux-mêmes, les faits ne permettent pas de trancher entre deux explications de la réussite : les migrants qui restent longtemps à l'étranger sont les éléments les plus brillants, ou bien : plus les migrants restent longtemps à l'étranger, plus ils ont de chance de réussir. Toutefois, pour ce qui est du

pays d'origine, la réponse est sans importance car, dans les deux cas, les conséquences sont les mêmes. Les migrants de retour ont réussi, à leurs yeux et à ceux des autres, s'ils ont une situation professionnelle meilleure que celle qu'ils avaient avant de migrer.

Savoir comment la migration de retour, axée sur la situation professionnelle acquise grâce à l'éducation, va influencer sur l'idéologie de la migration aux Caraïbes, et, partant, quel en sera l'impact sur la perpétuation du processus de migration est plus difficile à déterminer. L'ascension sociale et économique réalisée grâce à l'émigration, à l'éducation et au labeur acharné est couronnée par le retour, assorti d'une position enviable et prestigieuse dans le pays d'origine et il est certain que les migrants de retour se considèrent eux-mêmes comme ayant réussi et ils accordent beaucoup de prix à l'expérience qu'ils ont vécue à l'étranger. Un retour de ce type va donc conforter une idéologie dans laquelle l'émigration et le retour apparaissent non seulement comme un élément nécessaire du développement personnel mais aussi comme le préalable à tout avancement économique et social. Ce type de retour nourrit l'idée, bien ancrée dans l'idéologie de la migration aux Caraïbes, que le seul fait d'avoir été à l'étranger valorise l'individu et il accroît la probabilité que l'émigration continuera d'être un but très recherché qui hantera durablement l'esprit et la conscience des Jamaïcains.

La signification et l'importance de l'éducation dans le rang social ont leurs racines dans le passé colonial de la région (Norris, 1962 ; Brown, 1979 ; Morrissey, 1982). La dominance persistante de valeurs étrangères en matière d'éducation et le prestige intact de l'enseignement étranger peuvent s'expliquer en partie par la façon dont est éduquée l'élite jamaïcaine. Sur les 1 433 noms répertoriés dans deux annuaires de personnalités caraïbes, pour les années 1978 et 1982, 54 pour cent ont fait des études à l'étranger à un moment ou à un autre de leur existence (Dickson, 1982 ; Lévy et Jacobs, 1978), plus spécialement au Royaume-Uni (figure 18.2). Presque 80 pour cent des membres de professions techniques et de l'enseignement supérieur et 70 pour cent des hauts fonctionnaires ainsi que des membres des professions juridiques et médicales, trois activités qui constituent le coeur de l'héritage colonial de la Jamaïque, ont étudié à l'étranger.

Les caractéristiques de la migration de retour et son idéologie débouchent sur deux questions importantes : l'une porte sur les modèles analytiques appliqués au processus migratoire dans les Caraïbes ; l'autre, sur les répercussions des migrations internationales sur le développement de la région. Les caractéristiques de l'élément "retour" amènent à s'interroger sur la pertinence du modèle d'équilibre ou du modèle classique historico-structurel pour expliquer le processus migratoire. Ces caractéristiques montrent l'importance du facteur subjectif dans la décision de migrer, facteur qui peut produire un gradient de désidérabilité allant en sens contraire du gradient, objectivement mesuré, d'opportunité ou de potentiel démographique. En même temps, le retour ne résulte pas seulement de décisions individuelles fondées sur des motifs personnels ; il englobe aussi un ensemble plus large de valeurs, celles de la cellule familiale à laquelle appartient le migrant.

L'approche historico-structurelle ne permet pas non plus de rendre compte, à elle seule, du phénomène migratoire aux Caraïbes si l'on y englobe le retour. Les courants migratoires vers l'extérieur vont en réalité de la périphérie au centre, profil caractéristique influencé par des facteurs structurels, historiquement déterminés. Cependant, les mouvements de retour

apportent encore une preuve de l'importance des valeurs sociales et subjectives dans le processus migratoire. Ces valeurs et l'idéologie qui s'y rattache, si essentielle dans le processus du retour, doivent donc être incorporées aux modèles explicatifs.

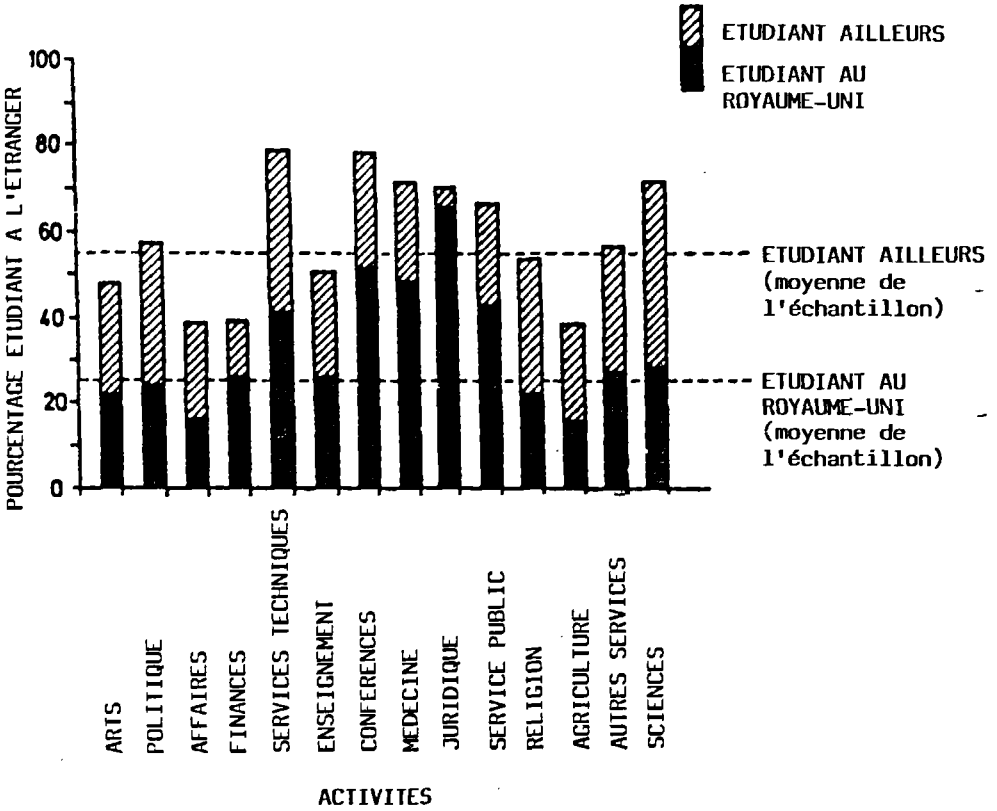
Revenons au rôle des migrants de retour et à ses répercussions dans les sociétés caraïbes : des hypothèses contradictoires ont été formulées à partir d'observations concernant différents types de migrants de retour. Lorsque l'analyse porte uniquement sur des groupes de migrants dont le but est surtout d'accumuler un capital, l'élément de consommation ostentatoire et les améliorations négligeables des compétences dominent alors les conclusions. L'étude présentée ici montre que le retour, sur le marché urbain du travail, de migrants ayant fait à l'étranger des séjours de longue durée s'accompagne d'un important apport de connaissances qui doit produire, à tout le moins, certains effets favorables pour la branche d'activité concernée ainsi que des avantages à plus long terme, grâce à la meilleure instruction de la génération suivante. On a toutefois remarqué aussi que la valeur traditionnellement reconnue aux études à l'étranger était accrue par l'expérience vécue des migrants de retour, accentuant encore l'influence omniprésente que les migrations internationales continuent d'exercer tant sur les relations des Caraïbes avec le monde extérieur que sur la dépendance vis-à-vis de la métropole.

CONCLUSION

Le processus migratoire aux Caraïbes sert un système plus large de valeurs sociales, qui le sert aussi, et qui forme la base d'une idéologie particulière de la migration. Dans cette idéologie entrent des jugements non seulement sur la signification de la migration proprement dite, mais aussi sur des sujets plus larges touchant la société, tels que le contenu du rang social ou de la réussite, ou bien, la nature des buts de chaque groupe particulier. Les migrations de retour comme celles qui ont été examinées dans l'étude de cas de Kingston, Jamaïque, ont des répercussions importantes sur le processus migratoire tout entier. En particulier, elles consacrent une idéologie qui intègre à la fois un système de valeurs traditionnelles, comme en l'occurrence la signification de l'éducation, et d'autre part des jugements sociaux sur la valeur ou l'estime. Ces valeurs et ces jugements sont gravés non seulement dans l'imaginaire de l'individu mais aussi dans celui de cellules sociales plus vastes, la famille par exemple ; l'individu y adhère et, nous l'avons vu dans cette étude, ils soutiennent directement et nourrissent le processus migratoire.

Ainsi, alors que le type de réussite auquel ce groupe a accédé peut être considéré comme le but ou l'ambition d'un individu, le retour, dans ces conditions, a manifestement des répercussions à long terme sur la persistance des migrations et sur les manifestations extérieures sur lesquelles se fonde le jugement de la communauté locale. Les conséquences à court terme des migrations de retour sont, indéniablement, avantageuses pour les migrants et pour leurs familles. La réussite manifeste de ces derniers se traduit de diverses manières : modernisation des habitudes de consommation, amélioration des conditions de vie, et surtout, mobilité et promotion professionnelles.

FIGURE 18.2 : ETUDES A L'ETRANGER ET ACTIVITES CHOISIES



BIBLIOGRAPHIE

- BRANA-SHUTE, Gary et Rosemary
"The Magnitude and Impact of Remittances in the Eastern Caribbean: A Research Note", in William S. Stinner, Klaus de Albuquerque and Roy S. Bryce-Laporte, eds., Return Migration and Remittances: Developing a Caribbean Perspective, Washington, D.C., Research Institute on Immigration and Ethnic Studies, 1982.
- BROWN, Aggrey
Color, Class and Politics in Jamaica, New Jersey, Transaction Inc., 1979.
- DICKSON, R., ed.
The Jamaican Directory of Personalities 1981-82, Kingston, Gleaner Co., 1982.
- FRUCHT, Richard
"Emigration, Remittances and Social Change: Aspects of the Social Field of Nevis, West Indies", Anthropologica, Vol. 10, No. 2, 1968.
- GMECH, George
"From London to Bridgetown: The Motives and Readjustment of Return Migrants in Barbados", document non publié, 1984.

"Work, Innovation and Investment: The Impact of Return Migration in an Eastern Caribbean Society", document non publié, 1984.
- GRIFFITH, David C.
"The Promise of a Country: The Impact of Seasonal US Migration on the Jamaican Peasantry", thèse de Ph.D., document non publié, Université de Floride, 1983.
- LEVY, A. et H. JACOBS, eds.
Personalities Caribbean 1977-78, Kingston, Personalities Ltd., 1978.
- McCOY, Terry L.
"The Impact of Seasonal Labor Migration on Caribbean Development: A Case Study", document de conférence, The American Political Science Association, 1983.
- MORRISSEY, Mike
"A Preference for America: The Country Preferences of School Children in Seven Caribbean Territories", document non publié, 1982.
- NATIONAL PLANNING AGENCY
Economic and Social Survey Jamaica, Kingston, Government Printer, 1983.

- NORRIS, Katrin
Jamaica: The Search for an Identity, Londres, Oxford University Press, 1962.
- NUTTER, Richard D.
"Implications of Return Migration for Economic Development in Kingston, Jamaica", in Russell King, ed., Return Migration and Economic Development, Londres, Croom Helm, 1985.
- RUBENSTEIN, Hymie
"Migration and Underdevelopment: The Caribbean", Cultural Survival Quarterly, Vol. 7, No. 4, 1983.
- THOMAS-HOPE, Elizabeth M.
"The Establishment of a Migration Tradition. British West Indian Movements to the Hispanic Caribbean in the Century after Emancipation", in Colin G. Clarke, ed., Caribbean Social Relations, Liverpool, Centre for Latin American Studies, Monograph Series, No. 8, 1978.
- "Hopes and Reality in the West Indian Migration to Britian", Oral History: The Journal of the Oral History Society, Vol. 8, 1980.
- "Off the Island: Population Mobility among the Caribbean Middle Class", in Arnaud F. Marks and M.C. Hebe, eds., White Collar Migrants in the Americas and the Caribbean, Leiden, Department of Caribbean Studies, 1983.
- "Return Migration and Its Implications for Caribbean Development", in Robert Pastor, ed., Migration and Development in the Caribbean, Boulder, Colorado, Westview Press, 1985.
- "Transients to Settlers: Varieties of Caribbean Migrants and the Socio-economic Implications of Their Return", International Migration, Vol. 24, No. 3, 1986.

Chapitre 19

LES PERSONNES EN SITUATION IRREGULIERE DANS L'IMMIGRATION COLOMBIENNE AU VENEZUELA

par

A. Pellegrino

Contexte de l'immigration au Venezuela

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Venezuela et l'Argentine ont été les deux principaux pôles d'attraction pour l'immigration en Amérique du Sud. Contrairement à l'Argentine, le Venezuela n'avait pas été touché par les grands courants migratoires du 19ème siècle et de la première moitié du 20ème siècle. Toutefois, depuis l'Indépendance, l'échange de population entre le Venezuela et la Colombie s'est couramment effectué dans la région frontalière des deux pays.

Au cours des dernières décennies du 19ème siècle, l'extension de la culture du café dans la région frontalière andine a provoqué des mouvements de population colombienne vers le Venezuela. L'identité culturelle que présente la population andine des deux pays, liée au fait que l'échange de produits avec le marché international des états frontaliers était réalisé par le port de Maracaibo pendant une grande partie du 19ème siècle, a donné lieu à une certaine unité économique de la région et une relative autonomie par rapport aux autres circuits économiques des deux pays.

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'est arrivé dans le pays un nombre considérable d'immigrants européens, les Colombiens ont été les ressortissants étrangers les plus nombreux dans le pays. Au cours des années 60 l'immigration européenne cesse (à l'exception de celle provenant du Portugal), alors que les Colombiens voient leurs revenus s'accroître substantiellement. C'est au cours de cette décennie que le nombre de personnes en situation irrégulière ou clandestine devient relativement impressionnant. Pendant la décennie 70, et plus spécialement à partir de 1974, compte tenu de l'expansion financière découlant de l'augmentation des prix du pétrole, l'immigration s'accroît surtout avec les courants provenant d'Amérique du Sud et des Iles Caraïbes, la Colombie étant le pays le plus représenté (43.3 pour cent de la totalité des immigrants dans le pays, selon le recensement de 1981).

Aspects légaux et définition de l'immigrant au Venezuela

Il n'existe pas de définition précise de l'immigrant clandestin (au Venezuela on utilise la dénomination "indocumentados", c'est-à-dire personne en situation irrégulière). Il s'agit en fait de toute personne résidant dans le pays et n'y étant pas entrée avec une carte de résident ou qui, étant entrée en qualité de "touriste" n'a pas régularisé ultérieurement sa situation.

Au cours des décennies 60 et 70, la politique de l'immigration s'est orientée vers une immigration sélective au moyen de plans de recrutement mis en oeuvre par le gouvernement par l'intermédiaire d'agences, ou bien à partir de 1973, au moyen d'accords spéciaux passés avec le CIM. Un Bureau d'immigration sélective a été créé au sein du ministère du Travail et, à partir de 1976, a été mis en place le Conseil national des ressources humaines dont le but était d'élaborer des politiques d'immigration sélective, conformément aux besoins et aux priorités du pays.

La loi sur l'immigration ne fournit aucune définition du "travailleur illégal", pas plus qu'elle ne prévoit la sélectivité de certains travaux pour la population étrangère (1). La loi de 1937 sur les étrangers, interdit l'entrée dans le pays aux personnes exerçant des professions telles que "tenanciers de bar, colporteurs, revendeurs ou trafiquants de marchandises, bonimenteurs et, en général, à tout étranger dont les moyens d'existence découlent de l'exploitation à petite échelle des classes laborieuses".

Au cours des années 60, le développement de l'agriculture et de l'élevage et la transformation progressive de ce secteur en entreprises agro-industrielles ont provoqué une diminution du secteur rural de subsistance et un accroissement des unités de production à superficie plus importante. Ce phénomène, lié à l'expansion de l'industrie de transformation et des services, a encouragé le processus de migration rurale-urbaine, qui a été particulièrement accéléré au Venezuela (la population urbaine est passée de 31.3 pour cent en 1941 à 79.2 pour cent en 1981) (2), provoquant ainsi un manque de main-d'oeuvre dans le secteur rural, plus particulièrement au moment des récoltes. Cette situation devait créer les conditions nécessaires pour l'entrée des Colombiens qui, dans cette première étape, se sont dirigés essentiellement vers les régions frontalières pour y travailler dans le secteur rural. Dans le cadre des politiques migratoires, on a recherché les instruments légaux permettant de réglementer l'entrée des migrants au moyen d'accords bilatéraux entre la Colombie et le Venezuela. En 1959 était signé le dénommé Traité de Tonchala (3) par lequel les deux gouvernements s'engageaient à légaliser la situation de leurs ressortissants résidant dans l'un ou l'autre pays, en procédant préalablement à leur identification par les services des consulats respectifs, et à condition qu'ils exercent une profession autorisée. Ce traité permettait également de délivrer aux travailleurs agricoles une "carte de travailleur agricole" valable six mois et renouvelable. L'accord commercial et de développement économique signé en 1963 entre le Venezuela et la Colombie ratifiait cet engagement selon les mêmes conditions et prévoyait, pour sa réalisation, des programmes spéciaux de documents d'identité pour les travailleurs en situation irrégulière. Dans le cadre de l'Accord de Cartagène qui a donné lieu au Pacte andin auquel le Venezuela a adhéré en 1973, au cours de cette même année, a été signé l'Accord Simon Rodriguez dont l'un des objectifs était l'harmonisation des politiques économiques et sociales et le rapprochement des législations nationales en la matière. Enfin, et toujours

dans le cadre de l'Accord de Cartagène, était signé en 1977 la Réglementation andine sur la migration du travail. Cet accord définit notamment trois catégories de travailleurs migrants : le travailleur qualifié, le travailleur frontalier et le travailleur temporaire. En outre, ce document établit des normes spécifiques sur le recrutement des travailleurs et détermine leurs droits et leurs obligations, en précisant les méthodes administratives par lesquelles le système sera organisé. Ces deux pays adoptent également l'engagement de régulariser la situation de tous les immigrants résidant dans le pays en situation irrégulière, à condition qu'ils exercent une profession autorisée, qu'ils soient en possession de documents d'identité délivrés par un des pays membres, et qu'ils soient entrés dans le pays avant l'entrée en vigueur de la réglementation mentionnée.

En 1980, il est décidé, par décret du Président du Venezuela et conformément à la Réglementation andine sur la migration du travail et la Loi sur les étrangers, de réaliser une Immatriculation générale des étrangers. Ce décret prévoit, non seulement d'accorder une carte d'identité provisoire aux ressortissants des pays ayant signé l'Accord de Cartagène, mais aussi la possibilité, pour tous les ressortissants étrangers d'autres pays, de régulariser leur situation en s'inscrivant et en présentant les documents d'identité qui leur permettront de demander une autorisation de séjour dans le pays. C'est ainsi qu'a pu être légalisée la situation de toutes les personnes qui s'étaient inscrites, en leur délivrant une carte d'identité provisoire pour un an, renouvelable pour des périodes similaires. En général, la carte provisoire est transformée en carte de résident après deux ans de séjour dans le pays, bien que ce délai ait été modifié à plusieurs reprises. Au cours des dernières années il est devenu plus difficile d'obtenir la carte provisoire ainsi que sa transformation en carte de résident. D'autre part, depuis ces derniers mois la carte provisoire n'est accordée que pour six mois et la taxe exigée pour son renouvellement a été portée à 1 000 bolivars (70 dollars). Cette mesure aura certainement pour conséquence le fait que de nombreux immigrants des secteurs moins qualifiés seront dans l'impossibilité de renouveler leurs papiers et ils devront soit retourner dans leur pays soit se retrouver en situation irrégulière.

Il y a lieu de souligner que, selon les données fournies par le ministère des Relations intérieures, entre 1961 et 1981 il a été procédé à 559 352 régularisations de situation (4) et à 170 582 expulsions. Parmi les régularisations de situation, 266 795 correspondent à des personnes qui se sont inscrites lors de l'immatriculation générale des étrangers. Au cours des années 77 et 78 les expulsions ont été supérieures aux régularisations (Torrealba, 1985).

Essai de quantification des Colombiens au Venezuela

A partir de 1974, l'affluence des immigrants et leur concentration massive dans les zones urbaines, en particulier dans la zone métropolitaine de Caracas, ont créé dans les milieux officiels un climat de préoccupation au sujet de la présence des étrangers dans le pays et plus spécialement des personnes en situation irrégulière. Cette situation a donné lieu dans la presse à une série de suppositions et d'évaluations qui, dans certains cas, ont été reprises par les organismes officiels. Ces évaluations variaient entre 1 million et 4 millions de personnes en situation irrégulière.

Il n'est pas facile d'établir, pour le Venezuela, une évaluation de la population en situation irrégulière. La plupart de ces personnes sont colombiennes et la frontière entre la Colombie et le Venezuela s'étend sur plus de deux milles kilomètres. Dans son évaluation Jean Papail (1984) conclut que ce chiffre serait, d'après des données fournies par les recensements, d'environ 500 000 personnes dont 270 000 seraient colombiennes. Une autre évaluation découlant de la prospective sur la population recensée en 1971, et compte tenu de la population du recensement de 1981 (corrigé par le rapport d'omission), situerait celle-ci entre 550 000 et 600 000 personnes (Bidegain and Pellegrino, 1985).

Le chiffre net d'immigrants, résultant des recensements de 1971 et 1981, est de 478 174 personnes dont 328 022 Colombiens (Tableau 19.1) (sans correction par le rapport d'omission global du recensement de 1981, qui se situe entre 7 et 7.6 pour cent pour le total national. Si l'on tient compte des hypothèses maximales pour le total évalué et du nombre total d'immigrations pour les périodes de recensements, la différence serait de 70 000 à 120 000 personnes. Il convient en outre de souligner que les personnes en situation irrégulière n'ont pas été forcément recensées.

Tableau 19.1

POPULATION NEE A L'ETRANGER, SELON LE PAYS DE NAISSANCE

Pays	1971			1981		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Colombie	84 524	95 620	180 144	243 144	264 889	508 166
Chili	1 453	1 640	3 093	13 212	11 988	25 200
Argentine	1 882	2 089	3 971	6 009	5 532	11 541
Uruguay	469	553	1 022	3 692	3 315	7 007
Bolivie	674	778	1 452	1 222	1 079	2 301
Equateur	2 923	2 316	5 239	10 895	10 627	21 522
Pérou	1 137	1 046	2 183	12 462	8 654	21 116
Rep. Dominicaine	809	992	1 801	6 949	10 770	17 719
Cuba	5 345	5 070	10 415	6 606	6 508	13 114
Caraïbes	3 379	3 556	6 935	4 529	4 996	9 525
Autres Amérique	12 029	11 755	23 784	15 131	15 177	30 308
Espagne	80 688	69 059	149 747	79 469	65 036	144 505
Italie	55 171	33 078	88 249	51 009	28 993	80 002
Portugal	35 091	24 529	60 430	56 312	36 717	93 029
Autres Europe	16 626	14 798	31 424	17 149	14 441	31 590
Non déclarés	94	159	253	9 013	9 030	18 043
Autres	15 774	10 539	26 313	24 113	15 828	39 941
Total	318 878	277 577	596 455	561 049	513 580	1 074 628

Source : Dixième et onzième recensements nationaux de la population et le logement.

Notre analyse se bornera à l'étude de la population colombienne car, au moment de l'immatriculation générale des étrangers en 1980, celle-ci a représenté plus de 92 pour cent de la totalité des immigrants demandant la régularisation de leur situation. Pour l'étude de cette population, il faut tenir compte que dans l'ensemble elle présente une mobilité importante car elle provient d'un pays frontalier, ce qui facilite le transit par voie terrestre. D'autre part, elle est composée par différents types de flux que nous pourrions définir, schématiquement, de la façon suivante :

1. La migration présentant un caractère de plus grande stabilité qui s'établit dans des régions urbaines dans lesquelles les activités prédominantes sont liées à l'industrie, le commerce et les services.
2. La migration permanente qui s'établit dans des régions frontalières, dans des activités agricoles et d'élevage ou, dans ces mêmes régions, dans des travaux de type "urbain".
3. Les flux d'immigrations frontalières à caractère saisonnier des personnes qui traversent la frontière dans les périodes de récolte.

Les deux premiers groupes correspondraient au volume d'immigrants colombiens, et leur évaluation serait celle mentionnée précédemment.

En ce qui concerne les immigrants saisonniers qui traversent la frontière légalement (au moyen de la carte de passage frontalière) ou illégalement pour travailler à des tâches agricoles périodiques, leur volume est difficile à évaluer. Toutefois, il ressort du Tableau 19.2 que les Colombiens représentent 98 pour cent des étrangers travaillant dans l'agriculture et l'élevage, et 9.6 pour cent de la totalité de la population active de ce secteur. En ce qui concerne les travailleurs saisonniers colombiens (en supposant qu'aucun d'eux n'ait été enregistré par le recensement), si le nombre de personnes recrutées était semblable à celui de la population stable, il faudrait admettre qu'il entre chaque année dans le pays 100 000 travailleurs supplémentaires pour les récoltes (les travailleurs saisonniers se déplacent rarement avec leur famille). Dans tous les cas, cette hypothèse est très excessive car, ainsi que nous l'avons vu, il y a, dans tout le pays, 257 671 ouvriers travaillant dans l'agriculture et l'élevage, ce qui supposerait l'arrivée dans le pays, pour les récoltes, de 40 pour cent d'ouvriers supplémentaires par rapport à ceux existants, sans compter la main-d'oeuvre locale qui participe à ces travaux. Par ailleurs, si l'on tient compte que les travailleurs colombiens effectuent des travaux saisonniers dans des départements essentiellement frontaliers (même si au cours de la dernière décennie on a pu observer qu'ils pénétraient dans d'autres régions du pays), les chiffres mentionnés ne résistent pas à l'analyse. Il est difficile d'évaluer la population flottante colombienne dans le pays mais, quoi qu'il en soit, les chiffres de 1 million à 4 millions ne se fondent sur aucun argument solide.

Caractéristiques de l'immigration clandestine colombienne

La seule information disponible permettant de caractériser les immigrants en situation irrégulière est fournie par l'immatriculation générale des étrangers. Cette procédure a été utilisée entre août et décembre 1980 et elle a permis d'enregistrer 266 795 sujets de plus de neuf ans. Parmi ceux-ci,

246 194 (soit 92.3 pour cent) étaient colombiens et le reste étaient composés par plusieurs nationalités, dont 16 721 (soit 6.3 pour cent) en provenance de différents pays d'Amérique du Sud, Amérique centrale et des Caraïbes.

Tableau 19.2

POPULATION TRAVAILLANT DANS L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

Dans tout le pays			534 585
Dans ce secteur			53 644
Colombiens			50 755
Dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la forêt, et des activités similaires, dans tout le pays			523 891
Dans ce secteur			51 158
Colombiens			50 212
	Total	Nés à l'étranger	Colombiens
Population active à Táchira (a)	209 664	60 407	(c)
Population active à Zulia (b)	22 754	80 655	67 079
	Total	Etrangers	
Population formant le groupe d'agriculteurs, éleveurs, etc. à Táchira	44 253	(c)	
Population dans le même groupe à Zulia	58 542	22 011	
Nombre total d'ouvriers agricoles, éleveurs, etc.			257 671
Colombiens ouvriers agricoles, éleveurs, etc. dans tout le pays			39 341

- Táchira, département frontalier avec la Colombie où les activités agricoles sont prédominantes. Dans cette région résident 21 pour cent des Colombiens du pays
- Zulia, département frontalier avec la Colombie où prédominent les activités agricoles et d'élevage et où résident 22.4 pour cent des Colombiens du pays.
- Informations non encore disponibles.

Source : Onzième recensement national de la population et le logement, 1981. Les données relatives aux Colombiens sont extraites d'une liste spéciale du recensement.

Si l'on compare les caractéristiques des Colombiens du Venezuela, découlant du recensement de 1981 réalisé au mois d'octobre, avec celles fournies par l'immatriculation générale des étrangers, on peut observer qu'en général, les personnes immatriculées appartiennent au secteur le moins qualifié de la population colombienne au Venezuela. La répartition géographique des personnes enregistrées, par rapport à ce que l'on a pu déduire du recensement de 1981 (voir Tableau 19.3), démontre que dans une grande mesure, les personnes en situation irrégulière étaient concentrées dans les départements frontaliers ou proches de la frontière, ce qui confirme notre hypothèse selon laquelle le problème posé par ces personnes concerne beaucoup plus les départements frontaliers que les zones urbaines et la zone métropolitaine de Caracas.

Tableau 19.3

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES COLOMBIENS AU VENEZUELA

	Recensement 1971	Immatriculation générale des étrangers 1980	Recensement 1981
District fédéral et Département de Miranda (a)	20.3	11.4	29.65
Aragua et Carabobo (b)	4.0	6.9	9.86
Táchira et Zulia (c)	60.1	56.2	43.33
Barinas et Mérida (d)	7.1	17.0	7.13
Autres	8.5	8.5	10.03
	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

- a. Région comprenant la zone métropolitaine de Caracas, qui concentre les activités économiques de l'administration, les services et un secteur de l'industrie.
- b. Départements dont le développement industriel est récent.
- c. Départements ayant une frontière avec la Colombie.
- d. Départements proches de la frontière où prédominent l'agriculture et l'élevage.

Source : OCEI, Recensements nationaux de la population et le logement, 1971 et 1981.
 DIEX, Immatriculation générale des étrangers, 1980.

Le Tableau 19.4 nous montre que parmi les Colombiens, ceux inscrits à l'occasion de l'immatriculation générale des étrangers avaient un niveau d'éducation notablement inférieur à celui de la totalité des Colombiens vivant dans le pays et que, par ailleurs, le niveau global d'éducation des Colombiens immigrants est semblable à celui de l'ensemble de la population du Venezuela.

Tableau 19.4

NIVEAU D'EDUCATION DE LA POPULATION COLOMBIENNE
ET DE LA TOTALITE DE LA POPULATION DU VENEZUELA

	Colombiens		Total Venezuela
	Immatriculation générale des étrangers (a)	Recensement 1981 (b)	Recensement 1981 (c)
Analphabètes et sans aucun niveau d'éducation	17.1	10.5	11.0
Enseignement primaire	66.2	56.3	59.1
Enseignement secondaire	16.4	29.4	24.9
Enseignement supérieur	0.2	3.8	5.0
	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

- a. Population de 9 ans et plus.
b. Population de 5 ans et plus.
c. Population de 7 ans et plus.

Source : OCEI, Onzième recensement national de la population et le logement, 1981.
DIEX, Immatriculation générale des étrangers, 1980.

Si l'on observe les tranches d'âge de la population en situation irrégulière enregistrée lors de l'immatriculation générale des étrangers, par rapport à celles indiquées par le recensement de 1981 concernant la totalité des Colombiens, on constate qu'il y a relativement plus de jeunes parmi les personnes en situation irrégulière que dans l'ensemble de la population colombienne (voir Tableau 19.5).

Dans l'immatriculation générale des étrangers la proportion d'hommes colombiens est plus forte que celle du recensement de 1981. Le recensement de 1981 et l'enquête sur la migration de 1981 démontrent que les femmes ont plutôt tendance à se diriger vers le district métropolitain de Caracas, tandis que les hommes demeurent, pour la plupart, dans les départements frontaliers (Bidegain, Papail et Pellegrino, 1984).

D'autre part, l'importante participation des femmes dans le secteur des "employées de maison" a permis à celles-ci de pouvoir régulariser leur situation sans recourir à l'immatriculation générale des étrangers car elles ont pu compter, en général, sur la collaboration de leurs employeurs. De toute façon, l'immatriculation générale des étrangers indique que 78.6 pour cent des femmes qui travaillent sont employées de maison. Malheureusement, cette même immatriculation ne permet pas d'établir les ventilations correspondant aux activités, au sexe et à la répartition géographique.

Tableau 19.5
TRANCHES D'AGE DES COLOMBIENS

	Immatriculation générale des étrangers 1981		Recensement 1981		
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
9-14	18 565	7.6	0-9	32 611	6.42
15-20	40 219	16.3	10-14	27 280	5.37
21-30	102 345	41.6	15-19	41 839	8.23
31-40	46 536	18.9	20-24	73 570	14.48
41-60	32 784	13.3	25-34	160 185	31.52
61 et plus	5 743	2.3	35-54	138 085	27.17
			55 et plus	34 596	6.81
Total	246 194	100.0		508 166	100.00

Source : OCEI, Onzième recensement national de la population et le logement. DIEX, Immatriculation générale des étrangers, 1980.

L'immatriculation générale des étrangers comporte également des données très vagues sur la composition familiale des personnes concernées. Elle indique le nombre d'enfants que chaque individu a fait enregistrer, mais sans qu'il soit possible de déduire lesquels vivent au foyer. Le nombre total des enfants peut être multiplié par deux lorsque les deux membres du couple se sont inscrits. Ces données fournissent les renseignements suivants : 39.2 pour cent des femmes inscrites ont déclaré "avoir des enfants" ; parmi les enfants déclarés, 31.4 pour cent sont nés à l'étranger et y vivent, 24.9 pour cent sont nés au Venezuela et vivent à l'étranger et 43.7 pour cent sont nés au Venezuela et y vivent. Les hommes ont déclaré à 35.2 pour cent "avoir des enfants", parmi lesquels 46.3 pour cent sont nés à l'étranger et y vivent, 18 pour cent sont nés au Venezuela et vivent à l'étranger et 35.7 pour cent sont nés au Venezuela et y vivent. Il résulte de tout ceci que plus de la moitié des enfants des personnes inscrites étaient séparés de leurs parents. L'enquête sur la migration de 1981 démontrait que 39 pour cent des Colombiens étaient mariés et 22 pour cent vivaient en concubinage, et que les femmes célibataires étaient plus nombreuses que les hommes.

Selon le recensement de 1981, les indices d'appartenance démographique et économique des Colombiens et des sujets nés au Venezuela sont les suivants :

	Colombiens			Nés au Venezuela		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Démographique (a)	16.51	16.61	16.63	84.22	85.49	82.98
Economique (b)	40.29	19.34	59.34	69.79	56.19	83.29

a. Appartenance démographique : $\frac{\text{Population 0-15 ans + 65 et plus} \times 100}{15 - 64 \text{ ans}}$

b. Appartenance économique : $\frac{\text{Population inactive} \times 100}{\text{Population totale}}$

Toutes ces données confirment que la population colombienne au Venezuela est essentiellement composée de travailleurs qui, pour la plupart, n'amènent pas dans le pays d'immigration les personnes qui sont à leur charge. Les taux spécifiques de participation (a) dans les activités économiques sont les suivants :

	Total	Hommes	Femmes
Colombiens	59.6	80.5	40.5
Nés au Venezuela	46.2	67.7	25.3

a. $\frac{\text{Population active de 12 ans et plus} \times 100}{\text{Population totale de 12 ans et plus}}$

En ce qui concerne les activités, les Tableaux 19.6, 19.7 et 19.8 permettent de constater que les personnes inscrites lors de l'immatriculation générale des étrangers étaient, dans une grande mesure, concentrées dans l'agriculture, l'artisanat et parmi les ouvriers d'usine. La différence avec les Colombiens en général consiste en une très faible participation dans les autres activités qui exigent une plus grande qualification.

D'autre part, selon l'immatriculation générale des étrangers les femmes sont largement concentrées dans les services et leur participation dans les autres secteurs est faible. En revanche, lors du recensement elles étaient déjà représentées, dans une certaine proportion, dans d'autres secteurs (employées de bureau 10.6 pour cent, l'artisanat et parmi les ouvriers d'usine 9.4 pour cent) (6).

Il ressort de l'immatriculation générale des étrangers que sur la totalité des personnes actives, 76.6 pour cent étaient employées, 7.2 pour cent étaient des travailleurs indépendants, et 16.2 pour cent étaient au chômage.

Tableau 19.6

GROUPES D'ACTIVITES DECoulANT DE L'IMMATRICULATION GENERALE DES ETRANGERS ET DES COLOMBIENS SELON LE RECENSEMENT DE 1981

	Immatriculation générale des étrangers(a)			Recensement 1981		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professionnels et techniciens	2 040	1 54	2 232	7 758	4 588	12 346
Gérants, administrateurs et fonctionnaires	194	0.15	214	3 978	792	4 770
Employés de bureau et similaires	479	0.36	2 414	5 846	11 364	17 210
Vendeurs et activités similaires	3 794	2.86	4 948	17 790	9 174	26 964
Agriculture, élevage, pêche	28 765	21.67	28 968	49 415	797	50 212
Conducteurs de transport et communications	671	0.51	675	6 286	3.21	6 568
Mineurs, carriers et similaires	577	0.28	379	415	0.21	422
Artisans, ouvriers d'usine et similaires	60 977	45.95	62 838	72 622	10 054	82 676
Autres artisans et ouvriers	26 816	20.21	30 000			
Travailleurs dans les services et divers	3 483	2.62	43 372	11 879	59 725	71 604
Activités non déclarées ou non identifiées	5 117	3.86	7 429	18 670	7 932	26 602
Personnes cherchant un emploi pour la première fois				1 205	2 475	3 680
Total	132 713	100.00	183 469	195 864	107 190	303 054

a. Les données relatives aux activités et fournies par l'IGE sont présentées pour la totalité des personnes inscrites.

Sources : DIEX, Immatriculation générale des étrangers, 1980.
OCEI, Onzième recensement national de la population et du logement, 1981.

Tableau 19.7

PARTICIPATION DES COLOMBIENS DANS LES BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE, IMMATRICULATION GENERALE DES ETRANGERS EN 1980, RECENSEMENT EN 1981

Secteur	Hommes			Femmes			Total			Hommes			Femmes			Total			
	Pour cent	Pour cent	Total	Pour cent	Pour cent	Total	Pour cent	Pour cent	Total	Pour cent	Pour cent	Total	Pour cent	Pour cent	Total	Pour cent	Pour cent	Total	
Hydrocarbures, mines et carrières	30 189	22.75	208	0.41	30 397	16.57	50 755	26.07	2 001	1.1	52 756	17.62	800	0.41	92	0.09	892	0.30	
Industrie de transformation	69 038	52.02	4 755	9.37	73 793	40.22	35 295	18.13	13 075	12.49	48 370	16.16	1 002	0.51	149	0.14	1 151	0.38	
Electricité, eau, gaz et services	18 694	14.09	272	0.54	18 966	10.34	31 598	16.23	1 437	1.37	33 035	11.03	31 037	15.94	21 902	20.92	52 939	17.68	
Construction	4 339	3.27	3 011	5.93	7 350	4.01	5 787	2.97	789	0.75	6 576	2.20	283	0.21	3	0.01	286	0.09	
Commerce et institutions financières	4 781	3.60	40 168	79.14	44 949	24.50	25 329	13.01	58 607	55.97	83 936	28.04	5 016	3.78	2 336	4.60	7 352	4.01	
Transport, stockage et communications	5 016	3.78	2 336	4.60	7 352	4.01	13 056	6.71	6 663	6.36	19 719	6.59	132 713	100.00	50 755	100.00	183 468	100.00	
Services publics et privés																			
Activités non spécifiées ou non déclarées																			
Total																			

Source : Immatriculation générale des étrangers, adaptée à la classification du Recensement de 1981. Pour une évaluation approximative de la population active, ont été exclues les personnes se déclarant au "foyer" (60 531) et les étudiants (22 795). Onzième recensement national de la population et du logement, 1981.

Tableau 19.8

POPULATION ACTIVE DE 12 ANS ET PLUS, SELON LES GROUPES D'ACTIVITES

	Immatri-culation générale des étrangers		Recensement 1981	
	Total 1981	Pour cent	Nés à l'étranger 1981	Colombiens 1981 Pour cent
	Professionnels, techniciens et similaires	425 869	9.07	46 332
Gérants, administrateurs et fonctionnaires	107 540	2.29	41 832	4 770 1.68
Employés de bureau et similaires	493 162	10.51	45 934	17 210 6.05
Agriculture, élevage, pêche	466 497	9.94	92 045	26 964 9.48
Conducteurs de transport et communications	523 891	11.16	60 342	50 212 17.66
Mineurs, carriers et similaires	10 635	0.23	1 098	422 0.15
Artisans, ouvriers d'usine et similaires	1 041 738	22.19	150 602	82 676 29.07
Autres artisans et ouvriers	284 480	6.06	32 644	7 910 2.78
Travailleurs dans les services et divers	563 596	12.01	112 862	71 604 25.18
Activités non déclarées ou non identifiées	630 037	13.42	43 786	6 595 2.32
Personnes cherchant un emploi pour la première fois	146 323	3.12	5 413	3 680 1.29
<u>Total</u>	<u>4 693 768</u>	<u>100.00</u>	<u>632 890</u>	<u>284 389 100.00</u>

Source: Onzième recensement national de la population et du logement. Les données ont été reconstituées selon la classification de 1971.

Les données du recensement de 1981 indiquent, en substance, une intégration différente : les personnes au chômage représentent 3.9 pour cent de la totalité, 15.3 pour cent sont des travailleurs indépendants et 73.1 sont des ouvriers, des employés et des employés de maison (les 7 pour cent restants sont essentiellement des "non déclarés").

Sur le plan du travail, on sait qu'en général les Colombiens et les personnes en situation irrégulière ont remplacé la main-d'oeuvre locale dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, dans lequel la participation de la population du pays est allée en diminuant, en termes absolus, depuis le recensement de 1961. Toutefois, ils ont également participé à l'accroissement des secteurs "modernes", de l'artisanat, des ouvriers d'usine et des employés des services. Dans les deux secteurs, leur participation par rapport à la totalité, a été, respectivement, de 7.9 et 12.7 pour cent.

Caractéristiques de l'emploi au Venezuela et insertion des Colombiens

Au Venezuela, l'essor des activités pétrolières a donné lieu à une transformation relativement importante de l'économie du pays. Bien que le pétrole ait dépassé le café en tant que principal produit d'exportation jusqu'à la fin des années 20, ce n'est qu'à partir de 1950, et plus spécialement au cours de la décennie 60, qu'il s'est produit un accroissement important des emplois liés au secteur "urbain". Parallèlement, et en particulier à partir de 1960, il s'est produit une transformation progressive du secteur agricole et de l'élevage, avec l'apparition des unités de production du type industriel. Tous ces processus entraînent inévitablement un plus grand assujettissement de la main-d'oeuvre. Le secteur regroupant les ouvriers et les employés passe de 54.8 pour cent en 1976 à 68.2 pour cent en 1980 (Chen, 1984).

Entre 1950 et 1981 les emplois dans le secteur agricole ne correspondent plus qu'à environ 100 000 personnes, en termes absolus ; cependant, par rapport à la population active, cette diminution est encore plus significative (de 41.9 pour cent en 1950 à 11.2 pour cent en 1981). Les emplois urbains augmentent régulièrement, tant dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. Toutefois, on observe un accroissement plus important du secteur tertiaire qui, de 35 pour cent de la population active en 1950, passe à 56.7 pour cent en 1981. Pour sa part, le secteur secondaire passe de 15.7 pour cent de la population active en 1950 à 25.9 pour cent en 1980 (Chen, 1984).

Il convient de souligner que pendant la décennie 70, dans le secteur secondaire la construction a atteint un taux de 9.4 pour cent, ce qui représente un rythme de croissance beaucoup plus important que dans les autres secteurs productifs. Dans le tertiaire, c'est le secteur "commerce et institutions financières, immobilier et prestations de services" qui a atteint le taux le plus élevé (6.4 pour cent entre 1950 et 1980).

Il faut également tenir compte de l'action de l'Etat vénézuélien qui s'est évertué à créer des emplois, tant dans les services que dans les entreprises industrielles dont le développement a été particulièrement important au cours des années 70. Le secteur regroupant les ouvriers et les employés du gouvernement est passé de 20 pour cent de la totalité des

personnes actives en 1971, à 24.4 pour cent en 1981. En termes absolus, ce secteur a atteint 550 000 personnes, c'est-à-dire qu'un tiers de l'accroissement total de la population active correspondait à des emplois publics. Dans ce secteur, la participation des étrangers est particulièrement faible (seulement 2.8 pour cent de la totalité).

Ce déplacement, qui est plus significatif chez les femmes que chez les hommes, a exercé sans aucun doute une influence sur la participation des étrangers dans des groupes où la main-d'oeuvre locale s'était transférée du secteur privé au secteur public. Le cas des femmes semble être plus représentatif du phénomène car elles étaient très nombreuses dans les emplois du secteur des services, qui employait aussi bien les femmes de nationalité vénézuélienne que les étrangères. Le déplacement des premières vers les services publics a permis une plus grande participation des étrangères dans le privé, en particulier dans le secteur des emplois domestiques. Dans les emplois moins qualifiés, les salaires du secteur public ne sont pas plus élevés que ceux du secteur des emplois domestiques mais ils impliquent une plus grande liberté, moins de dépendance vis-à-vis des employeurs et des revenus supplémentaires à titre de sécurité sociale, avantages sociaux, etc.

Malgré le processus de modernisation qu'a subi la structure de l'emploi au Venezuela, les emplois du secteur domestique qui ont traditionnellement employé la migration intérieure féminine, occupent toujours une place importante dans cette structure avec 3.4 pour cent de la totalité de la population active et 11.8 pour cent de la population active féminine. Les étrangères représentent 32.4 pour cent de la totalité des emplois domestiques et les Colombiennes représentent 83 pour cent des étrangères.

En ce qui concerne le chômage, les indices varient selon les périodes et le type d'activités. Le Tableau 19.9 indique que l'agriculture et les services présentaient des indices de chômage inférieurs à l'indice moyen global. Ces secteurs ont occupé un nombre important de Colombiens, qu'il s'agisse de ceux enregistrés par le recensement de 1981 ou de ceux inscrits lors de l'Immatriculation générale des étrangers. En ce qui concerne les artisans et les ouvriers d'usine et similaires, il est nécessaire de procéder à une ventilation afin de comprendre vers quels secteurs se dirigent plus particulièrement les Colombiens (Tableau 19.10). Plus de la moitié (54 pour cent) des Colombiens n'occupant pas des emplois agricoles, se situent dans le groupe 9 qui comprend les travailleurs de la construction, lesquels constituent 63.2 pour cent du sous-groupe. Parmi les hommes occupés dans des activités non agricoles, 35.7 pour cent sont employés dans la construction. Les femmes sont beaucoup moins nombreuses à travailler comme ouvrières et artisanes, et parmi celles-ci, 52.5 pour cent se situent dans le sous-groupe des couturières, modistes et similaires.

Parmi les personnes inscrites lors de l'Immatriculation générale des étrangers, les travailleurs de la construction représentaient 18.2 pour cent de la totalité des emplois non agricoles, et 52.3 pour cent de ces personnes étaient uniquement classées comme "ouvriers", ce qui ne permet pas d'établir une ventilation plus précise (7). Selon le recensement de 1981, la participation des Colombiens dans le secteur lié à la production industrielle indique un degré de dispersion assez homogène. Seuls certains

secteurs ressortent davantage, c'est le cas des ouvriers de la chaussure, forgerons et forgeurs, mécaniciens, ajusteurs, monteurs de machines, électriciens, soudeurs et tôliers.

Tableau 19.9

TAUX D'EMPLOI AU VENEZUELA PAR GROUPES D'ACTIVITES
1961, 1971, 1978 et 1981

	1961	1971	1978	1981
Professionnels et techniciens	7.3	3.1	1.8	2.7
Gérants, administrateurs et fonctionnaires	7.4	3.5	1.2	2.3
Employés de bureau et similaires	12.2	3.6	4.2	5.4
Vendeurs et activités similaires	10.2	4.0	2.3	2.6
Agriculture, élevage, pêche	5.0	1.9	1.4	1.9
Conducteurs de transport et communications	16.9	6.3	9.7	8.4
Mineurs, carriers et similaires	18.5	5.5	3.9	5.5
Artisans, ouvriers d'usine et similaires	21.4	8.9	5.7	8.5
Travailleurs dans les services et divers	6.9	4.2	2.9	3.9
Moyenne nationale	13.1	6.2	4.3	6.0

Source : Recensements de la population et du logement, 1978 et 1981, OCEI, Enquête sur les foyers, deuxième semestre 1978 et 1981. Sont exclues les activités non spécifiées et les personnes cherchant un premier emploi. Tableau établi selon les données fournies par : Chi-Yi Chen, Economía Laboral, p. 118.

Le salaire moyen des Colombiens au Venezuela (8) est, dans l'ensemble, de 1 920 bolivars : 2 267 pour les hommes et 1 488 pour les femmes.

Dans le cas des femmes employées de maison et dans celui des manoeuvres ruraux, il faut ajouter à ce salaire, dans de nombreux cas, le logement et la nourriture payés par l'employeur, même s'il existe des différences importantes entre la qualité du logement et de la nourriture des employées de maison travaillant dans des centres urbains et celle des mêmes avantages accordés aux manoeuvres ruraux. Ceci représente une difficulté supplémentaire pour évaluer avec précision le montant réel des salaires. Dans certains emplois où les Colombiens sont particulièrement représentés, leurs salaires modaux sont les suivants :

Employées de maison (femmes)	1 000-1 500 bolivars
Manoeuvres dans l'agriculture et l'élevage (hommes)	500-1 000 bolivars
Ouvriers dans la construction (hommes)	1 500-2 000 bolivars
Ouvriers industriels dans des emplois spécialisés (a)	3 000-5 000 bolivars
Ouvrières dans la confection des vêtements, modistes, etc. (femmes)	1 000-1 500 bolivars

a. Ajusteurs-monteurs et installateurs de machines et instruments de précision, horlogers et mécaniciens. 3.2 pour cent de Colombiens se situent dans ce groupe, et ils constituent 11.3 pour cent des artisans et des ouvriers d'usine colombiens.

Tableau 19.10

COLOMBIENS TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ET OUVRIERS D'USINE,
SELON LES SOUS-GROUPES D'ACTIVITE

	Nombre			Pourcentage		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Groupe 7	8 704	7 482	16 186	10.34	65.29	16.92
Groupe 8	30 047	1 414	31 461	35.68	12.34	32.89
Groupe 9	45 456	2 564	48 020	53.98	22.37	50.19
Total	84 207	11 460	95 667	100.00	100.00	100.00

Groupe 7 : Mineurs et carriers, ouvriers métallurgistes, du bois et du papier, textiles, de l'alimentation et des boissons, du tabac, couturières et modistes.

Groupe 8 : Artisans : cordonniers, ouvriers de la chaussure et du fer, mécaniciens et installateurs de machines, ajusteurs, électriciens, opérateurs de radio et télévision, plombiers, soudeurs et tôliers, horlogers, céramistes, vitriers et travailleurs similaires.

Groupe 9 : Ouvriers du caoutchouc et du plastique, du papier et du carton, arts graphiques de la construction, opérateurs de machines et conducteurs de véhicules de transport.

Source : Onzième recensement de la population et du logement, 1981.

En 1980, le CORDIPLAN (Bureau central de coordination et planification de la Présidence de la république) a défini un "panier de la ménagère" qui "permettrait à une famille de six membres de vivre décemment" dans la zone métropolitaine de Caracas. Ce "panier" a été fixé à 3 541 bolivars mensuels (9). Le Tableau 19.11 indique les tranches de salaire pour les Colombiens et pour la population totale du pays employée dans des activités agricoles et non agricoles.

Le Tableau 19.12 présente la distribution proportionnelle de la totalité de la population vénézuélienne, selon le niveau des revenus, classée en trois catégories : minimum vital, situation de pauvreté et autres situations, conformément aux définitions adoptées par Chi-Yi Chen (1982).

En ce qui concerne les immigrants en situation irrégulière, on peut en déduire que du fait d'appartenir à des groupes de travailleurs moins qualifiés, leurs salaires sont sans aucun doute inférieurs à la moyenne mentionnée. En outre, leur situation irrégulière les place dans un état de dépendance vis-à-vis de leurs employeurs, bien plus important que pour les autres

Tableau 19.11

POPULATION TRAVAILLANT DANS DES ACTIVITES AGRICOLES ET NON AGRICOLES, SELON LES TRANCHES DE REVENUS MENSUELS,
POPULATION TOTALE DU VENEZUELA ET COLOMBIENS, 1981

	Total Venezuela		Total Colombiens	
	Activité agricole Nombre Pourcentage	Non-agricole Nombre Pourcentage	Activité agricole Nombre Pourcentage	Non-agricole Nombre Pourcentage
Moins de				
300 bolívares	10 528	54 813	4 430	14 550
301-1 000	281 128	539 066	30 659	34 427
1 001-1 500	132 363	763 486	10 185	51 468
1 501-2 000	86 358	874 347	2 090	39 856
2 001-3 000	50 004	877 949	1 266	41 412
3 001-4 000	20 641	447 266	434	27 349
4 001-5 000	10 060	208 486	218	11 960
5 001 et plus	16 929	280 042	116	3 102
Non déclarés	3 737	52 814	256	2 381
	611 748	4 078 269	52 795	246 585
	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources : Total Venezuela, calculs de Chi-Yi Chen, sur la base de données fournies par l'enquête sur le foyer par échantillonnages colombiens, calculs personnels d'après une liste spéciale du recensement de 1981.

Tableau 19.12

ACTIVITES CLASSEES CONFORMEMENT AU NIVEAU DE REVENUS PAR ACTIVITES AGRICOLES ET NON-AGRIQUES
ET PAR CATEGORIE D'EMPLOI, 1980-81
(Pourcentages)

Tranches de revenus mensuels	Activités agricoles		Activités non-agricoles			
	Ouvriers et employés	Patrons et travailleurs indépendants	Ouvriers et employés	Patrons et travailleurs indépendants		
	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Minimum vital (moins de 1 501 bolivars)	89.9	85.6	64.0	60.2	42.0	37.7
Situation de pauvreté (1 501-3 000 bolivars)	8.6	12.7	25.1	28.1	40.9	43.5
Autres (3 001 bolivars et plus)	1.5	1.7	10.9	11.7	17.0	18.8
Total	231 066	233 315	3 238	317 438	2 637 285	2 668 363
Pourcentage	100	100	100	100	100	100
					33.6	31.9
					36.7	37.5
					29.7	30.6
					8 725	877 558

Source : OCEI, Enquête sur le foyer, deuxième semestre 1980 et premier semestre 1981 ("les personnes non déclarées" son exclues). Données fournies par l'auteur Chin-Yi Chen, Revue des relations industrielles et du travail, p. 67, décembre 1982.

travailleurs. De ce fait, ils acceptent des salaires inférieurs, ainsi que l'absence de tout type de sécurité sociale ou de paiements complémentaires à titre d'étrangers, d'avantages sociaux, de vacances.

Facteurs déterminants de la migration entre le Venezuela et la Colombie

Les mouvements migratoires entre le Venezuela et la Colombie ont répondu à des motivations de différents types. D'une part, le manque de main-d'oeuvre rurale déjà mentionné dans le secteur agricole vénézuélien s'étant accentué au cours des décennies 60 et 70 en raison du processus de migration rurale-urbaine des Vénézuéliens, a donné lieu à une demande de travailleurs ruraux et a provoqué des courants de migration rurale obéissant à des mécanismes hétérogènes, selon le lieu d'origine, le type de travaux à effectuer (fixes ou saisonniers), etc. D'autre part, au cours de la décennie 70, et plus particulièrement à partir de 1974, il s'est produit un accroissement spécial du volume des emplois qui a permis au Venezuela d'intégrer dans son marché du travail les générations nées pendant les années 50 (quand le pays a enregistré le taux de croissance le plus élevé de son histoire : 4 pour cent, et augmenté le taux de participation de la population féminine qui, de 22.6 pour cent en 1971 est passé à 26.5 pour cent en 1981. Simultanément, il entrait dans le pays un demi-million d'étrangers : la population active née à l'étranger qui était de 325 755 personnes en 1971, passait à 632 702 en 1981. Il y a lieu de souligner qu'au cours de cette décennie, le Venezuela a constitué un exemple atypique à l'intérieur de l'ensemble des pays sud-américains.

L'essor financier résultant de l'augmentation des recettes fiscales dues aux produits pétroliers, a permis au Venezuela de maintenir une monnaie stable et forte face au dollar. Ces deux conditions de la monnaie vénézuélienne, liées à l'expansion de l'emploi, constituèrent les principaux facteurs d'attraction pour les immigrants au cours des années 70. A partir de février 1983 on a assisté au développement d'un processus de dévaluation du bolivar par rapport au dollar. A l'heure actuelle, la monnaie vénézuélienne a acquis une certaine stabilité, avec un taux de change qui varie autour de 30 pour cent de sa valeur précédente par rapport à la monnaie américaine.

Il semble que pour les Colombiens ces facteurs aient bien constitué les principaux éléments d'attraction. Bien que dans l'ensemble ils se soient intégrés dans des travaux peu qualifiés, où leurs salaires se situaient à des niveaux de pauvreté ou de minimum vital et où leurs conditions de vie étaient sans aucun doute plus mauvaises que celles qu'ils connaissaient dans leur lieu d'origine, la possibilité d'envoyer de l'argent dans une monnaie forte a augmenté le taux de consommation familiale et les possibilités d'épargne dans leur lieu de provenance. Par ailleurs, ainsi que le démontrent les informations disponibles, les Colombiens constituent un courant composé par des travailleurs dont les personnes qui dépendent d'eux restent à la charge de leurs familiers en Colombie. Il semble donc que la stratégie consiste, pour une partie de la famille, à émigrer, à vivre dans des conditions précaires de façon à économiser au maximum et à envoyer à la famille de l'argent qui est valorisé grâce à la différence du taux de change. Bien que ces explications générales s'appliquent à l'ensemble des émigrés, l'émigration colombienne au Venezuela est hétérogène et les différents courants qui la composent correspondent également à des mécanismes complexes et divers, avec des degrés d'intégration dans le pays eux aussi variables.

Au cours des années 70, l'expansion du secteur industriel au Venezuela et le manque relatif de main-d'oeuvre qualifiée ont donné lieu à l'incorporation d'ouvriers et de techniciens qualifiés provenant de l'étranger. Par rapport à la totalité de cette participation, celle des Colombiens n'est pas réellement significative, mais il en va tout autrement pour ce qui est de la participation des personnes nées à l'étranger, en raison du volume global d'immigrants colombiens.

La Colombie a connu un processus de développement industriel antérieur à celui du Venezuela (le processus de l'industrialisation de substitution aux importations débute au cours des années 30), ce qui signifie qu'elle dispose d'une main-d'oeuvre formée dans l'industrie de transformation. D'autre part, en 1967 a débuté en Colombie une étape de développement des exportations de produits manufacturés, qui a eu comme conséquence un accroissement du PIB industriel de l'ordre de 6.5 pour cent annuel jusqu'en 1970, qui s'est accompagné d'une augmentation importante de la capacité d'absorption des emplois pour les mêmes années (8.4 pour cent en 1972 et 7.6 pour cent en 1973). Toutefois, la nécessité d'adapter ce processus aux conditions du marché international a impliqué une réduction considérable du salaire réel : en 1975 celui-ci a diminué de 25.6 pour cent par rapport aux niveaux de 1970 (Bejarano, 1981). Pendant les années 70, l'émigration au Venezuela des techniciens et des ouvriers spécialisés est directement liée au niveau des salaires versés par l'industrie vénézuélienne qui, dans le cas des ouvriers spécialisés, offrait des avantages au niveau du salaire réel, ceci sans tenir compte du taux de change. Selon les données mentionnées par Gomez et Diaz (1983), il faudrait entre 1.38 et 2.57 salaires d'ouvriers industriels pour acheter un "panier de la ménagère" minimum en Colombie. Ainsi que nous l'avons vu, au Venezuela le salaire déclaré par les Colombiens travaillant dans des activités spécialisées, couvrirait le coût du "panier de la ménagère" évalué par le CORDIPLAN. Dans les emplois moins spécialisés, les salaires sont évidemment inférieurs, ce qui signifie que la migration peut surtout convenir à des célibataires ou à des sujets ayant le moins possible de personnes à charge, afin d'augmenter les possibilités d'épargne avec ces salaires.

La complexité de la migration colombienne et des différents courants qui la composent, ne pourrait être analysée qu'au moyen d'enquêtes recherchant en détail le lieu précis d'origine des migrants, leur itinéraire migratoire et de travail, et le maintien des relations économiques avec leur lieu d'origine. Malheureusement, l'enquête sur la migration réalisée au Venezuela en 1981, n'apporte aucun de ces éléments. Certains travaux monographiques réalisés en Colombie sur le processus de la migration intérieure (qui correspond à des mécanismes semblables à ceux de la migration vers le Venezuela), ainsi que d'autres travaux spécifiques sur les régions "exportatrices" de main-d'oeuvre vers le Venezuela, permettent de fournir quelques explications. La détérioration de l'économie rurale traditionnelle et l'expansion de l'agriculture de type industriel ont donné lieu, en Colombie, à des migrations vers les villes ou vers des centres d'expansion du secteur agricole présentant des possibilités d'emploi dans le pays. Ces migrations se sont également effectuées vers le Venezuela où l'offre d'emploi dans le secteur agricole et de l'élevage a été importante. Certains auteurs -- Gomez et Diaz (1985b) et Urrea (1981) -- font état de la liaison qui existe entre la migration et les stratégies familiales consistant à maintenir les unités de production de type familial en envoyant certains de leurs membres travailler comme salariés, de façon à pouvoir assurer la subsistance de la propriété familiale et son renforcement grâce à l'argent envoyé aux familles. Selon ces auteurs, cette situation

serait à la base des migrations permanentes, en conservant du moins provisoirement les liens avec le noyau familial, mais elle serait surtout à la base des migrations provisoires ou saisonnières qui permettent aux ruraux de s'occuper pendant les périodes où il y a moins de travail dans leurs propres champs, en faisant les récoltes dans d'autres régions ou au Venezuela.

Les travaux saisonniers ou liés aux récoltes sont en général mal rémunérés (dans la plupart des cas on ne paie pas à la journée mais selon la quantité de produit récolté) et les conditions de travail sont très dures. La compensation consiste à économiser le plus possible d'argent, de façon à assurer la subsistance de la famille pour le reste de l'année, ou à effectuer de petits investissements permettant d'améliorer la production des terres familiales.

L'un des aspects méritant d'être analysé plus en détail est celui du rôle joué par les femmes. Bien que l'on ait normalement tendance à considérer les travailleurs saisonniers du secteur agricole comme étant ceux qui composent, dans une grande mesure, cette chaîne de maintien de l'unité productive familiale, une simple observation du fonctionnement des employées de maison colombiennes de Caracas nous indique l'existence de phénomènes semblables. En effet, dans de nombreux cas, ce sont les femmes qui, très jeunes, partent travailler dans des villes, essentiellement dans des emplois domestiques, de façon à apporter leur contribution au groupe familial. Dans ces cas précis, il est fréquent de constater au moins deux étapes migratoires : la première vers une ville proche, et la deuxième vers le Venezuela où se reproduit le phénomène d'une étape dans une ville proche de la frontière, avant de se diriger vers la région métropolitaine de Caracas.

Au cours des années 70, l'attraction des hommes pour le secteur de la construction semble obéir à un phénomène de migration rurale-urbaine à l'intérieur du Venezuela. Cette activité étant peu spécialisée et représentant le lien commun permettant aux migrants de s'intégrer dans les travaux de type urbain, il est probable que pendant cette décennie le dynamisme du secteur de la construction ait attiré de nombreux migrants qui y travaillèrent dans un premier temps, pour se diriger ensuite vers le secteur rural.

A partir de 1983, la chute de la monnaie vénézuélienne faisait envisager un fort courant de retour des migrants colombiens. En effet, les soldes migratoires "officiels" avec la Colombie sont négatifs depuis 1979, période où commence une étape de "refroidissement" de l'économie et où les taux de chômage commencent à atteindre des niveaux que le Venezuela n'avait pas connus au cours des décennies précédentes. Quoi qu'il en soit, l'augmentation semblable du chômage en Colombie et un processus progressif de dévaluation du peso colombien n'ont pas été des perspectives réjouissantes et, de ce fait, les mouvements de retour ne sont pas nombreux.

Le chômage dans le secteur industriel, lié aux efforts réalisés au Venezuela dans le domaine de l'éducation et de la formation des techniciens et ouvriers qualifiés, correspondra sans aucun doute à une offre plus faible dans ce secteur pour les étrangers. Chez les employés de maison les salaires perçus sont plus élevés au Venezuela qu'en Colombie malgré la dévaluation du bolívar. Il serait hasardeux de penser qu'il pourrait se produire une augmentation de l'offre de travail dans ce secteur, de part des ressortissants vénézuéliens. D'autre part, les différences de salaires, pour les femmes, entre les emplois administratifs et professionnels et ceux d'employées de maison, feront que ce

mécanisme continuera à être celui utilisé par la classe moyenne pour permettre à la femme d'accéder au marché du travail, en déléguant à une des personnes à sa charge les tâches du foyer. Le manque de main-d'oeuvre rurale, tant permanente que saisonnière, continuera à être un facteur d'attraction pour les travailleurs agricoles colombiens, même si cela dépendra, naturellement, de facteurs conjoncturels tels que, le type de change, les politiques mises en oeuvre dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage et le dynamisme qui en découlera sur le plan de l'offre de travail.

NOTES ET REFERENCES

1. La Loi de 1966 sur l'immigration et la colonisation donne de l'immigrant la définition suivante : "Les étrangers présentant des antécédents exempts de toute tâche et ayant une bonne conduite, et qui, grâce à une profession fixe comme agriculteurs, éleveurs, artisans, industriels, mécaniciens, etc. disposant ou non de moyens de survie viendraient au Venezuela ou désireraient se transférer dans ce pays pour s'y fixer, fonder une famille et s'intégrer définitivement à l'ensemble de la population vénézuélienne".
2. Population urbaine : population habitant des centres de plus de 2 500 habitants.
3. Il existe des accords bilatéraux antérieurs comme le Statut du régime frontalier de 1942, le Traité sur la ligne de partage des frontières de 1951 et la création de la Carte de transit frontalier de 1952.
4. Procédure de régularisation des documents d'identité des personnes en situation irrégulière dans le pays.
5. Les données mentionnées correspondent à tous les enregistrements de l'Immatriculation générale des étrangers car elles ne sont pas présentées par nationalités.
6. Les données relatives aux activités fournies par l'Immatriculation générale des étrangers ne sont pas indiquées par nationalité.
7. Bien que nous ayons regroupé les personnes inscrites lors de l'IGE selon les classifications utilisées par les recensements l'enregistrement n'a tenu compte d'aucune classification des emplois, ce qui rend toute ventilation beaucoup plus difficile.
8. Les données relatives aux salaires sont fournies par des listes spéciales du recensement de 1981. L'IGE ne tient pas compte de cette information.
9. CORDIPLAN. DIASPER, Rapport Social N° 2. Caracas, 1982. p. 281.

BIBLIOGRAPHIE

- BEJARANO, Jesus Antonio
"Industrializacion y Politca Economica (1950-1976)", Colombia Hoy,
Siglo XXI Editores, 1981.
- BIDEGAIN, G., J. PAPAIL and A. PELLEGRINO
Los Inmigrantes en Venezuela (Primeros Resultados de la Encuesta de
Migracion 1981), Caracas, IIES-UCAB, Document de travail No. 11, 1984.
- BIDEGAIN, G. and A. PELLEGRINO
Estimacion del Saldo Migratorio Externo en Venezuela (1971-1981),
Caracas, IIES-UCAB, Working Document No. 13, 1985.
- CARDONA, R. et al.
Migracion de Colombianos a Venezuela, Bogota, Corporacion Centro
Regional de Poblacion, 1983.
- CHEN, Chi-Yi
"Las Magnitudes del Desempleo y Subempleo en Venezuela", Revista Sobre
Relaciones Industriales y Laborales, No. 10-11, janvier-décembre 1982.
Economía Laboral, Caracas, IIES-UCAB, 1984.
- CHEN, Chi-Yi, J.I. URQUIJO and M. PICQUET
"Los Movimientos Migratorios Internacionales en Venezuela: Politicas y
Realidades", Revista Sobre Relaciones Industriales y Laborales,
No. 10-11, janvier-décembre 1982.
- GOMEZ, A. and L.M. DIAZ
La Moderna Esclavitud: los Indocumentados en Venezuela, Bogota, FINES
Oveja Negra, 1983.
Las Perspectivas de la Migracion Internacional en el Contexto de la
Crisis Economica. La Experiencia Colombo-Venezolana, Bogota, mimeo,
juin 1985a.
El Impacto de la Crisis Economica Sobre las Migraciones Campesinas de
Colombia a Venezuela, Bogota, mimeo, septembre 1985b.
- MICHELENA, A. et al.
Inmigracion Ilegal y Matricula General de Extranjeros en Venezuela,
Genève, BIT, Document de travail, août 1984.
- PAPAIL, J.
Ensayo de Estimacion de la Inmigracion de Venezuela Durante el Periodo
1971-1981, Caracas, IIES-UCAB, Document de travail No. 9, 1984.

PELLEGRINO, A.

"Venezuela: Illegal Immigration from Colombia", International Migration Review, New York, Vol. 18, Fall 1984.

Evolucion Reciente de La Inmigracion en Venezuela, Caracas, IIES-UCAB, Document de travail No. 16, août 1985.

TORREALBA, R.

El Trabajador Migrante en Situacion Irregular y su Legalizacion en Venezuela, Genève, BIT, Document de travail, février 1985.

URREA, F.

"La Oferta de Trabajadores Campesinos en el Contexto de la Produccion y de la Reproduccion de la Fuerza de Trabajo: el Caso Colombiano", in Economia Campesina y Empleo, Santiago du Chili, PREALC, 1981.

VAN ROY, R.

"Undocumented Migration to Venezuela", International Migration Review, New York, Vol. 18, Fall 1984.

Chapitre 20

POLITIQUES D'INCITATION AU RETOUR ET DE REINSERTION DES MIGRANTS DE RETOUR DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

par

J. Condé

INTRODUCTION

Depuis la première crise pétrolière de 1973, les pays industrialisés, Membres de l'OCDE, ont connu une crise commerciale et financière qui a à son tour entraîné une récession économique quasi générale. Une des conséquences a été la montée d'un chômage structurel qui a frappé en premier lieu les emplois non qualifiés détenus en très grande partie par des travailleurs étrangers. Cette situation a forcé les gouvernements à prendre des mesures pour d'abord freiner les flux migratoires et ensuite les arrêter tout en permettant les réunifications familiales sous certaines conditions. Toute une panoplie de textes législatifs et de règlements a vu le jour concernant l'immigration. Les gouvernements des pays d'accueil Membres de l'OCDE s'emploient désormais à redéployer leurs politiques d'immigration autour des trois axes suivants : contrôle strict des flux migratoires et des permis de travail ; politique d'insertion des communautés d'immigrés qui désirent se fixer dans le pays ; politique d'incitation au retour des immigrés et de leurs familles, et réinsertion dans leur pays d'origine.

La présente communication va tenter d'examiner le troisième axe de ces politiques en se penchant sur : les politiques d'incitation au retour ; les raisons et motivations du retour ; les mesures facilitant la réinsertion dans le pays d'origine ; les migrations de retour dans le contexte global des migrations internationales.

Les politiques d'incitation au retour

Tout immigré jouissant de ses droits civiques, non poursuivi devant une juridiction légale du pays hôte, peut, s'il le désire, quitter le pays d'accueil pour son pays d'origine ou tout autre pays de son choix. Dans la plupart des pays d'immigration, alors que les contraintes sont imposées lors de l'entrée et du séjour, la sortie n'est assujettie à aucune formalité. Ces

retours que l'on appelle "naturels" parce que le cycle migratoire est achevé représentent la majorité des départs jusqu'à vers la fin des années 70. Depuis plusieurs années toutefois, les autorités de quelques pays d'immigration, européens, ont mis en place des politiques concernant les retours. Ces politiques sont de trois ordres : facilités accordées aux retours (retours assistés) ; encouragements systématiques aux retours ; pressions effectives ou mesures coercitives.

Si les raisons qui ont poussé les pays d'immigration à adopter ces politiques sont compréhensibles, les migrations internationales dépassent ce cadre et se situent dans le contexte des relations internationales. Dans l'esprit des législateurs et des décideurs politiques, le retour des immigrés dans leurs pays d'origine libérerait des emplois que les chômeurs nationaux pourraient occuper.

L'incitation au retour volontaire en tant que politique délibérée des autorités compétentes peut prendre diverses formes. En France, la politique d'aide au retour adoptée en 1983 comporte trois volets :

- a) Une aide publique à la réinsertion qui comprend la prise en charge des frais de voyage pour l'intéressé, son conjoint et ses enfants, une allocation forfaitaire de déménagement et une participation au projet individuel de réinsertion économique. Cette aide publique s'élève à un maximum de 20 000 FF.
- b) Une aide conventionnelle du régime d'assurance-chômage correspondant aux deux tiers des allocations de chômage qui restent à courir (allocation de base plus allocation de fin de droits). Cette aide est versée en une seule fois et dépend du niveau du dernier salaire du travailleur immigré.
- c) Des mesures spécifiques prévues par le dernier employeur : elles sont précisées dans la Convention conclue entre cet employeur et l'Etat ou l'Office national d'immigration (ONI).

Si le montant global alloué aux migrants de retour varie de 70 000 à 200 000 FF, tout travailleur immigré désirant retourner dans son pays d'origine ne peut pas prétendre à ces diverses aides. Il doit, pour y avoir droit, remplir certaines conditions, par exemple être majeur de 18 ans, volontaire pour regagner son pays d'origine, ne pas bénéficier du régime de libre circulation ni d'une assimilation au national, ne pas avoir qualité pour obtenir de plein droit une autorisation de travail en raison de sa situation personnelle, ni pour obtenir à nouveau la délivrance d'un permis de séjour au titre du regroupement familial ; il doit aussi avoir été occupé (dans des conditions régulières et en tant que salarié permanent) dans une entreprise ayant conclu avec l'Etat ou l'ONI une convention destinée à faciliter la réinsertion des travailleurs étrangers dans leur pays ; il doit être involontairement privé d'emploi (par licenciement ou à la suite d'une démission dans le cadre de la convention signée par son employeur avec l'Etat ou avec l'ONI) depuis moins de six mois à la date de sa demande ; il doit aussi justifier d'un projet individuel de réinsertion qui doit être agréé par les services de l'ONI ; et enfin, il lui faut restituer, préalablement au versement des aides, ses titres de travail et de séjour.

Comme on le voit le nombre des migrants remplissant toutes ces conditions est restreint. Hormis certaines grandes entreprises, la plupart n'ont pas signé de conventions avec l'Etat ou avec l'ONI sur les problèmes de réinsertion des travailleurs étrangers dans leurs pays. La grande majorité des travailleurs immigrés est illettrée et n'est pas informée des dispositions des mesures pratiques sur les aides au retour. Nombreux sont ceux qui partent en utilisant leurs propres ressources parce qu'ils ignorent leurs droits. Il n'est pas donné à tout le monde de rédiger un projet individuel fiable et de le justifier. De plus le projet, même agréé par les services de l'ONI, risque de ne pas correspondre aux données économiques et sociales (et aux priorités) du pays d'origine.

En République fédérale d'Allemagne, les travailleurs immigrés ont toujours été considérés comme des travailleurs hôtes, (Gastarbeiter) et non comme des immigrés. En examinant ces travailleurs-hôtes par durée de séjour on se rend compte qu'ils sont devenus pour la plupart immigrés comme dans les autres pays industrialisés. L'intention officielle de n'avoir que des travailleurs-hôtes a fait en sorte que les autorités ont adopté dès 1960 des politiques favorisant le retour des immigrés.

Des accords bilatéraux ont été signés à l'époque avec des pays où s'effectuait le recrutement des travailleurs (Italie, Turquie, Corée). Une formation professionnelle accompagnée d'une initiation à la gestion était donnée aux migrants désirant retourner volontairement dans leurs pays. L'objectif recherché était de former du personnel semi-qualifié nécessaire pour les industries des pays de départ. Malgré la grande publicité donnée à ces opérations, les résultats ont été assez décevants à cause d'une part de l'absorption par les industries nationales des nouveaux formés (l'économie allemande était florissante) et d'autre part des structures (administratives, financières et industrielles) inadéquates d'accueil dans les pays de départ décourageant les immigrants de retour.

En même temps que s'effectuait la formation des candidats au retour, les autorités encourageaient la création de sociétés privées appartenant aux travailleurs immigrés dans leurs pays. Une assistance technique et financière était fournie aux promoteurs. Une banque spéciale était mise en place dont le capital était financé moitié par le pays hôte et moitié par le pays d'accueil et destiné à accorder des crédits aux sociétés créées par les immigrés hôtes. De plus, le pays d'accueil accordait des facilités comme l'exemption fiscale, l'exemption des taxes douanières à l'importation des biens d'équipements importés et remise d'argent dans le cas d'inflation aiguë.

Jusqu'en 1983 les politiques pratiquées par les autorités allemandes étaient plutôt incitatives au retour, en supportant les organisations créées par des initiatives privées et concertées de travailleurs immigrés. "Apprenez en faisant et en agissant" telle était la pratique suivie. Pour bien marquer le caractère volontariste du retour, aucun octroi de sommes d'argent n'était effectué comme c'était le cas en France jusqu'en 1983. Aucune institution gouvernementale n'a été mise en place pour s'occuper de ces problèmes.

Les organisations non gouvernementales, telles que les institutions sociales ou associations religieuses prenaient en charge les associations ou groupes d'associations des travailleurs. Les aides aux programmes de projets des individus étaient gérées par des agences ou organismes privés. La coopération de gouvernement à gouvernement se réduisait à l'assistance

financière accordée au pays de départ, à la définition et à la supervision des programmes.

Cette orientation officielle a été renforcée par la nouvelle politique (Konsolidierungspolitik) adoptée en 1980. Celle-ci tendait à stabiliser le nombre de travailleurs immigrés, arrêtaït les nouvelles immigrations et tentaït de promouvoir les migrations de retour. Elle encourageait la création d'emplois et les investissements dans les pays d'origine des migrants. En même temps les migrants candidats au retour étaient fortement assistés dans leurs initiatives privées personnelles.

Avec la montée du chômage et afin d'accélérer les mouvements de retour, la Bundestag adopta en 1983 une loi visant à encourager les retours volontaires. Entrée en vigueur le 29 novembre 1983, cette loi précisait les avantages dont pouvaït bénéficier les étrangers disposés à se réinsérer dans leurs pays d'origine. Certaines conditions devaient être remplies par les travailleurs :

- a) Etre originaires des pays suivants : Corée, Espagne, Maroc, Portugal, Tunisie et Yougoslavie ;
- b) Avoir été licenciés après le 30 octobre 1983 en raison de la fermeture complète d'une usine ou de ses principales composantes ou par suite d'une faillite ;
- c) Etre au chômage partiel depuis au moins six mois au moment de la constitution du dossier.

Une aide forfaitaire fixée à 10 500 DM plus 1 500 DM par enfant était accordée au travailleur de retour qui devait quitter immédiatement le territoire de la République fédérale d'Allemagne accompagné de sa famille, son conjoint et tous les enfants à charge. Des pénalités étaient encourues par le travailleur s'il ne partait pas, à savoir la réduction de l'aide par mois supplémentaire passé en République fédérale d'Allemagne. En plus de cette aide, le travailleur pouvaït se faire rembourser, avant les délais d'échéance fixés, des dépôts donnant droit à une prime de l'Etat (contrats d'épargne-logement, plans d'épargne ou formules d'assurances vieillesse, droits acquis au titre du régime complémentaire de capitalisation) et ses cotisations au régime obligatoire de retraite. Avant la loi de 1983, le délai normal de remboursement de ces cotisations était de deux ans. Les cotisations patronales n'ont jamais fait l'objet d'aucun remboursement. Les dispositions de cette loi ont pris fin en septembre 1984 et n'ont pas été prorogées. Les autorités allemandes entretiennent désormais des contacts et des dialogues avec celles des pays d'origine tant aux niveaux politique qu'administratif en vue de créer des emplois pour les travailleurs désiraït rentrer dans leurs pays d'origine et cela dans le cadre des politiques de développement définies et mises en place par les pays d'origine des immigrés.

La Belgique vient également d'adopter (Loi de redressement du 22 janvier 1985) des dispositions concernant le retour volontaire des migrants. Des primes de réinsertion sont octroyées aux travailleurs étrangers soumis à l'obligation du visa au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Les conditions d'obtention de ces primes sont qu'il faut être chômeur complet indemnisé depuis plus d'un an et rentrer dans son pays d'origine avec toutes les personnes à charge.

La prime octroyée est variable selon le statut du bénéficiaire (chef de ménage, isolé ou cohabitant) et est égale à 312 fois le montant journalier de l'allocation de chômage perçue pour le dernier jour d'indemnisation (allocation d'une année de chômage). Des majorations de 50 000 FB et de 15 000 FB sont accordées respectivement au conjoint et à chaque enfant de moins de 18 ans vivant sous le même toit que le demandeur. L'acceptation et l'octroi de la prime rendent caducs le permis de travail et le titre de séjour et n'autorisent plus le bénéficiaire, sa famille et alliés à séjourner plus de trois mois en Belgique. La durée de cette loi porte sur trois ans et peut être prorogée par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

L'exemple de la Suède illustre une autre politique concernant le retour des immigrés. Aucune incitation directe ou indirecte n'est prévue mais du fait de l'organisation sociale des travailleurs en associations aidées par l'Etat, à cause de l'enseignement donné dans les langues maternelles aux enfants des immigrés, un lien culturel est maintenu entre les immigrés et leurs pays d'origine. Ce sont des facteurs qui facilitent la réintégration des étrangers de retour dans leurs pays. Des accords ont été conclus avec plusieurs pays pourvoyeurs de main-d'oeuvre concernant le versement des retraites des personnes ayant droit à des pensions, à des allocations-chômage et à des allocations familiales pour les travailleurs immigrés et les membres de leurs familles qui retournent définitivement dans leurs pays d'origine.

Les autres mesures très libérales en faveur des immigrés tendraient à empêcher le retour des immigrés. A travail égal salaire égal, telle est la règle d'or tant du point de vue des autorités gouvernementales que syndicales. Comme partout ailleurs les travailleurs étrangers, spécialement les nouveaux arrivants ont les emplois les plus pénibles, monotones et à risques ; mais contrairement aux autres pays d'immigration, ils améliorent assez rapidement leur position dans la hiérarchie des emplois après un certain temps parce qu'ils sont moins mobiles que les Suédois. Les bonnes conditions de travail et de logement, les droits politiques accordés (droit automatique de vote dans les élections au niveau local ou régional après trois années passées en Suède) et les facilités d'intégration grâce à la naturalisation après cinq années consécutives en Suède) sont des facteurs favorisant le désir des immigrés à rester dans le pays).

L'impact des politiques d'incitation au retour semble minime si l'on se réfère au nombre des personnes ayant bénéficié des aides au retour quelles que soient leurs formes. Le nombre des bénéficiaires a toujours été en-dessous de celui attendu par les autorités. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : la situation économique et sociale du pays d'origine ne s'est guère améliorée, elle a parfois empiré, alors que dans le pays d'accueil les enfants sont en cours de scolarisation, on bénéficie le cas échéant des allocations-chômage et il y a toujours l'espoir pour les chômeurs de retrouver du travail ou de se débrouiller grâce au marché noir du travail.

Les raisons et motivations du retour

Si le principal motif de l'émigration est d'ordre économique, en ce qui concerne les migrations de retour les raisons sont multiples, complexes et peuvent parfois apparaître contradictoires. Ces raisons semblent être corollaires des types d'émigrés : des émigrés qui ont l'intention de résider d'une façon permanente ; des travailleurs qui ont émigré en ayant des objectifs

précis à atteindre, par exemple l'accumulation d'un capital x ; des personnes qui ont l'intention d'émigrer pour une durée déterminée ; ou des personnes qui s'en vont sans trop connaître la durée de leur absence.

C'est en fonction de ces motivations de départ que les raisons de retour se déterminent et que l'on peut classer comme suit :

- Les raisons familiales, telles que les études des enfants, l'appel de la famille et la prise en charge de parents devenus âgés ;
- La retraite ;
- Les difficultés rencontrées dans le travail à l'étranger et l'impossibilité d'intégration dans le milieu d'accueil ;
- L'accumulation d'une épargne satisfaisante et la réalisation des objectifs assignés ;
- La possibilité de trouver du travail dans le pays d'origine ;
- La création d'une entreprise personnelle ;
- Des raisons personnelles telles que la nostalgie du pays d'origine (le mal du pays), les problèmes de santé, le décès d'un parent, l'héritage, le mariage, etc.) ;
- Un changement notoire et positif dans le pays d'origine ;
- La perte d'emploi dans le pays d'accueil ;
- Des événements politiques, économiques ou sociaux qui surviennent dans le pays d'accueil (xénophobie, racisme, persécution, expulsion, etc.).

Cette liste bien que n'étant pas exhaustive montre que les motivations sont individuelles. Les enquêtes et études effectuées sur les motivations de retour indiquent que les réponses ne sont pas toujours explicitées, que la raison principale invoquée en couvre de nombreuses autres. Raisons personnelles et familiales qui camouflent les raisons économiques et sociales se rattachant à la détérioration des conditions d'emploi et de vie.

Les mesures facilitant la réinsertion dans le pays d'origine

Elles sont à deux niveaux, celui du pays hôte et celui du pays d'origine. Dans le premier cas, comme on vient de le voir, ces politiques incitatives au retour renferment des dispositions facilitant la réinsertion : épargne transférée au pays, projets d'associations, frais de transport assurés.

Le véritable problème du retour des migrants réside dans la réinsertion dans le pays d'origine où ils ont à faire face à d'énormes difficultés d'ordre économique et social. Les causes qui ont motivé le départ demeurent et parfois se sont amplifiées, de nouveaux problèmes sont même apparus comme l'endettement vis-à-vis de l'extérieur. Or les pays pourvoyeurs de main-d'oeuvre, dépendant en partie des flux de devises que leurs ressortissants à l'étranger

procurent à leurs balances des paiements par leurs remises et transferts monétaires ne peuvent se prêter directement à coopérer à de larges mesures de retour de leurs ressortissants, à moins de bénéficier d'un plan spécial de soutien à leurs économies.

Les expériences vécues montrent que les pays de départ sont réticents devant le retour des émigrés, en particulier celle de personnes considérées par les non-migrants comme ayant partiellement échoué dans leurs aventures. Pour toutes ces raisons, très peu de pays d'émigration ont mis en place des politiques cohérentes favorisant le retour de leurs concitoyens et leur réinsertion.

La description et l'analyse des mesures prises par les quelques rares pays qui ont fait de leur mieux pour attirer leurs émigrés et les aider à se réinsérer dans leur société peuvent servir d'exemples aux nombreux autres pays dont le laxisme en la matière est coupable.

Certains gouvernements donnent la priorité en matière d'investissement et de création d'emplois aux régions les plus touchées par l'émigration. On s'attaque aux causes de l'émigration en modifiant la situation économique et sociale des zones de départ. Ceci est d'autant plus aisé que les pays de départ ont une planification et une administration centralisées. On peut diffuser l'information à propos des disponibilités d'emplois dans les régions, on peut encourager les petites et moyennes entreprises à s'implanter dans telle région grâce à l'octroi des conditions favorables concernant la fiscalité et autres taxes ainsi que le logement, que ces entreprises soient du domaine agricole, de services ou de la production industriels. L'implantation de nouvelles unités industrielles peut être orientée vers les régions reconnues prioritaires par les autorités. Des prêts financiers avec des conditions favorables pourraient être consentis aux promoteurs de ces unités et afin d'encourager l'implantation par les travailleurs de retour, dans les régions désignées comme prioritaires, de petites entreprises personnelles, des avantages pourraient leur être accordés allant des exemptions fiscales aux exemptions douanières sur tous les produits importés dont ils auraient besoin. Avec la mise en place de nouvelles unités de production, les autorités pourraient donner une priorité aux migrants de retour. Pour ce faire, une identification des postes de travail est effectuée et on recherche parmi les émigrés de retour ou vivant à l'étranger ceux qui ont le profil correspondant.

Une autre forme, et la plus répandue, d'incitation au retour est l'autorisation accordée aux travailleurs émigrés d'ouvrir des comptes en devises dans une banque se trouvant dans le pays d'origine. L'argent est gardé dans les devises envoyées, peut être retiré en devises par le déposant et rapporte des intérêts. Ou bien un taux de change favorable, toujours supérieur au taux officiel, est homologué pour tous les travailleurs émigrés effectuant des transferts en devises dans une banque de leur pays. D'autres faveurs à ceux qui font des dépôts à terme en devises telles que l'émission pour les souscripteurs de bons spéciaux entraînant des avantages en plus des taux d'intérêt peuvent être un autre type d'encouragement.

Des banques du pays d'origine sont parfois autorisées à s'établir dans les pays hôtes où se trouvent les migrants afin de mieux faire fructifier les dépôts et les épargnes. Elles peuvent être désignées comme banques intermédiaires entre les autorités du pays d'accueil et du pays de départ en tant que canal officiel où transitent les aides octroyées pour le retour, aides

individuelles (diverses allocations versées aux ayant-droits au retour) et aides bilatérales et multilatérales au retour et à la réintégration. Les projets individuels, associatifs aux nationaux suscitant les retours leur sont soumis aux fins de financement.

Dans certains pays un organisme officiel est mis en place dans le pays d'origine chargé principalement d'informer les émigrés sur les possibilités qui leur sont offertes dans leur pays. Les structures d'accueil au sein de cet organisme sont faites de telle sorte que les migrants une fois rentrés au pays sont pris en charge, orientés vers les emplois ou projets appropriés ; dirigés vers les zones où ils résideront désormais et aidés dans toutes les formalités administratives dont ils ont besoin. L'information fournie par l'organisme est dirigée également vers les communautés et localités d'accueil où une certaine réticence, voire un rejet, se manifeste à l'encontre des migrants de retour.

Certains pays font des efforts vis-à-vis des enfants d'émigrés. Les pays de départ s'efforcent de réintégrer les enfants dans le système scolaire comme tente de les intégrer le système scolaire dans les pays d'accueil. Les enfants d'âge scolaire sont doublement pénalisés : à l'étranger, ils sont souvent en retard par rapport aux enfants indigènes du même âge à cause de différents facteurs culturels et linguistiques ; rentrés au pays, ils affrontent un nouveau système qui accentue le retard pris ailleurs. Certains pays essaient de faire face à ce handicap en donnant les cours dans la langue du pays hôte aux enfants nouvellement rentrés tout en donnant d'autres cours dans la langue maternelle afin qu'au bout d'une certaine période ils arrivent à intégrer totalement le système éducatif local au même titre que les enfants non-migrants.

Les mesures en faveur de l'intégration sociale ou de l'ajustement social sont difficiles à comptabiliser. C'est la communauté ou la famille d'origine (famille étendue) qui prend en charge les enfants de retour. L'examen des pays où les retours ont été nombreux sur une longue période montre qu'aucune action gouvernementale n'a été prise dans ce sens. Il en est de même pour la réintégration des jeunes adultes de retour dans le monde du travail. Les jeunes restés au pays étant durement frappés par le chômage, il ne serait pas équitable de la part d'un gouvernement de privilégier une catégorie au détriment d'une autre.

Le succès très relatif des mesures décrites ci-dessus a son origine dans les motivations qu'une personne a d'émigrer, motivations qui sont en majorité individuelles ou familiales. Dans les années 60, les autorités ont été impliquées dans le recrutement sur contrat de travailleurs. Par la suite les mouvements migratoires sont devenus spontanés et individuels n'impliquant en aucune manière les gouvernements. Ceux-ci, en conséquence, semblent ne pas être concernés par les retours forcés ou volontaires. D'où l'absence de politiques cohérentes et suivies concernant la réintégration des émigrés. Le comportement du migrant lui-même facilite ou entrave sa réintégration plutôt que celui de la société d'accueil. Les associations de travailleurs dans le pays d'accueil peuvent jouer un rôle positif dans ce sens en permettant à l'émigré de conserver sa culture d'origine et de garder un lien avec le pays d'origine. Les facilités de réintégration sont fonction de la durée de séjour de l'émigré à l'étranger. Plus longue est l'absence et plus dure sera la réintégration.

La politique encourageant la réintégration des migrants de retour et leur meilleure utilisation devra tenir compte de la qualification professionnelle acquise, de l'utilisation des méthodes de production et des styles de travail, de la conscientisation politique et syndicale et l'utilisation productive des transferts et épargnes des travailleurs de retour.

La migration de retour dans le contexte de la migration internationale

La migration de retour est la contre-partie de l'émigration. Elle se définit, en conséquence, par rapport à la typologie de l'émigration, migration permanente, temporaire, irrégulière et mouvements de réfugiés. Les causes et effets peuvent différer selon la situation migratoire de la personne qui rentre définitivement dans son pays. De même, on peut s'attendre a priori à ce qu'il existe une forte corrélation entre les différents types de migration et le désir de retour.

Des pays hôtes ont des politiques d'aide au retour et de réintégration. Certains autres ont signé des accords spéciaux tendant à promouvoir des entreprises, en finançant des projets créateurs d'emplois. Ces exemples devraient être suivis par tous les pays liés par les migrations de main-d'oeuvre. La nécessité d'une stratégie nouvelle définie par l'OCDE en 1978 demeure d'actualité. Parmi les cinq objectifs retenus, quatre concernent les pays d'immigration :

- a) Les pays touchés par des flux migratoires spécifiques devraient désormais agir de concert lorsqu'ils doivent prendre d'importantes décisions concernant les politiques à l'égard des migrations, en tenant compte des besoins à long terme et des coûts sociaux dans les pays d'émigration comme dans les pays d'immigration ;
- b) Les gouvernements des pays d'immigration devraient s'efforcer d'estimer avec plus de précision les conséquences structurelles de l'utilisation des travailleurs migrants et mieux intégrer leurs politiques en matière de migrations à leurs politiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi ;
- c) La coopération future entre pays d'émigration et pays d'immigration devrait viser à créer un cadre institutionnel pour une nouvelle stratégie d'ajustement international et économique, basée sur l'harmonisation des objectifs, plutôt que sur les schémas traditionnels d'aide au développement ;
- d) Dans cette nouvelle stratégie, la coopération des pays d'immigration au développement industriel et technologique des pays d'émigration, comme alternative ou complément aux migrations, revêt une importance croissante.

Le quatrième objectif mérite une attention toute particulière. Il serait souhaitable que les migrations deviennent partie intégrante des accords de coopération tant bilatéraux que multilatéraux. Au niveau des pays d'émigration, un des objectifs identifiés par la même étude de l'OCDE peut de nos jours s'appliquer :

-- Les gouvernements des pays d'émigration doivent définir plus clairement leurs options politiques et tenir vraiment compte, dans leurs plans de développement, à la fois du niveau souhaitable d'emploi et du volume tolérable d'émigration.

Les pays d'émigration doivent en plus faire un effort pour combattre les déséquilibres régionaux, sources de migrations internes et internationales. Pour ces pays, les migrations internationales ont constitué une soupape de sécurité (pression démographique, chômage, sous-emploi et disponibilité de terres arables). La récession mondiale a changé cet état de fait dans les pays développés qui protègent désormais leur marché national d'emploi et interdisent toute immigration. La même récession frappe plus durement les pays en développement qui voient leurs problèmes antérieurs se multiplier. De nombreux pays ont vu, depuis, leurs mouvements internes augmenter, notamment leurs populations urbaines. Les migrations internes étant la seule alternative aux migrations internationales, des politiques de redistribution spatiale de la population sont plus que nécessaires. Ces politiques ne doivent pas être considérées en dehors des objectifs globaux de société auxquels ils sont d'ailleurs subordonnés. Le mode de peuplement est fortement influencé par de nombreuses autres politiques.

Il n'existe pas de relation systématique entre la mesure de la distribution de la population et les indicateurs économiques. Il n'est pas possible non plus de donner un modèle de distribution de la population tant les situations sont complexes et hétérogènes dans les pays en développement. La flexibilité doit être de rigueur. La planification doit s'adapter aux caractéristiques spécifiques de chaque pays. On ne peut pas fixer de dimension optimale pour une ville car la dimension a peu de signification, si elle est dissociée de sa structure, de sa fonction et de sa position dans la hiérarchie urbaine.

L'équilibre urbain-rural est un concept parfois nébuleux. Il se définit tantôt en termes de distribution de la population, tantôt se référant à la mesure du revenu et du bien-être social. Ces deux mesures sont en étroite relation. C'est en termes de complémentarité que les gouvernements doivent aborder la balance entre zones urbaines et zones rurales. Les politiques tendant à réduire les disparités entre ces deux zones impliquent une intervention des autorités politiques avec des objectifs quantitatifs, qualitatifs et normatifs pour les changements dans la distribution interrégionale et intrarégionale des populations.

Les moyens dont disposent les gouvernements sont très limités tant en ressources financières et techniques qu'en ressources humaines qualifiées. Pour se donner les moyens, il faut tout d'abord une volonté politique et la participation à tous les niveaux de conception, de décision et d'exécution des populations concernées par la redistribution spatiale. L'évaluation des moyens disponibles est une priorité souvent négligée. On adapte par la suite les objectifs aux moyens dont dispose le pays. L'aide extérieure ne doit être considérée que comme force d'appoint. Les migrations de retour sont à resituer dans le cadre de politiques de migrations internes donc de politiques de redistribution spatiale de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- CIM
Communications non publiées -- présentées au séminaire du CIM sur l'adaptation et l'intégration des Migrants : Aspects économiques et sociaux de la migration de retour volontaire, Genève, 9-13 décembre 1985.
- CONDE, Julien
Les migrations internationales Sud-Nord : Evolution des lois et règlements sur l'immigration dans les pays Membres de l'OCDE, (à paraître comme Etude du Centre de Développement).
- KUBAT, Daniel, ed.
The Politics of Return. International Return Migrations in Europe, Centro Studi Emigrazione, Rome, Centre for Migration Studies, New York, 1984.
- OCDE
La Chaîne Migratoire, Paris, OECD, 1978.
- TREBOUS, Madeleine
Migrations et Développement : Le cas de l'Algérie, Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 1970.

Partie III

APERCUS GENERAUX ET VUE D'ENSEMBLE

Chapitre 21

CERTAINES CONSEQUENCES DE L'EMIGRATION EN PROVENANCE DU TIERS-MONDE VERS LE CANADA

par

Anthony H. Richmond
Lawrence Lam, Fernando Mata et Lloyd Wong (1)

Pour les besoins du présent chapitre, l'expression "Tiers-Monde" s'entend des pays d'Afrique (à l'exclusion de la République sud-africaine), de l'Asie (y compris le Moyen-Orient), de l'Amérique centrale, des Caraïbes, de l'Amérique du Sud et de l'Océanie. Ces pays n'appartiennent pas tous au groupe de pays à faible revenu, bien que la plupart méritent d'être qualifiés de "pays en développement". La région d'Asie comprend Hong Kong ainsi que les pays exportateurs de pétrole riches et à revenu intermédiaire, tels que les Emirats Arabes Unis. Par "migration" on entend le déplacement des personnes dont l'entrée au Canada est approuvée à titre permanent (officiellement appelées "émigrants résidents"), ainsi que celles qui sont admises pour une courte durée en vue d'occuper un emploi temporaire et celles auxquelles des permis d'étudiant ont été délivrés.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada met en oeuvre une politique active d'immigration favorisant l'installation permanente d'immigrants provenant de nombreux pays. Depuis 1974, s'est également répandu l'usage des visas d'emplois temporaires qui permettent aux personnes de travailler au Canada pour des périodes allant jusqu'à un an avec la possibilité de renouveler leur visa pour une période plus longue dans certains cas. Les immigrants du Tiers-Monde constituent désormais une source sans cesse plus importante de travailleurs temporaires et permanents. Pour les seconds, on a aussi encouragé l'immigration de l'épouse et des autres personnes à charge. En outre, les réfugiés ont été acceptés en provenance de divers pays d'Asie et d'Amérique latine. Là aussi, "la réunion des familles" a été un élément de ce courant d'immigration. Toutefois, les travailleurs temporaires ne sont pas autorisés à venir avec leur famille ou des personnes à charge.

Tendances de l'immigration

Avant 1962, des réglementations restreignaient l'immigration au Canada en provenance des pays du Tiers-Monde. Des "échantillons" seulement étaient

admis de l'Inde, du Pakistan et de Sri Lanka, ainsi qu'un petit nombre de gens de maison venant des pays des Caraïbes. A partir de 1968, les immigrants permanents ont été sélectionnés sur la base du niveau d'instruction, des compétences et qualifications jugés nécessaires au Canada. A mesure que la proportion d'immigrants venus du Tiers-Monde a augmenté, le courant a revêtu la forme d'une "fuite des cerveaux" de ces pays. En outre, un nombre important d'étudiants sont venus des pays du Tiers-Monde et certains d'entre eux sont restés au Canada une fois leurs études achevées. Des visas de travail temporaires ont été délivrés aux ouvriers les moins qualifiés, principalement pour les emplois saisonniers dans le secteur agricole et pour des travaux domestiques dans les hôpitaux, ainsi que pour des institutions ou chez des particuliers. Dans le premier cas il s'agissait principalement d'hommes et dans le second surtout de femmes (Wong, 1984).

Une étude de l'évolution de l'immigration en provenance du Tiers-Monde vers le Canada portant sur la période 1961 à 1977, a montré que la proportion d'immigrants permanents en provenance de ces pays est passée de 8 pour cent au début des années 60 à plus de 50 pour cent à la fin des années 70 (Lanphier, 1979). Un examen des caractéristiques démographiques a révélé une prédominance de jeunes adultes et, d'après les emplois recherchés, un niveau d'instruction comparativement élevé. L'étude a passé en revue les recherches entreprises par des organismes publics et des universitaires au sujet de l'intégration économique et sociale des émigrants du Tiers-Monde et est arrivée à la conclusion qu'ils s'étaient heurtés à des problèmes d'ajustement plus importants que d'autres immigrants principalement en raison du préjudice et de la discrimination à l'encontre des "minorités visibles".

Le Canada a accueilli environ 65 000 immigrants d'Amérique latine au cours de la décennie 1971 à 1980 et 22 000 autres au cours de la période 1981 à 1984. Mata (1983 ; 1985) a identifié quatre grandes vagues d'immigrants d'Amérique latine. Au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, de nombreux cadres sont venus de régions ayant atteint un niveau d'industrialisation avancé alors qu'ils avaient déjà des liens avec l'Europe. En 1973, il y a eu une vague "andéenne" en provenance de l'Equateur et de la Colombie qui a consisté en ouvriers qualifiés et non qualifiés principalement temporaires, et en migrants "illégaux" qui ont pu régulariser leur situation au Canada plus tard. A suivi une émigration de l'intelligentsia chilienne à la suite du coup d'Etat militaire. Enfin, il y a eu une vague "d'Amérique centrale" après la révolution sandiniste en 1979. La proportion des Latino-américains est passée de moins de 1 pour cent du total des "immigrants installés" en 1957 à 6.7 pour cent en 1983. L'année qui a elle seule a connu la plus forte immigration a été 1975 au cours de laquelle plus de 10 000 Latino-américains sont entrés au Canada (Mata, 1985 : 32).

Tendances récentes : 1978-1984 (2)

On trouvera dans le tableau 21.1 des précisions concernant le courant d'immigration au Canada pour la période 1978-1985. Les pays d'origine traditionnels comme la Grande-Bretagne ont continué de jouer un rôle important mais les pays du Tiers-Monde ont représenté une proportion croissante de tous les immigrants entrés au Canada avec le statut de résident permanent. Hong Kong et l'Inde, de même que la région des Caraïbes dans son ensemble, ont chacun fourni en moyenne au moins 5 000 personnes par an. Il convient de noter que beaucoup de ceux qui ont été admis avec le statut de résident permanent

Tableau 21.1

REPARTITION DES IMMIGRANTS PAR PAYS DE DERNIERE RESIDENCE
ET PAR ANNEE D'INSTALLATION, 1978-85
(Pourcentage)

Pays de dernière résidence permanente	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Grande Bretagne	13.7	11.5	12.7	16.4	13.6	6.4	5.8	5.3	11.2
Reste de l'Europe	21.2	17.8	16.0	19.5	24.5	20.8	17.9	17.1	19.3
Afrique du Sud	1.9	1.2	1.0	1.1	0.8	0.5	0.4	0.4	0.9
Reste de l'Afrique	3.0	2.3	2.1	2.7	2.9	3.6	3.7	3.8	2.9
Hong Kong	5.5	5.3	4.4	5.0	5.4	7.5	8.7	8.8	6.1
Reste de l'Asie	22.3	39.8	45.6	32.9	29.0	33.9	38.8	37.0	35.4
Australie	0.9	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.6
Reste de l'Australasie et l'Océanie (a)	1.4	1.2	1.1	1.2	1.4	1.0	0.9	0.9	1.2
Etats-Unis	11.5	8.6	6.9	8.2	7.7	8.3	7.8	7.9	8.3
Reste de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord	1.1	0.7	0.6	0.8	1.4	4.1	4.6	6.0	2.1
Caralbes	9.6	5.7	5.1	6.7	7.2	8.1	6.4	7.3	6.8
Amérique du Sud	7.9	5.3	3.8	4.8	5.7	5.4	4.6	5.2	5.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Nombre	86 313	112 096	143 133	128 632	121 166	89 177	88 239	84 302	853 058

a. Y compris 258 personnes classées "non établi".

Source : Immigration Statistics, Employment and Immigration Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986,
(adapté).

étaient des personnes à charge venues rejoindre leur famille et ne devaient pas s'intégrer à la population active dès leur arrivée. En fait, les immigrants permanents "destinés à entrer sur le marché du travail" ne représentaient qu'un peu plus de 40 pour cent du total. L'ampleur du courant d'immigrants permanents les dernières années (1974-85) apparaît sur la figure 21.1, qui comprend aussi les données relatives aux réfugiés. L'immigration permanente en provenance de tous les pays s'est établie en moyenne à 139 431 personnes par an au cours de cette période. La part des pays du Tiers-Monde dans ce total est passée de 36 pour cent en 1971 à 69 pour cent en 1985. En chiffres absolus, 1974 a été une année record puisque plus de 107 000 personnes ont émigré du Tiers-Monde et principalement d'Asie, des Caraïbes et de l'Amérique latine. Les pays "source" étaient le Viêt-Nam, Hong Kong, l'Inde, les Philippines, la Jamaïque et récemment le Salvador. Un pourcentage décroissant de ces émigrants ont l'intention de s'intégrer à la population active ; en 1984 45 pour cent seulement d'entre eux l'ont fait. Face à la mauvaise situation économique, le gouvernement a restreint l'immigration de certaines catégories professionnelles au profit de celles de personnes à charge tout en continuant cependant à recourir aux permis de travail temporaires.

Les réfugiés ont représenté une part importante de l'immigration permanente totale puisqu'on en a compté plus de 100 000 entre 1980 et 1984. Les Indochinois ont été à eux seuls le groupe le plus important de réfugiés puisqu'ils ont représenté 40 pour cent de la totalité des "réfugiés et groupes assimilés" entrés au Canada en 1980, mais seulement 37.5 pour cent en 1984. En 1984, le gouvernement a alloué une aide aux réfugiés à 15 342 personnes dont 80 pour cent venaient des pays du Tiers-Monde. La sélection des réfugiés admis au Canada est opérée dans la plupart des cas par les représentants du gouvernement canadien à l'étranger. Un petit nombre de personnes, approximativement 2 000 par an jusqu'en 1985, sont admis au Canada pour y demander sur place le statut de réfugié. La régularisation de la situation du réfugié sur place au Canada s'avère être un processus laborieux assorti de nombreux délais avant que le statut de réfugié à part entière ne soit accordé. Ce système a comporté quelques abus : en effet, des personnes ayant émigré pour des raisons économiques qui n'auraient pu être admises au Canada selon les critères de sélection normaux, sont entrées dans le pays comme touristes et se sont ensuite efforcées d'y demeurer en demandant le statut de réfugié. En 1986, le nombre de ces demandes était supérieur à ce que le système pouvait accepter et le gouvernement a adopté une procédure d "évacuation administrative" afin de liquider le surplus, tout en examinant les nouvelles demandes avec plus de rigueur.

On trouvera dans la figure 21.2 une ventilation plus détaillée de l'immigration au Canada par région d'origine dans le monde et ce pour 1983. Cette année-là plus des deux tiers des "immigrants installés" provenaient des pays du Tiers-Monde, l'Asie et le Pacifique étant les principales sources.

Le nombre de permis de travail à court terme délivrés a augmenté en 1978 jusqu'à 143 979 en 1984. Près de 40 pour cent de ces permis ont été délivrés à des ressortissants de pays du Tiers-Monde principalement d'Asie et des Caraïbes comme le montre le tableau 21.2. En particulier, les employés de maison des Philippines et des Caraïbes ainsi que les salariés agricoles de cette dernière région représentent une large part de cette migration temporaire. En moyenne 123 000 permis de travail temporaires ont été délivrés chaque année depuis dix ans, et dont plus du tiers a été renouvelé pour un an ou plus. Lanphier (1981) a également examiné l'évolution de la situation dans

Tableau 21.2

REPARTITION DES PERMIS DE TRAVAIL PAR PAYS DE
DERNIERE RESIDENCE PERMANENTE, 1978-84
(Pourcentage)

Pays de dernière résidence permanente	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Total
Grande-Bretagne	9.8	9.7	9.1	8.8	8.2	6.7	5.6	8.0
Reste de l'Europe	13.3	13.2	12.7	13.3	12.7	11.6	11.6	12.5
Afrique du Sud	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2
Reste de l'Afrique	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	2.1	2.2	1.9
Hong Kong	1.7	1.5	1.5	1.3	1.2	1.1	1.4	1.4
Reste de l'Asie	8.7	9.7	9.7	11.1	13.7	15.3	18.3	13.0
Australie	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Reste de l'Australasie et l'Océanie (a)	0.5	0.7	0.7	0.8	0.6	0.5	0.6	0.6
Etats-Unis	45.7	46.2	48.0	48.3	47.9	48.2	42.2	46.6
Reste de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord	1.6	1.7	1.6	1.8	2.0	2.1	2.5	2.0
Caraybes	13.0	11.1	10.4	8.6	8.0	7.7	8.6	9.2
Amérique du Sud	2.7	3.4	3.5	2.9	2.8	3.6	6.0	3.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Nombre	63 320	94 420	108 871	126 583	125 901	130 717	143 979	793 791

a. Y compris 113 personnes classées "non établi".

Source : Immigration Statistics, Employment and Immigration Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986,
(adapté).

FIGURE 21.1 : IMMIGRATION AU CANADA PAR REGIONS, 1974-1985

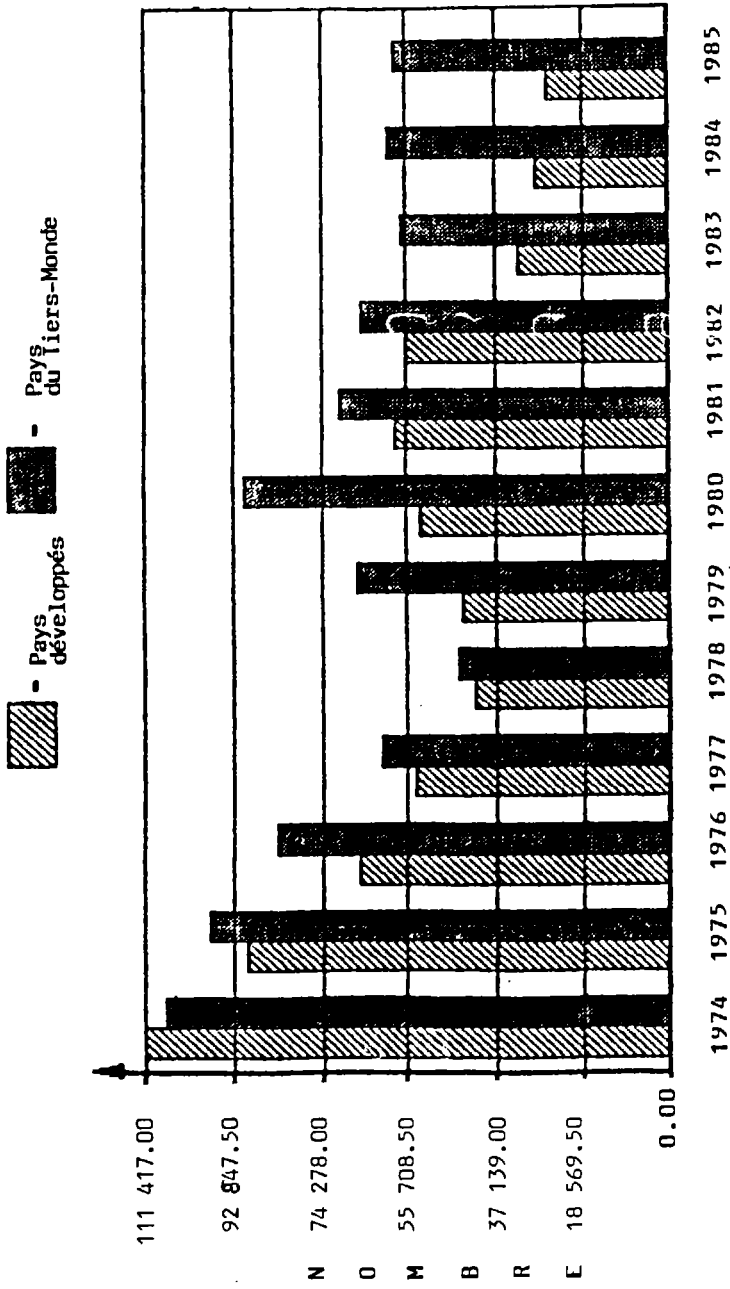
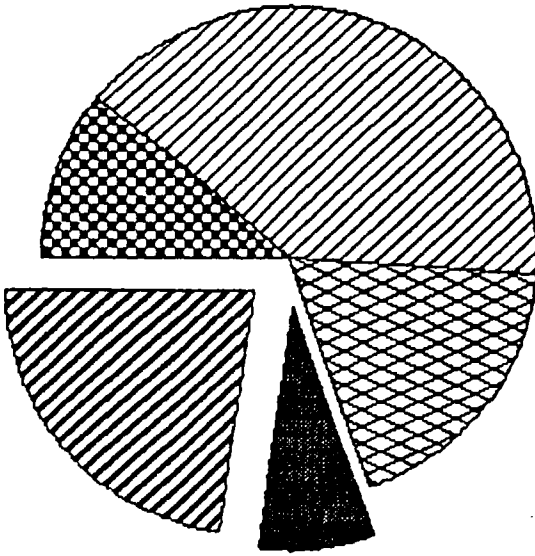


FIGURE 21.2 : IMMIGRATION AU CANADA : REPARTITION MONDIALE, 1985

- Afrique et Moyen-Orient	9 219.00	(10.9%)
- Asie et Pacifique	34 051.00	(40.4%)
- Caraïbes et Amérique latine	15 504.00	(18.4%)
- Etats Unis	6 669.00	(7.9%)
- Europe (y compris Royaume-Uni)	18 859.00	(22.4%)



TOTAL: 84 302.00 (100%)

le domaine des permis de travail temporaires, examen qui a été poussé plus avant par Wong (1984). Les données donnent à penser que le Canada dépend de plus en plus des travailleurs temporaires pour répondre à une certaine pénurie de main-d'oeuvre, notamment dans le domaine de l'emploi saisonnier et pour les emplois peu recherchés par la population canadienne tels que la collecte des fruits et les services domestiques. Les pénuries subsistent dans ce domaine malgré un chômage élevé parmi les Canadiens qui peuvent bénéficier d'indemnités chômage ou d'une aide sociale et qui hésitent donc à accepter ces tâches sans qualification. Wong (1987) a estimé qu'en 1984 le Canada a employé plus de 58 000 personnes-années de travail par le biais des autorisations temporaires. Certaines de ces autorisations étaient accordées à des artistes, scientifiques ou enseignants mais la plus large part des bénéficiaires appartenait à la catégorie des services, représentant plus du tiers des personnes-années de travail.

Le déplacement des personnes en provenance du Tiers-Monde vers le Canada a donné lieu à une certaine migration en retour. Malheureusement, le Canada n'établit pas de statistiques de l'émigration et on ne dispose d'aucune donnée fiable sur l'ampleur des migrations en retour. Une comparaison des données relativement au recensement de 1981 et des chiffres annuels concernant l'immigration pour la période 1971-1981 permettrait d'établir grâce à la méthode résiduelle un certain nombre d'estimations sur les pertes d'habitants mais, étant donné le problème des défauts de déclaration lors des recensements et certaines inexactitudes dans les statistiques d'entrées au Canada, ces estimations ne sont pas très sûres. Une première analyse donne à penser que la migration en retour des immigrants originaires du Tiers-Monde est moins importante que celle des autres catégories entrées au Canada avec le statut de "immigrant installé". Toutefois, le dépassement des durées prévues dans les visas de tourisme ou dans les permis de travail temporaires a donné lieu à une certaine immigration illégale et à des dépassements "clandestins", bien que les contrôles aux frontières soient tels qu'il est inhabituel à proprement parler d'entrer au Canada de façon illégale. Les autorités ne savent pas exactement quelle est l'importance de l'immigration illégale, mais d'après leurs études, ils estiment que 50 000 personnes au maximum résidaient illégalement au Canada en 1983.

Au moment du recensement de 1981, sur la population totale de 24.3 millions d'habitants, les personnes nées ailleurs qu'au Canada représentaient 16.1 pour cent et parmi celles-ci 978 575 venaient de pays du Tiers-Monde (voir la figure 21.3). Ce nombre a augmenté depuis et dépasse maintenant probablement le million. Les principaux pays d'origine étaient la Chine (y compris Hong Kong), l'Indochine (y compris le Viêt-Nam et le Kampuchea), les Philippines, l'Inde, le Pakistan, la Jamaïque, la Trinité, le Chili ainsi que divers pays de l'Afrique orientale et quelques pays du Moyen-Orient.

Le Canada a toujours réservé un bon accueil aux immigrants qui viennent avec d'importants capitaux à investir et à ceux qui envisagent de lancer une affaire, créant par là même des emplois pour les Canadiens. Toutefois, jusqu'à une date récente la Grande-Bretagne et les Etats-Unis étaient les principaux pays d'origine de ces riches migrants. A la suite d'une décision d'encourager délibérément les immigrants à lancer des entreprises, le nombre de ces investisseurs, des travailleurs indépendants et chefs d'entreprise a presque doublé entre 1979 et 1984 (passant de 1 237 à 2 094). Une proportion croissante de ces investisseurs sont venus des pays du Tiers-Monde, notamment Hong Kong, qui a été à lui seul le principal fournisseur en 1984 avec 31 pour cent

d'immigrants chefs d'entreprise. Ces derniers ont investi 817 millions de dollars canadiens en 1984 et auraient créé plus de 8 000 emplois nouveaux (Emploi et Immigration, 1985).

Comme on peut le constater au tableau 21.3, les étudiants ont constitué un autre groupe de ces migrants temporaires. Entre 50 000 et 100 000 permis sont délivrés chaque année dont la moitié sont en fait des renouvellements pour des deuxièmes ou plus années d'étude. Deux tiers des étudiants viennent du Tiers-Monde, Hong Kong a été à elle seule la principale source d'étudiants suivie par la Malaisie. En 1984, le nombre de permis délivrés a enregistré une certaine baisse probablement due à un accroissement des droits d'inscription demandés aux étudiants étrangers dans certaines provinces du Canada. Les étudiants appartenaient dans leur majorité au groupe d'âge 15 à 29 ans et suivaient pour environ la moitié des études universitaires. Les étudiants étrangers (y compris ceux qui viennent des Etats-Unis) représentent environ 5 pour cent de toutes les inscriptions universitaires au Canada.

Conséquences de l'émigration en provenance du Tiers-Monde

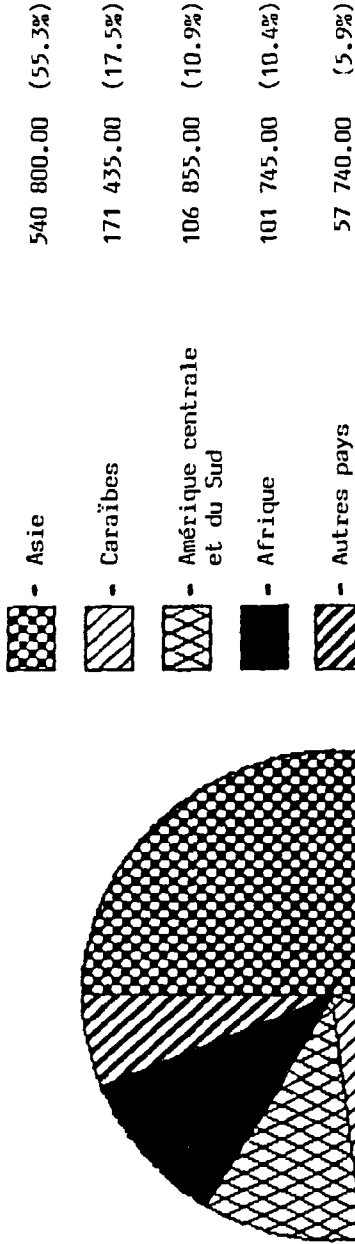
Les conséquences de l'émigration en provenance du Tiers-Monde vers le Canada seront examinées sous trois rubriques : a) les conséquences pour les immigrants ; b) les conséquences pour le pays d'accueil et c) les conséquences pour les pays d'origine. Dans chaque cas, les aspects économiques sociaux et politiques seront étudiés.

Adaptation économique des immigrants

Un rapport établi à partir des données relatives au recensement de 1971 a donné un profil démographique de tous les immigrants par origine ethnique et par groupe d'âge. Ce rapport a permis d'examiner l'adaptation économique des immigrants à partir de leur taux d'activité, leur taux de chômage, leur répartition par profession ainsi qu'à partir de leurs revenus (Richmond et Kalbach, 1980). D'une façon générale, les immigrants venus au Canada après la guerre avaient profité de leur installation dans les principales agglomérations et avaient atteint un niveau économique (évalué à partir de leur profession et de leurs revenus) qui était effectivement supérieur à celui des Canadiens de naissance.

La nature sélective de la politique d'immigration canadienne, qui met l'accent sur le niveau d'instruction et les qualifications n'est pas étrangère au fait que les immigrants aient atteint une situation sociale plus élevée. Toutefois, il y a eu d'importantes exceptions. C'est notamment le cas des immigrants arrivés depuis peu pour l'essentiel en provenance de pays du Tiers-Monde. Ces derniers ont connu des taux de chômage et des niveaux de revenu sans commune mesure avec leur niveau d'instruction parfois supérieur. Les employeurs et les organismes octroyant les licences n'ont pas toujours reconnu les qualifications acquises à l'étranger et ont souvent insisté sur la nécessité d'avoir "une expérience au Canada". D'autres études comparatives concernant les immigrants au Canada et en Australie, réalisées à partir des données relatives au recensement de 1971, ont aussi montré que les problèmes d'ajustement des immigrants du Tiers-Monde étaient plus sérieux et souligné les faibles revenus des femmes qui souvent subissent le "double préjudice" d'être des femmes et d'appartenir aux "minorités visibles" (Richmond et Zubrzycki, 1984).

FIGURE 21.3 : IMMIGRANTS DU TIERS-MONDE AU CANADA, 1981



TOTAL : 978 575.00 (100%)

Tableau 21.3

REPARTITION DES AUTORISATIONS POUR ETUDIANTS
PAR PAYS DE DERNIERE RESIDENCE, 1978-84
(Pourcentage)

Pays de dernière résidence permanente	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Total
Grande-Bretagne	2.0	2.2	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8	2.6
Reste de l'Europe	6.1	6.9	7.7	7.9	7.6	7.1	7.9	7.4
Afrique du Sud	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2
Reste de l'Afrique	9.1	9.5	8.3	8.3	9.9	10.7	10.8	9.6
Hong Kong	30.0	24.8	22.4	23.4	25.0	26.8	26.5	25.4
Reste de l'Asie	20.7	26.0	30.7	30.4	29.2	28.9	28.2	28.2
Australie	0.5	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6
Reste de l'Australasie et Océanie (a)	0.5	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6
Etats-Unis	14.2	13.6	12.1	11.1	10.2	9.5	10.1	11.2
Reste de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord	2.1	2.5	2.5	2.8	2.2	1.5	1.7	2.2
Caraybes	8.7	7.5	6.9	6.3	6.5	6.9	6.6	6.9
Amérique du Sud	5.8	5.5	5.5	5.7	5.3	4.7	4.0	5.1
<u>Total</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>
Nombre	51 521	57 680	67 771	84 809	94 786	95 378	86 167	538 112

a. Y compris 92 personnes classées "non établi".

Source : Immigration Statistics, Employment and Immigration Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986,
(adapté).

Cette conclusion rejoint celle de Clodman et Richmond (1981) qui ont passé en revue les données existantes sur l'incidence et les causes du chômage des immigrants ainsi que celles d'Ornstein et Sharma (1983), qui ont analysé une série d'enquêtes longitudinales sur l'immigration au Canada, conduites entre 1969 et 1978. Les auteurs ont constaté des taux de chômage beaucoup plus élevés parmi les immigrants de pays du Tiers-Monde et des revenus inférieurs à la moyenne pour les autres pays d'émigration. Les femmes ont paru particulièrement vulnérables à cet égard. Richmond (1982) s'est également penché sur diverses études consacrées à l'adaptation économique des réfugiés et autres immigrants, venus au Canada dans les années 70. Les chercheurs se sont accordés à dire que la dégradation de la situation économique dans les années 70 a eu des effets préjudiciables sur la situation économique des immigrants et que les immigrants récents du Tiers-Monde étaient les plus touchés. Cela dit, certains membres des "minorités visibles" installés depuis plus longtemps dans le pays avaient réussi à y établir de petites entreprises et les difficultés avec lesquelles ils étaient aux prises n'étaient guère pire que celles de toutes petites entreprises au cours d'une période de récession économique (Rhyne, 1983).

L'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la période d'immigration étaient les facteurs déterminants de la situation économique des immigrants du Tiers-Monde au Canada, évaluée en fonction du revenu total en 1980, notifiés lors du recensement de 1981. Témoinnant de la nature sélective de la politique d'immigration canadienne, les immigrants asiatiques ont en moyenne un niveau d'instruction plus élevé que les Canadiens de naissance, bien que la proportion de diplômés universitaires soit plus faible parmi les derniers arrivés en raison de la proportion croissante des personnes venant au titre de la "réunion des familles" et des réfugiés (Basavarajappa et Verma, 1985). Les taux d'activité ainsi que la proportion d'employeurs, de travailleurs indépendants et de professions libérales sont supérieurs à la moyenne parmi les résidents asiatiques installés depuis plus longtemps. Les Asiatiques ayant émigrés depuis une date plus récente occupent des emplois moins haut placés et ont de plus faibles revenus. Avant correction pour tenir compte de l'âge et du niveau d'instruction, le revenu total des Asiatiques hommes et femmes est supérieur à celui des Canadiens de naissance, mais une comparaison des chiffres corrigés a montré que les revenus des Asiatiques ont représenté 89 pour cent de ceux de leurs homologues canadiens pour la cohorte d'immigrants en 1960-69 et 70 pour cent pour la cohorte d'immigrants en 1975-79. Les femmes asiatiques gagnaient beaucoup moins que les hommes mais une comparaison avec la situation des Canadiennes, une fois les chiffres corrigés, a montré que les femmes asiatiques s'en sortaient relativement mieux que les hommes, celles de la première cohorte d'immigrants gagnent 107 pour cent du revenu de leurs homologues canadiennes et les dernières en date arrivées 83 pour cent. Comme dans le cas d'autres immigrants au Canada, certains des avantages évidents du point de vue du revenu résultent de la concentration relative des étrangers dans les principales agglomérations où le chômage est plus faible et où les revenus moyens sont plus élevés que dans d'autres régions du pays.

Intégration sociale

Indépendamment de l'aspect économique de l'adaptation des immigrants, l'étude analytique du recensement de 1971 (Richmond et Kalbach, 1980) porte également sur d'autres questions : l'organisation de la famille, la fécondité, le niveau d'instruction, l'usage de la langue et la naturalisation. Les

immigrants de pays asiatiques (qui constituent le principal groupe d'immigrants du Tiers-Monde) avaient un niveau d'instruction supérieur à la moyenne, parlaient en général au moins une langue officielle (anglais ou français) et comme pour la plupart des autres immigrants enregistraient de faibles taux de fécondité. Les Asiatiques ont en moyenne une plus grande propension à se faire naturaliser canadiens.

Les données recueillies à Toronto en 1970 ont servi à examiner la parenté et l'intégration sociale des immigrants (Richmond et Goldlust, 1977). Le nombre d'immigrants du Tiers-Monde inclus dans l'échantillon était faible mais force a été de constater que d'autres immigrants ainsi que des Canadiens avaient tendance à faire preuve de beaucoup de préjugés de discrimination à l'encontre des Noirs et des Asiatiques, et à ne pas se mélanger à eux. Les études ultérieures de Sharma (1980 ; 1981a ; 1981b) fondées sur les données d'enquêtes recueillies directement auprès des immigrants, y compris ceux des pays du Tiers-Monde, ont confirmé les difficultés d'ajustement social rencontrées par des immigrants arrivés récemment. Hommes, femmes et enfants se sont tous heurtés à des problèmes d'une sorte ou d'une autre parfois exacerbés par le racisme. Si les immigrants européens signalent l'obstacle de la langue comme étant leur principal handicap, ceux du Tiers-Monde se plaignent surtout en général de la discrimination à leur encontre et de l'insuffisance des organismes publics existants et des organisations sociales bénévoles.

Immigrants du Tiers-Monde : certaines nationalités

Les immigrants de la région Caraïbes dans l'agglomération de Toronto ont été les premiers étudiés par Ramcharan (1974 ; 1976 ; 1982) qui a étudié l'histoire de l'immigration antillaise au Canada, la situation économique des immigrants à Toronto et l'ampleur des discriminations ressenties. L'auteur de cette étude a montré que cette situation était directement liée à la couleur de peau, les Noirs à peau très foncée ressentant une plus grande discrimination que les Noirs à peau plus claire ou les Asiatiques. Ramcharan a par la suite comparé l'expérience des immigrants des Caraïbes avec celle des "minorités visibles" venant d'autres pays et est arrivé à la conclusion que les politiques de "cultures multiples" qui favorisaient des formes pluralistes d'intégration ont eu tendance, à la longue, à exacerber les problèmes d'adaptation des immigrants. C'est ce qui l'a conduit à préconiser "la dispersion des membres de la minorité raciale plus largement dans la société", pour qu'ils s'intègrent à la structure de pouvoir et pour qu'évoluent les institutions qui actuellement favorisent la discrimination, les partis pris et le sectarisme (Ramcharan, 1982 : 111).

Les immigrants haïtiens se trouvent surtout au Québec et en particulier dans la région de Montréal, ce qui se comprend en raison de leur origine francophone. En 1981, il y avait presque 27 000 Haïtiens au Canada. Bien qu'ayant dans la plupart des cas un bon niveau d'instruction et des qualifications professionnelles, ils ont eu du mal à trouver un emploi leur convenant et se sont en général heurtés à des préjugés et à une discrimination. Cela dit, si l'on compare leur répartition par profession au Québec avec celle des immigrants anglophones antillais, on constate qu'il y en a une plus forte proportion dans l'enseignement et dans le personnel infirmier et moins dans l'administration, les services et les industries manufacturières (Jean-Baptiste, 1977 ; Piche et al., 1980).

En 1981, la population antillaise de naissance a atteint 211 120 personnes lors du recensement canadien, y compris les Guyanais. Les femmes étaient en majorité (le rapport de masculinité était de 0.83) et étaient arrivées pour 71 pour cent au cours de la décennie précédente. Dans le groupe d'âge 15 ans et plus, plus de la moitié avait un niveau d'instruction post-secondaire (contre 36 pour cent de la population canadienne). Les taux d'activité étaient élevés (84 pour cent pour les hommes et 72 pour cent pour les femmes). Les hommes nés aux Caraïbes étaient sous-représentés dans les emplois d'encadrement mais quelque peu supérieurs à la moyenne dans les professions libérales et techniques. Près d'un tiers de ces immigrants travaillaient dans les industries manufacturières contre 19 pour cent pour la population active masculine dans son ensemble. La ventilation par profession des Antillaises ressemblait davantage à celle de l'ensemble de la population active féminine, encore qu'en général les Antillaises étaient moins représentées dans les travaux de bureau et de vente et plus dans les industries manufacturières (15 pour cent contre 8 pour cent).

Malgré leur niveau élevé d'instruction, les Antillais touchaient des revenus qui ne représentaient que 91 pour cent de la moyenne canadienne alors que les hommes étrangers dans leur ensemble touchaient en moyenne 108 pour cent. Une fois appliqués les ajustements pour tenir compte de l'âge, de la période d'immigration et du niveau d'instruction, la population masculine originelle des Caraïbes continue d'enregistrer des revenus plus faibles que la moyenne de leurs homologues canadiens ou de groupes d'immigrants comparables. Les Antillaises gagnaient moins que les hommes mais dans l'ensemble s'en sortaient mieux si on comparait leur situation avec celle des autres femmes aussi bien immigrantes que canadiennes de naissance. Le revenu était approximativement de 11 pour cent supérieur à la moyenne pour l'ensemble des femmes âgées de 15 ans ou plus. Toutefois, les Antillaises arrivées depuis une date plus récente avec des qualifications d'un niveau post-secondaire avaient des revenus inférieurs aux immigrantes ayant des qualifications analogues et venant d'autres pays (Statistiques Canada, tableaux non publiés).

Les immigrants chinois faisant partie de "l'ancienne" migration se différencient considérablement des "nouveaux" venant de Hong Kong ou d'ailleurs. Alors que les premiers sont souvent les survivants âgés du temps où l'immigration au Canada en provenance de Chine était soumise à des restrictions et consistait principalement en ouvriers sans qualifications qui sont restés à l'écart dans la ville chinoise, les immigrants récents sont jeunes, bien instruits, anglophones et entreprenants. Ils ont rarement résidé longtemps dans la ville chinoise (Wickberg, 1982 ; Johnson, 1983 ; Lai, 1970). Chow (1983) s'est penché sur la question des classes d'apprentissage du chinois fréquentées par les enfants arrivés au Canada très jeunes ou nés dans le pays. Selon lui, les Chinois immigrants souhaitent assurer la pérennité de leur langue à des degrés qui varient en fonction de divers facteurs relatifs aux origines familiales, y compris les réseaux de parentés.

Lam (1982, 1983) a étudié les problèmes d'ajustement auxquels se trouvent confrontés les réfugiés indochinois du Viêt-Nam, du Laos et du Kampuchea, installés à Montréal. Dans cet environnement principalement francophone, ces immigrants récemment arrivés se remettaient encore du traumatisme qu'ils avaient vécu lors de leur fuite souvent périlleuse de leur pays déchiré par les guerres. Beaucoup craignaient que le mouvement séparatiste au Québec les force à émigrer une fois encore. Ils avaient de graves difficultés à se procurer un emploi stable en pleine récession économique. Certains d'entre eux

appartenait aux professions libérales ou au monde du négoce et avaient perdu tout ce qu'ils possédaient et n'espéraient guère retrouver leur ancienne prospérité. Ils se sont néanmoins déclarés satisfaits de leur expérience canadienne et ont paru être résignés de leur sort actuel. Leur toute première préoccupation a été de savoir ce qu'il était advenu de leurs parents restés au pays et de s'efforcer de réunir les membres de leurs familles. Les sentiments d'être perdus et de vivre un bouleversement social sont des caractéristiques psychologiques typiques de l'expérience vécue par le réfugié lors de son adaptation. Il en résulte des conséquences importantes pour les rapports au sein de la famille (en particulier lorsque les maris deviennent économiquement et socialement tributaires de leurs épouses et de leurs enfants), et par là même un sentiment de dépression s'accompagnant de divers troubles psychosomatiques (Chan et Lamm, 1983).

Les immigrants de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh et Sri Lanka) ainsi que ceux, de même origine ethnique, venant d'autres pays tels que le Kenya, l'Ouganda, Trinité et les Iles Fidji ont représenté une proportion croissante du courant d'immigration en provenance du Tiers-Monde au Canada. La population Sikh s'est accrue, en particulier en Colombie britannique, de même que la population hindouiste et musulmane venant de diverses régions du monde. En 1981, les autorités canadiennes ont recensé 68 000 Sikhs, presque 70 000 hindouistes et plus de 98 000 personnes qui ont déclaré appartenir à la religion islamique. D'après une récente étude consacrée à la population de l'Asie du Sud installée au Canada, ces derniers se sont "bien intégrés" dans leur nouveau pays mais ont préservé certains aspects de leur héritage culturel propre en maintenant des liens étroits avec leurs familles et leurs amis ainsi qu'en créant des institutions fondamentales comme des temples, des journaux et des associations d'affaires (Buchignani *et al.*, 1986). Outre le fait qu'elles ne constituaient qu'une importante proportion des "minorités visibles" du Canada, ces communautés se sont trouvées impliquées dans des problèmes politiques litigieux dus à la situation dans leur ancien pays. La crainte du "terrorisme" ajoutée à celle du préjudice racial, les a empêchés de s'intégrer parfaitement à la société canadienne.

Conséquences pour le Canada

L'immigration au Canada en provenance du Tiers-Monde a eu une incidence démographique importante. Ces vingt-cinq dernières années, l'immigration brute en provenance de ces pays a été de l'ordre d'un million et demi de personnes. Si l'on tient compte des migrations au retour et de la mortalité, le nombre de personnes nées dans des pays du Tiers-Monde et résidant au Canada pour une longue durée ou de façon permanente en 1986 se chiffrait, selon les estimations, à 1.2 million auquel s'ajoutait peut-être 250 000 personnes avec un statut de résident temporaire.

En dépit de la controverse que peut susciter une immigration permanente à une époque de crise économique et de chômage élevé, le Canada a sans aucun doute bénéficié, économiquement parlant, de l'immigration à la fois temporaire et permanente en provenance du Tiers-Monde. Ces dernières années, des efforts particuliers ont été faits pour encourager la venue d'entrepreneurs, qui apportent avec eux d'importants capitaux à investir. En 1984, 474 sont venus de Hong Kong (accompagnés de 1 374 personnes à charge) et approximativement le même nombre d'immigrants sont venus de la totalité des autres pays du Tiers-Monde. Les immigrants et les travailleurs temporaires ont été attirés

par les régions les plus prospères du pays. Parfois, ils ont accepté des emplois, aussi qualifiés que non qualifiés que de nombreux Canadiens préfèrent ne pas prendre car ils impliquent des journées de travail très longues, un travail en équipe, un travail physique pénible et des taux de salaire qui ne sont pas compétitifs avec ceux autres emplois possibles ou qui ne sont que légèrement supérieurs aux indemnités chômage. Même les immigrants ayant des qualifications professionnelles se sont souvent trouvés obligés d'accepter un emploi sans commune mesure avec leurs qualifications et/ou de renoncer à tout avancement. Il faut cependant reconnaître que l'emploi de ces immigrants implique des dépenses pour les employeurs, les organismes publics et autres organisations. Les dépenses liées aux transports, aux classes d'apprentissage linguistique, aux services sociaux de base ainsi que l'aide financière apportée aux immigrants et le financement des organismes bénévoles au service des immigrants doivent être mis en balance avec les avantages directs et indirects que procurent les immigrants au pays. Une étude récente de la "mise en oeuvre du programme" à l'intention du gouvernement fédéral (Groupe de travail sur l'examen du programme, 1985) a estimé que les dépenses annuelles des divers services administratifs apparentés à l'immigration étaient approximativement 146 millions de dollars. Cela comporte les coûts, au Canada et dans les pays concernés, du suivi de toute la procédure, depuis la sélection des réfugiés jusqu'à l'assistance qui leur est fournie après leur arrivée. Cela ne prend pas en compte les coûts indirects pour les responsables aux niveaux de la municipalité ou de la province pour tout ce qui concerne l'éducation, la santé ou l'assistance sociale.

Il est plus difficile de calculer les dépenses sociales indirectes de l'immigration. C'est le cas notamment des infrastructures telles que le logement, les établissements scolaires, les services de communications en plusieurs langues entre autres, l'éducation religieuse ainsi que les programmes d'enseignement qui souvent ne tiennent pas compte de la pluralité des cultures d'origine des étudiants. Il faut faire cesser les tensions ethniques et sociales suscitées par une immigration massive et combattre le racisme. Dans un rapport sur les "Minorités visibles dans la société canadienne" (Daudlin, 1984) une Commission parlementaire spéciale a formulé au total quatre-vingt recommandations concernant l'action des pouvoirs publics et du secteur privé visant à parvenir à "l'égalité dès à présent" pour les immigrants et autres minorités ethniques au Canada.

L'émigration au Canada de ressortissants de pays du Tiers-Monde, et en particulier le nombre croissant de réfugiés et d'autres personnes bénéficiant d'un statut de résidents permanents ont des répercussions politiques très importantes. Le caractère bilingue du Canada (l'anglais et le français étant les deux langues officielles), a déjà été modifié par le courant d'immigration européenne d'après-guerre qui a donné au Canada un caractère de plus en plus polyethnique et pluriculturel (Elliott, 1983). Les immigrants du Tiers-Monde ont diversifié plus encore la population, introduisant de nouvelles langues, religions et communautés ethniques dont l'intégration sociale et politique doit être facilitée. Les conditions à remplir pour être naturalisé et bénéficier de la citoyenneté canadienne ont été révisées et la période de résidence requise a été ramenée de cinq à trois ans. Il n'en reste pas moins que de nombreux immigrants ne deviennent pas citoyens canadiens, s'excluant par là même des listes électorales et d'une participation pleine et entière à la vie politique. En 1981, 53 pour cent seulement de ceux qui avaient immigré au cours des dix précédentes années avaient été naturalisés. La proportion des immigrants non naturalisés s'élevait à plus d'un tiers pour ceux qui venaient

des Caraïbes, de l'Amérique centrale et d'Amérique du Sud alors qu'elle était de 20 pour cent environ pour l'ensemble des immigrants d'Asie (Statistiques Canada, 1984). Les conflits et les tensions politiques à l'échelon du globe influent sur les problèmes politiques internes et les relations extérieures. Le Conseil économique du Canada a instamment demandé que les relations commerciales canadiennes avec les pays du Tiers-Monde ainsi que l'aide bilatérale accordée à ces pays soient examinées à la lumière de l'évolution des stratégies industrielles et des conditions économiques mondiales. Dernièrement, le ministère des Affaires extérieures a publié un "Livre vert" portant sur les relations internationales du Canada, dans lequel les questions de compétitivité et de sécurité dans le monde moderne ont été examinées. Le ministère a confirmé son attachement au principe de l'aide aux réfugiés, au respect des droits de l'homme et a reconnu que les étudiants étrangers procuraient des avantages à court et long terme au Canada. La transformation de la composition ethnique de la population par suite de l'immigration en provenance du Tiers-Monde va nécessairement influencer sur les relations du Canada avec les autres pays à l'avenir (Simard et Hockin, 1986)

Conséquences pour les pays d'origine

Faute de recherches plus systématiques, toute évaluation de l'incidence de l'émigration en provenance du Tiers-Monde au Canada sur les pays d'origine eux-mêmes aura par la force des choses un caractère avant tout conjectural pour le moment. Les idées avancées ci-après sont non pas des conclusions mais davantage des hypothèses qui devront être examinées plus avant et vérifiées. Considérée isolément des autres déplacements internationaux de population, l'émigration au Canada a une incidence démographique faible sur les pays d'origine. Par rapport à la masse de population et de taux rapides d'accroissement naturel dans de nombreux pays du Tiers-Monde, un déplacement de 1 million et demi de personnes vers le Canada n'a guère eu d'effets sur la crise démographique à laquelle sont confrontées l'Asie et l'Afrique, alors que l'accroissement de leur population à lui seul est de l'ordre de 2 pour cent par an. Toutefois, considérées conjointement avec les déplacements vers d'autres pays développés, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Europe par exemple, les migrations internationales ont quelque peu atténué les pressions démographiques sans toutefois offrir de solution à long terme au problème critique de la répartition des ressources et de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Les conséquences économiques pour les pays d'origine sont un mélange complexe de coûts et avantages ayant de nombreuses incidences réciproques. Il serait extrêmement difficile de calculer les avantages ou les inconvénients nets. Le Canada donnant la préférence aux immigrants instruits et très qualifiés, le déplacement permanent de personnes implique un transfert substantiel de ressources humaines de pays en développement à pays développés. Si l'on évaluait le prix par personne de l'instruction et de la formation à une somme modeste de 10 000 dollars, le gain de stock de capital éducatif pour le Canada serait au total de l'ordre de 10 milliards de dollars, pour les seuls pays du Tiers-Monde. Ajoutés à cela, les transferts de capitaux effectués par les entrepreneurs de ces pays, qui représentent une perte nette de possibilités d'investissement pour les régions les plus pauvres du monde en faveur de l'une des plus riches. Il faut en revanche tenir compte des fonds rapatriés par les émigrants dans leur pays d'origine. Il n'existe aucune statistique officielle qui permette de calculer la valeur précise des rapatriements de fonds.

Toutefois, l'étude longitudinale exécutée par le gouvernement canadien (1969-1971) sur les immigrants installés comprenait effectivement des questions au sujet des montants rapatriés (3). Les résultats qui s'appliquent aux immigrants du Tiers-Monde sont indiqués au tableau 5. La première année, 39.5 pour cent en moyenne de tous les immigrants (européens et autres) ont rapatrié des fonds. La proportion est tombée à 32 pour cent durant la deuxième période de douze mois et à 28 pour cent la troisième année. On observe une tendance analogue pour les pays du Tiers-Monde encore que la proportion effectivement rapatriée ait été supérieure à la moyenne pour toutes les régions sauf l'Afrique. La valeur moyenne globale des fonds rapatriés la première année a été de 173.59 dollars canadiens mais les immigrants asiatiques ont rapatrié près de deux fois ce montant. La valeur moyenne des rapatriements est tombée à 150.72 dollars la seconde année mais est remontée la troisième année à 540.50 dollars. Comme on peut le voir au tableau 21.4, les immigrants venus d'Asie, hommes et femmes, ont rapatrié des montants supérieurs à la moyenne pendant leurs trois premières années au Canada. En valeur brute, les montants rapatriés (par les répondants originaires de tout pays, soumis à échantillon) a atteint au total 2.67 millions de dollars la première année, 2.36 millions la deuxième année et 9.00 millions la troisième année. Un tiers de cette somme a été rapatrié par des immigrants venus de pays du Tiers-Monde.

Les immigrants venus de pays du Tiers-Monde examinés dans cet échantillon ont rapatrié, ensemble, 5 millions de dollars au cours de leur première année au Canada. Si l'on admet que cet échantillon est représentatif de tous les immigrants admis au Canada entre 1969 et 1971, le montant brut des rapatriements effectués par ces nouveaux immigrants venus du Tiers-Monde aurait dépassé 13 millions de dollars par an. A cette somme il faut ajouter les montants envoyés par les immigrants arrivés avant. Comme le montre la figure 21.4, si l'on suppose que tous les immigrants salariés (hommes et femmes) venus du Tiers-Monde ont rapatrié en moyenne 540.00 dollars en 1971, le montant total des sommes rapatriées cette année-là aurait été de l'ordre de 155 millions de dollars. Un certain nombre d'autres hypothèses très provisoires doivent être faites pour parvenir à un chiffre approximatif pour 1981. Si les rapatriements de fonds ont évolué au même rythme que l'inflation et si en moyenne leur montant par tête est resté au niveau indiqué par les répondants dans l'étude longitudinale pour leur troisième année, le montant total des fonds rapatriés vers les pays du Tiers-Monde en 1981 pourrait avoir représenté pas moins de un milliard de dollars canadiens. Une estimation de ce genre est sujette à une large marge d'erreur. On suppose que la proportion de salariés rapatriant des fonds n'a pas fléchi au cours des dix ans et que les ménages comprenant deux apporteurs de revenu ou plus ont rapatrié le montant moyen attribué aux hommes et femmes collectivement. Cette tendance à exagérer le montant en jeu est contrebalancée par le fait qu'il ne tient pas compte des fonds rapatriés par les travailleurs temporaires.

La seule étude plus récente comprenant des informations sur les rapatriements de fonds a été celle exécutée par l'Institut pour l'étude de l'environnement, à l'Université de Toronto en association avec le ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration, l'IDRC et l'Université des Antilles, l'Institut de recherche sociale et économique, Barbade. Cette étude, réalisée en 1983-84, a été consacrée aux immigrants installés (appartenant au groupe de la réunion des familles) venus de la région orientale des Caraïbes au Canada. On a constaté que 46 pour cent de ces immigrants, au cours de leurs premiers mois au Canada ont envoyé dans leur pays d'origine en moyenne 72 dollars par mois (Whyte, 1984 :2).

Au moment où l'étude longitudinale a été réalisée, les fonds envoyés à l'étranger pour subvenir aux besoins de parents à charge étaient partiellement déductibles des impôts au Canada. Cette disposition constituait une incitation supplémentaire à rapatrier des fonds et peut même avoir donné lieu à certains abus. Cet allègement fiscal a été par la suite supprimé, ce qui a peut-être abouti à un fléchissement des sommes rapatriées dans les pays d'origine. Ce phénomène a été contrebalancé par le nombre croissant d'immigrants du Tiers-Monde au Canada depuis 1971, ainsi que par le nombre de permis de travail temporaire délivrés. Les travailleurs temporaires ont également envoyé des fonds dans leur pays d'origine ou ont remporté leurs économies à la fin de leur séjour qu'il s'agisse de quelques mois ou de plus d'un an. On ne dispose guère d'informations au sujet des fonds rapatriés par les travailleurs temporaires tels que les domestiques venus des Philippines. Toutefois, une étude consacrée aux ouvriers agricoles venus des Barbades, de Grenade et de Saint-Vincent dans les Caraïbes, a montré que ces émigrés pour la plupart envoyaient de l'argent à leur famille pendant leur séjour au Canada et que la possibilité de faire des économies à dépenser après leur retour au pays est une des principales raisons qui les incitent à accepter ce genre d'emploi. Selon des estimations de Whyte (1984 : 4.22), les fonds rapatriés se sont situés entre 50 dollars canadiens et plus de 600 dollars par mois avec une valeur moyenne de 102 dollars (pour Grenade), 217 dollars (Barbades) et 161 dollars (Saint-Vincent) par mois pour un séjour d'une durée de quatre mois en moyenne. A la fin de leur séjour, les travailleurs temporaires ont rapporté en moyenne 1 006 dollars canadiens en espèces ou sous forme d'achats.

Ces rapatriements de fonds ont des conséquences sociales et économiques importantes pour les pays d'origine. D'après le Rapport sur le développement dans le monde (Banque mondiale, 1984), le PNB moyen par habitant dans de nombreux pays du Tiers-Monde, Inde, Pakistan et Bangladesh par exemple, n'était que de 280 dollars en 1982. Aux Philippines, il était en moyenne de 820 dollars et à la Jamaïque de 1 330 dollars. Il est évident que les familles qui ont reçu des fonds ont vu leur revenu croître très sensiblement exprimé en pouvoir d'achat local. Il faudrait entreprendre d'autres recherches pour déterminer si ces fonds ont servi à améliorer le niveau de vie, pourvoir à l'éducation, améliorer le logement, payer des voyages ou subvenir aux besoins de parents âgés, de femmes ou autres personnes à charge. Les sommes en jeu auront servi à dynamiser l'économie locale et à fournir aux pouvoirs publics et au secteur privé dans les pays intéressés une source précieuse de devises. L'exemple donné par les travailleurs temporaires a été une incitation supplémentaire à émigrer, servant de modèle aux autres et accélérant l'effet de "migrations en chaîne".

Effets politiques et sociaux

Les réfugiés ont joué un rôle important dans la migration au Canada en provenance de pays du Tiers-Monde. La crise initiale au Viêt-Nam a été suivie par un programme "de départ méthodique" qui a sans aucun doute été une source d'apaisement du conflit interne et de soulagement pour les réfugiés eux-mêmes. Parmi les autres pays d'origine figuraient notamment le Salvador, l'Éthiopie, le Guatemala, l'Iran, l'Irak, le Kampuchea et le Laos. D'autres populations du Tiers-Monde, les Sikhs par exemple, ont cherché à obtenir le statut de réfugié au Canada bien que leurs revendications n'aient pas toujours été reconnues. Les pays d'origine ont sans aucun doute gagné au départ d'éléments pouvant être perturbateurs bien que dans certains cas des mouvements nationalistes ou

Tableau 21.4

CANADA : IMMIGRANTS DU TIERS-MONDE, ARRIVEES ENTRE 1969-71
POURCENTAGE DES ENVOIS DE FONDS AU PAYS D'ORIGINE
 Par année et par sexe

Région	Premiers douze mois		Deuxièmes douze mois		Troisièmes douze mois	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique	29.1	34.9	29.5	20.6	24.8	11.1
Asie	55.7	59.6	48.7	44.2	45.3	36.0
Caraïbes	47.0	47.8	39.2	35.8	33.4	30.9
Amérique centrale et du Sud	43.0	35.7	38.3	27.0	35.6	24.3
Océanie	51.2	41.2	48.8	47.1	44.2	35.3

VALEUR MOYENNE DES ENVOIS DE FONDS PAR PERSONNE (a)
 Par année et par sexe (dollars du Canada)

Région	Premiers douze mois		Deuxièmes douze mois		Troisièmes douze mois	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique	159.0	49.0	160.0	33.0	353.0	15.0
Asie	305.0	371.0	278.0	279.0	620.0	589.0
Caraïbes	147.0	108.0	144.0	96.0	521.0	868.0
Amérique centrale et du Sud	182.0	83.0	191.0	66.0	466.0	747.0
Océanie	240.0	194.0	217.0	271.0	426.0	184.0

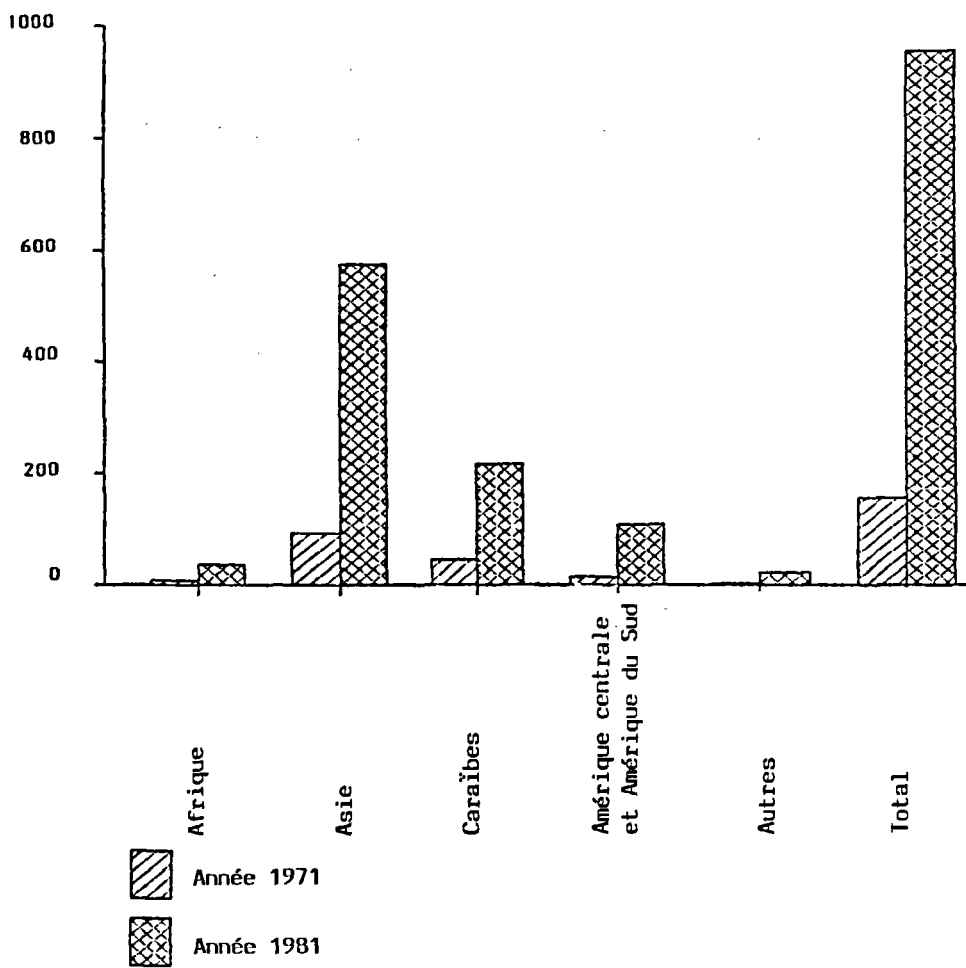
a. Y compris ceux qui n'envoient rien.

VALEUR ABSOLUE DES ENVOIS DE FONDS PAR PERSONNE DE L'ECHANTILLON
 Hommes et femmes (dollars du Canada)

Région	Premiers douze mois	Deuxièmes douze mois	Troisièmes douze mois
Afrique	41 046.0	39 971.0	90 667.0
Asie	756 336.0	658 635.0	1 541 268.0
Caraïbes	178 252.0	177 432.0	1 047 031.0
Amérique centrale et du Sud	74 397.0	79 167.0	274 556.0
Océanie	12 949.0	13 447.0	21 424.0
Total	1 062 980.0	968 652.0	2 974 946.0

Source : Employment and Immigration Canada, Longitudinal Survey, 1969-71.

FIGURE 21.4 : ESTIMATION DES ENVOIS DE FONDS BRUTS VERS LE TIERS-MONDE



irrédentistes ont pu obtenir un soutien moral et financier de la part des réfugiés et autres émigrés à l'étranger. La menace du terrorisme, des détournements et de la contre-révolution n'a pas visiblement diminué par suite des déplacements internationaux de population. Les activités directes et indirectes des "superpuissances" dans le Tiers-Monde ont exacerbé le problème des réfugiés. L'attitude du Canada en l'occurrence a consisté à réagir et non à soutenir.

On ne peut que présumer les conséquences sociales de l'émigration de pays du Tiers-Monde vers le Canada. Il y a eu des migrations de retour mais celles-ci n'ont pas été étudiées de façon systématique. Les étudiants et les travailleurs temporaires ainsi que les migrants de retour constituent un réseau de contacts et de communications entre le Canada et les pays d'origine qui influe nécessairement sur leur culture et leur organisation sociale. L'un des domaines qui a toutes les chances d'être important intéresse le statut des femmes. Qu'elles demeurent dans le pays d'origine ou qu'elles fassent partie du courant migratoire lui-même, les femmes auront sans aucun doute atteint un plus grand degré d'indépendance économique. Leur rôle et leur statut dans la famille changera probablement par suite de leurs nouvelles responsabilités et de leurs contacts avec des valeurs et des espérances différentes. La pratique religieuse, les relations parents-enfants et les structures d'autorité dans la famille et dans la communauté seront éventuellement modifiées par suite des migrations.

CONCLUSION

L'émigration de pays du Tiers-Monde a des conséquences considérables intéressantes les migrants eux-mêmes ainsi que les pays d'origine et les pays d'accueil tels que le Canada. Les systèmes de communication à l'échelon du globe, grâce aux satellites, conjugués avec les moyens de transport rapides et l'interdépendance économique, font que l'on se trouve dans un monde dans lequel les frontières nationales ne sont plus désormais imperméables. L'"Etat-pays" relativement homogène partout fait place à des sociétés multiculturelles, polyethniques entre lesquelles existent sous de multiples façons des flux de capitaux, de revenus, de personnes, de biens, de services et d'informations. Les pays d'émigration et d'immigration ne peuvent plus désormais être considérés comme des entités distinctes. Il y a nécessairement une relation symbiotique entre les sociétés "de départ" et "d'accueil" ainsi qu'entre des sociétés en nombre croissant où les gains et pertes nets de population sont faibles par rapport à l'ampleur du mouvement migratoire international.

Ces mouvements de population peuvent offrir des avantages réciproques mais engendrent également des litiges et des antagonismes qui menacent la stabilité de l'ordre mondial. Tant qu'il y aura des inégalités flagrantes dans la répartition des richesses, des ressources et du revenu entre les diverses régions du monde, il y aura une émigration nette de personnes et de familles incitées à quitter le Tiers-Monde pour des raisons économiques ainsi que des victimes de catastrophes naturelles, de guerres, de persécutions politiques, de conflits sociaux, de guerres religieuses, de nationalisme ethnique et de tensions internationales engendrées par des divergences idéologiques et de

grands rivalités entre les grandes puissances. Les conséquences de ces déplacements de population tant pour les pays d'envoi que pour les pays d'accueil exigent beaucoup d'autres recherches.

NOTES ET REFERENCES

1. Les auteurs remercient les Professeurs Clifford J. Jansen et C. Michael Lanphier des précieuses observations qu'ils ont faites au sujet de l'avant-projet de ce rapport. Nous remercions aussi le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada qui nous a fourni les données pour 1985 avant leur publication sur les émigrants résidents. Certaines sections du présent document s'inspirent d'un chapitre de l'ouvrage de Anthony H. Richmond, intitulé "Immigration and Ethnic Conflict", Londres, Macmillan Press, 1987. Les données ont été mises à jour aux fins du présent article et complétées de façon à couvrir la question des conséquences pour les pays d'origine.
2. Les tableaux 21.1 à 21.4 sont établis à partir des Statistiques sur l'immigration, 1984, rapport publié par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Ottawa, 1986. Dans ce rapport, il est noté que : "Dans le passé, les statistiques publiées ne reflétaient que des documents figurant dans la série de données chronologiques relatives à l'année en question. On a revu cette pratique afin d'inclure tous les documents valables dans les années données. Les totaux sont régulièrement revus afin de correspondre aux chiffres réels et non aux chiffres publiés antérieurement. En conséquence, certaines statistiques données dans les tableaux chronologiques ne correspondent pas aux chiffres de publication antérieurs" (ibid., p. 111).
3. On a établi un échantillon de tous les chefs de famille et autres personnes ayant l'intention de s'intégrer à la population active et bénéficiant d'un statut de résident permanent. Une fois arrivés, les intéressés ont dû remplir des questionnaires au bout de six mois, douze mois, deux ans et trois ans. Pour plus de précision sur la façon dont l'échantillon a été mis au point et sur la méthode employée se reporter à l'ouvrage intitulé "Trois ans de vie au Canada", Ottawa, Information Canada, 1974. Les données communiquées dans ce document n'avaient pas encore été publiées et sont établies à partir d'une analyse de Fernando Mata, à partir des banques de données déposées à l'Institute for Social Research, York University.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE
World Development Report, 1984, New York, Oxford University Press, 1984.
- BASAVARAJAPPA, K.G. ET R.B.P. VERMA, "Asian Immigrants in Canada: Some Findings from the 1981 Census", International Migration, Vol. 23, No. 1, 1985.
- BUCHIGNANI, Norman ET D.M. INDRA with R. SRIVASTAVA
Continuous Journey: A Social History of South Asians in Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1985.
- CIPS
Three Years in Canada: A Report of the Canadian Immigration and Population Study, Ottawa, Manpower and Immigration, 1974.
- CHAN, Kwok ET L. LAM
"Resettlement of Vietnamese-Chinese Refugees in Montreal: Some Socio-psychological Problems and Dilemmas", Canadian Ethnic Studies, Vol. 15, No. 1, 1983.
- CHOW, Maria
Canadian Chinese Adolescents' Attitudes Towards Ethnic Language Maintenance, M.A. thesis (non publié), Toronto, York University, 1983.
- CLODMAN, J. et A.H. RICHMOND, Immigration and Unemployment, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1981.
- CON, Harry, E. WICKBERG et al.
From China to Canada: A History of the Chinese Communities, Toronto, McClelland and Stewart, 1982.
- DAUDLIN, Bob
Participation of Visible Minorities in Canadian Society, Ottawa, House of Commons, 1984.
- ELLIOTT, Jean L., ed.
Native Peoples: Minority Canadians, 1, Toronto, Prentice Hall, 1971.
Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada, 2ème édition, Toronto, Prentice Hall, 1983.
- EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA
Business Immigrants, Ottawa, Employment and Immigration, 1985.
Statistiques sur l'Immigration, 1984, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986.

- HOCKIN, T. et J.-M. SIMARD
Independence and Internationalism, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986.
- JEAN-BAPTISTE, Jacqueline
Haitians in Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1979.
- JOHNSON, G.E.
 "Chinese Canadians in the '70s: New Wine in New Bottles", in J.L. Elliott, ed., Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada, 2ème édition, Toronto, Prentice Hall, 1983.
- LAI, Vivien
The Assimilation of Chinese Groups in Toronto, M.A. thesis (non publié), Toronto, York University, 1970.
- LAM, Lawrence
 "Chinese-Canadian Families in Toronto", International Journal of the Sociology of the Family, Vol. 12, No. 1, 1982.
Vietnamese-Chinese Refugees in Montreal, Ph.D. dissertation (non publié), Toronto, York University, 1983.
- LANPHIER, Michael
A Study of Third World Immigrants, Ottawa, Economic Council of Canada, 1979.
 "Canada's Response to Refugees", International Migration Review, Vol. 17, No. 1, 1981.
 "Refugee Resettlement Models in Action", International Migration Review, Vol. 15, Nos. 1-2, 1983.
- MANPOWER AND IMMIGRATION
Three Years in Canada, Ottawa, Canadian Immigration and Population Study 3, 1974.
- MATA, Fernando
 "The Latin American Immigration to Canada, 1946-1981", document préparé pour la conférence CALACS, Ottawa, Carleton University, 1983.
 "Latin American Immigration to Canada: Some Reflections on the Immigration Statistics", Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies, Vol. X, No. 20, 1985.
- ORNSTEIN, M.D. et R.D. SHARMA, Adjustment and Economic Experience of Immigrants in Canada: 1976 Longitudinal Survey of Immigrants, Rapport pour le Employment and Immigration Canada, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1983.
- PICHE, V., S. LAROSE et M. LABELLE
L'Immigration Caraïbéenne au Canada et au Québec: Aspects Statistiques, Montreal, Centre de Recherches Caraïbes, University of Montreal, 1983.

RAMCHARAN, Subhas

The Adaptation of West Indians in Canada, thèse de doctorat, Toronto, York University, 1974.

"Analysis of the Perception of Discrimination by West Indians in Toronto", Rikka, Vol. 3, No. 3, 1976.

Racism: Nonwhites in Canada, Toronto, Butterworths, 1982.

RHYNE, Darla

Visible Minority Business in Metropolitan Toronto, Toronto, Ontario Human Rights Commission, 1983.

RICHMOND, Anthony H.

"Black and Asian Immigrants in Britain and Canada: Some Comparisons", New Community, Vol. 4, No. 4, 1975-76.

"Migration, Ethnicity and Race Relations", Ethnic and Racial Studies, Vol. 1, No. 1, 1978.

"Environmental Conservation: A New Racist Ideology?" in R.S. Bryce-Laporte, ed., Sourcebook on the New Immigration, New Jersey, Transaction Books, 1981.

"Immigrant Adaptation in a Post Industrial Society" in M.M. Kritz, C.B. Keely and S.M. Tomasi, eds., Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, New York, Centre for Migration Studies, 1981.

Comparative Studies in The Economic Adaptation of Immigrants in Canada, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1981.

"Canadian Unemployment and the Threat to Multiculturalism", Journal of Canadian Studies, Vol. 17, No. 1, 1982.

Immigration and Ethnic Conflict, Londres, Macmillan Press, 1987.

RICHMOND, A.H. et J. GOLDLUST, Family and Social Integration of Immigrants in Toronto, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1977.

RICHMOND, A.H. et W.E. KALBACH

Factors in the Adjustment of Immigrants and Their Descendants, Ottawa, Ministry of Supply and Services, 1980.

RICHMOND, A.H. et G.L. RAO

"Recent Developments in Immigration to Canada and Australia: A Comparative Analysis", International Journal of Comparative Sociology, 17, 1977.

RICHMOND, A.H. et F. RICHMOND, eds.

Immigrants in Canada and Australia, Vol. 1 Demographic Aspects and Education; Vol. 2 Economic Adaptation; Vol. 3 Urban and Ecological Aspects, Toronto, Institute for Social Research, York University, 1984-85.

RICHMOND, A.H. et R.B.P. VERMA

"Income Inequality in Canada: Ethnic and Generational Aspects", Canadian Studies in Population, 5, 1978.

RICHMOND, A.H. et J. ZUBRZYCKI

"Occupational Status in Canada and Australia: A Comparative Study of the Native and the Foreign Born", in R.F. Thomasson, ed., Comparative Social Research: An Annual Publication, Vol. 4, JAI Press, 1981.

Immigrants in Canada and Australia: Economic Adaptation, Toronto, Institute for Social Research, York University, 1984.

SHARMA, R.D.

Trends in the Demographic and Socio-economic Characteristics of Metropolitan Toronto, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1980.

A Multivariate Analysis of Difficulties Reported by Long Term Third World and non-Anglophone Immigrants, in Toronto Three Years or More, unpublished report, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1981a.

Perceived Difficulties of Foreign-born Population and Services of Agencies, unpublished report, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, 1981b.

STATISTICS CANADA

Canada's Immigrants, Cat. 99-936, Ottawa, Statistics Canada, 1984.

TASK FORCE ON PROGRAM REVIEW

Citizenship, Labour and Immigration, A Study Team report to the Task Force on Program Review, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986.

WHYTE, Anne V.

The Experience of New Immigrants and Seasonal Farm Workers from the Eastern Caribbean to Canada, Final Report on Phase 1, Toronto, Institute for Environmental Studies, University of Toronto, 1984.

WONG, Lloyd

"Canada's Guestworkers: Some Comparisons of Temporary Workers in Europe and North America", International Migration Review, 18, 1984.

"Temporary Workers in Canada: Some Recent Trends", Working Document No. 8, présenté lors du séminaire organisé conjointement par l'OCDE, le CIM et le CICRED, Paris, février 1987.

Chapitre 22

APERCU DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

par

Charles W. Stahl

INTRODUCTION

Pour plusieurs raisons, l'incidence des migrations internationales sur le développement du Tiers-Monde peut difficilement faire l'objet de généralisations empiriques significatives.

- Premièrement, les caractéristiques des économies du Tiers-Monde varient considérablement d'un pays à l'autre, notamment : population, superficie, effectifs et qualité de la population active, taux de chômage et de sous-emploi, ressources en capital et autres, structures économiques, exportations. Ainsi, un flux migratoire d'un volume et d'une composition donnés peut être bénéfique à un pays, sans grande conséquence pour un autre et préjudiciable à un troisième.
- Deuxièmement la composition des flux migratoires à destination et en provenance des pays du Tiers-Monde varie dans le temps et dans l'espace, souvent en fonction du stade d'évolution structurelle atteint dans les pays considérés (Appleyard) (1). Deux pays peuvent présenter le même volume d'émigration/immigration, mais un flux de composition différente, qui n'aura pas les mêmes conséquences pour leur développement.
- Troisièmement, les pays pauvres n'assimilent pas tous de la même façon les effets de stimulation que l'émigration, ou l'immigration peuvent avoir sur le développement. Plus les éléments constitutants de l'économie sont intégrés et plus sa structure de production est souple, plus les effets de l'émigration ou de l'immigration seront stimulants pour le développement. En revanche, dans les économies rigides, fragmentées et compartimentées, les retombées potentielles des fonds envoyés par les travailleurs émigrés seront rapidement absorbées par les importations et l'inflation induite par les prix.

- Quatrièmement, si on peut déterminer une série d'avantages et de coûts qui résultent de l'émigration dans les mêmes conditions pour plusieurs pays, on ne peut les évaluer sans connaître avec précision les objectifs nationaux de développement de chaque pays et les paramètres de planification correspondants (Stahl, 1982).
- Cinquièmement, les migrations pouvant revêtir des formes si différentes dans le temps et dans l'espace qu'il est risqué d'élaborer une typologie universelle (Domenach et Picouet). Appleyard distingue cinq types de migration internationale, qui ont chacun des incidences économiques différentes sur les pays d'origine ou d'accueil, à savoir : les migrations définitives, les réfugiés, les travailleurs sous contrat, le personnel temporaire hautement qualifié, les migrants et réfugiés, clandestins ou irréguliers.

Le présent chapitre est construit comme suit. La première partie se compose de deux sections portant, la première sur les conséquences pour la production et l'emploi de l'émigration de main-d'oeuvre, la seconde sur les principaux problèmes posés par l'incidence sur les pays pauvres des fonds envoyés par leurs ressortissants émigrés. La seconde partie traite de l'impact de l'immigration sur le développement des pays pauvres. Trois types d'immigration seront considérés : le retour des personnes qui ont travaillé à l'étranger, l'immigration du personnel temporaire hautement qualifié et l'afflux de réfugiés.

Emigration de main-d'oeuvre

Les conséquences des migrations internationales sur les pays du Tiers-Monde doivent être évaluées dans le cadre de pays donnés et de situations migratoires particulières. Dans ces conditions, il y a plusieurs effets potentiels que les chercheurs et décideurs doivent envisager lorsqu'ils entreprennent de déterminer l'intérêt des migrations internationales pour le développement. L'un des aspects les plus importants à considérer est le type de migration, c'est-à-dire voir s'il s'agit d'émigration de personnel temporaire hautement qualifié, d'immigration de réfugiés ou de migration de retour. La présente section du chapitre se limite à l'émigration de main-d'oeuvre. Pour évaluer l'incidence de cette forme d'émigration, il faut se poser les questions suivantes : combien de travailleurs émigrent par rapport à l'ensemble de la population active nationale et combien de temps restent-ils à l'étranger ? Dans le secteur industriel, dans quelle mesure est-il difficile de remplacer les travailleurs migrants ? Quel est l'effet de l'émigration de main-d'oeuvre sur la productivité et le développement du secteur rural ? Quel métier exerçaient les migrants avant de partir ? Étaient-ils chômeurs ou sous employés ? Que font-ils à l'étranger par rapport à ce qu'ils faisaient chez eux ? Dans le cas de migrations temporaires, des compétences ont-elles été acquises au cours de l'expérience professionnelle vécue à l'étranger et dans l'affirmative, sont-elles utilisées au retour ? Quels sont le volume des fonds envoyés au pays d'origine et son effet sur l'investissement, la production et l'emploi ? Quelle est l'incidence de l'émigration sur l'épargne, l'investissement, l'accroissement de la population et, par suite, sur la croissance économique à long terme. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces nombreuses considérations peuvent se résumer en trois grandes questions dont les réponses détermineront l'incidence de l'émigration de

main-d'oeuvre sur le développement. Premièrement, l'émigration provoque-t-elle des pénuries de main-d'oeuvre dans des branches précises des divers secteurs de l'économie du pays d'origine ? Deuxièmement, dans quelle mesure l'émigration aboutit-elle à des envois de fonds ; qu'est-ce qui en détermine le volume ; quelle incidence ont-ils sur la production, le marché de l'emploi et les investissements nationaux ; quelles politiques ont été ou pourraient être poursuivies pour faciliter leur afflux dans les pays d'émigration et, plus particulièrement, dans l'investissement productif ; et qu'est-il susceptible de se passer à l'avenir quant à la destination et à l'ampleur de ces envois de fonds ? Troisièmement, les émigrants acquièrent-ils à l'étranger des compétences qu'ils utilisent à leur retour ? Les réponses à chacune de ces questions pour un pays donné dépendront non seulement des nombreuses considérations vues plus haut, mais aussi du type de migration pris en compte.

Effets de l'émigration de main-d'oeuvre sur la production et l'emploi

La littérature sur l'émigration et l'emploi semble très nettement se diviser entre ceux pour qui les données empiriques dont on dispose prouvent que l'émigration réduit le chômage et ceux pour qui elles tendent à démontrer le contraire. En effet, l'un des avantages potentiels de l'émigration de main-d'oeuvre est qu'elle constitue un moyen peu onéreux et rapide d'atténuer le chômage. En fait, plusieurs pays exportateurs de main-d'oeuvre considèrent l'émigration comme une soupape de sécurité permettant de modérer les tensions sociales et économiques provoquées par le chômage (2). Si les émigrants étaient sans travail, leur départ libère la part PIB qu'ils consommaient sous d'autres formes. S'ils occupaient un emploi avant d'émigrer, il est essentiel de déterminer s'ils peuvent être facilement remplacés. Dans la négative, l'émigration tendra à se traduire au moins par une baisse à court terme du PIB.

On croit communément qu'en cas de chômage les secteurs qui subissent une émigration de main-d'oeuvre peuvent y remédier en faisant appel aux chômeurs. C'est oublier que la main-d'oeuvre présente des compétences très diversifiées. Si l'émigration provoque des pénuries dans certaines catégories de compétences, les entreprises touchées devront soit débaucher la main-d'oeuvre voulue auprès de leurs concurrents, en augmentant les salaires, soit remplacer les effectifs perdus par du personnel moins compétent. Il est préoccupant que ce soit l'élite de la population active qui s'exporte, car les emplois ainsi laissés vacants doivent être confiés à du personnel moins compétent et efficace (Finkle et McIntosh, 1982 : 181-182). Remplacer la main-d'oeuvre peut donc entraîner des coûts de formation considérables lorsque l'on veut améliorer les compétences du personnel disponible. Certaines catégories de main-d'oeuvre acquièrent leurs compétences dans les systèmes d'enseignement traditionnel. Les remplacer risque d'être difficile et onéreux (3). On peut retrouver le niveau de production en substituant des capitaux à la main-d'oeuvre manquante, mais au prix d'un investissement qui n'aurait pas été nécessaire si la main-d'oeuvre n'avait pas émigré. En outre, compenser un déficit de main-d'oeuvre par des capitaux produit dans la plupart des cas une main-d'oeuvre sans qualification par des spécialistes.

Si nous distinguons différents niveaux de compétence entre les travailleurs, nous admettons donc la possibilité de leur complémentarité autant que de leur interchangeabilité. Si les personnels qualifiés et non qualifiés sont complémentaires, une pénurie dans une catégorie réduira la productivité et l'emploi dans l'autre. Il se pose en outre un autre problème si l'émigration

rend le processus d'éducation ou de formation difficile en privant le pays de ceux qui inculquent les compétences requises. Une telle situation pourrait à long terme nuire à la formation de capital humain. Si l'émigration raréfie la main-d'oeuvre, à son tour l'augmentation des salaires risque d'amenuiser les profits et par suite les investissements, ou bien de déclencher une inflation par les coûts, suivant le degré de concurrence propre aux secteurs touchés.

La fuite est le "trop plein" de compétences. Les effets potentiels de l'émigration des compétences en général ont été soulignés. Mais ce qui risque d'avoir des conséquences plus graves est l'émigration de personnel hautement qualifié, c'est-à-dire scientifique, technique ou assimilé, connue sous le nom "de fuite des cerveaux". Cette forme d'émigration risque d'avoir des effets préjudiciables qui peuvent aller jusqu'à "... l'ajournement perpétuel des grands efforts de développement faute de cette catégorie de personnel... et la dépendance continue à l'égard d'une main-d'oeuvre expatriée qui se renouvelle extrêmement fréquemment" (Mundende).

Cette catégorie de personnel part généralement pour longtemps et souvent pour toujours. Son émigration risque d'avoir des effets négatifs sur le développement pour plusieurs raisons (Stahl ; 1982). Premièrement, la perte définitive de personnel scientifique, technique ou assimilé, qui peut dans une très large mesure être complémentaire d'une main-d'oeuvre non qualifiée et semi-qualifiée, peut à court et à long terme entraîner des réductions de la production et de l'emploi. Deuxièmement, la plupart de ces émigrants auraient accumulé un volume d'épargne plus élevé que la moyenne nationale. Si l'on suppose qu'ils l'emportent avec eux, ils réduiront d'autant le montant par habitant des fonds à investir. Si, comme c'est probable, leur taux d'épargne est supérieur à la moyenne nationale, leur départ diminuera le taux national d'épargne, avec les conséquences préjudiciables que cela risque d'avoir pour le développement à plus long terme. Troisièmement, le départ du personnel scientifique, technique et assimilé risque aussi d'influer sur le taux d'accroissement de la population. Habituellement, dans cette catégorie de personnel les familles sont de taille plus réduite que la moyenne nationale. Leur départ définitif entraînera donc une augmentation du taux de l'accroissement de la population. Si l'on ajoute à la réduction du taux national d'épargne, l'avenir de la croissance économique ne s'annonce pas bien. Quatrièmement, les catégories de personnel considérées peuvent aussi jouer un rôle important dans la diffusion des compétences et des connaissances techniques auprès de la population active nationale. Leur départ risque donc de réduire le taux de formation de capital humain. Cinquièmement, il se peut aussi que leur pouvoir d'achat les place dans une tranche du bassin fiscal plus élevée que la moyenne. En supposant qu'ils ne consomment pas davantage de biens publics que la moyenne, leur départ entraînera une baisse à long terme de l'effet par habitant de biens publics. Enfin, les personnes qui s'expatrient définitivement ont moins tendance à transférer une part importante de leurs gains que celles qui émigrent temporairement. Les fonds dont ils ont besoin notamment pour bâtir un nouveau foyer, ne leur laissent pas grand chose à renvoyer dans leur pays d'origine (Mundende).

Mais pour la plupart de ces effets négatifs sur le développement, on suppose que le personnel scientifique, technique et assimilé avait du travail avant d'émigrer, ce qui n'est nécessairement pas le cas. D'après Logan, en Afrique, il est non seulement possible mais probable qu'on soit en présence d'un second scénario : du fait de la stagnation et de la détérioration de son économie, le pays d'origine ne peut absorber davantage de ce personnel. Dans

ce cas, en atténuant le chômage et en augmentant les recettes en devises par les fonds envoyés de l'étranger, l'émigration peut être bénéfique pour le développement. Il ne s'agit plus alors d'une fuite mais essentiellement d'un "trop-plein de cerveaux" (4). Naturellement, ce scénario suppose résolue la question du rapport de cause à effet : l'une des principales raisons de la stagnation et de la détérioration de l'économie du pays d'origine pourrait bien être cette hémorragie permanente de personnel scientifique, technique et assimilé.

La déperdition générale de capital humain

Le manque de personnel scientifique, technique et assimilé du fait de l'émigration est considéré par certains comme un aspect seulement de la déperdition générale de capital humain provoquée par l'émigration de main-d'oeuvre. Dans cette optique, l'émigration de main-d'oeuvre représente une perte pour la société en raison des dépenses considérables qui ont été engagées pour élever, éduquer et former un travailleur (Bohning ; 1975). Cet argument n'est toutefois pas entièrement exact. Si la population active représente effectivement un capital humain considérable, les dépenses nécessaires ont été investies dans le passé. Il s'agit de coûts irréversibles, de dépenses à fonds perdus qu'il ne faut pas, comme le montre d'Oliveira et Sousa, prendre en compte lorsqu'il s'agit de décider s'il est ou n'est pas économiquement avantageux de pratiquer l'exportation de main-d'oeuvre. Ainsi, si un pays a la possibilité d'exporter de la main-d'oeuvre, il ne doit se préoccuper que des conséquences socio-économiques de sa décision. A quel titre peut-on prétendre qu'une société est matériellement lésée si elle laisse émigrer l'un de ses chômeurs, même si celui-ci représente en capital humain une part substantielle de ses ressources passées ? L'émigration de ce travailleur ne peut en aucun cas aggraver la situation matérielle de la société. En revanche, il est vrai que les pays qui importent de la main-d'oeuvre réalisent un gain considérable en utilisant un capital (humain) dont ils n'ont pas eu à assumer l'investissement initial. Ce gain toutefois ne se fait pas nécessairement aux dépens du pays d'origine de la main-d'oeuvre. C'est essentiellement la raison pour laquelle un groupe d'experts gouvernementaux réunis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies n'ont pu se mettre d'accord sur l'adoption de dispositifs destinés à dédommager les pays les moins développés des (prétendues) pertes qu'ils subissent du fait de l'émigration de leur personnel scientifique, technique et assimilé (d'Oliveira et Sousa).

Si un pays forme de la main-d'oeuvre à la fin expresse de combler les déficits créés par l'émigration, dans le but précis de l'exporter, alors les dépenses engagées font partie des coûts d'investissement (en capital humain) d'une politique d'exportation de main-d'oeuvre. Ce point marque alors un tournant dans la politique du pays en la matière.

Quelques exemples concrets. Huguet montre dans son chapitre que l'émigration temporaire massive des pays asiatiques à destination du Moyen-Orient n'avait pas eu un effet entièrement bénéfique sur les économies des pays d'origine, parce qu'elle avait entraîné une pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs. En revanche, d'autres études tendent à prouver que les perturbations provoquées par l'émigration sur le marché du travail ont été largement surestimées (5). Plusieurs analyses des émigrations internationales dans le monde arabe ne sont guère optimistes quant à l'incidence de l'émigration sur le marché du travail. Farrag, comme Martin (1983 : 10), soutiennent

que l'émigration d'ouvriers du bâtiment égyptiens a entraîné un déclin de la productivité de la main-d'oeuvre dans ce secteur, ainsi qu'une augmentation notable des salaires. Les émigrations internes de la main-d'oeuvre agricole destinées à combler les déficits dans le bâtiment ont aussi conduit à l'augmentation des salaires dans l'agriculture. D'après Secombe et Findlay, la Jordanie a dû importer de la main-d'oeuvre pour faire face aux pénuries dans les branches d'activité urbaines et l'agriculture. Fergany (1982) indique que l'émigration de main-d'oeuvre de la République arabe du Yémen a gravement perturbé le marché du travail et compromis le potentiel de développement. Selon Wilson (1979 : 39), plusieurs des Etats arabes les plus pauvres ont subi une forte diminution des effectifs de leurs cadres du fait de l'émigration vers les pays arabes plus riches. Au plus fort de l'émigration yougoslave à destination de l'Europe septentrionale, Begtic (1972 : 27) signalait que son pays pouvait difficilement continuer à exporter des travailleurs sans s'exposer à de graves perturbations économiques.

Les données empiriques dont on dispose tendent à montrer que du point de vue de la réduction du chômage, l'émigration se solde à la fois par un résultat positif direct, c'est-à-dire une exportation du chômage ou le remplacement sans difficulté des émigrants qui avaient un emploi par des chômeurs, et une conséquence négative indirecte, du fait du départ de personnel qualifié difficile à remplacer, qui entraîne à son tour une baisse de la production et une augmentation du chômage dans les catégories de main-d'oeuvre complémentaires des spécialistes émigrés. On pourrait aussi faire valoir que la réduction directe de la production résultant de l'émigration de personnel qualifié risque, du fait de l'interdépendance des branches d'activité, de resserrer encore le marché national de l'emploi. Toutefois, cette vision pessimiste des conséquences de l'exportation de main-d'oeuvre s'appuie sur l'hypothèse que les travailleurs qui émigrent sont impossibles ou très difficiles à remplacer. Or si la quasi-unanimité des études effectuées tend à montrer que les migrations internationales ont eu des effets négatifs sur l'offre de personnel qualifié, il y a lieu de croire que le phénomène a été surestimé. Comme l'a fait observer Abella (1984 : 495), il est extrêmement difficile d'évaluer les conséquences de l'émigration sur le marché du travail faute de statistiques satisfaisantes en la matière (pour l'ensemble de l'Asie).

Un facteur important que la plupart des études empiriques ne reconnaissent pas de façon explicite est que l'émigration peut tout de même contribuer à réduire indirectement le chômage par le fait que les fonds envoyés par les émigrés sont consacrés à la consommation de biens et de services de production nationale. C'est cette idée que nous nous proposons d'explorer ci-après.

Tous ces effets potentiels de l'émigration de main-d'oeuvre sur la production et l'emploi dépendent aussi de la forme de migration considérée. Si l'émigration définitive a des conséquences à court et à long terme sur la population active, les perturbations du marché du travail dues aux migrations temporaires (clandestines et régulières) seraient atténuées au retour des migrants. Les politiques d'immigration des principaux pays d'accueil favorisent le personnel scientifique, technique et assimilé. Cette discrimination risque d'avoir des conséquences préjudiciables décisives pour le développement à plus long terme des pays d'origine. Les migrations clandestines peuvent être temporaires ou définitives (6). Dans le second cas, il s'agira presque toujours de catégories professionnelles autres que le personnel scientifique, technique et assimilé, qui peut généralement, vu ses compétences et son niveau d'instruction, immigrer légalement. Les effets de l'émigration clandestine

définitive sur la production et le chômage devraient donc être considérablement moins sensibles que ceux de l'émigration définitive du personnel hautement qualifié.

Conséquences pour le développement des transferts de fonds : les principaux problèmes

D'après Martin (1983 : 13), le volume et l'utilisation des fonds transférés sont la pierre de touche des avantages de l'émigration de main-d'oeuvre. Les pays d'émigration bénéficient à divers titres des fonds renvoyés chez eux par leurs nationaux qui travaillent à l'étranger. Premièrement, ces transferts constituent une source nouvelle importante de devises, alors que leur pénurie est souvent un facteur restrictif de développement. Deuxièmement, si l'on fait abstraction de toute conséquence directe négative de l'exportation de main-d'oeuvre pour les activités indigènes, les transferts de fonds devraient se traduire par une augmentation en termes réels du revenu, de l'épargne et de l'investissement à l'échelle nationale. Troisièmement, les envois d'argent devraient déterminer une augmentation du revenu réel du travailleur, de sa famille et de sa communauté.

Volume des transferts de fonds. L'estimation du volume des fonds envoyés par les travailleurs émigrés d'après les statistiques des banques centrales des pays d'origine comporte une marge d'erreur considérable, car ne sont enregistrés que les transferts signalés par les banques destinataires, c'est à dire effectués par les filières bancaires officielles. Les fonds qui entrent dans le pays d'origine par des filières non officielles ne sont pas comptabilisés par la banque centrale. En outre, au sein même du système financier les banques destinataires peuvent décider de ne pas déclarer leurs recettes en devises, et d'utiliser plutôt ces fonds à des fins non conformes aux dispositions en vigueur du contrôle des changes. Malgré tout, en dix ans, ces transferts de fonds sont devenus pour les pays exportateurs de main-d'oeuvre une nouvelle source importante de devises. On a estimé par exemple que les 7.9 milliards de dollars transférés en 1981 par les travailleurs asiatiques dans leur pays d'origine représentaient 2.3 pour cent du PNB de ces pays, (Abella, 1984 : 496). Les transferts de fonds officiellement comptabilisés vers les pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre s'élevaient en 1983 à 8.4 milliards de dollars, soit 6 pour cent de leur PNB (7). Les fonds transférés des Etats-Unis, principalement à destination du Mexique et des Caraïbes, atteignent plusieurs milliards de dollars (North et Houston, 1976 ; 81 ; Alba, 1984 ; 5). Le volume global des transferts de fonds pour tous les pays en développement était estimé en 1984 à 28 milliards de dollars.

De tels montants représentent des positions importantes de la balance des paiements des pays exportateurs de main-d'oeuvre. Au Pakistan et au Bangladesh, les transferts de fonds atteignaient en 1983 respectivement 84 pour cent et 98 pour cent des exportations de marchandises. Aux Philippines, à Sri Lanka et en Thaïlande, ces chiffres étaient respectivement de 19, 28 et 11 pour cent (Stahl et Arnold, 1986). Les fonds envoyés d'Europe vers les six principaux pays exportateurs de main-d'oeuvre (Algérie, Grèce, Maroc, Tunisie, Turquie et Yougoslavie) excédaient en 1976 25 pour cent de leurs recettes d'exportation. Pour la même période, les fonds reçus par les principaux pays d'émigration d'Asie et d'Afrique (Egypte, Inde, Jordanie, Pakistan, Syrie et République arabe du Yémen) représentaient 33 pour cent du

montant total des recettes d'exportation (Ecevit et Zachariah, 1978 : 36). En 1983, les envois officiels à destination des pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre constituaient 67 pour cent du montant global des recettes de leurs exportations de marchandises.

Eléments qui déterminent le volume des transferts de fonds. Le volume des fonds reçus par un pays exportateur de main-d'oeuvre par les filières financières officielles dépend de plusieurs facteurs : i) le nombre de ses ressortissants à l'étranger ; ii) leur revenu ; iii) leur taux d'épargne ; et iv) la proportion de leur épargne qu'ils renvoient chez eux (9).

Le nombre de ressortissants qu'un pays peut envoyer travailler à l'étranger dépend dans une large mesure de facteurs imprévisibles de la demande dans les pays d'immigration et des stratégies d'intervention adoptées à l'égard de l'offre. Plusieurs pays ont mis au point des mécanismes efficaces de régulation des marchés, notamment les Philippines et, dans une moindre mesure, la Thaïlande.

Plusieurs études consacrées au contexte asiatique font apparaître des écarts notables entre les revenus réels dans le pays et à l'étranger qui se traduisent par un taux élevé d'épargne et de transfert de fonds (10). La part d'épargne que les migrants envoient par les filières officielles dépend de plusieurs facteurs : a) type de migration (définitive, licite temporaire ou clandestine) ; b) le fait que les migrants sont ou ne sont pas accompagnés de personnes à charge ; c) différence entre le taux de change officiel et le marché noir dans le pays d'origine ; d) fiscalité des gains à l'étranger ; et f) dispositions concernant la part des gains que les travailleurs sont tenus de transférer.

Il serait logique et les exemples tendent à prouver que ceux qui ont émigré définitivement transfèrent une part plus faible de leur revenu que ceux qui envisagent de revenir au pays. Si les envois des migrants temporaires clandestins excèdent ceux des personnes qui ont définitivement émigré, ils ne sont probablement pas aussi bénéfiques que les transferts des migrants temporaires réguliers. Ceux-ci en effet utiliseront plus vraisemblablement le système bancaire officiel. Les transferts effectués de cette manière peuvent devenir une source de fonds disponibles, qui stimulera l'investissement. Toutefois, de peur d'être repérés et extradés, les migrants clandestins utiliseront plus probablement des filières non bancaires pour transférer leurs fonds. De la sorte, non seulement le système bancaire perd une source précieuse de fonds disponibles, mais le gouvernement perd le contrôle de l'utilisation des devises, ce qui n'est pas négligeable en cas d'application d'un contrôle des changes. Il est aussi à prévoir que les migrants accompagnés de personnes à charge renverront moins de fonds que les célibataires.

Plusieurs pays pratiquent des taux de change officiels qui n'ont pas grand chose à voir avec les taux du marché (noir). En outre, dans de nombreux pays, la banque centrale contrôle étroitement la vente de devises pour essayer d'influer sur la composition des importations. Là encore, la logique et l'expérience prouvent que cette intervention a un effet négatif sur la tendance à transférer des fonds par les filières officielles. Choucri (1986 : 705-709) indique que les transferts de fonds à destination de l'Egypte et du Soudan contournent pour la majeure partie les filières bancaires normales, principalement en raison des différences de taux de change entre le

marché officiel et le marché noir et d'autres mesures de contrôle des changes. Les migrations du Pakistan font dans une large mesure appel au système "hundi" qui est en fait un marché financier international officieux. En ce qui concerne les transferts de fonds à destination des Philippines, Stahl (1986 : 8-9) les a estimés à un montant total de 1.5 milliard de dollars en 1985, alors que la Banque centrale n'a signalé que 955 millions de dollars. La différence (c'est-à-dire les transferts non déclarés) tenait probablement a) à l'argent envoyé par des filières non officielles pour profiter du taux de change supérieur du marché noir et b) au fait que certaines banques destinataires n'avaient pas déclaré ces transferts à la Banque centrale pour échapper au contrôle des changes. D'une manière générale, d'après ce que l'on sait de plusieurs pays qui reçoivent des fonds, les transferts non officiels représentent une part notable du volume total des fonds envoyés aux pays exportateurs de main-d'oeuvre (11).

Enfin, certains pays essaient d'accroître le volume de ces envois en imposant aux émigrés de transférer une proportion donnée de leurs gains. C'est ce qu'ont fait plusieurs pays asiatiques (Shah et Arnold, 1986 : 74). Par exemple, la Corée du Sud exige que ses émigrés transfèrent 80 pour cent de leurs gains, les Philippines 50 à 70 pour cent pour les travailleurs sous contrat outre-mer suivant leur profession, et le Bangladesh 25 pour cent au moins. Evidemment, dans ces cas-là il y a souvent un écart notable entre la légalité et la réalité.

Utilisation des fonds transférés (12). De toute évidence, ces fonds sont devenus un facteur important des économies de plusieurs pays d'émigration. Il est toutefois ardu et complexe d'évaluer l'incidence que ce flux international de fonds a eu sur le développement de ces pays. Plusieurs études ont essayé d'analyser le problème sur la base d'enquêtes visant à déterminer la structure des envois de fonds. Malheureusement, elles sont difficilement comparables car elles s'appuient sur des recherches de conception trop différente et dans certains cas sur des questionnaires mal formulés, traduisant une absence systématique de base théorique satisfaisante. On n'a jamais déterminé la structure des dépenses d'un groupe témoin disposant d'un revenu moyen légal à celui qu'avaient des ménages bénéficiaires d'envois de fonds avant l'émigration. Par conséquent, "il a été extrêmement difficile de tirer des conclusions sur l'utilisation des fonds transférés et donc leurs effets socio-économiques, car l'usage immédiat qui est fait d'une certaine somme d'argent n'est pas nécessairement celui que les transferts de fonds ont permis ou facilité". (Standing, 1984 : 265).

Abstraction faite de leurs faiblesses méthodologiques, la plupart de ces études concluent que les ménages qui reçoivent des fonds dépensent généralement plus en biens de consommation élémentaires et de luxe, logement, acquisitions foncières, remboursement des dettes et éducation. Peu de ménages dépensent davantage en biens d'équipement, c'est-à-dire entreprennent une véritable formation de capital. C'est cette dernière constatation qui justifie la conviction maintenant largement répandue que les envois de fonds ne contribuent pas beaucoup au développement.

On ne serait guère surpris d'apprendre que la part des fonds transférés directement investie est très faible. La plupart des migrants sont des travailleurs (pas des entrepreneurs qui prennent des risques) qui se doivent d'être prudents dans leurs investissements. A leur retour, ils n'auront pas de

réserves substantielles s'ils se lancent dans des investissements qui se soldent par un échec. C'est pourquoi il est naïf de croire qu'une expérience professionnelle à l'étranger fera d'un pauvre paysan ou d'un prolétaire un entrepreneur industriel. Qui plus est, comme on le verra plus loin, il est tout aussi naïf de penser que l'intérêt des envois de fonds pour le développement est limité parce que les migrants n'investissent pas directement leurs nouvelles ressources de façon productive.

Incidence des transferts de fonds sur le développement. La constatation que seule une infime proportion des bénéficiaires des fonds (et des migrants de retour) affecte leurs gains à des investissements productifs a été largement invoquée par ceux qui doutent de l'efficacité de l'émigration comme un facteur de développement. Pourtant, cette conception pessimiste de plus en plus répandue du rôle des transferts de fonds dans le développement procède d'une analyse théorique qui n'est ni correcte ni objective. Ne considérer que l'utilisation immédiate des fonds transférés c'est ne faire aucun cas de l'effet de stimulation considérable qu'ils ont sur les économies indigènes, ni de leur apport en fonds disponibles, c'est-à-dire en capitaux d'investissement.

Les envois de fonds représentent en fait la rémunération des services de la main d'oeuvre exportée. A ce titre, la dépense de ces fonds produit un effet multiplicateur sur la demande globale qui devient ainsi bien supérieure à la valeur initiale des fonds transférés. Une partie de l'augmentation initiale du revenu des ménages imputable aux envois de fonds sera dépensée en importations, tout comme une partie de l'accroissement de la demande globale dûe aux transferts sera satisfaite par les importations. Cependant, la dépense de ces fonds aura aussi un important effet de stimulation sur l'économie locale. L'un des obstacles majeurs au développement est l'absence de demande solvable, du fait de la pauvreté, qui empêche les entreprises de développer leurs activités. Evidemment, l'intérêt des transferts de fonds pour le développement dépend dans une large mesure de l'aptitude des entreprises locales à répondre à l'accroissement de la demande. On a souvent fait valoir que l'offre n'étant pas élastique, les envois de fonds entraîneraient une augmentation non pas de la production, mais des prix. Si l'on a quelque raison de penser que les transferts de fonds ne sont pas sans rapport avec l'augmentation des prix fonciers précisément parce que l'offre n'est pas élastique et dans certains cas des coûts de la construction, rien ne prouve que ce lien s'est traduit par des tensions inflationnistes générales. En bref, on peut déduire de ce que l'on sait que les envois de fonds stimulent effectivement la production des économies nationales.

Comme on l'a déjà signalé, d'après les enquêtes faites auprès des foyers qui reçoivent des fonds, ceux-ci sont pour une part considérable consacrés au logement. Dans presque tous les pays, c'est cette branche d'activité qui bénéficie de la contribution des ménages la plus forte par rapport à l'ensemble des intrants, c'est-à-dire que les dépenses consacrées à la construction produisent généralement un fort effet multiplicateur, qui se répercute sur la production et l'épargne. Nous avons aussi vu que les envois de fonds servent dans une large mesure à l'acquisition d'actifs. Or, si ces achats ne produisent pas directement une expansion de la production nationale, ceux qui vendent peuvent utiliser leurs nouveaux fonds pour acquérir des biens et des services produits dans le pays, ou bien accroître leur épargne. En outre, ces dépenses vont accroître la demande et l'offre globales. Les fonds

épargnés sur le produit de la vente des actifs vont aussi probablement aboutir à des investissements par l'intermédiaire du système financier.

Les transferts d'argent constituent une double source de fonds disponibles : ceux qui proviennent directement des envois et ceux qui résultent indirectement de l'expansion de la production. Si Choucri (1985) estime que la majorité des fonds envoyés par les travailleurs migrants à leurs familles en Egypte, au Soudan, en Asie et dans d'autres pays du Moyen-Orient, emprunte des filières informelles, d'après plusieurs études, on aurait très largement recours aux mécanismes bancaires habituels. Cet afflux de fonds sur des comptes bancaires du pays d'origine peut constituer une base monétaire "à haute puissance" qui permet à l'ensemble des banques de développer leurs possibilités de prêt. Diverses contraintes peuvent limiter la capacité du système bancaire d'accroître la masse monétaire et le crédit sur la base d'une augmentation des réserves de devises. Toutefois, c'est le propre des banques et autres intermédiaires financiers de réunir les petites économies de sources très diverses pour les mettre à la disposition de ceux qui ont besoin de fonds pour investir. D'après les études empiriques déjà citées, on économise relativement souvent sur les envois de fonds. Même si ces économies ne sont que de courte durée, globalement elles constituent une forte masse de fonds disponibles qui peuvent être affectés à l'investissement productif.

Les études invoquées plus haut ont toutes le défaut de ne pas avoir été formulées de façon à permettre d'évaluer les effets des envois de fonds sur la production, l'emploi et la formation de capital dans le pays d'origine. S'il est relativement simple de déterminer l'incidence globale des transferts sur la demande, du point de vue des mesures à prendre il serait beaucoup plus intéressant de décomposer ces effets afin de déterminer les branches d'activité et les catégories professionnelles les plus concernées par la dépense des fonds. Plusieurs approches peuvent être utiles à cet égard. Le moyen le plus facile de modéliser l'incidence des envois de fonds serait de commencer par formuler un questionnaire et procéder à un sondage pour estimer dans quelles proportions les fonds envoyés sont consacrés à tel ou tel type de biens. Les informations ainsi recueillies pourraient ensuite être introduites dans un modèle d'entrées-sorties de l'économie. Les résultats indiqueraient les secteurs les plus stimulés par les dépenses des fonds transférés ; ceux qui produisent non pas seulement des biens et des services finis, mais aussi des moyens de production intermédiaires. C'est ce qu'a fait Habib (1985) pour l'économie du Bangladesh. Il a constaté que la dépense des fonds envoyés pouvait entraîner un accroissement notable de la production et de l'emploi. Toutefois, son modèle n'englobait pas le secteur des ménages, et par conséquent sous-estimait le rôle que la dépense de ces fonds pouvait avoir en faveur de l'expansion. En intégrant le secteur des ménages, le modèle d'entrées-sorties permet aussi de prendre en compte les effets secondaires et ultérieurs de l'incidence de la dépense initiale des fonds transférés. On peut ainsi décomposer l'ensemble de l'effet multiplicateur. A condition que l'on dispose de statistiques sur les coefficients de travail, de capital et d'importations par branche d'activité, cette approche permettrait aussi d'estimer dans quelle mesure la demande de travail et d'investissement augmenterait dans chaque branche. De telles informations sur l'incidence des dépenses des fonds envoyés seraient précieuses pour les responsables de la planification. Elles permettraient par des exercices de simulations de déterminer les conséquences à l'échelle du pays de l'exportation de diverses catégories de main-d'oeuvre sur la production, l'emploi et l'investissement. Evidemment, le modèle d'entrées-sorties présente plusieurs inconvénients reconnus.

Il existe une deuxième façon de représenter l'incidence des transferts de fonds qui consiste à construire un modèle d'équilibre général dans lequel les prix sont endogènes pour l'économie exportatrice de main-d'oeuvre. Ce modèle remplirait toutes les fonctions d'un modèle d'entrées-sorties et donnerait en outre une idée de l'incidence des transferts sur les prix et suivant les données disponibles sur la répartition du revenu. Le fait qu'il comporte la possibilité d'ajuster les prix pour répondre à l'augmentation des dépenses constitue un progrès par rapport au modèle d'entrées-sorties car il permet de tenir compte des possibilités de substitution entre éléments de la consommation et de la production en fonction de la fluctuation des prix. Le seul modèle de ce type que nous connaissions a été mis au point pour l'économie égyptienne par Choucri et Lahiri (1983). Il s'agit d'un modèle prévu pour dix branches d'activité et une courte période représentant les caractéristiques essentielles de l'économie égyptienne. D'après les exercices de simulation importante sur la production réelle, ce sont des modèles de ce type qui nous permettront de mieux comprendre les effets généraux des transferts. En la matière, une analyse partielle ne peut en aucun cas remplacer une analyse fondée sur le principe de l'équilibre général.

En résumé, ce n'est pas parce que les bénéficiaires des envois de fonds ne sont pas pressés de consacrer leur revenu nouvellement acquis à l'investissement productif, qu'il faut en conclure que ces envois présentent un intérêt négligeable pour le développement. Ces fonds dépensés en biens et services nationaux peuvent avoir un effet très salutaire de stimulation sur l'économie locale et contribuer notablement au développement. Ce sont ces avantages macro-économiques plus vastes des transferts de fonds qui semblent avoir été largement passés sous silence dans la littérature, ce qui explique peut-être l'attitude pessimiste à l'égard de leur intérêt pour le développement.

Il convient toutefois d'émettre quelques réserves quant aux effets des envois de fonds sur les pays d'origine de la main-d'oeuvre, notamment en considérant les coûts perçus qui risquent de compromettre les avantages mis en lumière plus haut. Premièrement, on a craint que les structures des dépenses des ménages qui reçoivent des fonds créent un effet de démonstration et incitent les autres ménages à accroître leur consommation de biens indigènes et de biens importés. En se généralisant, un tel effet peut avoir une incidence négative sur la balance des paiements, l'épargne et l'investissement, et finir à la longue par aggraver la situation du pays d'émigration. Comme on l'a vu, les fonds transférés seraient dans une large mesure consacrés à la consommation, en partie satisfaite par des importations. L'auteur n'a toutefois pas de connaissance d'études ayant tenté de vérifier concrètement l'hypothèse de l'effet de démonstration, en dépit de ses nombreux partisans (Farrag).

Deuxièmement, les spécialistes et les responsables redoutent que l'émigration de main-d'oeuvre et les envois de fonds qui en résultent augmentent les écarts de revenu et de ressources dans les pays d'origine. La réduction des inégalités étant un objectif de développement, cette conséquence des transferts d'argent peut être considérée comme un coût de l'émigration de main-d'oeuvre. Il n'y a toutefois pas d'argument théorique ni, à ce jour, de données concrètes qui permettent d'affirmer que les transferts accentuent les inégalités. En théorie, il n'est même pas certain que l'émigration apporte véritablement un profit aux migrants, encore moins qu'elle fasse paraître par comparaison le sort des non-migrants moins enviable (Ludhal, 1985). Toute conclusion fondée sur des arguments théoriques est très hypothétique. Il ne manque pas de données empiriques montrant que le flux des envois de fonds

accroît substantiellement le revenu (monétaire) des ménages bénéficiaires. Toutefois, la dépense de ces fonds et l'effet multiplicateur qui en résulte risquent de modifier le coût relatif et par conséquent le rendement relatif des facteurs de production de l'économie. En fin de compte, l'incidence du phénomène sur la répartition des revenus demeure incertaine. Dans leur analyse de simulation de l'économie égyptienne, Choucri et Lahiri (1983 : 14-15) ont conclu qu'une augmentation des envois de fonds accroîtrait légèrement la part du revenu salarial par rapport aux autres sources de revenus.

Troisième sujet de préoccupation, la dépense des fonds transférés risque de produire des pressions inflationnistes. D'après de nombreuses études, la dépense des fonds transférés a fait monter les prix surtout dans l'immobilier et la construction de logements. Dans certains cas, on a fait valoir que le processus avait entraîné une montée des revendications salariales, ce qui amène à craindre l'apparition d'une spirale inflationniste. Dans la mesure où les fonds envoyés sont des actifs existants ou des biens non échangés dont l'offre est relativement inélastique, les prix de ces articles vont monter, en tout cas à brève échéance. A plus long terme, toutefois, ces hausses de prix peuvent inciter à réaffecter les ressources à la production de ces biens, ce qui atténuerait, voire inverserait le processus d'augmentation. Ainsi, il faut s'attendre à ce que l'incidence inflationniste d'une augmentation en pourcentage donné de la demande globale induite par les envois de fonds varie considérablement d'un pays à l'autre. Quant aux biens échangés, théoriquement les prix ne devraient pas monter, et pourraient en fait baisser, puisque les transferts devraient améliorer la balance des paiements, renforçant ainsi la valeur en devises de la monnaie nationale (en supposant un taux de change flottant librement). Dans leur étude, Choucri et Lahiri (1983) ont simulé les effets qu'auraient les envois de fonds sur l'économie égyptienne si leur volume doublait. Ils ont constaté que l'augmentation des transferts n'était pas inflationniste, mais on ne peut négliger l'influence de leurs hypothèses de départ sur leurs conclusions. En ce qui concerne les pays asiatiques exportateurs de main-d'oeuvre, il y a lieu de penser que l'émigration et les envois de fonds ont provoqué une augmentation des prix fonciers et dans certains cas du coût de la construction. Les données dont on dispose ne permettent toutefois pas d'affirmer si ces augmentations ont déclenché des pressions inflationnistes générales.

Quatrièmement, il se pose le problème de l'incertitude des envois de fonds comme source de recettes d'exportation. L'argument avancé est que ces envois "...fluctuent en fonction de la demande à court terme de main-d'oeuvre étrangère, des décisions de chaque travailleur concernant l'épargne et son retour. Le développement économique est un processus de longue haleine et des plans de développement tributaires d'une telle source de fonds peuvent être perturbés par une récession qui risque de survenir dans un pays d'accueil de la main d'oeuvre généralement à un moment où le pays d'origine a un besoin crucial de devises" (Martin et Richards, 1980 : 8). Les statistiques de la plupart des pays exportateurs de main-d'oeuvre, notamment les pays asiatiques, sur les fonds qu'ils reçoivent font apparaître quelques fluctuations annuelles. Toutefois, l'auteur n'a connaissance d'aucune étude ayant dûment vérifié l'hypothèse de l'instabilité des transferts de fonds.

Cinquièmement, il y a la question de l'incidence des envois de fonds sur le développement du point de vue de leurs effets sur la production agricole. Comme l'a fait observer Stahl (1982), "...une partie des fonds transférés peut-être dépensée sous forme de temps de loisirs. Théoriquement, si les

envois de fonds sont suffisamment abondants et si le travail agricole est perçu comme trop ardu, les fonds transférés pourraient intégralement remplacer le revenu du labueur agricole". Martin et Richards (1980 : 8) redoutent aussi l'incidence préjudiciable que les transferts risquent d'avoir sur la production agricole. Si celle-ci décline du fait de l'émigration de main-d'oeuvre, il faudra peut-être alors importer des denrées alimentaires pour compenser ce déficit de production. Il reste ici à déterminer un point important : savoir si la diminution de la production agricole tient à la pénurie de main-d'oeuvre dûe à l'émigration ou à la baisse de l'effort fourni par ceux qui sont restés au pays. Dans un examen détaillé de la littérature consacrée à la question, Habib (1985 : 106-118) constate que très peu d'études concluent que l'émigration a une incidence favorable sur le secteur agricole. En général, elle semble se solder par une réduction de la production, l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre, la mécanisation et les terres laissées en friche.

Enfin, il est préoccupant que "...l'émigration et les transferts de devises qui en résultent aient conduit à l'autosatisfaction et retardé l'adoption des politiques économiques souhaitables pour un développement à plus long terme" (Macmillan, 1982 : 265). Cela se peut, mais cette hypothèse serait extrêmement difficile à vérifier.

Mesures de régulation du volume et de l'utilisation des fonds transférés. D'après ce que l'on sait, une très forte proportion de ce fonds est acheminée dans les pays d'origine de la main-d'oeuvre par des filières non officielles, ce qui a des conséquences imprévues sur les taux de change, les taux d'intérêt et d'autres paramètres monétaires. Ce phénomène réduit aussi la masse potentielle des fonds disponibles au sein du système bancaire officiel. Il fait en outre obstacle aux politiques qui visent à contrôler la composition des importations en réglementant l'utilisation des devises. Les gouvernements disposent cependant de quelques mesures pour essayer de réduire la proportion des fonds transférés par des moyens irréguliers. Tout d'abord, si les migrants laissent leurs gains dans des banques d'outre-mer, ceux-ci ne seront pas d'une grande utilité pour leur pays d'origine. Si cette tendance tient surtout à l'insuffisance des mécanismes financiers permettant d'effectuer ces envois, on peut résoudre le problème soit en trouvant dans le pays d'accueil une banque correspondante soit en y ouvrant des succursales des banques des pays d'origine. Par exemple, la Habib bank pakistanaise a ouvert des succursales dans tout le Moyen-Orient, ce qui facilite considérablement le transfert des gains de quelque 1.5 million de Pakistanais qui travaillent dans la région. Le problème tient souvent à l'ignorance du travailleur à l'étranger en la matière. Dans ce cas, il serait utile de prévoir à l'intention des migrants avant leur départ un programme d'orientation leur expliquant comment utiliser le système bancaire international pour transférer des fonds. C'est en fait ce que font plusieurs pays asiatiques exportateurs de main-d'oeuvre. Si ces mesures échouent, on peut envisager de persuader le gouvernement du pays d'accueil d'exiger des employeurs qu'ils déposent les rémunérations de leurs employés auprès de succursales ou d'établissements correspondants de banques de leur pays d'origine.

Plusieurs pays européens exportateurs de main-d'oeuvre permettent à leurs ressortissants travaillant à l'étranger d'ouvrir des comptes en devises. Ces comptes peuvent rapporter un intérêt et parfois même faire l'objet de taux préférentiels pour en encourager l'ouverture.

Mais si les émigrés ne respectent pas les procédures bancaires officielles c'est aussi pour une autre raison : ils souhaitent éviter la conversion obligatoire à des taux de change officiels qui ne sont pas satisfaisants et/ou la réglementation de l'utilisation des devises. Pour résoudre ce problème, plusieurs pays d'origine ont proposé aux destinataires des fonds des taux de change préférentiels, ce qui revient à leur proposer le taux de change du marché noir. Evidemment, ce système de double taux de change pénalise ceux qui obtiennent des devises par le processus traditionnel des exportations. A un taux de change fixe, la plupart des économistes préfèrent une solution déterminée par le jeu du marché, avec suppression des restrictions à l'usage des devises.

Si ces interventions peuvent accroître le volume des fonds transférés par les procédures bancaires normales, elles n'auront vraisemblablement qu'un effet marginal sur l'usage qui sera fait de ces fonds. Il s'agit d'essayer d'inciter les destinataires des transferts et les migrants à leur retour à réduire ou retarder leur consommation des fonds transférés. L'augmentation du taux d'épargne aurait le double avantage d'accroître le volume des fonds disponibles dans le système bancaire et de freiner le renchérissement induit par la demande des actifs existants que les destinataires des transferts semblent tellement tenir à acquérir, c'est-à-dire les terres et les logements. Cela amortirait aussi toute pression inflationniste que pourraient susciter des biens ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux dont l'offre n'est pas élastique.

Quel sera à l'avenir le volume des transferts de fonds ? Le flux de ces fonds est manifestement étroitement lié aux flux de mouvements internationaux de la main-d'oeuvre. Le principal élément déterminant des flux des transferts sera donc les futures émigrations internationales de main-d'oeuvre. Dans les années d'expansion économique générale qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, les émigrations internationales de main-d'oeuvre ont été vivement encouragées par des pays d'accueil tels que : Argentine, Grande-Bretagne, Canada, Malaisie, Nigéria, Singapour, Afrique du Sud et les pays européens. Aux débuts des années 70, ce sont les riches pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient qui sont devenus le principal pôle d'attraction des migrations internationales de main-d'oeuvre. Son effet a été considérable, attirant des millions de travailleurs du monde arabe, d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est. Toutefois, avec la récession mondiale survenue après le milieu des années 70, la lenteur de la croissance et quelquefois la stagnation de la décennie qui a suivi, les pays d'immigration, à l'exception des exportateurs de pétrole du Moyen-Orient, ont commencé à reconsidérer les avantages socio-économiques de l'immigration de main-d'oeuvre. Cet examen a conduit à l'adoption de politiques visant à restreindre et à inverser le processus d'immigration. En Europe occidentale, on a surtout tenté de stimuler les émigrations de retour. En Afrique, le Nigéria a procédé à l'expulsion des travailleurs étrangers. En Afrique du Sud, la montée du chômage parmi les noirs indigènes a conduit l'industrie minière à privilégier la main-d'oeuvre intérieure et à réduire considérablement l'embauche de mineurs noirs provenant des pays voisins. A Singapour, malgré une croissance rapide soutenue, le réaménagement de la future structure économique souhaitée a entraîné une baisse notable de la demande de main-d'oeuvre immigrée. En Amérique latine, la contraction des économies du Venezuela et de l'Argentine a radicalement limité des possibilités d'emplois qui s'offraient jusque-là aux immigrants. Si ces réductions sensibles des migrations régulières ont été quelque peu compensées

par une augmentation des migrations clandestines, il ne fait guère de doute que le taux d'accroissement et le volume des migrations internationales de main-d'oeuvre ont baissé.

A la fin des années 70 et au début des années 80, le repli de la demande de main-d'oeuvre immigrée a été plus que compensé par la croissance sans précédent dans l'histoire de la demande de travailleurs migrants dans les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient. Toutefois, cette croissance s'est aussi brutalement inversée avec la chute des prix du pétrole, qui a entraîné du même coup l'effondrement de la demande de main-d'oeuvre étrangère. D'après les données que l'on a sur les Philippines, ce phénomène a surtout touché la demande d'ouvriers du bâtiment. En 1983, quelque 249 000 travailleurs du bâtiment philippins ont trouvé un emploi outre-mer, dont près de 90 pour cent au Moyen-Orient. Deux ans plus tard, après une baisse de 40 pour cent, ce chiffre atteignait 150 000. Le nombre des emplois au Moyen-Orient, toutes professions confondues a baissé de 57 000, soit 17.6 pour cent. Une diminution de cet ordre appliquée à tous les pays qui fournissent de la main-d'oeuvre aux pays pétroliers représenterait environ 1 million d'emplois.

On a imputé dans le présent chapitre à la grande diversité des pays pauvres quant à leur structure économique et leur aptitude à intégrer des stimulants extérieurs, et à la variété des flux migratoires quant à leur volume, composition et forme, la difficulté de généraliser l'incidence de l'émigration de main-d'oeuvre sur le développement. La plupart des rapports sont franchement pessimistes quant au rôle dans le développement de l'émigration de main-d'oeuvre en général et plus particulièrement des transferts de fonds. On a expliqué que ce pessimisme s'appuyait dans une large mesure sur des bases théoriques chancelantes. Toutefois, sous prétexte de critiquer ces études, il ne s'agit pas, à l'inverse, de reconnaître aux politiques d'exportation de main-d'oeuvre des avantages sans réserve. En fait, il est très facile d'envisager un scénario d'émigration qui serait fatal au développement. Par exemple, l'émigration définitive d'effectifs nombreux de personnel scientifique, technique et assimilé possédant des compétences rares et travaillant auparavant dans des activités employant de la main-d'oeuvre non qualifiée et semi-qualifiée, risque d'entraîner une réduction substantielle de la production et de l'emploi nationaux, par ces effets directs autant qu'indirects. En outre, si cette émigration est définitive, son coût ne sera guère compensé par des transferts de fonds.

Incidence de l'immigration sur le développement

Nous allons maintenant examiner les effets sur le développement de trois types d'immigration : le retour des migrants, l'immigration temporaire de personnel qualifié et l'afflux des réfugiés.

Les émigrations de retour

La possibilité pour les travailleurs d'améliorer leurs compétences en travaillant à l'étranger, puis d'utiliser ces compétences à leur retour est un avantage potentiel de l'émigration perçu comme important. On considère que les émigrations de main-d'oeuvre en cours, la plupart du temps circulaires, peuvent se solder par un rapport net au stock de capital humain de l'économie d'origine si le migrant a acquis dans le pays d'accueil une somme de

compétences supérieure à celle qu'il aurait acquis en restant dans son pays, ou qui contribue davantage au développement de son pays que la formation qu'il aurait reçue sans s'expatrier (Miracle et Berry, 1970 : 97-98).

Dans quelle mesure ces aspirations sont-elles conformes à la réalité ? Il semble que le migrant ait trois conditions à remplir avant de pouvoir faire bénéficier son pays d'origine de ses compétences. Premièrement, il doit acquérir des compétences à l'étranger. Deuxièmement, ses compétences doivent répondre aux besoins du pays d'origine. Troisièmement, le migrant doit utiliser ses compétences au retour dans son pays (Paine, 1974 : 132-133).

Actuellement les migrations internationales sont dans une très forte proportion de caractère temporaire (qu'elles soient régulières ou clandestines). La majorité des travailleurs émigrent pour trouver un travail requérant les compétences précises qu'ils possèdent déjà (Bohning, 1975 : 272). Pour qu'un émigré acquière des compétences à l'étranger, il doit y exercer un emploi requérant des compétences supérieures à celles qu'il possédait avant de partir (13). Toutefois, les migrants temporaires sont généralement dirigés sur le secteur secondaire du marché du travail, où les emplois sont peu qualifiés, faiblement rémunérés, socialement peu considérés et par conséquent peu enviables. De tels emplois ont peu de chance de donner aux migrants la possibilité d'apprendre la technique d'un travail dans une grande entreprise industrielle (Chaney, 1979 : 207). Ce qui fait le plus défaut aux pays en développement est un personnel d'encadrement et de gestion expérimenté et efficace. Pourtant dans le contexte des migrations internationales arabes, Halliday (1977 : 287) fait valoir qu'il est en fait rare pour les travailleurs migrants de devenir cadres ou contremaîtres. D'après ce que l'on sait, les chances de bénéficier d'une formation professionnelle poussée sont si minces qu'elles sont considérées comme négligeables (OCDE : 107). Toutefois, ces observations dépendent probablement du type de migration observé. Par exemple, Thomas-Hope et Nutter démontrent que les migrants qui reviennent du Royaume-Uni en Jamaïque ont bénéficié d'une acquisition des compétences et d'une mobilité professionnelle correspondante notables. Les auteurs supposent qu'il y a des groupes de migrants qui visent par la migration l'instruction et le perfectionnement professionnel non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants.

Une condition nécessaire pour que le transfert dans le pays d'origine des compétences acquises à l'étranger se fasse de façon satisfaisante est le lien étroit entre les emplois du migrant avant et après son départ. La question de savoir si les migrants acquièrent de nouvelles compétences et si celles-ci sont appropriées devient purement théorique si les migrants préfèrent ne pas les employer à leur retour. Etant donné que le salaire national pour le métier exercé à l'étranger est souvent de cinq à dix fois inférieur, il est tout à fait possible que le migrant ne prenne pas à son retour un travail faisant appel aux compétences qu'ils a acquises à l'étranger. D'après plusieurs études, à leur retour les travailleurs préfèrent un travail indépendant et très souvent un emploi qui n'exige pas les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger ni celles qu'ils possédaient avant d'émigrer. Ne pas réintégrer le marché du travail et préférer nettement créer de petites entreprises indépendantes, surtout dans le secteur tertiaire, semblent être dans le monde entier la tendance dominante des travailleurs qui retournent dans leur pays. Thomas-Hope et Nutter ont montré que les migrants des Caraïbes qui retournent chez eux après de longs séjours à l'étranger deviennent généralement travailleurs indépendants, principalement dans le commerce de détail et le transport. Quant aux pays d'émigration asiatiques, Smart (1984 : 23) a

signalé que 75 pour cent des migrants philippins envisagent à leur retour chez eux de monter une entreprise. D'après une enquête effectuée auprès de migrants de retour au Pakistan, seul un très faible pourcentage de travailleurs pensaient reprendre la profession qu'ils exerçaient avant leur départ (Ahmad, 1982 : 44). Selon une autre étude consacrée au même pays, 5 pour cent seulement des migrants de retour envisageaient un emploi salarié (Gilani, 1983 : 14). Il ne s'agit toutefois dans la plupart des cas que d'informations concernant des intentions.

Un autre aspect de l'acquisition des compétences est la question du degré d'adéquation entre les compétences possédées au départ et les qualifications requises pour travailler à l'étranger. Smart *et al.* (1983 : 11) ont constaté que près de 80 pour cent des Philippins travaillant au Moyen-Orient exerçaient des emplois requérant les mêmes compétences que celles qu'ils utilisaient avant d'émigrer. Une autre étude consacrée aux migrations philippines fait apparaître une continuité professionnelle de près de 73 pour cent et un taux d'acquisition de nouvelles compétences de 13.6 pour cent (Teodosio et Jimenez, 1983 : 133-134). Pour le Bangladesh, Hahib (1985 : 295) a estimé que plus de 75 pour cent des migrants transocéaniques ne semblaient pas avoir au retour un niveau de compétence différent de celui qu'il possédait avant de partir. Dans son étude des travailleurs émigrés thaïlandais, Stahl (1986 : 22) a observé que près de 57 pour cent exerçaient à l'étranger la même profession que dans leur pays.

Les données que l'on a sur l'acquisition des compétences par les migrants ne sont pas très encourageantes. S'il y a çà et là quelques indications qui portent à croire que les émigrants asiatiques acquièrent des compétences à l'étranger, il ne semble pas que ce soit le cas pour l'ensemble de la main-d'oeuvre asiatique émigrée (14). Quelques études consacrées au contexte européen ont aussi conclu que les migrants acquièrent des compétences (15). On peut en partie réconcilier ces témoignages apparemment contradictoires en considérant qu'il y a en fait deux types d'immigration de main-d'oeuvre, comme le fait si justement observer Portes (1981 : 281-285). L'un est dirigé vers le marché du travail primaire où les travailleurs bénéficient des mêmes possibilités que leurs homologues indigènes. Ces migrants ont des chances d'améliorer leur niveau d'instruction et leurs compétences professionnelles. En revanche, ceux (généralement les immigrés temporaires et clandestins) qui aboutissent dans le secteur secondaire du marché du travail n'acquièrent pas ou peu de compétences et travaillent dans des conditions déplaisantes et instables.

Immigration de personnel temporaire hautement qualifié

Lorsque l'on a examiné plus haut l'incidence des migrations de main-d'oeuvre sur la production et le développement, on n'a pas envisagé le cas où les pays qui perdent du fait de l'émigration des éléments clés de leur population active pouvaient les remplacer en encourageant l'immigration de ces catégories de personnel. En effet, une telle stratégie peut en général contribuer à atténuer les goulets d'étranglement provoqués par les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée. C'est le mouvement de ce type de travailleurs des pays développés vers les pays les moins avancés où, en l'occurrence, entre certains des pays les moins avancés, qui a été appelé immigration de personnel temporaire hautement qualifié. D'après Appleyard, "il s'agit généralement de personnel spécialisé ou hautement qualifié envoyé sous contract par des employeurs, ou des gouvernements au titre de programmes d'aide, dans des pays

d'outre-mer...". Ce personnel "assure la diffusion de la technologie, et si ses compétences et expériences visent essentiellement à maximiser les rendements pour les investisseurs, elles contribuent aussi de façon déterminante à relever le niveau général des compétences du pays d'accueil". Comme Salt et Findlay l'ont montré, ce type de migration internationale semble devoir se développer par rapport à d'autres formes de migration, et cela pour deux raisons : premièrement, le développement économique exige des compétences et l'expérience de spécialistes. Deuxièmement, l'interdépendance croissante des divers rouages de l'économie mondiale nécessite la circulation de personnel technique et de cadres extrêmement spécialisés pour assurer le fonctionnement harmonieux des divers éléments constitutifs.

Si cette forme de migration internationale est incontestablement en expansion, la mesurer pose de graves difficultés, car émigration et immigration à court et à long terme ne sont pas clairement définies dans la plupart des pays. Font exception en la matière les statistiques australiennes, qui ont permis à Price de montrer que l'émigration à long terme d'Australie à destination des pays les moins avancés a augmenté en termes relatifs et absolus entre 1975 et 1985. Ces mouvements portaient à plus de 80 pour cent sur un à trois ans et touchaient essentiellement du personnel scientifique, technique et assimilé. La même tendance se confirmerait très probablement pour d'autres pays développés si la qualité des données permettait de le vérifier.

Il ne faut pas négliger l'importance de l'incidence du transfert des compétences sur le développement des pays les moins avancés. Manifestement, cette forme d'immigration peut avoir des effets bénéfiques immédiats en atténuant les pénuries de main-d'oeuvre qui font obstacle à l'expansion économique générale. Mais quelles sont ses conséquences à long terme sur le développement ? D'après Salt et Findlay, le transfert des compétences entre les immigrants temporaires hautement qualifiés et la population locale est infime et cette absence de contacts sociaux entre les deux groupes réduit encore les avantages de cette forme d'immigration pour le développement à plus long terme. Si, à l'évidence, ce mode de mobilité internationale se développe rapidement, ses effets sur le développement à plus long terme des pays les moins avancés sont encore incertains.

Les répercussions économiques de l'immigration de réfugiés

Dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale, les pays développés étaient la principale destination des personnes déplacées du monde. Toutefois, depuis vingt ans des pays en développement connaissent le plus grand afflux de réfugiés qui se s'est jamais produit (Appleyard). L'Afrique a été particulièrement touchée par les mouvements de réfugiés. D'après Adepoju, sur les douze pays du monde qui accueillent la plus forte proportion de réfugiés par rapport à leur population locale, huit sont africains. Ces pays sont parmi les plus pauvres du monde.

Tout le monde semble admettre qu'un afflux de réfugiés impose un fardeau économique supplémentaire aux pays pauvres qui doivent s'ingénier avec leur maigres ressources à subvenir aux besoins des nouveaux venus. Ce n'est en fait pas toujours vrai. Premièrement, l'incidence des afflux de réfugiés sur le développement peut varier considérablement (Chambers, 1986 : 255). Dans certains cas, ils imposent un fardeau économique à la population hôte et posent aussi des problèmes de sécurité. Dans d'autres, la main-d'oeuvre, les

compétences et les contacts commerciaux qu'apportent les réfugiés, ainsi que l'aide internationale que leur présence suscite, peuvent constituer un stimulant positif pour le développement. Tout dépend, semble-t-il, des politiques et mesures adoptées en la matière. Deuxièmement, les pertes apparentes subies par certains groupes peuvent être compensées par les gains acquis par d'autres. D'après Chambers (1986 : 249-254), dans les zones rurales qui accueillent un afflux de réfugiés, les membres de la population d'origine qui produisent des excédents ont des chances de recueillir des gains notables du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de la présence d'une main-d'oeuvre disponible et bon marché. En revanche, les membres les plus pauvres de la population locale risqueront en fin de compte de se révéler perdants. La montée des prix des denrées alimentaires, la chute des salaires, la réduction de l'offre par habitant de services publics déjà insuffisants et l'intensification de la concurrence pour bénéficier des biens communs, tout contribue à désavantager sérieusement les hôtes pauvres sans terre.

La population des camps de réfugiés comporte un nombre disproportionné de femmes, d'enfants et de handicapés physiques. Khasiani a estimé que les femmes représentaient de 50 à 60 pour cent de tous les réfugiés en Afrique. A son avis, ces faits démographiques n'ont pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration des programmes d'intégration des réfugiés. Dans de nombreux cas, la structure démographique des camps de réfugiés résulte de la stratégie de survie pratiquée par les ménages qui se séparent, les membres valides de la famille laissant les personnes à leur charge derrière eux pendant qu'ils essaient de trouver de nouveaux lieux d'établissement.

Lorsque les mouvements de réfugiés résultent de persécutions politiques ou ethniques, ce sont généralement les plus instruits de la population cible qui se sentent les plus menacés. C'est pourquoi, les flux de réfugiés contiennent souvent un pourcentage disproportionné de personnel scientifique, technique et assimilé. Toutefois, ces compétences ne seront utilisées dans le pays d'accueil qu'en fonction des conditions économiques et de la situation de l'emploi en général, et plus particulièrement des mesures et pratiques en vigueur en matière d'emploi dans les pays d'accueil, notamment de l'attitude de ceux-ci à l'égard des réfugiés des catégories professionnelles scientifiques, techniques et assimilées (Khasiani). Dans les pays très pauvres qui ont déjà un "trop-plein" de compétences, les perspectives d'emplois ne sont pas brillantes. D'après Adepoju, dans plusieurs pays d'accueil africains, ce groupe de personnel très spécialisé est particulièrement touché par des taux de chômage élevés, avec tous les problèmes sociaux et psychologiques que cela pose. Du point de vue positif, toutefois, les plus qualifiés des réfugiés urbains peuvent contribuer à accroître le capital humain du pays d'accueil. Adepoju a signalé que les réfugiés occupent les postes laissés vacants par les Soudanais émigrés dans les pays du Golfe, ce qui atténue des pénuries de main-d'oeuvre cruciales.

Il n'est pas facile de faire des généralisations sur les conséquences que les flux de réfugiés ont pour le développement. Certains groupes de la population d'accueil y gagnent ; d'autres y perdent assurément. C'est pourquoi, il est nécessaire (ce qui n'est malheureusement pas couramment admis) d'assurer que les programmes destinés aux groupes de réfugiés tiennent expressément compte des préjudices que l'afflux risque d'avoir sur les membres les plus vulnérables de la population d'accueil.

RESUME ET CONCLUSION

Nous avons vu que des pays pauvres autorisent l'émigration de main-d'oeuvre dans l'espoir d'en retirer des bénéfices, notamment acquisition de compétences par les migrants, réduction du chômage et amélioration de la balance des paiements. Ils escomptent aussi qu'en augmentant l'épargne et en apportant des devises rares, les fonds envoyés par les migrants stimuleront les investissements, ce qui est la condition sine qua non du développement économique. Toutefois, plusieurs études ont mis en doute l'efficacité de l'exportation de main-d'oeuvre pour atteindre cet objectif. Il semble que ce soit pour l'acquisition des compétences que les résultats effectifs sont le moins à la mesure des avantages attendus. A l'exception de quelques aspects positifs, la majorité des études empiriques font apparaître qu'à leur retour les migrants n'ont pas acquis de compétences notables. Dans l'ensemble, la majorité des émigrants exercent des emplois exigeant les compétences qu'ils possédaient à leur départ. Naturellement, si les compétences nouvellement acquises ne sont pas utilisées au retour, toute forme d'acquisition des compétences est négligeable. A cet égard, il ressort de certaines études, que les émigrants à leur retour répugnent à intégrer la vie active comme salariés et préfèrent plutôt utiliser l'épargne qu'ils ont accumulée pour acquérir une petite entreprise dans le secteur des services. Il faudra approfondir la question pour voir si ces attitudes persistent.

D'autres études sur les conséquences de l'émigration de main-d'oeuvre ont indiqué, quoique souvent à titre anecdotique, que dans certains pays, quelques branches d'activité ont déploré des pénuries dans certaines professions du fait de l'émigration. D'après certains auteurs, ce phénomène peut entraîner une contraction de l'activité économique nationale et favoriser le chômage dans les métiers et les secteurs de production complémentaires des catégories professionnelles que l'émigration a rendus déficitaires. Ainsi, loin d'atténuer le chômage, l'émigration risque en fait d'y contribuer. Toutefois, les études consacrées aux conséquences négatives de l'émigration de main-d'oeuvre pour l'emploi n'ont pas tenu compte du rôle positif que la dépense des fonds envoyés par les émigrés peut jouer pour le marché national de l'emploi. Les deux études visant à modéliser cet incidence ont montré que les transferts de fonds pouvaient considérablement améliorer la production et l'emploi nationaux. Ainsi, toute conséquence négative de l'émigration de travailleurs peut être plus que compensée par l'effet de stimulation positif qu'auront leurs envois de fonds. Il ne faut pas oublier non plus que lorsqu'il s'agit d'émigrants sans travail, le pays économise l'investissement considérable qu'il lui aurait fallu pour créer les emplois voulus dans l'économie nationale.

D'après les études empiriques consacrées à la question, les fonds envoyés par les émigrés et l'épargne qu'ils rapportent à leur retour sont dans une très forte proportion consacrés aux dépenses de première nécessité, à l'acquisition de quelques biens de consommation de luxe, notamment d'appareils électriques généralement importés, au remboursement des dettes, au logement et à l'éducation. Ils servent très peu à l'investissement proprement dit. Cette constatation a souvent conduit à conclure que l'intérêt des envois de fonds

pour le développement était négligeable. Nous avons vu qu'une telle conclusion ne se justifiait pas et qu'en réalité on connaissait mal les processus économiques complexes déclenchés par un flux d'envois de fonds. Le fait est que ces transferts peuvent accroître la masse des fonds disponibles tout en stimulant indirectement la demande de ces fonds, ce qui a pour conséquence de relever le niveau de formation réelle de capital.

Il semble à peu près certain que l'émigration de main-d'oeuvre a valu à plusieurs pays beaucoup plus d'avantages que ce qu'elle leur a coûté, surtout aux pays d'Asie caractérisés par une main-d'oeuvre pléthorique. Ce qui ne signifie pas pour autant que cette forme d'émigration stimule le développement dans la totalité, ni même la majorité, des pays pauvres. Ce qu'on peut dire en revanche, c'est que si certaines conditions sont réunies, c'est-à-dire si un pays a une structure économique relativement diversifiée, une offre de main-d'oeuvre satisfaisante et un système financier en mesure d'absorber de petits montants d'épargne provenant de sources très diverses et de les diriger vers des entreprises disposées et aptes à produire en fonction de la hausse de la demande, alors les envois de fonds devraient, comme tout autre stimulant extérieur de l'économie, contribuer à la croissance économique. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, ni les transferts de fonds ni aucun autre stimulant ne seront d'un grand intérêt pour le développement national. En bref, si ces transferts ne jouent pas un rôle positif dans le développement de certains pays exportateurs de main-d'oeuvre, cela tient peut-être surtout aux caractéristiques structurelles du sous-développement.

Les transferts de fonds favorisent le développement des pays qui bénéficient d'une souplesse de production suffisante pour répondre positivement à leur effet de stimulation. Il s'agit alors de savoir si l'émigration de main-d'oeuvre peut entraîner une pénurie de travailleurs ou de compétences clés qui risque de nuire à la souplesse de production d'une économie. Il y a des pays qui ont effectivement subi une émigration d'une telle ampleur. Le Lesotho en Afrique australe et la République arabe du Yémen en sont des exemples. En effet, la population active de ces pays a été écrémée de son élite par leurs riches voisins. Ne disposant plus que d'une main-d'oeuvre insuffisante et relativement peu qualifiée, ces économies n'ont pas été capables de réagir dans une mesure suffisante à l'effet de stimulation des envois de fonds. Au contraire, les besoins de consommation (autres que la construction de logements et quelques services) ont dû être satisfaits par les importations. Ce qu'on peut déduire de ces exemples, c'est qu'il y a peut-être un niveau d'émigration de main-d'oeuvre au-delà duquel un pays risque de compromettre la souplesse de production de son économie qui lui est nécessaire pour transformer un stimulant extérieur en facteur de croissance positive (Fergany, 1985). Plus une économie est souple, diversifiée et développée, plus l'émigration de main-d'oeuvre contribuera au développement. A l'inverse, plus le système socio-économique d'un pays est rigide, difficile à adapter et par conséquent sous-développé, moins l'émigration de main-d'oeuvre et le flux des envois de fonds seront utiles au développement.

NOTES ET REFERENCES

1. Les références qui n'indiquent pas d'année de publication renvoient à des chapitres du présent volume.
2. Dans leur chapitre sur les politiques suivies dans le monde arabe en matière d'émigration de main-d'oeuvre, Seccombe et Lawless notent que la Jordanie et la Tunisie encouragent activement cette forme d'émigration, de même que plusieurs pays d'Asie riches en main-d'oeuvre (Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Thaïlande, Indonésie et Philippines) (Stahl, 1986).
3. Naturellement, il est possible que les pénuries de compétences dues à l'émigration soient compensées par l'immigration de personnel qualifié provenant d'autre pays. Cette question sera traitée dans la section consacrée au transfert de compétences par l'immigration.
4. Mundende passe en revue la littérature qui établit la distinction entre fuite et "trop-plein" de compétences.
5. Au Sri Lanka, d'après Fernando (1984 : 4), des projets de développement ont pâti des goulets d'étranglement dûs à la pénurie de personnel qualifié. Aux Philippines, plusieurs branches d'activité, surtout les raffineries de pétrole, ont déploré en 1980 des pénuries de compétences (Palmer, 1981 : 80). Wilson (1979 : 39) se fait l'écho des préoccupations d'un fonctionnaire pakistanaï : "...nous perdons nos ingénieurs confirmés, nos meilleurs chefs de chantier, nos hommes les plus énergiques et imaginatifs au profit du Moyen-Orient". Trois ans plus tard, Ahmad (1982 : 17) signalait que le Pakistan souffrait toujours de graves pénuries de maçons et de charpentiers et manquait, dans une moindre mesure, de soudeurs et de plombiers, et aussi dans des proportions notables, d'électriciens, de ferrailleurs et de peintres. De manière générale, le Pakistan estime que 83 pour cent de ses migrants sont des travailleurs de la production et attribue à l'émigration la baisse de la qualité du travail dans la construction des nouveaux bâtiments et la production textile (Palmer, 1981 : 80). Ahmad (1982 : 46) signale aussi l'insuffisance des qualifications courantes actuellement au Pakistan et à l'origine de retards dans le bâtiment, de carences dans l'entretien du matériel et de l'augmentation des coûts. Gilani *et al.* (1981 : partie II-39) reconnaissent que la baisse de la productivité au Pakistan ne provient pas de l'absence de main-d'oeuvre de remplacement, mais d'une chute de la qualité tenant au fait que les emplois qualifiés laissés vacants par les émigrés doivent être pourvus par des travailleurs sans qualifications formés à la hâte. Ils craignent aussi que la forte proportion de travailleurs de la production et catégories connexes dans le courant d'émigration crée des blocages dans le secteur non agricole au Pakistan (50). Sarmad (1985 : 22-23) examine un rapport de la Division

de la main-d'oeuvre estimant les besoins en main-d'oeuvre pour le Cinquième Plan quinquennal pakistanais (1978-1983), qui conclut que pour la grande majorité des catégories professionnelles touchées par l'émigration les pénuries prévues n'étaient que marginales. La catégorie ayant à redouter les plus fortes pénuries était celle des "travailleurs de la production", notamment les monteuses et opérateurs de machines-outils, les plombiers et les soudeurs. Ces professions étaient également les plus touchées par l'émigration.

Jayne (1979 : 85, 88-93) doute que les Philippines puissent soutenir longtemps l'exode de personnel scientifique, technique et assimilé sans avoir à en subir le coût. Au Bangladesh, Siddiqui (1986 : 247) donne à penser que l'embauche transocéanique a peut-être perturbé le processus de production en raréfiant le personnel qualifié, mais que cet effet a pu être atténué par des pratiques de gestion satisfaisantes.

D'un point de vue plus positif, d'après une étude sur l'émigration en Thaïlande, ce pays ne connaît pas encore de pénurie grave de personnel qualifié, encore moins de main-d'oeuvre non qualifiée (Roongshivin, 1982 : 26). Pour les Philippines, Tan (1983) n'a guère pu prouver que l'émigration de main-d'oeuvre ait provoqué des perturbations quelconques. En dépit du grand nombre de travailleurs Philippins du bâtiment et des transports employés à l'étranger, Tan signale des taux de chômage encore élevés dans ces secteurs. Même constatation dans l'étude d'Addleton (1984 : 586-587), qui fait valoir que l'abondance relative de main-d'oeuvre au Pakistan a permis au marché du travail de réagir assez facilement à l'émigration de nombreux travailleurs non qualifiés, tout en reconnaissant qu'il y a des risques de blocage dans l'offre de certaines catégories de travailleurs qualifiés de la production. Perwaiz (1979 : 22) reproche à la Commission de planification qui déplore sans préciser le manque de travailleurs au Pakistan de donner "la fausse impression d'une pénurie générale de main-d'oeuvre". Pour le Bangladesh, Ali et al. (1981 : 159-171) évaluent les effets des émigrations de main-d'oeuvre sur le recrutement des travailleurs de la production et des services. Ils concluent que le Bangladesh n'a pas grand chose à perdre du fait de l'émigration de travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés, car la formation requise pour remplacer cette main-d'oeuvre n'est ni longue ni onéreuse. Siddiqui (1938 : 37) signale un excédent de médecins et d'ingénieurs au Bangladesh en dépit de l'émigration dans ces catégories professionnelles. Pour l'Inde, Weiner (1982 : 5) indique que l'émigration a réduit le chômage dans plusieurs Etats (Kerala, Karnataka, Goa, Maharashtra, Gujara't) et dans le Pânjâb. Cela vaut surtout pour les chômeurs qui avaient fait des études. S'il y a une pénurie attestée de travailleurs qualifiés du bâtiment dans l'Etat du Kerala, "en Inde l'émigration n'a pas entraîné de déficit en ressources humaines comme dans certains pays méditerranéens" (Weiner : 5) Smart (1984 : 17) observe d'une manière plus générale que les marchés du travail des pays asiatiques exportateurs de main-d'oeuvre ont réagi "relativement facilement" à la demande étrangère et intérieure de main-d'oeuvre par la formation formelle et informelle. Cela a été particulièrement facile avec les travailleurs des services qui, en raison du niveau peu élevé de leurs compétences ont posé peu de problèmes de remplacement.

6. Lohrmann donne un excellent aperçu des faits et problèmes relatifs au phénomène croissant de l'immigration clandestine.
7. Ces pays sont les suivants : Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen, Soudan, Syrie et Tunisie. Ces chiffres sont calculés d'après des tableaux 1 et 14 du Rapport sur le développement dans le monde, 1985 (Banque mondiale, 1985 : 174, 200).
8. Calculé d'après les tableaux 9 et 14 du Rapport sur le développement dans le monde, 1985 (Banque mondiale, 1985 : 190, 200).
9. Quíbria (1986 : 90) signale que d'après ce que l'on sait, le premier de ces deux facteurs explique 90 pour cent des variations du flux des envois de fonds.
10. Voir Smart et Ali (1986), Go et al. (1983) pour les Philippines ; Stahl (1986) pour la Thaïlande ; Korale (1986) pour Sri Lanka ; Arnold et Shah (1986) pour la Corée ; Mahmud et Osmani (1980) pour le Bangladesh ; et Gilani et al. (1981) pour le Pakistan.
11. Russell (1986 : 682-684) examine les conclusions de plusieurs études visant notamment à déterminer dans quelle mesure les transferts de fonds étaient effectués par des filières non officielles et dans quelle mesure cette pratique résultait de différences de taux de change.
12. Cette section et la suivante s'inspirent, en les développant, des conclusions et arguments invoqués par Stahl et Arnold (1986).
13. Thomas-Hope et Nutter démontrent que les travailleurs temporaires sous contrat des Caraïbes n'ont généralement pas un niveau de compétences plus élevé après leur expérience professionnelle à l'étranger.
14. D'après une étude sur les migrants pakistanais, si quelque 25 pour cent se prévalent à leur retour de nouvelles compétences, 7 pour cent seulement estiment ces compétences d'une utilité quelconque dans leur pays (Gilani, 1983 : 18). Une étude effectuée en Inde conclut que la question des compétences ne se pose pour l'emploi à l'étranger que dans 24 pour cent des cas et fait apparaître un taux d'acquisition des compétences pas très encourageant (Mathew et Naire, 1978 : 1149). Smart et al. (1980 : 30) ont signalé que de nouvelles compétences étaient acquises par un peu plus de 24 pour cent des travailleurs philippins qui émigraient au Moyen-Orient, mais que ces compétences pourraient avoir été acquises tout aussi facilement aux Philippines. Stahl (1986 : 22) a comparé les compétences des travailleurs thaïlandais avant qu'ils émigrent outre-mer avec celles qui leur étaient nécessaires pour y travailler. Il a conclu à "une acquisition probable des compétences" dans près de 37 pour cent des cas des travailleurs migrants. Par une approche analogue, Habib (1985 : 295) a constaté que moins d'un pour cent des migrants bangladaïsi prenaient à l'étranger des emplois exigeant un degré de compétences supérieur à celui qu'ils possédaient avant de partir. Dans une autre étude thaïlandaise, Roongshivin (1982 : 18) fait remarquer que les pays du Moyen-Orient appliquent généralement les techniques les plus modernes

dans presque toutes les branches d'activité et que les travailleurs thaïlandais qui y ont été embauchés en grand nombre devraient donc avoir acquis des compétences nouvelles.

15. Voir Millar (1976 : 166) pour les migrants turcs en Allemagne de l'Ouest, [cité dans Finkle et McIntosh (1982 : 141-142)]. Penninx (1982 : 790) également pour les migrants turcs en Allemagne. Adler (1980 : 91, 100) pour les Algériens en France. Pour des arguments en faveur du contraire, à propos des migrants en Allemagne, voir Salt (1973 : 769).

BIBLIOGRAPHIE

- ABELLA, Manolo I
"Labour Migration from South and South-East Asia: Some Policy Issues", International Labour Review, Vol. 123, No. 4, 1984.
- ADDELTON, Jonathan
"The Impact of International Migration on Economic Development in Pakistan", Asian Survey, Vol. 24, No. 5, 1984.
- ADLER, Stephen
"Swallow's Children: Emigration and Development in Algeria", World Employment Programme Working Paper No. WEP2-26/WP46, Genève, BIT, 1980.
- AHMAD, Mansoor
"Emigration of Scarce Skills in Pakistan", International Migration for Employment Working Paper No. 5, Genève, BIT, 1982.
- ALBA, Francisco
"Economic Impact of International Migration on Sending Countries, with Special Emphasis on Employment and Remittances", document présenté au colloque sur les Conséquences des migrations internationales, 16-19 juillet, Canberra, Australie, commission de l'UIESP sur les Aspects économiques et sociaux des migrations, 1984.
- ALI, Syed Ashraf, et al.
Labor Migration from Bangladesh to the Middle East, World Bank Staff Working Paper No. 454, Washington, D.C., Banque mondiale, 1981.
- ARNOLD, Fred et Nasra M. SHAH
Asian labor Migration: Pipeline to the Middle East, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.
- BEGTIC, Mustafa
"Yugoslav Nationals Temporarily Working Abroad", Yugoslav Survey, Vol. 13, No. 1, 1972.
- BOHNING, W. Roger
"Some Thoughts on Emigration from the Mediterranean Basin", International Labour Review, 111, 1975.
- CHAMBERS, Robert
"Hidden Losers? The Impact of Rural Refugees and Refugee Programs on Poorer Hosts", International Migration Review, Vol. 20, No. 2, 1986.
- CHANEY, Elsa M.
"The World Economy and Contemporary Migration", International Migration Review, Vol. 13, No. 2, 1979.

- CHOUCRI, Nazli
 "The Hidden Economy: A New View of Remittances in the Arab World",
World Development, Vol. 14, No. 6, 1986.
- CHOUCRI, N. et S. LAHIRI
Short-Run Energy-Economy Interactions in Egypt, Cambridge, Mass., Tech-
 nology Adaptation Program, Massachusetts Institute of Technology, 1983.
- ECEVIT, Zafar et K.C. ZACHARIA
 "International Labor Migration", Finance and Development, Vol. 15,
 No. 4, 1978.
- FERGANY, Nader
 "The Impact of Emigration on National Development in the Arab Region:
 The Case of the Yemen Arab Republic", International Migration Review,
 Vol. 16, No. 4, 1982.
- "The Future of International Migration: Views from the Developing
 World", document présenté au colloque de l'UIESP sur les migrations
 internationales, 22-26 avril, Bellagio, Italie, Commission de l'UIESP
 sur les Aspects économiques et sociaux des migrations internationales,
 1985.
- FERNANDO, Dallas F.S.
 "Economic Impact of International Migration on Sending Countries, with
 Special Emphasis on Employment and Remittances: The Case of Sri Lanka
 with Special Reference to Migration to the Middle East", document
 établi pour le colloque de l'UIESP sur les Conséquences des migrations
 internationales, 16-19 juillet, Canberra, Australie, UIESP Committee on
 the Economic and Social Aspects of International Migration, 1984.
- FINKLE, Jason L. et C. Alison McINTOSH
The Consequences of International Migration for Sending Countries of
 the Third World, rapport établi pour le Bureau of Program and Policy
 Coordination, USAID, by the Centre for Population Planning, University
 of Michigan, 1982.
- GILANI, Ijaz S.
 "Overseas Pakistanis: An Overview about the Volume of Migration and
 its Socio-Economic Impact on the Home Communities", document établi
 pour l'East-West Population Institute Conference on Asian Labor
 Migration to the Middle East, 19-23 septembre, Honolulu, Hawaii,
 East-West Centre, 1983.
- GILANI, Ijaz, M. Fahim KHAN et Munawar IQBAL
 "Labour Migration from Pakistan to the Middle East and Its Impact on
 the Domestic Economy", Research Report No. 127, Islamabad, Pakistan
 Institute of Development Economics, 1981.
- GO, Stella, Leticia POSTRADO et Pilar RAMOS-JIMENEZ
The Effects of International Contract Labor, Manille, De La Salle Uni-
 versity, Integrated Research Unit, 1983.

- HABIB, Ahsanul
Economic Consequences of International Migration for Sending Countries: Review of Evidence from Bangladesh, thèse de doctorat, University of Newcastle, Australia, 1985.
- HABIB, Ahsanul, Peeratheep ROONGSHIVIN et Charles W. STAHL
 "Remittances as a Source of Loanable Funds: the Case of Thailand", Seminar Paper, East-West Population Institute, Honolulu, 1985.
- HALLIDAY, Fred
 "Migration and the Labour Force in the Oil Producing States of Middle East", Development and Change, Vol. 8, No. 3, 1977.
- HARRIS, Nigel
 "The New Untouchables", research project outline, NH/20, London, University College, 1979.
- JAYME, Rebecca B.
 "Implications of Labor Emigration from the Philippines", Master's Thesis, Department of Economics, University of the Philippines, 1979.
- KING, Russell
 "Return Migration: A Review of Some Case Studies from Southern Europe", Mediterranean Studies, Vol. 1, No. 2, 1979.
- KORALE, Raja B.M.
 "Migration for Employment in the Middle East: Its Demographic and Socio-economic Effects on Sri Lanka", in Fred Arnold and Nasra M. Shah, eds., Asian Labor Migration: Pipeline to the Middle East, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.
- LUNDAHL, Mats
 "International Migration, Remittances and Real Incomes: Effects on the Source Country", Scandinavian Journal of Economics, Vol. 87, No. 4, 1985.
- MACMILLEN, M.J.
 "The Economic Effects of International Migration: A Survey", Journal of Common Market Studies, Vol. 20, No. 3, 1982.
- MAHMUD, Wahiduddin and Siddiqur OSMANI
 "Impact of Emigrant Workers' Remittances on the Bangladesh Economy", Bangladesh Development Studies, Vol. 8, No. 3, 1980.
- MARTIN, Philip L.
 "The Economic Effects of Temporary Worker Emigration", document présenté à la Conférence sur l'Asian Labor Migration to the Middle East, 19-23 septembre, Honolulu, Hawaii, East-West Centre, 1983.
- MARTIN, P.L. et A. RICHARDS
 "International Migration of Labor: Boon or Bane?", Monthly Labor Review, Vol. 103, 1980.

- MATHEW, E.T. et P.R. Gopinathan NAIR
 "Socio-Economic Characteristics of Emigrants and Emigrants' Households -- A Case Study of Two Villages in Kerala", Economic and Political Weekly, Vol. 13, No. 28, 1978.
- MILLER, Duncan
 "Exportation of Labour" in Nermin Abadan-Unat, ed., Turkish Workers in Europe: 1960-1975, Leiden, E.J. Brill, 1976.
- MIRACLE, Marvin P. and Sara S. BERRY
 "Migrant Labour and Economic Development", Oxford Economic Papers, Vol. 22, No. 1, 1970.
- NORTH, David S. et Marion F. HOUSTON
The Characteristics and Role of Illegal Aliens in the United States Labor Market: An Exploratory Study, Washington, D.C., Linton, 1976.
- OECD
 "Economic Consequences of Migration from North Africa to France", Development Digest, Vol. 17, No. 4, 1979.
- QUIBRIA, M.G.
 "Migrant Workers and Remittances: Issues for Asian Developing Countries", Asian Development Review, Vol. 4, No. 1, 1986.
- PAINE, Suzanne
Exporting Workers: The Turkish Case, Cambridge, Cambridge University Press, 1974.
- PALMER, Jay D.
 "They are Like Shadows: A Mass Exodus of Asian Labor", Time, 16 novembre 1981.
- PENNINX, Rinus
 "A Critical Review of Theory and Practice: The Case of Turkey", International Migration Review, Vol. 16, No. 4, 1982.
- PERWAIZ, Shahid
 "Home Remittances", Pakistan Economist, 19, septembre 1979.
- PORTES, A.
 "Modes of Structural Incorporation and Present Theories of Labor Immigration" in M.M. Kritz, C.B. Keeley and S.M. Tomasi, eds., Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, New York, Centre for Migration Studies, 1981.
- ROONGSHIVIN, Peeratthep
 "Some Aspects of Socio-Economic Impacts of Thailand's Emigration to the Middle East", document de travail, ANASE/Australian Population Project, Institutional Development and Exchange of Personnel, Bangkok, 1982.
- RUSSELL, Sharon S.
 "Remittances from International Migration: A Review in Perspective", World Development, Vol. 14, No. 6, 1986.

- SALT, John
 "Job-Finding in a United Europe", Geographical Magazine, Vol. 45, No. 11, 1973.
- SARMAD, Khwaja
 "Pakistani Migration to the Middle East Countries", Studies in Population, Labour Force and Migration Project, Report No. 9, Islamabad, Pakistan, Pakistan Institute of Development Economics, 1985.
- SHAH, Nasra M. et Fred ARNOLD
 "Government Policies and Programs Regulating Labor Migration", in Fred Arnold and Nasra M. Shah, eds., Asian Labor Migration: Pipeline to the Middle East, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.
- SIDDIQUI, A.M.A.H.
 "Economic and Non-Economic Impact of Migration from Bangladesh: An Overview", paper presented to the East-West Population Institute Conference on Asian Labor Migration to the Middle East, 19-23 septembre, Honolulu, Hawaii, East-West Centre, 1983.
- "The Economic and Non-economic Impact of Labour Migration from Bangladesh", in Fred Arnold and Nasra Shah, eds., Asian Labor Migration: Pipeline to the Middle East, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.
- SINGHANETRA-RENARD, Anchalee
 "Going Abroad: Thai Labor Movement to the Middle East from the Village Standpoint", document présenté à l'East-West Population Institute Conference on Asian Labor Migration to the Middle East, 19-23 septembre, Honolulu, Hawaii, East-West Centre, 1983.
- SMART, John E.
 "Economic Impact of International Migration on Sending Countries, with Special Emphasis on Employment and Remittances", document présenté au colloque de l'UIESP sur les Conséquences des migrations internationales, 16-19 juillet, Canberra, Australie, Commission de l'UIESP sur les Aspects économiques et sociaux des migrations internationales, 1984.
- SMART, John E., Virginia A. TEDOSIO et Carol J. JIMENEZ
 "Skills and Earnings: Issues in the Developmental Impact on the Philippines of Labor Export", in Fred Arnold and Nasra Shah, eds., Asian Labor Migration: Pipeline to the Middle East, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.
- STAHL, Charles W.
 "Labor Migration and Economic Development", International Migration Review, Vol. 16, No. 4, 1982.
- International Labor Migration: A Study of the ASEAN Countries, New York, Centre for Migration Studies, 1986.
- STAHL, Charles W. et Fred ARNOLD
 "Overseas Workers' Remittances in Asian Development", International Migration Review, Vol. 19, No. 3, 1986.

- STAHL, Charles W. et Ahsanul HABIB
"Emigration and Development in South and Southeast Asia", in
D. Papademitrios, ed., Emigration and Development: The Unsettled
Relationship, Westport, Conn., Greenwood Press, à paraître.
- STANDING, Guy
"Income Transfers and Remittances", in R.E. Bilsborrow, A.S. Oberai and
G. Standing, eds., Migration Surveys in Low Income Countries: Guide-
lines for Survey and Questionnaire Design, Londres, Croom Helm, 1984.
- TAN, Edita
"Adjustment of the Labour Market to the Foreign Outflow of Skilled
Labour: The Case of Construction Workers", miméo., Bangkok, BIT-ARPLA,
1983.
- TEODOSIO, Virginia A. et Carolina J. JIMENEZ
"Socio-Economic Consequences of Contract Labor Migration in the
Philippines", Manila, Institute of Labor and Manpower Studies, Ministry
of Labor and Employment, 1983.
- WEINER, Myron
"International Migration and Development: Indians in the Persian
Gulf", Population and Development Review, Vol. 8, No. 1, 1982.
- WILSON, Paul
"The Middle East Boom Starts to Tail Off", Far Eastern Economic Review,
Vol. 104, No. 19, 1979.

Chapitre 23

APERCU DES PROBLEMES D'ORDRE SOCIOLOGIQUE TRAITES

par

Maurice D. Van Arsdol, Jr. (1)

INTRODUCTION

Les différents pays touchés par le phénomène des migrations internationales ont été classés par la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies selon leur politique à l'égard des migrations (1985a, 1985b) : (i) les pays d'accueil traditionnels -- Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Israël -- qui ont désormais une politique restrictive à l'égard de la naturalisation des immigrants ; (ii) les importateurs de main-d'oeuvre européens dont la politique était naguère favorable à une immigration temporaire de travail mais où l'afflux d'immigrants tend aujourd'hui à se réduire ; (iii) les importateurs de main-d'oeuvre arabes où le nombre d'arrivants tend aussi à faiblir ; (iv) les pays d'Asie et d'Afrique qui accueillent des réfugiés. Tous ces principes de migration ont des répercussions sur le Tiers-Monde.

Les migrations internationales sont un élément du système social global de flux -- flux des communications, des capitaux, des ressources, des biens et des services -- dont le développement des pays d'origine comme celui des pays d'accueil se ressent, y compris sur le plan de la situation économique et sociale, de l'effectif de la population et des flux démographiques (Hoffman-Nowotny, 1981 ; McCarthy et Ronfeld, 1983).

Le CICRED s'intéresse aux migrations internationales depuis le séminaire qu'il a tenu à Buenos Aires en 1974 (Tapinos, 1974), mais son projet actuel se place dans une optique un peu différente en ce sens qu'il insiste sur le fait que l'internationalisation du capital et l'action des sociétés transnationales contribuent à créer de nouveaux courants de migration, à faire naître de nouveaux modes de migration et à en ressusciter d'anciens, à faire évoluer les politiques migratoires et apparaître des conséquences nouvelles. Certains des thèmes étudiés -- évolution des politiques migratoires, ouverture et fermeture des frontières aux migrants temporaires, immigration clandestine, migrations momentanées, immigration définitive, réfugiés et retours dans le pays d'origine -- correspondent à des phénomènes nouveaux ou redevenus d'actualité qui se manifestent partout dans le monde.

Certaines formes d'immigration -- cela est dit dans d'autres articles publiés dans le présent ouvrage -- sont considérées comme des problèmes sociaux dans quelques pays et par la communauté internationale. Ils donnent lieu : (i) à de l'agitation ou à des actions pour apparaître au grand jour, (ii) à des mouvements pour obtenir une reconnaissance officielle du problème ; (iii) à une bureaucratisation et à des réactions à ce phénomène et (iv) à une résurgence de mouvements sociaux (Spector et Kitsuse, 1973). Les réfugiés, les immigrants clandestins et les demandeurs d'asile poseraient ainsi des problèmes, aux dires de différents organismes privés, publics et internationaux, dès lors que leur présence dans le pays est connue du public (Fondation Ford, 1983). Comme les résoud-on ? par l'insertion dans la population du pays d'accueil, le rapatriement ou la réinstallation dans un pays tiers. On tente aussi, pour y répondre, de faire des recherches, de redéfinir les catégories de migrants et de créer des organismes chargés de l'immigration.

Depuis les travaux de Ravenstein (1885, 1889), les démographes s'intéressent plus aux tenants et aux aboutissants économiques que sociaux des migrations. Cela tient peut-être au fait qu'ils voient l'intérêt des grands pays industrialisés, lesquels attirent souvent chez eux des immigrants en provenance de leurs anciennes colonies. Il n'en reste pas moins que les tenants et les aboutissants des migrations de caractère non économique jouent un rôle plus important que naguère dans les systèmes de migration actuels.

On connaît moins bien les conséquences sociales des migrations que leurs conséquences économiques, moins bien leurs effets sur le pays d'origine que sur les pays d'accueil, et moins bien encore leurs répercussions sociales sur les pays d'émigration du Tiers-Monde. Le transfert de technologie qui s'opère depuis les pays d'accueil vers les pays en développement dont les migrants sont originaires peut apporter aux seconds un certain gain économique mais c'est presque toujours au prix de transformations des structures démographiques, culturelles et familiales et des institutions religieuses, éducatives et économiques. Les conséquences sociales des migrations pour ces pays de départ sont encore compliquées par le fait que les clandestins, les personnes momentanément expatriées et les réfugiés viennent s'insérer dans des circuits migratoires dont le moteur était à l'origine le développement économique. On sait en effet aujourd'hui que si l'origine des migrations est normalement la croissance économique et technologique, des facteurs sociaux, moraux et politiques annexes (que les pouvoirs publics traduisent parfois en politiques) interviennent également. Appleyard, par exemple, observe que la plupart des pays en développement ont dû attendre la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale pour s'assurer la maîtrise de leur propre politique des migrations. Telles sont notamment les questions traitées dans les articles qui composent le présent ouvrage.

Points de vue sur les migrations

Problèmes théoriques. On a dit des flux de population transnationaux qu'ils tenaient à des facteurs économiques et démographiques, à des questions de territoire et de distance et qu'ils touchaient des populations migrantes aux caractéristiques intermédiaires entre celles des populations du pays d'origine et celles de la population du pays d'accueil (Lee, 1966). McDonald et McDonald (1964) ont dénommé co-migrants les individus constituant la chaîne de personnes se connaissant entre elles qui lance de nouveaux migrants dans le courant migratoire. Des descriptions des effets des migrations au niveau

mondial, national, local et socio-psychologique ont également été faites. Des géographes ont montré comment les migrations, les migrants et leur adaptation sont en rapport direct avec le développement national et y contribuent (Zilensky, 1971).

Les travaux des chercheurs se sont davantage situés au niveau concret des problèmes qu'à celui de la théorie. Les choix sont d'ordinaire expliqués par des mobiles matériels : différence de situation économique, éloignement du pays de destination et coûts du voyage. On fait en général référence aux avantages que présentent les pays développés de destination et non aux besoins économiques et politiques des pays en développement. Quant aux conséquences non économiques des migrations, elles sont analysées en termes d'impact sur la structure de la population et d'effets sociaux dans les pays d'origine et de destination.

Deux chapitres du volume sont à mettre dans la rubrique des analyses théoriques : Domenach et Picouet proposent les éléments d'une typologie de migrations potentiellement réversibles qui pourraient être utiles pour décrire les migrations de retour. Ils distinguent cinq catégories de migration selon leur degré de réversibilité : (i) flux à sens unique de toute nature ; (ii) flux réversibles après séjours de longue durée ; (iii) flux à réversibilité renouvelée ; (iv) flux sporadiques et instabilité caractérisée par des durées de séjour variables et (v) flux d'itinérants. Les auteurs ne précisent pas les effets sociaux ou économiques de chaque catégorie de flux mais cela pourrait être un bon sujet de recherche.

Federici se livre à une analyse historique des flux d'entrées et de sorties concernant l'Italie en remontant à l'époque où ce pays était un pays en développement. De son point de vue, l'évolution historique qu'a connue l'intensité de l'émigration italienne vers les autres pays tient à la différence de pression démographique dans les régions d'où les immigrants étaient originaires et dans le pays de destination ; les facteurs qui ont joué en la matière sont la stabilité démographique, le climat, la géographie, les affinités culturelles et des facteurs juridiques et politiques. Actuellement, le phénomène important à signaler est l'attrait de l'Italie pour les étrangers prêts à prendre les emplois dont les Italiens ne veulent plus. L'auteur émet l'idée qu'à mesure que le développement intervient, les effets de l'émigration se transforment.

Mesure. En 1985, le coordonnateur de l'actuel projet du CICRED sur les migrations a proposé d'effectuer une "enquête méthodologique fondée sur l'hypothèse que les courants migratoires se transforment continuellement pour suivre l'évolution des structures économiques dans les pays de départ et de destination" (Appleyard, 1985).

Politiques. On dispose maintenant grâce aux rapports d'observation des tendances et politiques démographiques de l'ONU (Organisation des Nations Unies, 1980a, 1980b, 1982a, 1982b, 1985a, 1985b) de descriptions concernant un certain nombre de politiques des migrations ainsi que les courants migratoires actuels. Sauf en ce qui concerne les réfugiés, les migrations sont désormais plus strictement observées et contrôlées par les grands pays d'accueil (Van Arsdol et Gorwaney, 1985). Plus nombreux sont les pays qui se rendent compte de l'ampleur des migrations et qui mettent en oeuvre des politiques destinées à les freiner. Quelques pays commencent à limiter davantage

l'émigration. Les politiques adoptées en matière de migrations affectent l'émigration et l'immigration "légales" et poussent parfois les candidats à l'émigration vers des filières clandestines.

Seccombe et Lawless donnent des exemples des politiques adoptées et mises en oeuvre en ce qui concerne les pays arabes d'où peut être originaire une émigration de travail. Ils qualifient ces politiques : "interdiction" (Algérie, Oman, République démocratique populaire du Yémen) ; "réglementation restrictive" (Egypte et Syrie) ; "laisser-faire" (Liban, République arabe du Yémen et Maroc) ; "encouragement positif" (Egypte après 1973, Jordanie et Tunisie) et "passation d'accords bilatéraux et multilatéraux" (Tunisie et France en 1973, Libye et Tunisie en 1971, Libye et Maroc en 1975). Les données exploitées par Seccombe et Lawless pourraient aussi être utiles pour corroborer les données relatives aux politiques des migrations tirées des rapports d'observation des tendances et politiques démographiques de l'Organisation des Nations Unies.

Catégories de migrations

Migrations temporaires. Un chapitre décrit les courants temporaires "traditionnels" de migration des pays moins développés vers les pays plus développés. Huguet montre que le développement technologique et l'enrichissement du Moyen-Orient a amené un accroissement des migrations de travail en provenance de l'Asie à partir de la deuxième moitié des années 70. Dans le Pacifique, pendant la même période, le courant migratoire se déverse vers les traditionnels pays d'accueil de la bordure, les autres îles du Pacifique et vers les Philippines. Huguet décrit les effets sociaux des migrations : effets sur les relations familiales, l'éducation des enfants, la condition des femmes ; risques de fraude de la part des recruteurs de main-d'oeuvre ; problèmes de réinsertion dans le pays d'origine, notamment en ce qui concerne la recherche d'un emploi convenable ; effets sociaux des envois de fonds des émigrés.

Migrations clandestines. Le regain d'intérêt pour les migrations clandestines est sans doute dû en partie à un resserrement des contrôles des frontières et en partie au durcissement des politiques migratoires. Les migrations clandestines sont à l'origine de mouvements de population assez importants (Organisation des Nations Unies, 1985a). L'écart qui continue à se creuser entre les pays sur le plan économique et technologique est une des causes des migrations légales aussi bien que clandestines.

Lohrman décrit sommairement les modes de migrations illicites en provenance des pays du Tiers-Monde. Il constate : (i) que les migrants africains sont pour la plupart des clandestins, quittant le pays parfois sous l'effet d'une expulsion massive et se dirigeant vers les endroits où il leur semble pouvoir trouver de meilleurs débouchés économiques ; (ii) que les migrations clandestines asiatiques cherchent l'opportunité favorable et pour la plupart temporaire et (iii) que l'essentiel des courants migratoires en Amérique latine est de caractère clandestin. Les problèmes auxquels les pays en développement de départ sont confrontés sont les retours massifs, l'accueil des déportés et les conflits avec les pays hôtes.

Pellegrino décrit les aspects juridiques des migrations clandestines, en particulier en ce qui concerne l'emploi, ainsi que les facteurs qui déclenchent ce type de migration. La plupart des immigrants qui entrent clandestinement au Venezuela en provenance de la Colombie sont des saisonniers qui restent dans la région frontalière. Au cours des années 70, ce courant migratoire s'est amplifié en raison de l'expansion du secteur industriel au Venezuela. En ville, les immigrants sont essentiellement des femmes qui trouvent à s'employer comme domestiques.

Migration momentanée. Les problèmes que posent les migrants momentanés sont souvent à cheval sur le pays d'origine et le pays de destination. Price étudie en Australie la situation des travailleurs hautement qualifiés des grands pays industrialisés qui se rendent dans les pays en développement et des flux, parallèlement, de jeunes travailleurs et étudiants des pays en développement se rendant dans les pays développés pour y faire des études ou y acquérir une expérience de travail qualifiante. Grâce à ses relations internationales, l'Australie offre, selon Price, d'intéressantes possibilités d'emplois aux nationaux de grands pays développés tout en contribuant à l'éducation et à la formation des migrants en provenance de pays en développement. Il ajoute que les migrations circulaires de ressortissants des pays développés et de nationaux de pays en développement qui ont avec les premiers des relations privilégiées sont un élément du processus de développement.

Salt et Findlay qualifient l'émigration momentanée de main-d'oeuvre hautement qualifiée des grands pays développés d'"échange de compétences" portant sur les personnels de sociétés transnationales ayant leur siège dans les grands pays développés. Une circulation de migrants hautement qualifiés entre les grands pays développés, les pays en développement et les pays socialistes est à leur avis une démarche qui s'impose aux sociétés transnationales dans la recherche de leurs objectifs. La politique que mènent ces sociétés, à coup d'aides au moment du recrutement, de l'installation ou de la réinstallation, favorise la mobilité à certains moments de la carrière professionnelle et pousse les cadres à conjuguer voyages d'affaires et grands déplacements de plus longue durée. S'appuyant sur des données fournies par des sociétés américaines, les auteurs décrivent les déplacements internationaux de ressortissants des Etats-Unis et d'autres pays pour aider à la réalisation de grands chantiers qui utilisent la main-d'oeuvre locale, transfèrent peu de technologie et font prospérer les institutions, les attitudes et les valeurs des pays développés.

Migrations permanentes. Les analyses des migrations permanentes portent uniquement sur l'exode des compétences, dit aussi "fuite des cerveaux ou transfert inverse de technologie", des pays en développement vers les pays développés. Un certain nombre d'effets sociaux sont évoqués.

Mundende remarque que les effets de la fuite des cerveaux sont appréciés différemment selon le point de vue des auteurs : pour les nationalistes, il entraîne des pertes de capital humain et partant des inégalités accrues ; pour les internationalistes, il a l'avantage de permettre au trop-plein de main-d'oeuvre très qualifiée de quitter le pays ; pour les humanistes enfin, il traduit l'exercice d'un droit fondamental mais constitue une entrave au développement. Deux ordres de solutions existent : les mesures préventives (un climat local plus incitatif) ou les mesures restrictives (un durcissement des politiques d'immigration et d'émigration).

Sousa traite tout d'abord de la montée des préoccupations qui s'est manifestée au sein de la communauté internationale dans les années 60 et 70 face à une fuite des cerveaux qui reflétait l'écart technologique entre pays développés et en développement et il fait valoir que les pays en développement peuvent récupérer en partie ce que leur coûte le phénomène par des compensations financières, les transferts de revenus et des contributions volontaires des pays développés bénéficiaires de cet exode des compétences. Des arrangements bilatéraux et multilatéraux devraient être conclus pour permettre la mise en place de mécanismes de compensation ce qui implique une mesure des migrations et l'imputation de valeurs économiques à celles-ci. Cette opération, laisse entendre Sousa, ne peut être que laborieuse car les deux parties ne sont pas d'accord sur le point de savoir s'il faut utiliser pour estimer le capital humain, la méthode de la valeur historique ou celle de la valeur actuelle nette.

Réfugiés. Les mouvements de réfugiés sont d'ordinaire liés à des conflits généraux qui ont des répercussions au plan local (Zolbery, Suhrke et Aguayo, 1981). Deux chapitres concernant l'un l'Afrique, l'autre l'Asie, traitent le difficile problème des réfugiés.

Pour Adepoju la plupart des mouvements de réfugiés en Afrique sont dus à des problèmes économiques, écologiques ou politiques ou à des conflits. Les incidences de ces problèmes peuvent être atténués par les solidarités entre parents. Dans les villes, la concurrence des réfugiés avec les nationaux crée des difficultés croissantes qui pèsent durement sur les ressources des pays les plus pauvres. Selon Khasiani, les réfugiés exercent une forte pression sur les ressources économiques et environnementales et les carences des programmes d'aide aux réfugiés aboutissent à "une marginalisation" des femmes et des cadres et à la non-exploitation professionnelle des compétences des cadres.

Cox rend compte de la manière dont l'Australie a dans la période récente tenté de régler les problèmes des réfugiés. Il fait valoir que la politique de l'Australie "blanche" a été abandonnée dans les années 70 mais que l'Australie ne sera pas dans l'avenir un grand pays d'accueil pour les réfugiés des pays en développement. A signaler une importante remarque de sa part : selon lui, la présence de réfugiés en Australie devrait rendre ce pays beaucoup plus sensible aux besoins des pays d'où proviennent les réfugiés.

Migrations de retour. Sont analysés dans les communications concernant cette question les problèmes économiques qui se posent aux migrants après leur retour au pays, les changements de rôle liés à la migration, les politiques d'incitation au retour, les catégories de personnes qui rentrent au pays et l'influence idéologique des anciens émigrés sur leurs compatriotes restés sur place. Les auteurs pensent que les anciens émigrés peuvent notablement contribuer à la transformation de la vie économique et sociale du pays après leur retour.

Perez-Itriago et Guendelman analysent les modes d'ajustement des migrants de retour dans leur communauté d'origine et l'influence qu'ils exercent sur elle. Etudiant le cas de femmes rentrées dans deux bourgs mexicains, les auteurs ont constaté que les couples où l'homme et la femme travaillaient aux Etats-Unis qui avaient alors établi des rapports de collaboration avaient repris leurs rôles parallèles à leur retour. Les femmes qui ne travaillaient pas aux Etats-Unis, alors devenues plus dépendantes, avaient retrouvé leur position dominante dans les affaires de la maison à leur retour. Les auteurs

considèrent que les fonds envoyés dans le pays d'origine par les migrantes sont faibles ; ils indiquent par ailleurs que ces femmes sont d'importants modèles de rôle pour les autres femmes et qu'elles peuvent, face à de nouvelles valeurs, passer par une période de conflits de rôles.

Condé s'intéresse aux pays européens. Il décrit les politiques d'incitation au retour, les raisons et motivations du retour, les mesures facilitant la réinsertion dans le pays d'origine et la migration de retour dans le contexte de la migration internationale. Selon Condé, l'impact des politiques d'incitation au retour des pays d'accueil est minime ; les raisons du retour sont personnelles. Rares sont les pays de départ où des mesures ont été prises pour faciliter la réinsertion des émigrés rentrés. Les pays d'émigration, plaide Condé, devraient combattre les déséquilibres régionaux, sources de migrations internes et internationales.

L'article de Thomas-Hope et Nutter est une étude de cas sur une migration de retour à Kingston (Jamaïque) dont le résultat a été une amélioration du niveau de vie et une ascension professionnelle des intéressés. Ils distinguent deux grands groupes d'émigrants rentrés au pays : (i) les migrants partis pour peu de temps dont le mobile principal était d'amasser un capital : marchands, travailleurs sous contrat, migrants saisonniers, hommes d'affaires faisant la navette entre plusieurs pays ; et (ii) les migrants partis pour une plus longue durée, dont le mobile était également l'accumulation de capital : personnes s'installant dans le pays de destination, émigrés rentrant régulièrement au pays ou au moment de la retraite, personnes à charge, en particulier enfants s'expatriant pour faire des études. Rentrées à Kingston, ces personnes y rapportent une idéologie favorable à la migration et s'assurent en général des postes de cadres ou de direction.

CONCLUSION

Les chapitres qui traitent des aspects sociologiques des migrations internationales en provenance du Tiers-Monde posent plusieurs questions importantes. La première concerne les effets sociaux du rapport entre l'internationalisation du capital et les nouveaux modes de migration dans les pays en développement. Les récents mouvements de capitaux des pays développés vers les pays en développement, par exemple, ont permis la création de nouveaux emplois dans l'industrie manufacturière des pays en développement au dépens du nombre des emplois dans les pays développés, mais sont aussi une des raisons pour lesquelles les pays développés comptent désormais davantage d'emplois de cadres d'une part et d'autre part davantage d'emplois mal payés dans le secteur des services. Le système mondial est dominé par un petit nombre de pays développés et par les sociétés transnationales dont les intérêts ne coïncident pas nécessairement (Walton, 1986). Il appartiendra aux spécialistes des sciences sociales de déterminer quelle est l'incidence des mouvements internationaux de capitaux opérés par les sociétés transnationales sur les politiques, les structures, et les effets des migrations ; c'est là une des tâches importantes qui les attend.

Deuxième question : Comment les nouveaux modes migratoires peuvent-ils être classés, décrits, analysés et utilisés pour expliquer les phénomènes liés aux migrations. L'intérêt que porte le CICRED aux migrations tient à ce qu'il

ressent le phénomène comme un problème social. Or, ce genre de problème ne se résoud convenablement que si l'on s'appuie sur des bases théoriques solides. Pryor (1981) estime que l'une des manières de procéder serait d'étudier les régions pour lesquelles il est possible d'échafauder des théories et de tester la validité de celles-ci de façon systématique.

La troisième question qui se pose est celle des méthodes d'analyse des migrations. La proposition a été faite d'une enquête mondiale sur les migrations internationales (Tabbarah, 1984s, 1984b). Une telle enquête permettrait, il faut l'espérer, de collecter des données sur les conséquences des migrations pour les migrants et les non-migrants dans les pays de départ et d'accueil en développement et développés. Il serait dans ce cadre essentiel d'enrichir les données sur les politiques d'émigration et d'immigration actuellement rassemblées par l'Organisation des Nations Unies (1985a, 1985b). Outre les mesures directes des migrations, les démographes pourraient exploiter les données décrivant les flux généraux. Les rapports économiques, politiques et sociaux des organismes internationaux en contiennent certaines. D'autres peuvent être tirées des travaux réalisés dans les universités et instituts de recherche (Azar, 1982).

NOTES ET REFERENCES

1. Nina Barnes, Amentha Dymally, Rebecca Gronvold, Jael Mongeau et M. Greg Mohr sont priés de trouver ici mes sincères remerciements pour la collaboration qu'ils m'ont apportée.

BIBLIOGRAPHIE

APPLEYARD, R.

Réunion conjointe sur l'Impact des migrations internationales sur le développement du Tiers-Monde, 5-7 juin 1984, Genève, Suisse, Report of General Co-ordinator, Paris, CICRED et CIM, 1985.

AZAR, E.

Conflict and Peace Data Bank (COPDAB, 1948-1978: Daily Events Records, International and Domestic Files CICPSR 7767), E. Azar, University of Carolina at Chapel Hill, University Consortium for Political and Source Research, P.O. Box 1248, Ann Arbor, Michigan, 48106, ICPSR, 2ème édition, 1982.

BIRKS, J. et C. SINCLAIR

"Demographic Settling Amongst Migrant Workers", IUSSP International Population Conference, Manille, 1981, Vol. 2, Liège, 1981.

FORD FOUNDATION

Refugees and Migrants: Problems and Program Responses, New York, 1983.

HOFFMAN-NOWOTNY, H.

"A Sociological Approach Towards a General Theory of Migration", in M. Kritz, C. Keeley and S. Tomasi, eds., Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, Staten Island, Centre for Migration Studies, 1981.

LEE, E.

"A Theory of Migration", Demography, Vol. 3, No. 1, 1966.

MCCARTHY, K. et D. RONFELD

"Immigration as an Intrusive Global Flow: A New Perspective", in M. Kritz, ed., U.S. Immigration and Refugee Policy: Global and Domestic Issues, Lexington, Lexington Books, D.C. Heath and Company, 1983.

MCDONALD, J. et D. McDONALD

"Chain Migration, Ethnic Neighborhood Formation and Social Networks", The Milbank Memorial Fund Quarterly, Vol. XLII, No. 1, janvier 1964.

NATIONS UNIES

World Population Trends and Policies, 1979 Monitoring Report Vol. I, Population Trends, ST/ESA/SER.A/70, New York, 1980a.

World Population Trends and Policies, 1979 Monitoring Report Vol. I, Population Policies, ST/ESA/SER.A/70/Add. 1, New York, 1980b.

International Migration, Policies and Programmes: A World Survey, ST/ESA/SER.A/80, New York, 1982a.

World Population Trends and Policies, 1981 Monitoring Report, Vol. II, Population Policies, ST/ESA/SER.A/79, New York, 1982b.

World Population Trends and Policies, 1981 Monitoring Report, Vol. II, Population Policies, ST/ESA/SER.A/79/Add. 1, New York, 1982c.

World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies, 1983 Monitoring Report, Vol. I, Population Trends, ST/ESA/SER.A/93, New York, 1985a.

World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies, 1983 Monitoring Report, Vol. II, Population Policies, ST/ESA/SER.A/93/Add. 1, New York, 1985b.

PRYOR, R.

"Integrating International and Internal Migration Theories", in M. Kritz, C. Keeley and S. Tomasi, eds., Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, New York, Centre for Migration Studies, 1981.

RAVENSTEIN, E.

"The Laws of Migration", Journal of the Royal Statistical Society, Vol. XLV III, Part 2, juin 1885.

"The Laws of Migration", Journal of the Royal Statistical Society, Vol. LII, juin 1889.

SPECTOR, M. et J. KITSUSE

"Social Problems: A Reformulation", Social Problems, Vol. 21, 1973.

TABBARAH, R.

"Future Prospects of International Migration", International Social Sciences Review, Fall, 1984a.

"Economic and Social Implications of International Migration", Organiser's Statement, 7ème congrès mondial de l'IEA, Madrid, 5-9 septembre 1984b.

TAPINOS, G., ed.

International Migration: Proceedings of a Seminar on Demographic Research in Relation to International Migration, Buenos Aires, Argentine, 5-11 mars 1974, CICRED, 1974.

VAN ARSDOL, Jr., M. et N. GORWANEY

"International Migration, Social Integration and Global Conflict", International Union for the Scientific Study of Population, Conférence internationale sur la population, Florence, 5-12 juin 1985, Liège, 1985.

WALTON, J.

Sociology and Critical Inquiry, Chicago, The Dorsey Press, 1986.

ZILENSKI, W.

"The Hypothesis of the Mobility Transition", The Geographical Review,
Vol. LXI, No. 2, 1971.

ZOLBERG, A., A. SUHRKE and S. AGUAYO

"International Factors in the Formation of Refugee Movements",
International Migration Review, Vol. XX, No. 2, été 1986.

LES AUTEURS

Reginald Appleyard
Professeur et Directeur
Centre for Migration and Development Studies
University of Western Australia
Nedlands
Australie

Aderanti Adepoju
Professor and Head
Research and Advisory Services Unit
University of Lagos
Nigéria

Chantal Blayo
Responsable, Unité de recherche "Conjoncture démographique 1", INED
Chargée de cours, Institut d'études démographiques
Université de Bordeaux 1
France

Julien Condé
Administrateur Principal
Service recherche-démographie -- migrations
Centre de Développement
OCDE, Paris
France

David Cox
Department of Social Studies
The University of Melbourne
Victoria
Australie

Hervé Domenach
Chargé de recherches en démographie
ORSTOM, Paris
France

Nora Federici
Professeur Emeritus
Département des sciences démographiques
Université de Rome
Italie

Allan M. Findlay
Department of Geography
University of Glasgow
Scotland

Sylvia Guendelman
School of Public Health
University of California
Berkeley, California
U.S.A.

Jerrold W. Huguet
Spécialiste des questions de population
Division de la population
CESAP, Bangkok
Thaïlande

Shanyisa Khasiani
Lecturer
Population Studies and Research Institute
University of Nairobi
Kénya

Lawrence Lam
Department of Sociology
York University
Toronto
Canada

R.I. Lawless
Centre for Middle Eastern and Islamic Studies
University of Durham
Royaume-Uni

Reinhard Lohrmann
Comité intergouvernemental pour les migrations
Genève
Suisse

Chen Chin Long
Associate Professor of International Economy
College of Economics
Jinan University
Chine

Ferdando Mata
Department of Sociology
York University
Toronto
Canada

D. Chongo Mundende
Department of Geography
Michigan State University
Michigan
Etats-Unis d'Amérique

Richard D. Nutter
Department of Geography
University of Liverpool
Liverpool
Royaume-Uni

J. d'Oliveira e Sousa
Spécialiste des questions économiques à la Division de la technologie
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Genève
Suisse

Adela Pellegrino
Universidad Católica Andrés Bello
Urb Montalbán
Caracas
Venezuela

Auristela Perez-Itriago
School of Public Health
University of California
Berkeley, California
Etats-Unis d'Amérique

Michel R. Picouet
Vice-Président de la Commission scientifique des sciences sociales
Chargé de la démographie
ORSTOM, Paris
France

Charles A. Price
Professorial Fellow
Department of Demography
Australian National University, Canberra
Australie

Anthony H. Richmond
Professor of Sociology
York University
Ontario
Canada

John Salt
Senior Lecturer
Department of Geography
University College, London
Royaume-Uni

I.J. Seccombe
Centre for Middle Eastern and Islamic Studies
University of Durham
Royaume-Uni

Charles W. Stahl
Senior Lecturer
Department of Economics
University of Newcastle
New South Wales
Australie

Elizabeth M. Thomas-Hope
Department of Geography
University of Liverpool
Liverpool
Royaume-Uni

Maurice D. Van Arsdol, Jr.
Professor of Sociology
Director, Population Research Laboratory
University of Southern California
Etats-Unis d'Amérique

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4º Piso,
(Galera Guemes) 1333 Buenos Aires
Tel. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tel. (03) 873 4411

AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45
Gerold & Co., Graben 31, Wien I Tel. 52.22.35

BELGIUM - BELGIQUE

Jean de Lannoy,
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd
1294 Algoma Road, Ottawa, Ont. K1B 3W8
Tel: (613) 741-4333

Stores:

61 rue Sparks St., Ottawa, Ont. K1P 5R1
Tel: (613) 238-8985
211 rue Yonge St., Toronto, Ont. M5B 1M4
Tel: (416) 363-3171

Federal Publications Inc.,
301-303 King St. W.,
Toronto, Ont. M5V 1J5 Tel. (416)581-1552
Les Editions la Liberté inc.,
3020 Chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6, Tel. (418)658-3763

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade, DK-1370 København K
Tel. +45.1.12.85.70

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tel. 0.12141

FRANCE

OCDE/OECD
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16 Tel. (1) 45.24.82.00
Bookshop/Librairie: 33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Tel. (1) 45.24.81.67 or/ou (1) 45.24.81.81

Librairie de l'Université,
12a, rue Nazareth,
13602 Aix-en-Provence Tel. 42.26.18.08

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tel. (0228) 21.60.45

GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade, 105 64 Athens Tel. 322.21.60

HONG KONG

Government Information Services,
Publications (Sales) Office,
Information Services Department
No. 1, Battery Path, Central

ICELAND - ISLANDE

Snaðbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik
Tel. 13133/14281/11936

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi 110001
Tel. 331.5896/5308
17 Park St., Calcutta 700016 Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

Pdii-Lipi, P.O. Box 3065/JKT Jakarta
Tel. 583467

IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers,
12 North Frederick Street, Dublin 1
Tel. 744835-749677

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Benedetto Fortini 120/10,
Casella Post. 552
50125 Firenze Tel. 055/645415
Via Bartolini 29, 20155 Milano Tel. 365083
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene
assicurata dalle principali librerie ed anche da:
Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma Tel. 6794628

Libreria Hæppli,
Via Hæppli 5, 20121 Milano Tel. 865446
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aeiou"
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tel. 807679

JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107 Tel. 586.2016

KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O.Box: Kwang Hwa Moon 1658,
Seoul Tel. (REP) 730.78.91

LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut Tel. 354429-344425

MALAYSIA/SINGAPORE -

MALAYSIA/SINGAPOUR
University of Malaya Co-operative Bookshop
Ltd.,
7 Lrg SIA/227A, Petaling Jaya
Malaysia Tel. 7565000/7565425
Information Publications Pte Ltd
Pci-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1953 Tel. 2831786, 2831798

NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. 070-789911
Voor bestellingen: Tel. 070-789880

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail: Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head
Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

NORWAY - NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC,
Bertrand Narvesens vei 2,
P.O.B. 6125 Etterstad, 0602 Oslo 6
Tel. (02) 67.83.10, (02) 68.40.20

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3 Tel. 66839

PHILIPPINES

I.J. Sagun Enterprises, Inc.
P.O. Box 4322 CPO Manila
Tel. 695-1946, 922-9495

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70-74,
1117 Lisboa Codex Tel. 360582/3

SINGAPORE/MALAYSIA -

SINGAPOUR/MALAISIE
See "Malaysia/Singapor". Voir
"Malaisie/Singapour"

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.,
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001
Tel. 431.33.99
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelona 7 Tel. 317.53 08/317.53.58

SWEDEN - SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm Tel. (08) 23 89 00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 30004, S104 25 Stockholm Tel. (08)54.12.00

SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11
Tel. (022) 31.89.50

Maditec S.A.

Ch. des Palettes 4
1020 - Renens/Lausanne Tel. (021) 635.08.65
United Nations Bookshop/Librairie des Nations-
Unies
Palais des Nations, 1211 - Geneva 10
Tel. 022-34-60-11 (ext. 48 72)

TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec. 2, Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. 391.7396/391.7397

THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd., 1715 Rama IV Rd.,
Samyng Bangkok 5 Tel. 2511630
INDEX Book Promotion & Service Ltd.
59/6 Soi Lang Suan, Ploenchit Road
Patumwan, Bangkok 10500
Tel. 250-1919, 252-1066

TURKEY - TURQUIE

Kultur Yayinlari Is-Turk Ltd. Sti.
Ataturk Bulvari No: 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tel. 25.07.60
Dolmabahce Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tel. 160.71.88

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
Postal orders only: (01)873-8483
H.M. 276, London SW8 5DT
Telephone orders: (01) 873-9090, or

49 High Holborn, London WC1V 6HB
Branches at: Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester

UNITED STATES - ETATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre,
2001 L Street, N.W., Suite 700,
Washington, D.C. 20036 - 4095
Tel. (202) 785.6323

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Apdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106
Tel. 951.17.05/951.23.07/951.12.97

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,
P.O.B. 36, Beograd Tel. 621.992

Orders and inquiries from countries where
Distributors have not yet been appointed should be
sent to:
OECD, Publications Service, 2, rue André-Pascal,
75775 PARIS CEDEX 16.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a
pas encore désigné de distributeur doivent être
adressées à :

OCDE, Service des Publications, 2, rue André-
Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16 - N° 44420 1989
IMPRIMÉ EN FRANCE
(41 88 04 2) ISBN 92-64-23201-X

Les migrations internationales constituent un trait caractéristique mais mal expliqué des vingt dernières années. Il y a, semble-t-il, plus de vingt millions de travailleurs immigrés sous contrat dans le monde, auxquels s'ajoutent des millions de travailleurs migrants clandestins. Ce rapport, qui est le fruit de presque dix années de recherche, examine ces deux catégories de travailleurs, ainsi que l'« exode des cerveaux » au départ des pays en développement et les migrations de retour.

Le rapport est placé sous le parrainage conjoint du Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED), le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) et le Centre de Développement de l'OCDE. Il présente une typologie nouvelle permettant d'évaluer l'impact des migrations internationales sur les pays en développement.